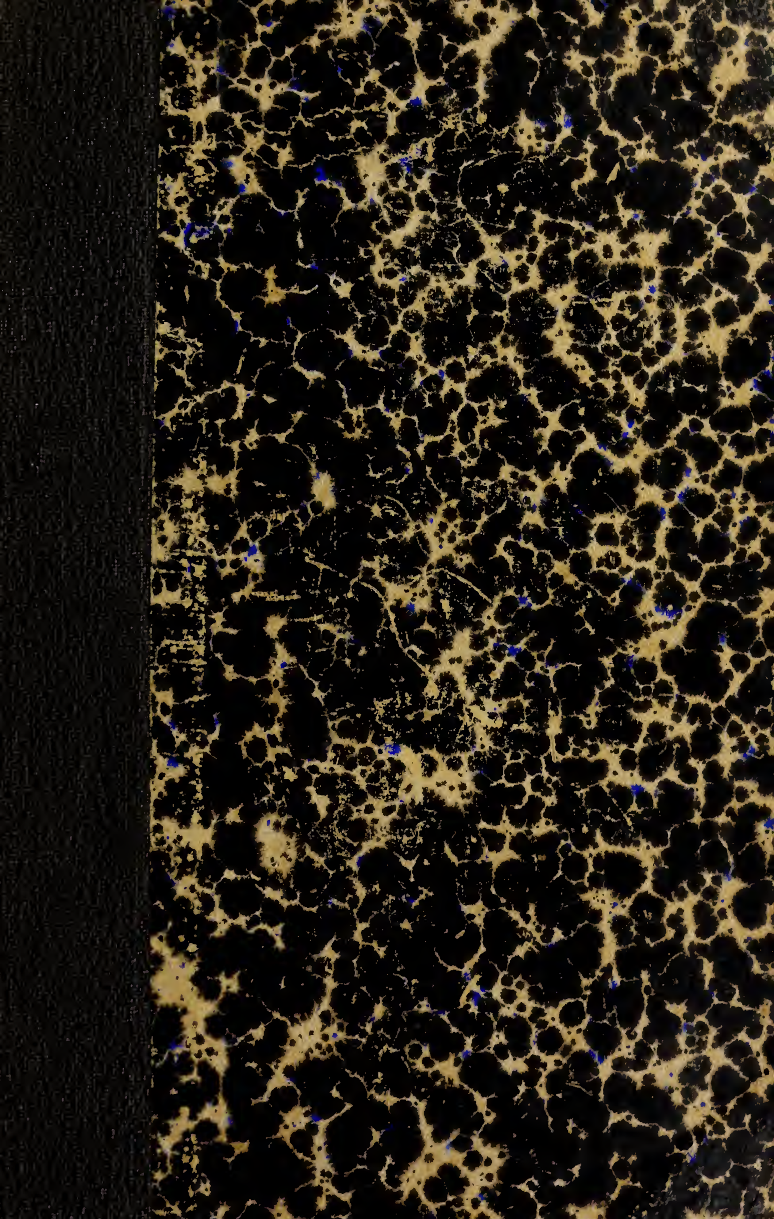


LA QUINTESSENCE

DU

SOCIALISME

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE
à 25 centimes le volume

LA QUINTESSENCE

DU

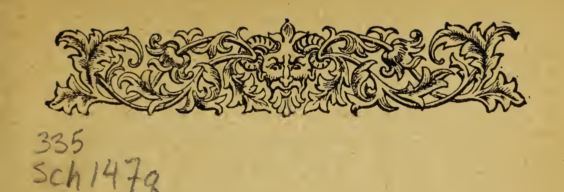
SOCIALISME

PAR

A.-E. SCHÄFFLE

BRUXELLES
11, RUE DU PERSIL, 11

1886



LA QUINTESSENCE

DU

SOCIALISME

CHAPITRE PREMIER

Première esquisse de l'idée fondamentale du socialisme.

Depuis les dernières élections du Reichstag allemand (1874), le « spectre rouge » a fait son apparition jusque dans les plus infimes cabarets; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que la quintessence et le but de la propagande socialiste sont presque inconnus encore, et cela non seulement dans le monde des politiqueurs d'estami-

nets, mais aussi dans les rangs des classes « possédantes et instruites » et même dans les rangs des partisans socialistes.

Nous sommes à même de nous convaincre tous les jours qu'une masse de conceptions fausses, d'espérances et d'appréhensions exagérées de tout genre, se répandent à propos du socialisme.

Les ennemis et les contempteurs du socialisme, et aussi les innombrables croyants du *nouvel Evangile*, ne se sont pas fait, même partiellement, une idée juste de la chose qu'ils redoutent, abhorrent ou méprisent, ou qu'ils élèvent jusqu'aux nues.

Dans cet état de confusion où se trouve l'opinion publique, la chose la plus nécessaire est certainement de se faire une connaissance précise de la nature et du but de la réorganisation socialiste, et surtout de dissiper les conceptions fausses et les ignorances qui enveloppent ce grave sujet. Tel est le but de la présente *Quintessence du socialisme.*

Par une exposition bien nette de cette question, nous espérons obliger un certain nombre de lecteurs des *Deutsche Blätter*, lors même qu'ils seraient désagréablement surpris par le sujet même.

Nous croyons au moins éclaircir la question sociale par une étude générale et surtout exempte de préjugés.

Si nous nous trompons, nous nous serons fait involontairement illusion.

La vérité avant tout.

Ceci posé, entrons dans le mouvement social.

Observons d'abord le principe économique du socialisme, en écartant auparavant son côté passagèrement agitateur, ses phénomènes et tendances religieuses et politiques, et ses mots d'ordre d'application provisoire.

Il est hors de doute qu'il s'agit ici d'une question économique; c'est du moins en premier lieu une *question d'estomac.*

Cette question est le produit d'un revirement fondamental dans l'organisation de la transformation sociale de la matière (ou production en général), c'est-à-dire d'un phénomène économique sorti de l'écroulement du système industriel petit-bourgeois, et par conséquent le but du mouvement socialiste est, avant tout, une transformation fondamentale de l'économie sociale actuelle. Tout le monde en convient du reste.

Voici dans sa substance le programme du

socialisme, et le véritable but du mouvement socialiste international.

Remplacement du *capital* PRIVÉ, — c'est-à-dire du mode de production spéculateur privé, sans autre règle sociale que la libre concurrence — par le *capital* COLLECTIF, c'est-à-dire par un mode de production qui, fondé sur la *possession collective* de tous les *moyens de* PRODUCTION par tous les *membres* de la société, produirait une organisation plus unifiée, sociale, « collective », du travail national.

Ce mode de production « collectiviste » supprimerait la concurrence actuelle en plaçant les parties de la production des richesses qui peuvent être exécutées collectivement (socialement, coopérativement) sous la direction des organisations professionnelles (berufsanstaltliche) et en effectuant, sous cette même direction, la *répartition* des *produits communs* (sociaux) de tous à tous, en raison de la valeur d'usage social du travail de chacun.

Aussi divergentes et aussi embrouillées que ses voies paraissent aux meneurs socialistes isolés, tel est, réduit à sa plus simple expression, le but du socialisme contemporain.

Dans l'Etat capitaliste actuel, quiconque possède un capital fait librement toute entreprise

quelconque avec une partie de la production nationale, cela dans son intérêt privé, et ne subit une influence sociale quelconque que par la réaction hydrostatique, pour ainsi dire, de tous les autres concurrents, qui sont, comme lui, à la recherche du gain.

Dans l'Etat socialiste, au contraire, les moyens d'organiser toute production et toute circulation de richesses (c'est-à-dire le *capital*, la somme des moyens de production), seraient la propriété commune de la société dont les organes collectifs, d'une part, coordonneraient toutes les forces séparées de travail pour les fondre dans l'organisation du travail collectif, et, d'autre part, distribueraient tous les produits de cette coopération sociale au prorata du travail de chacun. En conséquence, il n'y aurait plus ni affaires privées, ni entreprises privées, mais seulement le travail collectif organisé de tous dans les établissements de la production et de l'échange socialement organisés avec le capital collectif. Les rapports de gain (pour les capitalistes) et de salariat (pour les ouvriers) seraient abolis.

Les travailleurs recevraient des émoluments en raison de leur travail.

Les moyens nécessaires pour chaque genre de

production devraient être fixés par l'enquête officielle et continue des administrations de la vente et par les comités directeurs de la production. L'industrie sociale se réglerait sur ces déterminations. Le déficit ou surcroît occasionnel des produits serait balancé, de temps à autre, relativement aux besoins par une mise en réserve dans les magasins qui deviendraient de véritables *entrepôts publics*.

Tel est incontestablement et pris dans son sens le plus général le collectivisme, opposé au capitalisme; telle est la quintessence de l'organisation sociale du travail, opposée à cette « concurrence anarchique » actuelle qui, selon les socialistes, au lieu de remplir une fonction sociale, unifiée et consciente de la production et de la circulation des richesses, n'est qu'un jeu et un combat de concurrents luttant pour avoir une plus grande part dans la curée.

Les chefs du mouvement internationaliste, et notamment Karl Marx, dans son œuvre principale, *le Capital*, œuvre de mordante critique et d'une incontestable puissance de précision, sont très prudents dans les manifestations de leur programme positif. Mais celui qui sait lire et penser considérera avec raison les idées rapportées par nous plus haut comme étant la base et

le but du socialisme. Ceci résulte de la large critique des socialistes contre l'organisation capitaliste et individualiste actuelle de l'économie politique. Cela ressort aussi des théorèmes de la science socialiste sur le travail considéré comme substance de toute valeur et des richesses, et des mêmes théorèmes sur la future répartition des revenus privés, réglée par le temps de travail que chacun aura donné à la production sociale et sur l'abolition du numéraire, etc.

Enfin, on peut tirer la même conclusion des programmes positifs de l'organisation socialiste nouvelle de l'économie politique en tant que ces programmes ont été développés ou mentionnés par les penseurs du parti. Une idée domine ces programmes dans leur partie critique comme dans leur partie dogmatique : *Propriété collective* au lieu de *propriété privée* de tous les moyens de *production* (biens-fonds, ateliers, machines, outillages, etc.) ; remplacement de la concurrence capitaliste sans unité par l'organisation sociale du travail, c'est-à-dire des établissements privés par l'organisation corporative et la direction sociale de la production ; division publique du travail commun sur la base de la possession collective par tous de tout le maté-

riel du travail social; enfin la répartition des produits collectifs de tout genre aux travailleurs, en raison de la quantité et de la valeur de leur travail.

Les producteurs pris individuellement ne seraient que des *travailleurs* (et non des capitalistes) : car les moyens de production (ou capitaux) ne seraient plus appropriables individuellement; tous les producteurs travailleraient en se servant des moyens de production de la communauté ; ils ne seraient donc pas des entrepreneurs particuliers, ni les salariés d'un entrepreneur privé, mais des travailleurs *professionnels* égaux, ayant des devoirs *immédiats* envers la société et étant *rémunérés* par elle.

Par conséquent, on ne connaîtrait plus cette distinction fondamentale des *revenus* privés d'une part en *profit* (quotité éventuelle des intérêts prélevés par les capitalistes sur les profits des débiteurs) et d'autre part en *salaire ;* mais tous les revenus représenteraient régulièrement l'équivalent de la part directe que chacun a prise à la production nationale (c'est-à-dire qu'ils seraient les revenus du TRAVAIL *exclusivement*), et en raison de la quantité et de la qualité de ce même travail.

Ceux qui rendraient à la sociétés des services

d'utilité générale, c'est-à-dire ceux qui ne produiraient pas directement, tels que les juges, les employés d'administration, les membres du corps enseignant, les artistes, les penseurs, etc., pour subvenir à leurs besoins, recevraient une part du produit national, en proportion du temps de travail qu'ils auront donné à la société.

Le lecteur qui n'a jamais bien étudié ce plan de réorganisation aura bien de la peine à le comprendre ; nous-même avons déployé des années pour nous en pénétrer.

Et pourtant ces idées ont déjà un parti qui l'emporte sur beaucoup d'autres grands partis par son zèle ardent, son enthousiasme et une foi qui transporte les montagnes. Le parti socialiste a une organisation particulière, une extension internationale ; il fait tous les jours plus de prosélytes, et il regarde l'avenir avec la certitude de la victoire.

C'est pourquoi il est urgent pour tout le monde de pénétrer dans cet ordre d'idées opposée à l'organisation sociale actuelle, du moins assez loin pour comprendre son adversaire.

Nous aurons donc à expliquer plus clairement les principes fondamentaux du socialisme exposés plus haut, par quelques considérations plus étendues.

Pour combattre un adversaire important, d'une manière efficace, il faut d'abord connaître exactement, impartialement, sincèrement, si l'on peut ainsi parler, ce que *veut* cet adversaire et ce que, d'après ses principes, *il doit vouloir*.

Mais, pour en arriver là, il ne faut pas prendre pour bases les folies subjectives de quelques têtes échauffées ; ces élucubrations ne sont qu'un accessoire et non une émanation nécessaire du principe fondamental. Il faut s'en tenir à ce qui découle nécessairement du principe, *à la formulation la plus logique et la plus sensée qu'on puisse se faire de la nouvelle idée.*

Cela est maintenant d'autant plus facile que ce n'est pas d'ici à quelques années que la *nouvelle foi des travailleurs* va se réaliser.

Pour notre part, c'est dans ce sens, aussi objectif que possible, et en élaguant les accessoires peu importants que nous cherchons à présenter l'idée socialiste. Il faut avouer que dans cet essai d'exposition, absolument intuitive, de *l'ordre positif* médité par le socialisme, on rencontre de grandes difficultés immédiates.

Une série de mots d'ordre émis par les orateurs secondaires n'ont qu'une signification agitatrice passagère, et sont le produit d'un moment donné d'agitation : ils ne font pas partie des don-

nées déterminantes (massgebenden Catechismus) du socialisme.

Les vieux plans de réorganisation fantastique de Charles Fourier et autres novateurs, bien que contenant dans leurs exposés toutes les idées fondamentales du socialisme contemporain, ne constituent plus néanmoins le programme de ce dernier.

Le Collectivisme agitateur de notre époque est sans aucun doute beaucoup plus raisonnable. Ce ne sont plus là les imaginations fouriéristes et sainsimoniennes, bien que les chefs les plus influents ne n'en rendent pas entièrement compte. On y transige même beaucoup avec les principes de l'individualisme et du libéralisme économiques.

Lassalle lui-même en a agi ainsi dans toutes ses propositions positives, de sorte que Karl Marx a repoussé les dites propositions; par exemple *les associations productives* créditées par l'Etat (1).

Quant aux buts positifs, comme ils découleront de la transformation des nombreux capi-

---

(1) Evidemment parce que les associations ou les « groupes », s'ils se mettaient à produire isolément en concurrence avec d'autres associations isolées, devraient absolument rester dans l'ordre actuel de production.

taux privés en un capital social, propriété collective de tous les membres de la société, les meneurs les plus conscients de leurs buts, et notamment K. Marx, ne se prononcent qu'avec un extrême prudence et avec une politique sagesse. Ils savent pourquoi ils agissent ainsi.

Aucun d'eux ne doute que l'agitation pour le nouvel ordre collectiviste ne soit encore bien loin de sa réalisation ; ils savent que cette agitation est dans une période de début où il s'agit surtout de la négation et de la critique de l'ordre social existant et du réveil général de la conscience des masses par des mots frappants. Ils savent très bien que le mode de production actuel doit avoir abouti à ses dernières conséquences pratiques, c'est-à-dire à la complète absorbtion de la petite propriété, et avoir ainsi presque accompli la division ploutocratique de la population en une masse de prolétaires d'une part, et en une poignée de quelques gros richards d'autre part, avant que les masses populaires, et notamment les paysans et les petits bourgeois, puissent arriver au principe du collectivisme.

En Allemagne, surtout dans les campagnes, nous sommes loin encore de ces derniers développements. Si, dans les villes (Paris, Cartha-

gène, etc.), le prolétariat se jette déjà dans le feu de la bataille, les chefs du socialisme se doutent bien que ce ne sont là que les premières escarmouches d'avant-postes de la grande bataille des classes qui aura lieu plus tard, et de laquelle ils attendent la complète transformation de l'ordre individualiste actuel en ordre collectiviste.

Les rapports qui s'établiront alors devront décider sur beaucoup de détails du programme positif à réaliser un jour. La réserve des chefs du parti socialiste, en ce qui touche le programme positif du parti, est donc très compréhensible; tous les chefs intelligents de parti ont agi de même dans de pareilles périodes d'agitation.

La manifestation la plus caractéristique et la plus importante en ce sens, sous tous les rapports, est le résumé que donne K. Marx à la fin de sa *Critique du capital.*

Le grand capital d'aujourd'hui, dit-il à peu près, tire son origine de la destruction des petites propriétés (des petits artisans et des paysans) dans lesquelles le travail et la propriété privée étaient réellement liés ensemble, et dans lesquelles le travailleur était aussi le véritable propriétaire de *ses* moyens de production et du produit de *son* travail. Cette forme intérieure-

ment équitable de la propriété privée, où « le travailleur était libre propriétaire des moyens de travail par lui maniés : le paysan du champ qu'il labourait, l'ouvrier de l'outil dont il se servait ingénieusement » ; cette forme, disons-nous, heureuse pour son temps, comme juste dans le fond et identique avec le travail, avait le grand défaut d'éparpiller les moyens de production, d'où il résultait qu'elle souffrait de ce fractionnement dans sa productivité et ses moyens d'action. La petite propriété devait périr par ce défaut, et ce qui reste d'elle (petits artisans et petits propriétaires paysans) dépérit de jour en jour, forcée qu'elle est de céder à la puissance du grand capital agricole et industriel.

« La propriété privée acquise par le propre travail de son professeur et basée, pour ainsi dire, sur l'union (Verwachsung) de l'individu indépendant et isolé avec les conditions de son travail particulier, a été supplantée par la propriété privée capitaliste, basée sur l'exploitation du travail d'autrui, formellement libre (1). »

(1). Le travailleur moderne ou prolétaire n'est libre, qu'autant qu'au risque de mourir de faim ou d'aller pourrir dans les prisons bourgeoises, il peut refuser au capitaliste de vendre sa force de travail. Mais une fois dans

« Aussitôt que ce procédé de transformation, détruisant les petites propriétés artisanes et paysannes, eut suffisamment décomposé la vieille société; aussitôt que les anciens travailleurs privés furent convertis en prolétaires, en travailleurs séparés de leurs propres moyens de production, que leurs moyens de travail (ancienne petite propriété), furent convertis en grand capital moderne, la lutte du capital alla encore plus loin : le grand capital — à sa deuxième phase de développement — combattit le petit capitaliste lui-même.

« Grâce à la concentration continue des moyens de production dans les grandes industries, un capitaliste en tue beaucoup d'autres; mais en même temps, dans le domaine du grand capital privé, se dévoloppe également et simultanément la forme coopérative sociale du travail, sur une échelle toujours croissante, l'application consciente de la technologie, l'exploitation en grand et méthodique du globe, la transformation des

---

la fabrique, il ne peut plus avoir de volonté, il n'est qu'un instrument de production, comme l'exige l'intérêt du capitaliste, véritable autocrate industriel, en ce qui touche la partie matérielle de la production. (Note du traducteur.)

moyens privés de travail en moyens de travail qui ne peuvent plus être appliqués que socialement et l'économie dans les moyens de production par leur emploi comme moyens communs de travail social combiné.

« Mais avec la diminution du nombre des magnats du capital qui usurpent et monopolisent tous les avantages de ce procédé de transformation, s'accroissent aussi la misère, l'oppression, le servage, la dégradation et l'exploitation, et parallèlement la classe grossissante des prolétaires, unis et organisés par le mécanisme même de la production capitaliste, se montre plus exigeante et plus puissante dans ses révoltes.

« Le monopole du capital deviendra enfin lui-même une entrave au mode de production qui a fleuri sous lui et avec lui.

« Alors aura sonné l'heure de la propriété privée capitaliste : *les expropriateurs seront expropriés.*

« Le mode de production et d'appropriation capitaliste a été la première négation de la propriété privée basée sur le propre travail de son possesseur. Maintenant cette négation s'annihile elle-même, et elle pousse au rétablissement de la propriété *individuelle,* mais sur la base de l'acquisition de l'ère capitaliste, notamment sur

la base de la coopération des travailleurs libres, possédant la terre et les moyens de production en commun.

« La transformation précédente de la propriété privée morcelée et reposant sur le travail de son possesseur, était infiniment plus longue et plus difficile que la transformation du capital privé, mais déjà basé, en fait, sur un mode social de travail en propriété collective.

« Là, il s'agissait de l'expropriation des masses populaires par quelques usurpateurs ; il s'agit maintenant de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse du peuple. »

Peut-on parler plus clairement ? Ces points saillants en disent sur le contenu critique, comme sur le contenu positif (révélé d'une manière circonspecte) du socialisme autant que pourraient le faire des volumes entiers. Ils montrent en premier lieu que le nouveau mouvement a pleine conscience de son but général et de l'appui que lui fournit le développement ploutocratique de la société capitaliste, comme aussi de la nécessité pour lui d'augmenter encore ses ressources et de considérer son agitation actuelle comme une phase encore préparatoire.

Les chefs du prolétariat sont parfaitement

persuadés que, plus que toute autre agitation, la grande industrie mécanique et toute la tendance centralisatrice du temps concentreront et disciplineront les prolétaires comme force politique sociale. La concentration du travail par le mécanisme militaire du service obligatoire n'est pas approuvée par eux, mais en définitive n'est pas ressentie non plus comme une entrave. D'après les meneurs, cette concentration peut servir « d'école » et n'est rien moins que dangereuse pour le socialisme, en ce qu'elle façonne ses combattants de l'avenir, et rend, à la longue, les peuples mécontents des impôts. Tout ce qui discipline les masses unitairement, tout ce qui centralise, tout ce qui renferme en soi une concentration publique de forces isolées sur une vaste échelle, a une grande affinité avec le socialisme.

Le passage cité montre avec quel discernement et quel intrépidité le socialisme compte sur la discipline de l'État et du régime capitaliste. Puisse-t-on vis à-vis de lui ne pas compter tranquillement sur les baïonnettes et sur cette centralisation politique que le socialisme sera justement contraint d'employer comme moyen de sa première introduction.

Par la citation que nous avons faite, nous

avons aussi voulu arriver, avant tout, à la quintessence du socialisme.

A ce propos nous voyons d'abord clairement pourquoi le socialisme n'est pas pressé de dépouiller son rôle critique pour donner des programmes d'ordre positif. Il sait et il dit que la période préparatoire est de longue durée, rude et difficile.

Mais, secondement, nous voyons très bien de quoi il s'agit *en fin de compte*; nous lisons dans le passage principal de l'œuvre capitale du socialisme qu'on veut et qu'on tend à la transformation du capital privé (déjà relié en fait au travail collectif social) en propriété commune des travailleurs associés, en propriété sociale, en capital collectif.

De cette seule idée positive fondamentale on peut déduire et préciser avec plus de certitude tout le contenu positif de l'état social de l'avenir que l'on ne peut le faire pour la structure des races animales éteintes, par l'examen d'un os du crâne.

Pour cette déduction, nous sommes encore aidés par les théories socialistes (par exemple, celle sur la valeur), et par le mélange fréquent, quoique sous une forme hypothétique, d'idées positives dans la critique du capital. C'est pour-

quoi le tableau suivant que nous faisons du contenu positif du socialisme, — quoiqu'il ne soit pas fait par les socialistes sous les mêmes traits — est la conséquence rigoureuse de leurs données principales, tant critiques que positives. Nous l'avons scrupuleusement contrôlé par la comparaison avec la littérature socialiste qui nous est accessible.

CHAPITRE II

Moyens d'agitation.—Critique socialiste du capital. — Le profit comme appropriation de *plus-value*. — La propriété considérée comme vol. — Réfutation des fausses conceptions sur ces propositions. — Rachat éventuel des capitaux de la moderne féodalité financière.

Avant de poursuivre dans ses conséquences diverses le principe collectiviste, nous rappellerons encore une fois que l'*alpha* et l'*ômega* du socialisme, c'est la *transformation des capitaux privés de la concurrence en un capital social unitaire*.

Le sens de cette revendication dont découle tout le reste, mérite par conséquent quelques commentaires ultérieurs.

Demandons-nous, avant tout, comment la *transformation* est généralement comprise.

En ce qui touche le temps, il paraît certain que les chefs ne se laissent pas aller à de trop

fiévreuses espérances. Parmi les meneurs du prolétariat et le grand nombre de penseurs et d'hommes conscients de leurs buts on en trouverait difficilement qui pensent que la victoire définitive viendra du jour au lendemain, c'est-à-dire dans le cours de ce siècle.

Ce à quoi ils peuvent s'attendre dans un avenir plus prochain, c'est à l'obtention du pouvoir politique et encore plus à l'éducation socialiste des masses, au bannissement théorique (par la propagande) de l'ordre actuel de la propriété et de ses conséquences délétères (agiotage, tromperie, etc.); c'est enfin à attendre l'avènement dernier du contraste paupériste existant entre quelques millionnaires et des millions de prolétaires.

Les agitateurs socialistes atteindront le but le plus proche en organisant le parti, en propageant les idées de bien-être parmi les masses; en dévoilant les tromperies de la spéculation et ses banqueroutes « scandaleuses », et en sapant toutes les vieilles autorités, en profitant des querelles entre l'Église et l'État (dans lesquelles le socialisme est visiblement le *vrai tertius gaudens*), et en se servant de toutes les centralisations dans l'État et dans la société pour la propagande socialiste.

L'extension des *associations productives* ne formerait pas d'abord une organisation socialiste, car la forme de production corporative serait encore une forme de concurrence et une dernière réalisation du principe capitaliste; mais cet ordre de choses ne porterait pas préjudice au socialisme, car les établissements corporatifs ont, dans le fond, beaucoup plus d'affinité avec le collectivisme; et, quand viendra le moment d'appliquer le socialisme, cette forme s'y prêtera beaucoup mieux que la forme de production capitaliste privée.

Il en est de même de la participation des travailleurs aux bénéfices; ce n'est pas une organisation sociale, mais elle conduit à la propriété collective. Toutes ces formes transitoires, le socialisme peut les conduire comme l'eau à son moulin, mais elles ne sont pas son dernier mot.

Nous insistons sur ces points pour mieux expliquer pourquoi la conquête du pouvoir politique par le peuple travailleur, l'agitation, la propagation des idées de bien-être, la critique de la spéculation effrénée, comme aussi les compromis éventuels avec l'État pour l'encouragement des sociétés productives, sont, avant tout, peuvent et doivent être, dans les circonstances présentes et sans préjudice du but final du so-

cialisme, le mode d'agissement le plus efficace.

La critique socialiste du capitalisme ou du système de production privée dans la particularité qui lui est propre, exige en outre une mention particulière préalable; autrement on ne comprendrait pas la langue des socialistes.

La *Critique du capital* est le travail intellectuel préparatoire le plus important de la période présente.

Observons d'abord que la propriété capitaliste d'aujourd'hui est représentée comme le produit d'un *vol*.

C'est là un grave malentendu, si l'on prend dans le sens absolu ce mot de Proudhon : *la propriété c'est le vol*, d'après lequel le socialiste regarderait chaque propriétaire comme un voleur dans le sens criminel du mot et rangerait le bourgeois le plus honnête parmi ceux qui vont, munis d'une lanterne sourde et d'une fausse clef, voler le bien d'autrui. Mais rien n'est plus erroné que cette interprétation, au moyen de laquelle on croit le communisme condamné par lui-même.

Ces paroles : que la propriété capitaliste actuelle représente le vol, ou, comme dit Lasalle, le *bien d'autrui* (Fremdthum), qu'elle est une propriété anarchiste devant être remplacée par

la vraie propriété basée sur le travail de son possesseur, ont évidemment une tout autre signifition, comme le comprendra chaque homme versé dans ces choses.

Le sens de la critique socialiste de la propriété capitaliste est le mieux exprimé par Karl Marx, le chef et le théoricien le plus autorisé du prolétariat.

Marx part de ce point de vue que la propriété capitaliste transmise par les siècles dérive, en raison de sa masse, de la conquête, de l'expulsion des serfs (confiscation des petites propriétés agricoles [Bauernhofe]), du pillage des colonies, de l'abus des forces politiques, des systèmes protectionnistes en faveur des privilégiés, du partage des biens d'Eglise sécularisés, etc.; mais il ne met pas le vol sur le compte de Pierre ou de Paul, héritiers actuels de cette propriété. En général, il s'occupe très peu de juger ces anciennes formes de l'accumulation primitive du capital ! il ne s'occupe qu'en passant de ce moderne capital né du pillage (Raubritter capital), de l'excès de corruption des bourses, des parlements et des journaux. Il s'attache principalement à dévoiler le procédé de formation de ce capital qui, étant donné l'ordre actuel, est le seul possible; qui, dans les circonstances pré-

sentes, est normal, légal, et même tout à fait inévitable.

Marx observe que la masse des capitaux de la spéculation qui se forment et se multiplient aujourd'hui, proviennent des profits du capital, de l'excédent des *profits d'entreprises* et non pas des épargnes sur les salaires.

Certainement que cela est.

Plus loin, il reconnaît parfaitement que chaque capitaliste, s'il veut se maintenir sous la loi sociale anarchiste de la concurrence à laquelle il est soumis actuellement, d it, lui aussi, augmenter son capital par le profit, autrement sa ruine serait certaine.

« Moins que tout autre, dit Marx textuellement, mon point de départ, qui comprend le développement de la formation économique de la société, comme un procédé historique et naturel, peut rendre l'individu isolé responsable des conditions dont il dépend *socialement*, au point qu'il puisse s'élever subjectivement au-dessus d'elles. »

Marx est donc bien loin d'appeler subjectivement le profit capitaliste un vol, ou d'exiger qu'un capitaliste — aussi longtemps qu'il devra acquérir d'après le mode actuel de production — renonce à faire tous ses efforts pour augmenter,

autant que possible, le profit de son capital et son capital lui-même.

Mais *objectivement*, il résulte de l'organisation actuelle du mode de production, si contradictoire au fond, que l'enrichissement privé du capitaliste est basée sur la spoliation du travailleur, qu'il est, par conséquent, une escroquerie, une rapine (Plusmacherei), une exploitation.

Les profits du capital dont naissent les grandes fortunes privées ne produisent de tels excédents que parce que le travailleur salarié reçoit un salaire inférieur à la valeur de son travail et qu'il doit tous les jours laisser dans les profits du capitaliste cette plus value de son travail.

Même d'après l'économie politique bourgeoise, le travailleur reçoit, en moyenne, non pas la valeur complète du produit de son travail journalier, mais beaucoup moins et seulement l'équivalent de ce qui lui est strictement nécessaire pour son entretien quotidien. Il travaille par jour dix à douze heures, dont six peut être déjà représentent la valeur de son salaire. Ce qu'il produit en plus de son entretien (ce qu'on nomme *plus-value*), passe dans la poche du capitaliste. La plus-value tombant en gouttes journalières est absorbée par l'éponge du capital; elle devient

profit du capitaliste et grossit le plus souvent le capital.

En effet, la critique du capital par Marx, cet évangile critique des travailleurs contemporains de l'Europe, est en substance une théorie critique de cette *appropriation capitaliste de la plus-value.*

Toutes les conditions et toutes les formes de cette appropriation capitaliste sont vivement représentées sur toutes les faces, à l'aide d'amples matériaux puisés surtout dans les conditions économiques de l'Angleterre.

La concurrence des travailleurs entre eux, l'instabilité du procédé de production, l'effet déplaçant des machines, les bouleversements techniques, la concurrence étrangère au travail manuel mettent, selon Marx, le travailleur salarié et le petit bourgeois dans la nécessité de céder leus travail journalier au capitaliste (propriétaire foncier, industriel ou commerçant) et à se laisser réduire à un salaire qui ne leur paie pas toute la valeur de leur travail, mais simplement leur donne de quoi subvenir à leur strict nécessaire.

La plus-value de la journée de travail, qui n'est pas payée en salaire, passe dans la bourse du capitaliste au moyen de la vente des produits

du travail, enrichit celui-ci et lui donne les moyens de déployer plus de luxe dans son intérieur et surtout d'augmenter indéfiniment son capital.

Ainsi, sous le couvert du salaire qui n'est pas équivalent au produit de travail, a lieu, tous les jours et à toutes les heures, une exploitation sans trêve des travailleurs salariés, et ainsi le capital joue le rôle d'un vampire, d'un spoliateur, d'un voleur.

Toutefois, *subjectivement*, le bourgeois honorable est exempt de toute culpabilité, car il est forcé par tout le système existant, légalement imposé par la concurrence anarchiste, à prendre part à la spoliation insatiable, c'est-à-dire de dépouiller les travailleurs le plus possible de leurs produits et d'augmenter à l'infini ses propres écus. En agissant autrement, le bourgeois serait incapable de lutter avec ses concurrents.

Mais *objectivement*, cette spoliation générale est condamnable et le système doit être changé.

Comment se fera ce changement, ce n'est pas dit en détail, mais, des antécédents critiques, on peut tirer l'idée positive avec certitude. Il n'y aura plus de *capitalistes* ni de *travailleurs salariés*, mais simplement des *producteurs*

lorsque le système de concurrence des capitaux privés — qui réduisent le salaire par la concurrence — sera remplacé par *l'appropriation collective du capital*, avec une *organisation sociale du travail*, et par un partage du revenu national en raison du travail de chacun. Ainsi le *profit* ne pourrait plus étouffer le *salaire*, parce qu'il n'y aurait plus ni *salaire* ni *profit*, mais seulement *indemnité sociale, revenu du travail socialement déterminé et mesuré d'après la quantité et la valeur d'utilité sociale du travail.*

Il n'y a qu'une part du produit national qui ne serait pas partagée entre les individus, c'est celle qui serait destinée aux administrations productives et économiques en général. Une partie de ce capital serait restituée au capital collectif, en compensation de la quantité employée à la production, une autre partie servirait à l'entretien des autres institutions d'utilité publique (non directement productives).

Cette partie du capital profiterait donc à tous les citoyens, elle constituerait une sorte d'impôt naturel aussi direct que possible et retenu avant la répartition des revenus privés. Ce capital réservé remplacerait les impôts d'aujourd'hui, il serait employé aux charges d'utilité publique

et formerait la base permanente du capital collectif.

A un endroit de son livre, Marx manifeste cette idée par paranthèse et à peu près ainsi (p. 37, 1re édition allemande) :

« Le produit commun est (serait) un produit social, une partie de ce produit sert à remplacer le capital employé à la production : il reste social ; une autre partie est consommée par les membres de la société et c'est pourquoi elle doit être répartie entre eux. La part de chaque producteur pour ses moyens d'existence serait déterminée par son temps de travail. Le temps de travail servirait alors de mesure pour marquer la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun, et en même temps de mesure dans *la part* des *produits communs individuellement consommables.* »

Il est bien clair que le programme socialiste est autre chose que le « *partage* » périodique des propriétés privées ; il veut dire propriété collective des moyens d'un travail qui est déjà collectif en réalité ; anticipation directe sur le montant du travail collectif des sommes nécessaires à l'entretien des institutions d'utilité publique, — cela en remplacement de l'impôt ; partage de tous les autres moyens de consommation entre les

producteurs isolés dont ils seront la propriété et le revenu privé, répartition faite, comme nous l'avons répété, au prorata du travail de chacun.

Qu'on se garde donc bien de considérer le socialisme comme un système de partage périodique des propriétés privées, ce serait s'escrimer contre des moulins à vent et chaque page des journaux socialistes a raison de flétrir ce procédé comme une preuve de crasse ignorance.

Après cette critique du capital privé, l'établissement final de la propriété collective ne parait pas même douteux aux socialistes. L'extrême difficulté de la transition à l'ordre nouveau ne les préoccupe pas trop ; ils comptent sur la *masse expropriée* de la population en face du petit nombre d'*expropriateurs*, sur l'achèvement du procédé de destruction de la petite bourgeoisie et sur *l'impossibilité de continuer la production privée* avec une classe ouvrière *mécontente* et qui *n'a plus de foi* dans l'autorité.

Quant à la question de *droit* concernant le passage à l'ordre nouveau elle n'est pas même douteuse pour eux. Ils disent à peu près ceci :

Le bourgeois peut avoir un droit sur ce qu'il a acquis sous le régime actuel de production et nous lui rachèterons son capital privé, comme il

a racheté le droit féodal. Mais il n'a aucun droit de réclamer pour *tout l'avenir* l'empêchement d'un *meilleur* mode de production. Une nouvelle forme de production peut, à chaque moment, être proclamée par le peuple comme un nouvel état de justice.

Dès lors le capitaliste ne pourra plus seul exercer sa grande industrie : il saura s'estimer heureux si on rachète, à lui et à ses enfants, le capital privé en annuités de moyens de jouissance, qui dureront jusqu'à ce que tout le monde se soit fait aux nouvelles conditions. Notre capitaliste s'inclinera devant le *droit nouveau* proclamé par la majorité du peuple, comme la noblesse a dû s'incliner devant le droit proclamé par la bourgoisie et se contenter du rachat des servitudes féodales.

Le socialisme n'est nullement contraire au rachat des propriétés privées actuelles, si les propriétaires y consentent de bonne volonté ; il s'en rapporte ordinairement à l'acte libéral d'expropriation de la noblesse féodale et de l'Eglise féodalisée par les compensations évaluées en titres de rente.

Mais, étant donné le même rachat complet des valeurs productives, on ne délivrerait plus aux expropriés des titres de rentes ni des moyens

de production, mais seulement des moyens de consommation ; car, à l'avenir, les moyens de production ne pourraient plus être propriété privée, quand bien même la propriété privée antérieure, résultant des titres de rente, aurait été indemnisée, selon sa valeur complète, lors de l'expropriation, par la cession des moyens de consommation. On voit facilement qu'avec ce genre de rachat, les capitaux immenses de Rothschild et consorts ne peuvent, même après pleine indemnité, que se transformer en une richesse suffoquante de moyens de consommation. Cette grande propriété ne pourrait pas longtemps durer. Les grands capitaux privés seraient aussitôt supprimés comme capitaux, et bientôt même comme richesses, car l'Etat socialiste n'accepterait nullement, en principe, le rachat moyennant des rentes permanentes. Ainsi l'excédant naturel ne pourrait pas se maintenir durable par un dédommagement purement transitoire.

De ce qui précède, on reconnaît facilement que le socialisme n'a pas besoin de « partager, » tout au moins de partager périodiquement dans le sens attribué à ce mot. Il peut plutôt reconnaître les richesses déjà accumulées comme le produit légal d'un mode d'acquisition passé;

mais il ne peut pas *pro futuro* les laisser accroître et gagner éternellement comme capital privé, comme sources de rente particulières.

Le socialisme repousse dans son but final la richesse comme moyen de production privée, comme source de rente privée, et par là il met radicalement fin, dans le fond, à toute inégalité de revenu ne résultant pas d'un travail particulier. Alors l'inégalité est, comme l'a dit un socialiste, « organiquement supprimée. »

Qu'on réfléchisse bien sur l'énorme portée de ce fait : la famille Rothschild possède, admettons, 500 millions d'écus; elle en serait, par supposition, complètement indemnisée, si, dans le courant de trente ou cinquante ans, on lui délivrait par annuités la valeur escomptée de 500 millions d'écus, mais seulement sous forme de moyens de consommation, de luxe et d'agréments.

Cette famille serait en état de jouir richement et de faire des dons; mais elle ne pourrait plus capitaliser, ne pourrait plus convertir son surplus en sources de rente, et, même avec le droit d'héritage intact, elle serait contrainte, après deux ou trois générations, au travail personnel, comme toute autre famille, à moins qu'elle ne préfère émigrer, auquel cas il est bien

douteux que l'Etat socialiste lui envoie ses annuités.

Certes, on n'a rien pu imaginer de plus fort contre l'aristocratie financière, et en particulier contre les juifs, que cette exclusion, de droit social, des moyens privés de production et des sources de rente privées.

C'est d'autant plus remarquable que ceux qui ont le plus efficacement répandu cette idée dans les masses appartiennent au judaïsme : Marx et Lassalle sont d'origine juive.

Le socialisme se glorifie de ce résultat ; il se glorifie surtout de ce qu'il va extirper radicalement toutes les tromperies des bourses, des monopoles privés et de l'usure. En effet, avec la réalisation socialiste, il ne resterait plus rien des revenus provenant de la spéculation et des rentes gagnées sans travail.

C'est ici le moment de réfuter un malentendu grossier.

On entend très souvent dire :

« Le socialisme ne veut plus de capital économiquement parlant ; il ne veut aucun moyen de production, il veut produire sans immeubles, sans fabriques, sans machine, sans instruments, sans matière première et sans combustible, car il nie le capital et en conséquence l'existence,

l'épargne, l'entretien et le renouvellement des moyens de travail. »

On regarde cette conclusion comme une brillante réfutation de la doctrine socialiste, et on triomphe de cette « *imbécilité* des socialistes. » Mais il faut expressément se mettre en garde contre cette manière de réfuter le socialisme.

Il n'y a que la propriété, et seulement *la propriété privée des moyens de production,* que le socialisme veut abolir pour l'avenir. Au point de vue technique et au point de vue économique, non seulement il ne repousse pas le capital, mais, comme les citations tirées de K. Marx le prouvent clairement, il veut, par l'établissement et le renouvellement collectif de tous les moyens de production, introduire une organisation des capitaux productifs qui assurerait *à toute la production nationale* une dotation dans le sens de la grande production la plus rationnelle d'aujourd'hui.

Les fonds nécessaires pour l'entretien et le renouvellsment du capital social doivent être pris sur l'ensemble de la production collective. Déjà le rêveur Ch. Fourier réclamait l'abolition de la petite industrie bourgeoise, misérablement dotée ; il voulait la généralisation de la grande industrie.

Combien peu aspire un Karl Marx à ramener le procédé de production à la petite industrie (je ne parle même pas ici de la production sans capital, dans le sens technique du mot), cela est prouvé par le résumé ci-dessus mentionné, qui est le résumé de sa critique du capital privé, tel qu'il se trouve à la fin du premier volume de son Capital.

Quant aux maux nouveaux qui pourraient remplacer les maux présents, auxquels le socialisme peut remédier, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Nous n'avons qu'à constater préalablement ce qui constitue le contenu du socialisme et à établir d'abord son principe fondamental..

Cherchons à poursuivre encore plus en détail les conséquences concrètes de ce principe dans les *catégories principales isolées de l'économie politique :* besoin, production, circulation, revenu, ménage, consommation et formation de fortunes! Ce n'est que par ces indications particulières que nous serons en état d'orienter complètement le lecteur, et de montrer d'une part que le socialisme rompt encore beaucoup plus avec l'ordre existant, que ne l'admettent les plus peureux, et d'autre part combien sont fausses certaines conceptions qu'on s'est faites sur son compte.

CHAPITRE III

Transformation des principales institutions particulières de la société économique actuelle : Détermination des besoins. — Liberté de ces derniers. — Organisation du travail et du capital en production collective. — Réfutation de quelques autres fausses conceptions. — Insuffisance de la simple théorie du coût comme mesure de la valeur pour l'organisation collective pratique et réalisable du travail et du capital.

En poursuivant la quintessence du collectivisme pratique et réalisable dans le domaine des principales catégories isolées de l'économie politique, nous recherchons, avant tout, en nous appuyant sur le système en vigueur chez les économistes, comment on déterminerait les quantités nécessaires (les besoins) des différentes espèces de biens dans l'état de production unitaire des socialistes. Le besoin est la plus puissante force d'impulsion de l'économie. Dans la

balance de la production et de l'échange il est le poids qui fait pencher le plateau du maintien et du renouvellement matériel du corps social et de tous ses organes comme aussi de tous ses éléments.

Actuellement, le besoin social est déterminé par la somme des demandes des ménages isolés. Chacun les établit, en ce qui le concerne, et fait sa demande aux commerçants chez lesquels les besoins isolés se rencontrent formant une part de la demande générale ; le commerce dans son ensemble, supportant toute la demande, attire à lui la somme sociale générale de tous les besoins individuels. C'est la demande qui fait valoir l'ensemble des besoins en face de l'offre de la production sociale. D'autre part l'offre des richesses et des matériaux d'entretien et de renouvellement est également représentée par le commerce, car les offices divers de la production morcelée en régime de libre concurrence, ont passé au commerce leurs produits pour l'échange ultérieur.

Dans l'économie individualiste-libérale d'aujourd'hui, la détermination des besoins individuels est absolument libre et la satisfaction de ses besoins n'est limitée que par la concurrence d'achat, en vertu de laquelle celui qui paie mieux

accapare plus tôt les marchandises et refoule en arrière celui qui désire consommer sans être en état de payer autant.

La *libre détermination* des besoins est certainement la base fondamentale de la liberté en général.

Si les moyens d'entretien et d'instruction étaient mesurés d'après une règle prise en dehors de l'individu, personne ne pourrait vivre ni s'instruire, d'après les exigences de son individuabilité : il n'y aurait plus de liberté.

C'est pourquoi on se demande si le socialisme abolit ou non la liberté individuells de la détermination des besoins. S'il l'abolit, il est hostile à la liberté, à toute individualisation et par conséquent, il est contraire à la civilisation et il ne pourra jamais satisfaire les impulsions les plus enracinées de l'homme.

Pour répondre à cette question, il faut dire d'abord que le socialisme a fait tout son possible pour se faire repousser. Ses écrivains à l'imagination riche ont parlé, il est vrai, de la *variation* des jouissances, mais non pas de la liberté individuelle du ménage, c'est-à-dire de la sphère dans laquelle l'individu se replie sur lui et sur ses proches pour échapper aux tracas des affaires publiques, politiques et économiques, et pour

sentir comme individu, s'instruire et se mouvoir librement.

Quelques socialistes ont promis au prolétariat un luxe collectif, presque royal, consistant en fêtes publiques, jouissances artistiques, etc., mais ils ont à peine laissé une petite place au ménage privé, à la liberté des besoins individuels, et à l'agréable confort d'un intérieur (1).

Il est possible que cette conception ne soit qu'un accessoire, une de ces exagérations qui accompagnent ordinairement les nouvelles idées à leur début, comme on en a un exemple dans les romans utopiques (Staatsromane) de tous les temps. C'est pourquoi nous nous occuperons spécialement des conclusions qui découlent logiquement du principe fondamental du collectivisme.

---

(1) La critique de Schäffle est exagérée ici. Fourier, qu'il vise surtout dans ce passage, laissait absolument intacte la libre détermination des besoins par les individus eux-mêmes. Il sacrifiait le ménage dans le sens matériel du mot, c'est vrai, mais parce que, selon lui, les ménages morcelés ne pourraient pas satisfaire les besoins des intéressés. Seuls les communistes de la vieille école autoritaire prêtent le flanc à la critique de Schäffle sur ce point spécial. (Note du traducteur.)

Nous trouvons toujours que d'énormes bouleversements devraient s'accomplir dans la formation du besoin social. Les grands rentiers de toutes sortes cesseraient d'exister; ainsi la consommation du luxe privé deviendrait excessivement restreinte; en échange le luxe des établissements publics s'étendrait toujours plus, et les masses auraient un droit à des divertissements et à une instruction plus élevés.

Mais de l'abolition de la propriété privée des moyens de production il ne résulte ni l'abolition de la liberté du choix en ce qui touche les besoins individuels, ni l'abolition de la vie de famille, ni l'abolition de la libre sociabilité privée.

La production collective organisée d'une manière indépendante en corps de métiers pourrait très bien admettre aussi une statistique journalière, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle, annuelle, des besoins individuels et familiaux, du genre de celle qui se fait aujourd'hui; et d'après cette statistique résultant de la libre manifestation des besoins la production nationale pourrait se régler en ce qui regarde la qualité et la quantité des produits.

On peut même dire que les oscillations des besoins seraient bien moins grandes que dans

l'état actuel, car dans l'état socialiste, le prolétariat et la ploutocratie ayant disparu, l'ensemble du peuple constituerait un état moyen ayant des besoins unîformes. Il est bien vrai qu'il devrait y avoir des entrepôts de réserve pour l'équilibre entre l'offre et la demande des produits, mais ces entrepôts existent actuellement, sous la forme de magasins commerciaux.

Il est vrai anssi que l'Etat pourrait radicalement éliminer les besoins que lui paraîtraient nuisibles, en ne produisant plus pour eux ; c'est pourquoi les *végétariens*, Baltzer entre autres, tendent vers le socialisme. Mais ce n'est pas une chose mauvaise (Schattenseite) que d'éloigner du corps social les produits falsifiés et nuisibles. Pour éviter l'abus dans cette œuvre d'épurement (et les fous sectaires *temperanciers*), il n'y aurait qu'à s'en rapporter au sens puissant et généralement si développé de la liberté individuelle.

En somme il n'y a aucune raison de conclure que, la production étant socialement réglée et unitaire, la détermination des besoins doive l'être aussi et que, dans cette matière aussi, l'État doive procéder d'office. Nous insistons énergiquement là-dessus, car si le socialisme voulait abolir la liberté des besoins individuels

il devrait être regardé comme l'ennemi mortel de toute liberté, de toute civilisation, de tout bien-être intellectuel et matériel. Tous les avantages qu'apporte avec lui le socialisme ne compenseraient pas la perte de cette liberté fondamentale.

C'est pourquoi en abordant le socialisme, il faut d'abord l'examiner à ce point de vue. S'il donne inutilement à son principe de production un corollaire pratique de nature à mettre en danger la liberté de maintenir un ménage individuel, il est inacceptable, quoi qu'il puisse promettre et nous offrir en effet. L'ordre des choses actuel, malgré ses difformités, est encore dix fois plus libre et dix fois plus favorable à la civilisation (1).

Passons maintenant de la catégorie des *besoins* aux catégories de la *production*, et, de la

(1) J. S. Mill, dans ses *Principes d'Économie politique*, après avoir vivement critiqué le communisme autoritaire, ajoutait : « Si cependant il fallait choisir entre ce communisme avec ses chances et le maintien indéfini de la société actuelle, je préférerais encore le communisme. » J. S. Mill avait raison : une organisation égalitaire, quelle qu'elle soit, serait supérieure au brigandage social régnant qu'illustrent tant d'oppressions, tant d'iniquités, et tant de souffrances. (Note du traducteur.)

circulation, au capital *productif et circulant.*

Nous avons vu jusqu'ici que c'est justement dans ce domaine que le socialisme étend son action la plus transformatrice. Il ne doit plus y avoir de capitaux privés, par conséquent plus de concurrence de capitaux privés, l'un et l'autre doivent disparaître graduellement ou subitement, sauf quelques vestiges insignifiants.

Ils sont remplacés par une organisation publique, juridique, du travail national socialement ordonné et reposant sur la collectivité des capitaux productifs, par un système analogue d'emmagasinage et de transport des produits qui sont ensuite délivrés aux individus dans la mesure du temps de travail (porté dans le livre) qu'ils auront consacré à la production sociale et d'après un prix exactement calculé sur les frais moyens de production.

Cette organisation du capital et du travail serait évidemment incompatible avec le maintien de la spéculation, des entreprises privées, du marché, de la Bourse, de l'emploi de l'argent monnayé, des rentes privées de toutes sortes; et de cette incompatibilité le socialisme se fera le plus grand mérite.

Pour les esprits habitués aux conditions sociales présentes, ces conséquences du système

socialiste particulier de production seront tellement inconcevables qu'il est utile de les examiner ici en détail.

Il y a un point que nous devrons préalablement élaguer, car pour en parler avec détail il faudrait connaître la théorie socialiste de la valeur : c'est la manière dont on intéresserait les individus à l'économie dans l'état socialiste.

Occupons-nous, avant tout, de l'organisation de la production et de la circulation des richesses.

Les établissements de communication également nécessaires à la production et à la circulation seraient publics, comme déjà, pour la plupart, ils le sont aujourd'hui. Pour une part, ils serviraient à faciliter les voyages et la correspondance des individus comme actuellement; chacun pourrait acquérir des billets et des timbres, par son travail.

Toute communication *d'affaire* serait au contraire une communication des établissements publics de production, et consisterait en transports sociaux des forces de travail, des matières premières, des matières préparées et des produits achevés, le tout se mouvant entre les établissements publics de production et les magasins de livraison, sous une direction unitaire.

Une rétribution particulière pour les transports généraux ne serait pas concevable ; car la société entière fournit et complète le capital nécessaire pour les établissements de communication ; elle indemnise le personnel des transports en lui délivrant des bons sur les magasins publics, selon la qualité et la durée du travail.

Le contrôle de cette organisation des transports ne concernerait que le chargement régulier, la recherches des voies les plus directes et les moins coûteuses, la livraison bien exacte sous le rapport de la quantité, le soin et l'exploitation complète des moyens de transport, et enfin la comptabilité des frais.

Tout ceci est encore très concevable au point de vue des idées actuelles, car divers établissements de transports sont déjà publics et centralisés, comme par exemple les postes et les télégraphes, ainsi qu'une partie des chemins de fer. Presque tout le monde en est satisfait.

Mais il est beaucoup plus difficile de s'imaginer l'action socialiste dans la production des matières premières et la production industrielle.

C'est pouvoir nous allons faire précéder les développements ultérieurs de quelques considérations négatives :

Il n'est pas nécessaire que le socialisme trans-

forme immédiatement et tout d'un coup la production privée en production sociale, en fabrique d'État, et toutes les directions de la production en administrations économiques sociales. Il peut, dans cette œuvre de réorganisation, procéder graduellement et transformer l'une après l'autre les branches productives en établissements administratifs, territorialement réorganisés, de la production sociale unitaire, devant bientôt embrasser toute l'activité nationale.

Les produits du travail social seraient jetés sur le libre marché ou livrés à un taux proportionnel à la matière employée et au travail incorporé. Le montant serait partagé entre les travailleurs publics lesquels, dans leur travail, auraient intérêt à se contrôler et à se discipliner eux-mêmes. Rien que la partie socialisée de la production, au moment donné, formerait un corps de capital et de travail solidaires, auquel les travailleurs seraient libres, jusqu'à nouvel ordre, de se joindre ou non, dans certaines branches de production, du moins. Dans beaucoup de domaines de production, on pourrait laisser, jusqu'à nouvel ordre, les travailleurs libres d'entrer ou non dans l'administration nationale ; la plus grande force attractive des établissements socialisés devrait con-

sister dans les avantages réels qu'ils offriraient.

Il ne serait nullement nécessaire que chaque genre de production fît partie de l'administration sociale productive : par exemple, la production pour son propre entretien pourrait parfaitement exister séparément en principe, à la condition qu'on ne pourrait pas vendre à d'autres.

Les travaux et les services incentralisables, à cause de leur caractère personnel, comme la médecine, les arts, pourraient même être laissés à la concurrence libre, et seraient payés par les clients à l'aide des bons de travail, ou bien l'indemnité privée pour ce genre de service pourrait être combiné avec le système déjà existant des émoluments publics. Cette manière d'intéresser les individus à leur profession spéciale touchant les services personnels où le capital ne joue aucun rôle important est bien compréhensible. Seulement les services personnels qui nécessitent un grand capital devraient être transformés en fonctions publiques et salariées, en administrations de capitaux publics. Ces derniers remplissent déjà aujourd'hui des fonctions sociales dans l'État, l'école, la commune.

En général, le procédé socialiste de produc-

tion n'est pas quelque chose d'entièrement nouveau, mais une simple généralisation des établissements et des services publics.

C'est pourquoi on prête singulièrement le flanc à la critique socialiste lorsqu'on dit : le socialisme repousse en principe l'État et la Commune.

Il est plutôt la généralisation du principe par excellence des États et des communes ; il représente l'idée d'une fonction publique s'étendant jusqu'à la production sociale entière.

Certes, réalisable ou non, le principe collectiviste est idéalement un principe social. Il transmet le procédé de production, non pas à l'action inconsciente de la concurrence anarchique, mais à une organisation unitaire (tout en restant encore assez autonome).

C'est pourquoi les partisans de cette réforme prennent le nom de *socialistes*, c'est pourquoi ils condamnent l'économie politique bourgeoise comme anarchiste, comme dénuée d'unité, comme insociale, comme purement individualiste et comme impuissante contre les abus.

Quiconque connaît quelque peu la littérature socialiste, s'abstiendra de reprocher aux socialistes d'être des ennemis de l'État et des fomentateurs de passions anti-sociales, car ces repro-

ches sont justement ceux que font, avec plus de raison, les socialistes à leurs adversaires libéraux.

Pour le socialisme réalisé, le suffrage universel n'est pas absolument nécessaire; sans doute, pendant l'époque transitoire de sa lutte avec le libéralisme, le socialisme ne renoncera pas à ce suffrage. Mais quand l'organisation unitaire du travail sera devenue une réalité, ce sera justement l'État socialiste qui possédera, à un plus haut degré, ce solide engrenage *organique* qui a été le propre du moyen âge.

Dans l'État libéral-individualiste, la représentation organique des États peut beaucoup mieux être simulée par un semblant de constitution et par un système représentatif trompeur et apparent.

L'engrenage organique est beaucoup plus étranger en principe à l'État individualiste libéral, qu'à l'État socialiste; cela est palpable. Aussi le socialisme le sait-il exactement, si peu qu'il puisse s'occuper encore de sa constitution définitive.

L'idée d'organiser collectivement la production n'est pas non plus contraire à l'État en général, et sur ce point il faudrait cesser de continuer dés phrases évidemmnnt insoutenables.

Toute centralisation de l'Etat libéral vient plutôt en aide au socialisme et lui est, pour ainsi dire, congénère.

L'œuvre capitale de philosophie du droit de Lassalle, le *système des droits acquis* se résume dans l'idée politique qu'aucune fonction sociale ne doit être l'objet d'une domination privée ; que la domination privée sur la production sociale au moyen du capital est exactement aussi anti-sociale et féodaliste qu'autrefois la domination héréditaire des féodaux sur l'Etat.

Une autre conception qui est très répandue et qui n'est pas plus juste est celle-ci : on dit que les désavantages connus des systèmes actuels de régie seront généralisés avec le socialisme.

Puisse-t-on ne pas trop se reposer sur cet argument !

D'abord il existe déjà des travaux de régie qui sont plus économiques, ou du moins tout aussi économiques que l'industrie capitaliste ; tels sont les postes, les chemins de fer d'Etat, les télégraphes, les établissements communaux pour les conduits d'eau et de gaz, etc.

En outre, les socialistes peuvent alléguer que les travaux de régie de l'Etat individualiste-capitaliste et les travaux organisés de l'Etat socialiste partent d'idées totalement différentes.

Il est sûr que maintenant les directeurs et les travailleurs des fabriques de l'Etat n'ont aucun intérêt à produire économiquement pour le bien de l'Etat ; qu'ils travaillent bien ou mal, l'Etat leur donne la solde convenue. Il en serait autrement si chacun recevait d'autant plus que tous les autres travaillent davantage dans toutes les branches de la production. Alors le travailleur s'intéresserait au plus haut degré à l'ensemble de toutes les branches industrielles. Le contrôle économique et la discipline du travail qui deviennent toujours de plus en plus impossibles au régime de production capitaliste, et que cette lacune rend de plus en plus instables, seraient dans l'Etat socialiste beaucoup mieux garantis par des primes communes, car chacun, en ce qui regarde la perception de sa rémunération et de sa prime, serait intéressé à ce que le paresseux et le mauvais travailleur ne reçoivent pas une solde complète. Chacun serait intéressé à ce que les frais de travail en moyenne soient le plus bas possible, car d'après ces frais serait déterminé le prix des produits sociaux, et on pourrait pour une quantité donnée de bons de travail en avoir d'autant plus que les frais sociaux de chaque genre de richesses seraient moins élevés.

Cet argument est très valable, surtout en ce

qui touche la critique du mauvais système de régie de l'état actuel, où la forme *sociale* n'est qu'une exception, et par l'exemple duquel on ne peut rien conclure sur le résultat économique d'une industrie sociale qui sera généralisée, et dont les avantages généraux seront liés aux intérêts privés de chacun. En un mot, l'observateur sérieux et impartial ne peut pas se contenter de cette réfutation courante du socialisme, en vertu de laquelle celui-ci ne ferait que généraliser les inconvénients des entreprises actuelles de régie. Il faut au contraire bien recommander aux partisans de l'ordre social existant de ne pas se contenter de cela.

La question principale est toute autre, la voici :

Le socialisme sera t-il jamais en etat de réaliser aussi sur son terrain, au même ou à un plus haut degré, cette grande vérité psychologique et cette fécondité économique du principe individualiste, d'après lequel l'intérêt privé poussé à l'accomplissement des fonctions de la production sociale ?

Nous considérons cette question comme décisive quoique nullement décidée encore ; c'est d'elle que dépendra, à la longue, la victoire ou la défaite du socialisme, la réforme ou la ruine

de la civilisation occasionnée par lui au point de vue économique, et c'est pourquoi nous voulons l'éclairer de quelques rapides critiques, quoique notre tâche la plus immédiate devrait être seulement de constater d'une manière concrète la quintescence, le contenu du socialisme.

Nous faisons d'abord observer que dans sa *formule actuelle* le socialisme doit encore nous indiquer comment il amènera, dans ses plus petites ramifications, une si vaste organisation de capitaux et de travail à un échange harmonique et fécond de *rapports individuels.*

D'un seul centre on n'arrivera ni par la pénalité, ni par l'appel au peuple et à ses devoirs, ni de toute autre manière à obtenir que dans le cercle d'une production unitaire, chacun produise *le plus de richesses possible* avec *le moins de frais possible*, c'est-à-dire que l'on produise partout économiquement, que personne ne gaspille ni le temps ni la matière première, ou même n'emploie cette dernière sans ménagement aux dépens de la production d'ensemble ; que dans chaque section productive les moyens de production soient toujours renouvelés à temps et d'une manière féconde, tant au point de vue technique qu'au point de vue quantitatif ; que le travail, dans ses qualifications diverses, soit

estimé à sa juste valeur ; que tous les employés de la production sociale, jusqu'aux *omniarques* de Fourier, n'exploitent pas davantage ; que la plus-value ne soit plus engloutie, et qu'à l'encontre de ce qui se passe dans la société capitaliste actuelle, la spoliation ne soit plus pratiquée.

Il ne suffit pas encore, dans une communauté de production, composée de millions d'hommes, que le producteur *A* sache se dire : mon revenu de travail social dépend de ce que mes autres 999,999 coopérateurs soient aussi appliqués que moi. Ceci n'éveille pas encore le contrôle nécessaire, n'étouffe pas le penchant à la paresse et à la malhonnêteté, n'empêche pas le détournement du travail au préjudice de la communauté, ne détruit pas l'égoïsme et la ruse qui se manifestent par la taxation exagérée et injuste des travaux isolés.

Le socialisme devrait amener chaque individu isolé à prendre part aux travaux dans son intérêt privé, au moins aussi puissament que cela a lieu dans la société actuelle. Il devrait savoir récompenser chaque section isolée pour les travaux collectifs extraordinaire et faire porter à chacun la peine de ses négligences ; il devrait également, et mieux encore, savoir distinguer les progrès techniques particuliers et récompen-

ser les mérites individuels. Il devrait aussi savoir diriger les nombreuses forces de travail en les utilisant toujours de la manière la plus productive, non pas par l'autorité du commandement, mais par la force de l'intérêt individuel.

S'il ne remplit toutes ces conditions, le socialisme arriverait à peine à une répartition plus juste du produit national, et il ne pourrait probablement pas arriver à une production sociale plus économique que la production qu'a atteinte en moyenne l'économie capitaliste par la surexcitation de l'intérêt privé et par la mesure des prix, non seulement d'après la somme des frais, mais aussi et surtout d'après la valeur spéciale technique du temps et du lieu des travaux et des richesses isolés.

Nous sommes bien loin de penser que le socialisme ne puisse y arriver. La discussion scientifique sur cette grave question ne fait que commencer (1). Mais ce qui doit être soutenu avec calme, c'est que :

Aujourd'hui le programme socialiste n'offre

---

(1) Voir aux passages les plus saillants *Schäffle* « *Gesselschaftliches Sxstem der menschlichen Wirthschaft* » dritte Auflage, 1873. (Aussi *Bau und Leben des socialen Korpers*, 3 Bd.)

pas encore ces garanties ; il n'a pas encore la clarté d'idées voulue sur l'organisation nécessaire de la *concurrence* DU TRAVAIL, et cependant il est hors de doute que si la puissante impulsion de la concurrence capitaliste vient à manquer, l'émulation du TRAVAIL devrait devenir d'autant plus forte. d'autant plus concentrée et d'autant plus digne.

Il est très sûr que la théorie socialiste de la valeur — en tant que, dans la détermination de la valeur des richesses (Guterwerth), elle ne prend en considération que les frais sociaux et néglige totalement la valeur d'utilité qui varie selon le temps, le lieu et la chose — est complètement incapable de résoudre d'une manière réellement économique le problème de la production collective posé par le socialisme.

Aussi longtemps que le socialisme n'offrira rien de plus positif à ce sujet, il n'aura pas d'avenir. Avec son idée d'arriver à un plus juste partage des produits, — idée dont les désavantages possibles ne peuvent pas encore être pratiquement saisis — en donnant un procédé de production qui, avec beaucoup d'inconvénients, contient aussi assez de garanties économiques, le socialisme, disons-nous, ne pourra pas réussir à

l'amiable, et s'il veut employer la force, il échouera encore longtemps.

Si, au contraire, le socialisme parvient à lier son principe incontestablement plus unitaire, consciemment social, et son extirpation radicale de l'usure et des monopoles particuliers, avec les avantages généraux de l'intérêt privé et du contrôle général libre dans l'accomplissement des fonctions sociales, et par conséquent à conserver tout le bon côté de l'ordre existant, il triomphera sûrement, bien que dans un temps ultérieur.

Alors toutes les acquisitions de la civilisation, la centralisation dans l'État, la nature des rapports modernes qui tendent à la plus complète centralisation, la tendance générale à la production en gros et à la concentration des forces mécaniques, l'union des travailleurs dans la grande industrie et leur indiscipline croissante vis-à-vis des entrepreneurs capitalistes, seraient pour lui de puissantes voies préparatoires. Mais c'est alors précisément qu'il devrait se défaire de ce qui le rend si effrayant aujourd'hui. Alors il se présenterait en effet comme une phase du développement qui ne veut rien détruire, mais qui accepte tous les fruits mûrs de la civilisation, pour une fécondation ultérieure plus élevée.

Pour en arriver là, il faut parcourir une voie bien longue, mais il n'y a aucune raison pour déclarer que cet affinage soit impossible. S'en occuper sérieusement est au contraire une des tâches les plus grandes et les plus conservatrices et il n'y en pas de plus décisives pour les destinées futures de l'humanité.

Tout en nous réservant de coopérer à la solution de cette question dans ses détails, nous retournons à notre sujet le plus immédiat, et nous continuons à rechercher les conséquences du principe fondamental du socialisme.

Le mode socialiste de production est, retenons-le bien, forcément unitaire. Si cette unité devrait prendre une forme centraliste ou fédéraliste, absolutiste ou démocratique, s'il serait possible de rendre partout et toujours économique une production aussi unitaire, sur toutes ces questions-là nous pouvons passer pour le moment.

Le socialisme agitateur d'aujourd'hui a bien des lacunes sous ce rapport. Il ne s'est pas dépouillé complètement des erreurs du vieux communisme qui, en poétisant trop exclusivement l'ineffaçable impulsion de l homme à la fraternité et à l'amour de la chose publique, a vraiment prêté au ridicule.

Mais, quant à la nécessité de la forme sociale,

et par conséquent unitaire de la production, le socialiste doit y tenir en principe, l'anarchie de la concurrence individualiste étant, d'après son principe, la source de tous les maux, de toutes les tromperies, de toute la désorganisation, de toute l'instabilité, de toutes exploitations et iniquitée de la société actuelle.

L'état socialiste ne sera réalisé que lorsque les moyens de production sociale seront propriété collective. Ceci doit être observé surtout quand on veut comprendre la tiédeur des socialistes, conscients de leur but, vis-à-vis de la coopération petite-bourgeoise d'un Schulze, de la participation des ouvriers aux bénéfices, et des conseils de prud'hommes, comme aussi vis-à vis du système, également anarchiste, des groupes autonomes de production et de capitaux, des groupes qui n'ont entre eux aucun lien unitaire et se rencontrent sur le pied d'un simple contrat (tels que le sont les groupee anarchistes proprement dits).

De pareils efforts sur le terrain de la concurrence privée supposent toujours un mode de production morcelée, une lutte anarchiste des intérêts privés entre ouvriers et patrons, entre ouvriers laborieux et paresseux, entre associés et non associés, entre associations pro-

ductives florissantes et autres moins florissantes.

Le socialiste conscient ne s'intéresse à tous ces efforts qu'autant qu'ils peuvent être utiles au groupement des travailleurs, à l'accumulation des moyens de production et au développement de la conscience de l'intérêt collectif. Quant au reste, il hausse les épaules.

Il faut bien examiner tout ceci pour comprendre la tiédeur ou plutôt l'indifférence d'un K. Marx envers ces réformes. Les moyens de production doivent être pour le socialisme propriété collective; ce n'est qu'alors que le travailleur pourra recevoir des moyens de consommation proportionnels à son travail.

CHAPITRE IV

Suppression des capitaux de prêt, du crédit, des fermages, des loyers, de la Bourse, etc.

Le principe du socialisme est opposé non seulement au maintien de la propriété individuelle des moyens de production privés directement administrés, c'est à-dire des entreprises privées (affaires individuelles, sociétés d'actionnaires et autres associations des capitaux privés), mais encore de la propriété individuelle de sources *indirectes* de rentes, en un mot, de tout le système de crédit, le prêt, de loyers et de fermage, des capitaux privés *de prêt*.

Le crédit d'Etat et le crédit privé, et les capitaux de prêt en général n'ont pas leur raison d'être dans l'Etat socialiste, et en effet le socialisme veut radicalement mettre fin aux dettes d'Etat et aux dettes privées, au système de loyers et aux rapports de fermage, comme aussi à tous les titres de Bourse du monde.

Ce qu'il peut faire de mieux, c'est de consentir au rachat de ces titres à l'aide d'un certain nombre de quote-parts de *moyens de jouissance.*

Il repousse toute aristocratie *permanente* héréditaire passée sur la richesse et les rentes, qu'elle soit noblesse foncière ou financière. Il admet seulement une aristocratie du mérite personnel et universellement reconnue.

Pour bien comprendre ce bouleversement qui, à lui seul, donnerait à toute la vie sociale d'aujourd'hui une tout autre physionomie, on n'a qu'à se pénétrer de nouveau de l'idée fondamentale du socialisme.

La communauté serait le propriétaire général et le rénovateur de tous les moyens sociaux de production, elle serait le capitaliste général! Comment, dans un tel état de choses, une transmission privé du capital à titre de prêt, c'est-à-dire un crédit productif, pourrait-il être fourni a des entrepreneurs privés?

Il n'y aurait plus ni capitaux privés, ni entreprises privées.

Le crédit de consommation ne pourrait être accordé que par la communauté, pour mettre les individus à l'abri du besoin et seulement comme une avance sur le travail futur du délibérateur.

Dans l'Etat socialiste qui s'en fait un mérite,

il n'y a pas d'autre crédit de consommation, et par conséquent point *d'emprunts usuraires*, à la charge des nécessiteux. Ce serait, nous le répétons, la communauté qui, dans certaines limites, ferait des avances à ceux de ses membres qui en auraient besoin soit pour leur consommation proprement dite, soit pour leur instruction. Ces avances seraient portées à la charge de leur compte de travail social.

La communauté garantirait aussi les épargnes, c'est-à-dire donnerait des assurances pour l'avenir, en tant que l'individu voudrait réserver une partie de son actif de travail.

Ainsi l'assurance personnelle ne serait pas exclue; mais elle ne pourrait plus être basée sur des revenus d'intérêt, ni sur des spéculations d'établissements financiers, mais sur des garanties sociales pour l'actif de travail qu'on se réserverait pour l'avenir, et qui ne porterait pas d'intérêts.

Il n'y aura plus de fermage, attendu que les fermes sont des moyens de production et seraient propriété collective.

On ne pourrait plus louer des magasins, attendu que le commerce privé spéculatif aurait cessé d'exister. Le louage des logements serait aussi supprimé, attendu que dans l'état socialiste

toute perception de rentes sur les terres et les maisons devrait être absolument supprimée, comme on l'a déjà proclamé à Bâle il y a dix ans, et qu'on ne pourrait mettre de l'ordre et de la stabilité en matière de domicile (Wohnungswesen) que lorsque le peuple serait exempt des charges usuraires des loyers et que les logements seraient organiquement et systématiquement inhérents au lieu de l'occupation professionnelle.

Le crédit de l'Etat deviendrait superflu, car tout ce qu'on lui accordera comme besoins extraordinaires, pourrait tout aussi bien être pris en substance dans les réserves publiques avec l'autorisation du peuple.

On conviendra que toutes ces déductions sont des conséquences sévères du principe fondamental. Elles sont, en partie, plus ou moins clairement exposées, plus ou moins entrées dans le domaine du socialisme.

Or, qu'on se figure qu'il n'y a plus ni actions, ni papiers d'Etat, ni lots, ni priorité, ni hypothèques, ni titres de rentes privés, ni bail de fermage, ni revenus de louage! Il est bien évident que cette abolition radicale de tout bulletin des cours, transformera complètement toute la vie sociale d'aujourd'hui.

Une incision profonde serait faite, non seulement dans les rapports de propriété et de revenu, mais aussi dans le genre de consommation et de besoin, dans les consommations et les productions de luxe : les besoins seraient considérablement nivelés. Entre autres il n'y aurait plus de Bourse.

Naturellement, le socialisme ne tient pas compte de l'objection que tout ceci met en péril l'avenir des classes instruites et possédantes ; il oppose à cette objection le droit égal des successeurs des prolétaires à la propriété, à l'instruction et aux jouissances de la vie. Il promet à tous ceux qui veulent travailler un bien-être moyen, sans exclusion d'une meilleure récompense pour les mérites *personnels*.

En résumé, le socialisme ne peut pas en principe admettre plus que le rachat des titres de rentes par une quantité donnée de moyens de consommation, divisée en annuités, pendant l'époque de transition. Mais il *veut* radicalement mettre fin aux monstrueux abus du crédit public et privé et au règne de la chevalerie impure et pillarde des boursiers.

CHAPITRE V

Abolition du commerce en marchandises, du marché, des annonces et des réclames.

Mais ce n'est pas tout. Il faut dire que le socialisme, partant de son principe, ne saurait donner place à aucun *commerce* privé, à aucun *marché* et que même le *numéraire métallique* devra disparaître, au bout du compte, pour faire place aux *bons de travail*.

Dans ces conditions, *un capital privé de commerce* ne serait plus concevable.

Le commerce actuel (privé, spéculateur) est évidemment la conséquence du mode de production privée et de la concurrence.

L'ensemble de la production sociale, agricole et industrielle étant divisé aujourd'hui en innombrables établissements privés, le lien unitaire manque à la totalité de cette production et ce lien est remplacé par le capital commercial qui

prend les produits d'un établissement pour les livrer à un autre et finalement au consommateur.

Chacun de ces actes de vente et d'achat doit nécessairement être indemnisé, car les particuliers qui, par intérêt privé, s'occupent de la circulation des richesses, n'y sont engagés que par la concurrence d'autres capitaux privés de la place ; ces particuliers, disons-nous, doivent, par le fait, trouver une rémunération *particulière.*

Mais qu'on se figure la production *privée* capitaliste abolie ; cette production morcelée remplacée par la production collective unitairement organisée, et les ventes et les achats, le commerce et le marché, l'évaluation et le payement en argent deviennent superflus. Ils deviennent même impossibles dans le domaine de l'économie socialiste. Ce n'est que dans les rapports avec les États capitalistes, ou avec les débris capitalistes de l'ordre bourgeois, que l'excédent des valeurs d'exportation et d'importation et du commerce d'échange intérieur devrait être balancé en argent. Dans l'État socialiste lui-même l'usage de l'argent monnayé ne serait nécessaire qu'autant que le principe de la collectivité des capitaux et de la production

ne serait pas universellement et exclusivement appliqué.

Observons encore la chose de plus près, pour voir plus clairement pourquoi le socialisme veut justement et même doit mettre radicalement fin au commerce, à l'emploi de l'argent monnayé, au marché, à la concurrence commerciale et, avant tout, à la Bourse.

Que le socialisme le veuille, quiconque le sait qui connaît d'un peu plus près, et non par ouï-dire, les puissantes attaques du socialisme contre la Bourse, le commerce et l'argent.

Déjà la critique sociale de Fourier s'étendait principalement sur ces points.

Qu'on s'imagine la principale direction de toutes les affaires de la production centralisée sur un point économique quelconque, qui embrasserait des foyers plus nombreux de production et de débit (il importe peu que cette direction supérieure soit concue dans le sens du socialisme, ou centraliste. Dans ce cas les points centraux de l'organisme économique seraient aussi le théâtre d'un grand mouvement de produits, passant d'un degré de production à l'autre et allant aux consommateurs). Il devrait y avoir un vaste système de transports, d'entrepôts et d'emmagasinage pour la distribution de chaque

genre de production à toutes les catégories de besoins, à temps et en quantité voulus, en raison de la mesure des besoins publiquement manifestés dans toutes les branches de consommation.

Les travaux de transports et d'entrepôts qui accompagnent le commerce actuel devraient également accompagner la circulation de l'État socialiste au moyen des comptes rendus et d'une comptabilité spéciale pour régler la balance entre les diverses branches du travail.

Mais cette circulation ne pourrait plus être un *acte privé*, d'un caractère professionnel, ni un *échange*, et elle n'entrerait plus dans la catégorie du commerce et dans la série des ventes et achats formant la chaîne continuelle des échanges *privés*. Le commerce disparaîtrait, il deviendrait réellement... superflu.

Le lien entre les affaires de production, qu'on ne peut établir dans le mode de production morcelé, capitaliste et spéculateur que d'une manière privée, serait unitairement et socialement établi dans une administration économique, à l'aide d'un système de transports et d'entrepôts publics. La concurrence des capitaux de commerce et de spéculation est alors non seulement superflue, mais... inconcevable.

Il y aura bien dans le nouvel ordre un large débit social des *produits*, mais il n'y aura plus de trafic de *marchandises*, dans un but de spéculation. Les produits débités seraient bien des richesses de roulage et des approvisionnements, mais ils ne seraient plus des objets de spéculation et d'échange privé, en un mot ils ne seraient plus marchandises.

Telle est la signification de la démonstration socialiste, selon laquelle la *forme marchandise* des richesses ne présente qu'une *catégorie historique*, propre au mode actuel de production individualiste, catégorie qui n'a nécessairement aucune place dans un mode quelconque de production vraiment *sociale* et que, par conséquent, le futur État socialiste doit ignorer, comme l'a toujours ignorée l'économie patriarcale, féodale, la commune rurale des Indiens, et comme elle est encore actuellement inconnue dans l'économie familiale.

Par conséquent, avec la *marchandise,* le *commerce* et le *profit de commerce*, on verra tomber aussi le *marché* et la *Bourse.*

La Bourse, parce que le système de crédit serait aboli, comme nous venons de l'expliquer.

Le marché des marchandises disparaîtrait pour une autre cause :

Le marché de spéculation a trois buts principaux :

1) Détermination sociale du total des besoins pouvant être satisfaits par des produits économiques.

2) Détermination de la quantité et de la qualité demandée des productions qui sont du ressort économique.

3) Production continue d'une valeur d'échange qui maintient l'équilibre économique de la production et de la consommation.

Ces trois destinations principales du marché n'auraient non plus aucune raison d'être dans le nouvel ordre.

Les administrations de débit relèvent la somme des besoins, et divisent d'après elle le travail national, entre les différents genres de travaux et entre les corporations de production, de transport, d'entrepôts et de leurs administrations, et elles fixent la valeur des produits d'après la mesure *du temps socialement nécessaire à leur production* (K. Marx).

La valeur ainsi réglée, les produits seraient distribués contre les bons de travail de tous les producteurs. Le marché de spéculation serait donc superflu, car nous le répétons encore, ce marché n'est qu'une conséquence du mode de

production individualiste qu'il pousse dans les voies économiques d'une manière mécanique et chancelante, sous la pression de la concurrence universelle de tous les intérêts privés; mais il n'aurait aucun but dans le domaine d'un mode de production unitaire collectiviste.

Avec le commerce de spéculation tomberait également de lui-même tout le système de *corruption économique de la presse.*

Comme c'est la communauté qui forme la *valeur d'échange* unitaire ou plutôt le taux des valeurs sociales, la presse n'aura là-dessus aucune influence, elle ne pourra plus agir sur les prix et sur les cours. Bien plus, elle-même ne pourra plus être un objet de spéculation. Sa liberté ne pourra être fondée que sur l'appui des associations, et elle devra élaguer de son texte les insertions et annonces de spéculation; ces annonces mêmes n'auront plus de raison d'être.

Les israélites du socialisme font donc — que l'on compare surtout les examens de Lassalle sur le prolétariat de la plume — au *judaïsme de la presse* un procès aussi radical qu'au judaïsme du commerce et de la Bourse; il n'y a pourtant pas ici de haine nationale.

Ces trois judaïsmes ont pris racine sur le ter-

rain de l'économie de concurrence et de spéculation et ont grandi avec elle.

Bien d'autres choses disparaîtront encore d'une manière analogue. Tout le mode coûteux et luxueux d'annonces et d'étalages, avec les taux énormes des loyers de boutiques et de magasins, s'effronderont, entraînant avec eux le commerce en gros et en détail, la concurrence commerciale et les intermédiaires stériles et parasites.

On le voit, la transformation serait complète.

CHAPITRE VI

Abolition du numéraire métallique comme moyen d'échange et le remplacement de cette mesure comparative des valeurs par les unités de temps du travail social (monnaie-travail). — La taxe des valeurs dans l'État social, en regard du prix de marché actuel.

On connaît les attaques énergiques du socialisme contre l'argent monnayé; dans l'ordre socialiste ce dernier aurait la même destinée que le commerce.

Qui, dans notre époque économique basée sur l'argent, pourrait facilement se transporter en pensée dans un état économique où la circulation des travaux divers et des produits se ferait sans le secours de la monnaie? Et cependant nous trouvons dans l'histoire que l'argent n'a été intérieurement employé dans aucun cercle économique particulier. Dans l'État socialiste également, l'argent ne doit pas plus être employé

qu'il ne l'est aujourd'hui pour les rapports intérieurs, dans l'économie de la famille.

Les socialistes, comme il a déjà été dit, font ressortir comme désavantage de l'emploi de l'argent, qu'il masque et favorise l'exploitation du travail. Le salaire-argent comme compensation du travail accompli cache ce fait que le travailleur ne reçoit pas en argent l'équivalent complet de son travail et que, son entretien prélevé, il doit laisser la plus-value à l'entrepreneur.

La possession de l'argent accorde à chacun le droit le plus arbitraire et le plus funeste d'intervenir abusivement dans le marché de la production sociale et de la circulation des richesses ; il est devenu ainsi une cause de crises et de troubles anarchiques. L'argent a rendu possible l'accumulation démesurée des richesses privées et a laissé ainsi la concurrence dégénérer finalement en monopole privé, scandaleux et sans remède.

La littérature socialiste abonde en preuves rastiques sur ce sujet et sur d'autres analogues Mais ici non plus, nous n'avons pas à nous occuper de contre-critique, mais à constater seulement la logique ou l'inconséquence du programme socialiste.

Sous ce rapport, il ne saurait faire de doute

que dans l'économie unitaire des socialistes, l'usage de la monnaie métallique actuelle n'aurait en général aucune place ni aucune raison d'être.

L'argent remplit aujourd'hui deux tâches principales. D'après les économistes il est, d'une part, la mesure de valeur générale (moyen d'estimation); d'autre part, et grâce à cette première qualité, il est aussi le moyen le plus général de rémunération entre les intérêts privés et ce qu'on appelle *le moyen de transmission*, de la valeur (moyen général d'échange, de paiement, de livraison, de transport, de conservation et de prêt).

Dans cette seconde qualité de moyen de *rémunération* (dans les rapports privés d'échange, de paiement et de prêt), l'argent deviendrait complètement superflu, sous le régime socialiste.

Il n'y aurait plus alors, comme nous l'avons démontré, de rapports privés de prêt, ni d'échange; les produits seraient livrés par la société contre des certificats que la comptabilité de l'administration du travail social tirerait sur la comptabilité de l'administration des magasins comme un avoir sur le travail accompli, ou comme une avance sur les gains futurs de tra-

vail. On n'aurait ainsi absolument plus besoin de ce *moyen général d'achat* qui doit maintenant être mis entre les mains de chaque vendeur, en retour de son produit, et qui lui permet de l'échanger contre toutes espèces de richesses et lui sert de ration et pour ainsi dire de gage réel.

Les administrations de production collective et les consommateurs (possesseurs de bons de travail) devraient régler leurs comptes entre eux sans le concours de l'argent d'après le temps et la valeur du temps de travail par un système de compensation entre les administrations économiques et les maisons de liquidation (Clearinghäuser). Il en est de même de ces administrations en tant qu'elles acceptent réciproquement leurs produits, et entre ces administrations d'une part et les entrepôts publics d'autre part.

Dans son autre qualité de *mesure de la valeur*, l'argent serait remplacé dans l'État socialiste par la moyenne des journées de travail, d'après laquelle la valeur des produits serait estimée et mise en ligne de compte pour la distribution.

La journée sociale de travail, comme unité de valeur, serait un *moyen d'estimation juridique*. On pourrait encore faire servir cette estimation

juridique des bons de travail comme la plus sûre mesure d'amendes ou de restitutions, qu'on puisse imaginer contre les condamnés et les débiteurs de la communauté.

La mesure de la valeur, dont ne pourrait pas non plus se passer l'État socialiste unitaire, y resterait en vigueur, mais elle deviendrait substantiellement tout autre, c'est-à-dire qu'elle serait une fraction définie du temps de travail socialement déterminé.

Étant admis la possibilité de cette autre mesure de la valeur, il n'est que logique que les socialistes proclament énergiquement l'abolition de l'argent actuel. Comme moyen privé de rémunération, comme moyen général d'achat, comme gage intermédiaire d'échange, il deviendrait *superflu;* or, pour ces fonctions seules, la monnaie métallique est nécessaire. Comme mesure de la valeur, nous le répétons, l'argent serait remplacé par l'unité de la valeur réelle d'une fraction de temps du travail social.

Temps de travail social, comme mesure de la valeur, — cette idée paraîtra inconcevable à la plupart des lecteurs; beaucoup même n'en ont jamais entendu parler. Et cependant cette idée est le véritable fondement théorique du socialisme. Dans la pensée socialiste elle a déjà

pris une forte consistance et K. Marx, dans ses développements sur le travail comme substance et mesure de la valeur, la déclare expressément la pierre angulaire de tout son système.

Faisons donc plus ample connaissance avec l'idée socialiste de la valeur, en détachant du livre de Marx un extrait substantiel de cette donnée dialectique quelque peu compliquée et d'une compréhension difficile pour les profanes.

D'après cette théorie, la *substance de la valeur* des produits est dans le *travail socialement nécessaire*, par lequel le produit se réalise.

Les produits sont désignés comme travail cristallisé. Mais ce n'est pas le premier travail venu qui peut déterminer, c'est seulement le travail *socialement nécessaire*, c'est-à-dire le travail qui, d'après l'état donné de la technique sociale, en rapport avec une unité des besoins publics, doit être employé en moyenne à la confection du produit dans toute son étendue sociale.

Quand, par exemple, — c'est ainsi qu'on peut rendre l'idée de Marx — un pays a besoin de 20,000 hectolitres de froment et que, pour leur production, il doit employer 100,000 journées de travail (socialement organisé), chaque hectolitre

vaudrait $\frac{100,000}{20,000} = 5$ journées particulières de travail socialement constitué.

Cette valeur aurait cours quand même des individus isolés auraient été assez négligents pour mettre 10 ou 20 journées de travail individuel à la production d'un hectolitre de froment.

Qu'on se figure tous les genres constamment fabriqués de produits estimés d'après la dépense expérimentalement nécessaire de travail social, et l'on trouvera par l'addition tout le temps socialement nécessaire de travail pour la production sociale de l'ensemble des besoins publics.

Nous admettons que cette somme comporte 300 millions de journées socialement organisées, qui, si la journée est de huit heures, représenteront deux milliards quatre cents millions d'heures sociales de travail. La somme totale de toutes les richesses sociales nécessaires produites sous une direction publique unitaire (actuellement exécutée sous la direction de capitalistes concurrents), aurait également pour valeur totale 2 milliards 400 millions d'heures de travail, exactement autant d'heures de travail qu'il en serait réellement fait pendant une année par un million de travailleurs.

L'heure de travail = $\frac{1}{2{,}400{,}000{,}000}$ du travail collectif annuel de tous, serait la mesure de valeur générale et 2,400,000,000 *unités nominales de valeur* pourraient ou devraient être délivrées aux travailleurs en certificats, bons ou chèques de travail, afin que ces mêmes travailleurs puissent racheter aux magasins publics le produit total du travail collectif, valant également 2,400,000,000 heures de travail.

La somme totale de travail d'une période serait toujours égale, au moins en général, à la valeur totale de la masse des produits de la même période.

Les administrations économiques créditeraient le travail fait, fixeraient la valeur du produit d'après la mesure connue des frais de production en temps de travail, délivreraient des chèques sur le travail enregistré et consigneraient contre ces chèques les produits au taux des frais du travail social.

Rien ne paraît plus évident que l'harmonie entre cette théorie de la valeur et les principaux efforts des socialistes pour que la jouissance soit proportionnelle au travail, pour que chacun puisse avoir, comme revenu privé, comme légitime propriété privée, l'équivalent du produit

intégral de son travail, pour baser ainsi la propriété et le revenu sur le travail individuel, et enfin pour interdire à un tiers de s'approprier (comme cela a lieu aujourd'hui) la plus-value, c'est-à-dire une part du travail d'autrui.

Il est bien vrai que chacun ne reçoit pas *son* produit, la production sociale ayant pour but de faire produire les uns pour les autres sur les bases de la division du travail. Mais si le travail de l'individu est équitablement estimé d'après l'unité de valeur de l'heure sociale de travail, — en tenant compte dans l'estimation du degré de perfection du travail — chacun, en raison du service rendu à la société, recevrait d'elle en retour, pour sa jouissance, sous forme de produit social, l'équivalent de son travail individuel.

Sous un autre rapport, il paraît aussi que le travail trouverait, au moins *proportionnellement*, sa juste et complète rémunération.

Si, par exemple, on objectait que le peuple a aussi des besoins d'utilité publique du ressort de l'Etat, des Communes, des Ecoles, de l'Eglise, etc., et que, par conséquent, l'individu isolé ne peut pas recevoir en produits sociaux tout l'équivalent de son travail, l'objection ne serait fondée qu'en apparence.

Admettons, en effet, que sur le produit de 300 millions de journées sociales de travail, un tiers même, soit 100 millions de journées, doive être pris par anticipation pour les dépenses publiques, il ne resterait sans doute à la répartition privée entre les producteurs qui auraient fait les 300 millions de journées, qu'une valeur de 200 millions de journées. Mais les choses s'arrangeraient ainsi : pour une heure de travail, on donnerait un chèque ou valeur nominale de travail de 2/3 d'heure de travail, et le tiers restant serait employé pour le bien et la jouissance commune, aux services publics, et formerait l'ensemble des contributions ou charges sociales.

Ainsi s'établirait indirectement un revenu social proportionnellement égal et réglé uniquement d'après la mesure du travail individuel, ainsi qu'une propriété basée sur ce même travail individuel. Il en résulterait, en outre, une complète proportionnalité de l'impôt.

Tout cela est très logiquement pensé.

Seulement, on se demande :

1° Au point de vue *théorique*, si la prémisse, d'après laquelle les frais sociaux de travail sont la mesure de la valeur des richesse, est juste.

2° Au point de vue *pratique*, si l'Etat socia-

liste unitaire pourrait bien venir à bout de l'énorme comptabilité sociale qu'il nécessiterait et s'il pourrait estimer des travaux inégaux exactement d'après des unités du temps de travail social.

A la première demande, il faut, en tous cas, répondre préalablement d'une manière négative, car la valeur des richesses est réglée non-seulement d'après les frais, mais aussi d'après la valeur d'usage, c'est-à-dire de l'urgence et de l'importance du besoin. Si on laisse de côté les variations de la valeur d'usage des travaux et des produits divers, une taxe sociale de valeur qui serait établie, économiquement parlant, au lieu et place de la fixation du prix par le marché, est absolument inconcevable.

Comme nous l'avons déjà dit, le socialisme doit savoir et pouvoir modifier de fond en comble sa thèse fondamentale que la valeur résulte exclusivement de la somme de travail socialement nécessaire à la production.

Nous pensons que cela n'est pas impossible et nous ne nous arrêtons pas davantage sur ce sujet.

Mais cette donnée, telle qu'elle a été formulée jusqu'ici, fait une utopie de l'économie courante du socialisme, pour le moment du moins.

Quand, par exemple, le citoyen socialiste, après une mauvaise récolte, réclame du pain, l'administrateur ne peut pas lui offrir des pierres, ni des habits, ni des plaisirs. Mais pour celui qui réclame le pain revendiqué avant tout, une taxe doit être établie en plus de la valeur des frais, d'après laquelle il doit régler sa dépense, afin que du produit rare et pour cela plus désiré, chacun puisse avoir au moins pour son strict nécessaire.

Ainsi la valeur sociale (valeur d'échange) doit être déterminée non seulement d'après la valeur de frais, mais, en même temps aussi d'après la valeur d'usage variable. Sans cela le besoin social et la production sociale tombent dans une désharmonie funeste dont personne ne pourrait conjurer les désastres.

Le socialisme doit d'abord éclaircir ce point, trop dédaigné jusqu'ici par ses théoriciens (1).

(1) C'est ce qui eut lieu à plusieurs reprises pendant l'année 1877 dans une polémique du *Vorwärts* à propos de la *Quintessence du socialisme*.

Ce journal donne à l'idée de Marx sur le *temps de travail socialement nécessaire* une interprétation en vertu de laquelle, dans l'expression *travail socialement nécessaire,* se trouve compris ce que j'appelle, moi, *valeur d'usage*.

Je n'ai rien à objecter contre cette interprétation en

soi, puisqu'elle admet au moins en principe la participation de la variation des besoins dans la détermination nécessaire de la valeur d'échange, sur quoi j'insiste. Mais je me permets deux observations.

Je ne puis reconnaître comme erronée ma manière d'entendre l'idée de Marx du temps de travail socialement nécessaire, car cet écrivain déclare valeurs d'échange égales les objets qui contiennent des quantum de travail égaux ou qui peuvent être produits dans le même temps de travail.

De plus, j'ai à faire observer que, si M. Marx approuvait l'interprétation du *Vorwärts*, la mesure de la valeur par le temps de travail socialement nécessaire deviendrait inutile comme base *pratique* de cette fixation, et cela en vertu de l'introduction forcée (Hineinzwängung) du second facteur tout à fait autonome de la détermination de la valeur d'échange notamment de la valeur d'usage sociale, dans le quantum des frais de *travail* social.

Je n'ai pas à rechercher si M. Marx admettra l'explication qu'on donne à sa théorie de la valeur, et je m'en tiens à ceci : que les *frais sociaux de travail et le besoin social* entrent dans la détermination de la valeur, en toutes circonstances, et cela d'une manière indépendante et sans qu'il soit possible de les confondre dans un mélange forcé.

Post-scriptum. Il est bon de comparer avec ceci la remarquable et plus récente explication de M. Schramm

sur le sens probable de la théorie marxiste de la valeur (*Vorwärts*, 1877, nº 128).

M. Schramm croit pouvoir dire, d'accord avec tous les partisans de ladite théorie, que non seulement Marx, mais aussi le socialisme, *ne cherche et ne voit dans la théorie marxiste de la valeur aucune mesure de répartition.*

S'il en est ainsi, la polémique n'a plus aucune raison d'être. M. Schramm, en concluant, regarde ma théorie de la *valeur naturelle d'échange* (V. *Ges. System*, 3e ed., § 110 et suiv.) comme pouvant servir à l'obtention d'un mode convenable de répartition; il faut remarquer que, dans cette théorie, je donne à la valeur d'usage une signification indépendante.

Voir pour les détails sur l'importante question des formes de la détermination de la valeur d'échange le 3e volume de ma *Structure et vie du corps social* qui vient de paraître.

CHAPITRE VII

La détermination socialiste de la valeur d'échange et la liberté du travail dans l'État socialiste.

Il est temps d'insister sur le sujet que nous avions laissé de côté (ch. III) et qui nous parait le point le plus faible ou du moins le plus obscur du programme socialiste, surtout en ce qui touche la classification économique et le contrôle des travaux isolés dans leur rapport avec l'ensemble immense des travaux collectifs socialement organisés.

D'après quel criterium toutes les forces de travail doivent elles être réparties dans le vaste domaine de la production? Les fonctionnaires économiques pourront-ils, à leur gré, diriger, déplacer ces forces de travail et les soumettre constamment à de nouveaux apprentissages?

Dans l'état actuel, cette difficulté de la classi-

fication économique des forces de travail isolécs dans l'ensemblc du travail social se résout très simplement.

Le salaire est non seulement réglé d'après les frais d'entretien, mais encore il baisse là où baisse la demande de travail, c'est-à-dire où la valeur d'usage est de moindre importance; le prix du travail hausse, au contraire, en temps et lieu, quand le produit est plus recherché et que la valeur d'usage monte. Il en résulte que les travailleurs isolés, repoussés par leur *propre intérêt* d'une production qui a perdu sa valeur d'usage, sont attirés vers celle qui est demandée — et ceci sans aucune contrainte administrative.

La liberté de changer le domicile (Freizügigkeit) est la forme de droit public qui accorde au travailleur la liberté de rechercher du travail dans les lieux où le salaire est plus lucratif.

L'État socialiste ne serait pas à la hauteur de sa tâche, s'il n'imitait pas ici, et s'il ne taxait toujours les journées de travail que d'après la pure détermination de la valeur d'après les frais (wosten Kerthbestimmung) au lieu de les taxer, en tenant compte aussi des fluctuations de la valeur d'usage : un peu plus haut que la simple journée de travail, quand la valeur d'usage

hausse, un peu plus bas quand la valeur d'usage baisse.

Si le socialisme ne sait pas faire cela, il ne pourra pas maîtriser les accumulations improductives, il devra toujours diriger péremptoirement les travailleurs ici et là.

Si, au contraire, le socialisme fait entrer la valeur d'usage dans la taxe sociale du travail, c'est-à-dire la valeur sociale d'échange, l'intérêt privé attirera aussi les travailleurs des professions improductives dans les professions productives. Il n'y a plus besoin alors de commandement péremptoire; il serait alors plus possible d'apporter dans l'État socialiste tous les avantages de la liberté de changer domicile et vocation.

La liberté individuelle d'exercer le travail (Arbeitsbethätigung) serait pleine et entière et les administrations de production pourraient déplacer les forces de travail d'une manière productive.

Or, l'admission de la valeur d'usage dans la détermination des taxes sociales n'est pas inconcevable. Dans une production unitaire, on voit bien vite quels sont et où sont les travaux les plus demandés, et les travaux superflus. On pourrait même mieux voir d'ensemble dans une telle

organisation productive les variations des besoins et les déficits des produits.

D'après ce système, on pourrait taxer plus haut ou plus bas pour donner l'impulsion voulue à la marche économique du travail.

Mais alors il faudrait abandonner la théorie actuelle et erronée de la valeur (d'après laquelle la valeur n'est réglée que d'après les frais sociaux) tant en ce qui touche la taxation des produits qu'en ce qui touche la taxation des travaux. Ces deux taxations devraient subir l'influence des fluctuations de hausse et de baisse de la valeur d'usage.

Sans cette introduction de la valeur d'usage dans la taxe sociale, c'est-à-dire sans une imitation analogue de toutes les déterminations accidentelles (Werthbestimmungs-vorgänge) de la valeur par le marché d'aujourd'hui, il n'est pas concevable qu'une direction supérieure quelconque du système unitaire de production puisse maintenir l'équilibre entre les travaux et les richesses nécessaires et les provisions accumulées, sous le rapport de la quantité et de la qualité des produits, c'est-à-dire conserver cet équilibre économique du travail et de la consommation qui se renouvelle maintenant tous les jours, quoique par soubressauts, sous l'influence des

prix du marché qui tiennent compte aussi des variations de la valeur d'usage.

On le voit, de la juste position de la théorie de la valeur d'usage en question, dépendent trois choses :

1° La possibilité de maintenir en équilibre économique et de diriger une si vaste organisation de travail, de production et de besoins.

2° La reconnaissance d'une liberté individuelle indispensable du travail et de la consommation.

3° L'excitation générale de chaque individu isolé à l'emploi économique de sa force de travail est des produits.

Il est bien évident que par là le nouvel état de choses se rapprocherait considérablement de la vie actuelle et de ses habitudes.

Le bon côté de l'économie libérale, la liberté individuelle, le libre choix de son domicile, la liberté industrielle, pourraient peut-être se conserver, tandis qu'il serait mis fin au manque actuel d'organisation unitaire du travail.

S'il est possible maintenant d'organiser un mode social de taxation de la valeur, en tenant compte aussi des fluctuations de la valeur d'usage, de tous les travaux, des produits isolés, c'est ce que nous n'examinerons pas en ce moment.

Cette question n'a pas été encore assez discutée et n'est pas mûre par conséquent.

Mais, sans restriction aucune, nous osons affirmer que dans la constitution de la valeur d'échange (valeur sociale) des travaux et des produits, la prise en considération de la valeur d'usage est le point le plus important et le plus décisif.

En d'autres termes, si le socialisme n'est pas en état de conserver tous les bons côtés de la *liberté* moderne du travail et de l'économie familiale (Haushalts) pour les joindre à ses avantages incontestables qui sont, entre autres, l'ordre et le contrôle réciproque du travail, la libre et rénovante acceptation de devoirs (discipline), l'abolition certaine des excès de travail et de l'abandon des femmes et des enfants, l'empêchement de l'exploitation par des intérêts privés, l'abolition de la presse et de la vie parasite improductive, la fin de la corruption, du luxe démesuré, des délits provenant de la propriété; si le socialisme est incapable de réaliser cela, il n'a aucune chance et aucun droit d'être réalisé. En effet, tous les avantages ci-dessus mentionnés auraient leur contre-partie dans une état de production unitaire et de travail obligatoire, si le vaste champ qui convient à la liberté des mou-

vements individuels n'était pas scrupuleusement respecté.

Il est bien remarquable et bien consolant que tout ce qui rend le socialisme avant tout pratiquement discutable le pousse à la conservation et même au développement extrême des meilleurs côtés de l'économie politique libérale (1).

Que le lecteur ne nous en veuille pas si nous nous sommes arrêtés d'une manière si doctrinaire sur la théorie de la valeur. C'est notre conviction scientifique longuement réfléchie, que cette théorie n'est pas d'une importance moindre pour l'avenir qu'une théorie quelconque de Rousseau ou d'un autre esprit de la première révolu-

---

(1) Même l'obligation de travailler journellement huit heures n'est pas nécessaire à l'Etat socialiste. Chacun n'y peut vivre que de travail, et par conséquent tous voudront travailler. Enchaîner au travail, tel jour ou telle semaine, un producteur, n'est nécessaire que dans certains cas où la société aurait un besoin urgent de produits et ne pourrait pas trouver de remplaçant au producteur en question. La *journée normale de travail* réclamée *aujourd'hui* comme moyen défensif contre l'excès de travail et l'appropration de la plus-value par un tiers, aurait alors une toute autre signification.

tion bourgeoise libérale. Corriger la théorie, si répandue jusqu'à présent, de la valeur sociale du coût de travail, c'est peut-être ce qu'il y a de plus important pour l'histoire de peuples entiers.

CHAPITRE VIII

Revenus et emploi des revenus pour l'accumulation des fortunes et la consommation. — Propriété individuelle et droit d'héritage. — Le mariage et la vie de famille. — Systèmes d'épargnes et d'assurances. — Dépenses pour la bienfaisance, l'humanité, la religion et autres institutions morales.

Nous avons trouvé jusqu'ici que relativement à la production, le mouvement industriel (Umsetzung) et la détermination des valeurs des richesses, le principe socialiste ne garde rien de ce qui appartient en substance et comme conséquence au principe de la production privée.

Le louage privé des services (salariat), le capital privé de la spéculation (individuel ou d'associations industrielles), la concurrence, le marché et la Bourse, le prix et les cours du marché, le commerce avec tout son système d'annonces et de réclames, le luxe d'étalage, l'emploi du nu-

méraire métallique, le crédit, les loyers, les fermages et toutes les formes actuelles des revenus privés (salaire, gain, intérêt, rente foncière), le revenu public dépendant des revenus privés (c'est-à-dire le système d'impôt actuel), en un mot tout ce qui constitue les traits principaux et caractéristiques de l'économie moderne ne saurait coexister, en dernière analyse, avec le principe « social » de la production et du mouvement industriel, et tous ces phénomènes économiques, énoncés plus haut, rentreraient dans la série des *catégories historiques* passées.

C'est tout un nouveau monde qui se révèle, un nouveau monde dont il est presque impossible de se faire une idée juste, quand on aborde pour la première fois les théories en question.

La grande production collective basée sur la division du travail serait la seule chose qui, comme fruit mûr du *capitalisme* développé, passerait au contraire de l'État bourgeois à l'État socialiste et arriverait même à une application plus générale.

Nous devons maintenant aborder les catégories économiques de la *distribution* et de la *consommation* des richesses, des *revenus* et de *l'emploi des revenus*, pour nous demander quelle forme éventuelle prendrait le revenu dans l'État

socialiste et comment il serait employé à la consommation et à la formation de la propriété privée.

Il faut se rappeler au préalable que tout *revenu privé* en général, et abstraction faite des dons et des libres destinations, serait *revenu de travail* sans distinction.

La répartition des produits se ferait en liquidant des *bons de travail* dans les magasins publics de livraisons. L'antithèse (Gegensatz) du profit et du salaire appartiendrait désormais aux *catégories historiques* radicalement vaincues (Marx).

Il est également évident que, la collectivité ne tirant plus son revenu du revenu privé des citoyens, le système d'impôt actuel ne serait plus applicable.

Ce que la collectivité aurait reconnu comme totalité des besoins publics serait directement prélevé dans les entrepôts publics et employé à la solde des fonctionnaires publics, mode d'application facile, la collectivité étant la détentrice de l'approvisionnement social.

Il est singulier que cette rigoureuse conséquence, dont l'imposante simplicité abolit le système actuel des impôts, n'ait pas été déduite,

ou du moins ne pas encore examinée en détail par les socialistes (1).

Il est tout à fait évident que le système d'impôt qui fait dériver le revenu de l'État des revenus privés n'est propre qu'au régime de production individualiste ; dans l'État socialiste, même l'impôt unique sur le revenu serait une procession avec l'église autour du village.

Comment donc, dans l'État socialiste, serait réglé *l'emploi* possible des revenus privés ?

Quatre genres d'emplois volontaires des revenus sont possibles :

Consommation personnelle.

Épargne personnelle (accumulation directe des richesses).

Transmission retropayable à autrui (accumulation indirecte des richesses).

Enfin *donation* aux tiers.

---

(1) Que cette conséquence n'ait pas été examinée en détail c'est possible ; mais elle a été certainement déduite au moins par les socialistes français qui ont soin chaque fois qu'ils disent : *A chacun l'équivalent du produit de son travail*, d'ajouter : *les charges sociales étant remplies*, c'est-à-dire la somme de richesse nécessaire aux services publics étant d'abord prélevée. (Note du traducteur.)

Nous examinerons brièvement et d'une manière toute générale ces quatre cas dans leurs rapports avec les conséquences du principe socialiste.

1. — *Consommation personnelle !*

Le principe de la production collectiviste n'empêche nullement que chacun se procure, avec l'équivalent du produit de son travail, ce qui répond à ses besoins et à ses désirs. Seulement il se pourrait que l'État économique unitaire rejetât certains besoins physiquement et moralement nuisibles ou incompatibles avec ses principes ; il mettrait justement fin à la satisfaction de ces besoins en ne produisant plus et en n'offrant plus les moyens de les satisfaire ; pour tout le reste, l'emploi privé du revenu et le libre choix des besoins individuels resteraient intacts.

2. — *Épargne et formation de la propriété individuelle !*

Elle aussi, en tant qu'elle n'a pas pour objet les moyens de production collectif, est complètement compatible avec le principe fondamental du socialisme.

A l'encontre de toutes les autres opinions très répandues, il faut répéter encore une fois que le

socialisme n'exclut ni la propriété en général, ni la propriété privée.

Le collectivisme, il est vrai, réclame sérieusement et assez exclusivement la collectivité des capitaux productifs, mais il n'exclut ni la propropriété en général, ni la propriété privée. De même la libre consommation immédiate et la libre accumulation privée des biens ne servant pas à la production, et le droit d'héritage de cette propriété privée consistant en moyens de jouissance, n'ont rien d'incompatible avec le collectivisme.

La suppression de la propriété privée en général et le nivellement des besoins ne sont nullement des conséquences obligées du socialisme contemporain.

Les moyens de *travail collectif*, et non les moyens de consommation individuelle, doivent en général être mis en propriété collective.

Il est impossible que les moyens d'existence qui ne peuvent être consommés qu'individuellement, les vêtements qui ne peuvent être portés que par une seule personne, les moyens d'instruction dont chacun doit prendre sa part, puissent être propriété commune.

Il est d'autant plus nécessaire d'insister là-dessus que l'opinion publique est portée à attri-

buer aux collectivistes bien plus de communisme et d'idées nivelleuses en ce qui touche l'emploi du revenu et la direction du ménage qu'il n'y a lieu de le faire en se rapportant aux écrits des socialistes et en recherchant les conséquences vraies du socialisme. Et cela a lieu tandis qu'on paraît à peine se faire une idée d'ensemble de l'immense bouleversement que produira le socialisme dans le domaine de la production et de l'échange. C'est de là que vient le manque d'une juste appréciation.

Voilà pourquoi il est très regrettable qu'on ne veuille pas se faire, avec calme et réflexion, une idée claire du principe collectiviste dans sa véritable portée et qu'on ne sache pas faire une distinction nette entre l'essence et les accessoires du socialisme. La conséquence est celle-ci : d'un côté on amoindrit l'importance du socialisme et d'un autre côté on le défigure monstrueusement.

On voit même des personnes instruites faire preuve, en ce qui touche la négation de la propriété, d'une ignorance telle qu'elle saute aux yeux de milliers de travailleurs ordinaires, qui expliquent volontiers cette ignorance comme résultant de la malveillance des classes dominantes.

Nous le disons en insistant : il n'est pas vrai que le collectivisme veuille abolir toute propriété, qu'il soit la négation complète de la propriété, il repousse seulement *l'appropriation privée des moyens de production* et il veut la remplacer par la mise en propriété collective de ces mêmes moyens de production (biens-fonds, ateliers, machines, etc.). La propriété privée des moyens de consommation ou de jouissance n'est pas et ne peut pas être repoussée. Aucun socialiste contemporain n'est assez imbécile ni assez fou pour repousser l'appropriation privée et le libre emploi des moyens d'existence, tels que vêtements, mobiliers, livres, etc.

Nous le répétons, la propriété collective doit seulement s'étendre aux moyens de production (où règnent déjà la division et l'association du travail), c'est-à-dire au *capital* qui doit faire partie du domaine social, comme cela a déjà lieu pour les rues et les routes, les places publiques, les institutions commerciales, judiciaires, d'instruction, de police, etc.

Ainsi on veut étendre le principe collectiviste (déjà amplement en vigueur aujourd'hui), aux moyens de production, basés sur la division du travail, c'est-à-dire au capital social.

Il est bien évident que seulement dans le do-

maine de cette extension de la propriété collective, la propriété individuelle sera restreinte.

Nous appuyons fortement sur ce point, non pour défendre ou pour combattre cette extension de la propriété collective, mais pour empêcher qu'on ne pose à faux cette question.

Quiconque connaît quelque peu la littérature socialiste sait combien cette insinuation que le socialisme voudrait l'abolition absolue de toute propriété, est exploitée par les meneurs du prolétariat pour accuser les classes possédantes et instruites, de mauvaise foi, de calomnie et de basse et mensongère dénonciation.

En effet, il n'est pas vrai que le socialisme veuille des *partages* périodiques annuels. Il demande le rachat des moyens de production sociale, comme se fit autrefois le rachat des charges et servitudes féodales. Il veut ensuite mettre en commun ces moyens de production et partager le produit annuel, créé à l'aide du capital social, entre tous les travailleurs, au prorata du temps et de la qualité de leur travail.

On peut regarder cette réclamation comme impraticable et même comme contraire au but, mais il n'est pas vrai que ce soit là un partage périodique des fruits du travail et de l'épargne de chaque individu, avec des mangeurs fainéants;

et il n'est pas vrai non plus qu'il y ait là l'idée insensée de vouloir abolir la propriété privée des moyens de consommation, qui, d'après leur nature, ne peuvent être consommés que d'une manière privée, soit exclusivement par un seul, soit dans le cercle séparé d'une famille.

De même il n'est pas vrai que le principe de la propriété collective soit un principe *nouveau* par excellence, étranger et hostile au droit existant, car toutes les collectivités morales de l'Etat, de l'Eglise et de la Commune, comme aussi les collectivités familiales représentent la propriété collective dans une large mesure.

La question est uniquement celle-ci : les moyens de production en tant qu'ils sont déjà maintenant la base fondamentale du travail national, associé et divisé, doivent-ils devenir la propriété collective (nationale ou communale) de l'administration sociale de la production ? Voilà la question.

Qu'elle soit résolue de cette manière ou d'une autre, il est évident que ni la propriété privée de *tous* les biens, ni la propriété en général n'y sont mises en question. Toute base de discussion raisonnable manque, et l'on ne fait qu'exciter profondément les passions du prolétariat, quand, au lieu de s'en tenir exactement à la

question réelle, on attribue au socialisme des choses dont il ne veut pas lui-même ; danger immense, car accuser le socialisme de vouloir des « *partages* » sans cesse renouvelés, quand il veut la mise durable en commun des moyens de production, c'est démontrer qu'il n'y a rien de sérieux dans les réfutations anti-socialistes.

La négation du droit d'héritage individuel et familial n'est de même ni une conséquence nécessaire, ni un intérêt essentiel du socialisme.

Le socialisme pourrait dire avec raison aux exaltés qui veulent « abolir » le droit d'héritage : que Dieu me garde de mes amis !

Le principe du collectivisme accorde au droit d'héritage juste autant de place qu'à la propriété privée, quelles que soient toutes les fables débitées là-dessus par les socialistes anciens et modernes, et quelles que soient les conclusions de certains écrivains socialistes qui allèchent le prolétariat en parlant de l'abolition ou d'une importante restriction du droit d'héritage.

Mais il est bien entendu qu'aucun droit d'héritage privé ne saurait être attaché au capital qui serait dès lors l'héritage collectif et inaliénable de la communauté.

Le socialisme ne peut pas laisser subsister l'appropriation privée du capital, laisser diriger

et exploiter par des individus quelconques et à leur profit le procédé social de production, ni laisser se créer de nouveaux capitaux individuels et par conséquent les laisser héritables. Mais s'il pouvait faire que les moyens de production, les capitaux, ne soient plus en propriété individuelle, s'il pouvait faire cela (comme la Révolution bourgeoise de 1789 a définitivement aboli la grande propriété féodale), il pourrait parfaitement accorder le droit d'héritage des moyens de consommation, vêtements, meubles, moyens d'instruction, d'amusement, objets d'art, etc., sans porter la moindre atteinte à son principe fondamental.

Ce droit d'héritage serait d'ailleurs limité en lui-même; car l'excédant des moyens de consommation qu'on pourrait léguer serait forcément restreint parce que la richesse actuelle des particuliers en moyens de consommation disparaîtrait avec leurs sources de rentes.

Beaucoup de gens ont trouvé incompréhensible que *Karl Marx*, le socialiste le plus influent et le plus conséquent, n'ait pas proclamé, en premier lieu, l'abolition du droit d'héritage dans l'État futur. Un peu de réflexion suffit pour montrer qu'étant donné la mise en collectivité des capitaux, le droit d'héritier des moyens de

jouissance a une portée excessivement secondaire. Même si les socialistes réalisaient aujourd'hui un rachat des capitaux, analogue dans ses résultats à l'abolition par la bourgeoisie de la grande propriété féodale, ils pourraient accorder immédiatement le droit d'héritage des valeurs données en échange, qui ne pourraient être, comme nous l'avons montré plus haut, chapitre II, que des valeurs représentatives de *moyens de consommation* (ou même des rentes annuelles) et non de *moyens d'acquisition*.

Les fils des millionnaires auraient soin que les moyens de jouissances des dynasties d'argent actuelles soient réduits à des proportions raisonnables et cela dans l'espace de quelques générations.

Le droit d'héritage n'est un gros morceau (si l'expression est permise) qu'en tant que les capitaux productifs ou moyens de production (sources de rente) font partie de la propriété privée.

Que cela soit changé et il n'y aura plus que des successions modestes qui ne pourront introduire dans l'état social aucune inégalité dangereuse de fortune.

Il faut s'étonner, au contraire, que l'agitation socialiste n'ait pas depuis longtemps protesté hautement et solennellement contre l'imputa-

tion qu'on lui fait de vouloir abolir le droit d'héritage familial et le droit de tester. Le socialisme pouvait, sans se départir en rien de son principe, comme on l'a vu, faire sincèrement cette protestation.

Après ce que nous avons dit des conséquences économiques du socialisme, en ce qui touche la consommation et le ménage, il est facile d'aborder ses conséquences en ce qui touche le mariage et la famille, pour porter un jugement sûr.

Parmi les socialistes d'aujourd'hui, on rencontre des opinions « *libres* » relativement au mariage et à la famille, qui vont quelquefois jusqu'à « l'amour libre ». On pourrait citer sur ce point de graves indications.

Mais parmi les classes possédantes et instruites l'*amour libre* et la *religion libre* sont aussi très répandues en théorie et en pratique.

C'est pourquoi, pour l'homme politique dont l'horizon est plus large, la question se pose ainsi : l'abolition du mariage indissoluble, de l'éducation familiale et du droit familial d'héritage sont-ils oui ou non des postulats *inhérents* au socialisme ?

A cette question, il faut répondre négativement.

L'abolition de la propriété privée des moyens

de *production* sociale établit déjà une limite indirecte si énergique à la grande inégalité des ménages, de l'éducation familiale et de l'héritage, que précisément l'État socialiste pourrait accorder sans aucun danger la liberté individuelle du ménage, de l'éducation familiale et de l'héritage, en ce qui touche les moyens d'entretien et de jouissances. Il n'y aurait pas, nécessité absolue d'organiser, d'après les idées solidaristes de Fourier, les dortoirs, les réfectoires, les salles de jeu; et la contrainte sociale n'irait guère au delà de l'instruction obligatoire d'aujourd'hui. Il est vrai que les choses de la cuisine, du recurage, de l'éclairage, du chauffage, devraient être organisées autrement, parce que les serviteurs personnels — qualifiés d'esclaves domestiques par le socialisme — devraient être remplacés, en partie par des applications mécaniques étendues aux travaux de ménage, et en partie par la libre vocation de ceux qui préféreraient ce genre de travaux.

Si les magnifiques cuisines privées et les salons luxueux privés devaient disparaître, il n'en faudrait pas renoncer pour cela à la table privée et au logement privé. L'impulsion serait donnée à la mécanique qui ferait beaucoup de travaux incombant maintenant aux domestiques.

La physionomie des maisons serait toute autre : point de palais luxueux appartenant à un seul, point de trous infects en guise de logement; mais la demeure privée et la vie de famille ne seraient pas exclues.

Les socialistes contemporains doivent s'attendre à une grande opposition contre l'amour libre parmi des populations qui seraient presque au niveau des classes moyennes d'aujourd'hui. (1)

---

(1) Ces populations seraient moralement supérieures par leur instruction plus rationnelle et par la cessation de l'antagonisme des intérêts. Qu'entend-on par *amour libre?* Les socialistes demandent en général l'*union libre*, c'est-à-dire le mariage vivifié par la liberté et n'ayant d'autre lien que l'amour réciproque et l'acceptation de devoirs ou pour mieux dire la moralité des conjoints. Il est évident que cette forme matrimoniale appelle des contractants supérieurs en moralité aux membres de la société bourgeoise actuelle. Le mariage légal indissoluble est une précaution sociale prise contre des individus qu'on juge indignes de pratiquer librement leurs devoirs, il en est ainsi de presque toutes les lois bonnes ou mauvaises; à mesure que progresse la civilisation, le nombre de ces lois va diminuant ; elles doivent périr, quand elles ne sont plus une *forme éducative*. Les lois matrimoniales ne font pas exception : elles disparaî-

On ne se laisserait pas prendre par l'État et les maîtres d'école ses enfants, ses parents ou son conjoint, plus volontiers que ne le font aujourd'hui les classes moyennes.

Les pédagogues à l'esprit faux, les libertins et autres exaltés du socialisme ne réussiraient pas envers et contre tous, *contra naturam*, mais ils essuieraient l'échec qu'ils mériteraient

Certainement la vie intérieure de la famille serait en rapport direct avec l'ordre de production, et les travaux des femmes dont on pourrait se passer n'auraient plus leur raison d'être, et sur ce point, qu'on ne s'y trompe pas, le socialisme pourrait prendre une force de conviction et de propagande énorme, justement en ce qui touche la pureté de la vie de famille, le mariage, le système de logement, le travail des femmes, la conservation des enfants, dès qu'il rejetterait ses tendances profondément irréligieuses et matérialistes qui ne découlent pas de son principe, mais qu'il partage avec toutes les classes de la

---

tront quand, n'étant plus qu'une pure oppression, elles répugneront à la dignité humaine. Et il en sera ainsi en civlisation socialiste, on peut le prévoir. (Note du traducteur.)

société actuelle, qu'il a acceptées seulement provisoirement et qu'il doit à la fantaisie de ses premiers fondateurs français (1-2).

---

(1) Fourier, *Phanéragomie*, etc.

(2) L'éminent auteur nous paraît être tombé ici dans une erreur d'appréciation et une erreur de fait. L'erreur d'appréciation concernant la grande utilité que trouverait le socialisme à se faire religieux et spiritualiste, nous ne la discuterons pas, ayant simplement à présenter la *Quintessence du socialisme* aux lecteurs français, sans avoir à l'approuver de la première à la dernière ligne. C'est aux lecteurs à juger ce puissant travail.

L'erreur de fait consiste à dire que ce sont les socialistes français qui ont donné au socialisme ses tendances irréligieuses et matérialistes. Rien n'est plus faux. Ce qu'on doit reprocher à la masse des premiers socialistes français, c'est justement leur spiritualisme effréné et leur religiosité. Saint-Simon et ses disciples, Cabet et ses communistes, Buchez et ses associationnistes, s'intitulent *néo-chrétiens*. Fourier et les siens sont déistes convaincus et spiritualistes déterminés. Pierre Leroux et son école, panthéistes-spiritualistes; Proud'hon, spiritualiste et déiste à ses heures; Louis Blanc, plus que déiste, providentialiste. Auguste Comte n'est pas spiritualiste, mais il jette les bases d'une religion de l'humanité. Un seul socialiste français, Dezamy, osa être matérialiste en 1840; le néo-chrétien Cabet le tua moralement par l'accusation

Après avoir parlé du libre emploi des revenus privés de l'épargne et de l'héritage, il nous reste

3. — A savoir ceci : le socialisme pourrait-il aussi garantir les épargnes, c'est-à-dire organiser l'*épargne* et l'*assurance* au moyen du prêt et du crédit? si oui, comment doit il l'organiser?

Il est bien évident que la transmission des épargnes serait dans l'avenir absolument exclue des placements à intérêts. Les moyens de production ne pouvant plus être propriété privée, la transmission privée de l'usufruit du capital (d'où découle l'intérêt comme dédommagement de l'usufruit du capital transmis) n'aurait plus de raison ni de possibilité d'être.

Mais il ne serait nullement interdit de transporter dans l'avenir des épargnes jusqu'à une

---

d'immoralité de doctrines. A la même époque, l'anglais Owen et le russe Herzen étaient au contraire nettement matérialistes.

Cette rectification n'a pas pour but de repousser pour les premiers socialistes français une accusation qui serait déshonorante; nous voudrions au contraire que cette accusation ils l'eussent méritée, leur action n'eût pas été si éphémère. Mais il n'en a rien été, et, malheureusement pour le socialisme, presque tous ont voulu d'abord *christianiser*. (Note du traducteur.)

certaine somme et pour un certain laps de temps. Ce qui, dans les revenus du travail, ne serait pas immédiatement employé pourrait être garanti pour l'avenir dans sa valeur nominale au profit de celui qui a fait cette épargne. Les épargnes d'assurance payables et les capitaux et les épargnes nouvellement inscrites s'équilibreraient réciproquement et cette transmission de simples droits et rapport naturels n'accordant aucun intérêt ne pourrait aucunement troubler l'harmonie économique de la société socialiste. L'organisation collective de la production unitaire comporte parfaitement cette garantie des épargnes payées à volonté ou à terme.

La concentration de plus grands revenus pour des buts *privés* (voyages, études, associations) ne serait pas exclue en principe, comme se plaissent à le dire actuellement les adversaires du communisme et comme nous-mêmes l'avons longtemps admis. Seulement la perception et le paiement des intérêts serait plus radicalement aboli qu'il ne l'a jamais été par la législation canonique sur l'usure; il serait donné complète satisfaction à l'idée d'Aristote que l'argent ne doit pas faire des petits.

4. — Enfin la *possibilité* et la *liberté des dons* aux siens, aux tierces personnes privées,

aux associations, ne sont pas du tout contraires aux principes du collectivisme.

C'est pourquoi *le compagnonnage*, *l'hospitalité*, *la bienfaisance*, *les libres soins aux malades*, *la libre poursuite d'intérêts humanitaires, scientifiques et religieux*, *sous la forme d'associations*. sont parfaitement concevables dans un état où la production serait unitairement organisée.

Nous insistons expressément là-dessus, car on dit fréquemment : le socialisme est impossible par cela même qu'il exclut, avec la propriété privée, tout mouvement libre individuel.

Cette non-liberté pourrait pratiquement s'établir dans un état socialiste despotique et matérialiste, mais elle n'est pas une conséquence obligée du principe fondamental du socialisme.

Chacun aurait le droit de faire, sans léser en cela le principe socialiste, des dons consistant en bons de temps de travail à des particuliers, à des associations, à des corporations et même à des églises.

Encore un point sur lequel nous nous arrêterons. Le socialisme d'aujourd'hui est complètement irréligieux et ennemi de l'Eglise. Il dit que l'Eglise n'est qu'une institution policière du capital qui trompe le prolétariat avec une *traite sur le*

ciel, et que par conséquent elle doit être détruite.

L'Eglise et même toute religion quelconque sont fanatiquement détestées par beaucoup de socialistes, et certes c'est de baucoup la faute de l'Eglise; mais cette tendance n'est pas une conséquence nécessaire du principe économique du socialisme, au moins en ce qui touche les institutions religieuses qui ne se rattachent pas à des intérets de classes opposées (1).

Si dans l'avenir le socialisme se réalise, tout ce qui regarde le culte sera probablement entretenu par les cotisations volontaires des coreligionnaires, sous forme de travail. D'ailleurs il est possible, quoique peut probable, que l'Eglise soit entretenue par l'Etat et traitée au point de vue financier comme institution *publique*. En tout cas, l'Eglise pourrait subsister comme association libre soutenue par les libres subsides de ses adhérents.

---

(1) Le socialisme apportera la lumière et un esprit de justice plus développé. Dans ces circonstances, les absurdités et les insanités contenues dans les mythologies sémétiques qui obstruent la pensée européene, ne sauraient longtemps résister. Cela ne veut pas dire qu'on vivra sans religion; l'*humanisme* remplacera le jéhovisme et le mahométisme; on sera simplement entré dans une religion humaine et supérieure. (N. du traducteur.)

Cette dernière forme d'existence se prête à beaucoup d'autres associations, constituées en dehors de l'Etat avec des buts sociables, religieux, scientifiques, techniques, politiques et sociaux. Nous nous bornons ici à ne constater que les conséquences économiques.

Il est impossible actuellement de prédire le sort de cette Eglise chrétienne ou *Internationale noire*, d'un côté si violemment repoussée de l'union avec l'Etat libéral, et de l'autre si profondément détestée par l'*Internate rouge*, et de dire si, dans l'Etat socialiste, elle pourrait encore dominer et exercer une influence sur les âmes.

Toutefois, comme nous l'avons déjà montré, une manière d'entretenir l'Eglise sauvegardant sa liberté et son indépendance n'est généralement pas impossible dans l'Etat socialiste.

Ceci est toujours à remarquer par les amis et les ennemis de l'Eglise, en vue de la séparation financière imminente entre celle-ci et l'Etat.

La science, l'amitié, l'humanité, la bienfaisance, et tout ce qui a trait à l'utilité publique, trouveraient aussi *amplement* leur place, pourvu que le socialisme se limitât à son vrai principe qui est la réalisation du système de production collective.

On pourrait faire maintes objections contra-

dictoires pleinement motivées par l'extravagance et la frivolité de quelques socialistes ; mais elles ne sont nullement fondées en ce qui regarde le principe économique qui devient toujours, et de plus en plus, la base du socialisme et qui sera le point central de la grande lutte de l'avenir.

Puisse-t-on aussi renoncer enfin aux illusions dangereuses et aux combats contre des moulins à vent. On contribue par cette manière de combattre le socialisme à une réalisation socialiste violemment révolutionnaire, qui amènerait la ruine des plus hautes conquêtes et des idéals les plus élevés de la civilisation ! Une telle réalisation ne devrait pas résulter de la question soulevé entre le troisième et le quatrième état, question qui doit se limiter strictement à sa base économique, c'est-à-dire : extension des institutions de droit public dans le domaine de l'économie, et le développement social subséquent par les *réformes* de détail.

CHAPITRE IX

Conclusions.

Nous avons examiné (Chap. III-VIII) le principe collectiviste en regard des catégories principales de l'économie politique. Il nous reste à résumer les données auxquelles nous sommes arrivé.

On a vu d'abord que les réfutations *habituelles ne sont pas suffisantes* contre le socialisme.

Il n'est pas vrai que le socialisme repousse la propriété en général.

Il n'est pas vrai qu'il veut l'abolition absolue de la propriété privée.

Il n'est pas vrai qu'il veuille travailler sans moyens de production, qu'il doive annuler le capital dans le sens technique du mot.

Il n'est pas vrai qu'il exclue la grande production.

Il n'est pas vrai qu'il soit nécessairement matérialiste et indisciplinable dans le fond.

Il n'est pas vrai qu'il repousse en principe la famille et le droit d'héritage.

Il n'est pas vrai qu'il dénie absolument le droit de changer le domicile et le libre choix des professions; qu'il repousse en principe la libre détermination des besoins individuels, la liberté du ménage, et la liberté d'association en général.

Il n'est pas vrai que le socialisme doive être *anti national* et purement *cosmopolite*, car une organisation internationale du travail, sans organisation préalable du travail national dans toutes ses branches, serait impossible. Il y aurait plns tôt à craindre un trop grand isolement national. La tendance bourgeoise actuelle du libre échange est cosmopolite à un haut degré.

En outre, il n'est pas vrai que le socialisme annule la *spontanéité* de l'individu, et qu'il soit par conséquent contraire à la civilisation et à la liberté.

Au contraire, c'est plutôt lui qui le premier donnerait à tous la possibilité de déterminer librement leurs besoins, comme il donnerait le self-gouvernement constitutionnel dans la phère

la plus proche du travail professionnel, car, par lui tous seraient des travailleurs professionnels et non plus des serviteurs privés.

Il est également injuste de dire que le socialisme est destiné à réaliser le *despotisme de l'Etat centralisé*.

On pourrait plutôt voir naître une plus complète self-administration, organisée territorialement et industriellement, au-dessus de laquelle seraient librement constituées les autorités centrales de l'Etat comme organes de l'ordre de l'égalisation (Ausgleichung) et de la communauté. Ces autorités agiraient dans leur sphère comme aujourd'hui et même avec une intensité moindre que celle qu'exercent maintenant les autorités centrales sur les self-administrations communales, académiques, ecclésiastiques et pédagogiques.

Enfin il est faux de dire que l'anarchisme politique découle en principe de l'Etat socialiste.

L'idéal d'un ordre conservateur, c'est-à-dire une *complète organisation des métiers* de l'ensemble du peuple, ne deviendra possible, sous une forme moderne, qu'en régime socialiste; tandis que maintenant cette base manque et le suffrage universel doit bâtir son édifice sur un sable mouvant.

Certainement le fait de l'incorporation professionnelle serait puissant comme principe d'ordre, d'autant plus que le suffrage universel serait conservé pour toutes les élections représentatives.

Des électeurs professionnels conscients, ayant une position sociale et solide, pourraient exercer *dignement* leur droit de vote.

Mais en voilà assez sur ce qui a été injustement attribué au socialisme comme conséquence.

Nous avons trouvé, au contraire, que les partis actuels du socialisme représentent l'irréligiosité au plus haut degré, qu'ils l'exagèrent même, et ceci au préjudice de leur cause et d'une discussion raisonnable. Il est réellement inconcevable que les socialistes, dont le principe suppose, plus que tout autre, l'empire sur soi-même, l'honnêteté, la soumission et le dévouement, l'amour chrétien dans son sens le meilleur et le plus pur, soient les représentants d'un matérialisme et d'une haine de religion complètement étrangers aux masses populaires qui travaillent à la sueur de leur front et connaissent tout le sérieux de la vie.

Une conception dont la propagation générale est incompatible avec le développement ultérieur de la civilisation et de l'ensemble des progrès

moraux, ne répugnerait certes pas moins aux classes moyennes collectivistes qu'aux classes moyennes actuelles (1).

Il est également regrettable que beaucoup de socialistes aient crié par dessus les toits aux prolétaires, dans un esprit absolument anti-collectiviste, que chaque travailleur doit recevoir l'équivalent complet du produit de *son* travail (2), tandis que dans l'Etat socialiste comme dans l'Etat capitaliste, ce n'est qu'après déduction faite de la somme nécessaire aux charges publiques, que le total du produit pourrait être réparti entre les travailleurs, en raison du temps et de l'intensité du travail individuel.

Il doit paraître inconcevable que les écrivains du socialisme ne perfectionnent pas avant tout

---

(1) Schäffle parle ici en réformateur chrétien. Il est pourtant une vérité qui est entrée même dans le domaine de l'opinion publique, que la morale est indépendante des religions. Même les simples libéraux reconnaissent que les progrès de la civilisation ont presque toujours dû vaincre d'abord les préjugés religieux, les religions, par leurs prétentions à l'infaillibilité et à l'éternité, étant la force rétrograde la plus tenace. (N. du traducteur).

(2) Marx n'y est pour rien (Schäffle).

leurs théories dans un but de conserver et de fortifier au plus haut degré les garanties individuelles de l'économie productive. Par la conservation d'une féconde concurrence de travail d'après le principe de la valeur social du travail, le socialisme pourrait. avant tout, se rendre pratiquement compatible avec tous les bons côtés de l'économie politique existante.

Une victoire prompte, brusque et totale du socialisme n'est pas à craindre ni à espérer, à cause de la masse des intérêts opposés, de la force d'inertie et d'autres obstacles.

D'autre part, les lecteurs impartiaux reconnaîtront qu'à des idées comme celles que nous venons d'exposer, ce n'est pas avec des coups de fusil, mais avec des arguments qu'il faut répondre. C'est le peuple qui forme l'armée, et l'armée fait du peuple un corps unitaire de forces mécaniques. Si le peuple devenait socialiste en masse, le socialisme n'aurait qu'à produire un grand capitaine au moment donné pour devenir l'héritier du centralisme militaire. Qu'on se borne donc à examiner les idées, et à les combattre par des arguments lorsqu'elles sont fausses.

Il se trouverait à peine quelqu'un pour nier que le socialisme, devenu toujours de plus en

plus conscient de ses principes, dépouillé de ses premières fantaisies insensées, et faisant toujours ressortir d'une manière plus intelligente les conséquences de son principe suffisamment formulé, que le socialisme, dis-je, embrasse un ensemble d'idées positives de réorganisation qui s'empareront puissamment des masses.

Dans une organisation internationale comme parti, dont le rouage n'est disloqué que par intervalle, on travaille déjà à l'organisation d'une force politique sérieuse, adaptée à la réalisation de ces idées.

Déjà de toutes parts le *Quatrième État* s'est pénétré des idées principales, et par cela même il force ses meneurs à les formuler toujours plus clairement. C'est pourquoi nous avons cherché à expliquer le socialisme d'après ses conséquences nécessaires (inconnues peut-être même à beaucoup de ses meneurs) et non d'après des formules particulières fantaisistes.

D'après cela, il nous paraît nécessaire de peser, de considérer, de réfuter, de purifier, de rectifier, de concentrer les débats sur le point capital :

Appropriation collective ou privée des moyens de travail collectif « basé sur la division du travail ». Ce n'est qu'en partant de là que chaque

parti pourra choisir son véritable point de départ. En réalité c'est bien là l'objet de la dispute entre l'individualisme et le collectivisme relativement au *capital*. Les principales conséquences s'étendent au procédé social de production, d'échange et de répartition des richesses.

Dans l'état actuel ce procédé a déjà une forme sociale, parce que ce n'est que le plus petit nombre des produits qui est consommé par le producteur lui-même.

La question est bien plus celle-ci : le régulateur social sera-t-il une force inconsciente, sans unité, recevant l'impulsion des intérêts privés, c'est-à-dire de la concurrence capitaliste, ou bien ce régulateur sera-t-il une force sociale organisée, unitaire, consciente de la production et de la distribution, qui dirigerait mieux et plus économiquement le procédé de la transformation et de la circulation de la substance sociale?

En d'autres termes, la concurrence capitaliste ne pourrait-elle pas être remplacée par une concurrence perfectionnée des travailleurs, par une noble rivalité concernant les intérêts matériels et encore plus les intérêts moraux? etc.

Ne pourrait-on pas arriver à une accumulation pleinement suffisante et à une distribution féconde dans les différentes branches de travail

par une autre organisation que l'organisation de lutte actuelle, par exemple par le concours, réglé et exercé publiquement, des corps de production, sur la base des causes évidentes et pardevant les administratious publiques du ressort des finances et du capital social (d'une manière semblable à celle que nous voyons aujourd'hui dans l'État, l'école, l'Église et la commune)?

L'auteur traite, d'une manière plus étendue, cette question avec d'autres dans le 2e et 3e volumes de son grand ouvrage *Structure et vie du corps social*, en les ramenant aux principaux points de vue de l'assimilation (Zuchtwahl) et du développement social.

Si le nouveau principe est ou peut devenir réalisable, personne n'est à même de le dire au juste maintenant; mais nous sommes sûrs que pendant longtemps encore il ne sera pas praticable, bien qu'il ne soit nullement anti-social en lui-même.

Qu'on s'habitue donc enfin à penser et à juger d'une manière concrète dans cette grande question; qu'on la dérobe à l'influence déréglée des mots d'ordre, des mensonges, des préjugés, des passions, des illusions et des dénonciations! Sans quoi *toutes* les classes périront et avec elles la civilisation!

FIN

Table des matières

LOIS
DU
SOCIALISME

TROISIÈME PARTIE

LOIS SOCIALISTES
DE LA PROPRIÉTÉ
ET COLLECTIVISME

PAR

ARCÈS-SACRÉ
Rédacteur au journal *Le Parti Ouvrier*
Jurisconsulte international

PARIS
A. FAYARD ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
78, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 78

LIRE

LES DEUX VOLUMES DÉJA PARUS

1er vol. — **Fin du Patronat, Base du Socialisme.**

2e vol. — **Lois Socialistes transitoires et Palliatifs.**

Prix : **25** centimes le volume.

IMP. CH. LEPICE, 10, RUE DES CÔTES, MAISONS-LAFFITTE.

LOIS DU SOCIALISME

TROISIÈME PARTIE

LOIS SOCIALISTES DE LA PROPRIÉTÉ ET COLLECTIVISME

PLAN GÉNÉRAL DE LA TROISIÈME PARTIE

Dans ce volume, nous nous attacherons à la démonstration des lois naturelles sur lesquelles se fonde la propriété, telle qu'elle est admise sous l'empire du Socialisme. Nous établirons, sur les données que nous avons déjà développées dans le premier volume, que le travail personnel de chacun est le seul moyen légitime d'acquérir. Nous montrerons ensuite comment ce principe, exclusif des autres moyens d'acquérir, qui forment la base du régime capitaliste, mais qui cesseront d'être les éléments constitutifs de la propriété, nous conduit invinciblement à reconnaître la loi du travail collectif.

Nous aurons à démontrer que le communisme, tel qu'il a été enseigné dans l'enfance du Socialisme, doit être écarté, non parce qu'il serait impraticable et utopique, mais parce qu'il est inconciliable avec le principe de la liberté individuelle absolue, et qu'il ar-

rêterait inévitablement la marche de l'Humanité vers le progrès indéfini.

Il nous restera ensuite à examiner, les uns après les autres, les principaux moyens d'acquérir, qui sont le fondement du capitalisme, et de prouver qu'aucun ordre social équitable ni durable ne peut être établi avec de tels éléments. L'affectation d'un intérêt au capital devra disparaître, au même titre que la spéculation sur le travail esclave ou serf; la terre, la mine, ne pourront plus être propriété privée. L'agiotage et la spéculation sur les produits du travail de l'homme ne seront plus des moyens d'enrichissement. Les concessions privilégiées, accordées par les gouvernants, disparaîtront. Le privilège même de l'inventeur s'éteindra, comme contraire à la loi naturelle. Dans un volume séparé, nous traiterons de l'abolition de l'hérédité, qui n'a plus lieu de subsister par suite de l'obligation de la Société de pourvoir aux besoins des vieillards et des invalides.

Le quatrième volume sera consacré à l'étude des divers moyens d'acquérir, abusivement admis par le capitalisme. Nous exposerons les effroyables résultats de ce système anti-social qui, fatalement, conduit les masses à la servitude et à la misère, pour ne profiter qu'à une classe d'exploiteurs ou d'agioteurs, qui deviennent les dirigeants des peuples.

Dans toutes les parties du globe, la lutte est engagée entre les défenseurs du régime capitaliste, unis aux gouvernants, et les prolétaires, debout pour leur affranchissement.

Tous les moyens de conciliation et de transaction ont été tentés, sans avoir pu aboutir ; et, tour à tour, nous avons vu les capitalistes passer de la répression violente au timide essai de réformes dont nous avons démontré l'impuissance, dans le précédent volume.

Aujourd'hui, c'est le système de terreur qui prévaut, c'est-à-dire la guerre sans pitié ni merci, de part ni d'autre. La bombe, lancée par Vaillant en pleine Chambre, n'a été que le prétexte d'un redoublement de fureur chez les capitalistes et les gouvernants ; car, longtemps auparavant, les gouvernants étaient entrés dans l'impasse, funeste pour eux surtout, des persécutions contre tout ce qui se rattache au Socialisme, même contre le parti socialiste-révolutionnaire, qui se sépare énergiquement du parti anarchiste, quant au choix des moyens d'action.

Cette nouvelle phase de la lutte sociale a produit un phénomène qu'on pouvait prévoir : les anciens partis politiques se sont disloqués, et le monde s'est divisé en deux camps bien tranchés : les Socialistes, d'un côté ; l'armée capitaliste, de l'autre. Toutes les anciennes divisions d'opinion s'effacent. Les radicaux socialistes et les radicaux d'extrême-gauche, à qui nous devons l'épreuve lamentable des demi-réformes socialistes et des palliatifs dont nous avons fait justice dans le précédent volume, vont, pour la plupart, au Socialisme, sans abandonner entièrement l'espoir d'une conciliation, espoir qui s'affaiblit de jour en jour. D'autres radicaux vont résolu-

ment à la réaction capitaliste. Le parti monarchiste se divise lui-même : quelques-uns se jettent dans un Socialisme mystique, basé sur la domination de l'Eglise; mais la plupart des monarchistes, obéissant à l'instinct conservateur, se liguent avec la réaction capitaliste. Cette évolution des partis, prélude incontestable de la transformation sociale, n'a échappé à aucun des grands journaux : la *Petite République Française* et la *Libre Parole* se sont rencontrées pour s'en faire l'écho.

C'est, du reste, le spectacle qui nous a été offert par la Chambre, au lendemain de la tentative de Vaillant. N'avons-nous pas rencontré là une majorité, compacte et homogène, pour ratifier les lois les plus inconstitutionnelles, en ce qu'elles étaient attentatoires à la liberté individuelle, et qu'elles ressuscitaient la vieille *loi des suspects*, arme à deux tranchants, dont nos pères de la Révolution se servirent les premiers contre les ennemis de la République, et que ceux-ci retournèrent contre les républicains? Le but principal de nos gouvernants n'était pas de déraciner l'idée anarchiste; car ils ne pouvaient ignorer, comme nous l'avons démontré à la fin du deuxième volume (pages 153 et suiv.), que l'anarchie est une maladie sociale, inhérente à l'état de décomposition morbide du monde capitaliste, et qu'elle ne disparaîtra qu'avec le régime qui l'a produite. Mais les gouvernants et les capitalistes visaient plus haut : ce qu'ils voulaient frapper, c'était surtout le Socialisme même, en s'attaquant à son organisation

syndicale. La fermeture de la Bourse du travail de Paris, la dissolution de quelques syndicats, entachés d'internationalisme dans la composition de leurs bureaux, n'avaient point arrêté le mouvement syndical et fédératif. C'est alors que la magistrature, qui n'avait rien à refuser au capitalisme, imagina d'établir la jurisprudence suivante : Tout syndiqué, congédié par son patron, et qui n'aura pas pu retrouver immédiatement un emploi dans la même profession, cessera, de plein droit, de faire partie de son syndicat. Cette jurisprudence permettait aux capitalistes de briser, quand ils le voudraient, tous les syndicats possibles, en congédiant les membres des bureaux syndicaux, et en décapitant ainsi les syndicats, qui ne seraient jamais en mesure de fournir à la police les noms des membres d'aucun bureau définitivement constitué : « La liberté individuelle, disait Cicéron plaidant contre le proconsul Verrès, est la dernière planche de salut des citoyens. Malheur aux tyrans qui tentent de la leur enlever. »

A peine cette jurisprudence était-elle établie, que les Compagnies minières, les Compagnies de chemins de fer et d'autres établissements industriels de premier ordre épuraient leur personnel, en congédiant les travailleurs syndiqués. L'embauchage était difficile ou même impossible dans un autre établissement similaire, le congé équivalait à une expulsion du syndicat. Vainement les syndiqués se recommandaient-ils, devant les tribunaux,

du respect dû à la loi qui reconnaît l'existence des syndicats, et qui ne permet assurément pas que la seule qualité de syndiqué devienne un motif de congé. Il est désormais admis que la loi peut être impunément violée par les patrons d'abord, puis par les magistrats à qui incombe le devoir de la faire respecter.

Une telle situation, si elle se prolonge, accule les Socialistes à la Révolution sociale par la grève universelle. Le monde capitaliste, qui se débat, de son côté, contre le krach final, semble provoquer une émeute violente dont il triompherait sans peine. Mais les Socialistes ont flairé le piège; et comme ils ont tout à gagner à laisser le capitalisme cuire dans son jus, s'épuiser en efforts stériles et, enfin, tomber de lui-même, écrasé sous le poids de ses hontes et de ses crimes, nous ne cesserons d'exhorter nos camarades à ne rien précipiter. Ne jetons pas à terre une arme qui nous rend invincibles, pour courir aux aventures. La grève est notre ressource suprême; concentrons-nous de plus en plus pour ne l'engager qu'avec l'assurance de la victoire.

Si nous nous arrêtons à ce plan, camarades, les moyens de terreur essayés contre nous seront aussi vains et aussi ridicules que les procédés infaillibles d'incombustibilité, qui devaient protéger les décors de l'Opéra de l'action du feu. A quoi peut aboutir, après tout, la tentative niaise et mesquine des gouvernants contre les syndicats? Même si l'on tentait de les dissoudre violemment, l'armée socialiste n'en deviendrait que plus compacte,

plus unie et plus forte pour la grève universelle, qui entraînerait les masses.

Cependant, il est à prévoir que la persécution capitaliste pourra subir un certain temps d'arrêt. Les radicaux de la Chambre, épouvantés des conséquences fatales du régime de terreur, inauguré comme moyen de gouvernement, pourront hésiter à jouer leur vatout avec nos gouvernants. La plupart de ceux-ci n'ont pas seulement pour but de sauver le capitalisme aux abois; mais ils songent surtout à leur sûreté personnelle. Nul n'a oublié que la plupart d'entre eux restent compromis dans les dilapidations panamesques, soit par le rôle qu'ils ont joué, soit par la complaisance dont ils ont couvert les auteurs de ces crimes. Si leur gouvernement sombrait, ce serait l'heure des réparations; et c'est là surtout ce qu'ils redoutent.

Les radicaux de la Chambre vont donc vraisemblablement tenter d'enrayer la terreur capitaliste. Déjà, à la rentrée des Chambres, à la session de janvier 1894, le doyen d'âge, qui présidait la Chambre des députés, M. Pierre Blanc, a fait entendre un avertissement, qui a pu diminuer la confiance de la réaction ministérielle : « N'oubliez pas, a-t-il dit, que c'est pour la liberté individuelle que s'est faite notre immortelle Révolution. » Les applaudissements prolongés de la gauche ont salué cette apostrophe. N'allons pas croire, camarades, que les hésitations de la gauche et les nouvelles tentatives de conciliation du travail et du capital, arrêteraient longtemps la marche

du torrent socialiste-révolutionnaire. Non ; mais il y a là des signes de dissolution qu'il nous importe de noter.

Pendant que le gouvernement de la France s'attarde à remonter le courant qui entraîne les mondes dans le sillon tracé par le Socialisme-Révolutionnaire, l'Angleterre nous offre, depuis quelques mois, un tableau plus consolant. Là, les syndicats de travailleurs ne sont ni molestés ni violentés; le droit d'association s'exerce avec une liberté absolue. Bien que le suffrage universel ne fonctionne pas encore dans ce pays, et que les travailleurs ne figurent sur les listes électorales municipales que dans la proportion de moins de 40 pour 100, ils ont réussi à conquérir de nombreux sièges municipaux. Là même où ils sont en minorité, leur influence s'exerce encore dans l'esprit socialiste. Nous avons déjà noté, dans notre deuxième volume (page 78) les progrès accomplis, en Angleterre, en faveur de la loi des huit heures, qui est bien près d'y être adoptée comme loi générale. La municipalité de Londres, où les élus socialistes ne sont pourtant pas en majorité, et beaucoup d'autres qui ont suivi son exemple, sont allés plus loin. Ainsi la suppression des adjudications de travaux municipaux a été enfin réalisée, pour tous ceux qui sont susceptibles d'être exécutés en régie par les corporations de travailleurs. Le minimum de salaire a été fixé à 60 centimes l'heure. Mais, en vue de parer au danger qui résulterait de ce que ce mini-

mum finît par devenir un salaire normal, une sérieuse agitation se produit, en ce moment, pour le relèvement général des salaires par l'établissement de tarifs, qui assurent aux travailleurs une situation se rapprochant davantage de l'aisance. Loin de combattre ces tendances des travailleurs, le clergé anglican les encourage, dans un esprit bien différent de notre Socialisme clérical.

L'Angleterre n'en est donc plus à voir des utopies dangereuses dans une foule de modestes réformes, qui sont impitoyablement refusées aux travailleurs Français. Ce n'est pas que le capitalisme anglais ne pressente que les concessions nouvelles, qui lui sont arrachées chaque jour, n'amèneront la fin de son règne et le triomphe de la Révolution sociale; mais les esprits s'y accoutument et s'y préparent peu à peu, ce qui est plus sage que les folles et cruelles résistances de nos gouvernants.

Le point noir, qui subsiste toujours en Angleterre, comme en tous autres pays, c'est que le développement continu de la grande industrie, coïncidant avec l'extension du machinisme, d'où résulte la diminution du nombre des travailleurs employés, l'armée des sans-travail grossit, toujours plus menaçante. L'anarchie trouve là un foyer naturel. La charité est le seul palliatif qu'on ait encore trouvé pour alléger tant de misères; mais, comme elle ne saurait y suffire, les colères s'allument, et le désordre ne fait que s'accroître.

La grève qui, de 1890 à 1892, a contribué à maintenir l'ancien taux des salaires ou même à l'élever, devient présentement de plus en plus difficile. La ligue des syndicats patronaux, investie par les gouvernants de privilèges nouveaux et exhorbitants, s'est solidement armée pour faire échouer toute tentative de grève; on ne pourrait l'entreprendre avec la moindre chance de succès contre les grandes Compagnies et les grands établissements industriels. Aussi les travailleurs sont-ils aujourd'hui à peu près unanimes à renoncer aux grèves partielles, même corporatives. Lorsque l'agitation ouvrière se manifeste, elle s'étend à toute une région, comme en Sicile; elle devient houleuse, tumultueuse même. Nulle part, il est vrai, les travailleurs ne se sont encore levés pour la grève universelle; mais l'idée est dans l'air; et l'on ne peut plus douter qu'à l'heure marquée, l'armée du prolétariat, unie aux classes moyennes ruinées, spoliées et désillusionnées, n'en finisse aisément avec le capitalisme.

Nous avons indiqué, au deuxième volume (page 152), un nouveau mode d'embauchage dont les résultats paraissent devoir être fort graves. Les travailleurs sont de moins en moins employés à la journée, à la semaine ou au mois; mais ils sont engagés par intermittence, pendant quelques heures de la journée ou quelques jours de la semaine, à la tâche plus souvent qu'à l'heure. C'est un demi chômage. Le taux des salaires n'est pas dimi-

nué ; mais le travailleur ne le conquiert qu'en se soumettant à un surmenage.

Les patrons, avons-nous dit, tirent de ce système les avantages suivants : ils s'attachent le serf de l'atelier en le forçant à solliciter humblement le moindre surcroît de travail, qui lui permette de manger à sa faim ; car, en deux jours, il ne réalise guère que le salaire d'une journée. Le travailleur est ainsi amené à renoncer à toute idée de grève, puisqu'en apparence, on ne diminue pas son salaire. L'application de cet odieux système s'étend, chaque jour, à quelque profession nouvelle. Tel est le renseignement qui nous est fourni par un grand nombre de corporations syndicales.

Ce système de torture, appliqué aux travailleurs pour dompter par la faim les socialistes les plus ardents, a pris, à l'égard des femmes, le caractère le plus odieux. Ainsi les patrons renoncent à enfermer les femmes dans des ateliers où, bien souvent, s'organisaient les grèves ou les protestations. Le patron n'embauche plus que des ouvrières travaillant chez elles ; ses loyers sont ainsi diminués, outre qu'il épargne les frais d'éclairage et de chauffage. Le salaire moyen de ces femmes est de 1 fr. 25 par journée d'environ douze heures. Les ouvrières de chaque maison, se connaissant peu, n'ont guère l'occasion de se réunir. Aussi le patron, ne redoutant plus les grèves, jouit, dans l'ombre, des bénéfices d'une spéculation meurtrière.

Cependant, les capitalistes se trompent,

s'ils croient, par de tels moyens, enrayer toute propagande, briser les syndicats et enterrer la question sociale; car les plaintes ne s'élèvent plus seulement dans quelques ateliers, du sein de corporations agissant isolément; mais partout à la fois, dans les villes et les faubourgs, de la mansarde à la boutique, dans les masures des travailleurs des champs, les mêmes fureurs éclatent.

Ce volume est consacré à l'étude des *Lois socialistes de la propriété;* mais, avant d'entrer en matière, nous avons cru qu'il était bon de signaler les derniers incidents de la lutte sociale, qui peuvent faire changer notre terrain d'action. Notre sujet nouveau n'en sera que mieux compris.

CHAPITRE PREMIER

LE TRAVAIL PERSONNEL DE CHACUN DEVIENT L'UNIQUE MOYEN LÉGITIME D'ACQUÉRIR

1. *Démonstration du principe de droit naturel, qui ne permet pas d'autre moyen d'acquérir que le travail personnel de chacun.* — Nous exposerons ici les données du droit naturel sur la propriété, en ne considérant, en premier lieu, que ce qui doit être, ce qui s'impose. Ainsi nous ne nous préoccuperons pas d'abord de la situation faite à ceux qui se verraient dépouillés, en vertu de la nouvelle constitution sociale, de tout droit

sur des choses que l'ancien régime capitaliste leur permettait de considérer comme une propriété légitime. Nous étudierons séparément, dans les volumes suivants, la part que fera la Révolution sociale à ceux qui, de bonne foi, ont pu se croire légalement en possession de certains biens ou de certains privilèges que la loi naturelle exclut de tout commerce.

Ainsi nous démontrerons qu'il n'y aura pas, pour eux, de dépossession violente, sans indemnisation; mais qu'au contraire, le nouveau régime social leur conférera des garanties de bien-être et des jouissances que le régime capitaliste est impuissant à leur procurer. La Révolution sociale, avons-nous dit souvent, sera réparatrice et non spoliatrice. Qu'adviendrait-il de nous si, au lendemain du cataclysme, préparé par un krack universel, qui bat son plein et qu'on ne peut plus nier, l'Humanité, qui ne saurait périr, n'avait point préparé la formule du nouveau Contrat social, dans lequel le monde transformé doit trouver paix et bonheur?

Dans les siècles de barbarie, nous trouvons cinq modes d'acquisition de la propriété des choses :

1° Le travail de l'homme;

2° L'usurpation par le droit du plus fort ou par la conquête;

3° L'attribution de biens par la faveur du prince ou par le privilège;

4° L'asservissement d'êtres humains au travail forcé, au profit d'un maître;

5° L'usure ou intérêt prélevé au profit d'un capital prêté.

De tous ces moyens d'acquérir, le seul légitime, suivant le droit naturel, c'est le travail personnel de l'homme. Ainsi je me livre à la chasse ou à la pêche ; je cultive et je tire certains produits d'un sol ; j'extrais du sein de la terre du fer ou d'autres métaux ; je file, puis je tresse le lin que j'ai récolté ; je convertis un arbre en bois propre à façonner des meubles ou un navire. Dans tous ces cas, je fais miens les produits que j'ai obtenus ou les objets que j'ai fabriqués; car toutes ces choses sont devenues pour moi des *organes de vie;* elles constituent, à vraiment dire, *une émanation de moi-même. un prolongement de mes sens*, puisqu'elles me servent à augmenter, à décupler même mes forces physiques. A tous ces titres, aucun de mes semblables ne peut prétendre à un droit quelconque sur ce que j'ai fait mien. Les juristes des temps anciens employaient une expression juste et énergique pour qualifier les objets devenus ainsi propres à l'homme qui les avait conquis par son travail : « Elles s'attachent à la personne, disaient-ils, et se collent à ses os ». *(Sequuntur personam et ossibus suis inhærent).*

Cette propriété, fruit du travail personnel de l'homme, est donc bien de droit naturel, puisque c'est par elle que je parviens à assurer ma subsistance dans le présent et dans l'avenir; à augmenter mes forces pour produire de mieux en mieux et davantage. Je

veux cette propriété, fruit de mon travail, entière et sans réserve. Personne n'y touchera sans mon consentement; je la défendrai comme la bête, dans les bois, défend sa proie qui est également le fruit de son travail; je la défendrai contre tous, férocement et jusqu'à la mort.

En résumé, je me ferai le plus intrépide défenseur de la propriété légitime; et je considérerai comme ennemi de cette propriété, quiconque voudra m'en ravir une parcelle par la force, la fraude ou la ruse. Ainsi je n'admettrai pas que la rapine soit exercée par un maître, qui prétend avoir droit à une part de mon travail personnel, en m'enlevant tous autres moyens de travail et de subsistance, si je ne consens pas à me louer ou à me vendre comme esclave ou serf. L'homme qui me fera cette condition deviendra aussitôt un ennemi déclaré de la propriété, telle qu'elle est définie par la loi naturelle. Aussi guerre au maître qui tentera de m'enlever tous moyens de subsister par la pleine possession de tout le fruit de mon travail. Dans la société où tous les intérêts naturels et légitimes devront s'harmoniser, celui-là n'apparaîtra que comme le bandit qui détrousse le passant, le frelon qui ne vit que du pillage de la ruche laborieuse; il sera le révolté, l'anarchiste.

Le principe irréfutable que nous venons de poser nous conduit à formuler une autre loi, qui en est la conséquence forcée. Ainsi chacun devant avoir en propriété tout le produit de son travail personnel, on ne saurait ad-

mettre l'existence d'une classe de parasites qui, ne travaillant pas et ne produisant pas, alors qu'ils possèderaient les qualités physiques et intellectuelles pour travailler et produire, revendiqueraient le droit à la subsistance par un prélèvement sur le rendement du travail des autres. Aussi inscrivons-nous la loi suivante dans notre nouveau Contrat social : — « Qui travaillera, mangera. »

Cette loi affranchit déjà la Société de l'obligation d'entretenir une foule de fonctionnaires oisifs ou inutiles; elle supprime également les concessions, les privilèges et les monopoles, institués par la faveur du prince. et ne s'appliquant pas à des choses créées par le travail personnel de celui qui en jouit.

Nous avons maintenant à définir un autre droit, inhérent au droit naturel de chacun de jouir seul de l'entier produit de son travail. Par cela même qu'une chose m'appartient, je suis libre de l'échanger contre différentes choses qu'un autre a pu produire et dont la possession m'est utile.

Il est aisé de démontrer que l'échange, qui a conduit les hommes à l'état d'association, est la condition essentielle de la conservation de la race humaine. Si l'homme avait entrepris de vivre à l'état d'isolement, comme certaines races animales, il est à peu près certain que, aux prises avec d'innombrables ennemis, et placé souvent dans l'impossibilité d'assurer sa subsistance, il eût disparu de notre planète. où qu'il fût peut-être resté à l'état de singe anthropoïde. Mais, au contraire, les

échanges s'étant multipliés entre les hommes pour l'accroissement de leur bien-être, ils ont bientôt compris l'intérêt qu'ils avaient à les étendre davantage en se groupant en tribus, puis en s'assemblant dans les cités.

L'échange est basé sur l'observation suivante : — L'homme qui ne produit qu'un seul genre de choses devient plus habile dans cette industrie que celui qui tenterait, comme un nouveau Robinson, de fabriquer seul toutes les choses à son usage. Son esprit s'exerce à inventer des outils qui doublent le rendement de chaque heure de travail, et qui augmentent la perfection de l'œuvre. Si l'on admet que chaque homme cultive ainsi une industrie particulière, quel immense avantage ne trouve-t-il pas à les échanger contre les produits du travail des autres ? Si l'on conçoit enfin que les travailleurs de chaque industrie se réunissent dans des ateliers collectifs où ils puissent mettre en mouvement de puissantes machines, qui centuplent le produit du travail à la main, le rendement général du travail devient tel, par l'échange des heures de travail des uns et des autres, que l'abondance se répand dans la Société.

Remarquons, ici, que l'association pour l'exécution d'un travail en commun n'exclut aucunement l'idée de l'attribution à chaque travailleur du produit de son travail personnel. Mais chaque sociétaire travailleur fait siens les fruits qu'il tire du partage ; et c'est toujours un bénéfice qu'il doit à son travail personnel.

Cependant, pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que chacun donne et reçoive toujours en échange l'*équivalence* de son heure de travail. En effet, le plus grand trouble règne dans la Société, si certaines catégories de travailleurs émettent la prétention de ne donner que le produit d'une demi-heure de leur travail en échange du produit d'une heure de dur travail des autres. L'*équivalence* qui est la condition absolue du loyal échange, est surtout détruite, si l'on concède à des parasites le droit d'acheter et de revendre à des prix arbitraires. C'est alors qu'on voit apparaître dans la Société l'horrible plaie de l'accaparement des produits ou celui des matières premières servant à la fabrication des produits. La même Société voit se développer l'agiotage, dérivé du jeu et du pari, qui n'ont jamais été considérés, en droit naturel, comme des moyens légitimes d'acquérir. Tel est le tableau de la Société capitaliste qui, dans le monde entier, étreint et opprime aujourd'hui les travailleurs, créateurs de toutes les richesses.

Nous n'avons dit ici, sur l'*échange* et la *valeur respective des choses*, que ce qui est nécessaire pour établir que le travail personnel de chacun est l'unique moyen légitime d'acquérir; nous reviendrons sur ce sujet dans notre douzième volume. L'intelligence du sujet sera aussi rendue complète par l'étude du *travail collectif*, qui fera l'objet de notre onzième volume.

Le retour à la loi naturelle, qui n'admet que

le travail personnel de chacun comme moyen d'acquérir, purifiera l'échange de tous les moyens de fraude et de corruption, qui l'ont faussé jusqu'à présent. Heure pour heure de travail : telle sera la loi universelle. Nous expliquerons, plus tard, comment la production, sous le régime collectiviste, sera mise constamment en rapport avec les besoins de la consommation, si étendus que puissent être ces besoins. Ce ne sera plus la rareté ou l'abondance, rendue souvent factice par l'agiotage, qui déterminera la valeur des choses échangeables ; ce sera invariablement l'heure de travail. Du reste, la disette, pas plus que la surproduction, ne pourra se manifester, le travail collectif devant être ordonné, de telle sorte que les bras se portent davantage vers l'industrie où la consommation augmentera.

De nombreuses questions pourraient être dès à présent posées sur ces divers sujets ; mais nous en ajournons l'examen, afin de suivre constamment un ordre méthodique.

En terminant ce Paragraphe, que nos camarades nous permettent de signaler le danger d'une fausse définition, qui est fréquemment présentée dans nos conférences, comme une monnaie courante. Nous avons déjà indiqué, dans l'exposé de notre plan général, en tête du deuxième volume, combien il était dangereux de confondre le *capital*, dont nous poursuivons l'abolition absolue, avec la *propriété même*, *qui subsiste uniquement par son application aux heures de travail de chacun*. La propriété ainsi définie, bien que

fort limitée et justement limitée, n'en subsiste pas moins. Le même danger apparaît, lorsque nous disons, par exemple, que *la collectivité remplacera la propriété individuelle.* Eh bien, non ; il faut dire plus justement que l'outillage collectif dans l'atelier collectif, ainsi que toutes les matières mises en œuvre, également collectives, remplaceront le capital exploiteur. Disons plus simplement : « *La propriété collective remplacera le capital.* » Cette formule laisse subsister la propriété individuelle, limitée aux heures de travail de chacun ; et elle est juste. A vraiment dire, le collectivisme est l'état communiste appliqué à toutes les choses concernant la production; mais il laisse subsister la propriété individuelle, limitée aux heures de travail, pour ce qui concerne la consommation.

Sans doute, on peut concevoir le communisme pur et simple, allant jusqu'à supprimer la propriété individuelle, limitée aux heures de travail. Mais le collectivisme proprement dit est toute autre chose que le communisme. C'est ce que nous achèverons de mettre en pleine lumière dans le Chapitre qui suit.

2° *Origines et éléments de la propriété capitaliste.* — Lorsque la possession d'une chose n'a pas pour origine le travail de celui qui l'a acquise, cette possession n'est pas légitime, suivant le droit naturel. Tout au plus, le détenteur de la chose peut-il invoquer le droit de premier occupant.

« Le premier occupant, est-ce une loi plus sage ? »

Demande avec finesse Lafontaine, dans la fable de la Belette, qui a usurpé le terrier du Lapin. Non ; la loi du premier occupant est encore un moyen barbare d'acquérir, lorsqu'il ne s'y joint pas la sanction du travail. Mais ce que le lapin avait le droit de revendiquer, c'était le terrier même qu'il avait creusé de ses pattes.

En dehors de la prise de possession par le travail, la propriété est contestable et précaire. Le Contrat social peut donc intervenir pour faire rentrer dans le patrimoine commun les choses ainsi détenues, et en régler une juste répartition, qui serve à alimenter le travail de tous, et particulièrement celui des associations de travailleurs.

Dans l'enfance de la civilisation, la force était l'unique fondement de la propriété. A Rome, la lance en était le symbole ; et l'on devenait propriétaire par le droit du plus fort, par le droit des hommes à la lance (*jure quiritum*). Les formes sacramentelles du contrat de vente consacraient elles-mêmes l'empire de la force, pour établir la transmission de la propriété. Ainsi le marché s'exécutait devant le magistrat. L'acheteur, après avoir déposé le prix dans la balance, revendiquait la chose qu'il entendait acquérir ; le vendeur ne contestait pas la revendication ; et, dès lors, la chose était acquise à l'acheteur.

Le droit de propriètè s'exerçait avec une âpreté, qui allait jusqu'à la férocité. Le créancier n'avait pas seulement pour gage les biens de son débiteur ; la personne même de celui-

ci répondait du paiement de sa dette. Ainsi le débiteur pouvait être contraint par corps et jeté dans les fers ; il devenait, jusqu'à sa libération. le véritable esclave de son créancier. Il n'y a pas de longues années que la contrainte par corps, la main-mise du créancier sur la personne de son débiteur, a disparu de nos Codes français eux-mêmes.

A Rome, la loi des Douze Tables allait jusqu'à permettre aux créanciers de couper leur débiteur en morceaux, et de se les partager.

Les prisonniers faits à la guerre et leurs descendants devenaient esclaves, c'est-à-dire une chose, une marchandise.

Le servage industriel, aujourd'hui en vigueur, ne procède pas d'un autre principe que l'esclavage et l'anthropophagie. Ces institutions barbares sont également fondées sur l'asservissement du plus faible au plus fort. Là où ce principe anti-humanitaire est admis, on conçoit que les prisonniers de guerre et même tous les peuples subjugués soient faits esclaves, et que le vainqueur exerce sur eux le droit de vie et de mort. C'est sa chose et il en dispose suivant son bon plaisir ou ses appétits. Chez les peuplades plongées dans la barbarie primitive, les prisonniers de guerre composaient le menu des festins. Chez les peuples qui ont reçu un commencement de civilisation, l'esclave rend un meilleur service : il est assimilé à la bête de somme. Enfin, chez les peuples assez civilisés pour repousser soit l'anthropophagie, soit l'antique

esclavage, on conserve encore, de nos jours, le servage industriel par le salariat. Mais, qu'on le sache bien ! toutes ces institutions ont un fondement identique : ce qui justifierait l'une servirait à justifier l'autre.

Le père, chez les anciens peuples, pouvait vendre ses propres enfants ; c'était aussi sa chose.

Les terres des vaincus entraient dans le butin des vainqueurs. Mais, comme les riches supportaient seuls les périls de la guerre, ils en avaient seuls les profits. Les misérables, les prolétaires, qui ne pouvaient subvenir aux frais de leur entretien pendant la guerre, ne furent pas d'abord admis dans les légions. En conséquence, les riches avaient seuls droit au partage des terres des vaincus. Ce fut l'origine des grandes fortunes des patriciens. Quelques-uns possédaient des domaines qui embrassaient presque toute une province.

Partout, la loi du plus fort. On était bien éloigné, comme on le voit, du principe fondé sur l'immuable et éternelle justice, suivant lequel le travail seul légitime la propriété.

La législation primitive sur la propriété s'épura à la longue, sous l'influence des philosophes ; mais elle garda toujours l'empreinte de son origine barbare. Aussi les réformes n'ont-elles guère intéressé, jusqu'à présent, que les règles de la procédure. Quant aux moyens d'acquérir la propriété, et quant aux choses qui peuvent en faire l'objet, rien n'a été changé depuis les temps barbares. Dans nos écoles, on étudie le vieux droit romain

sur la propriété, pour l'intelligence du droit français. Et c'est une telle législation, transportée, à peu près mot pour mot, du droit romain dans nos Codes, que nous trouvons encore aujourd'hui en vigueur !

Bien que cette législation surannée ne convienne plus à notre état social, nos gouvernants se gardent scrupuleusement d'y apporter aucun changement. Ils savent que le moindre remaniement remettrait en question tout le système légal sur la propriété ; et que, par suite de la nécessité d'y introduire enfin les vrais principes du droit naturel, il serait fait brèche dans l'ensemble du vieux régime capitaliste. En effet, tout s'enchaîne dans cet ordre de choses, de telle sorte qu'une réforme en imposerait une autre, puis une autre encore. C'est ainsi que l'édifice économique entier, qui menace ruine depuis si longtemps, risquerait d'être entraîné dans un vaste écroulement. Voilà pourquoi, malgré les promesses de larges réformes, qui ont été faites au peuple par ses mandataires radicaux, voire radicaux-socialistes, il ne sera rien fait ni rien entrepris avant l'heure de la Révolution sociale.

En attendant, résignons-nous à voir se développer, jusqu'à l'état de pléthore, les moyens d'acquérir les plus anti-sociaux et les plus monstrueux. Déjà, la spéculation sur le travail esclave ou serf, l'agiotage, l'accaparement, l'usure à peu près sans limite, le jeu et le pari, la falsification de toutes marchandises, ne suffisent plus au capitalisme ; les profits diminuent même par l'effet d'une

concurrence sans frein ni pudeur ; car ceux-là qui n'ont point de capitaux, s'y jettent en foule avec frénésie, en engageant l'argent des autres dans une martingale insensée. C'est une telle propriété que le capitalisme veut nous obliger à respecter, et que les gouvernants, inféodés au capitalisme, entourent de toutes garanties légales et des plus scandaleux privilèges, au préjudice du travail personnel de l'homme, de plus en plus avili, dégradé, méprisé, sacrifié. Mais alors aussi le Socialisme-Révolutionnaire se lève et proclame que toute propriété, qui a une autre origine que le travail personnel de l'homme, est un vol fait à la classe des travailleurs.

Nous nous souvenons qu'après la Révolution de 1848, l'auteur des *Contradictions économiques*. le grand Proudhon, s'avisa de formuler, pour la première fois, cette notion de sens commun. Après avoir énuméré les divers moyens d'acquérir la propriété, mis en honneur par le régime capitaliste, il avait conclu par ces mots : « La propriété, c'est le vol. » Dix lignes plus bas, après avoir défini le caractère du travail personnel, considéré comme unique moyen légitime d'acquérir, le même auteur avait ajouté : « La propriété, c'est la liberté ! »

Proudhon fut livré à la cour d'assises ; et l'on trouva des juges et des jurés pour lui faire expier sa première proposition par plusieurs années d'emprisonnement. Quant à la seconde proposition, l'acte d'accusation l'avait passée sous silence.

Cependant, les économistes officiels de cette époque s'émurent vivement de la façon hardie dont le Socialisme dépouillait le dossier du capitalisme, pour lui demander compte de ses moyens d'acquérir. Monsieur Thiers, comme on disait alors, entra en lice et publia une brochure restée peu célèbre, dans laquelle il définit le principe de la propriété, tel qu'il l'entendait, en l'associant à ceux de de la famille et de la religion. Dans cet ouvrage, le grand pontife du monde bourgeois promettait une égale protection à la propriété bâtie sur l'agiotage en Bourse, et à celle qui consistait dans le maigre salaire du serf de l'usine. C'est ce qui s'appelle vulgairement : ménager la chèvre et le chou. Ce trait historique nous prouve que la question de la propriété capitaliste a été soulevée depuis longtemps, et placée sur son vrai terrain.

Nous affirmons, quant à nous, qu'en purifiant la propriété de tous les éléments qui offrent le caractère du vol et de la spoliation, et en limitant son objet à ce que chacun pourra acquérir par son travail personnel, le Socialisme aura fortifié le vrai principe de la propriété, lequel principe se lie étroitement à celui de la liberté.

3° *Les capitalistes peuvent-ils justifier leur propriété par la théorie des droits acquis ?* — Y a-t-il des droits acquis que le possesseur d'une chose puisse opposer à quiconque conteste son droit de propriété et le menace d'éviction, et qu'il opposerait à la So-

ciété elle-même? Sans nul doute, celui qui possède une chose acquise par son travail personnel a des droits acquis, opposables même à la Société; et il ne pourrait en être dépossédé, dans un intérêt social, qu'à charge d'indemnisation. Mais quant à la possession d'une chose qui, suivant la loi naturelle, ne peut faire l'objet d'une propriété légitime, il est évident qu'elle ne confère point de droits acquis, et qu'elle doit faire retour à la Société, par ce motif que le possesseur ne saurait invoquer aucune protection sociale, qui le maintienne dans une possession contraire à la loi naturelle.

Il n'en est pas de même dans la société capitaliste : un bien peut être possédé sans titre et sans droit; et pourtant le possesseur reste maintenu dans une telle possession, sans qu'il soit permis d'en rechercher l'origine. La loi capitaliste n'autorise que la revendication d'un tiers qui prouverait par un titre formel son droit de propriété sur la chose.

La Révolution sociale fera donc rentrer dans le domaine de la Société tout ce qui ne sera pas chose acquise par le travail personnel de celui qui la possédera. Ce sera d'abord la terre; car nous démontrerons bientôt que la terre ne peut valablement, en droit naturel, devenir propriété privée. Cela ne signifie pas assurément que la Société ne doive concéder à chacun, pour son habitation, la jouissance gratuite du terrain qui lui sera nécessaire pour lui et les siens. Que les travailleurs des

champs ne s'alarment point de la nouvelle condition sociale qui leur sera faite ! Dans le volume qui aura pour titre : *La terre et les paysans*, nous démontrerons que le Contrat social leur assurera, par le nouveau mode d'exploitation du sol, une somme de bien-être et de jouissances qui contrasteront étrangement avec la désolation actuelle de nos campagnes.

Parmi les choses mobilières, toutes celles qui seront à l'usage de la personne et les meubles meublants, comme disent les juristes, resteront la propriété individuelle de celui qui les possédera. Ce sont là des choses qui, même sous l'empire du capitalisme, ont pu être acquises par le travail personnel de chacun. En tout cas, il n'y a aucun danger social à admettre cette présomption en faveur de tous, sans exception La Société nouvelle apporterait le trouble le plus grave, si elle entreprenait de faire, entre tous, un partage des choses mobilières. Il y a lieu d'appliquer ici la définition de la nature des choses acquises par le travail personnel de chacun, telle que nous l'avons donnée sous le Numéro précédent (page 16). Ce sont choses inhérentes à la personne, au même titre que ses sens et ses organes. Le sentiment profond de la liberté individuelle combattrait avec nous pour faire respecter la propriété de tels biens, partout où ils se trouvent. Chacun devra donc conserver la propriété des choses meublant son habitation.

On décidera autrement, et en vertu d'un

principe différent, à l'égard de l'outillage, des instruments de travail de toutes sortes, des métiers, des navires, des usines, chantiers et ateliers, toutes choses qui, devant servir au travail collectif, entreront, de plein droit, dans la collectivité. Il en sera de même des marchandises, denrées, approvisionnements de toutes sortes, des matières premières, servant à la fabrication et, généralement, de toutes les choses de l'industrie et du commerce.

C'est encore l'application de la loi naturelle qui nous commande cette disposition. L'abolition de la spéculation sur le travail d'autrui, sous la forme du salariat, et la limitation de la propriété individuelle au produit du travail personnel de chacun, conduisent invinciblement la Société nouvelle à proclamer le travail collectif dans l'atelier également collectif. Le commerce et l'industrie ne peuvent plus être exercés par des individualités ; c'est la collectivité sociale qui ordonne la production, en la proportionnant toujours aux demandes des consommateurs ; c'est elle aussi qui se charge des approvisionnements dans les moindres centres de population.

Les anciens commerçants et industriels seront ainsi dépossédés de choses qui, s'ils les gardaient entre leurs mains, resteraient improductives, puisque tout commerce et toute industrie leur seraient interdits. Ces choses périraient donc, faute d'emploi ; et la perte ne serait pas moins cruelle pour la Société toute entière que pour les particuliers. Ici,

l'expropriation pour cause d'utilité sociale s'appliquera utilement aux anciens commerçants et industriels. L'indemnisation à laquelle ils auront droit consistera d'abord dans les avantages, égaux pour tous, que la Société nouvelle accordera à tous les travailleurs. Cependant, les anciens patrons, commerçants ou industriels, qui se seront ralliés avec dévouement au nouvel ordre social, pourront en être récompensés. L'élite des hommes de science et de travail, trouvera, dans l'organisation même du travail collectif, les avantages particuliers que le nouveau Contrat social conférera toujours aux bienfaiteurs de l'Humanité, dignes de devenir, non plus les dirigeants, mais les éducateurs des autres par leur habileté dans les arts et métiers, aussi bien que par la science ou par des découvertes précieuses. Nous reviendrons sur ces graves questions dans le volume réservé au *Travail collectif*.

L'intérêt du capital cessant d'être un moyen légitime d'acquérir, les titres d'actions ou de rente et toutes autres valeurs de pur crédit et d'agiotage, dites valeurs fiduciaires, ne demeurent plus que de vains chiffons de papier. Là encore, il ne serait pas permis aux propriétaires de ces valeurs fictives d'invoquer des droits acquis. Il faut décider de même à l'égard des concessions de monopoles et de privilèges.

Nous pourrions citer de nombreux exemples historiques de dépossession des détenteurs de biens, à l'égard desquels il n'y avait

pas un titre de propriété, valablement fondé sur la loi naturelle. Ainsi l'affranchissement des esclaves a pu être proclamé, sans respect pour les prétendus droits acquis des anciens maîtres. De même, après la Révolution de 1789, la nation a pu légitimement mettre la main sur les biens de la noblesse et du clergé; car les deux ordres privilégiés ne possédaient ces biens que par la faveur du prince, la conquête ou le meurtre, ou en vertu de droits féodaux.

Nous pouvons citer aussi bien des exemples de la limitation du droit du propriétaire d'user ou d'abuser de sa chose. En effet, la Société peut toujours intervenir pour prévenir, de la part du propriétaire, un abus de sa chose, lorsque cet abus est de telle nature qu'il nuit à l'intérêt général. Ainsi le fait de récolter son blé en vert, ou celui d'incendier sa propre récolte, constituent des faits punissables.

En droit naturel, une chose ne peut devenir l'objet de la propriété individuelle qu'autant qu'elle n'est pas d'un usage commun à tous, ou qu'il n'est pas d'intérêt supérieur que la jouissance en soit réglée par la Société, pour le salut commun. Tel est le principe dominant dans les lois sur le droit d'irrigation. Ce principe était déjà admis dans les plus anciennes législations; mais l'application n'en a jamais été faite dans une foule de cas où elle eût été justifiée.

4° *Quelles sont les personnes que la loi*

socialiste considère comme capables d'acquérir la propriété ? — En principe, toute personne, même en état de minorité ou de mariage, est capable d'acquérir la propriété. En cela, il n'est pas innové par le Socialisme aux lois existantes ; mais, en ce qui concerne la gestion des biens du mineur ou de la femme mariée, la législation capitaliste ne peut plus s'appliquer ; car le Socialisme règle la capacité des personnes suivant des principes nouveaux.

Remarquons tout d'abord que le travail personnel de chacun étant devenu l'unique moyen d'acquérir, la gestion de biens ne pourra jamais s'appliquer qu'à la disposition des heures de travail. Ni le mineur ni la femme mariée ne pourront acquérir par droit d'hérédité, puisque ce droit aura disparu.

Une observation qui frappe d'abord l'esprit, et qui suffit à résoudre la question, à l'égard de l'adolescent, c'est qu'il ne pourra commencer à acquérir que lorsqu'il aura quitté l'école et qu'il aura achevé l'apprentissage d'un métier ou d'une profession quelconque. Alors seulement il deviendra un travailleur utile, et la Banque sociale enregistrera ses heures de travail. Son émancipation complète commencera ce jour-là. Nous ne voyons aucune raison soutenable pour prolonger, à son égard, une incapacité qui serait absolument arbitraire. Chez les différentes espèces d'animaux, la bête qui a suffisamment grandi pour chercher sa proie et se

défendre contre ses ennemis, se trouve émancipée de fait, et elle va construire un nouveau gite où il lui plaît, sans que l'intervention paternelle ou maternelle soit nécessaire, ni sans qu'il y ait lieu d'assembler un conseil de famille. Ainsi fera l'adolescent, le jour où il sera classé parmi les travailleurs. Tous les droits sociaux lui appartiendront, et aucune tutelle autoritaire ne pèsera sur lui.

N'allons pas croire, néanmoins, que les liens de famille se trouvent relâchés par l'émancipation. Lorsque nous étudierons le nouveau droit de famille, tel qu'il sera constitué par le Socialisme, nous démontrerons aisément que l'enfant, élevé et instruit par la Société, et cessant ainsi d'être à charge aux siens, entretiendra d'autant mieux les liens affectueux de la famille, qu'il n'en connaîtra que les joies, et qu'il ne trouvera jamais un asile plus largement ouvert ni plus consolateur aux jours de maladie ou de déception.

La femme mariée sera également régie par un droit nouveau. La puissance maritale, vestige d'une civilisation encore barbare, cessera d'être appliquée. La femme sera l'égale de l'homme dans la communauté aussi bien que dans la cité, chacun des époux se vouant aux genres de travaux et au rôle que la nature lui a assignés. L'avoir de chacun étant limité à ses heures de travail, et le travail devant assurer l'aisance, les questions d'intérêt ne diviseront plus les époux. L'avarice de l'homme et le luxe désordonné de la femme, ainsi qu'une foule d'autres vices

inhérents au régime capitaliste, cesseront d'être des dissolvants du mariage. L'égalité des droits entre les époux s'établira ainsi d'elle-même.

On posera peut-être la question de savoir si l'association que des citoyens formeraient entre eux, constituerait une personne civile, capable d'acquérir des biens, de la même manière que sous le régime capitaliste. Notre réponse est absolument négative. Sous l'empire du travail collectif, aucune association ne pourra avoir pour objet une spéculation quelconque, qui lui permettrait de s'enrichir par aucun des moyens que proscrit la loi socialiste. Le commerce et l'industrie, que l'association exercerait en concurrence avec la collectivité, lui sont également interdits. Qu'on ne voie pas là une prohibition arbitraire. Si le commerce et l'industrie étaient ainsi rendus libres et ouverts à des associations particulières, nous verrions aussitôt se reconstituer par elles l'agiotage, l'accaparement et tous les autres fléaux du régime capitaliste.

Les associations ne pourront donc avoir pour objet l'exploitation d'aucun moyen d'enrichissement ; ce seront simplement des cercles d'étude ou de distraction qui, loin d'enrichir les sociétaires, ne subsisteront que par le produit des cotisations.

CHAPITRE II

COMMUNISME ET SOCIALISME D'ÉTAT

1° *Définition du communisme.* — Le communisme est un état social dans lequel chacun abandonne à la Société le produit de son travail personnel, en échange de la jouissance en commun de tous les biens acccessibles à l'espèce humaine, que ces biens consistent dans les produits naturels du sol, ou qu'ils soient le fruit du travail des hommes réunis en *Société*. Dans cet état social, la propriété individuelle disparaît.

Pendant longtemps, une déplorable confusion s'est établie entre le communisme, tel que nous venons de le définir, et le collectivisme, qui est l'un des principes fondamentaux du Socialisme-Révolutionnaire. Cette confusion s'est établie par suite de l'absence d'une définition exacte de ce qu'on doit entendre par collectivisme ; et c'est depuis peu d'années qu'elle commence à s'effacer. Cependant, aujourd'hui encore, des conférenciers, des écrivains socialistes même continuent d'entretenir la confusion, faute de s'entendre sur le sens précis des choses et des mots, alors que l'entente est complète sur le fond des idées. Les économistes et les journalistes en profitent pour publier et afficher que le communisme et le collectivisme sont une seule et même chose, sous des noms diffé-

rents. Partant de cette fausse donnée, ces messieurs jurent, à chaque ligne, que l'anarchie se proclamant, elle, nettement communiste, socialistes et collectivistes ne font qu'un avec les apôtres de la dynamite. Nous avons déjà fait pleine justice de cette erreur, au commencement de ce volume (p. 21); mais il est nécessaire de compléter ici notre démonstration.

Partant de cette notion fondamentale que la liberté individuelle doit être respectée en tout et partout, qu'elle doit être absolue, comme constituant le premier des biens, nous avons mis à la base du Socialisme l'affranchissement du joug capitaliste, sous la forme du salariat; et nous avons proclamé, en outre, que tout homme devait jouir, dans la plus complète liberté, du fruit de son travail personnel. Nous nous éloignons ainsi du communisme, qui fait tout plier sous le niveau égalitaire, sans s'inquiéter le plus souvent s'il offense ou non la liberté individuelle. Sans doute, sous le régime communiste, l'homme mangera et vivra. Mais dans quelles conditions, et sous quelles réserves de se soumettre à la volonté commune, même dans ce qu'elle peut avoir d'arbitraire ? Nous exposerons plus longuement ci-après les raisons de droit naturel, qui nous font repousser le communisme comme attentatoire à la liberté individuelle.

Partant ensuite de l'idée que le travail personnel de chacun, sans spéculation sur le travail d'autrui ni agiotage, était le seul moyen

légitime d'acquérir, nous en sommes venu à reconnaître que le travailleur était invinciblement amené, par le besoin d'augmenter son bien-être et de multiplier indéfiniment ses jouissances, à réclamer le travail collectif, bien autrement puissant que le travail individuel.

Sous la forme soit individuelle, soit collective, le travail n'implique jamais l'aliénation de la liberté individuelle. En effet, pour l'homme comme pour la bête, le travail se confond avec le besoin de manger. Que l'homme chasse dans les bois ou qu'il s'emploie dans un atelier collectif, c'est toujours un travail en vue de satisfaire son appétit. S'il lui est démontré que le travail collectif lui procurera des jouissances infinies et variées, qu'il ne trouvera jamais dans la solitude des forêts, il l'acceptera avec joie. En cela, il n'aliène pas plus sa liberté que ne l'aliène le lion quand il va chasser, pendant des journées entières, pour sa lionne et ses lionceaux. Le travail devient, pour l'un comme pour l'autre, l'exercice même de la liberté ; et c'est un droit, jamais un devoir. Si la bête s'adonne à la paresse, et qu'elle ne chasse pas, elle mourra bientôt de faim ; il en sera de même de l'homme.

Sous le régime collectiviste même, tel que l'organisera le Contrat social, l'homme ne jouira qu'en proportion de son travail. Liberté pour lui de travailler ou non ; mais il est averti que, s'il ne travaille pas, il ne mangera pas ; car ses semblables refuseront de

travailler pour nourrir les fainéants et les parasites de la terre. S'il travaille peu, il consommera moins; et s'il travaille dans la mesure de temps et d'effort que peut lui assurer la collectivité, il vivra dans l'aisance, et même dans l'abondance. Pour tout être raisonnable, le choix est fait. De même que le chat va à la jatte de lait, de préférence à la pâtée plus maigre, le travailleur ira à l'atelier collectif pour y réclamer la plus grande somme de jouissances que la Société puisse lui procurer, en récompense d'un travail normal. Non seulement la liberté individuelle ne reçoit ici aucune atteinte; mais nous affirmons que l'idée de travail se lie à celle de la liberté même. Il y a plus, l'homme ne sera complètement libre dans le choix de ses jouissances, comme consommateur, que quand il aura donné le plein travail normal.

Le reproche qu'on fait au communisme, et qui suffit à ruiner ce système, c'est que, d'une part, la production par le travail doit nécessairement faire l'objet d'un règlement, également obligatoire pour tous; et que, d'autre part, la distribution des choses de consommation ne peut être ordonnée que par une autorité inévitablement arbitraire. La liberté de chacun n'est donc entière ni dans le travail ni dans le choix des objets de consommation. L'homme est à peu près l'esclave des règlements du travail; et il ne lui devient pas facile de prendre des congés, ni de voyager quand il lui plaît. Comme consommateur, il n'est pas absolument libre de se loger, de

se vêtir, de se nourrir à sa convenance, en affectant le fruit de son travail à la satisfaction de ses goûts particuliers.

Introduirait-on dans le communisme l'idée de la prise au tas, à chacun selon sa fantaisie comme le demandent les anarchistes, en ajoutant que chacun, produisant selon ses facultés. consommerait selon ses besoins ? On risquerait alors de se heurter à une autre difficulté : bien des gens, enclins à la paresse et peu disposés à se dévouer, corps et âme, pour la communauté, ne déployeraient que peu de facultés pour produire, tout en se montrant consommateurs intrépides. Nous signalerons ci-après les expériences faites par certaines sociétés humaines ; elles sont concluantes à cet égard.

Comme on le voit, le travail dans la société communiste devrait être nécessairement un devoir rigoureux. En effet, s'il en était autrement, cette Société périrait bientôt dans d'épouvantables désordres. La loi du plus fort reprendrait peu à peu son empire ; et, par une réaction inévitable, l'humanité ne tarderait pas à retourner à l'exploitation de l'homme par l'homme et, enfin, à un état social où la ruse et la fraude s'étaleraient avec la même impunité que dans le monde capitaliste actuel.

Les anarchistes essayent de justifier le communisme, en disant qu'il est une protestation contre l'individualisme dont le capitalisme est la plus monstrueuse application. L'individualisme ainsi entendu n'a abouti qu'à la prédo-

minance de la force sur le droit et au servage prolétarien.

Les collectivistes répondent qu'ils sont loin de nier ce rôle de l'individualisme capitaliste ; mais que le travail collectif a précisément pour résultat de rendre impossibles les abus de l'individualisme, et qu'il y parvient en supprimant le capital. Enfin, le collectivisme consacre la plus parfaite égalité des droits ; et il a, en outre, l'avantage de respecter et de garantir même la liberté absolue de chacun.

Les anarchistes ajoutent encore qu'ils ne proposent point l'idéal communiste comme un état social qui succèdera immédiatement à la corruption capitaliste ; mais il viendra à son heure, disent-ils, et seulement quand l'instruction aura été tellement répandue que le consentement universel s'affirmera sur cette idée.

Selon nous, ce serait « quérir un grand peut-être ». comme disait le vieux philosophe Montaigne. En tout cas, nous avons à bâtir, demain, un nouvel édifice social, qui remplace le capitalisme prêt à tomber en ruines ; et nous n'oserions discuter, sans posséder des éléments certains, l'œuvre des siècles à venir.

Evidemment, l'idée communiste est née de l'état désespéré dans lequel la libre exploitation de l'homme par l'homme a placé la vieille Société. Comme formule de protestation, c'était la plus simple qui se présentait à l'esprit, pour en finir avec un individualisme dont l'égoïsme féroce dépasse toute mesure. Mais la théorie collectiviste a heureusement démontré

qu'elle réalisait le règne de la solidarité sans sacrifier la liberté individuelle légitime. Le communisme n'est donc pas nécessaire.

Les exemples historiques ne manquent pas pour établir que l'Humanité a fait fausse route, chaque fois qu'elle a tenté d'établir le communisme. Chez les anciens, le communisme spartiate, constitué pour l'état de guerre et la conquête. sacrifiait complètement la liberté au profit d'une égalité chimérique. Le niveau intellectuel de la race s'était considérablement abaissé. Aussi s'éteignit-elle peu à peu.

L'expérience la plus intéressante a été faite par les jésuites, au Paraguay. Les bons pères avaient entrepris d'y implanter la discipline de l'Eglise primitive, tout en restant les dispensateurs des grâces célestes. Tout était en commun ; et chacun n'était tenu que du travail qu'il lui plaisait de fournir. Cependant, les plus actifs ne tardèrent pas à reconnaître que le produit de leur labeur servait à entretenir une tourbe de fainéants. A leur tour, ils se déshabituèrent du travail. Ce fut une misère noire pour tous. Les couvents étaient assiégés par une foule de mendiants qui venaient y chercher leur subsistance. La dépopulation fit d'effrayants progrès. Les historiens racontent que les survivants se mêlèrent aux Indiens errants ; ils en vinrent à une telle dégradation qu'ils descendirent jusqu'à l'anthropophagie.

Nous repoussons le communisme comme contraire à la nature de l'homme, à son développement intellectuel, moral et physique,

dans la voie du progrès indéfini. Mais l'exercice de cette faculté exige la liberté absolue. C'est ce rôle de l'homme qui le différencie de toutes les autres espèces animales, dont la perfectibilité est très bornée. Aussi concevons-nous que le communisme convienne à quelques espèces dont les besoins sont très limités, et qui trouvent dans cet état les garanties de la conservation de leur race. La liberté leur est moins nécessaire qu'à l'homme.

Quelques écrivains socialistes ont voulu voir un véritable état communiste dans l'organisation communale de l'*artel*, dit aussi *mir* ou *obdschina*, que nous trouvons en Russie. Nous allons rapidement esquisser cette organisation, et prouver que, si elle se rapproche par quelques traits du collectivisme, elle est fort éloignée du communisme proprement dit. De plus, l'artel des prolétaires de la ville et des champs fonctionne dans un milieu capitaliste, qui lui crée une condition si dure que le sort des prolétaires du reste de l'Europe semble encore préférable. Puis, au dessus de cette ébauche de l'association, où germent sourdement les idées d'émancipation, plane le czar, souverain maître de toutes choses et dominateur des consciences. C'est le pape des papes, *le dieu en terre* (dieu sur terre), comme disait Rabelais.

Cependant, ce qui caractérise essentiellement l'artel, c'est l'attachement à la commune, en tout ce qui concerne l'assistance mutuelle pour les besoins de la vie. Dans l'artel, la terre est restée une propriété communale, un

fonds imprescriptible et inaliénable entre les mains de l'association communale. Pas une parcelle des champs cultivables, prés ou forêts, qui composent le domaine de l'artel, ne peut devenir propriété privée de l'un des sociétaires. Toutefois, l'exploitation agricole ne se fait pas en commun; chacun des sociétaires reçoit, pour en jouir gratuitement, un lot de terres labourables, de prés ou de bois ; il en fait les fruits siens, et il en dispose comme il lui plaît. Mais il n'a qu'une simple jouissance, et il ne peut aliéner ni engager le fonds, ni le transmettre à ses héritiers. Toutes les parts ainsi concédées sont égales ; et, chaque année, la répartition en est remaniée, en raison de l'augmentation ou de la diminution du nombre des sociétaires. En dehors du lot qui lui est dévolu, le paysan possède généralement en propre sa maison d'habitation et le jardin y attenant.

Comme on le voit, l'organisation de la propriété foncière de l'artel offre d'étonnants rapports avec celle admise par le collectivisme, en cette matière (V. *infrà*, Chap. V, *La terre et l'habitation*, p. 96.)

Ce tableau serait souriant, si l'on ne savait à quelles dures conditions la commune est devenue propriétaire du sol. Au lendemain de l'émancipation des serfs de la glèbe, les nobles qui abandonnaient à cette plèbe une grande partie des terres qu'elle cultivait, stipulèrent des charges exorbitantes, imposées aux communes, Les affranchis se trouvaient ainsi condamnés à payer le prix de leur affranchisse-

ment. Mais la dette est énorme, écrasante, et l'impossibilité de l'éteindre naît surtout des conditions économiques qui sont faites aux travailleurs par le régime capitaliste. Les charges de la dette foncière communale sont réparties également entre les sociétaires, à qui les terres sont distribuées en jouissance par portions égales. Mais les bénéfices de l'exploitation agricole, de plus en plus réduits, ne suffisent pas à remplir cette obligation. Les sociétaires, à bout de ressources, ont recours aux usuriers juifs, pour compléter la contribution annuelle qu'ils doivent payer à l'artel. Cela ne suffit pas encore : les sociétaires abandonnent leurs champs et leurs chaumières, pendant la longue saison d'hiver, et vont s'embaucher dans les centres manufacturiers de leur province. Les quelques roubles qu'ils peuvent ainsi gagner vont à la caisse de l'artel, pour éteindre la dette foncière sociale ; une bonne part va à l'usurier. Une condition si dure paraîtrait encore supportable, si l'exploitation patronale n'était pas fondée, en Russie comme partout ailleurs, sur l'abaissement continu des salaires. Aussi les masses prolétariennes restent-elles plongées dans une désespérante misère, dout rien ne fait entrevoir la fin. La grève, suprême ressource des travailleurs du reste de l'Europe, est comprimée là-bas par des irruptions de cosaques, qui envahissent comme un tourbillon les villages révoltés, éventrant tous ceux qu'ils rencontrent, et fouillant les maisons où ils croient pouvoir rencontrer des rebelles.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le czar, dont l'intérêt serait de soutenir les paysans, autrefois son plus fidèle appui, se voit comme entraîné dans le torrent capitaliste. Le despote semble ne pas avoir compris que le danger qui se prépare pour lui, viendra bientôt du fait de l'abandon des artels et de la dépossession des anciens serfs au profit d'une caste d'usuriers bourgeois. Les paysans émigrent en masse dans les villes, où ils vont grossir le prolétariat ouvrier ; mais ils préfèrent cette situation précaire au joug des usuriers.

Ces usuriers font avec les paysans endettés l'opération suivante : ils n'hésitent pas à consentir des prèts dont ils jugent le remboursement impossible, eu égard aux ressources de l'emprunteur. Mais, le jour où ce dernier ne peut plus acquitter ses taxes annuelles à l'artel, l'association, qui répond de la dette commune, en cas d'insolvabilité d'un de ses membres, se voit forcée d'exclure le débiteur de son sein. Mais alors le prêteur intervient, et il achète les droits du sociétaire évincé, pour un prix représenté par les taxes restées impayées. De la sorte, les plus pauvres, et ceux qui sont trop chargés de famille, quittent peu à peu les artels ; et ce sont les usuriers, souvent des bourgeois enrichis, qui leur succèdent. On peut prévoir ainsi que la petite culture disparaîtra à la longue, dévorée par l'usure ; et que les gros propriétaires seront seuls en possession des artels.

Le servage de la glèbe a donc été remplaeé,

en Russie, par une double servitude; car au servage de la glèbe, qui n'a fait que changer de forme, s'est ajouté le servage industriel. Jusqu'à présent, les malheureux n'ont su que pleurer et gémir, Rien de plus triste que les assemblées communales dans lesquelles ils délibèrent sur leurs affaires. Ces assemblées se terminent par des chœurs mélancoliques dont les strophes expriment à la fois leurs mornes douleurs et leur attachement au sol. Mais tout annonce le jour prochain où le cri de délivrance succèdera à ces plaintes stériles.

Il est permis d'apprécier, sur les données que nous venons d'exposer, d'une authenticité irrécusable, les éloges dithyrambiques, adressés par les organes de la presse franco-russe au czar, qui a su doter son peuple *de l'admirable institution des artels.* La vérité s'y trouve dissimulée ou dénaturée, de manière à rendre à la Sainte-Russie un regain de crédit, de nature à favoriser les emprunts russes en perspective. Il n'est pas jusqu'à l'*Intransigeant* de M. Rochefort, rouge avec les socialistes teintés de boulangisme, tricolore avec les patriotes, jaune aux aigles noirs avec la Russie, qui n'ait exalté la puissance que la Russie tire de la constitution de ses artels. Tous des paysans aisés et nageant dans l'abondance ! Le reporter de l'*Intransigeant*, qui affirme avoir voyagé dans les campagnes russes, n'y aura visité, sans doute, que les bourgeois usuriers, ceux qui achèvent de déposséder les anciens serfs, en les forçant à

vendre les terres qu'ils avaient cru conquérir après leur émancipation, et à abandonner même leur masure et son modeste enclos.

Nous ne refusons pas de reconnaître que le czar vient de prendre une décision dont l'intention est louable, en décrétant que le manoir du paysan russe, en dehors des terres qu'il afferme à l'artel et qui ne lui appartiennent pas, serait insaisissable jusqu'à concurrence d'une valeur d'environ 3,000 francs. L'âpreté des usuriers se trouvera refrénée de ce chef. Mais, malheureusement, le paysan russe n'y gagnera rien ; il est facile de le démontrer. Nous le trouvons en lutte avec l'impossibilité d'acquitter les taxes annuelles qu'il doit payer à l'artel ; les ressources qu'il tire de son exploitation agricole et, en hiver, de son embauchage dans les usines, n'y suffisent pas. L'assistance de l'usurier, moyennant l'engagement hypothécaire de son manoir n'étant plus possible, le paysan, qui escomptait autrefois cette ressource précaire pour compléter le paiement de ses taxes, ne pourra plus y recourir, et il devra quitter l'artel. Bien plus, ne trouvant pas dans le jardinet attenant à sa maison un moyen d'existence, et forcé d'émigrer dans une ville industrielle, il devra délaisser sa masure même. Le czar s'est trompé ; c'est le capitalisme qu'il devait frapper à la tête pour sauver son peuple ; le remède n'est pas ailleurs.

En résumé, nous voyons s'évanouir, dans l'organisation des artels, l'une des formes du Socialisme autoritaire, dans laquelle on nous

montrait un acheminement à l'état communiste.

2° *Socialisme d'État*. — Nous avons déjà signalé, au commencement du deuxième volume, l'existence de deux courants socialistes : d'un côté, le Socialisme parlementaire, qu'on nomme aussi Socialisme autoritaire ou Socialisme d'Etat; et, d'un autre côté, le Socialisme-Révolutionnaire ou Socialisme libertaire. Cette division se manifeste surtout dans le choix des moyens d'action; elle affecte moins le programme des revendications socialistes, et celui des grands principes sur lesquels ce programme est fondé. Il est vrai qu'elle a empêché, jusqu'à présent, la fusion complète de toutes les Fédérations et organisations corporatives de travailleurs; mais le déchaînement des fureurs capitalistes, en présence des progrès incessants du Socialisme, oblige aujourd'hui les Socialistes de toutes écoles à une concentration générale de leurs forces. Puis, l'impuissance avérée du parlementarisme à opérer aucune réforme, fait perdre chaque jour du terrain au Socialisme parlementaire luimême. Le Socialisme-Révolutionnaire s'en fortifie d'autant.

Le Socialisme parlementaire ou Socialisme d'Etat veut la conservation de l'Etat et du gouvernement auxquels appartiendrait la mission d'accomplir les réformes du programme socialiste. Mais ces réformes ne devenant possibles que par l'anéantissement du

régime capitaliste, le Socialisme parlementaire veut opérer la Révolution sociale par la conquête des pouvoirs publics, en vue de les exercer. Actuellement, c'est au suffrage universel bourgeois qu'il s'adresse, dans l'espoir de gagner à la Chambre des députés un nombre suffisant de voix pour composer une majorité socialiste, qui lui transporte les pouvoirs publics.

Dans le livre où nous traiterons de la *Souveraineté sociale,* nous expliquerons, d'une manière approfondie, les raisons puissantes, qui nous forcent à répudier l'Etat, le gouvernement, les pouvoirs publics, et à n'admettre que la souveraineté sociale, partout où elle sera nécessaire pour protéger la liberté absolue de chacun. Nous nous bornerons à examiner, dans ce Chapitre, la forme dans laquelle les Socialistes parlementaires entendent transformer la propriété capitaliste en propriété collective, par l'action de l'Etat dont ils deviendraient les dirigeants.

Ainsi les mines, les chemins de fer, les banques mêmes, appartiendraient à l'Etat et deviendraient des services publics. Ce serait le premier pas vers la transformation de la propriété capitaliste en propriété collective. En attendant que la Révolution sociale s'accomplît par l'expropriation définitive du capitalisme, les Socialistes parlementaires pousseraient l'Etat capitaliste, aujourd'hui dominant, à commencer sérieusement la série des expropriations. Ce qui pourrait décider le gouvernement capitaliste à suivre, jusqu'à

une certaine limite, les Socialistes parlementaires dans cette voie, c'est qu'il se sent acculé au krach. Le budget ne s'équilibre pas; le rendement des impôts baisse; et l'on ne pourrait plus les augmenter sans danger. Le seul moyen qui resterait au gouvernement capitaliste de s'assurer des ressources nouvelles, ce serait d'accepter l'invitation des Socialistes parlementaires, et de centraliser à son profit un certain nombre d'exploitations, restées jusqu'à présent dans le domaine privé, et qui entreraient dans le domaine public.

Grâce à cette alliance du Socialisme parlementaire et du gouvernement capitaliste, alliance qui ne se présente pas, nous l'avouons, comme une impossibilité absolue, les Socialistes parlementaires entretiendraient l'espoir secret d'amener, un jour, l'Etat à la centralisation presque complète des forces productrices de la nation. L'Etat, devenu propriétaire de la plupart des moyens de production, se serait substitué peu à peu au capitalisme des grands syndicats et des grandes compagnies. Alors, nous disent les Socialistes parlementaires, le capitalisme n'aura plus qu'une seule tête : l'Etat; et si cette tête devient gênante, nous réaliserons le vœu du tyran Néron, qui souhaitait que le peuple n'ait qu'une seule tète, pour la trancher d'un seul coup. Ce serait la dernière phase de la Révolution sociale.

Si séduisant que puisse paraître ce plan, nous le repoussons énergiquement, d'accord

avec l'idée socialiste-révolutionnaire. Supposons, un instant, que le Socialisme d'Etat ait prévalu; et voyons quels peuvent en être les résultats. Nous avons déjà sous les yeux de nombreux exemples qui nous indiquent suffisamment le sort que cette condition nouvelle imposerait aux travailleurs. L'Etat est en possession de l'administration des postes et télégraphes; il a le monopole des tabacs, celui des poudres et salpêtres, l'exploitation d'un vaste réseau de voies ferrées; l'administration de la guerre occupe aussi une foule de travailleurs. Peut-on dire que ces travailleurs aient beaucoup à se réjouir de la tutelle que l'Etat exerce sur eux? Leur servage n'est-il pas plus dur et plus impitoyable encore que celui des salariés soumis au patronat. Leur liberté individuelle n'est-elle pas absolument sacrifiée, de telle sorte qu'il soit à peu près impossible aux esclaves publics de s'assembler pour discuter leurs droits et leurs intérêts? Tous moyens légaux sont refusés à ces malheureux, soit pour protester contre des règlements arbitraires, parfois plus odieux que ceux qui sont l'œuvre du patron; soit pour obtenir un relèvement des salaires ou une diminution des heures de travail. La grève des esclaves publics prend, vis-à-vis de l'Etat, le caractère d'une manifestation antipatriotique, sinon d'une révolte contre les institutions politiques; et le gouvernement se croit assez solidement armé pour écraser toute tentative d'affranchissement.

Le salarié de l'Etat est généralement à l'abri

du chômage; mais il est exposé au renvoi arbitraire. Malheur à lui, s'il laisse soupçonner la moindre sympathie pour notre cause socialiste; car son expulsion est bientôt décidée. Si cette expulsion n'entraîne aucune flétrissure, elle laisse néanmoins subsister une certaine défaveur, qui empêche même celui qui en est l'objet de trouver son relèvement dans une autre profession.

En résumé, le Socialisme d'Etat ou la socialisation des moyens de production par l'Etat crée, pour les travailleurs, une condition pire que la servitude patronale qui, de toutes parts, soulève les consciences. Aussi nous demandons-nous d'abord ce que le Socialisme, qui poursuit l'affranchissement des travailleurs, peut avoir à gagner à fortifier le principe autoritaire de l'Etat. Le capitalisme, qui est l'ennemi, en éprouve-t-il le moindre échec? Non; car l'Etat exploite le travailleur et capitalise le rendement de son travail avec autant d'avarice et d'âpreté que peut le faire le patronat. L'Etat y ajoute une odieuse hypocrisie. Ainsi le patron ne conteste pas que, s'il s'attribue les profits du travail salarié, c'est pour augmenter ses propres jouissances. L'Etat, au contraire, affiche le désintéressement : les profits du travail salarié doivent aller à la Société dont l'Etat prétend être la haute expression. Mais ce qu'on dissimule, c'est que, derrière l'Etat, il y a des gouvernants, gent avide et rapace, qui excelle à se tailler, dans le budget, des dotations, des pensions, des sinécures lucratives, et qui épuise ainsi la plus

forte part des richesses publiques. L'état patron nous semble donc plus redoutable aux travailleurs que ne peut l'être le patronat bourgeois.

Au fond, le Socialisme d'Etat est un acheminement au communisme. Ainsi toutes les critiques accumulées contre le Socialisme d'Etat s'élèvent contre le communisme. N'avons-nous pas démontré plus haut que le communisme n'est pas autre chose qu'un Socialisme d'Etat appliqué à toutes les branches de la production et de la consommation ?

Combien est différent le Socialisme collectiviste que nous expliquerons au Chapitre suivant. Avec le Socialisme collectiviste, il n'y a ni Etat, ni pouvoirs publics; c'est la Société seule, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens qu'on nomme *la collectivité*, qui remplace les gouvernants, les dirigeants, les maîtres et les dieux. Avec le Socialisme d'Etat et le communisme clérical ou autre, il reste trop de maîtres et de chefs; et c'est encore pour ceux-là que les abeilles de la ruche humaine distillent leur miel.

Nous avons insisté, camarades, sur les dangers du Socialisme d'Etat, afin de nous prémunir contre des vœux imprudents, souvent exprimés dans les conférences, par des militants qui n'avaient pas médité sur les dangers de la concentration des forces capitalistes entre les mains de l'Etat. Combien de camarades insistent encore aujourd'hui pour demander, par exemple, l'établissement d'un

impôt progressif sur les successions et, en règle générale, la progressivité appliquée à tous impôts. Nous augmenterions ainsi les ressources de l'Etat; mais qui en profiterait? Les exploiteurs du Panama, sans nul doute; et les prolétaires, asservis à l'Etat, continueraient de gémir sous une servitude plus dure. M. Lavy osait dire, dans ses conférences aux travailleurs de Trélazé : « Tout accroissement des ressources de l'Etat profitera aux pauvres. » Erreur! Il ne servira qu'à enrichir de nouveaux maîtres. Non; rien n'est à faire ni à espérer, tant que nous n'aurons pas réalisé d'abord l'abolition du salariat et son remplacement par le travail collectif. Hors de là, les réformes partielles, le mieux justifiées théoriquement, deviennent des armes dangereuses contre le Prolétariat. Un milieu pourri n'engendrera jamais qu'une pourriture nouvelle.

3o *Objections des partisans du Socialisme d'Etat.* — Les Socialistes d'Etat ont cru, de bonne foi, qu'en poursuivant la conquête des pouvoirs publics, et en demandant pour cela des sièges législatifs au suffrage universel bourgeois, ils parviendraient à obtenir des réformes sociales partielles, qui seraient autant d'étapes vers l'affranchissement des travailleurs, but de la Révolution sociale. Dans cet esprit, ils ont pris acte du bon vouloir que les gouvernants et les Chambres manifestaient à tout propos pour les travailleurs *bien pensants*. Lisez, camarades : « pour les travailleurs stupidement courbés devant le patronat

et acceptant de lui tout ce qu'il lui plaît d'ordonner. Va comme je te pousse! »

Pendant longtemps, les masses prolétariennes ont été bernées par ces promesses; et elles ont elles-mêmes encouragé le Socialisme d'Etat, qui devait, suivant son programme, remplacer les révolutions par des évolutions pacifiques et des concordats entre le travail et le capital. Mais les travailleurs sont enfin éclairés et désabusés. Non seulement ils se détachent de plus en plus des Socialistes d'Etat; mais encore ceux-ci s'étonnent de voir la réaction capitaliste les repousser avec dédain, en leur reprochant d'introduire un système qui offense la liberté individuelle, — ce qui est vrai à certains points de vue, — et d'avoir contre eux la majorité des travailleurs qu'ils espéraient rallier.

Ce qui discrédite surtout le Socialisme d'Etat, ce sont les observations faites dans les pays où les gouvernants se sont le plus attachés à réglementer les questions sociales, en greffant leurs réformes sur le vieux tronc capitaliste, qu'ils entendaient maintenir. — A quoi ont abouti les réformes tentées en Allemagne, en Autriche, en Suisse? Bien loin d'apporter aux souffrances des travailleurs un soulagement notable et d'apaiser les haines sociales, les gouvernants, qui croyaient bien faire dans ce but, ont achevé de mettre à nu la plaie du salariat. La lutte entre le travail et le capital n'a fait que prendre un caractère plus aigu; car le Prolétariat finissait par comprendre l'inanité des prétendues réformes; et

lorsqu'il réclamait un état de choses plus profondément réformateur, et qui entamât le capitalisme, il se heurtait aussitôt au *non possumus* des gouvernants. L'expérience du Socialisme d'Etat est ainsi faite par les travailleurs de tous pays; et, présentement, c'est la fin du capitalisme par la Révolution sociale, qui leur apparaît comme l'unique but à poursuivre.

Le Socialisme d'Etat affecte différentes formes. Ainsi les Socialistes d'Etat ne défendent pas tous le système qui mettrait l'Etat en possession des moyens de production, de telle sorte que les travailleurs eussent, vis-à-vis de l'Etat, une situation identique à celle qu'ils ont aujourd'hui vis-à-vis des patrons; les travailleurs ne produisant que pour enrichir l'Etat, c'est-à-dire les gouvernants qui exercent les pouvoirs publics et, à leur suite, une tourbe de fonctionnaires et de privilégiés. Bon nombre de socialistes parlementaires inclinent à transférer l'exploitation industrielle, celle des mines, par exemple, à la corporation des mineurs. Les travailleurs de la mine deviendraient alors des concessionnaires, et se partageraient tous les fruits de l'exploitation. C'est ce qu'on est convenu d'appeler : la mine aux mineurs.

En Allemagne comme en France, les Socialistes collectivistes sont unanimes à repousser ce système. Le *Vorwoerts* de Berlin a fort bien élucidé la question, en faisant observer que chaque corporation, concessionnaire d'une mine, aurait, vis-à-vis des autres cor-

porations concurrentes, la situation d'un patron, sous le régime capitaliste actuel. Ainsi la corporation devrait, soit se jeter isolément dans le tourbillon de la concurrence, soit s'incorporer dans un grand syndicat, qui n'aurait pas d'autre objet que de faire la loi sur les marchés, et de rançonner les consommateurs par des hausses ou des baisses factices, résultant de la rareté ou de l'abondance non moins factice des produits de l'extraction minière.

Le Socialisme collectiviste, tel que nous le définissons, n'a rien de commun avec un tel système, qui ne serait que la transformation, et non l'abolition complète du capitalisme. Le mal dont la vieille Société se meurt, à savoir l'exploitation des travailleurs par l'agiotage, n'aurait pas disparu ; il aurait été simplement déplacé, et la Révolution sociale resterait à accomplir.

Un autre danger de ce système, c'est qu'il serait loin de réaliser, dans toutes les industries, une égale rémunération du travail. Les corporations de certaines industries taxeraient leurs produits à un taux élevé ; d'autres corporations, se faisant concurrence entre elles, les abaisseraient au point de ne fournir aux travailleurs qu'une condition presque misérable. Le Socialisme collectiviste, au contraire, assure, à travail égal, un bénéfice égal pour tous, dans toute profession.

L'expérience de la mine aux mineurs a été faite en France ; elle a confirmé les données que nous venons d'exposer. Une Compagnie

minière, en déconfiture, avait abandonné une mine. Les mineurs qui y étaient employés, crurent trouver un moyen d'affranchissement du patronat dans la reprise et la continuation de l'exploitation à leur compte ; mais ils durent prendre à leur charge tout le passif de l'ancienne société. L'épreuve fut calamiteuse. Les mineurs, d'abord pleins d'espoir dans l'avenir, s'épuisèrent par la longueur du dur travail auquel ils se soumirent, tout en se contentant d'un prélèvement équivalent à un salaire journalier. Cela ne put suffire pour amortir la dette des anciens patrons, payer l'intérêt de cette dette et soutenir contre les créanciers des procès ruineux ; il fallait surtout lutter contre la concurrence des Sociétés minières patronales, coalisées pour faire échec à une entreprise ouvrière. Cependant, les mineurs tinrent bon jusqu'à ce qu'ils eussent donné au Minotaure capitaliste toutes leurs épargnes à dévorer.

Nous le répéterons ici, camarades : Rien n'est à faire par nous, ni à espérer pour nous dans le milieu capitaliste. Le *Vorwoerts* l'exprime en d'autres termes : « Ce n'est pas la mine aux mineurs, dit-il, mais la mine à la collectivité, de même que les autres instruments de travail et de production, qui peut nous amener à la solution de la question sociale. »

4° *Socialisme ou communisme clérical.* — Nous avons défini le Socialisme clérical, dans notre premier volume (page 151) ; et nous

avons insisté sur la tendance communiste qu'il prenait fatalement, par cela même qu'il consacre la domination de l'Eglise, et que toute Eglise veut des maîtres, ministres de ses dieux. Nous allons montrer, dans ce Paragraphe, sous quelle forme se présente le Socialisme clérical, dans la période actuelle de lutte entre le travail et le capital, et de quel poids il peut peser pour ou contre le Socialisme-Révolutionnaire.

La tendance actuelle de l'exploitation industrielle et commerciale est à la formation de grands syndicats patronaux, contre lesquels toute concurrence est impossible, de la part des petits et moyens patrons. Dans notre second volume (page 38), nous avons développé la marche et la tactique des grands syndicats ; et nous avons signalé les facilités qu'ils trouvaient pour écraser les petits établissements, et les forcer à liquider. Mais, depuis que nous avons écrit ces pages, nous avons constaté, d'après des rapports certains, que la constitution de grands syndicats est devenue le mot d'ordre général du gros capitalisme dans toutes les branches de l'industrie et du commerce. Nous sommes même persuadé que la transformation qui s'accomplit ainsi sous nos yeux, n'est pas l'une des moindres causes de l'épouvantable crise que traversent en ce moment l'industrie et le commerce, et qui prolonge, pour les serfs travailleurs, la période meurtrière du chômage ou de la réduction des journées ou des heures de travail.

Nous ne perdons pas de vue, camarades, que notre étude a pour objet d'expliquer la nature du Socialisme clérical ; mais comme le sujet se lie à la formation des grands syndicats, nous saisirons mieux le rôle des Socialistes cléricaux, quand nous aurons dévoilé le jeu de ces syndicats.

Oui, toutes les branches du commerce et de l'industrie, même les plus infimes et les plus grossières, sont remuées actuellement par la formation des grands syndicats. Des capitaux considérables sont réunis à cet effet. Le capital syndical est formé par un prélèvement de 2 à 10 pour 100 sur les bénéfices réalisés par les établissements syndiqués. Le syndicat tarife le prix auquel les produits seront livrés à la consommation. Son principal but, c'est de précipiter la liquidation, c'est-à-dire la ruine des patrons, qui ne jouissent pas d'une fortune ou d'un crédit de premier ordre, qui leur donne entrée dans la coalition patronale. Les gros capitalistes de l'industrie et du commerce procèdent actuellement à la formation des listes de proscription. Ce travail préparatoire terminé, le fonctionnement du grand syndicat devient fort simple. Un pseudo-commissionnaire en marchandises, secrètement mandaté à cet effet par le grand syndicat, parcourt la clientèle qui a pu être conservé par les petits patrons, en proposant des rabais auxquels ces derniers ne peuvent souscrire. La perte qui résulte de ces opérations est supportée par la bourse commune du syndicat. Le petit patron ne se rend

pas tout d'abord; il tient bon, espérant des jours meilleurs, et attendant du gouvernement la protection qui lui a été tant de fois promise contre l'accaparement par les grands établissements; mais tous les sacrifices auxquels il se résigne ne font que retarder une liquidation inévitable.

Ce que nous devons surtout remarquer, camarades, afin de régler en conséquence notre plan d'action dans la lutte entre le travail et le capital, c'est que l'agitation des grands syndicats pour l'accaparement des forces productrices, se manifeste avec la même énergie en tous pays.

Les hauts syndiqués sont ainsi parvenus à fonder une véritable féodalité patronale, assez bien calquée sur la féodalité nobiliaire du moyen-âge. Les petits patrons, réduits au salariat, deviennent leurs commis, leurs lieutenants; la plèbe, qui turbine au-dessous d'eux, grouille dans une misère qui s'accroît avec la diminution des salaires et la rigueur nouvelle du servage. C'est ici qu'intervient le Socialisme clérical.

C'est au nom de la charité qu'il élève la voix; mais cet appel suppose, d'un côté, des enrichis par des voies plus ou moins conformes aux lois naturelles de la propriété, et de l'autre, des pauvres asservis à la classe possédante. Le clergé n'a garde de supprimer le mal en s'attaquant à la cause; il conserve et bénit les uns et les autres. On concevrait qu'à l'exemple des pères de son Eglise, le clergé proscrivît le capitalisme, considéré

comme source de toutes les oppressions et de toutes les iniquités sociales; mais nos cléricaux ne se laissent pas entraîner si loin; et leur colère contre les mauvais riches ne les pousse pas à imiter les anarchistes de l'Eglise primitive, les Bagaudes; ils ne partiront pas en guerre contre les riches, la torche incendiaire d'une main et le crucifix de l'autre. Ce n'est pas de cela que nous les blâmons; mais les a-t-on jamais vus secourir de leurs deniers la grève la plus légitime? Ils n'imiteront pas davantage Jésus, lorsque décidé, un jour, à en appeler à la propagande par le fait, il ameuta les va-nu-pieds des douze tribus d'Israël et les lança contre les boursiers de Jérusalem qui, de temps immémorial, s'assemblaient sous les portiques du Temple, pour y pratiquer la hausse ou la baisse sur le pain quotidien. Non, de tels procédés, familiers aux anarchistes de notre époque, et qui semblent renouvelés des traditions de l'Eglise primitive, font horreur aux cléricaux. Ceux-ci ont refait un Jésus fin de siècle, à leur propre image.

Le bon Dieu, repeint et redoré, qu'ils ont planté au plus haut de Notre-Dame de la Galette, ne l'entend pas de cette oreille-là. Il autorise les sermons les plus foudroyants contre les mauvais riches et leurs cousins, les Panamistes; mais, à part les feux éternels qui leur sont réservés dans un autre monde que personne n'a jamais vu, l'Eglise commande qu'aucun riche ne soit molesté dans le monde qu'il exploite.

Bien mieux, les cléricaux ne dédaignent pas de s'asseoir, de temps en temps, à la table de ces mauvais riches. A l'Eglise, ils abandonnent le banc d'honneur des marguilliers à ceux qui ont payé d'avance leur billet pour le Paradis; ils prosternent devant ces riches leurs croix et leurs bannières.

Cette conduite, louche et hypocrite, ne les empêche pas de se proclamer les vrais, les seuls défenseurs du pauvre monde. Aussi ont-ils imaginé, pour adoucir sa misère, un Socialisme et même un communisme dont il nous est permis d'étudier les curieux caractères.

La tribune parlementaire a retenti, l'an dernier, des plaintes soulevées par les œuvres de l'*Association professionnelle des grands patrons du Nord*. Là, les patrons ont créé, pour le salut de l'âme et du corps des serfs, de véritables phalanstères, dont les pères Jésuites sont les dirigeants. Leur état-major est à la chapelle Notre-Dame du Hautmont. L'Eglise appelle cela « le rapprochement des patrons et des ouvriers pour la conciliation du travail et du capital. » Toutefois, comme ces phalanstères rappellent le couvent ou la caserne, et que l'homme libre, ne s'y sentant pas à l'aise, serait tenté d'en sortir, quelques grands patrons ont fait de leurs usines de véritables forteresses, entourées de grands murs. On conçoit aisément ce que peut être, pour les malheureux reclus, enfermés dans ces bagnes, l'exercice du droit électoral bourgeois. C'est une armée de réserve pour les

candidatures du trône et de l'autel. Telle était la question soumise à la dernière Chambre; mais elle a été enterrée par la majorité, en vertu de cette fin de non recevoir que « la Chambre n'a pas le droit d'attenter à la liberté des patrons ». Quant à la liberté du serf travailleur, il n'en a été question que pour proclamer le principe capitaliste suivant : « L'ouvrier qui accepte une telle condition fait un acte spontané de liberté, en reconnaissant que la protection patronale est juste et paternelle ». Un orateur de la droite a même avancé qu'il était peu confiant dans certaines garanties que M. de Mun demande à l'Etat contre le patron; mais que l'esprit religieux suffisait au patron pour lui dicter ses devoirs envers ses ouvriers. Tous des anges, les patrons! Mais celui qui est bien canaille, c'est l'ouvrier rebelle à cet article de foi.

Bien d'autres grands usiniers ont fondé des syndicats catholiques sur le même modèle. Dans quelques-uns de ces bagnes, à Montceau-les-Mines, à Anzin, par exemple, les pratiques religieuses ne sont pas une condition écrite de l'engagement; mais celui qui s'en affranchit ostensiblement est bientôt congédié comme une brebis qui gâterait le troupeau.

Les gouvernants ont cru devoir supprimer les syndicats catholiques, comme inconciliables avec la liberté de conscience, et particulièrement avec les dispositions de la loi de 1884 sur les syndicats. L'intérêt politique

qui semble leur avoir dicté cette conduite, c'est qu'ils redoutent de voir l'élément jésuitique créer un mouvement social quelconque, à côté du mouvement socialiste-révolutionnaire. Les gouvernants admettent bien un clergé soumis et docile à leurs lois; mais il ne faut pas qu'il dérange la machine économique, qui fonctionne tant bien que mal; sinon, tout casse.

Comme on le voit, le mouvement général qui porte le haut capitalisme à se concentrer dans les grands syndicats, ne devait rencontrer que des sympathies dans le parti clérical, qui espère recouvrer son influence, en s'alliant à la féodalité industrielle.

Quant à nos gouvernants, ils restent muets devant cette manifestation, qui a déjà pour effet d'aggraver la crise industrielle, commerciale et financière que nous traversons, sans qu'il soit permis d'en entrevoir la fin.

Demain, peut-être, le petit patronat dont la ruine n'est plus une question d'années, sortira-t-il de sa torpeur, pour rappeler à ses gouvernants qu'il existe des lois dont il est coupable de ne pas faire l'application à la coalition des grands syndicats. Nous n'avons jamais entendu dire, en effet, qu'il y ait eu abrogation des lois de la première Révolution, qui répriment l'accaparement par la coalition de capitalistes en vue de produire des hausses ou des baisses factices sur les denrées ou marchandises, lois reproduites même dans nos Codes. Or, les grands syndicats capitalistes n'ont pas d'autre objet.

Cependant, cet état de choses crée aux serfs travailleurs une situation qui, à un moment donné, peut devenir grosse de périls; car la plaie du chômage s'étend de jour en jour, et ne laisse plus d'espoir de relèvement des salaires. C'est au milieu d'une telle crise que nos gouvernants entreprennent de briser nos syndicats et nos Bourses du travail, en les enfermant dans des règlements qui sont la négation du droit d'association, au risque d'acculer les masses à la grève universelle.

L'ingérence des Jésuites dans la formation des grands syndicats patronaux, nous est signalée de divers pays. En Allemagne, particulièrement, leur activité est devenue inquiétante, depuis que l'empereur Guillaume n'a pas hésité à les rappeler dans ses Etats, et à leur accorder même une existence légale. L'adhésion de la droite parlementaire aux lois militaires et aux lois de finances, proposées par l'empereur, n'avait été donnée qu'à ce prix.

CHAPITRE III

COLLECTIVISME

1o *Lois fondamentales du collectivisme.* — Le principe que le travail personnel de chacun est l'unique moyen légitime d'acquérir, sans qu'il s'y mêle, sous aucune forme, l'exploitation du travail d'autrui, nous conduit à admettre le travail collectif comme un

corollaire nécessaire. Nous avons démontré, en effet (voir plus haut, chap. 1er, pages 18 et suiv.), que l'homme avait le plus puissant intérêt à tirer de son travail personnel la plus grande somme possible de bien-être et de jouissances, en travaillant dans l'atelier collectif. Par l'association de toutes les forces productrices et par le prodigieux machinisme que cette association fournira, chacun des travailleurs produira, dans sa profession particulière, un rendement qu'il lui serait impossible de tirer d'un travail isolé et par ses seuls bras.

Etant admis que les travailleurs de toutes les autres professions décupleront ou centupleront même le rendement du travail individuel isolé, la conséquence qui en découle est celle-ci : Les travailleurs qui échangeront le produit de leur travail personnel, fourni dans l'atelier collectif, contre le produit du travail des autres, obtenu dans les mêmes conditions, se trouveront en possession d'une grande quantité des produits les plus variés, pour l'entière satisfaction de leurs besoins. L'échange des heures de travail des uns contre les heures de travail des autres assureront donc un résultat, qui n'eût jamais été produit par le travail individuel et isolé de chacun.

Comme on le voit, la notion du travail collectif se déduit du besoin instinctif des hommes de vivre en société. Mais il ne faut pas que la loi naturelle de l'échange soit faussée d'aucune sorte. Qui dit échange, dit corrélation parfaite de la valeur des choses

échangées; et, suivant la loi naturelle, cette valeur est déterminée par la durée des efforts humains qui ont été nécessaires pour la fabrication d'un produit. En conséquence l'heure de travail, dans une profession quelconque, vaudra l'heure de travail dans toute autre profession. Mais l'heure de travail sera représentée par la quantité et la qualité de travail qu'un parfait ouvrier peut exécuter en une heure, sur un modèle établi d'avance par les experts de la collectivité.

Ce ne sera donc plus, comme sous le régime capitaliste, la rareté ou l'abondance d'une sorte de produits qui en déterminera la valeur; ce sera moins encore la fantaisie de celui qui aura produit cette chose, et qui ne consentirait à la céder que moyennant un prix arbitré par lui. Mais, dira-t-on, comment empêcherez-vous que la rareté ne se manifeste au moins pour les produits de la terre, à raison de l'inégalité des récoltes? Cette rareté n'amènera-t-elle pas d'elle-même un surenchérissement du prix entre ceux qui se disputeront les produits?

Nous répondons que, même si la rareté venait à se produire ainsi, la Société ne pourrait que partager la récolte entre ceux qui en demanderaient une part, mais que rien ne l'autoriserait à tarifer le prix d'une manière arbitraire, ce qui serait favoriser un véritable agiotage. Une chose ne vaudra jamais que par les heures, les minutes et les secondes de travail, qui auront été nécessaires à la production. On conçoit ainsi que le prix s'élève,

s'il a fallu un nombre anormal d'heures de travail pour produire une faible quantité; mais de quel droit la Société ajouterait-elle au prix ainsi déterminé une surenchère quelconque? Cependant, nous devons ajouter que, dans l'état de civilisation qui succédera à la barbarie capitaliste, la production sera réglée scientifiquement, de telle sorte que les bras soient appelés en plus grand nombre dans toutes les industries où la rareté de certains produits serait à craindre, et qu'ils soient déplacés, au contraire, en cas de danger de surproduction.

Dans le volume où nous traiterons du *Travail collectif* et, plus particulièrement, dans celui que nous consacrerons à l'*Echange des heures de travail*, nous indiquerons les lois d'ordre naturel, relatives à la fixation de la valeur, également applicables aux produits de pur travail intellectuel et à ceux de facture manuelle.

Ce que nous tenons surtout à mettre ici en lumière, c'est que la liberté individuelle du travailleur est absolument sauvegardée par le système du travail collectif. Le travail ne m'est pas imposé comme un devoir; mais je suis averti que nul ne consentira à me procurer ma subsistance, si je me refuse à tout travail, alors que je ne justifie pas d'un état d'invalidité. Qui travaillera, mangera. Considéré à ce point de vue, le travail est simplement un droit qui se lie à l'existence même. Aussi plus j'aurai d'heures de travail enregistrées à mon actif, plus je pourrai me procurer

de choses échangeables, et plus le champ de ma liberté s'agrandira pour la satisfaction de tous mes besoins.

Nous dédions la démonstration qui précède aux écrivains à gages, qui ne cessent de publier, dans les journaux, les phrases extravagantes que nous transcrivons : « Le collectivisme, disent-ils, fera du travailleur un être dépouillé de toute liberté individuelle, une machine dans le machinisme social, un numéro d'ordre et rien de plus dans la collectivité, puisque *la propriété individuelle aura été abolie*, et que chacun aura sa part dans la distribution des choses de subsistance. Tant pis pour celui à qui le mets ne convient pas. Nous serons tous habillés sur un modèle uniforme, comme dans l'armée du salut; à moins que ce ne soit le système des compagnons anarchistes qui prévaille, et que la prise au tas ne soit devenue le principe social. A chacun suivant son appétit, comme chiens et chats qui se disputent les meilleurs morceaux. Quant aux camarades qui, attardés à l'atelier par dévouement social, se présenteront trop tard à la soupe, ils auront tort ».

Et nos journalistes capitalistes, continuant de tirer à la ligne sur cette fantaisie de leur imagination, ajoutent : « si nous étions ouvriers, quelle que dure que fût notre condition, nous préférerions cent fois le capitalisme et les horreurs dont on l'accuse, au régime que nous promet la Révolution sociale. Nous relirions, dans Lafontaine, la fable du chien

gros et gras, qui a fait bon marché de sa liberté pour s'assurer une meilleure pitance, et du loup amaigri par la faim, mais qui préfère la liberté avec la lutte pour la vie et tous ses risques et périls, à une grasse prébende, dont l'attache à la chaîne serait le prix. »

Cette déclaration d'amour de la liberté nous enchanterait; et nous repousserions du pied toute la théorie collectiviste, si elle ne nous garantissait la liberté individuelle illimitée, tout au rebours de ce que les capitalistes font mine de croire. En abolissant le *capital*, instrument d'usure et d'opression, nous avons pris soin de ne pas toucher à la *propriété légitime*. La seule propriété que reconnaisse la loi naturelle c'est celle que chacun acquiert par son travail; tout ce qui est acquis en dehors du travail ne peut être que vol ou rapine. Défenseurs féroces de la vraie propriété, ainsi définie, nous ne permettons plus aux capitalistes de nous calomnier, en nous posant en ennemis de la propriété. Les ennemis de la propriété sont ceux qui s'embusquent dans une mine ou une usine, pour détrousser le malheureux travailleur, attiré là par la faim. En un mot, le Socialisme-révolutionnaire réhabilite la propriété, en la purifiant de toutes les ordures capitalistes.

Toutefois, nous adressons ici une prière à quelques-uns de nos camarades : c'est qu'ils aient à soigner désormais leur phraséologie dans les conférences et dans la presse. Tout en proclamant la suppression entière et définitive du *capital*, ne faisons pas le mot capi-

tal synonyme du mot *propriété*, en disant que nous demandons l'abolition même de la *propriété*. Si nous allions jusqu'à supprimer toute propriété individuelle, sans aucune distinction, même celle acquise par le travail personnel de chacun, nous serions communistes, et non collectivistes. Il faut savoir nettement ce que l'on veut dire et le définir, pour ne pas fournir à nos adversaires une occasion favorable de dénaturer notre doctrine. S'il en est qui penchent pour le communisme absolu et la prise au tas, ce qui est dans le programme d'une fraction du parti anarchiste, qu'ils cessent de se dire collectivistes. Mais qu'ils le sachent bien, l'application de leur système ne se conciliera jamais avec le respect absolu de la liberté individuelle; et, contre ce système, les objections capitalistes conserveront une certaine force.

2° *Comment se justifie l'expropriation des instruments de production, pour cause d'utilité sociale.* — La main-mise de la Société sur tous les instruments de production, s'impose par les considérations que nous avons développées au commencement de ce Chapitre; elle est la conséquence de la loi fondamentale en vertu de laquelle, le travail personnel de chacun étant l'unique moyen d'acquérir, il n'est plus permis aux possesseurs de l'outillage de l'exploiter par le louage des travailleurs. Les possesseurs de l'outillage ne pouvant pas davantage l'exploiter par leurs propres bras, il ne leur reste plus, pour ne pas voir

dépérir leur machinisme et leur outillage, qu'à en faire l'abandon à la Société.

L'expropriation des instruments de production, pour cause d'utilité sociale, est commandée par un autre principe de droit naturel, applicable en cette matière; principe que la législation capitaliste n'a pas toujours pu fouler aux pieds, et qu'elle a même été forcée de consacrer par quelques lois particulières. Ainsi la loi naturelle veut qu'une chose ne soit l'objet de la propriété privée qu'autant que la Société entière ne subit pas un préjudice de la privation de cette chose. Cette loi se lie au sentiment de la conservation de l'état social, laquelle est intimement liée elle-même au sentiment de la conservation personnelle et de celle de la race, sentiment qui est instinctif chez tous les êtres. Sans l'état social, notre race, condamnée à l'état sauvage, périrait infailliblement. On conçoit donc que tout ce qui assure la conservation de l'espèce, assure en même temps la conservation des individus de cette espèce.

Force est donc d'admettre qu'il y a certaines choses qui, à raison de ce qu'aucun individu ne saurait en être privé, doivent rester dans le domaine social, et ne jamais devenir l'objet de la propriété individuelle. Ce principe a été reconnu, de tout temps, pour l'air, l'eau et la lumière; nous démontrerons, dans l'un des Chapitres qui suivent, qu'il doit s'étendre également à la terre, qui ne peut plus continuer d'être propriété du domaine privé; il est encore justifié à l'égard de plusieurs branches

des services publics ; il l'est, enfin, à l'égard des instruments de production.

C'est à la Société seule qu'il appartient de régler entre les hommes l'usage des choses du domaine social, de telle sorte que la liberté d'en user, qui appartient à chacun ait toujours pour limite la gêne apportée à la liberté des autres. Nous examinerons ultérieurement comment peut s'appliquer et jusqu'où doit s'étendre la réglementation des choses communes, de manière à n'offenser la liberté individuelle par aucune prescription arbitraire.

En ce qui concerne particulièrement l'expropriation des instruments de production au profit de la Société, elle ne se justifie pas seulement par les avantages que tout travailleur trouvera dans le travail collectif et que ne lui procurera jamais le travail isolé ; mais l'attribution de tous les instruments de production à la collectivité s'impose encore comme une conséquence de la loi naturelle de l'échange des produits du travail.

La valeur de toute chose échangeable étant déterminée uniquement par le nombre d'heures, de minutes et de secondes que peut demander l'exécution du travail sur tel ou tel modèle tracé d'avance par les experts de la collectivité, en quantité et qualité également déterminées pour chaque heure de travail, il suit de là qu'aucun travailleur ni aucune corporation de travailleurs ne doivent être admis à s'isoler de l'atelier collectif, pour fabriquer certains produits qu'ils livreraient à la consommation, à des prix arbitrairement fixés

par eux. En effet, si la production par le travail isolé était autorisée à côté du travail collectif et en concurrence avec lui, la valeur corrélative des choses échangeables serait à chaque instant faussée. Les travailleurs qui trouveraient un secret de fabrique, un tour de main, un outillage perfectionné, une invention nouvelle, ne manqueraient pas de faire de leur découverte l'objet d'une exploitation isolée. La Société rentrerait ainsi dans les abus, privilèges et monopoles, qui font condamner aujourd'hui le régime capitaliste.

Souvenons-nous toujours que le travail est l'exercice d'un *droit,* et que les droits doivent être égaux pour tous. Ainsi le travail devra être exercé dans les mêmes conditions par tous les travailleurs : à travail égal doivent être attachés des avantages égaux. Sans quoi, il y a dol, fraude et spoliation dans les échanges, au profit de quelques-uns et au préjudice de la masse. C'est donc pour rentrer dans l'observation de la loi naturelle qu'il sera interdit à aucun groupement de travailleurs de se procurer, par un moyen qui resterait un secret vis-à-vis des autres, un plus grand nombre d'heures de travail qu'il n'en serait accordé à tous par la réglementation générale de l'atelier collectif. Le travail productif de choses échangeables et marchandes ne sera donc possible que par le travail collectif dans l'atelier collectif.

Quels sont les instruments de production dont le régime du travail collectif devra exiger l'expropriation ? Ce sont : les machines,

métiers, et généralement tout l'outillage actuellement employé dans l'industrie ; les usines, ateliers et bâtiments affectés à l'exploitation industrielle ; ce sont également toutes matières qui entrent comme éléments dans la fabrication des produits. La Société devra même étendre l'expropriation à toutes les denrées et marchandises, ouvrées ou non, qui se trouveront dans tous les magasins, docks ou entrepôts. Toutes ces choses ont pu être du domaine privé, sous le régime capitaliste ; mais elles entrent, de toute nécessité, dans le domaine social, à partir du jour où la Révolution sociale proclame à la fois la fin de la spéculation sur le travail d'autrui et la production collective.

L'interdiction du travail isolé, en vertu de la loi naturelle, s'applique à celui qui a pour objet la fabrication ou l'emmagasinage de produits destinés à être vendus ou échangés. L'industrie et le commerce cessent ainsi d'être des moyens d'acquérir. La collectivité, c'est-à-dire la Société elle-même, concentre l'industrie et le commeree, en veillant à ce que nul ne puisse en détourner aucun avantage à son profit, en dehors des heures de travail enregistrées à son actif à la Banque sociale.

Cependant, cette interdiction fort bien justifiée, ne signifie pas que la loi défendra à aucun travailleur de se livrer, en dehors du travail dans l'atelier collectif, à un autre travail dont les fruits lui resteraient personnels, et ne seraient destinés ni à la vente, ni

à l'échange. Ainsi tout travailleur restera libre de fabriquer, à son usage personnel, les objets les plus divers, suivant ses goûts ou sa fantaisie ; et, pour cela, il sera maître d'acquérir et de posséder les outils et les machines qui lui seront nécessaires, sous la seule réserve qu'il n'emploiera pas cet outillage à la fabrication d'objets destinés au commerce

Il nous reste à démontrer la parfaite justification du principe collectiviste par quelques exemples. tirés de la législation capitaliste elle-même. — L'article 249 du Code de commerce dispose : « Si les victuailles d'un bâtiment manquent pendant le voyage, le capitaine, en prenant l'avis des principaux de l'équipage, pourra contraindre ceux qui ont des vivres en particulier de les mettre en commun, à la charge de leur en payer la valeur. » C'est le navire seul et son chargement qui répondent du paiement : ni le capitaine, ni les gens de l'équipage, ni les passagers ne contractent, à cet égard, de dette personnelle. En conséquence, si le navire est délaissé, et que les épaves ne suffisent pas au remboursement des avaries, le passager qui a été dépossédé de ses vivres, n'a rien à prétendre.

N'est-ce pas en vertu de la même loi naturelle que les habitants d'une ville assiégée sont soumis à toutes les réquisitions que justifient les besoins de la défense ? De telles dispositions, bien que contraires au droit de propriété, sont évidemment dictées par un intérêt supérieur.

Un autre exemple de l'application du principe collectiviste a été souvent fourni par les chefs de municipalité, aux prises avec une coalition de patrons boulangers qui, refusant de se soumettre à une taxe municipale du prix du pain, fermaient leurs fours et affamaient ainsi la population. Les pouvoirs publics n'hésitaient pas alors à intervenir pour contraindre les boulangers à livrer leur farine ou à rouvrir leurs fours.

Comme on le voit par ces exemples, l'intérêt général, qui constitue une question de salut public, conduit légitimement la Société à déclarer communes les choses qui ne peuvent plus continuer de rester propriété privée, sans qu'il y ait péril social. C'est dans cet ordre d'idées que se classe la loi collectiviste, qui met aux mains de la Société tous les instruments de production, puisque l'outillage, qui resterait propriété privée, perpétuerait le régime barbare de l'exploitation de l'homme par l'homme.

CHAPITRE IV

ILLÉGITIMITÉ DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL

1° *La stipulation d'un intérêt du capital est-elle un moyen légitime d'acquérir?* — La loi naturelle n'admet pas que les sommes prêtées ou dues puissent devenir productives d'intérêts. En effet, la stipulation d'intérêts n'est pas autre chose, de la part du créancier,

que l'usurpation d'une partie du gain réalisé par le travail d autrui. Par un tel contrat, le débiteur ne reçoit pas de son créancier, en choses évaluables, l'équivalent des intérêts qu'il s'oblige à payer ; et c'est par le sacrifice gratuit d'une partie des bénéfices de son travail qu'il se procure la somme nécessaire pour les acquitter. Le maintien de l'intérêt des capitaux dus ou prêtés ne saurait donc se concilier avec la doctrine socialiste, qui ne reconnaît pas d'autre moyen d'acquérir que le travail personnel de chacun, et qui garantit au travailleur la plénitude du gain qu'il a ainsi obtenu.

A ces divers points de vue, le prêt à intérêt participe du caractère du contrat de salariat, en ce qu'il porte une atteinte profonde à la liberté individuelle de celui qui reçoit le montant d'un prêt ou d'un simple crédit. Le débiteur devient, en effet, la chose de son créancier, jusqu'à ce qu'il ait réalisé par son travail le montant des intérêts en sus du remboursement du capital. Le prêt à intérêt constitue donc un contrat qui consacre l'asservissement du travailleur.

Nous admettrions que le travailleur déduisît de la plénitude de son gain le prix de l'outil qui lui a servi à manufacturer la matière dont i! a ainsi augmenté la valeur ; et, si l'outil lui a été prêté, qu'il dût le dédommagement de la détérioration par l'usage. Mais il ne doit rien de plus ; et c'est par un odieux abus, devenu peut-être un mal nécessaire sous le régime économique actuel, que

le capitaliste en est arrivé à considérer son argent comme un moyen légitime d'acquérir par la stipulation de l'usure. Le capitaliste croit justifier cette spéculation en disant « qu'il fait travailler son argent. »

Nous reconnaissons que le fonctionnement du régime capitaliste serait impossible, si ce régime ne regardait pas comme légitime l'appât d'un intérêt promis par le faiseur d'affaires, en vue d'attirer dans sa caisse des capitaux qu'il emploie à son tour, soit à entretenir l'agiotage, soit à étendre le commerce et l'industrie. Les économistes capitalistes avouent que, sans les facilités accordées légalement à ces spéculations, aucune entreprise ne serait aujourd'hui possible, et que la vieille Société serait comme frappée de mort.

L'institution du prêt à intérêt, fortifiée jusqu'en ces dernières années par l'exercice de la contrainte par corps contre le débiteur, est un vestige de l'ancienne loi romaine, qui réduisait le débiteur insolvable à l'état d'un véritabe esclave. La contrainte par corps a été abolie vers la fin du troisième empire ; mais ce qui continue de subsister avec le maintien de l'intérêt du capital, c'est le grossissement continu de la dette par l'accumulation des intérêts. Peut-on dire que, dans le contrat de prêt à intérêt, la liberté humaine soit suffisamment sauvegardée ? Non ; car le débiteur, condamné au travail pour acquitter les intérêts, souvent sans parvenir à éteindre sa dette, devient le serf du capitaliste.

La législation des peuples primitifs, con-

forme en cela à la loi naturelle, interdisait le prêt à intérêt, qui était qualifié *usure*. Mais il devint en usage, dès que le commerce se développa par l'agrandissement des cités. Les Romains le considérèrent comme licite; et ils en firent, pour les grandes familles aristocratiques, l'un des plus puissants moyens d'enrichissement. On sait quel parti notre régime capitaliste, toujours fidèle à la vieille loi romaine, a tiré de ce genre de contrats.

Au taux légal de l'intérêt s'ajoutent souvent de lourdes charges, qui ont pour objet de fournir au prêteur des garanties hypothécaires ou des cautions. Sur tous ces contrats, ruineux pour le débiteur, l'Etat capitaliste bat encore monnaie par les droits et doubles droits de timbre et d'enregistrement, d'inscription hypothécaire et de main levée. Si le débiteur, à bout de ressources, retarde le paiement de quelques jours, les frais judiciaires pleuvent sur lui et grossissent quelquefois la dette de plus du double. Heureux l'emprunteur qui n'a pas à fournir à l'usurier un engagement de rembourser une somme supérieure à celle qu'il a réellement reçue ! Ne faut-il pas qu'il couvre, vis-à-vis du prêteur, les risques de son insolvabilité ?

Ce qui prouve que le prêt à intérêt ne se justifie par aucun principe de droit naturel, c'est la variabilité même du taux de l'intérêt. Dans le trafic de l'escompte des effets à ordre, nous voyons le taux de l'intérêt des sommes avancées par le banquier varier de quinzaine en quinzaine. C'est la Banque de France qui

fixe ce taux ; il tend à s'élever, lorsque l'encaisse de cette Banque est menacé d'une forte diminution par l'affluence des effets à escompter ; il baisse, au contraire, quand cette affluence diminue, et que la Banque a trop de capitaux inactifs.

Le taux maximum de l'intérêt est de six pour cent, quand le prêt est destiné à des opérations commerciales ; il est de cinq pour cent seulement, quand le prêt est consenti en vue d'opérations non commerciales. Par cette distinction, le législateur a voulu couvrir, en élevant le taux de l'intérêt commercial, les risques de perte du capital, qu'il suppose être plus considérables entre les mains d'un commerçant qu'entre celles d'un non-commerçant. Il serait aisé de démontrer que la distinction est arbitraire ; et qu'en fait, la garantie offerte par un commerçant est généralement plus forte qne celle du non-commerçant. Le taux légal n'est pas uniforme pour la France et ses colonies. Ainsi il ne peut excéder cinq ou six pour cent en France ; mais, en Algérie et dans d'autres colonies françaises, il est de dix pour cent.

N'est-il pas permis de concevoir, sous le régime capitaliste, que les fureurs de l'agiotage obligent, un jour, les gouvernants à laisser toute liberté de fixer le taux de l'intérêt. sans limite légale ? La proposition en a déjà été faite à la Chambre, il y a quelques années.

Nous sommes bien éloignés, comme on le voit, de la loi naturelle, qui n'admet qu'une

seule manière d'acquérir, à savoir : le travail personnel de chacun. Sous l'empire du capitalisme, qui n'existe que par la stipulation du taux de l'intérêt, tout devient arbitraire et confusion. La loi naturelle, au contraire, n'admet pas plus le prêt à intérêt que l'agiotage dont il dérive. Ainsi, sous le régime socialiste, il ne peut exister d'autre prêt que le prêt à charge de rendre une chose équivalente; rien de plus, rien de moins. Du reste, dans les relations sociales qui naîtront de ce régime, le prêt ne se présentera jamais que comme une mutualité de services. La nécessité d'emprunter ne naîtra plus, comme aujourd'hui, de l'impossibilité de faire face à d'impérieux besoins, sans payer une dîme écrasante au manieur d'argent qui accorde le crédit. Comment concevrait-on que le travailleur, qui ne connaîtra plus le chômage, et qui recevra, comme monnaie courante, le titre représentatif de ses heures de travail dont chacune sera l'écu, eût besoin d'aucun crédit ? D'autre part, le financier, le commerçant, l'industriel et tout ce qui vit de spéculation, c'est-à-dire de marchés dont la stipulation d'intérêts ou d'escompte est la condition essentielle, tout cela aura disparu. Les marchés ne se feront plus que sous la garantie de la collectivité sociale, dans les expositions, les halles, magasins ou bazars sociaux, où chacun viendra échanger les titres représentatifs de ses heures de travail contre tous produits des heures de travail des autres. Les volumes qui suivront achèveront de mettre

en lumière le jeu fort simple du nouveau mécanisme social.

2° *Intérêt de la dette publique.* — On s'est demandé si la dette publique, contractée par des emprunts qui ont profité à l'Etat, c'est-à-dire à l'universalité des citoyens, ne créait pas, en faveur des prêteurs, porteurs de titres de rente, certains droits qui devront être respectés par notre nouveau contrat social.

La dette publique est productive d'intérêts; mais nous nous trouvons en présence d'un principe, d'ordre naturel et supérieur, qui proscrit l'affectation d'aucuns intérêts à un capital quelconque. Le paiement des rentes ne pourra donc plus être continué.

Examinons, néanmoins, s'il serait possible de rembourser aux porteurs de titres le montant de leur capital effectivement versé. Nous répondons que l'impossibilité est absolue. Nous sommes en présence d'une dette avouée et reconnue d'environ 34 milliards. Mais en dehors de cette dette liquide, il en existe une autre : la dette flottante. Cette catégorie comprend des dépôts auxquels est affecté un intérêt, et dont le chiffre, qui va toujours grossissant, a permis jusqu'à présent de satisfaire aux remboursements exigés. Les fonds déposés dans les caisses d'épargne, et qui sont peu à peu convertis en titres de rente, ceux de la Caisse des dépôts et consignations, les créances des fournisseurs de l'Etat et des entrepreneurs de travaux publics, les pensions et une foule d'autres dettes non classées ou mal

classées et errantes, s'élevaient à plus de huit milliards, il y a dix ans. De combien de milliards cette dette ne s'est-elle pas accrue depuis ?

Comment imagine-t-on que la République sociale puisse jamais parvenir à payer environ cinquante milliards de dette ? Même sous le régime capitaliste, les fortunes privées, qui sont le gage naturel de la dette publique, n'y suffiraient pas. Sous le régime socialiste, qui ne reconnaît que le travail de chacun comme moyen d'acquérir, et pour qui les terres et les habitations ne sont plus propriété privée, il serait encore moins possible de tenter une telle liquidation.

Peut-on admettre, d'ailleurs, que les destinées de la Société soient à jamais compromises, et que sa marche vers le progrès soit enrayée, à raison du fardeau que lui auraient laissé les générations précédentes ? En vérité, le travailleur ne produirait plus que pour réparer les fautes de ses pères, et expier une sorte de péché originel. La Société nouvelle ne se trouve-t-elle pas, vis-à-vis du rentier de l'Etat, dans la situation d'un débiteur dont l'engagement était originairement nul, puisque la stipulation de l'usure esi nulle, de droit naturel ; et qui, ayant remboursé plusieurs fois le capital, sous forme d'intérèts, depuis la création de la dette publique, serait en droit de réclamer l'indû ?

Le Socialisme invoque encore, contre le rentier, des considérations de salut social, non moins puissantes. L'Etat avait-il le droit de

contracter des emprunts qui, pour chaque pays, se chiffrent par tant de milliards, et de grever ainsi les générations à venir de charges qu'elles sont déjà dans l'impossibilité de remplir ? Ces générations ne sont-elles pas dans la situation d'une personne frappée d'incapacité, qui n'a pu s'obliger personnellement, mais au nom de laquelle un tuteur plus ou moins fidèle a contracté des obligations ruineuses ?

Sous la première Révolution, les représentants de la nation, entraînés par la voix éloquente de Mirabeau, et effrayés du spectre de la hideuse banqueroute, ont pu accepter la situation financière de la vieille monarchie. Mais un tel exemple ne s'impose pas à la révolution sociale ; car celle-ci se présente dans des conditions fort différentes. La Révolution sociale rompt avec les anciennes castes, avec tout le passé ; elle crée une Société nouvelle, régie par un Contrat social nouveau ; elle n'emprunte rien au régime qu'elle répudie ; et elle n'en veut recueillir ni les avantages chimériques, ni les charges correspondantes. Les dettes de l'ancienne Société lui demeurent donc étrangères.

Enfin, la question ne se résoud-elle pas aussi par cette autre considération que les gouvernants, plus soucieux des intérêts capitalistes que de ceux de la masse du peuple, ont mieux aimé recourir abusivement à l'emprunt qui engage l'avenir, que d'acquitter les dettes de l'Etat en frappant de contributions extraordinaires et progressives, les posses-

seurs de capitaux ou de biens fonciers ? L'emprunt d'Etat n'épargnait pas seulement aux possesseurs le sacrifice de leur superflu ; il avait encore, pour eux, l'avantage de faire peser sur les classes les plus pauvres la plus forte partie des charges qui en étaient la condition. En effet, les intérêts de la Dette publique ont toujours été couverts, jusqu'à présent, par des impôts sur les objets de consommation de première nécessité.

En outre, il serait aisé de démontrer, par l'étude des budgets, que les emprunts, à l'exception de ceux qui ont été souscrits pour payer la rançon de la guerre, n'ont servi le plus souvent qu'à enrichir les classes privilégiées, ou à éteindre des dettes contractées pour créer à ces établissements qui profitaient surtout à ces classes, et fort peu à la masse des contribuables, c'est-à-dire aux prolétaires.

Le capitalisme a pu maintenir, jusqu'à présent, le système financier des emprunts, sans autre garantie que le rendement des impôts, rendus de plus en plus onéreux ; il a pu aussi dissimuler une ruine inévitable et prochaine, résultant des vices mêmes de ce système. Mais déjà le krach accomplit son œuvre destructive dans différents Etats. En France, l'impossibilité d'équilibrer les recettes et les dépenses sans augmenter les impôts de manière à créer un autre péril, a conduit le gouvernement à réduire à nouveau le taux de l'intérêt de sa rente.

Il est vrai que le remboursement au pair était offert à ceux qui eussent refusé la con-

version ; mais on avait prévu que le nombre en serait fort restreint. En effet, en dehors de la rente sur l'état, aucun placement, présentant des garanties indiscutables, ne s'offrait aux rentiers. Les plus intelligents pressentent fort bien que, pour les finances de l'Etat comme pour toutes autres valeurs, l'effondrement fatal se produira. Mais ils se prennent à espérer que la fortune de l'Etat supportera longtemps encore des assauts répétés, auxquels résisteront plus difficilement les Banques et les grandes Compagnies réputées les plus solides.

Les capitalistes eussent assurément préféré la propriété foncière aux titres de rente, si les revenus de la terre ne fussent devenus fort précaires, inférieurs même à l'intérêt de la rente d'Etat ; et surtout si les biens fonciers n'étaient désignés pour supporter la plus forte part des charges et contributions extraordinaires, auxquelles l'imminence du krach forcerait le gouvernement de recourir. Les rentes d'Etat, au contraire, sont exemptes d'impôt.

Voilà pourquoi la réduction du taux de l'intérêt de la rente a été si patiemment supportée ; mais le gouvernement n'en est pas à croire, bien que les journaux capitalistes le répètent journellement, que l'abaissement du taux de l'intérêt soit la conséquence d'une abondance de capitaux disponibles, qui se disputeraient les rentes sur l'Etat, faute de placement plus rémunérateur. Il est plus vrai de dire que, tout en maudissant la dureté des

temps, la chèvre est restée attachée là où elle avait l'habitude de broûter.

Tous les pays ne sont pas placés aussi avantageusement que la France, dont Paris est la grande halle de l'agiotage financier et mercantile international, pour se permettre de faire accepter de leurs rentiers une réduction du taux de l'intérêt de leur dette. Ce qui empêche les petits et moyens Etats d'employer ce truc, c'est que la réduction du taux de l'intérêt d'un emprunt doit être accompagnée de l'offre de remboursement du capital au pair de l'émission de cet emprunt. Or, plus d'un Etat en déconfiture ne possède pas les fonds nécessaires pour une telle offre; et son gouvernement est trop bien convaincu de l'empressement que mettraient les rentiers à accepter le remboursement, en vue d'acheter de la rente française ou anglaise, réputée moins chancelante.

Dans l'impossibilité de réduire le taux de l'intérêt des rentes, les Etats de second ordre ne peuvent plus dissimuler leur insolvabilité, et sont voués au krach. On les voit payer un coupon de rente sur deux, ou même suspendre tous paiements. Pour sortir de cette situation, ils empruntent encore en donnant pour gage à leur nouveau prêteur, le produit de telle ou telle catégorie d'impôts.

Une fois qu'un Etat est entré dans la voie périlleuse des emprunts, le déficit va croissant; et il en est réduit à emprunter toujours et davantage, sans espoir d'amortir jamais. Les grandes puissances résistent plus long-

temps que les autres à ce cancer dévorant ; mais, fatalement, leur tour viendra ; et les mêmes causes amenant les mêmes effets, elles seront ensevelies toutes à la fois dans le krach universel.

Le Portugal, à la suite de tant d'autres Etats, vient d'en renouveler l'épreuve. Ne pouvant ni payer sa dette publique, ni en diminuer le taux de l'intérêt, à l'exemple de la France, eet état n'a pas craint d'employer le seul moyen honnête d'en sortir qui soit offert par la loi au commerçant honnête, victime de la concurrence des grands syndicats. Tout étant perdu pour lui, fors l'honneur, il a déposé son bilan ; et il a liquidé, en offrant à ses créanciers un dividende de 66 p. 100.

Nulle fraude n'était relevée à la charge des gouvernants du Portugal. A part l'incident des chemins de fer portugais, sur lesquels il nous a été confié, autrefois, un dossier concluant contre les ministres de ce pays, à cette époque, nous ignorons si le trafic des chèques et des pots-de-vins s'y est élevé, comme en France, à l'altitude de la Tour Eiffel. Le bruit n'en est pas encore venu jusqu'à nous. Il y a certains Etats qui ne sont ni assez riches ni assez puissants pour voler et spolier les autres. Il y avait donc lieu de croire que le Portugal obtiendrait son concordat. Seul, entre tous les Etats européens, le gouvernement français protesta, au nom des créanciers français, contre un acte que M. Casimir Périer qualifiait « une banqueroute frauduleuse », en se fondant sur ce que le Portugal

conservait encore un actif qui n'était pas entré en partage entre ses créanciers.

Et tous les journaux capitalistes de s'écrier : « Comment ! Un gouvernement étranger ose réduire sa dette, alors qu'il n'a pas épuisé toutes les ressources qu'il peut trouver dans des contributions extraordinaires sur les biens de ses nationaux. En tout cas, ne lui reste-t-il pas de riches colonies, qu'il peut mettre en adjudication pour parfaire le montant de sa dette ? »

Quelques journaux, animés de cette fureur qui ne les secoue que quand on touche à leur veau d'or, et estimant que les Portugais ne sont pas toujoujours gais, vont jusqu'à proposer une razzia générale sur les côtes du Portugal et sur les bords du Tage.

Nous reviendrons particulièrement sur les épouvantables conséquences de l'usure, dans le volume que nous consacrerons au *Krack universel.* Mais, dès à présent, nous sommes fondés à tirer la conclusion suivante. — Aucun principe philosophique n'a jamais été formulé ni n'a pu l'être pour fixer les bases d'un intérêt quelconque, qui pût être attribué à un capital prêté. C'est la lutte ouverte entre un emprunteur, esclave d'une nécessité, et un prêteur avide de tirer le plus large profit du capital prêté et mis en risque. Ce système de rapine a favorisé l'introduction des mille et mille trucs d'agiotage, par lesquels le travail individuel producteur est dominé, exploité et condamné à l'état de misère. Des fortunes milliardaires ont pu ainsi s'édifier ; mais cet

édifice, qui manque de base, devient de plus en plus fragile et chancelant; car les titres représentant le capital ne sont jamais que des titres de créances; et le gage affecté à ces titres diminuant de jour en jour ou s'évanouissant même par l'abus de l'usure, c'est la fortune capitaliste qui s'écroule.

3° *Formes diverses de l'usure capitaliste.* — L'usure n'affecte pas seulement le prêt d'argent; mais, comme nous l'avons déjà indiqué, elle prend mille formes pour s'appliquer à toute espèce d'avances ou de crédit en marchandises aussi bien qu'en espèces. L'escompte, dont se trouve privé l'acheteur à terme, est généralement de 3 pour 100 à la charge de celui qui demande trois mois de crédit; de 2 ou de 1 pour 100, si le paiement n'a lieu qu'à deux mois ou un mois, à partir du jour de la livraison. En tout cas, c'est un intérêt de 12 pour 100 l'an dont jouit le vendeur à terme, indépendamment de son bénéfice, qui est compris dans le prix de la marchandise. L'escompte, en banque, est plus élevé encore; il s'élève ou s'abaisse, suivant que l'argent en banque se montre plus ou moins abondant pour l'escompte des effets de commerce endossés au profit du banquier.

L'escompte s'étend même à la vente des denrées. Le fournisseur distingue fort bien l'acheteur qui paie comptant de celui qui demande crédit; car plus le consommateur est besogneux, plus le crédit est aventuré. Ce sont là des conséquences inévitables du régime capitaliste. Constitué pour l'usure, et

condamné à périr, s'il n'augmente pas l'usure en proportion des risques, le régime capitaliste ajoute ainsi aux causes d'appauvrissement du salarié. Notons encore que l'avilissement croissant des salaires met davantage celui-ci hors d'état de consommer suivant ses besoins ; et qu'il lui rend le crédit impossible ou très rigoureux. Ainsi, dans les maisons de vente par abonnement, le prix des marchandises est quelquefois surfait de cent pour cent.

Pressuré, torturé même, comme agent de production par son labeur, le salarié l'est encore comme consommateur des choses les plus indispensables à la vie. C'est le dégoût même de cet état de misère, qui conduit le malheureux au cabaret, dès qu'il est sorti de l'atelier, pour y trouver, dans le poison dont on l'abreuve, une ivresse analogue à celle que les Orientaux cherchent dans l'opium ; et avec l'ivresse, l'oubli d'une misère trop réelle.

La Révolution sociale pourra seule rendre le travailleur à lui-même, en lui laissant l'entier bénéfice de son travail, et en l'affranchissant de l'usure comme consommateur.

Les opérations de change, celles du trafic des monnaies, l'escompte des valeurs fiduciaires, et enfin l'usure sur les denrées ou marchandises vendues à terme, toutes opérations dont les profits sont tirés de la spéculation sur le travail d'autrui, prennent fin avec le régime socialiste, par cela seul que le papier-monnaie sous toutes les formes, et les espèces monétaires elles-mêmes, cessent d'avoir cours.

Dans l'un des volumes suivants, nous expliquerons le mécanisme d'une Banque sociale, ayant pour objet l'enregistrement du doit et avoir de tout citoyen, et chargée d'opérer tous paiements, par un calcul de compensation. Cette institution sociale rendra inutiles les Banques d'escompte, de dépôts, de comptes-courants, de recouvrements et de crédit, dont l'intervention, si onéreuse pour le commerce, amène un renchérissement considérable de toutes marchandises.

CHAPITRE V

LA TERRE ET L'HABITATION PEUVENT-ELLES ÊTRE PROPRIÉTÉ PRIVÉE ?

4° *La terre ne peut être propriété privée.* — La raison fondamentale, qui ne permet pas que la terre devienne propriété privée, est tirée de ce principe que le travail personnel de l'homme est, pour lui, l'unique moyen d'acquérir. La terre n'est pas autre chose, par elle-même, qu'un instrument de travail, ou mieux une matière première qui ne rapporte de fruits que quand elle a été façonnée par la main de l'homme. Les heures de travail, consacrées à la culture, sont donc propriété privée et valeur échangeable ; mais la terre elle-même, la terre nue, ne peut appartenir qu'à la collectivité sociale, au même

titre que la lumière qui nous éclaire et nous échauffe, l'air que nous respirons et l'eau qui coule. Ce n'est pas seulement la terre qui est chose commune, en dehors du commerce; toutes les richesses utilisables que la terre et les mers recèlent dans leurs flancs, sont également choses collectives; elles ne valent rien par elles-mêmes, et elles ne sauraient devenir propriété privée du premier occupant; elles n'ont d'autre valeur que celle qui leur est donnée par le nombre d'heures de travail que nécessitent leur recherche, leur extraction, leur culture ou leur façonnement, leur conservation, leur transport dans les lieux de consommation. Or, tous ces travaux sont exécutés par la Société humaine, dans des ateliers, des chantiers, des usines, des mines ou des fermes exploités par la collectivité; et ce sont ces travaux, ces travaux seuls, réglementés par la Société, et taxés à raison de la production par chaque heure de travail, qui constituent l'unique élément de la propriété privée.

D'autres raisons, également tirées de la loi naturelle, s'opposent à ce que la terre et les matières ou les éléments qu'elle renferme, deviennent propriété privée. Pour l'intelligence de la question, il ne faut pas perdre de vue que l'étendue de la terre est circonscrite et limitée à l'étendue des continents de notre planète. On ne peut fabriquer des arpents de terre, comme on fabrique des mètres de toile avec les produits textiles, renouvelés chaque année. Il suit de là que si la terre est déclarée

susceptible de devenir propriété privée, aux mains d'un certain nombre de privilégiés, les autres seront condamnés à ne subsister que dans les conditions précaires qui leur seront faites par les maîtres du sol. Le Socialisme proteste contre cet état de choses anti-social.

Il en était autrement dans l'enfance de la Société. Tant que les terres les plus fertiles se sont offertes largement aux premiers hommes, et qu'elles ont appelé la colonisation, on conçoit qu'elles aient pu devenir prorié privée de celui qui en prenait possession en y plantant sa tente, en y parquant ses troupeaux, ou en y enfonçant le soc de la charrue. D'un côté, la terre était, à cette époque, dans la condition des marchandises qu'on peut multiplier suivant les besoins ; et, d'un autre côté, le travail justifiait, pour l'occupant, son droit de propriété, à l'exclusion de tous autres. Il y avait même alors avantage, pour la Société, à favoriser cette propriété, et à l'entourer des plus solides garanties. Son but n'était-il pas de prendre le plus promptement posssible la pleine possession des richesses du sol et des forces de la nature ?

En résumé, une telle constitution économique pouvait paraître conforme aux principes du droit naturel, eu égard à l'état de la Société dans ces temps primitifs, puisque, la terre ne manquant pas à la population, on ne voyait aucun intérêt social à en régler ni à en limiter l'usage, de manière à assurer la subsistance de tous.

Dans notre état actuel de civilisation, la

question se pose dans d'autres termes, et doit donc être résolue suivant un principe différent. L'accaparement du sol par un petit nombre de propriétaires, qui ont accaparé en même temps toutes les richesses industrielles et commerciales, a fini par créer, pour les masses tenues en dehors de cette propriété, l'état de servitude et de misère dont ils veulent enfin s'affranchir.

On constate que les pays où la propriété du sol est concentrée dans le plus petit nombre de mains, sont ceux où le joug du maître pèse le plus lourdement. Tout a été dit sur la condition du paysan irlandais : ne possédant plus la moindre parcelle de la terre de ses aïeux, il se trouve à la merci des lords ou de leurs agents. Le salaire qu'on marchande au travailleur irlandais, ne suffit pas pour payer la ration de pommes de terre qui composent sa nourriture et celle de sa famille, et qu'il dispute à quelque cochon maigre.

Aujourd'hui, la plaie du paupérisme irlandais n'est plus une exception. En tous pays du monde, le vampire propriétaire et capitaliste poursuit son œuvre d'absorption de toutes les richesses du sol et de toutes les forces productrices. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir surgir, à chaque instant, entre la caste exploitante et les masses exploitées, c'est-à-dire entre le capital et le travail, des conflits dont la gravité augmente de jour en jour. Le désordre social en est venu à ce point que la vieille Société est condamnée à s'abîmer dans les convulsions d'une guerre

sociale universelle, si elle ne se résout à se transformer sur la base du travail devenu l'unique élément de la propriété.

La terre, en cessant d'être propriété privée, deviendra chose commune, mais une chose dont la Société règlera l'usage, pour qu'elle rende à tous la plus grande somme de jouissances possibles. Cette destination de la terre est dans l'ordre naturel, puisqu'il est de principe supérieur, reconnu par le droit capitaliste lui-même, *qu'une chose ne peut faire l'objet de la propriété privée qu'autant que la Société entière ne subit pas un préjudice de la privation de cette chose*. C'est ainsi que les voies publiques sont d'un usage commun à tous et absolument gratuit; il en est de même d'une foule d'autres services publics. On ne peut logiquement concevoir qu'il en soit autrement de la terre. Puisque c'est d'elle que l'espèce humaine tire sa subsistance, aucune fraction de la Société ne doit être maîtresse d'en accaparer la moindre partie pour s'en approprier les fruits, au préjudice des autres.

Du jour où la Société aura repris possession de la terre, on verra cesser des désordres d'une autre nature que ceux dont nous venons de parler, et qui justifieraient déjà la restitution du sol à la Société. Sous le régime économique actuel, les propriétaires de grands domaines peuvent, sans avoir égard aux besoins du reste de la population, user selon leurs caprices, ou même cesser d'user de leurs terres. Aucune loi ne leur a jamais in-

terdit, par exemple, de convertir les terres labourables en plantation purement voluptuaires, ou en bois destinés à entretenir le gibier malfaisant, pour les plaisirs de la chasse; ni de déboiser imprudemment les montagnes; ni de conserver des marais pestilentiels, alors que le drainage procurerait une terre fertile.

Ce sont là toutes questions que nous développerons mieux dans le volume qui aura pour titre : *La terre et les paysans*. Le point de vue auquel nous nous placerons surtout pour démontrer l'impossibilité de maintenir le morcellement de la terre par la propriété privée, c'est que la culture, telle qu'elle sera pratiquée par le travail collectif, dans des fermes agricoles collectives, comportera un remaniement universel du régime des eaux et des voies de communication, de telle sorte que l'abondance, la santé et la vie coulent à flot pour l'espèce humaine. La science, exaltée à sa plus haute puissance, encouragée comme le régime socialiste peut seul le faire, nous donnera les lois déterminant le genre de culture, qui sera imposé par la nature particulière de chaque coin de terre. Il n'est pas un sol, si ingrat qu'il puisse paraître, si dédaigné qu'il soit aujourd'hui, qui ne trouve ainsi une appropriation utile au genre humain. Le capitalisme, avec le morcellement de la propriété foncière, est incapable d'enfanter ces grandes choses; car il n'a qu'un but, c'est de faire produire vite et beaucoup à son capital. Périsse pour lui le reste du

monde! Le but du régime socialiste est différent : il envisage les besoins de l'Humanité toute entière; et il construit aussi bien pour les générations futures que pour la génération présente. La grandeur de l'œuvre ne l'effraye point.

Chose remarquable! Les peuples primitifs possédaient les moyens de transporter les fleuves et les montagnes; ils creusaient des mers intérieures, immenses réservoirs, qui changeaient des déserts de sable en plaines d'une étonnante fécondité. Ainsi travaillaient les Assyriens et les Egyptiens. Leurs monuments n'ont pu être renversés que par des tremblements de terre, qui ont bouleversé de fond en comble la fourmilière humaine. Et encore les débris que nous en retrouvons ont-ils défié l'altération par le temps. Eh bien! tout cela n'a pu être fait que par la mainmise de la Société sur le sol tout entier. Le Socialisme aura le devoir de reprendre ces traditions pour produire les mêmes merveilles, et surtout pour en dispenser égalitairement entre les hommes les avantages et les bienfaits. Voilà pourquoi le Socialisme est incompatible avec le maintien de la propriété privée, appliquée au sol.

2° *Comment se fera la restitution du sol à la Société?* — On a souvent posé la question suivante : Comment les Socialistes-Révolutionnaires espèrent-ils réaliser la restitution du sol à la Société? En France, par exemple, n'ont-ils pas à craindre d'ameuter

contre eux les cinq ou six millions de fermiers ou de petits agriculteurs actuellement en possession ? Comment arrivera-t-on à leur persuader que le respect d'un principe, si bien justifié qu'il soit, en théorie, leur impose le devoir d'abandonner à la collectivité le bien qu'ils détiennent peut-être de père en fils, sur lequel ils ont été élevés, et sur lequel ils espèrent vivre et mourir en paix, pour le léguer à leurs descendants ?

La question serait insoluble, si elle se posait en ces termes généraux, et si les possesseurs du sol avaient des intérêts identiques et des droits également respectables. Nulle doute que la Révolution sociale en élaboration se briserait contre les résistances qu'elle rencontrerait. Mais la question se pose tout autrement. Le Socialisme-Révolutionnaire distingue fort bien, dans son Contrat social, les propriétaires de grands domaines, qui exploitent à la fois les serfs salariés et les fermiers, des petits agriculteurs qui végètent et traînent une misérable existence sur quelques lopins de terre. Aussi la nouvelle Société ne procèdera-t-elle pas de la même manière à l'égard des uns et des autres.

Le délaissement immédiat, absolu et sans réserve ne sera imposé qu'aux possesseurs de grands domaines, à ceux qui tirent leurs revenus de l'exploitation de leurs fermiers ou directement des serfs agricoles. Ce sont là les ennemis-nés du Socialisme. Mais s'il est vrai que leurs domaines, en France, couvrent un peu plus des deux tiers et presque les trois

quarts du sol cultivable, il faut considérer aussi que le nombre de ces oisifs, vivant uniquement de la spéculation sur le travail d'autrui, est fort peu considérable. La Société nouvelle leur adressera la déclaration suivante :

« Le Socialisme repousse, — et c'est une loi naturelle, d'ordre supérieur, — la spéculation sur le travail d'autrui. Il ne vous est donc plus permis d'occuper des travailleurs salariés. D'autre part, la culture par vos propres bras vous est impossible. Qu'allez-vous faire de vos terres et de vos domaines ? Les laisserez-vous incultes ? Une autre loi naturelle ne vous le permet pas. Vous n'êtes pas libres de laisser votre sol en friche, au risque d'affamer la population, pas plus que le boulanger, qui prétend vendre son pain à un prix arbitraire, n'est libre de fermer son four, pour ne pas subir une taxe municipale. La subsistance générale est un droit supérieur. Vous aurez donc, de gré ou de force, à délaisser à la Société les terres dont vous ne pouvez plus tirer aucun parti, par le fait même de l'abolition légitime du patronat et du salariat. »

Par suite de l'expropriation pour cause d'utilité sociale des possesseurs oisifs et parasites, la Société rentrera immédiatement en possession de plus des deux tiers du territoire cultivable. Ces terres et le matériel des fermes qui en dépendent, formeront le noyau principal des fermes agricoles collectives. Les petits agriculteurs, qui ne trouvent qu'une subsistance chétive et précaire dans la cul-

ture de trois ou quatre arpents, demanderont aussitôt une subsistance large et aisée au travail collectif dans ces fermes. Les plus intelligents d'entre eux et les fermiers qui auront dû renoncer à l'exploitation agricole avec l'aide de travailleurs salariés, accourront, les premiers, pour se faire les éducateurs des travailleurs agricoles et les experts ou délégués comptables de la collectivité rurale. Les petits cultivateurs, et généralement tous ceux qui travaillaient de leurs propres bras à la terre devront, au lendemain de la Révolution sociale, continuer une culture utile; car elle ne saurait être interrompue un seul jour sans amener la disette. Mais, peu à peu, ces nouvelles recrues de la Révolution sociale, frappées des avantages que leur offrira le travail collectif, s'empresseront de proposer le délaissement de leurs terres, pour s'employer uniquement dans les fermes de la collectivité. La transformation de la culture isolée en une grande culture collective se fera ainsi progressivement, sans secousse, et surtout sans violence. Nous reviendrons sur ce sujet dans le volume intitulé : *La terre et les paysans.*

Si le moindre doute s'élève dans quelques esprits sur la possibilité d'appliquer le principe de la restitution du sol à la collectivité, nous répondrons en invoquant, comme un précédent historique absolument concluant, la dépossession dont les castes de la noblesse et du clergé furent l'objet, après 1789. Alors, comme aujourd'hui, la terre était devenue le

patrimoine de quelques-uns. Les prêtres et les nobles possédaient les trois quarts du territoire français, et les terres les plus riches. Cette situation mettait entre leurs mains les clés des greniers publics, et ils en profitaient pour vendre au poids de l'or les grains dont ils faisaient l'accaparement. Ce fut donc au nom du salut social que la Révolution victorieuse les dépouilla de leurs domaines. Les biens des nobles et des prêtres devinrent biens nationaux, et le gouvernement révolutionnaire les vendit aux anciens serfs de la glèbe. Pendant le siècle qui vient de s'écouler, le capitalisme a reconstruit les grands domaines à son profit. C'est ainsi que la Révolution est à refaire; mais, cette fois, le territoire reconquis restera un patrimoine collectif, un instrument de travail pour tous.

Les nécessités de salut social ont souvent contraint les gouvernements à entourer de restrictions les droits du propriétaire. Nous en trouvons des exemples jusqne dans les Codes qui nous régissent. L'un des plus remarquables nous a été offert, il y a quelques années, par l'Angleterre.

Dans la discussion de la nouvelle constitution irlandaise, à la Chambre des communes, un ministre a proposé un bill considérant comme coupable d'un délit, tout propriétaire qui garderait plus de cent arpents de terre non cultivée, et autorisant les chefs des communes rurales à entrer en possession de ce terrain, moyennant compensation, et avec la faculté de louer aux paysans. Cette mesure

avait pour objet de rendre à la culture de grandes étendues de territoire, sacrifiées aux plaisirs de la chasse pendant que la population manquait de pain. Il n'y a là, assurément qu'une tentative fort timide d'application de la loi naturelle, et un remède absolument, insuffisant. Mais nous considérons comme un progrès réel que le principe ait été ainsi reconnu par un gouvernement capitaliste. Il appartiendra aux travailleurs d'en poursuivre énergiquement le développement, jusqu'au parfait accomplissement de la réforme sociale.

Une objection a été faite à la doctrine socialiste de la restitution du sol à la collectivité. « C'est une expropriation, a-t-on dit ; mais est-il admissible que la Société pourra l'exercer, sans allouer à l'exproprié une indemnité égale à la valeur de la chose dont il est exproprié ? » Nous répondons : — « Oui, l'indemnisation peut paraître obligatoire ; mais serait-elle contestable, la Société ne prétend pas s'en affranchir. Mais en quoi peut consister l'indemnité ? C'est ce que nous allons établir. N'oublions jamais que la Société nouvelle ne reconnaît qu'une seule manière d'acquérir : le travail personnel de chacun ; et, pour les vieillards et les invalides, l'assistance sociale, équivalente au produit du travail personnel auquel a droit tout homme jeune et valide. La Société ne pourrait donc allouer aux capitalistes et aux oisifs dépossédés qu'une certaine quantité d'heures de travail représentant la monnaie, c'est-à-dire le

droit de vivre sans rien faire, au sein d'une Société nouvelle, dévorée du désir de se régénérer par l'activité intellectuelle et physique. Non ; ce mode d'indemnisation peut convenir au régime capitaliste, pour qui le capital est tout ; et le travail personnel de l'homme, rien ou fort peu de chose. Mais, sous le régime socialiste, la juste indemnité, la plus large qu'on puisse concevoir, est donnée à tout exproprié par le nouveau Contrat social, puisque tout homme, en naissant, est assuré d'une condition d'existence qu'aucun patrimoine capitaliste, exposé à tous les risques de spoliation ou de krach, ne peut lui garantir. »

Puis l'exproprié, dans le cas dont il s'agit, a-t-il vraiment droit à aucune indemnité ? Assurément, non ; car aucun argument ne prévaudra contre la loi naturelle, qui ne permet pas de classer la terre parmi les choses marchandes. Or, si le sol n'a jamais pu être un objet légitime de propriété, celui qui le détient n'a plus qu'à le délaisser, dès que le salut social le lui commande ; et nous ne voyons pas sur quoi il se fonderait pour réclamer une autre indemnité que celle qui lui sera généreusement donnée par la Société nouvelle, pour garantir sa subsistance. Après la Révolution de 89, les nobles et les émigrés dépossédés n'ont reçu de la nation aucune indemnité, parce que leur possession n'était fondée que sur des privilèges, qui ne constituaient pas, en droit naturel, un titre valable. La Révolution sociale n'aura-t-elle pas les

mêmes droits contre les détenteurs actuels du sol ?

Nous noterons, en terminant notre sujet, une question transitoire, d'un réel intérêt. Quelques esprits, ralliés au principe de la restitution du sol à la Société, mais frappés du danger qu'il y aurait à l'appliquer même à la petite culture, au lendemain de la Révolution sociale, ont émis la proposition suivante: — « L'intérêt social à faire rentrer la propriété foncière dans le domaine collectif, doit prévaloir, de toute nécessité, à l'égard des propriétaires qui ne pourraient exploiter leurs terres qu'en recourant au travail salarié, déclaré aboli, d'ordre supérieur; mais nous ne croyons pas que cette nécessité se présente avec le même caractère, à l'égard des petits cultivateurs, qui exploitent eux-mêmes leur propre fonds, sans recourir à l'aide des salariés. Ne doit-on pas craindre, en effet, que ces petits propriétaires, atteints par une dépossession violente, ne fassent cause commune avec les propriétaires de grands domaines, et que nous nous trouvions ainsi en face d'une chouannerie étendue à tous les départements, et qui écraserait les socialistes par le nombre ? »

Cette question nous avait fortement préoccupé, il y a quelques années. Aussi avons-nous pris la parole, au Congrès de Saint-Quentin, pour défendre, avec notre camarade Chausse, une proposition qui, selon nous, eût écarté ce grave danger. Nous étions d'avis que les petits travailleurs agricoles, ex-

ploitant leur propre fonds de leurs bras, fussent laissés provisoirement en possession temporaire ou même viagère, sous certaines conditions réglementant l'exploitation. Les grands terrains domaniaux eussent suffi à la formation des fermes consacrées au travail collectif. Rien n'eût été changé, en la forme, à la situation présente des petits agriculteurs; et l'on n'eût pas eu à craindre de les voir grossir l'armée des émigrés capitalistes. Ils n'eussent ainsi connu que les bienfaits de la Révolution sociale; et c'eût été librement et spontanément, après avoir constaté la supériorité des avantages du travail collectif, qu'ils eussent délaissé leurs fonds pour entrer dans la collectivité.

Cependant, le Congrès, n'admettant que le régime du travail collectif pour tous, fut unanime pour repousser notre proposition. Notre camarade et ami J.-B. Clément en appuya le rejet, dans un sentiment dont nous avons, depuis, reconnu la justesse. En effet, la condition des petits cultivateurs devient plus misérable, d'année en année ; et nous les voyons aujourd'hui bien près de se rallier au Socialisme-Révolutionnaire, dont ils se montrent curieux d'étudier le programme. Nous reconnaissons même que le système mixte, qui nous avait d'abord séduit, compromettrait, bien loin de le favoriser, l'établissement définifif du régime collectiviste. Dans le volume intitulé : *La terre et les paysans,* nous reviendrons sur cette question; et nous examinerons notamment si le Socialisme ne sera

pas amené, par la force des choses, et en raison des conditions particulières de l'agriculture, en divers pays, à tenir compte de certaines coutumes séculaires ou d'une civilisation différente de la nôtre.

3° *L'habitation peut-elle être propriété privée ?* — Nous avons démontré, sous les deux premiers numéros de ce Chapitre, que la terre ne pouvait être légitimement propriété privée. En est-il de même de l'habitation ? Il se présente ici une raison qui appelle la discussion. S'il est incontestable que le fonds sur lequel l'habitation est construite n'est pas l'œuvre du travail de l'homme, et qu'il ne puisse ainsi devenir propriété privée, l'habitation, au contraire, est bien un produit de l'industrie humaine ; elle pourrait donc, si l'on ne se plaçait qu'à ce point de vue, être considérée comme une valeur échangeable, une chose dans le commerce. Cependant, la propriété exclusive des constructions élevées sur un sol n'ayant de fondement que dans la propriété du sol lui-même, il faut admettre que, si le fonds ne peut devenir propriété privée, la même loi doit régir les constructions. En effet, si le seul fait de l'établissement d'une construction pouvait donner un droit sur le sol lui-même, que deviendrait le principe suivant lequel la terre ne peut être acquise par quelques-uns, au préjudice de tous les autres ? Ne retomberions-nous pas alors dans les agissements capitalistes, et dans le jeu de la spéculation dont la Révo-

lution sociale a pour but de nous affranchir?

D'autre part, il est d'ordre naturel, et même d'instinct pour tous les êtres animés, que chaque individu possède une habitation, un gîte ou un nid qui n'appartienne qu'à lui seul, et qu'il défendra contre toute usurpation avec la même énergie qu'il peut défendre sa proie contre tout ravisseur. La possession de ce gîte se liera donc, pour lui, à l'instinct de la conservation personnelle. S'il s'agit d'une race qui vit en famille ou qui s'assemble en tribu, ce sera soit la famille, c'est-à-dire le mâle et la femelle, soit la tribu, qui défendra le gîte commun.

Chez les animaux, cette possession ne se présente point avec les mêmes caractères que chez les hommes régis par la civilisation capitaliste. Ainsi elle ne prend pas la forme d'une propriété échangeable et transmissible par contrat ou par droit d'hérédité : l'animal n'a la possession exclusive de son gîte que pendant le temps qu'il en jouit; mais il reste toujours maître de l'abandonner et de transporter son habitation dans un lieu mieux abrité ou mieux caché à ses ennemis, ou dans une terre plus plantureuse ou plus giboyeuse. Il s'agit donc ici d'une occupation temporaire et précaire, que l'animal exerce en pleine liberté, mais non d'une propriété privée. Pourquoi l'habitation humaine serait-elle régie par une loi fondamentale différente? N'est-ce pas, d'ailleurs, la loi qui s'applique dans les Sociétés humaines, dites sauvages, sans doute par cette principale raison qu'elles

se tiennent en dehors de la civilisation capitaliste?

Nous avons vu, sous le nº 1 de ce Chapitre, que le détenteur de la terre devrait être obligé au délaissement de ce qu'il ne pourrait cultiver de ses propres bras, parce que, d'une part, il ne pourrait plus recourir au travail salarié; et que, d'autre part, il ne lui était pas permis de laisser sa terre inculte. Nous avons enfin démontré que la terre, devant servir à la subsistance de tous, il était de salut social qu'elle ne pût continuer de rester la propriété de quelques-uns. Ces motifs sont applicables au possesseur d'immeubles habitables. En effet, il y a nécessité que chacun soit logé, et le droit au logement n'est pas moins nécessaire que le droit à la subsistance. Ajoutons que la nouvelle loi sociale ne permet plus de tirer aucune redevance de terres ou de maisons, sous forme de fermages ou de loyers, puisque l'usure sera abolie, et qu'il ne sera plus permis de stipuler aucun intérêt soit des capitaux, soit des choses louées. Le propriétaire de maisons devra donc faire le délaissement de celles autres que son habitation personnelle; et encore sa maison d'habitation entrera-t-elle dans le domaine social et restera-t-elle soumise aux charges incombant à tout occupant d'une habitation, suivant les dispositions que nous allons indiquer.

La question de l'habitation se résoud, dans le nouveau droit socialiste, avec une parfaite simplicité, suivant des conditions de liberté et d'égalité, qui montrent, une fois de plus,

la solidité des principes sur lesquels s'appuie le Socialisme.

Les habitations sont choses du domaine social, sous la surveillance d'architectes experts de la collectivité, chargés d'en surveiller l'entretien. Chacun choisit l'habitation vacante, qui est à sa convenance, dans la localité où il veut se fixer. Aucun loyer ni aucune contribution ne sont exigés de l'occupant; mais il demeure averti, en prenant possession de l'habitation, qu'il aura à supporter et à payer, annuellement ou mensuellement, les heures de travail de tous ceux qui seront employés, pendant son occupation, à l'entretien de l'immeuble en parfait état. On conçoit que ces frais seront d'autant plus élevés que l'habitation sera vaste et luxueuse; et qu'ils seront réduits, au contraire, pour celui qui se contentera du plus modeste logement.

Cette disposition est équitable; car tout citoyen ayant le droit au travail dans l'atelier collectif, et trouvant, dans ses heures de travail devenues monnaie courante, l'assurance d'une large aisance, les dépensera, suivant ses goûts particuliers. Les uns trouveront toutes satisfactions dans une habitation artistique; d'autres préfèreront une villa champêtre; d'autres, enfin, préfèreront une demeure disposée pour l'étude ou pour un art quelconque, suivant la manière dont ils emploieront leurs heures de liberté. Mais, évidemment, l'occupant qui consacrera une forte partie des produits de son travail à une habitation dont les

frais d'entretien seront élevés, devra diminuer ses dépenses d'autre nature.

Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails de la réglementation que comportera l'habitation ; ils varieront, d'ailleurs, suivant la nature du sol, suivant les coutumes qui s'établiront en raison des nouvelles mœurs sociales; nous indiquerons seulement quelques-unes de ces règles, afin de prévenir les objections qu'on pourrait soulever, relativement à l'application de la nouvelle loi sociale.

Les heures de travail que rendraient nécessaires les changements demandés par l'occupant dans la disposition intérieure des lieux, ainsi que ceux qu'il y apporterait par sa propre industrie, à ses heures de loisir, ne pourront avoir lieu que sous la surveillance des architectes experts de la collectivité ; car l'intérêt social peut exiger que la destination de l'habitation ne soit pas arbitrairement changée, en tout ou en partie, par l'occupant; de telle sorte que le logis deviendrait inhabitable ou incommode pour d'autres qui l'occuperaient après lui. En tout cas, les frais ainsi occasionnés seront à la charge de l'occupant, s'ils sont purement voluptuaires et qu'ils n'ajoutent aucun avantage à l'habitation ; mais s'ils profitent à l'habitation, et qu'ils en augmentent la commodité et les jouissances, l'avance en sera faite par la Société ; et celle-ci en sera couverte, comme nous allons l'expliquer.

L'occupant devra toujours payer, outre les frais prévus d'entretien, une quote-part, soit

mensuelle, soit annuelle, de la dépense nécessaire pour l'entière réfection de l'habitation, après une période qui pourra varier de cinquante à quatre-vingt ou cent ans, suivant la nature de la construction. De cette manière, la Société se trouvera toujours remboursée des frais qu'elle aura pu avancer, et des dépenses que pourra amener la succession des années. En définitive, ces charges qui incomberont à l'occupant, ne seront pas autre chose que le remboursement des heures de travail des autres, consacrées à lui procurer des jouissances et des commodités dont il paiera le prix par ses propres heures de travail : rien de plus, rien de moins ; il ne s'y ajoute aucune usure, sous le nom de *loyer*.

Quelques autres charges s'ajouteront à celle-là. Ainsi l'occupant devra supporter les frais d'assurance mutuelle contre l'incendie ou tous autres fléaux dévastateurs. En outre, si les habitants d'une maison ou ceux d'un îlot de maisons contigües emploient un gardien ou concierge commun, il y aura là des heures de travail qui seront supportées par la collectivité de ceux qui en profiteront.

L'occupant ne sera jamais lié par un bail pour une durée qui excède un mois, pour les habitations urbaines ; et une année, pour les habitations rurales, entourées de jardins ou d'enclos produisant des récoltes. D'autre part, la Société ne pourra lui signifier de congé, hormis le cas où il y aurait abus de l'habitation occupée et détérioration grave par la négligence habituelle ou la malveillance.

Comme on le voit, l'entière liberté de chacun est respectée par un tel contrat social; l'égalité des droits existe pour tous, et ce qui est payé par l'occupant n'est que la juste représentation des heures de travail d'autrui, dont il a profité.

Il arrivera souvent qu'une habitation vacante sera demandée par plusieurs amateurs. Comment se videra la compétition? Sous le régime capitaliste, la difficulté ne se présenterait même pas : la préférence serait donnée par adjudication publique au plus offrant et dernier enchérisseur. Mais, sous le régime socialiste, il ne peut y avoir, en tout contrat, qu'un échange d'heures de travail; ce qu'on offre doit être, en heures de travail, l'équivalent exact de ce qu'on reçoit. La compétition ne pourra donc se régler que par la voie du tirage au sort, entre tous les amateurs qui se seront fait inscrire sur un registre public ouvert à cet effet. Dans l'un des Chapitres suivants, nous reviendrons sur la question de savoir si l'adjudication aux enchères publiques peut être, en aucun cas, un moyen légitime d'acquérir.

Dans le livre suivant, qui aura pour titre : *Propriété capitaliste, ses bases anti-sociales*, nous examinerons sur la question de l'habitation, à d'autres points de vue que ceux qui rentrent dans notre sujet actuel. Là, nous démontrerons que le régime socialiste devra créer une architecture nouvelle, en rapport avec les nouvelles conditions de la Société et ses mœurs libertaires et égalitaires. La fon-

dation de nombreux services publics et gratuits modifiera profondément l'aménagement de toutes les habitations. L'air, la lumière et l'eau seront largement distribués; l'intérêt d'un locataire ne sera plus en lutte avec la rapacité et les calculs mesquins d'un propriétaire, qui n'envisage, dans le plan de ses constructions, que les moyens de faire produire à son immeuble les loyers les plus fructueux, en n'y consacrant que le plus faible capital possible. Un luxe de pacotille et qui trompe l'œil fait illusion sur les vices cachés des dispositions intérieures. Au contraire, toutes les conditions d'hygiène, imposées par la science, recevront satisfaction; enfin, tout le confort que l'on pourra désirer dans l'habitation se rencontrera même au plus modeste foyer. En un mot, presque toutes les habitations seront à reconstruire. Nous avons expliqué plus haut comment la Société rentrera, à la longue, dans les milliards et les milliards d'heures de travail, qui seront consacrées à cette œuvre gigantesque. Et tout cela s'accomplira sans emprunts ruineux, sans qu'on doive grever les générations futures de charges qu'elles ne pourraient remplir.

Bien mieux, il serait aisé de démontrer que les charges qui seront supportées par l'occupant d'un immeuble équivaudront tout au plus au tiers de celles qu'il supporte aujourd'hui à titre de loyers. D'un autre côté, les profits qu'il tirera d'un travail normal, dans l'atelier collectif, quintupleront et décupleront peut-être même les revenus qu'il pourra dé-

penser. Telles seront les conséquences certaines de l'abolition de l'usure capitaliste.

Dans quels cas le propriétaire de maisons devra-t-il faire le délaissement, à l'avènement de la Révolution sociale? Nous avons vu, plus haut, que le délaissement ne sera pas imposé au propriétaire pour les constructions consacrées à son habitation personnelle; il n'y sera obligé que pour les immeubles en location. Ceux qui sont en jouissance d'une habitation louée, seront également libres d'y rester. La question d'indemnisation se pose pour le propriétaire de maisons comme pour celui de terres cultivables. Nous avons établi, au commencement de ce Chapitre, que la constitution du nouvel état social créerait, pour l'exproprié, des avantages qui compenseraient largement le délaissement de la propriété foncière. A ces avantages sociaux il s'en joint d'autres pour le propriétaire de maisons. Ainsi l'ancien propriétaire sera tenu, sans doute, de supporter, pour l'habitation qu'il occupera, les charges incombant à tout occupant. Mais il faut considérer que ces charges seront moins lourdes que celles qu'il supporte aujourd'hui, à titre de contributions foncières, augmentées d'année en année.

Quant à l'ancien propriétaire de grands châteaux, qu'il ne pourra plus occuper avec un cortège de domestiques, de gardes et d'autres serfs engagés pour le service de la personne, il sera tenu au délaissement par ce motif que la fin du règne capitaliste ne lui permettra

plus d'entretenir ce luxe, et que les moyens d'existence qui lui seront fournis par le travail collectif ne lui permettraient pas d'acquitter les charges ordinaires de tout occupant.

Dans le livre qui aura pour titre : *La terre et les paysans,* nous établirons que non seulement le nouvel ordre de choses ne diminuera pas les revenus et les ressources des petits et moyens cultivateurs, mais même que le fait du retour du sol et des habitations au domaine social, ne leur causera ni ruine ni perte; ils trouveront, au contraire, dans le rendement du travail collectif, des conditions nouvelles de bien-être, à l'abri de tous risques et de tousrevers de fortune, avantages qui leur étaient inconnus sous le régime capitaliste.

CHAPITRE VI

LES MINES ET CARRIÈRES PEUVENT-ELLES ÊTRE PROPRIÉTÉ PRIVÉE?

Le retour des mines et carrières au domaine social est fondé sur le principe que la terre, qui est le produit de la nature, et non celui du travail de l'homme, doit être chose servant à l'usage commun, et non plus propriété privée. Les produits miniers de toute sorte, aussi bien que l'eau des sources, sont des éléments de la terre, et doivent être ainsi soumis à la même loi. A un autre point de vue, les produits miniers et la terre elle-même ne peuvent plus rester propriété privée, parce

que ce sont des matières premières, destinées à devenir instruments du travail collectif. Or, le travail collectif s'imposant désormais à la Société humaine, tout ce qui est matière première ou outillage ne peut appartenir qu'à la collectivité.

Bien que le régime capitaliste n'ait point reconnu cette loi, il a été souvent contraint, dans un intérêt social, d'ordre supérieur, de limiter les droits du propriétaire et de lui imposer, par exemple, tel ou tel mode de jouissance. Ce principe a été consacré par les plus anciennes législations; mais il était appliqué dans des limites si étroites que le bon plaisir des propriétaires fonciers en était peu gêné.

Sous la première Révolution, une loi de 1781 considérait les mines comme étant à la disposition de la nation; et celle-ci ne pouvait les concéder qu'à titre purement précaire et temporaire. Sous le premier Empire, une loi de 1810, relative à l'exploitation des mines, donna aux concessions minières, le caractère de propriété privée. Ces concessions furent accordées par privilège à quelques grands dignitaires de l'Empire. Telle est l'origine d'un mode de propriété capitaliste, qui a eu pour résultat l'exploitation à outrance d'innombrables légions de travailleurs, avec un salaire insuffisant et la soumission à des règlements draconiens, qui rapprochent le serf de la mine de la condition de l'esclave.

La question de la socialisation des mines est devenue brûlante, depuis la formation des grands syndicats qui, constitués dans chaque

pays, y absorbent le monopole de l'industrie minière. De ce fait, la condition des serfs travailleurs s'est trouvée aggravée, en ce que le patronat, maître du marché et affranchi de toute concurrence, est libre d'arbitrer les salaires, comme il l'entend, de même qu'il arbitre le prix de vente de ses produits. De plus, la grève est devenue à peu près impossible; car elle ne pourrait être tentée qu'autant qu'elle serait générale, et même étendue à tous les produits miniers.

Les grands syndicats ne se bornent déjà plus à accaparer le monopole dans leur propre pays; ils tendent à devenir internationaux. Ainsi, pour les mines de pétrole, qui ne se trouvent qu'aux Etats-Unis et en Russie, on a vu se constituer, par l'intermédiaire de Rothschild, un syndicat international unique. Par ce moyen, le prix des pétroles a augmenté partout à la fois; et c'est le pauvre qui acquitte seul cette dîme exigée par le capitalisme; car lui seul emploie le pétrole, comme le mode d'éclairage le plus économique. Ce n'est donc pas assez que le pétrole soit frappé d'un impôt onéreux au profit de l'Etat, celui-ci, enchaîné au capitalisme, son seul allié, lui permet de constituer, sur tous objets de consommation, des monopoles qui sont autant de pactes de famine.

Les grands syndicats sont devenus un Etat dans l'Etat ; et ce qui rend leur puissance formidable, au point de vue politique autant qu'au point de vue industriel et commercial, c'est que, de plus en plus, ils s'affirment in-

ternationaux, et prennent ainsi pied dans chacun des autres Etats. Se plaçant au dessus des lois et des constitutions, un Rothschild, à l'exemple des souverains, négocie avec les gouvernements des Deux-Mondes les conditions d'appui financier qu'il peut offrir, en échange de privilèges commerciaux ou douaniers ou de concessions de monopoles. Rothschild a son grand conseil de l'Empire, qui étend son action sur tous les points du globe ; il a ses diplomates, ses négociateurs et ses statisticiens, qui lui indiquent tous les marchés à faire et toutes les nouvelles sources de richesses dont l'accaparement semble profitable. Les grands syndicats ne se constituent point sans s'être assuré son appui. Du reste, ils ne peuvent fonctionner que pour l'accaparement d'une industrie dont Rothschild ne vise point lui-même le monopole.

Les grands syndicats, comme on le voit, représentent autant de pieuvres qui étendent leurs tentacules aux quatre coins du globe. Mais Rothschild les domine tous par ses moyens d'action ; c'est le capitalisme fait homme. Est-il juif ou chrétien ? Qui peut le dire ? L'alliance est faite entre ces deux races sur le terrain de l'accaparement de toutes les sources de richesse et de la domination des peuples. *L'esprit nouveau*, dont nos gouvernants on déclaré qu'ils s'inspiraient, n'est pas autre chose que la consécration de ce pacte. Après tout, pourquoi juifs et chrétiens ne se réconcilieraient-ils pas, puisqu'ils poursuivent le même but. N'a-t-on pas fait Jésus le fils de

Jéhovah ? Partant de cette idée, ils se sont partagés les grands offices et les riches prébendes ; et, dans tous les Etats, ils occupent la haute administration, la magistrature et l'armée. Les juifs qui président la moitié des tribunaux, rendent la justice avec un crucifix derrière le dos. C'est ce qui faisait dire à un justiciable, qui ne comprenait rien à l'esprit nouveau, en vertu duquel il venait d'être rigoureusement frappé : « Ils le crucifient deux fois ! »

Au jour de la Révolution sociale, posera-t-on la question d'indemnisation en faveur des princes de la mine, obligés au délaissement ? A quel titre possèdent-ils ? Par la faveur du prince. N'est-ce pas trop peu pour constituer un droit vis-à-vis du peuple ? Mais leur propriété serait-elle fondée sur un titre plus sérieux, ils seront tenus du délaissement, de la même manière que les possesseurs de la terre ou de l'outillage ; et leur indemnisation consistera dans les garanties sociales que la loi nouvelle accordera à tout travailleur.

En Angleterre, la socialisation des mines a fait l'objet d'un bill proposé à la Chambre des Communes par un membre du Parlement. Suivant cette proposition, la propriété des mines passerait à la Couronne, c'est-à-dire à l'Etat ; mais les propriétaires dont les droits sont fondés sur des titres, recevraient une indemnité en rentes sur l'Etat. Bien qu'entachée de capitalisme, cette réforme transitoire serait bien accueillie, si elle n'avait tou-

tes les chances d'être repoussée par le parlementarisme bourgeois.

En France, M. Goblet a présenté à la Chambre un projet de socialisation des mines, qui, par certaines dispositions transitoires, ne tarderait pas à mettre l'exploitation des mines aux mains des Fédérations de travailleurs. Mais il n'y a pas à douter que la Chambre ne rejette un semblable projet.

Tout s'enchaîne dans l'application des réforce sociales ; et ceux qui proposent, avec les Socialistes d'Etat, des réformes partielles, semblent l'oublier. Ainsi aucune réforme partielle isolée ne saurait être accomplie, en laissant debout les autres institutions capitalistes. La prétendue réforme ne serait, le plus souvent, qu'une porte ouverte à de nouveaux abus. Nos ennemis essaieraient alors de tirer avantage de l'impraticabilité de la réforme en niant que cette impraticabilité ne fût leur fait. Il n'y a pas à douter que toute réforme sociale partielle, une fois admise, ne dût être entravée, à chaque pas, par les autres institutions capitalistes restées en vigueur. La socialisation des mines, par exemple, ne serait vraiment praticable que si elle coïncidait avec celle des chemins de fer ; car les grandes compagnies, à peu près maîtresses de leurs tarifs de transport, ne possèdent que trop de moyens d'avantager les centres miniers de certains pays au préjudice des mines d'une autre région. La socialisation des mines ne serait donc efficace que si elle était étendue en même temps à tous les pays du globe.

Mais alors la porte serait largement ouverte à la Révolution sociale, et le capitalisme ne serait plus.

CHAPITRE VII

LE JEU, LE PARI ET LA CAPITALISATION DES PROFITS ESPÉRÉS SONT-ILS DES MOYENS LÉGITIMES D'ACQUÉRIR ?

Le jeu et le pari ne sauraient êtres rangés parmi les moyens d'acquérir la propriété, puisqu'en droit naturel, c'est uniquement le travail personnel de chacun qui légitime la propriété. Dans les opérations du jeu et du pari, aucun travail n'apparaît. Nous y démêlons, au fond, une simple spéculation sur le travail d'autrui, sur un bien qui a dû être le produit du travail. Il est vrai que la chance de gain ou de perte est à peu près réciproque entre les joueurs ou les parieurs ; mais cette réciprocité n'ajoute pas au jeu ou au pari un caractère qui le justifie. Il suit de là que la loi n'accordera aucune protection pour l'exécution de tels contrats, considérés comme nuls.

En outre, et par application du même principe, seront frappées de la même nullité : toutes les opérations qui participeront indirectement du jeu ou du pari, et notamment celles qui auront le caractère de l'agiotage commercial, c'est-à-dire de la spéculation sur les bénéfices futurs, seulement espérés et pu-

rement aléatoires. Dans le livre qui aura pour titre : *Krach universel, causes et développement*, nous verrons les circonstances curieuses, éminemment éducatives et trop peu connues, dans lesquelles ce système économique anti-social a pris naissance.

Citons quelques exemples de l'application du nouveau principe socialiste. Les marchés de Bourse, tels que les achats ou ventes, à terme ou à prime, de titres d'actions, d'obligations ou de rentes, ou même de marchandises, sont déclarés nuls, et ils n'ouvrent aucun recours judiciaire pour leur exécution. En effet, ces marchés participent du jeu, en ce qu'ils se soldent par le paiement de la différence entre le cours du titre ou de la marchandise au jour du marché, et son cours au jour de la livraison fictive.

Les opérations de change, celles du trafic des monnaies et, enfin, l'escompte des valeurs fiduciaires, toutes opérations usuraires, dont les profits sont tirés de la spéculation sur le travail d'autrui, prennent fin avec le régime socialiste, par cela seul que le papier-monnaie sous toutes les formes et les espèces monétaires elles-mêmes cessent d'avoir cours.

Les loteries, les émissions d'obligations à lots, cessent d'être autorisées ; il en est de même du pari aux courses.

Ce n'est pas au nom d'une morale religieuse que le Socialisme proscrit ces moyens d'acquérir ; mais il proclame que la possesion des choses s'acquiert par le travail seul. Tout autre moyen d'acquérir, tel que le jeu ou l'a-

giotage, prend le caractère d'un prélèvement illicite sur le travail d'autrui, c est-à-dire d'un vol, puisque l'une des parties ne reçoit rien comme l'équivalent de ce qu'elle donne. Le consentement au risque de perte, préalablement donné par chacun des joueurs, n'est qu'un acte de démence, tel que l'espoir qui naît d'un rêve ; et, par suite de ce vice, il ne peut devenir le fondement d'un droit. La simple chance d'acquérir ou de ne pas acquérir ne saurait donc être considérée comme une valeur escomptable et marchande. Jusqu'au dix-septième siècle, toutes les législations, même celles qui remontaient à la plus haute antiquité, furent unanimes ponr affirmer ce principe. Nous verrons, au livre du *Krach,* par suite de quelles aberrations l'humanité s'en est écartée, pour fonder le capitalisme avec son lamentable cortège de misères, de ruines et d'horreurs sanglantes.

En France, comme en d'autres pays, le législateur s'est appliqué à moraliser le jeu. Amère ironie ! Ceux qui ont versé dans cette imprudente pratique n'ont pas compris qu'il est des choses au milieu desquelles on ne peut introduire aucune moralité. L'idée n'est pas moins folle que celle qui consistait à moraliser le vol, en décrétant les diverses manières dont il pourrait légitimement s'exercer. Ne rions pas de cette observation ! Le législateur en est arrivé là dans la règlementation du commerce, et même dans l'application du droit de punir ; nous le démontrerons. Moraliser le jeu ! Avant de remuer ce rocher de

Sisyphe, le législateur eût dû prévoir que, loin de refréner la passion du jeu, il allait, au contraire, lui donner un nouvel aliment, en le consacrant comme une institution légale.

Le législateur ne moralisera, pas plus qu'il ne guérira la fureur du jeu. Ce qui contribue surtout à la développer, c'est l'abaissement continu et l'incertitude des profits du travail producteur. Le capital étant devenu une puissance qu'on désespère de plus en plus d'acquérir par un travail régulier, le jeu s'offre à l'esprit comme un moyen rapide d'arriver à la fortune.

Cependant, le mal se guérira par l'établissement d'un régime social, qui introduira des mœurs nouvelles. L'aisance dans l'abondance, et au sein d'un luxe essentiellement artistique, qui sera entretenu par les services publics, procurera à tous les jouissances qu'aujourd'hui chacun attend uniquement de l'accumulation d'un gros capital. De plus, toute sanction légale étant enlevée au jeu, et l'agiotage étant rendu impraticable, sous le régime socialiste, la création de grosses fortunes privées sera devenue impossible. On conçoit, dès lors, que le jeu, ayant perdu son plus puissant attrait, cesse de procurer à l'homme les émotions qu'il y trouve actuellement. Aussi ne sera-t-il plus qu'une récréation sans recherche de profit, et la moralisation se sera faite d'elle-même.

Une observation curieuse confirme notre théorie. Les pays où le travail de l'homme est

le plus dédaigné; où les fortunes, bâties sur un agiotage effréné, sont les plus chancelantes ; et où, enfin, comme une conséquence directe, l'esprit de vol et de rapine chez les particuliers, les instincts concussionnaires chez les fonctionnaires de haut et bas étage, s'étalent avec le plus d'impudence, sont ceux où la folie du jeu exerce ses plus cruels ravages. Tout le monde joue, dans l'Amérique du Sud, en ce moment vouée à l'anarchie sous toutes les formes ; la même passion, entretetenue par les mêmes causes, a pourri l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Depuis quelques années, elle s'est développée dans une effrayante mesure, en France et dans le reste de l'Europe. Aussi n'hésitons-nous pas à voir là l'un des signes précurseurs du krach immense et universel, qui s'apprête à engloutir le capitalisme.

CHAPITRE VIII

LE COMMERCE EST-IL UN MOYEN LÉGITIME D'ACQUÉRIR ?

Sous le régime collectiviste, dont noue avons développé les principes, sous le chapitre III, l'industrie passe exclusivement aux mains de la collectivité ; et les produits marchands sortent tous de l'atelier collectif, pour être livrés à la consommation à un prix représenté, pour chaque objet, par le nombre d'heures, de minutes et de secondes de tra-

vail, consacrées à la production de cette chose, par les différentes corporations de travailleurs qui y ont collaboré. L'estimation est donnée d'avance par les experts de la collectivité, pour chacun des différents modèles de chaque sorte de marchandises. Plus de patronat ni de salariat ; et, en même temps, plus de concurrence entre des producteurs luttant pour la vie, ni d'agiotage possible sur les marchandises. Les savantes combinaisons patronales, en vue de renchérissement factice, d'accaparement de la production ou de monopolisation des matières premières ne peuvent plus s'appliquer, et sont relégués parmi les souvenirs des siècles de servitude.

Le commerce, tel qu'il se pratique sous le régime capitaliste, subit une transformation semblable. La distribution et la vente des produits sortis de l'atelier collectif pour être livrés à la consommation, dans les proportions de la demande, se fait par des travailleurs de la collectivité, spécialement affectés, soit à l'entretien et à la conservation des produits dans les docks, soit à la vente au détail dans les magasins collectifs, qui seront multipliés, dans chaque localité, suivant les besoins de la consommation, soit au transport des marchandises dans les localités les plus éloignées, et suivant la demande. Cependant, comme il faut que les heures de travail des travailleurs ainsi préposés à la conservation, au transport et à la vente au détail des produits fabriqués, se trouvent payées, et que, d'ailleurs, ce sont là des opérations qui ont augmenté le prix de

la marchandise, lorsqu'elle est arrivée entre les mains du consommateur, les experts de la collectivité ajouteront au prix net de la marchandise sortie de l'atelier collectif, c'est-à-dire aux heures de travail des producteurs, le prix net de la vente dans les magasins collectifs, représenté par les heures de travail des travailleurs de commerce. Le prix de chaque objet est tarifié d'avance : et les travailleurs, préposés à la vente au détail, ne peuvent ni l'augmenter ni le diminuer.

Dans le livre intitulé : *Commune, services publics et alimentation*, nous reviendrons sur cette question ; et nous examinerons particulièrement s'il n'y aura pas lieu d'organiser les voies ferrées et les paquebots servant au transport des marchandises, en services publics et gratuits, de telle sorte qu'aucune marchandise ne reçoive un notable renchérissement, du fait de son transport dans une localité éloignée, et que tous, nous puissions jouir des produits exotiques les plus recherchés à peu près au prix de revient dans le lieu de la production.

Comme on le voit, les moyens occultes d'agiotage, de concurrence, de falsification et d'accaparement qui, de nos jours, maintiennent à l'état permanent la crise industrielle et commerciale, disparaîtront avec le régime des ateliers et magasins collectifs, placés sous le contrôle permanent des experts de la collectivité. Au surplus, la comptabilité ne pourra plus être occulte ; mais elle recevra la plus large publicité par l'intervention de la

Banque sociale, dont nous étudierons le fonctionnement dans l'un des livres suivants.

Dans le livre intitulé : *Propriété capitaliste, ses bases anti-sociales*, nous achèverons la critique de l'industrie et du commerce, sous le régime capitaliste, et nous montrerons le gouffre béant dans lequel s'abîmera fatalement la vieille Société.

Une dernière question reste à examiner, pour compléter la théorie socialiste du commerce : — Y aura-t-il lieu par la Société nouvelle d'indemniser les commerçants obligés au délaissement de leurs établissements commerciaux, matériel et marchandises? Nous ne pouvons que rappeler ici les objections opposées, au commencement de ce volume, à l'indemnisation des propriétaires d'ateliers et d'usines, qui auront à en faire le délaissement. Mais nous ajouterons qu'en outre des compensations qui seront données au commerçant par le nouveau Contrat social, celui qui se sera signalé par des habitudes d'ordre et par son intelligence commerciale, trouvera, dans la nouvelle organisation du commerce, les moyens d'exercer des facultés précieuses pour tous; et qu'à l'abri de tous les risques et de toutes les incertitudes de l'avenir qui l'assiègent aujourd'hui, il se verra rémunéré de son travail exceptionnel et de son dévouement à la cause sociale par un bien-être qu'il n'a jamais connu.

CHAPITRE IX

L'INVENTION ET LA PRODUCTION LITTÉRAIRE OU ARTISTIQUE PEUVENT-ELLES CONSTITUER DES MOYENS LÉGITIMES D'ACQUÉRIR ?

Les découvertes dues au génie humain, et concernant, soit la fabrication de produits nouveaux, soit l'application de nouveaux procédés de fabrication, peuvent-elles, en droit naturel, constituer un objet de propriété au profit de l'inventeur, de telle sorte que celui-ci ait le privilège exclusif de l'exploitation et de la vente des objets fabriqués par le moyen de sa découverte? Le législateur capitaliste a été jusque là. Néanmoins, il a compris que le privilège d'exploitation et de vente, attribué à l'inventeur, était au moins contestable en droit naturel ; car il n'a conféré à l'inventeur qu'un droit temporaire, fort limité, grevé d'une lourde contribution et hérissé d'une foule de causes de déchéance. A l'expiration de ce délai, l'objet de l'invention tombe dans le domaine public.

En droit naturel, d'où la loi socialiste dérive, aucun privilège ne se justifie. C'est le travail seul, et le travail personnel de chacun, qui devient pour lui l'unique fondement de la propriété. Si j'ai découvert une machine ou un simple tour de main, qui permette de abriquer, en moins de temps, des quantités

plus considérables, ou qui améliore la qualité ; une matière qui ait pour tel ou tel ouvrage, des qualités que n'ont point celles qu'on employait auparavant, de quel droit interdirais-je à mes concurrents de profiter, comme moi, de ces avantages? J'ai fait telle découverte hier; mais un autre, qui ignorait mes recherches, a pu la faire presque en même temps. Souvent même, elle était indiquée par d'autres découvertes antérieures. D'autre part, si le privilège de l'inventeur a quelquefois servi à édifier de grosses fortunes, il a accumulé en même temps bien des ruines, en condamnant au chômage forcé ceux qui subsistaient par les anciens procédés de fabrication.

Le législateur capitaliste a-t-il au moins cette excuse que le privilège conféré à l'inventeur assurait à celui-ci la récompense d'un grand travail, et quelquefois d'une vie entière consacrée aux plus laborieuses recherches. Eh bien! non, l'histoire de la plupart des inventeurs n'est guère qu'un long martyrologe. En matière de brevet d'invention, un vaste champ est ouvert à la ruse et à la fraude; et plus d'un inventeur sérieux, véritable bienfaiteur de l'humanité, s'est perdu dans les sentiers tortueux de la jurisprudence, en voulant disputer à d'habiles contrefacteurs le fruit de ses veilles.

Presque toujours, l'inventeur, ayant épuisé ses ressources, en est réduit à passer sous les fourches caudines du capital, pour mettre sa découverte en application. Un faiseur s'offe

à lui et trouve le capital. Mais à quelles conditions ?

Les journaux ont retenti, il y a quelques semaines, d'un procès intenté à Rothschild par un de ces savants, Hamon, qui s'était consacré à la solution d'une question posée, dix ans auparavant, par la Société des ingénieurs civils : « Principes théoriques et conditions d'application de l'électricité sous les formes suivantes : chaleur, lumière, force mécanique et action chimique. » Théoriquement, il avait trouvé la solution. Mais qui lui donnerait le million rêvé pour ses expériences ? Cornelius Herz fut son Barnum et lui fit acheter son brevet par Rothschild. Mais celui-ci, aprês avoir payé la première annuité, se lassa de continuer aucun sacrifice, sans avoir vu des résultats immédiats ; et faute du paiement d'une annuité, le brevet tomba dans le domaine public. Aujourd'hui, l'expérience est faite ; et chaque jour enfante de nouveaux prodiges d'après les découvertes de Hamon. Mais il ne peut en profiter, et il ne lui reste plus qu'à traîner une misérable existence. Tel est le sort que la Société capitaliste fait aux inventeurs.

Sous le régime socialiste, l'inventeur n'a plus besoin du secours du capitaliste ; c'est la Société qui lui fournit, en même temps que les heures de travail, allouées chaque jour à tout producteur utile, les heures de travail qui lui sont nécessaires pour ses besoins professionnels justifiés. Une seule de ses découvertes enrichira trop l'Humanité,

pour que celle-ci marchande la mise de fonds qui pourra la lui procurer. La reconnaissance universelle, gravée sur les tables de marbre des Panthéons, signalera à la postérité, avec le nom de l'inventeur, les généreux efforts de son génie et leurs résultats.

Les productions littéraires ou artistiques ne seront pas soumises à une loi différente. Celui qui se révélera par des œuvres qui charmeront l'esprit et éveilleront le sentiment du beau, aura droit, lui aussi, aux heures de travail allouées au producteur et, en outre, aux heures de travail servant à couvrir ses besoins professionnels. Nous reviendrons sur l'examen des principes sur lesquels se fonde cette réglementation, dans le livre que nous consacrerons au *Travail collectif*.

Toutefois, la loi nouvelle n'accordera ni au littérateur, ni à l'artiste aucun droit de propriété exclusive sur le fruit de leur travail. Leurs œuvres appartiendront au domaine social pour enrichir les bibliothèques ou les musées. Leur condition, comme travailleurs, sera donc la même que celle de l'artisan qui, désintéressé par l'allocation de ses heures de travail, n'a pas le droit de réclamer aucun autre bénéfice sur les choses par lui fabriquées.

CHAPITRE X

LE MONOPOLE OU PRIVILÈGE CONFÈRE-T-IL UN DROIT DE PROPRIÉTÉ ?

Nous avons déjà démontré que les monopoles et privilèges ne peuvent, en droit naturel, constituer un titre valable de propriété. Il n'y a pas à distinguer ici s'ils ont été acquis par la faveur du prince ou à prix d'argent ; il nous suffit d'établir que les monopoles et privilèges ne sont pas choses marchandes, susceptibles de devenir propriété privée. Ici, c'est l'intérêt de tous, l'intérêt social, qui s'oppose à ce que l'Etat trafique des monopoles et privilèges; car il ne peut le faire qu'en blessant la loi suprême d'égalité, qui ne permet pas que quelques-uns profitent seuls de certains avantages, de telle sorte qne les mêmes avantages deviennent inaccessibles aux autres. Cette loi sociale s'ajoute, pour faire proscrire les monopoles et privilèges, à celle qui ne reconnaît qu'une seule manière d'acquérir : le travail personnel de chacun. Au jour de la Révolution sociale, ceux qui sont investis de ces droits exorbitants auront donc à les délaisser, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation : ils ont possédé sans titre.

Ce principe s'applique particulièrement aux offices ministériels, c'est-à-dire aux charges de notaire, d'avoué, d'huissier, de greffier

même. S'il était prouvé que ces offices de judicature fussent nécessaires au fonctionnement de la justice, pourquoi n'ont-ils pas été constitués, à l'origine, en un service public, rémunéré par l'Etat, mais gratuit pour les justiciables, comme l'est la justice elle-même? C'est là, d'ailleurs, un principe écrit dans toutes les Constitutions. En certains pays, il a été ainsi institué des greffiers ou notaires publics, rétribués comme les autres fonctionnaires de l'Etat; ce sont même les seuls officiers de justice. Mais nous irons plus loin; et nous démontrerons, au livre intitulé : *La justice et le nouveau droit social*, que le Socialisme devra supprimer tous intermédiaires entre le juge et les justiciables, et ne conserver, comme une fonction publique utile, que celle de secrétaire de juge.

L'ancienne monarchie avait décrété la vénalité des fonctions judiciaires mêmes; on achetait, à deniers comptant, une charge de conseiller au Parlement. L'un des premiers actes de la Révolution de 89 fut l'abolition de la vénalité des charges. On conçoit difficilement que cet odieux trafic ait pu être rétabli; mais les divers régimes, qui succédèrent au gouvernement révolutionnaire, avaient hâte d'anéantir les institutions républicaines, et de restaurer, dans toutes les branches de l'administration publique, les vieux rouages monarchiques. Les gouvernements trafiquèrent donc des offices ministériels, afin de procurer des ressources au Trésor, dans des temps difficiles. Cet étrange abus se maintient au-

jourd'hui, sans que les pseudo-radicaux aient songé un seul instant à y mettre fin, au moins par le remboursement du prix des offices.

Cependant, le gouvernement, cédant aux protestations générales contre l'énormité des frais de justice, s'est résigné à proposer aux Chambres la diminution des frais de procédure et la simplification des formes judiciaires. Un nouveau projet de réforme générale du Code de procédure va plus loin encore. Aussi les officiers ministériels, réduits à la portion congrüe, et ne gagnant plus de quoi couvrir l'intérêt du prix de leurs charges, sont bien près d'en demander eux-mêmes le remboursement aux gouvernants. La Révolution sociale supprimera la vénalité des charges, comme l'ont fait les hommes de la Révolution ; et cela, sans concéder aux titulaires une indemnité que rien ne justifierait.

CHAPITRE XI

L'ACQUISITION PAR ADJUDICATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EST-ELLE ADMISSIBLE, EN DROIT NATUREL ?

Suivant la théorie socialiste, une chose n'a de valeur que par le nombre d'heures, de minutes et de secondes qu'exige la confection normale et de qualité marchande de cette chose par un artisan exercé. Le produit du travail des uns s'échange contre le produit

du travail des autres ; et, dans l'estimation des choses échangées, c'est la durée du travail qui devient l'étalon de la valeur. Le collectivisme est basé sur ce principe qu'il importe à la Société de prévenir le vol sous forme d'agiotage, en ne permettant pas à l'un des échangistes de surfaire la valeur vraie d'une chose qu'il offre en échange d'une autre. L'adjudication aux enchères publiques ne saurait donc être autorisée, sous le régime socialiste, parce qu'elle a précisément pour effet, soit de surfaire la valeur vraie des choses, soit, au contraire, d'ouvrir le champ à des surprises ou à des intrigues, en vue d'éloigner des enchères les acquéreurs de bonne foi, et de faire adjuger à des prix dérisoires les objets mis en vente. Tel est le honteux spectacle que nous donnent les enchères publiques, sous le régime capitaliste.

Cependant, si les enchères sont condamnées par la loi nouvelle, comment se réglera la vente, dans le cas où plusieurs amateurs se présenteront concurremment pour s'en disputer l'adjudication ? La solution est fort simple : — Les experts de la collectivité détermineront le prix réel de la chose, c'est-à-dire le total des heures ou des minutes ou secondes de travail que la chose aura coûté, et ils en retrancheront, eu égard à la détérioration par l'usage, l'équivalence, en heures, minutes et secondes de travail, des services que l'objet peut rendre encore, à raison de son état. Cette mise à prix sera réputée la valeur vraie, au-dessus de laquelle il ne sera

pas permis d'enchérir. Mais le conflit entre les amateurs en concurrence par la voie du tirage au sort. Si la mise à prix n'est pas couverte, c'est que l'évaluation des experts aura pu être trop élevée ; elle sera alors abaissée, pour être proposée à nouveau à l'adjudication publique, le tirage au sort restant toujours employé entre les concurrents pour un même prix.

L'adjudication publique n'aura jamais lieu que pour les marchandises sorties des magasins collectifs, et devenues propriété privée. Quiconque voudra se défaire de divers objets qui auront cessé d'être à sa convenance, sera libre d'y recourir. La chose adjugée pourra être grevée d'une modique quotité, en sus du prix, afin de couvrir les heures de travail des experts de la collectivité, chargés de l'adjudication.

La Société aura toujours le droit de retirer de l'adjudication et d'acquérir, par préférence, au prix de l'estimation des experts, les choses auxquelles serait attaché un mérite artistique ou littéraire, ou qui éveilleraient l'intérêt ou la curiosité, en se rattachant, soit à l'histoire des anciens âges, soit au souvenir des hommes qui auraient rendus d'éclatants services à l'Humanité. Ces objets seraient classés dans les musées ou les bibliothèques.

CHAPITRE XII

L'ACQUISITION PAR LA GESTION D'AFFAIRES EST-ELLE LÉGITIME ?

La gestion d'affaires offre ce caractère particulier que celui qui entreprend de gérer les affaires d'un autre, soit en se substituant à lui comme mandataire, soit en mettant à sa disposition les moyens de réaliser une spéculation ou une entreprise, fournit un travail personnel. A ce titre, il semble que la gestion d'affaires puisse être classée parmi les moyens légitimes d'acquérir, suivant la loi naturelle. Mais si nous examinons de près le genre d'opérations auxquelles se livrent les intermédiaires du commerce, de l'industrie, de la finance, du monde judiciaire même ; si, descendant jusque dans les bas-fonds, dans les dessous de la Société capitaliste, nous jetons un coup d'œil sur les innombrables genres de spéculations louches, auxquelles le besoin de ramasser n'importe où le pain quotidien, oblige tant de misérables, nous constatons que la gérance d'affaires n'est qu'une spéculation sur les passions les plus basses et les plus honteuses. Dans toutes les sphères du monde capitaliste, qu'il s'étale fastueusement dans les plus riches hôtels et dans les plus magnifiques châteaux, ou qu'il se cache dans les mansardes et dans les tripots suspects, l'in-

termédiaire des trafiquants de toute espèce ne nous apparaît jamais que comme l'araignée qui tend sa toile pour y prendre les mouches. et souvent même, comme un vampire, qui ne lâche sa proie qu'après lui avoir sucé la dernière goutte de sang.

Le courtage devient d'autant plus fructueux qu'il flatte davantage les vices les plus honteux, qu'il enflamme la cupidité pour la rançonner ensuite par le partage des bénéfices; il se fait ainsi le véhicule de tous les virus et de tous les chancres contagieux, qui ont jeté la vieille Société capitaliste dans la plus dégradante corruption.

Incontestablement, c'est à l'action de cette classe de trafiquants que nous avons dû le développement inouï de la spéculation sur le travail des salariés. En effet, loin d'être des producteurs utiles, ils ne s'exercent qu'à mettre en œuvre tous les moyens d'acquérir par la spéculation sur le travail des serf salariés, qui sont le fondement de la propriété capitaliste. Aussi ne sommes-nous point surpris de constater leur ingérence active dans la formation des grands syndicats patronaux, qui conspirent pour l'écrasement de la petite et de la moyenne industrie, autant que pour l'avilissement des salaires.

Les plus intelligents d'entre eux tiennent le premier rang, s'ils savent réunir certaines conditions de ruse et d'audace; et s'ils y joignent une fidélité relative dans le partage du butin. Les voleurs, si peu respectueux de la bourse de leur prochain, n'égorgent-ils pas

celui qui veut s'approprier tout le produit de leur genre de spéculation ?

Cependant, la route est couverte d'écueils ; et la prudence humaine étant toujours courte par quelque endroit, comme l'a démontré Bossuet, il est à peu près inévitable que les courtiers et manieurs d'argent finissent par sombrer les uns après les autres. Mais il en est fort peu qui n'aient prévu cette fatalité, et qui n'aient pris certaines précautions qui leur permissent d'échapper au naufrage, et de sauver même, quoiqu'il pût advenir, d'assez riches épaves. C'est dans cette prévision que les courtiers en percement d'isthmes, de canaux ou de mers intérieures, en construction de chemins de fer, de tours titanesques qui vont défier les dieux dans les nues, ne négligent jamais de se ménager ce qu'on appelle de hautes influences. Rien de plus aisé pour celui qui s'est mis dans le courant. Il se rencontre toujours dans les Chambres et les ministères un nombre suffisant de dévouements en disponibilité pour s'atteler au char de la Fortune qui passe, même si cette déesse aveugle porte Robert-Macaire. Si la dureté des temps veut qu'un gros scandale éclate, et que le triomphateur d'hier soit jeté bas, il lui suffira, pour arrêter l'action de la justice ou, tout au moins, pour mériter ses égards, d'exhiber, comme un passeport, les lettres et télégrammes de ces messieurs.

Cette fin de siècle n'est-elle pas le règne des Arton, des Cornélius Herz, des Triponé, des Reinach et des Rouvier ? Celui dont la splen-

deur éclipsait tous les autres, de Lesseps, le grand patriote, a-t-il jamais été autre chose qu'un habile manieur de l'argent des autres ? Et quand la Fortune l'a si piteusement délaissé, n'avons-nous pas vu les tribunaux, vengeurs des veuves et des orphelins, dépouillés, laissés nus et sans pain par sa spéculation, réserver leur pitié pour le spéculateur, et faire bonne justice à leur façon en attribuant à sa veuve et à ses héritiers des rentes qu'on croyait être le gage assuré des veuves et héritiers spoliés ?

A peine remis de ces ébranlements, le monde capitaliste continue le même jeu, au milieu des mêmes périls. Les secrétaires de M. de Rothschild, ses serviteurs à gages et ses affranchis, plus hautains que jamais, occupent le pouvoir et mènent à la cravache les élus du suffrage universel bourgeois. Peut-il en être autrement ? Les brasseurs d'affaires, banquistes et banquiers, ne sont-ils pas devenus le grand pivot de la machine capitaliste ? Sans eux, tous les rouages seraient arrêtés.

« Tout le monde n'est pas assez riche pour aller à Corinthe », disait un proverbe de l'antiquité. Ainsi bien des faiseurs, qui avaient rêvé la plus haute fortune, et qui ne se laissaient pas arrêter par le choix des moyens, mais auxquels manquaient le savoir-faire et une audace heureuse, ont échoué dès les premiers pas. Le moyen, pour tous, c'est la fraude ; mais elle est inexorablement frappée par la loi pénale, quand les manœuvres qui l'accompagnent sont visibles à l'œil nu. Les

misérables dont les moyens de fraude sont trop grossiers, ne tardent jamais à en faire l'épreuve. Ce sont les déclassés ; et ils le sont si bien que, le retour à un travail régulier leur étant devenu impossible, on les voit rouler,de chute en chute, jusqu'aux derniers échelons du rastaquouérisme. Les annonces perfides et le chantage sont leurs moyens les plus ordinaires.

Ni le commerce ni l'industrie ne peuvent s'affranchir complètement de ces pratiques dangereuses ; et c'est à qui séduira le mieux par l'étiquette ou par le bon marché. Nous avons connu, autrefois, des maisons séculaires qui s'obstinaient à ne livrer que des produits de premier choix, et qui refusaient de lutter avec leur concurrents par les moyens de falsification, ou de tromperie sur la qualité, généralement admis autour d'eux. Que sont devenus ces établissements de premier ordre ? C'est à ce respect d'une vieille probité commerciale que l'industrie de la fabrication des draps de Sedan, autrefois célèbre dans le monde entier, a dû voir consommer sa ruine. Les fabricants liquidèrent ou se décidèrent à fabriquer au goût du jour. Aucun commis-voyageur ne voulait plus s'employer pour eux. En effet, ces intermédiaires de l'industrie,qui ne subsistent qu'à la condition de s'entredévorer, sont à l'affût de tous les procédés de falsification, de tous les trucs nouveaux, par lesquels celui qui possède le secret de fabrique peut arriver bon premier sur les marchés; ils les imposent à leurs patrons.

La gérance domestique est à l'unisson de toutes les autres. Le sou par livre est étendu à toutes les fournitures de la maison. Le maître d'hôtel le dispute au chef cuisinier ; le valet de chambre, au régisseur. Aucune fourniture ne peut y échapper, quelle que soit la vigilance du maître. Les mêmes désordres se rencontrent fréquemment dans l'armée ; et, comme des enquêtes retentissantes l'ont révélé, il n'est pas rare que les bureaux de la haute administration militaire en donnent l'exemple aux chefs placés sous leurs ordres. La lèpre s'étend jusque dans les compagnies, où le sous-officier rogne, autant qu'il le peut, la portion déjà insuffisante du troupier.

Les travailleurs, et surtout ceux de l'alimentation, sont rançonnés sans pudeur par une classe d'intermédiaires rapaces : les placeurs, agent d'embauchage. Tandis que les travailleurs ne cessent de revendiquer auprès des pouvoirs publics le droit de transporter à leurs syndicats l'office gratuit du placement, les gouvernants s'y opposent, dans la crainte d'ajouter une force nouvelle aux organisations corporatives. Il va sans dire que le patronat soutient les gouvernants dans leur résistance. Le seul argument, qui ait été opposé à une réforme rendue nécessaire par les abus les plus scandaleux, c'est, comme toujours, « la liberté du commerce ». Il est vrai qu'en plusieurs pays, et notamment en Allemagne, la question est depuis longtemps résolue, et que les administrations municipales sont

chargées du placement gratuit des travailleurs ; mais cet exemple n'a pu, jusqu'à présent, convaincre nos gouvernants. Si le système allemand est encore défectueux, en ce qu'il laisse une place trop large à l'arbitraire administratif, il a introduit, néanmoins, une amélioration réelle dans la condition des travailleurs.

Il faut particulièrement déplorer la condition que les placeurs, les entrepreneurs de tournées en province, et tant d'autres intermédiaires louches ont faite aux artistes dramatiques et lyriques. Le théâtre qui devrait être, avant tout, une école d'art pour nos artistes et une école de mœurs pour le public, est devenue matière à spéculation sous toutes les formes, et souvent même sous les plus honteuses. Le Socialisme ne voit pas uniquement dans le théâtre un champ de récréation oiseuse ; du plaisant au tragique, il le rattache à l'enseignement public. Aussi ce sujet trouvera-t-il place dans l'un des volumes suivants.

Le régime capitaliste ouvre la porte à une foule d'autres entremetteurs, dont les négociations ont un caractère si offensant pour les mœurs avouables, que les tribunaux hésitent souvent à leur accorder aucune action pour le recouvrement de leurs créances. Tels sont les agents matrimoniaux. Encore une de ces institutions qui ne pouvaient fructifier que dans le milieu capitaliste où le mariage est une association commerciale, un marché, bien plus qu'un entraînement du cœur. Quant à l'a-

mour, tel que l'entendent ces messieurs, c'est une chose qu'on obtient toujours pour son argent, qui se marchande et se cote comme les valeurs en Bourse.

Les bookmakers et les courtiers marrons des paris aux courses sont à classer à côté des croupiers et des tenants de cercles ou de maisons de jeu. Les parties qui s'engagent dans ces tripots roulent sur des mises si considérables et amènent de tels revers qu'elles ne laissent pas de troubler quelquefois les marchés financiers. Il s'y traite des ventes de propriétés ou de droits successifs et des prêts hypothécaires, qui obligent les entremetteurs à s'adjoindre une agence judiciaire.

Dans une catégorie voisine, nous trouvons la tourbe des agents d'affaires, dernier refuge des commerçants en déconfiture et des industriels aux abois pour trouver un bailleur de fonds chimériques. Ces gens-là font le désespoir des avocats, autres intermédiaires imposés par la loi capitaliste, et dont nous discuterons les privilèges dans le volume intitulé: *Justice et nouveau droit social*.

L'agent d'affaires est l'un des rouages les plus dangereux de la machine capitaliste. Il n'est pas une affaire de tripotages financiers, de négociation de pots-de-vin, de création de société à capital fictif, de vente simulée, dans laquelle on ne rencontre l'intervention d'un ou plusieurs agents d'affaires. Le même homme qui s'entremet dans ces opérations frauduleuses, excelle à trouver contre celui qu'il veut perdre tous les moyens que peut

suggérer la connaissance de la chicane ; et lorsqu'il est parvenu à faire tomber sa victime sous le coup d'une action criminelle, il se présente comme son sauveur, et sait se faire payer une forte rançon.

L'étude qui précède nous donne, on raccourci, le tableau de l'exploitation des travailleurs au profit du capitalisme, par l'intermédiaire d'agents pour qui les sentiments humains les plus respectables ne comptent pour rien. Aussi disparaîtront-ils dans l'organisation sociale qui succèdera au capitalisme. Il n'y aura place, dans la République sociale, que pour les travailleurs utiles ; et c'est dans les conditions de la plus parfaite égalité qu'ils produiront et qu'ils jouiront des bénéfices de leur travail.

CHAPITRE XIII

CONCLUSION

Nous avons achevé la démonstration du droit de propriété, suivant la doctrine socialiste. Le principe fondamental qui s'en dégage, c'est que, de tous les moyens d'acquérir que l'homme a pu concevoir et appliquer, le seul légitime, en droit naturel, c'est le travail personnel de chacun. Un autre moyen d'acquérir, admis par le régime capitaliste, mais que nous traiterons dans un volume séparé, à cause de l'importance du sujet, c'est le droit d'acquérir par l'hérédité et par legs ou par don.

Bien rares sont les gouvernements qui aient entrepris, depuis quelques mois, de donner les plus modestes gages de leur bon vouloir vis-à-vis de la classe des travailleurs. Le gouvernement britannique est entré dans cette voie, en entreprenant quelques réformes qui n'entamaient en rien le régime capitaliste, mais qui devaient apporter un certain soulagement au servage des prolétaires. Du reste, l'intérêt bien entendu des patrons se conciliait, pour ces réformes, avec l'intérêt des travailleurs. Nous avons signalé, dans le second volume, les heureuses expériences, faites en Angleterre pour l'application de la loi des huit heures. Ainsi il était démontré que, si le travailleur y gagnait de respirer quel-

ques heures de plus l'air de la liberté, le patron, de son côté, en était récompensé par un rendement supérieur de la production et par une main-d'œuvre également supérieure. Les Anglais, impitoyables pour la défense de leurs intérêts capitalistes, possèdent, du moins, une qualité qui les inspire quelquefois assez bien ; ils sont calculateurs et logiciens ; et dès qu'un profit certain s'offre à eux, ils n'ont pas les hésitations des autres races, qui s'effrayent de la nouveauté comme d'une machine révolutionnaire. La revendication de la loi des huit heures devait donc être une cause définitivement gagnée en Angleterre. La loi des huit heures n'est pas encore devenue loi générale dans l'Empire britannique ; mais la Chambre des communes l'a admise pour les mineurs. Déjà, cette réduction avait été opérée dans les arsenaux et manufactures de l'Etat, sur l'initiative du ministre de l'Intérieur.

Les travailleurs anglais doivent encore à ce ministre une autre innovation. Le gouvernement britannique avait nommé, à titre d'essai seulement, quelques ouvriers inspecteurs de fabrique. De nombreux abus, jusqu'alors passés inaperçus, furent révélés par eux et aussitôt réprimés. Les nouveaux inspecteurs avaient déployé un zèle si intelligent, et les résultats avaient été si heureux, que le ministre de l'Intérieur, après leur avoir rendu un hommage public, en mars dernier, n'hésita plus à augmenter le nombre de ces fonctionnaires utiles.

Combien de tels remèdes sont-ils insuffisants contre le flot de la misère des travailleurs, qui monte, monte parallèlement au développement inouï des fortunes milliardaires et des grands syndicats. La statistique du travail en Angleterre, l'une des plus complètes, nous édifie sur l'état de la classe des travailleurs, en mars 1894. Nul doute que le même tableau ne s'offre en tous autres pays, à part quelques différences dues, pour certaines industries, à des conditions locales exceptionnelles. En établissant la comparaison entre le mois de mars de l'année courante et le même mois des années précédentes, on constate que le chômage augmente d'année en année. Si la proportion des ouvriers sans travail varie dans les différentes industries, du moins l'augmentation est à peu près générale dans toutes. La moyenne, en mars, a été de cinq, six dixièmes pour cent, supérieure de deux dixièmes à la moyenne indiquée pour le mois de février précédent.

Par suite de grèves bien soutenues, le salaire a pu augmenter dans quelques industries; mais il a diminué plus généralement. Nous voyons même que, là où la grève semble avoir réussi, dans l'industrie minière, par exemple, le bénéfice de l'augmentation de salaire est perdu pour le mineur, par le fait que le patronat lui impose un chômage intermittent, après avoir poussé à une surproduction, et avoir ainsi accumulé des réserves de charbon, qui lui permettent d'interrompre le travail pour longtemps. Le patronat a même

intérêt alors à fournir le prétexte d'une grève, afin d'amener un renchérissement des produits miniers, et d'écouler ses réserves aux plus hauts prix. Dès que la réserve commence à s'épuiser, le patron transige avec les grévistes, et les console de longs jours de famine par la plus légère augmentation de salaire, sauf à recommencer bientôt après le même jeu de bascule.

Comme on le voit, les concessions patronales sont une duperie ; elles ne profitent à l'ouvrier qu'en apparence. Le patronat ne les accepte qu'après avoir tout disposé pour que les aalariés n'en tirent aucun avantage contre lui. Ne nous annonce-t-on pas déjà qu'une nouvelle grève des mineurs anglais est immi. nente ?

Le cas que nous citons est une démonstration par les faits de la thèse développée dans notre deuxième livre, à savoir qu'aucune amélioration utile ne peut être apportée au sort des travailleurs dans le milieu capitaliste, et qu'il est impossible d'amender ce régime condamné et perdu. Si vous transportez le plus beau plant fruitier dans un terrain dont la nature ne convienne pas à son espèce, l'arbuste dépérira ; il en est de même des réformes sociales, transportées sur un sol capitaliste.

Le gouvernement français et, à son exemple, la plupart des autres gouvernements des Deux Mondes, après avoir hypocritement affiché leur dévouement à la cause ouvrière, se

sont franchement démasqués. Le président du conseil des ministres, Casimir Perier, l'un des hauts barons de la mine, ne cherchant même pas de conciliation possible entre le travail et le capital, exige la soumission absolue des serfs salariés. Dans les grèves, justifiées ou non, les serfs n'ont pas la parole! Les grévistes seront poussés à l'atelier ou à la mine, la baïonnette dans les reins. La gendarmerie aura été insultée ou non par le propos, en lui-même le plus indifférent, suivant la bonne ou la mauvaise humeur du gendarme qui passe, ou du procureur de la république qui le recueille. Tout dépend de l'intention ; et, si elle est jugée mauvaise, le cas peut devenir pendable. Quant à la réponse de l'accusé sur son intention, il est de jurisprudence qu'on ne doit en tenir aucun compte, parce qu'il est accusé. Et il en sera ainsi jusqu'au jugement dernier, c'est-à-dire jusqu'à la fin du capitalisme. En attendant, que l'on se résigne !

On veut forcer les ouvriers à renoncer à toute grève partielle, et à ne voir leur salut que dans la législation du travail, telle qu'elle sera édictée par le parlement national du travail, dont tous les Barberet, les Mesureur et les Tolain possibles, nommés par le gouvernement, composent le dessus du panier.

On en est là, à l'époque de la dixième et dernière persécution contre le Socialisme-Révolutionnaire. Est-ce une raison pour désespérer, camarades ? Nous croyons bien plutôt que le triomphe de notre cause est très proche,

et qu'il n'aura été que peu retardé par la folie de la propagande par le fait. Nous n'en voulons pour preuve que le langage même de nos plus violents ennemis.

On dirait vraiment que le pouyoir dirigeant flétrit tout ce qu'il touche. Ses meilleures intentions, dès qu'elles se traduisent en fait, se dénaturent et vont contre le but qu'il s'était proposé, On met à l'étude une loi qui devait soulager le sort des travailleurs ou favoriser leur émancipation. Or, il arrive qu'on a forgé un nouveau collier de fer. Ou bien encore, le gouvernement, décidé d'en finir avec la question des caisses de retraites, qui a été retournée sous mille formes sans aboutir, proposera l'inscription au budget d'un crédit de *un million et demi*, au profit des vieillards faisant partie des sociétés de secours mutuels *reçonnues par l'Etat.* Eh bien, les autres ? c'est-à-dire la masse des vieux salariés, socialistes-révolutionnaires qui, loin d'être *reçonnus par l'Etat*, refusent même de le reconnaître ; qu'en ferez-vous ? — Les autres ! Ils n'ont rien à attendre sans la reconnaissance préalable de l'Etat. C'est quelque chose comme la grâce divine. Le plus méritant, s'il n'est pas touché de cette grâce, n'a pas à espérer sa part de Paradis. Donc, hors des sociétés reconnues par l'Etat, point de retraite à espérer.

Que pensez-vous aussi, camarades, de ce mince filet d'un million et demi pour fournir

des retraites aux vieillards, dans une population de vingt millions de salariés. A peine de quoi acheter cinq ou six députés! On avoue qu'il faudrait cent millions pour commencer très modestement. On ne les a pas. Que de bruit autour de la question pour un si misérable avortement! Si le capitalisme n'a rien de mieux à offrir, qu'il cède la place à la Révolution sociale; elle trouvera demain un milliard et demi disponible, en supprimant les salariés inutiles : armée, clergé et haute administration.

Dans notre second livre sur les *Lois socialistes transitoires et palliatifs*, nous cherchions tous les arguments servant à démontres l'impuissance du régime capitaliste à créer des caisses de retraites; mais nous ne nous attendions pas à voir les gouvernants eux-mêmes nous fournir, par la bouche du ministre du Commerce, M. Jonnart, les arguments les plus foudroyants contre lui.

La quatrième partie aura pour titre :

PROPRIÉTÉ CAPITALISTE

SES BASES ANTI-SOCIALES

TABLE DES MATIÈRES

IMP. CH. LÉPICE, RUE DES CÔTES, MAISONS-LAFFITTE

PIERRE KROPOTKINE

L'ANARCHIE

DANS

L'ÉVOLUTION SOCIALISTE

(Conférence faite à la salle Lévis*)*

Prix : 10 centimes

PARIS
AU BUREAU DU RÉVOLTÉ
140, rue Mouffetard, 140
1887

L'ANARCHIE

DANS L'ÉVOLUTION SOCIALISTE

CITOYENNES ET CITOYENS,

Vous vous êtes certainement demandé, maintes fois, quelle est la raison d'être de l'Anarchie? Pourquoi, parmi tant d'autres écoles socialistes, venir fonder encore une école de plus, l'école anarchiste? C'est à cette question que je vais répondre. Et, pour mieux y répondre, permettez-moi de me transporter à la fin du siècle passé.

Vous savez tous ce qui caractérisa cette époque. L'épanouissement de la pensée. Le développement prodigieux des sciences naturelles; La critique impitoyable des préjugés reçus; les premiers essais d'une explication de la nature sur des bases vraiment scientifiques, d'observation, d'expérience, de raisonnement.

D'autre part, la critique des institutions politiques léguées à l'humanité par les siècles précédents; la marche vers cet idéal de Liberté, d'Egalité et de Fraternité qui, de tout temps, fut l'idéal des masses populaires.

Entravé dans son libre développement par le despotisme, par l'égoïsme étroit des classes privilégiées, ce mouvement, appuyé et favorisé en même temps par l'explosion des colères populaires, engendra la grande Révolution qui eut à se frayer un chemin au milieu de mille difficultés intérieures et extérieures.

La Révolution fut vaincue ; mais ses idées restèrent. Persécutées, conspuées d'abord, elles sont devenues le mot d'ordre de tout un siècle d'évolution lente. Toute l'histoire du XIXme siècle se résume dans l'effort de mettre en pratique les principes élaborés à la fin du siècle passé. C'est le sort de toutes les révolutions. Quoique vaincues, elles donnent le mot de l'évolution qui les suit.

Dans l'ordre politique, ces idées sont l'abolition des privilèges de l'aristocratie, la suppression du gouvernement personnel, égalité devant la loi. Dans l'ordre économique, la Révolution proclame la liberté des transactions. « Tous, tant que vous êtes sur le territoire — dit-elle — achetez et vendez librement. Vendez vos produits — si vous pouvez produire ; et si vous n'avez pas pour cela l'outillage nécessaire, si vous n'avez que vos bras à vendre, vendez-les, vendez votre travail au plus donnant : l'Etat ne s'en mêlera pas ! Luttez entre vous, entrepreneurs ! Point de faveurs pour personne. La sélection naturelle se chargera de tuer ceux qui ne seront pas à la hauteur

des progrès de l'industrie, et de favoriser ceux qui prendront les devants. »

Voilà, du moins, *la théorie* de la révolution du tiers-Etat. Et si l'Etat intervient dans la lutte pour favoriser les uns au détriment des autres — on l'a vu assez, ces jours-ci, lorsqu'on a discuté les monopoles des compagnies minières et des chemins de fer, — ce sera considéré par l'école libérale comme une déviation regrettable aux grands principes de la Révolution, un abus à réparer.

Le résultat ? — Vous ne le connaissez malheureusement que trop, citoyennes et citoyens réunis dans cette salle. L'opulence oisive pour quelques-uns, l'incertitude du lendemain, la misère pour le plus grand nombre. Les crises, les guerres pour la domination sur les marchés ; les dépenses folles des Etats pour procurer des débouchés aux entrepreneurs d'industrie.

C'est que, en proclamant la liberté des transactions, un point essentiel fut négligé par nos pères. Non pas qu'ils ne l'eussent pas entrevu ; les meilleurs l'ont appelé de leurs vœux, mais ils n'osèrent pas le réaliser. C'est que, en proclamant la liberté des transactions, c'est-à-dire la lutte entre les membres de la société, la société n'a pas mis en présence des éléments de force égale ; et les forts, armés pour la lutte de l'héritage paternel, l'ont emporté sur les faibles. Les millions de pauvres, mis en

présence de quelques riches, devaient fatalement succomber.

—

Citoyennes et citoyens! Vous êtes vous posé cette question : D'où vient la fortune des riches? — Est-ce de leur travail ? Ce serait une bien mauvaise plaisanterie que de le dire. Mettons que M. de Rothschild ait travaillé toute sa vie. Mais, vous aussi, chacun des travailleurs dans cette salle, a aussi travaillé. Pourquoi donc la fortune de Rothschild se chiffre-t-elle par des centaines de millions, et la vôtre par si peu de chose ?

La raison en est bien simple. C'est que vous vous êtes appliqués à produire vous-mêmes, tandis que M. Rothschild s'est appliqué à recueillir le fruit du travail des autres. Tout est là.

« Mais, comment se fait-il, me dira-t-on, qu'il se soit trouvé des millions d'hommes laissant les Rothschild et les Mackay accaparer le fruit de leurs travaux? » — La réponse est simple: ils ne pouvaient pas faire autrement, puisqu'ils sont misérables!

En effet, imaginez une cité dont tous les habitants — à condition de produire des choses utiles pour tout le monde — trouvent le gîte, le vêtement, la nourriture et le travail assuré ; et supposez que dans cette cité débarque un Rothschild, porteur d'un baril d'or.

S'il dépense son or, le baril s'allègera rapidement. S'il l'enferme sous clef, il ne débordera pas, parce que l'or ne pousse pas comme des haricots, et, au bout de l'année, notre Rothcschild ne retrouvera pas, dans son tiroir, 110 louis s'il n'yen a mis que cent. Et s'il monte une usine et propose aux habitants de la cité de travailler dans cette fabrique pour cinq francs par jour tandis qu'ils produiront pour dix, on lui répondra : « Monsieur, chez nous vous ne trouverez personne qui veuille travailler à ces conditions ! Allez ailleurs, cherchez une cité de misérables qui n'aient ni travail assuré, ni vêtement, ni pain, qui consentent à vous abandonner la part du lion dans les produits de leur travail, pourvu que vous leur donniez de quoi acheter du pain. Allez là où il y a des meurt-de-faim ! Là vous ferez fortune ! »

L'origine de la fortune des riches, c'est votre misère ! Point de misérables d'abord ! Alors il n'y aura point de millionnaires.

—

Or, c'est ce que la Révolution du siècle passé ne sut ou ne put réaliser. Elle mit en présence des ex-serfs, des meurt-de-faim et des va-nu-pieds d'une part, et d'autre part, ceux qui étaient déjà en possession de fortunes. Elle leur dit : Luttez ! Et les misérables succombèrent. Ils ne possédaient point de fortune ; mais ils possédaient quelque chose de plus

précieux que tout l'or du monde — leurs bras. Et ces bras — cette source de toutes les richesses — furent asservis par les riches.

Et nous avons vu surgir ces immenses fortunes qui sont le trait caractérisique de notre siècle. Un roi du siècle passé, « le grand Louis XIV » des historiens salariés, a-t-il jamais osé rêver la fortune des rois du XIX[me] siècle, les Vanderbilt et les Mackay?

Et d'autre part, nous avons vu le misérable réduit de plus en plus à travailler pour autrui ; le producteur pour son propre compte disparaissant de plus en plus ; chaque jour davantage nous sommes condamnés à travailler pour enrichir les riches.

On a cherché à obvier à ces désastres. On a dit : Donnons à tous une instruction égale. Et on a répandu l'instruction. On a fait de meilleures machines humaines, mais ces machines instruites travaillent toujours pour enrichir les autres. Tel savant illustre, tel romancier de renom, malgré toute son instruction, tout son talent, est encore la bête de somme du capitaliste. Le bétail à exploiter s'améliore par l'instruction, mais l'exploitation reste.

On est venu parler ensuite d'association. Mais on s'est vite aperçu qu'en associant leurs misères, les travailleurs n'auraient pas raison du capital. Et ceux-là mêmes qui nourrissaient le plus d'illusions à ce sujet ont dû en venir au socialisme.

Timide à ses débuts, le socialisme parla d'abord au nom du sentiment, de la morale chrétienne. Il y eut des hommes profondément imbus des côtés moraux du christianisme — fonds de morale humains conservés par les religions, — qui vinrent dire : « Le chrétien n'a pas le droit d'exploiter ses frères ! » Mais on leur rit au nez, en leur répondant : « Enseignez au peuple la résignation du christianisme, dites au nom du Christ que le peuple doit présenter la joue gauche à celui qui l'a frappé sur la joue droite, — vous serez les bien-venus ! Quant aux rêves égalitaires que vous retrouvez dans le christianisme, allez méditer vos trouvailles dans les prisons ! »

Plus tard, le socialisme parla au nom de la métaphysique gouvernementale. Puisque l'État, disait-il, a surtout pour mission de protéger les faibles contre les forts, il est de son devoir de subventionner les associations ouvrières. L'Etat seul peut permettre aux associations de travailleurs de lutter contre le capital et d'opposer à l'exploitation capitaliste le chantier libre des travailleurs encaissant le produit intégral de leur travail. » — A ceux-là la bourgeoisie répondit par la mitraillade de juin 48.

Et ce n'est que vingt à trente ans après, lorsque les masses populaires furent conviées à entrer dans l'Association Internationale des Travailleurs, que le socialisme parla au nom

du peuple ; c'est alors seulement que, s'élaborant peu à peu dans les Congrès de la grande Association et, plus tard chez ses continuateurs, il en arriva à cette conclusion :

« Toutes les richesses accumulées sont des produits du travail de tous — de toute la génération actuelle et de toutes les générations précédentes. Cette maison dans laquelle nous sommes réunis en ce moment, n'a de valeur que parce qu'elle est dans Paris, — cette ville superbe où les labeurs de vingt générations sont venus se superposer. Transportée dans les neiges de la Sibérie, la valeur de cette maison serait presque nulle. Cette machine que vous avez inventée et brevetée, porte en soi l'intelligence de cinq ou six générations ; elle n'a de valeur que comme partie de cet immense tout que nous appelons l'industrie du dix-neuvième siècle. Transportez votre machine à faire des dentelles au milieu des Papouas de la Nouvelle-Guinée, et là, sa valeur sera nulle. Ce livre, enfin, cette œuvre de génie que vous avez faite, nous vous défions, génie de notre siècle, de nous dire quelle est la part de *votre* intelligence dans vos superbes déductions ! Les faits ? Toute une génération a travaillé à les accumuler. Les idées ? c'est peut-être la locomotive sillonnant les champs qui vous les a suggérées. La beauté de la forme ? c'est en admirant la Vénus de Milo ou l'œuvre de Murillo que vous l'avez trouvée. Et si

votre livre exerce quelque influence sur nous, c'est grâce à l'ensemble de notre civilisation.

Tout est à tous ! Et nous défions qui que ce soit de nous dire quelle est la part qui revient à chacun dans les richesses. Voici un immense outillage que le dix-neuvième siècle a créé ; voici des millions d'esclaves en fer que nous appelons machines et qui rabotent et scient, tissent et filent pour nous, qui décomposent et recomposent la matière première, et font les merveilles de notre époque, Personne n'a le droit de s'accaparer aucune de ces machines et de dire aux autres : « Ceci est à moi ; si vous voulez vous servir de cette machine pour produire, vous me paierez un tribut sur chaque chose que vous produirez, » — pas plus que le seigneur du moyen-âge n'avait le droit de dire au cultivateur : « Cette colline, ce pré sont à moi et vous me paierez un tribut sur chaque gerbe de blé que vous récolterez, sur chaque meule de foin que vous entasserez. »

« Tout est à tous ! Et pourvu que l'homme et la femme apportent leur quote-part de travail pour produire les objets nécessaires, ils ont droit à leur quote-part de tout ce qui sera produit par tout le monde ! »

II

« Tout est à tous. Et pourvu que l'homme et la femme apportent leur quote-part de travail pour produire les objets nécessaires, ils ont droit à leur quote-part de tout ce qui sera produit par tout le monde. »

Mais, c'est le Communisme? — direz-vous. Oui, c'est le Communisme; mais le Communisme qui parle, non plus au nom de la religion, non plus au nom de l'Etat, mais au nom du peuple.

Depuis cinquante ans, un formidable réveil s'est produit dans la classe ouvrière. Le préjugé de la propriété privée s'en va. De plus en plus le travailleur s'habitue à considérer l'usine, le chemin de fer, la mine, non pas comme un château féodal appartenant à un seigneur, mais comme une institution d'utilité publique, que tout le monde a le droit de contrôler.

L'idée de possession commune n'a pas été élaborée, de déduction en déduction, par un penseur de cabinet. C'est la pensée qui germe dans les cerveaux de la masse ouvrière. Et lorsque la révolution que nous réserve la fin de ce siècle aura jeté le désarroi dans le camp des exploiteurs, — vous verrez que la grande masse

populaire demandera l'Expropriation et proclamera son droit à l'usine, à la manufacture, à la locomotive et au bateau à vapeur.

Autant le sentiment de l'inviolabilité de l'intérieur, du *chez soi*, s'est développé pendant la deuxième moitié de notre siècle, autant le sentiment du *droit collectif* à tout ce qui sert à la production des richesses s'est développé dans les masses. C'est un fait ; et quiconque voudra vivre, comme nous, de la vie populaire et suivre son développement, conviendra que cette affirmation n'est qu'un résumé fidèle des aspirations populaires.

Oui, la tendance de la fin du XIXme siècle est au Communisme ; non pas au Communisme de couvent ou de caserne prêché jadis, mais au Communisme libre, qui met à la disposition de tous les produits récoltés ou fabriqués en commun, laissant à chacun la liberté de les consommer comme il lui plaira, dans son chez soi.

C'est la solution la plus accessible aux masses populaires, la solution que le peuple réclame aux heures solennelles. En 1848, la formule : « De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins » est celle qui va le plus droit au cœur des masses. Si elles acclament la République, le suffrage universel, c'est parce qu'elles espèrent trouver le Communisme au bout de l'étape. Et en 1871, dans Paris assiégé, lorsque le peuple veut faire un effort suprême pour

résister à l'envahisseur, que réclame-t-il ? — Le rationnement !

La mise au tas de toutes les denrées et la distribution selon les besoins de chacun. La prise au tas de ce qui est en abondance, le rationnement des objets qui peuvent manquer, c'est la solution populaire. Elle se pratique chaque jour dans les campagnes. Tant que les prés suffisent, — quelle est la Commune qui songe à en limiter l'usage? Lorsque le petit bois et les châtaignes abondent, — quelle Commune refuse aux communiers d'en prendre ce qu'ils veulent ? Et lorsque le gros bois commence à manquer, qu'est-ce que le paysan introduit ? C'est le rationnement !

Prise au tas pour toutes les denrées qui abondent. Rationnement pour tous les objets dont la production est restreinte, et rationnement selon les besoins, donnant la préférence aux enfants et aux vieillards, aux faibles en un mot.

Et le tout, — consommé non pas dans la marmite sociale, mais *chez soi, selon les goûts individuels*, en compagnie de sa famille et de ses amis. Voilà l'idéal des masses dont nous nous sommes fait les porte-voix.

—

Mais, il ne suffit pas de dire « Communisme, Expropriation ! » Encore faut-il savoir à qui incomberait la gérance du patrimoine commun,

et c'est sur cette question que les écoles socialistes se trouvent surtout divisées, les unes voulant le Communisme autoritaire, et nous autres nous prononçant franchement pour le Communisme anarchiste.

Pour juger les deux, revenons encore une fois à notre point de départ, — la Révolution du siècle passé.

En renversant la royauté, la Révolution proclama la souveraineté du peuple. Mais par nne inconséquence, toute naturelle à cette époque, elle proclama, non pas la souveraineté en permanence, mais la souveraineté intermittente, s'exerçant à certains intervalles seulement, pour la nomination de députés qui sont censé, représenter le peuple. Au fond, elle copia ses institutions sur le gouvernement représentatif de l'Angleterre.

On noya la Révolution dans le sang, et néanmoins, le gouvernement représentatif devint le mot d'ordre en Europe. Toute l'Europe, sauf la Russie, l'a essayé, sous toutes les formes possibles, depuis le gouvernement censitaire jusqu'au gouvernement direct des petites républiques de l'Helvétie.

Mais, chose étrange, à mesure que nous approchions du gouvernement représentatif idéal, nommé par le suffrage universel complètement libre nous en découvrions les vices essentiels. Nous constations que ce mode de gouvernement pèche par la base.

N'est-il pas absurde, en effet, de prendre au sein de la population un certain nombre d'hommes et de leur confier le soin de *toutes* les affaires publiques, en leur disant : « Occupez-vous en, nous nous déchargeons sur vous de la besogne. A vous de faire des lois sur tous les sujets : Armements et chiens enragés ; observatoires et tuyaux de cheminées ; instruction et balayage des rues. Entendez-vous comme vous voudrez, et légiférez, puisque vous êtes les élus que le peuple a trouvé bons à tout faire.

Je ne sais pas, citoyens, mais il me semble que si on venait offrir à un homme sérieux un pareil poste, il devrait tenir à peu près ce langage : « Citoyens, vous me confiez une besogne qu'il m'est impossible d'accomplir. Je ne connais pas la plupart des questions sur lesquelles je serai appelé à légiférer. Ou bien j'agirai un peu à l'aveuglette et vous n'y gagnerez rien, ou bien je m'adresserai à vous et provoquerai des réunions, dans lesquelles vous mêmes chercherez à vous mettre d'accord sur la question, et alors mon rôle devient inutile. Si vous vous êtes fait une opinion et si vous l'avez formulée ; si vous tenez à vous entendre avec d'autres citoyens qui, eux aussi, se sont fait une opinion sur ce sujet, alors vous pourrez tout simplement entrer en échange d'idées avec vos voisins, et envoyer un délégué qui pourra se mettre d'accord avec d'autres délégués sur cette question spéciale ; mais vous réserverez

certainement votre décision définitive. Vous ne lui confierez pas le soin de vous faire des lois. C'est ainsi qu'agissent déjà les savants, les industriels, chaque fois qu'ils ont à s'entendre sur des questions d'intérêt général. »

Mais ceci serait la négation du régime représentatif, du gouvernement et de l'Etat. Et cependant c'est l'idée qui germe partout, depuis que les vices du gouvernement représentatif, mis à nu, sont devenus si criants.

Notre siécle est allé encore plus loin. Il a mis en discussion les droits de l'Etat et de la société, par rapport à l'individu. On s'est demandé jusqu'à quel point l'ingérence de l'Etat est nécessaire dans lesmille et mille fonctions d'une société.

—

Avons-nous besoin, en effet, d'un gouvernement pour instruire nos enfants? Que le travailleur ait seulement le loisirde s'instruire, — et vous verrez comme partout surgiront, de par la libre initiative des parents, des personnes aimant la pédagogie, des milliers de sociétés d'instruction, d'écoles de tout genre, rivalisant entre elles pour la supériorité de l'enseignement. Si nous n'étions pas écrasés d'impôts et exploités par nos patrons comme nous le sommes, ne saurions-nous pas le faire infiniment mieux nous-mêmes? Les grands centres prendraient l'initative du progrès et

prêcheriaent d'exemple ; et le progrès réalisé — personne de vous n'en doute — serait incomparablement supérieur à ce que nous parvenons à obtenir de nos ministères.

L'Etat est-il nécessaire même pour défendre un territoire ? Si des brigands armés viennent attaquer unpèuple libre, ce peuple armé, bien outillé, n'est-il pas le rempart le plus sûr à opposer aux agresseurs étrangers ? Les armées permanentes sont toujours battues par les envahisseurs, et —l'histoire est là pour le dire — si on parvient à les repousser ce n'est jamais que par un soulèvement populaire.

Excellente machine pour protéger le monopole, le gouvernement a-t-il su noüs protéger contre les quèlques individus qui parmi nous seraient enclins à mal faire ? En créant la misère, n'augmente-t-il pas le nombre de crimes, au lieu de les diminuer ? En créant les prisons, où des populations entières d'hommes et d'enfants viennent s'engouffrer pour en sortir infiniment pires que le jour où ils y sont entrés, l'Etat n'entretient-il pas, aux frais des contribuables, des pépinières de vices ?

En nous obligeant de nous décharger sur d'autres du soin de nos affaires, ne crée-t-il pas le vice le plus terrible des sociétés, — l'indifférence en matière publique ?

—

Et d'autre part, si nous analysons tous les grands progrès de notre siècle, — notre trafic

international, nos découvertes industrielles, nos voies de communication, — est-ce à l'Etat ou à l'initiative privée que nous les devons ?

Voici le réseau de chemins de fer qui couvre toûte l'Europe. A Madrid, par exemple, vous prenez un billet direct pour Pétersbourg. Vous roulez sur des routes qui ont été construites par des millions de travailleurs mis en mouvement par des vingtaines de compagnies ; des locomotives espagnoles, françaises, bavaroises, russes, viendront s'attelèr à votre wagon. Vous roulez sans perdre nulle part vingt minutes, et les deux cents francs que vous avez pàyés à Madrid se répartiront équitablement, à un sou près, entre les compagnies qui ont contribué à votre voyage.

Eh bien, cette ligné de Madrid à Pétersbourg s'est construite par petits tronçons isolés qui ont été reliés peu à peu. Les trains directs sont le résultat d'une entente entre vingt compagnies différentes. Je sais qu'il y a eu dés froissements au début, que des compàgnies, poussées par un égoïsme mal compris, ne voulaient pas s'entendre avec les autres. Mais je vous demande : Qu'est-ce qui valait mieux ? Subir ces quelques froissements, ou bien attendrequ'un Bismarck, un Napoléon ou un Tchinghiz Khàn eût conquis l'Europe, tracé les lignes au compas et ordonné la marche dés trains ? Nous en serions encore aux voyages en diligence.

Le réseau de vos chemins de fer est l'œuvre de

l'ésprit humain procédant du simple aû composé, par les efforts spontanés des intéressés! et c'ést ainsi que se sont faites toutes les grandes entreprises de notre siècle. Nous payons, il est vrai, trop cher les gérants de ces entreprises. Raison excellente pour supprimer leurs rentes ; mais non pour confier la gérance des chemins de fer de l'Europe à un gouvèrnement européen.

—

Quels milliers d'exemples ne pourrait-on pas citer à l'appui de cette même idée ! Prenez toutes les grandes entreprises : le canal de Suez, la navigation transatlantique, le télégraphe qui relie les deux Amériques. Prenez enfin cette organisation du commerce qui fait qu'en vous levant vous êtes sûr de trouver le pain chez le boulanger — si vous avèz de quoi le payer, ce qui n'arrive pas toujours aujourd'hui, — la viande chez le boucher ét tout cé qu'il vous faut dans les magasins. Est-ce l'œuvre de l'Etat ? Certainement, aujourd'hui nous payons abominablement cher les intermédiaires. Eh bien, raison de plus poür les supprimer ; mais non pas de croire qu'il faille confier au gouvernement le soin de pourvoir à notre nourriture et à notre vêtement.

Mais, que dis-je ! Si nous suivons de près le développement de l'esprit humain à notre époque, ne sommes-nous pas frappés surtout

pour satisfaire la variété infinie des besoins d'un par la multiplicité des sociétés qui se fondent homme de notre siècle : sociétés pour l'étude, pour le commerce, pour l'agrément et le délassement ; les unes, toutes petites, pour propager la langue universelle ou telle méthode de sténographie, les autres, grandioses, comme celle qui vient de se créer pour la défense des côtes d'Angleterre, pour éviter les tribunaux, et ainsi de suite. Si on voulait cataloguer les millions de sociétés qui existent en Europe, on ferait des volumes, et on verrait qu'il n'y a pas une seule branche de l'activité humaine qu'elles ne visent. L'Etat lui-même y fait appel dans son attribution la plus importante — la guerre. Il a dit : « Nous nous chargeons de massacrer, mais nous sommes incapables de songer à nos victimes ; faites une société de la Croix-Rouge pour les ramasser sur les champs de bataille et les soigner ! »

—

Et bien, citoyennes et citoyens, que d'autres préconisent la caserne industrielle et le couvent du Communisme autoritaire, nous déclarons que la *tendance* des sociétés est dans une direction opposée. Nous voyons des millions et des millions de groupes se constituant librement pour satisfaire à tous les besoins variés des êtres humains, — groupes formés, les uns, par quartier, par rue, par maison ; les autres

se donnant la main à travers les murailles des cités, les frontières, les océans. Tous composés d'êtres humains qui se recherchent librement et après s'être acquittés de leur travail de producteurs, s'associent, soit pour consommer, soit pour produire les objets de luxe, soit pour faire marcher la science dans une direction nouvelle.

C'est là tendance du XIXme siècle, et nous la suivons ; nous ne demandons qu'à la développer librement, sans entraves de la part des gouvernements.

Liberté à l'individu ! « Prenez des cailloux, disait Fourier, mettez-les dans une boîte et secouez-les ; ils s'arrangeront d'eux-mêmes en une mosaïque que jamais vous ne parviendriez à faire si vous confiiez à quelqu'un le soin de les disposer harmoniquement. »

III

Maintenant, citoyennes et citoyens, laissez moi passer à la troisième partie de mon sujet, — la plus importante au point de vue de l'avenir.

Il n'y a pas à en douter : les religions s'en vont. Le XIXme siècle leur a porté le coup de grâce. Mais les religions, toutes les religions, ont une double composition. Elles contiennent d'abord une cosmogonie primitive, une explication grossière de la nature ; et elles contiennent ensuite un exposé de la morale populaire, née et développée au sein de la masse du peuple.

En jetant par dessus bord les religions, en réléguant dans les archives à titre de curiosité historique, leurs cosmogonies, allons-nous aussi réléguer dans les musées les principes de morale qu'elles contiennent ?

On l'a fait, et nous avons vu toute une génération déclarer que, ne croyant plus aux religions, elle se moquait aussi de la morale et proclamait hautement le « Chacun pour soi » de l'égoïsme bourgeois.

Mais, une société, humaine ou animale, ne peut pas exister sans qu'il s'élabore dans son

sein certaines règles et certaines habitudes de morale. La religion peut passer, la morale reste.

Si nous arrivions à considérer que chacun fait très-bien de mentir, de tromper ses voisins, de les dépouiller s'il le peut (c'est la morale de la bourgeoisie dans ses rapports économiques), nous arriverions à ne plus pouvoir vivre ensemble. Vous m'assurez de votre amitié, — mais ce n'est peut-être que pour mieux me voler. Vous me promettez de faire telle chose, — et c'est encore pour me tromper. Vous vous promettez de transmettre une lettre, et vous me la volez comme un simple directeur de prison !

Dans ces conditions la société devient impossible, et tout le monde le sent si bien que la négation des religions n'empêche nullement la morale publique de se maintenir, de se développer, de se poser un but de plus en plus élevé.

Ce fait est si frappant que les philosophes cherchent à l'expliquer par les principes d'utilitarisme ; et récemment Spencer cherchait à baser cette moralité qui existe parmi nous sur des causes physiologiques et les besoins de conservation de la race.

Quant à nous, pour mieux vous dire ce que nous en pensons, permettez moi de l'expliquer par un exemple :

Voilà un enfant qui se noie, et quatre hommes sur le rivage qui le voient se débattre

dans les flots. L'un d'eux ne bouge pas — c'est un partisan du « Chacun pour soi » de la bourgeoisie commerçante, c'est une brute, — n'en parlons pas !

Un autre fait cette réflexion : « Si je sauve l'enfant, un bon rapport en sera fait à qui de droit dans les cieux, et le Créateur me récompensera en doublant mes troupeaux et mes serfs. » — Et il se jette à l'eau. — Est-ce un homme moral ? Évidemment non ! C'est un bon calculateur, voilà tout.

Un troisième — l'utilitaire, — réfléchit ainsi, (ou du moins les philosophes utilitaires le font ainsi raisonner) : « Les jouissances peuvent être classées en deux catégories, les jouissances inférieures et les jouissances supérieures. Sauver quelqu'un, c'est une jouissance supérieure, infiniment plus intense et plus durable que toutes les autres ; — donc, sauvons l'enfant ! » En admettant que jamais homme ait raisonné ainsi, cet homme ne serait-il pas un terrible égoïste ? et puis, serions-nous jamais sûrs qu'à un moment donné son cerveau de sophiste ne fasse pencher sa volonté du côté des jouissances inférieures, c'est-à-dire du laissez-faire ?

Et voici enfin le quatrième. Dès son enfance, il a été élevé à se sentir *un* avec tout le reste de l'humanité. Dès l'enfance, il a toujours pensé que les hommes sont solidaires. Il s'est habitué à souffrir quand d'autres souffrent à

côté de lui et à se sentir heureux quand tout le monde est heureux ! Dès qu'il a entendu le cri déchirant de la mère, il a sauté à l'eau sans réfléchir, par instinct, pour sauver l'enfant. Et lorsque la mère le remercie, il lui répond : « Mais de quoi donc, chère dame ! je suis si heureux de vous voir heureuse. J'ai agi tout naturellement, je ne pouvais faire autrement ! »

Vos regards me le disent, citoyennes, — voilà l'homme vraiment moral, et les autres ne sont que des égoïstes à côté de lui.

Et bien, citoyens, toute la morale anarchiste est là. C'est la morale du peuple qui ne cherche pas midi à quatorze heures. Morale sans obligation ni sanction, morale par habitude. Créons des circonstances dans lesquelles l'homme ne soit pas porté à mentir, à tromper, à exploiter les autres ; et le niveau moral de l'humanité, de par la force même des choses s'élèvera à une hauteur inconnue jusqu'à présent.

Ah, certes, ce n'est pas en enseignant un catéchisme de morale qu'on moralise les hommes. Ce ne sont pas les tribunaux et les prisons qui diminuent le vice ; ils le déversent à flots dans la société. Mais c'est en les mettant dans une situation qui contribue à développer des habitudes sociables et à atténuer celles qui ne le sont pas.

Voilà l'unique moyen de moraliser les hommes.

Morale passée à l'état de spontanéité, — voilà la vraie morale, la seule qui reste toujours, pendant que les religions et les systèmes de philosophie passent.

—

Maintenant, citoyennes et citoyens, combinez ces trois éléments, et vous aurez l'Anarchie et sa place dans l'évolution socialiste :

Affranchissement du producteur du joug du capital. Production en commun et consommation libre de tous les produits du travail commun.

Affranchissement du joug gouvernemental. Libre développement des individus dans les groupes et des groupes dans les fédérations. Organisation libre du simple au composé, selon les besoins et les tendances mutuelles.

Affranchissement de la morale religieuse. Morale libre, sans obligation ni sanction, se développant de la vie même des sociétés et passant à l'état d'habitude.

Ce n'est pas un rêve de penseurs de cabinet. C'est une déduction qui résulte de l'analyse *des tendances* des sociétés modernes. Le Communisme anarchiste, c'est la synthèse des deux tendances fondamentales de nos sociétés : tendance vers l'égalité économique, tendance vers la liberté politique.

Tant que le Communisme se présentait sous sa forme autoritaire, qui implique nécessaire-

ment un gouvernement armé d'un pouvoir autrement grand que celui qu'il possède aujourd'hui, puisqu'il implique le pouvoir économique en plus du pouvoir politique, — le Communisme ne trouvait pas d'écho. Il a pu passionner un moment le travailleur d'avant 1848 prêt à subir n'importe quel gouvernement tout-puissant pourvu qu'il le fît sortir de la situation terrible qui lui était faite. Mais il laissait froids les vrais amis de la liberté. Aujourd'hui, l'éducation en matière politique a fait un si grand progrès que le gouvernement représentatif, qu'il soit limité à la Commune ou étendu à toute la nation, ne passionne plus les ouvriers des villes.

Le Communisme anarchiste maintient cette conquête, la plus précieuse de toutes — la liberté de l'individu. Il l'étend davantage et lui donne une base solide, — la liberté économique, sans laquelle la liberté politique reste illusoire.

Il ne demande pas à l'individu, après avoir immolé le dieu-maître de l'univers, le dieu-César et le dieu-Parlement, de s'en donner un plus terrible que les précédents, — le dieu-Communauté, d'abdiquer sur son autel son indépendance, sa volonté, ses goûts et de faire le vœu d'ascétisme qu'il faisait jadis devant le dieu crucifié.

Il lui dit, au contraire : « Point de société libre, tant que l'individu ne l'est pas ! Ne cher-

che pas à modifier la société en lui imposant une autorité qui nivellerait tout. Tu échoueras dans cette entreprise comme le Pape et César. — Mais modifie la société en sorte que tes semblables ne soient pas forcément tes ennemis. Abolis les conditions qui permettent à quelques-uns de s'accaparer le fruit du labeur des autres. Et, au lieu de chercher à bâtir la société de haut en bas, du centre à la périphérie, laisse-la se développer librement du simple au composé, par la libre union des groupes libres.

« Cette marche, gênée aujourd'hui, c'est la vraie marche de la société. Ne cherche pas à l'entraver, ne tourne pas le dos au progrès, marche avec lui ! — Alors le sentiment de sociabilité commun aux êtres humains, comme il l'est à tous les animaux vivant en société, pouvant se développer librement lorsque nos semblables cesseront d'être nos ennemis, — nous arriverons à un état de choses où chacun pourra donner libre essor à ses penchants, voire même à ses passions, sans autre contrainte que l'amour et le respect de ceux qui l'entourent. »

Voilà notre idéal. C'est l'idéal caché dans les cœurs des peuples, de tous les peuples.

Nous savons que nous n'arriverons pas à cet idéal sans de fortes secousses.

La fin de ce siècle nous prépare une formidable révolution. Qu'elle parte de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne ou de la Russie, elle sera européenne. Elle se répandra avec

cette même rapidité que celle de nos aînés, les héros de 1848 ; elle embrasera l'Europe.

Elle ne se fera pas au nom d'un simple changement de gouvernement. Elle aura un caractère social. Il y aura des commencements d'expropriation, des exploiteurs seront chassés. Que vous le vouliez, ou non, — cela se fera, indépendamment de la volonté des individus, et, si l'on touche à la propriété privée on sera forcé d'en arriver au Communisme ; il s'imposera. Mais le Communisme ne peut être ni autoritaire, ni parlementaire. Il sera anarchiste, ou il ne sera pas. La masse populaire ne veut plus se fier à aucun sauveur : elle cherchera à s'organiser elle même.

Ce n'est pas parce que nous imaginons les hommes meilleurs qu'ils ne le sont, que nous parlons Communisme et Anarchie. S'il y avait des anges parmi nous, nous pourrions leur confier le soin de nous organiser. Et encore les cornes leur pousseraient bien vite ! Mais c'est précisément parce que nous prenons les hommes tels qu'ils sont, que nous concluons : « Ne leur confiez pas le soin de vous gouverner. Tel ministre abject serait peut-être un excellent homme si on ne lui avait pas donné le pouvoir. L'unique moyen d'arriver à l'harmonie des intérêts, c'est la société sans exploiteurs, sans gouvernants. » Précisément parce qu'il n'y a pas d'anges parmi les hommes, nous disons : Faites en sorte que chaque homme voit son intérêt dans les

intérêts des autres, alors vous n'aurez plus à craindre ses mauvaises passions.

—

Le Communisme anarchiste étant le résultat inévitable des *tendances* actuelles, c'est vers cet idéal que nous devons marcher, au lieu de dire : « Oui, l'Aanrchie est un excellent idéal », et ensuite lui tourner le dos.

Et si la prochaine révolution ne parvenait pas à réaliser cet idéal entier, — tout ce qui sera fait dans la direction de l'idéal restera ; tout ce qui sera fait en sens contraire sera condamné à disparaître un jour ou l'autre.

Règle générale. — Une révolution populaire peut être vaincue, mais c'est elle qui donne le mot d'ordre du siècle d'évolution qui lui succède. La France expire sous le talon des alliés en 1815, et c'est la France qui impose à l'Europe l'abolition du servage, le régime représentatif. Le suffrage universel est noyé dans le sang, et c'est le suffrage universel qui devient le mot d'ordre du siècle.

La Commune expire en 1871 dans les mitraillades, et c'est la Commune libre qui est aujourd'hui le mot d'ordre en France.

Et si le communisme anarchiste est vaincu dans la prochaine révolution, après s'être affirmé au grand jour, non-seulement il en restera l'abolition de la propriété privée ; non-seulement le travailleur aura conquis sa vraie place dans

la société, non-seulement l'aristocratie foncière et industrielle aura reçu un coup mortel; mais ce sera le Communisme anarchiste qui deviendra le point de mire de l'évolution du vingtième siècle.

Il résume ce que l'humanité a élaboré de plus beau, de plus durable : le sentiment de la justice, celui de la liberté, la solidarité devenue un besoin pour l'homme. Il garantit la liberté d'évolution de l'individu et de la société. Il triomphera.

Paris. — Imp. N.-M. Duval, rue de l'Echiquier, 17.



ÉMILE VANDERVELDE

Membre de la Chambre des Représentants



La Commune de Paris

Discours prononcé à la Maison communale de Marcinelle le 21 Avril.

Vive la Commune !

Peut-être, certains d'entre mes auditeurs se souviennent-ils, que, dans cette même salle, à l'occasion des élections provinciales, on avait organisé un meeting contradictoire, avec défense formelle pour tous ceux qui n'étaient pas candidats, de dire quoi que ce soit en faveur du socialisme.

A un moment donné, un de nos adversaires se mit à débiter la série des légendes qui ont cours dans les milieux conservateurs, au sujet de la Commune de Paris. Alors je n'y tins plus et malgré la défense du président, malgré aussi, je dois l'avouer, les engagements pris par mes amis, je ne pus retenir un cri que l'indignation me faisait monter aux lèvres : *Vive la Commune!*

Je ne pus expliquer, dans l'instant, comme je l'aurais voulu, le cri que j'avais poussé. Mais nous allons en reparler aujoud'hui, de cette Commune de Paris, tant calomniée et si diversement jugée.

Demandez à un bourgeois ce que fut la Commune, il vous parlera avec horreur et indignation des incendies, du massacre des otages; il vous dira que les actes de la Commune sont un tissu d'atrocités dont se rendit coupable le populaire, qu'on a bien fait de massacrer !

Mais parlez de la Commune à un ouvrier, à l'ouvrier parisien, il vous dira que la Commune c'est la grande

bataille dans laquelle il a perdu un père, un frère ou quelque camarade, fusillés par les Versaillais. Si la Commune de Paris a soulevé des cris d'horreur dans les milieux bourgeois, elle a soulevé dans les rangs du prolétariat un cri d'espérance d'abord, et après la défaite un cri de vengeance.

Il y a deux ou trois ans, je me trouvais à Paris, au Père-Lachaise, à l'endroit même où tombèrent les derniers combattants de la Commune, et où ils furent enterrés. Aujourd'hui, ce mur au pied duquel furent fusillés les communards, porte des inscriptions : « Vive la Commune! Vengeance pour les nôtres! » souvenirs sanglants des jours terribles. Cet hommage, rendu aux héros de la Commune, n'est-ce pas la démonstration qu'on n'écrase pas le Socialisme en massacrant ceux qui le défendent? (Appl.)

Les Fédérés de 1871 revivent dans leurs enfants et, au moment où je vous parle, je revois cette superbe et sinistre gravure du *Chambard* — œuvre anonyme d'un grand artiste, qui les montre sortant de la fosse commune, se dressant sur le Mur du Cimetière, et brandissant vers Paris, la flamme rouge de leur bannière trempée de sang.

C'est en songeant à eux — au souvenir de leur éphémère victoire — que, dans l'histoire de la Commune, on oublie les faiblesses et les fautes des chefs, l'absence d'organisation de la masse, pour ne voir que la première révolution prolétarienne qui ait triomphé pendant quelques semaines.

On conserve le souvenir de ce moment d'espérance où les prolétaires virent pour la première fois le drapeau rouge flotter sur les monuments de Paris, cette ville qui est le cœur et le cerveau de la France. Voilà pourquoi, malgré les funèbres souvenirs qui s'y rattachent, le 18 Mars n'a pas cessé d'être fêté aux cris de : *Vive la Commune!*

Ce que je veux faire ici, ce n'est pas l'apologie de la Commune; je ne vous la peindrai pas sous un jour plus beau que la froide réalité. Je vous montrerai ce qu'elle a été, je signalerai les fautes commises, et autant que le sentiment qui déborde en mon cœur, pourra laisser parler la froide raison, je me bornerai à vous citer des faits.

Paris après le Siège

Je voudrais d'abord que vous vous pénétriez bien de la situation au commencement de Mars 1871. Paris venait de subir les horreurs du siège ; il était sous l'impression des défaites subies et des trahisons soupçonnées. L'Assemblée de Versailles manifestait des tendances diamétralement opposées à celle de la population parisienne. C'était, disait Crémieux, une majorité de ruraux, qui avait hué Victor Hugo et insulté Garibaldi.

D'un côté donc Paris républicain, de l'autre la France monarchiste. Paris avait des fusils et des canons pour défendre la République. Versailles en avait pour la détruire. Notez aussi que plus de 100,000 bourgeois avaient quitté la ville après le siège, pour aller se reposer en villégiature; il n'y avait plus à Paris que la population ouvrière et de petits bourgeois, ayant devant eux le spectre de la faim, du propriétaire réclamant le terme ou du créancier impitoyable.

C'est alors que l'Assemblée Nationale décrète qu'il faut, sans délais, payer les loyers arriérés et les créances exigibles. Du 13 au 17 mars, 150,000 protêts furent enregistrés à Paris.



C'est ainsi qu'à ce moment, deux classes se trouvèrent en présence, comme si d'un coup de baguette magique s'était opérée la concentration capitaliste : D'un côté les conservateurs capitalistes, de l'autre les petits bourgeois ruinés, décimés, mêlés aux crève de faim par la faillite.

Un complot réactionnaire

Alors, quand un complot monarchiste se tramait à Versailles, tandis que la masse républicaine, sur la place de la Bastille, jurait de défendre la République, l'Assemblée Nationale décida de désarmer le peuple de Paris en enlevant les armes et les canons de la Garde nationale, et de supprimer la solde qui permettait à ces milliers de citoyens de ne pas mourir de faim.

On leur enlevait, à la fois, les quelques sous qui faisaient vivre leur famille et les armes qui devaient leur servir à défendre la République.

Le 18 mars

Le 18 mars 1871 on tenta de commettre cette infâmie; M. Thiers envoya quelques régiments de troupes de ligne pour opérer le désarmement des fédérés. Ces troupes étaient commandées par le général Lecomte; sans résistance elles s'emparèrent d'abord de quelques canons; les gens du quartier s'étaient groupés autour des soldats et laissaient faire, comme stupéfiés d'abord; mais la foule arrivait des faubourgs et grossissait toujours, autour des soldats accomplissant leur triste mission, se pressait en rangs de plus en plus serrés; les colères montaient, des imprécations s'élevaient, les ouvriers coudoyaient les soldats, ceux-ci hésitèrent, puis tout à coup se produisit comme un brusque changement à vue, soldats et ouvriers se donnèrent la main, les ordres des chefs ne furent plus écoutés et la foule exaspérée s'empara du général Lecomte, qui, en commandant le feu, venait d'un seul geste d'ordonner la mort de centaines d'hommes, femmes et enfants.

En conduisant le général Lecomte rue des Rosiers où il fut fusillé, la foule irritée rencontra Clément Thomas, qui fut reconnu; une voix s'éleva disant : « C'est celui-là qui, en 48, fit massacrer des centaines d'ouvriers », et Clément Thomas, arrêté par les fils ou les frères de ceux qu'il avait fait massacrer, fut poussé au mur et fusillé avec Lecomte.

Furent-ils fusillés par la Commune? La Commune n'existait pas! Non, ils furent exécutés par une foule exaspérée, livrée à ses seules impulsions.

La Commune, dis-je, n'existait pas; seul le gouvernement régulier existait, mais il n'était plus à Paris, car à la première nouvelle de la résistance de la population aux troupes chargées de la désarmer, M. Thiers et le gouvernement s'étaient réfugiés à Versailles. Le 18 mars, Paris avait été abandonné par toutes les autorités régulières et aussi par les républicains bourgeois qui, fidèles à de vieilles habitudes, s'étaient mis du côté où ils croyaient que se trouvait la force.

L'insurrection triomphante vit se mettre à sa tête des ouvriers ou des petits bourgeois; les chefs de la garde nationale formèrent le Comité central. M. Thiers qui se trouvait à Versailles n'avait pas de troupes, celles-ci ayant été licenciées, il fallait gagner du temps. Alors se joua une honteuse comédie dont il importe de bien préciser les détails.

Un intime ami de Thiers, M. Saint-Marc de Girardin, disait le 19 mars : « J'ai vu M. Thiers, il ne sait pas ce qu'il veut, mais il le veut énergiquement ». Ce que Thiers voulait, on le sut plus tard, c'était un massacre, mais il fallait pour cela réunir des troupes, gagner du temps. Il demanda aux maires et aux députés de Paris d'entamer des négociations.

M. Thiers écrivait le 24 mars à l'amiral Saisset : « Les Maires de Paris ont pleins pouvoirs, laissez leur faire ce qu'ils croient utile. »

Le 25 mars, les Maires de Paris, d'accord avec le Comité Central, fixèrent au 26 mars les élections, qui *ont donc eu lieu*, il importe de le constater, *avec le consentement tacite de M. Thiers!*

Les élections de la Commune

Celui-ci, pendant ce temps, préparait sa vengeance et voulait faire un exemple terrible, tandis qu'à Paris on croyait à la délivrance, à la fin de toutes les misères, la ville ayant un conseil communal régulier qui pourrait l'administrer. Ce qui prouve que la Commune n'est pas l'œuvre d'une poignée de factieux, c'est que 250,000 électeurs prirent part à l'élection du 26 mars. Il y eut autant de votants qu'à la fameuse élection du général Boulanger, en 1891.

Parmi les élus du 26 mars, il y en avait de bons et de mauvais, beaucoup d'inexpérimentés, un grand nombre d'inconnus; à côté de vieux républicains comme Delescluze, de sincères socialistes comme Benoît Malon, on voyait des déclassés tels que Rigaux qui, du moins, fut réhabilité en mourant noblement pour la cause qu'il avait embrassée. (Vifs applaudissements.)

Jours d'espérance

Le 27 mars, la Commune était inaugurée place de l'Hôtel-de-Ville; ce fut une journée de joie inoubliable. Elisée Reclus qui en fut témoin me disait : « J'ai vu pendant la semaine sanglante les plus épouvantables choses, mais malgré le sang, la boue, les massacres, je ne puis oublier ces quelques jours ensoleillés, ce lendemain d'une révolution victorieuse, qui n'avait coûté la vie qu'à deux hommes. »

C'est à propos de cette journée du 27 que Jules Vallès écrivait :

« Quelle journée !

« Ce soleil tiède et clair qui dore la gueule des canons, cette odeur de bouquets, le frisson des drapeaux ! le murmure de cette révolution qui passe tranquille et belle comme une rivière bleue, ces tressaillements, ces lueurs, ces fanfares de cuivre, ces reflets de bronze, ces flambées d'espoir, ce parfum d'honneur, il y a là de quoi griser d'orgueil et de joie l'armée victorieuse des républicains !

« O grand Paris !

« Lâches que nous étions, nous parlions déjà de te quitter et de nous éloigner de tes faubourgs qu'on croyait morts !

« Pardon, patrie de l'honneur, cité du salut, bivouac de la révolution !

« Quoi qu'il arrive, dussions-nous être de nouveau vaincus et mourir demain, notre génération est consolée ! — Nous sommes payés de vingt ans de défaite et d'angoisses.

« Clairons, sonnez dans le vent, tambours, battez aux champs !

« Embrasse-moi, camarade, qui a, comme moi, les cheveux gris ! Et toi, marmot, qui joue aux billes derrière les barricades, viens que je t'embrasse aussi !

« Le 18 Mars te l'a sauvé belle, gamin ! Tu pouvais, comme nous, grandir dans le brouillard, patauger dans la boue, rouler dans le sang, crever de faim et crever de honte, avoir l'indicible douleur des déshonorés !

« C'est fini!

« Nous avons saigné et pleuré pour toi. Tu recueilleras notre héritage. Fils des désespérés, tu seras un homme libre! »

Les ministres de la Commune

Mais voilà les fêtes passées, il va falloir se mettre à la besogne, constituer un gouvernement! Où trouver des ministres? Thiers est à Versailles. Les vieux républicains de 48, les radicaux, les progressistes ont quitté Paris. Pour former le gouvernement on ne trouva que des prolétaires ou des petits bourgeois; les uns, il faut le dire, d'une incapacité notoire ou d'une moralité suspecte, d'autres, par contre, forts capables et d'une honnêteté sans tache.

C'est ainsi que le ministre, ou plutôt le délégué aux Postes et Télégraphes fut Theiz, un ouvrier ciseleur, qui organisa le service de telle façon qu'au lendemain de la Commune, le gouvernement maintenait les innovations qu'il avait introduites. A la Monnaie fut placé Camélinat, ouvrier bronzier, qui laissa comme trace de son passage, des réformes très pratiques.

L'Assistance publique fut confiée à un autre ouvrier, Treilhard, qui deux mois après, lors de la chute de la Commune, fut fusillé par les Versaillais. Mais avant de mourir, il avait remis à sa femme les 38,000 francs qui restaient dans la caisse qui lui était confiée, et sa veuve mettant ses habits de deuil pour la première fois, s'en fut porter les 38,000 francs à l'officier qui avait fait fusiller son mari! En citant cet exemple, n'avions-nous pas raison de crier, à la Chambre : « Saluez, Messieurs de la droite! » (Acclamations.)

Au Ministère de l'Instruction publique, ce fut autre chose. Le 19 Mars, un brave ouvrier cordonnier, ayant trouvé ouverte la porte du cabinet du ministre, s'y installa.

Jules Vallès raconte, qu'entrant au ministère, il y trouva notre homme, en tenue de travail, servi respectueusement par les huissiers à lourde chaîne d'argent. Et le ministre voyant Vallès, dit à l'huissier : « Dis donc,

camarade, va-t'en chez le charcutier d'en face chercher pour six sous de hure de cochon. Je m'en vais déjeuner avec mon ami Vallès ». (Rires.)

Quand la Commune fut établie, on choisit un délégué moins fantaisiste, et, en matière d'enseignement, le gouvernement avait élaboré un programme fort beau, mais qui resta à l'état de projet.

Les Finances de la Commune

Je veux vous parler des ministères des finances et de la guerre. Maîtres de la Banque, les Communards avaient à leur disposition trois milliards, dont 800 millions en numéraire, le reste en papier et en effets de commerce. Avec cela ils pouvaient marcher à la victoire. Mais ces canailles, ces bandits, ces voleurs, se contentèrent de contempler la Banque de France, ils n'y entrèrent pas.

Le doux Varlin et l'honnête Jourde, délégués aux finances, eurent l'inspiration naïve de s'adresser à Rothschild pour lui demander un prêt de 1 million, pour payer la solde des gardes nationaux. Rothschild leur répondit : « Mais comment donc, un million, deux millions, trois si vous voulez, mais ne touchez pas à la Banque ». Quand les trois délégués se présentèrent le lendemain à la Banque pour toucher les fonds, le directeur, M. Rouland, leur dit :

« J'attendais votre visite. La Banque, au lendemain de tous les changements de pouvoir, a dû venir en aide au nouveau. Je n'ai pas à juger les événements. La Banque de France ne fait pas de politique. Vous êtes un gouvernement de fait. La Banque vous donne aujourd'hui un million ; veuillez seulement mentionner dans votre reçu que cette somme a été réquisitionnée pour compte de la ville. »

Pendant les trois mois de son existence, la Commune dépensa en tout 46 millions pour la solde de la garde nationale et tous les services publics. De ces 46 millions, 16 furent fournis par la Banque, le reste par les services, l'octroi contribuant pour une douzaine de millions. Et quand on trouva Varlin tué dans les rues de Paris, on le

fouilla et il fut trouvé porteur seulement des 300 francs qu'on avait eu de la peine à lui faire accepter comme son traitement de membre de la Commune. Quant à Jourde, il déjeunait à la gargotte, son fils allait à l'école gratuite et sa femme allait laver elle-même au lavoir public le linge de la famille. (Applaudissements.)

Les Fautes

Parlons maintenant des délégués de la guerre. Il faut le dire, jamais ville ne fut défendue avec autant d'inexpérience. Parmi les généraux de la Commune — à côté de quelques hommes qui moururent en héros — il y eut un grand nombre d'empanachés, misérables et lâches, qui godaillaient pendant que les autres allaient se faire tuer.

Reclus me racontait, qu'aux premiers jours de la Commune, il faisait partie des bataillons qui devaient, sous les ordres de Duval, occuper le plateau de Châtillon. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les fédérés, transis de froid, stationnaient sous une pluie battante, et, par les fenêtres, on entendait les gens de l'état-major chanter à tue tête :

Buvons, buvons, buvons, à l'indépendance du Monde.

Le général Duval fut un de ceux qui moururent en braves. Il fut fait prisonnier dès la première rencontre, et quand le général Vinoy lui demanda : « Quel sort me réserveriez-vous si j'étais à votre place? « il répondit : « Je vous ferais fusiller ». — « Vous venez de prononcer votre propre sentence », répliqua Vinoy et le général Duval fut fusillé. Reclus me racontait encore que les prisonniers conduits à Versailles comme des forçats, devaient subir la honte de défiler devant les officiers et de belles dames qui les insultaient et du bout de leur ombrelle piquaient les prisonniers, garrottés les mains derrière le dos.

L'agonie de Paris

Pendant les deux mois que dura l'agonie de Paris, quiconque avait aux pieds des godillots, à l'épaule la meurtrissure produite par le recul du fusil, aux mains la souillure de la poudre, était fusillé sans jugement.

Les calomniateurs de la Commune lui reprochent le massacre des otages ; mais il fut commis après que le gouvernement de la Commune était tombé. Ils ne disent pas que les Parisiens étaient traqués comme des bêtes fauves, et que si Paris se laissa aller à fusiller quelques hommes de Versailles, il ne fit qu'exercer des représailles et pas autre chose. Mais n'anticipons pas...

Le gouvernement de Versailles voulait écraser Paris; il ne se pressait pas, il entourait la ville lentement, mais sûrement, d'un cercle de fer et de feu qui toujours allait se rétrécissant. Ainsi qu'une pieuvre qui guette sa proie, étend ses tentacules, les troupes versaillaises s'avançaient, s'emparaient un à un des forts. C'est pendant que la ville était en pleine quiétude, au milieu d'une fête de charité, que les portes furent ouvertes par trahison et que la nouvelle de l'entrée des pantalons rouges se répandit.

La résistance

Alors, quand l'ennemi est dans les murs, quand chacun a le sentiment que, derrière la barricade, il défend son quartier, sa femme, ses enfants, l'ouvrier parisien se dresse, c'est la guerre des pavés, c'est la résistance désespérée d'une population. A côté des hommes valides, on voit les femmes intrépides, on voit les barbes blanches des insurgés de 48; les enfants aussi se jettent dans la mêlée et se battent en héros. D'après Maxime Du Camp, le nombre des enfants tués pendant la Commune se décompose comme suit :

237	enfants de	16	ans.
226	»	14	»
47	»	13	»
21	»	12	»
11	»	11	»
4	»	10	»
1	»	8	»
1	»	7	»

Le même écrivain évalue à 12 ou 13,000 le nombre des enfants qui prirent part à l'insurrection et qui apportè-

rent un contingent d'activité et de valeur dont les troupes versaillaises eurent à supporter l'énergie redoutable.

Il y eut des femmes aussi qui tombèrent le fusil à la main. Le fameux bataillon des Parisiennes. Place Blanche comptait 120 fusils, place de la Bastille il y en avait encore 60. Ces femmes se battaient tout le jour comme des furies, ayant au corsage une branche de lilas cueillie dans les jardins de Paris, elles se battaient pour venger un frère, un mari, un amant et on vit dans les rues de Paris, aux rigoles rougies de sang, des cadavres en jupons et à longs cheveux, frappés par des balles versaillaises.

Jusqu'au dernier jour ces héroïnes luttèrent, réclamant leur part de cartouches, et il s'est trouvé un Maxime du Camp pour accomplir cette besogne de chacal : calomnier ces femmes, qu'il traita de prostituées et ces enfants qu'il dépeignit comme des gamins vicieux, graine de bandits qu'on avait bien fait d'exterminer. (App.)

C'était une infâme calomnie; oui, certes, il y eut parmi ces vengeresses des prostituées à côté d'honnêtes femmes. Mais en supposant que cela fût vrai, que toutes ces femmes fussent des prostituées, tous ces enfants, des gamins pourris par les prisons, y aurait-il un réquisitoire plus violent contre le régime capitaliste, que le fait d'avoir réussi à soulever même la chair à plaisir et la chair à canon, crachant leur mépris à la face de cette société qui les a réduits à la misère et à la honte !

Le massacre des otages

La Commune avait décidé que chaque fois qu'on fusillerait un communard à Versailles, on fusillerait 3 otages à Paris. On arrêta les gendarmes, des prêtres, un archevêque et on fit savoir à Thiers que s'il voulait rendre un seul prisonnier, Blanqui, vieillard qui ne pouvait avoir d'influence sur l'issue d'une insurrection, la Commune restituerait les 60 otages et s'engageait à n'en plus arrêter de nouveaux.

Thiers ayant en main la vie des 60 otages, y compris l'archevêque de Paris, répondit à cette proposition par un refus formel.

La Commune n'a jamais exécuté son décret sur les otages; quand ceux-ci furent massacrés, Paris était écrasé, sans chefs, il n'y avait plus de Commune. Un des membres de celle-ci, Varlin, faillit être écharpé par la foule, parce qu'il s'opposait au massacre, la suppliant d'épargner cette tache à l'histoire de la Commune et ce Varlin fut tué par les Versaillais.

Qui donc peut être rendu responsable de la mort de l'atchevêque de Paris et des soixante otages? Est-ce Thiers ou la Commune? Thiers, qui pouvait les sauver, ou la Commune qui refusa de les mettre à mort?

(Dans la salle, plusieurs voix répondent : « C'est Thiers! » Applaudissements prolongés.)

Si même la Commune avait exécuté son décret sur les otages, elle n'aurait fait qu'imiter ce qui se fait dans toutes les guerres, elle n'aurait fait que suivre les errements du passé. Mais nous avons le droit de proclamer fièrement que depuis le 18 Mars jusqu'à fin Mai, pendant tout le gouvernement de la Commune, il y eut bien quelques condamnations à mort prononcées par Rossel, un ancien officier polytechnicien, mais la Commune se refusa à en laisser exécuter un seul.

Témoignage d'adversaire

Drumont, un écrivain catholique, comparant la révolution de 93 à la Commune, dit que quand l'élément ouvrier se mêle aux révolutions, elles deviennent moins sanglantes. Et parlant de la Commune, il écrit :

« Ce fut l'élément bourgeois qui fut surtout féroce, l'élément peuple, au milieu de cette crise effroyable resta humain.

« Ajoutons que la plupart des ouvriers qui ont figuré au premier rang dans la Commune, sont très noblement, très dignement retournés à l'atelier. Parmi les hommes qui avaient eu Paris dans les mains, beaucoup ont repris l'outil sans bruit, simplement. »

La Répression

Quand les Versaillais entrèrent dans Paris, ils s'y livrèrent à une véritable boucherie, au plus épouvantable massacre du XIXe siècle. Trente ou quarante mille hommes furent fusillés, disent les historiens de la Commune; Mac-Mahon en avoue 15,090, le général Appert déclare qu'il y en avait beaucoup plus. Les cimetières furent insuffisants, on empila les cadavres dans les terrains vagues, on les jeta dans le fleuve, on les entassa dans les carrières abandonnées.

L'armée fit 40,000 prisonniers; on en déporta 28,000. Dans certains corps de métier la proportion du tribut payé à la répression fut terrible. On l'évalue à 25 p. c. des ébénistes, à 30 p.c. des tailleurs, à 40 p.c. des cordonniers.

Les métiers plus misérables furent ceux qui souffrirent le plus, parce que chez eux surtout la résistance fut opiniâtre.

D'un côté donc, nous avons 60 otages massacrés malgré la Commune et de l'autre 30,000 hommes, femmes et enfants fusillés sans jugement. Et ce sont les massacreurs qui nous traitent de criminels!

C'est comme si un assassin adressait des imprécations au cadavre de sa victime, parce qu'il aurait reçu d'elle quelques égratignures en commettant son crime. (Appl.)

Les Vainqueurs de la Commune

Sur les chefs du parti conservateur qui combattirent la Commune. Drumont portait le jugement que voici :

« L'histoire s'arrêtera longtemps à cette répression de la Commune, car elle fournit une indication très précise sur la débilité mentale des chefs du parti conservateur et aussi sur leur absence de tout sens moral; ils n'ont ni conscience ni raison d'Etat, ni énergie. ni justice, ni pitié; ils fuient comme des lâches ou massacrent comme des brutes, sans savoir pouquoir ils fuient ni pourquoi ils massacrent; ils laissent renouveler avec ces transports de prisonniers, qu'on décime en chemin de fer pour alléger le convoi et activer la marche, ces scènes de mœurs barbares,

ces défilés de Cimbres et de Teutons captifs dont Théophile Gautier et Paul de Saint-Victor ont évoqué le souvenir en des pages inoubliables en peignant Versailles pendant la Commune. »

Paris en feu

Je n'ai pas la prétention de retracer en quelques coups de pinceau toute l'histoire de la Commune, mais je veux encore rencontrer quelques-unes des accusations qu'on a continué de lui jeter à la face.

Parlons d'abord des incendies. Quand les Versaillais faisaient couler le sang à flots dans les rues de Paris, des incendies éclatèrent dans divers quartiers; on vit brûler le Palais Royal, l'Hôtel de ville, les Tuileries!

L'Europe se demanda d'où partaient ces incendies. Jamais peut-être on ne pourra donner à cette question une réponse satisfaisante. Pour se former une opinion il faut réunir les faits en faisceau. Ce qui est certain, c'est que pendant la semaine terrible il y avait dans les rues de Paris les agents du gouvernement, on a trouvé dans les incendies la trace de cette espèce d'agents dont vous connaissez le nom dans notre pays! (Rires.)

On les trouvait aussi dans le voisinage des pelotons d'exécution et on cite ce dialogue caractéristique entre Calmon et M. Olivier de Watteville qui voulait poursuivre un individu de ce genre.

— « C'est un de nos agents! laissez-le libre! »

— « Mais il a fait fusiller quatorze gardes nationaux réfractaires à la Commune! »

— « C'était pour mieux cacher son jeu! »

C'était bien consolant, n'est-ce pas, pour les familles des victimes? Une autre consolation leur était réservée : l'homme qui faisait ainsi fusiller des français pour mieux cacher son jeu de mouchard, fut décoré de l'ordre de la Légion d'honneur et son nom figure sur le registre à côté de ceux des soldats et officiers qui ont gagné la croix sur le champ de bataille.

Je ne songe nullement à méconnaître, d'ailleurs, que plusieurs des incendies furent allumés par des partisans de la Commune; tout le monde connaît le billet signé Ferré, portant l'ordre : « Flambez finances ».

Mais devant ce sombre événement, il est un sentiment qui devrait être dans tous les cœurs, c'est que l'artisan de ce terrible drame fut avant tout une foule exaspérée, qui sentit surgir en son cerveau le souvenir de faits antérieurs. Jules Simon avait écrit pendant le siège, tout en dînant tranquillement au restaurant avec Taine : « Luttons jusqu'à la mort et quand viendra le moment suprême, plutôt Moscou que Paris aux Prussiens, brûlons Paris! » Qui sait si ce mot n'a pas allumé l'étincelle?

Brûler Paris! Quand le patriotisme inspire pareille action, c'est de l'héroïsme, mais quand elle est l'œuvre de la racaille défendant la République, ce qui était héroïque et sublime, devient criminel et monstrueux!

Vous êtes des pharisiens, vous qui prétendez être patriotes héroïques, quand vous brûlez votre ville pour ne la point livrer aux ennemis, et ne voyez plus dans cet acte qu'un forfait quand il est accompli par le peuple, aux prises avec les ennemis de la République.

Les armées coloniales n'ont-elles pas fait pire que ne fit la foule de Paris; n'ont-elles pas détruit en Chine, sur l'ordre de leurs officiers, le Palais d'Eté et les merveilles qu'il renfermait? Les archives de la Chine depuis 40 siècles.

Et ces vandales, ces pillards, ont l'audace de s'indigner des incendies de la Commune de Paris?

Le programme de la Commune

Jugeons froidement les événements. Le programme de la Commune a été lu à la Chambre par M. Schollaert, qui espérait épouvanter les populations.

Pendant cette lecture, à mesure que les articles défilaient, il se produisait dans l'assemblée un phénomène singulier. Les députés de la droite s'entreregardèrent, leur

physionomie exprimait la surprise. « Mais c'est tout simplement le programme socialiste, le programme progressiste même ! » pensaient-ils.

Le programme de la Commune réclamait l'autonomie communale, la séparation de l'Eglise et de l'Etat,la reprise par l'Etat des ateliers abandonnés, la réorganisation de la bienfaisance, etc., etc.

Si bien qu'un député de la Droite, après la séance, me parlant de son collègue qui avait lu le programme communal, me disait : « Mais ce Schollaert est un maladroit ! Pourquoi diable est-il venu lire cela? Est-ce qu'il avait besoin de faire insérer aux *Annales* un programme aussi anodin, aussi peu révolutionnaire ? »

Le gouvernement communard était composé d'une minorité socialiste et d'une majorité de radicaux. Il était animé de bonnes intentions, ses décrets étaient irréprochables, mais ceux qui étaient chargés de les exécuter étaient souvent d'une incapacité complète.

Un enseignement

Une grave leçon se dégage de cette expérience historique. Supposez qu'à Charleroi, en 1886, l'émeute ait triomphé, que la classe ouvrière, presque sans organisation et sans chefs, soit arrivée à la victoire, mais n'ayant pas avec elle l'élément intellectuel qui fait lever la pâte humaine, ne comprenez-vous pas que cette plèbe, après son éphémère victoire, aurait été bientôt écrasée ?

Il faut donc vous organiser, camarades, pour les luttes à venir.

Le socialisme doit opérer une révolution non seulement dans l'ordre économique, mais dans l'ordre intellectuel et moral. Quand nos principes auront illuminé tous les cerveaux, réchauffé tous les cœurs, quand la concentration industrielle aura mûri les industries pour le collectivisme, quand le parti ouvrier sera à la veille de conquérir les pouvoirs publics, alors viendra le moment du combat.

Car il ne faut pas espérer que les classes privilégiées abandonnent sans résistance leurs positions; elles essayeront de museler le suffrage universel comme on l'a tenté déjà par la loi électorale communale. Mais alors nous vous dirons : Haut les cœurs, il faut lutter, par tous les moyens, pour défendre les droits du peuple!

Notre désir à tous, c'est que par des réformes immédiates, par tout ce qui peut préparer l'avènement de la société nouvelle, nous diminuions l'âpreté de l'inévitable lutte pour passer du régime actuel au régime nouveau.

Je termine.

Le jour même où la Commune fut définitivement vaincue — le dernier jour de la Semaine sanglante, c'était le dimanche de la Pentecôte, fête pour les catholiques, fête pour le gouvernement de Versailles.

Morte la bête, mort le venin.

On croyait le Socialisme frappé à mort, et, pendant quelques années, en effet, il parut l'être, tué, moins par ses défaites que par ses divisions. Les derniers Congrès de l'*Internationale* donnèrent le lamentable spectacle de divisions entre peuples perlant des langages différents, et ne parvenant à se comprendre.

Mais, toujours, dit Goethe, jaillit un sang nouveau.

La Pentecôte Rouge

Nous aussi, nous avons eu notre miracle de la Pentecôte.

Cinquante jours après la mort du Christ, les apôtres reçurent le don de langues pour répandre la bonne nouvelle.

L'*Internationale* a renouvelé ce miracle. Vingt peuples divers se rencontrent dans nos congrès, venus de tous les pays, depuis les steppes de la Russie jusqu'aux confins des colonies australiennes.

Tous, maintenant, s'entendent et se comprennent et célébreront le 1er Mai prochain — après le *Dies irae* de la Commune — les Pâques fleuries de l'Humanité nouvelle.

Des acclamations enthousiastes, des cris de *Vive la Commune!* saluent la fin de ce discours d'une vibrante éloquence, dont notre résumé, fidèle cependant, ne peut donner qu'une imparfaite idée.

Le citoyen Pastur prend ensuite la parole en ces termes :

Citoyen Vandervelde,

Je ne puis vous cacher l'impression profonde et indicible que laissera parmi ceux qui sont ici, l'inoubliable conférence que vous venez de nous donner. En leur nom, je vous remercie d'être venu nous dire ce que fut la Commune de Paris, quel fut son but hautement humanitaire et sacré et quels sont ceux qui, devant l'histoire, doivent porter la responsabilité du sang qui fut versé.

Encore une fois, citoyen Vandervelde, au nom de tous les démocrates, du fond du cœur, mille fois merci et *Vive le Socialisme!*

Le cri de *Vive le Socialisme* poussé par le citoyen Pastur trouve écho dans les milliers de poitrines des citoyens, encore sous l'influence de l'émouvante parole de Vandervelde.

Déclaration au Peuple Français

(19 avril 1871)

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit. Il faut enfin que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes victimes retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il ?

La reconnaissance et la consolidation de la République. seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'autonomie absolue de la commune, étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

Les droits inhérents à la commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux; l'organisation de la magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la commune.

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres.

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté de travail.

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts; garanties données à ces manifestations par la commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population; de créer des institutions propres à développer et à propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; à universaliser le pouvoir et la propriété suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française, constituée par la Révolution aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les coins de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle nous a été exposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La Révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies se rassurent donc.

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires : l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France !

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure ; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme ; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme ; qu'il ne s'est armé que par dévouement à la liberté et à la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit !

C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts ; qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris !

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre !

LA COMMUNE

Paroles de JACQUES GUEUX

I

L'Ordre, en des jours de haine et de délire,
Sur toi jadis assouvit ses fureurs
Et fit tomber, l'Histoire peut le dire,
Sous ses canons tes plus fiers défenseurs.
Brutalement à la gorge, il t'a prise ;
D'un pied vainqueur, il t'écrasa le flanc,
Puis t'ayant fait succomber par surprise,
Il se vautra dans la fange et le sang.

REFRAIN

O Commune, chères amours !
Bientôt pour toujours
Tu renaîtras plus forte.
En ton retour nous avons foi ;
Nous croyons en toi :
Commune, tu n'est pas morte !

II

Nous le savons, de sa main lente et sûre,
Le temps a pu, Commune, malgré tout,
Cicatriser ton horrible blessure,
Te soutenir, te remettre debout.
C'est bien en vain qu'on veut nous faire croire
Que nous t'avons perdue à tout jamais,
Nous t'attendons en gardant la mémoire
De tes malheurs comme de tes bienfaits.

N. B. — Se procurer la partie musicale avec accompagnement pour piano chez l'éditeur, J. MILOT, rue des Sables, 35. Prix : 15 centimes.

SOCIALISME COMMUNAL

PAR

Louis BERTRAND

Rédacteur au *Peuple*

Prix : 10 Centimes

VENTE EN GROS :

MESSAGERIES DE LA PRESSE BELGE

20, rue du Persil, 18, à Bruxelles.

1890

AU LECTEUR

Le travail qui va suivre a paru dans LE PEUPLE sous forme d'articles. Ceux-ci, faits hâtivement, souvent au dernier moment et au milieu de préoccupations et d'occupations de toutes sortes, laissent certainement à désirer comme fond et surtout comme forme.

Quelques amis, tant de Bruxelles que de la province, nous ont écrit cependant pour que nous réunissions ces articles en brochure. Ils pensent que la propagande n'aura qu'à gagner à cette publication.

Telle est la raison d'être du présent opuscule qui, dans tous les cas, pourra servir d'indication pour des réformes à faire et servir de base à des discussions sur les idées socialistes.

Ce 30 septembre 1890. L. B.

SOCIALISME COMMUNAL

Voici arrivée l'époque des élections communales.

Le moment est donc venu d'examiner quelle est, selon nous, la meilleure attitude à prendre par le Parti ouvrier dans ces élections.

Deux voies sont ouvertes : ou bien les ouvriers socialistes feront alliance avec les libéraux partisans de la revision de la Constitution, ou bien ils lutteront seuls.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il y a avantage pour le Parti ouvrier, qui actuellement ne cherche qu'une chose : répandre, propager ses idées, ses principes et gagner de nouveaux adhérents.

Si les groupes du Parti ouvrier font alliance avec d'autres associations politiques, dans les conditions énumérées dans l'ordre

du jour voté par la Fédération bruxelloise du Parti, c'est-à-dire en allant au scrutin sans avoir à cacher leur programme actuel et leurs tendances, on verra discuter les principes socialistes et, inévitablement, il en résultera un bien pour les idées que nous défendons. Si on fait entrer des candidats ouvriers socialistes dans les conseils communaux, ces ouvriers pourront défendre les principes du Parti ouvrier et faire des propositions, ce qui encore fera discuter et nous amènera nécessairement de nouveaux adeptes.

Si, au contraire, les ligues ouvrières ne font pas alliance avec les bourgeois libéraux, la propagande socialiste se fera aussi bien et même mieux, car alors on pourra dire de dures vérités aux partis qui opposeront des candidats aux nôtres et lutter franchement, le drapeau largement déployé.

Pour notre part, en principe, nous ne sommes pas partisans de l'alliance.

Qu'on le veuille ou non, si l'alliance se fait dans une commune, les candidats socialistes auront plus ou moins les bras liés et ne pourront pas avoir une attitude franchement, carrément socialiste. Quand on fait des élections pour réussir, on use de tactique et actuellement, avec un corps électoral composé tel qu'il l'est chez nous, la tactique consiste à se montrer le moins rouge possible.

Ce que nous devons rechercher avant tout, nous autres socialistes, ce n'est pas tant de recueillir quelques sièges dans les Conseils communaux, mais bien d'appliquer notre programme et de gagner des adhérents.

La masse des habitants du pays, la grande majorité de nos concitoyens ont intérêt à voir triompher les principes socialistes. C'est là un fait qui ne peut être contesté.

Pour amener à nous cette grande masse, il nous faut donc faire connaître ce que nous voulons réaliser, non pas dans un siècle, mais, ce qui est possible, de suite et par les voies légales.

Nous allons donc, dans les lignes qui vont suivre, préconiser quelques réformes socialistes à réaliser dans le domaine communal. Ce travail aura son utilité, pensons-nous, en ce sens qu'il sera un guide pour nos camarades en lutte et, une indication pour mener à bien la campagne électorale.

I

DES ECONOMIES !

Quel doit être l'article premier du programme électoral socialiste?

Selon nous, il ne saurait y en avoir de meilleur que celui qui consisterait à préconiser une politique d'économie.

Il faut, dans ce cas, faire la guerre aux gros traitements.

Nous sommes partisans d'un gouvernement et d'une administration à bon marché.

Pour cela, il faudrait, à Bruxelles notamment, réduire considérablement les gros traitements.

La Commune de Paris, dont les bourgeois ont dit et disent encore tant de mal, avait admis que les traitements des administrateurs de la grande ville ne pourraient dépasser la somme de 6,000 fr. par an.

Nous aussi, nous pensons que ce chiffre doit suffire. On doit pouvoir vivre avec 6,000 francs par an, alors qu'il y a dans le pays des centaines de mille familles dont les ressources ne dépassent pas annuellement 800 francs (1)

M. Buls reçoit chaque année 25,000 francs. C'est trop, beaucoup trop, et 6,000 francs devraient suffire.

Non seulement il faudrait réduire les gros appointements dépassant 6,000 fr., mais il faudrait aussi supprimer tous les emplois inutiles, de façon à mieux payer les petits employés de nos administrations communales sur qui retombe, en somme, toute la besogne.

De même que nous sommes partisans d'un *maximum* de traitement, de même nous réclamons un *minimum* de traitement ou de salaire pour les employés de tous genres qui sont au service de nos administrations publiques. Ce minimum pourrait être fixé à 200 francs par mois ou 2,400 francs par an.

---

(1) Le salaire moyen de l'ouvrier houilleur belge s'est élevé, en 1889, à 911 francs par an. D'un autre côté, les ouvriers agricoles ne gagnent pas 600 francs par an, sans être nourris par leurs employeurs.

Ceci dit, voyons comment, de notre société bourgeoise individualiste, dont il n'est plus besoin de faire voir les défauts, on pourrait arriver à fonder une société formée d'après les principes socialistes.

Actuellement, la production des richesses et leur échange, c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie et le commerce, se font par des individus qui spéculent et volent d'autres individus (1). Notre socialisme consiste à transformer en services publics communaux, provinciaux, nationaux, internationaux, la production et la distribution des richesses, et de répartir celles-ci aussi équitablement que possible. Le socialisme peut donc être défini : *Une société dans laquelle l'intérêt public prédomine l'intérêt des particuliers*. C'est l'application réelle de la solidarité, du *chacun pour tous, tous pour chacun*.

Déjà aujourd'hui il existe des services publics communaux, les uns parfaits, les autres qu'il y aurait lieu d'améliorer. Il en est d'autres encore qu'il faudrait créer.

II

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction est un grand facteur social. Elle est un des éléments du progrès de la civilisation.

Le but du socialisme, c'est de rendre les hommes égaux en

(1) Non seulement ils volent les consommateurs, mais ils les empoisonnent. On pouvait lire le fait suivant dans le *Patriote* du 24 septembre 1890 :

« On nous raconte un fait monstrueux qui date de plus d'un an.

« Aux portes de la capitale se trouve une ferme dont l'étable, au commencement de 1889, ne comptait pas moins de soixante vaches. Un jour, le typhus se déclara dans l'étable, et toutes les bêtes en furent atteintes.

« Or, sauf deux, qui furent enfouies, toutes ont été dépecées dans l'écurie même et écoulées pour la consommation.

« Cinquante-huit vaches mortes du typhus, livrées aux ménagères de Bruxelles au cours de quelques jours, c'est horrible ! »

droit et en fait. Cela ne veut pas dire que, au point de vue intellectuel et professionnel, par exemple, tous devront être à même d'être médecins, avocats, architectes, artistes, etc. Non, mais que tous, à part la connaissance spéciale du métier qu'ils auront embrassé, puissent être à même de goûter à toutes les jouissances intellectuelles.

A part quelques exceptions, fort rares, les hommes sont frappés, dès leur naissance, par l'inégalité sociale. Ceux qui naissent pauvres ont quatre-vingt-quinze chances sur cent de mourir pauvres, comme ceux qui naissent riches de mourir riches.

Le privilège de la naissance existe encore et fait des ravages. *L'égalité du point de départ* n'existe pas, car, entre l'égalité de *droit* et l'égalité de *fait*, il y a un abîme.

Il faut donc, par des lois, arriver à corriger, sinon à supprimer, les inconvénients et les abus des privilèges de la naissance et établir l'égalité du point de départ.

L'école en est le moyen.

L'instruction, aujourd'hui, est devenue un véritable service public. Que de progrès, dans ce domaine, ont été réalisés depuis un siècle ! Jadis, les écoles étaient rares et les professeurs peu instruits.

L'instruction et l'éducation des enfants étaient du domaine individuel; les pouvoirs publics ne s'en occupaient pas. Des centaines de communes de notre pays n'avaient pas d'école et les rares instituteurs avaient peu d'élèves.

Les leçons se donnaient dans des endroits malsains, des caves, des granges, des salles peu éclairées. Les programmes des cours étaient nuls ou n'existaient pas. On intruisait les enfants sans méthode. Bien heureux étaient ceux qui, en sortant de l'école, savaient lire et écrire !

Depuis lors, quels changements !

Chaque commune, ou à peu près, possède son école. Les locaux sont propres, sains, aérés. Le mobilier scolaire s'améliore sans cesse. Il en est de même des méthodes, des programmes. Les instituteurs sont capables, instruits.

Mais le dernier mot n'est pas dit dans ce domaine. Il reste encore bien des progrès à réaliser, bien des réformes à mener à bien.

D'abord, dans l'état actuel des choses, il existe encore des

milliers d'enfants fréquentant nos écoles qui les quittent trop tôt pour entrer à l'atelier. L'instruction devrait être obligatoire jusque quatorze ans au moins.

De plus, les enfants pauvres devraient être nourris à l'école, car les malheureux qui ont le ventre vide n'ont point les aptitudes ni les forces nécessaires pour suivre les leçons avec fruit : «Ventre affamé n'a point d'oreilles».

De même que les communes devraient nourrir les enfants à l'école, de même elles pourraient fournir des vêtements chauds et propres aux enfants pauvres. Ces mesures démocratiques, socialistes, humaines en un mot, auraient pour résultat de corriger les inégalités flagrantes qui existent aujourd'hui, non seulement entre les citoyens d'une même classe de la société, mais encore entre les familles qui ont de nombreux enfants et celles qui en ont peu ou point.

Ces deux réformes : nourriture et habillement des enfants aux frais de la société représentée par la commune, existent déjà en germe aujourd'hui, du moins dans certaines grandes villes.

Qui n'a pas entendu parler de l'Œuvre des Vieux Vêtements et de l'Œuvre de la soupe scolaire ?

Une commune socialiste aurait donc pour devoir d'organiser le service de l'instruction primaire avec ces deux compléments : octroi de la nourriture et de l'habillement aux élèves.

La dépense ne serait pas énorme et, le fut-elle, il ne faudrait pas reculer pour cela.

Ce n'est pas tout.

Les voyages scolaires sont également entrés dans les mœurs. Ces voyages sont très instructifs pour les jeunes enfants des deux sexes et sont en même temps une agréable distraction. Il faudrait les généraliser et faire faire chaque mois au moins, en semaine, un voyage aux élèves des écoles.

Beaucoup de trains aujourd'hui roulent presque à vide certains jours de la semaine. Pourquoi n'accorderait-on pas le voyage gratuit aux enfants des écoles ? Cela ne coûterait rien ou presque rien à l'Etat.

Pendant les vacances, certains élèves de nos écoles publiques sont envoyés pour huit ou quinze jours à la campagne ou au bord de la mer. Ces colonies scolaires font un bien immense à la santé des enfants pauvres. Des expériences ont été faites. On

esait les enfants avant leur départ pour la campagne; on leur iesurait la largeur de la poitrine, du bassin, etc. A leur retour, ı même opération se faisait et tous avaient gagné en poids et en)rce physique.

Les gouvernements favorisent aujourd'hui le développement et amélioration de la race chevaline, bovine, porcine. Pourquoi 'interviendraient-ils pas pour l'amélioration de la race humaine?

Ces vacances scolaires, cependant, sont trop courtes et ne profiɜnt, hélas ! qu'à quelques enfants seulement. Une commune ɔcialiste aurait pour devoir de faire bénéficier tous les enfants de ɜs avantages et de prolonger leur séjour à la campagne pendant n mois au moins chaque année.

Voilà les réformes qu'une administration communale socialiste ourrait réaliser dans le domaine de l'instruction.

Est-ce tout? Non pas!

Car s'il faut songer aux enfants, il ne faut pas oublier les dultes.

Aujourd'hui il y a trop peu de bibliothèques. Il devrait y en voir dans tous les quartiers des grandes villes.

Et encore, les bibliothèques publiques ne doivent point suffire. faudrait installer dans chaque quartier des cabinets de lecture, ɜ qui n'existe point. Ces cabinets auraient en lecture des journaux, es revues et des livres. En y allant, les citoyens y trouveraient ıne distraction et perdraient peu à peu l'habitude du cabaret qui st la seule distraction offerte aujourd'hui au peuple.

Quels utopistes nous sommes, n'est-ce pas, et quels buveurs de ang!

III

LA BIENFAISANCE PUBLIQUE

Le droit à l'assistance existe dans nos lois. La bienfaisance est 'evenue un véritable service public qui soulage bien des misères.

Sa base est cependant mauvaise, car la charité, l'aumône 'égrade, abaisse celui qui la reçoit.

Le Parti ouvrier préconise la transformation progressive de bienfaisance publique en un vaste système d'assurance contr maladie, le chômage, la vieillesse.

Les Communes, en Belgique, ont la direction du service hospices et des bureaux de bienfaisance. Elles peuvent donc ré ser pacifiquement un des points du programme socialiste.

Examinons donc ce qu'un conseil communal socialiste pour faire dans cette voie. Prenons comme exemple la ville de Bruxell Elle dépense chaque année, pour le service des hospices, somme de 1,786,692 francs, et pour le bureau de bienfaisa 944.690 francs, soit ensemble 2,731,382 francs.

C'est la dépense qu'occasionnent ces deux services. Elle re sente 16 francs par tête d'habitant, ce qui est énorme !

De quoi s'occupent aujourd'hui les hospices et les bureaux bienfaisance? D'abord, du traitement des malades dans les h taux et à domicile ainsi que de la fourniture gratuite des méd ments. Elle élève en outre les orphelins et soigne les vieillar elle accorde des secours en argent et en nature aux indige mais ces secours sont souvent insignifiants.

Le service des hospices et de la bienfaisance laisse beaucou désirer. Il donne lieu à des abus nombreux et coûte fort cl surtout comme frais d'administration.

Les orphelins sont placés à la campagne, chez des paysa qui élèvent fort mal ces malheureux et les exploitent souve outrance. Il n'y a pas bien longtemps l'entretien des orphe faisait l'objet d'une adjudication publique et l'enfant était adj à celui qui offrait de l'élever au meilleur marché.

Les soins médicaux et pharmaceutiques devraient faire l'o d'après nous, d'un service public communal.

Les Cercles Moyson, de Gand, moyennant le payement an et par tête, de 2 fr. 60 c., donnent à leurs membres malades soins médicaux et les médicaments. Un service semblable institué par la coopérative ouvrière de la *Maison du Peuple* Bruxelles.

La capitale compte actuellement 182 mille habitants. I donner à tous les habitants, à titre gratuit, les soins médicau pharmaceutiques, dans les mêmes conditions, une somme 550,000 frs serait amplement suffisante, puisqu'elle repré terait trois francs par tête ou 40 centimes de plus qu'à G

n faisant payer cette dépense par les services des hospices et a bienfaisance, il resterait treize francs par habitant et par qui pourraient servir à accorder une indemnité aux personnes par suite de maladie sont empêchées de travailler et, par équent, de gagner leur pain.

ette somme serait plus que suffisante pour couvrir les frais de ervice, puisque les sociétés de secours mutuels, moyennant cotisation annuelle de 15 à 18 frs par membre, accordent à -ci, en cas de maladie, les soins médicaux, les médicaments ne indemnité qui, en moyenne, s'élève à deux francs par jour. r, dans le calcul que nous faisons plus haut, les hospices et bureaux de bienfaisance de Bruxelles dépensent non par chef amille, mais par habitant (femmes et hommes compris) 16 frs an !

est vrai que les indigents reçoivent des secours en argent et nature (charbon, literies,etc.),mais seulement pour 160,000 frs an.

es frais d'administration des hospices et de la bienfaisance trop élevés, et il y aurait moyen de réorganiser complètement service. Si la commune fournissait à tous ses habitants les s médicaux, les médicaments et des secours pécuniaires en cas naladies, les sociétés de secours mutuels n'auraient certes plus aison d'être et on trouverait dans leur sein des hommes capa- qui se dévoueraient à l'organisation de ce nouveau service nmunal et ce à titre gratuit.

ertaines communes,il est vrai, ne disposent pas des ressources isantes pour pourvoir aux nécessités financières qu'entraîne- pareil service. Mais ici l'Etat devrait intervenir.

h ! si nous avions un Etat socialiste, la chose serait vite faite! seul budget de la guerre, qui s'élève à cinquante millions au ns par an, sans compter la perte subie par l'inactivité forcée nilliers de travailleurs-soldats, suffirait et au delà pour établir un système d'assurances qui relèverait les malheureux et it disparaître le caractère charitable, humiliant de la bienfai- ce officielle et privée.

)ans cette organisation les médecins et les pharmaciens devien- lent des fonctionnaires publics. Il y a, en Belgique, 2,600 doc- 's en médecine et 1,500 pharmaciens, soit un médecin pour 00 habitants (pour Bruxelles et les faubourgs il y a un méde-

cin pour 1,300 habitants) et un pharmacien pour 4,000 habita
Ainsi organisé, ce service de la santé publique ferait un immense. Les malades pourraient être soignés à domicile et aux hôpitaux où ils vont souvent malgré de vives répugnar
Les orphelins, les invalides, les vieillards pauvres serai eux aussi, mieux traités qu'aujourd'hui, et ainsi, petit à petit supprimerait la plaie du paupérisme qui fait tant de ravage qui se développe avec la civilisation capitaliste et bourgeoise nous subissons.

Si le Parti ouvrier devenait majorité dans un conseil comm important, il pourrait donc transformer progressivement la b faisance publique actuelle de façon à relever les pauvres, moi ment, et à augmenter leur bien-être physique.

IV

LES TRAVAUX PUBLICS

Continuons l'examen de ce que pourrait faire une Comn administrée par des socialistes. Nous avons examiné déjà ment l'instruction publique pourrait être organisée pour ass l'égalité de tous les hommes, tout au moins comme poin départ dans la vie ; nous avons vu aussi comment on pou transformer le service des hospices et de la bienfaisance e vaste système d'assurances contre la maladie, le chômag vieillesse.

Parlons des travaux publics.

Dans une ville comme Bruxelles, par exemple, les tra publics sont souvent considérables.

Il en est qui sont exploités en régie par la ville elle-m d'autres sont donnés à des entrepreneurs, d'après un cahie charges, en adjudications publiques ou de la main à la main

Dans la première catégorie de ces travaux publics, nous vons le service de la voirie, l'entretien des monuments, le l'eau, etc.

Ces divers services fonctionnent bien et le public obtie

ıxelles du gaz et de l'eau à de meilleures conditions que les ıitants des villes ou communes dans lesquelles ce sont des étés capitalistes qui exploitent l'eau et le gaz. Que l'on come le prix du gaz dans certaines villes avec celui payé à Bruıes et on verra que les consommateurs de cette dernière ville t favorisés.

Iais cela ne doit pas suffire.

I y a, dans ces établissements régis par la ville, un nombreux sonnel. Mais, comme toujours, les grands travaillent souvent ı peu et les petits trop. Et, comme conséquence, les grands ıivent de gros appointements pendant que les petits sont mal ·ibués.

La première chose qu'aurait à faire une administration commu-e socialiste, ce serait de fixer un minimum de salaire pour les ıloyés et ouvriers occupés par elle. Ce minimum ne pourrait inférieur à 150 ou 200 francs par mois. De plus, un maxim detraitement, ne dépassant pas 6,000 francs,devrait exister si pour les chefs.

Comme fixation d'une journée normale de travail, la ville rait avoir à honneur de donner l'exemple à l'industrie privée dopter la journée de huit heures pour les ouvriers et employés ıpés par elle.

Avec le système électoral en vigueur, les pouvoirs publics sont re les mains d'une oligarchie qui ne cherche qu'à favoriser une ıorité d'individus. Si nous avions le suffrage universel, ce ıit la majorité qui deviendrait maîtresse, et les élus de cette orité devraient gouverner et administrer de façon à favoriser lus grand nombre et non quelques privilégiés.

Partant de ce principe démocratique et égalitaire, on comprend s peine la somme de bienfaits que pourrait réaliser une admiıration socialiste!

Il y a, occupés au service de la ville de Bruxelles, pour la voi-ı les monuments, les services du gaz et de l'eau, des centaines personnes qui, du jour au lendemain, verraient augmenter leur n-être et celui de leur famille. Ces personnes auraient donc ırêt à voter pour les candidats socialistes et ont grande-ıt tort de se laisser berner par la presse cléricale et libérale ı par tactique, combat les socialistes en les traitant d'hommes gereux, de bandits, de fous.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que des services public existants et des moyens de les rendre meilleurs, tant pour public que pour les petits qui y sont employés. Nous verrons plu tard comment il sera possible d'augmenter le nombre de ces ser vices publics.

Mais il est encore certains travaux, et parmi eux il en est d'im portants, qui sont donnés à des entrepreneurs, par adjudication avec un cahier des charges.

Ces entrepreneurs, naturellement, se font concurrence et cet concurrence des ouvriers qu'ils occupent a lieu au détriment ou bie par la fraude, en fournissant des matières premières de mauvais qualité.

Pour obvier à cette dernière fraude et la rendre impossible, le cahiers des charges indiquent quelle doit être la qualité et provenance des matières premières à employer : bois, chau briques, pavés, etc.

Sur ce chapitre, le vol, la tromperie deviennent donc difficiles les entrepreneurs sont placés sur un pied d'égalité et ne peuve plus frauder sur la qualité des marchandises fournies.

Il n'en est pas de même, malheureusement, pour la mai d'œuvre, et c'est surtout sur les salaires que les entrepreneurs d travaux publics se font concurrence.

Nous avons cité dernièrement ce fait qu'une locomotive coûta jadis, pour nettoyage, une somme de 7 fr. 80, et ne coûte plus q deux à trois francs aujourd'hui, par suite de la concurrence. Jad on employait des hommes à ce travail et ils avaient des salaires d trois francs au moins. Aujourd'hui, ce sont des gamins que l' emploie et ce pour quelques centimes par heure !

Pour mettre un terme à cet abus scandaleux, pour faire sorte que les administrations publiques ne se rendent plus co plices de spéculateurs éhontés, il est indispensable de fixer da les cahiers des charges un minimum de salaire et un maximu d'heures de travail pour les ouvriers occupés à ces travaux.

Ce système fonctionne à Saint-Josse-ten-Noode et n'a soule jusqu'ici aucune critique. Il y a donc lieu d'en poursuivre l'app cation, mais on n'y arrivera sérieusement que le jour où les adn nistrations communales seront composées en majorité de gens peuple, représentant les intérêts du monde travailleur.

V

DE QUELQUES PETITS SERVICES PUBLICS ACTUELS

Il existe encore quelques services publics communaux qui, au point de vue démocratique et socialiste, auraient besoin d'être modifiés et améliorés.

Parmi ceux-ci nous pouvons citer tout d'abord les monts-de-piété.

On connaît l'organisation de ces établissements. Elle est fort ancienne et compte de nombreux abus de tous genres.

D'abord, le taux d'intérêt est trop élevé, surtout pour les pauvres gens qui souvent n'ont pas le moyen de dégager très vite les objets qu'ils ont remis comme garantie du prêt qui leur a été fait.

L'organisation des monts-de-piété pourrait être transformée de fond en comble, afin de faire de ceux-ci des banques de prêt mutuel.

Au surplus, avec l'assurance, organisée par la commune, contre les maladies et le chômage, les monts-de-piété n'auraient plus leur raison d'être actuelle, car neuf fois sur dix, c'est par suite de maladie ou de manque de travail que les pauvres gens ont recours à « ma tante ». comme on dit vulgairement. On y a recours également pour faire la noce, soit aux kermesses, soit en temps de carnaval, mais c'est une habitude que le peuple devrait perdre et il y aurait certes moyen d'en arriver là.

Un second service public existant, c'est celui des halles et marchés.

La Commune se contente de faire bâtir ces établissements, d'en louer les places et de prélever un certain droit sur ceux qui y vendent des marchandises.

Actuellement, aux Halles centrales à Bruxelles et au Marché au poisson, il existe deux ou trois gros commissionnaires qui achètent en grand les marchandises qu'ils débitent ensuite en détail.

Pour arriver à supprimer les intermédiaires inutiles qui

aujourd'hui viennent se placer entre le producteur et le consommateur, il faudrait que la Commune établît des magasins, des bazars communaux, achetât en grand et revendît au public en petite quantité.

Il est évident qu'il y aurait là un grand profit pour la masse des consommateurs qui pourraient se procurer à très bas prix les denrées dont ils ont besoin. Mais on n'arrivera pas à ce résultat du jour au lendemain

Ce qu'il serait possible de faire, dès aujourd'hui, c'est que la ville prît la place des gros commissionnaires et revendît, avec un petit bénéfice, les denrées qu'elle aura achetées en gros Cela est faisable pour les halles et pour le marché au poisson.

Puis, les syndicats agricoles se développant, on pourrait fort bien mettre halles et marchés à la disposition de ces syndicats pour la vente de leurs produits en y exerçant une surveillance, il est vrai, et en prenant des mesures efficaces pour sauvegarder l'intérêt des consommateurs, pour le cas où les syndicats en question se ligueraient pour vendre à des prix trop élevés.

Un autre service public c'est celui de la sécurité, de la police.

Ici encore il y a beaucoup à faire.

Certes, quand, par une série de mesures protectrices, les travailleurs auront acquis plus de bien-être ; quand, par un travail facile, peu prolongé et assuré, les ouvriers seront mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris; quand, par le développement de l'instruction, le peuple se sera élevé intellectuellement et moralement, les crimes et les délits deviendront de plus en plus rares, et la police répressive, ainsi que l'appareil de la justice, dont le fonctionnement coûte si cher et donne lieu à tant d'abus, pourront peu à peu être, sinon supprimés, du moins modifiés.

Aujourd'hui, la police est le plus souvent tracassière et brutale. Elle semble n'avoir qu'un but : dresser le plus de procès-verbaux, faire poursuivre le plus de personnes possible

Pourquoi ne changerait-on pas cela ? Pourquoi ne pourrait-on pas rendre la justice communale bienfaisante, conciliante et, en cas de délit, arriver à l'amiable à concilier les parties?

L'arbitrage joue déjà un grand rôle dans certaines contestations qui surviennent entre individus. Ne pourrait-on pas faire de même pour bien des cas où les tribunaux seuls se prononcent actuellement ?

Que de vexations, que d'injustices pourraient être ainsi évitées! Que de haines pourraient tomber aussi, et combien les mœurs gagneraient à la pratique d'un semblable système, remplaçant celui de la justice actuelle!

Nous nous arrêtons là.

Nous avons montré brièvement, et sans pouvoir entrer dans trop de détails, les améliorations dont nos institutions communales existantes sont susceptibles. Nous allons maintenant, dans les chapitres qui vont suivre, exposer quels sont, d'après nous, les nouveaux services publics communaux à créer pour transformer pacifiquement la Commune actuelle en Commune socialiste, en solidarisant les intérêts et en donnant à tous le plus possible de bien-être, de liberté et de justice.

VI

LE SERVICE DES TRANSPORTS

Depuis moins d'un siècle toute une révolution s'est opérée dans les moyens de transport. Révolution bienfaisante s'il en fût, car elle a rapproché les distances et les hommes, unifié le prix des subsistances et des produits industriels, facilité les relations,et en quelque sorte, supprimé les frontières.

Dans les grandes villes surtout, les moyens de transport des hommes et des marchandises jouent un rôle considérable. Jusqu'ici, sauf quelques rares exceptions, ces services sont exploités par des particuliers, bien que la société y intervienne par des règlements spéciaux pour favoriser plus ou moins le public ou pour prendre sa défense. C'est là, du moins, le principe mis en avant.

Il faut avoir visité les grandes capitales étrangères,comme Paris et Londres, par exemple, pour se faire une idée de l'importance du service des transports.

A Paris et à Londres, chaque jour, des centaines de mille voyageurs se font conduire d'un endroit à un autre par les voitures, les omnibus et les tramways. Nous ne parlerons pas du chemin de fer

métropolitain qui, à Londres, joue un rôle considérable et vous transporte d'un bout à l'autre de cette immense ville, à toute minute du jour, et ce pour quelques centimes.

A Paris, pour 15 centimes, on fait une lieue et plus de chemin en omnibus ou en tramways. Cela permet à l'ouvrier de se loger loin du centre de ses occupations où ordinairement les loyers sont très chers. Chez nous, nous n'en sommes pas encore là, mais on y viendra avec le temps et alors la question des tramways et des omnibus intéressera tout le monde.

Les omnibus et les tramways urbains ont vu le jour, chez nous, il y a quelque vingt ans. Depuis peu de temps seulement, nous avons vu se créer les chemins de fer vicinaux qui rendent déjà de grands services au public. Malheureusement, les conseils communaux, au lieu de s'entendre pour exploiter directement ces moyens de transport, se sont contentés de concéder ces entreprises à des particuliers, à des sociétés anonymes la plupart du temps.

Naturellement, les camaraderies aidant, en accordant ces concessions, les conseils communaux ont eu le plus souvent en vue de faire plaisir à quelques particuliers de leurs amis, qui faisaient agir des influences plutôt que de se soucier de l'intérêt public. Bien plus, au nom des grands principes de la liberté du travail, ces conseils ont permis aux Compagnies d'exploiter leur personnel d'employés, de cochers et de receveurs, en leur payant un salaire dérisoire en retour de longues journées de labeur.

Les premières concessions de tramways à Bruxelles ont rapporté gros aux concessionnaires. Nous pourrions citer des noms et des chiffres, mais cela importe peu ici. Disons seulement qu'aujourd'hui le capital *nominal* représentant l'avoir des sociétés de tramways est huit à dix fois plus élevé que le capital *réel* engagé dans ces affaires. Ces concessions ont permis à quelques gros financiers de faire un bon coup au détriment du public et des actionnaires actuels.

Qu'y a-t-il donc à faire dans cette voie pour les administrations communales socialistes?

D'abord, avoir pour principe de ne plus accorder de nouvelles concessions, mais créer et exploiter soi-même de nouvelles lignes d'omnibus et de tramways. Ensuite, par tous les moyens en leur pouvoir, forcer les compagnies exploitantes à améliorer le sort de leurs employés, au double point de vue des heures de travail et du

salaire tout en prenant en main les intérêts et les droits du public qui use de ces moyens de locomotion.

Puis, il faudra faire l'impossible pour rentrer en possession des exploitations particulières actuelles, par le rachat de ces lignes aux sociétés exploitantes,ou bien en attendant la fin de ces concessions.

Les compagnies actuelles de tramways et d'omnibus se moquent agréablement du public et de ses intérêts. Chaque jour, dans la presse bourgeoise elle-même, nous voyons formuler des critiques fort vives et toujours fondées sur la façon dont ces compagnies usent et abusent de leurs droits. Il y a quelques jours encore, un journal doctrinaire, *la Flandre libérale*, de Gand, se plaignait amèrement du service des tramways gantois et menaçait la compagnie, si elle ne modifiait pas son service, si elle n'améliorait pas ses voitures, de réclamer l'exploitation des tramways par la ville, ce qui est, en définitive, la solution socialiste!

Et ce qui est vrai pour le service des omnibus et des tramways, l'est également pour les voitures de place, etc.

Qu'est-ce qui empêcherait la ville de Bruxelles, par exemple, d'exploiter elle-même le service des voitures? N'est-elle pas à même de le faire aussi bien que les particuliers et dans de meilleures conditions de prix, de facilité et de confort pour le public? Cela vaudrait mieux, à coup sûr, que d'accorder le monopole à une société comme ç'a été le cas à Bruxelles.

Nul n'oserait prétendre le contraire,car déjà la ville de Bruxelles exploite elle-même l'eau, le gaz, le service des pompes funèbres, l'instruction, etc., etc., dans de meilleures conditions que ne pourraient le faire les particuliers.

Le socialisme, on ne saurait assez le répéter, c'est la substitution de l'intérêt public, collectif, à l'intérêt individuel, personnel. Pour arriver à offrir à tous les services qu'une société civilisée est appelée à rendre à ses membres, il faut que les services publics remplacent peu à peu les entreprises personnelles.

La Commune socialiste doit donc, chaque fois qu'elle en a l'occasion, — et elle doit rechercher ces occasions, — transformer l'industrie actuelle des moyens de transport en services publics communaux.

A ce système, les employés de ces services trouveront profit et liberté et le grand public y trouvera sa facilité et son intérêt.

VII

LE LOGEMENT

Mais il ne suffit pas de procurer à l'homme une bonne nourriture et des vêtements sains et convenables pour lui permettre de vivre et de se développer, il faut encore lui donner un bon logement.

On peut même dire qu'au point de vue social, une bonne habitation est aussi utile qu'une bonne nourriture, car le logement joue un rôle considérable dans la vie non seulement physique, mais morale de l'homme.

Quand un père de famille possède une habitation propre, coquette, saine, il se plaît au milieu des siens. Si, au contraire, son logement est triste, sale, sans air, rien ne l'y retient et il s'en va au cabaret, devient un ivrogne et ne rentre chez lui que pour se jeter sur un grabat.

En temps d'épidémie, c'est dans les quartiers les plus pauvres que la mort frappe sans pitié. Elle trouve là un milieu favorable et des victimes en masse.

Mais très souvent les maladies épidémiques, comme le choléra et les fièvres, ne restent point dans ces quartiers pauvres sans air. Elles se propagent quelquefois et vont frapper les riches dans leurs hôtels somptueux.

Cela s'est vu en 1866 lors de l'épidémie de choléra à Bruxelles, et les quartiers riches n'ont pas alors été épargnés plus que ceux habités par les ouvriers.

Procurer à tous les habitants d'une ville des logements sains et à bon marché est donc non seulement une question d'humanité mais aussi une question de prudence, de préservation, pour les riches, les bourgeois.

Les pouvoirs publics l'ont compris du reste, surtout à Bruxelles et à Gand.

Ces Communes ont exproprié, pour cause d'utilité publique, de nombreux quartiers pauvres où grouillaient des milliers de ménages d'ouvriers. Les travaux de l'assainissement de la Senne à Bruxelles et la démolition du quartier de Notre-Dame-aux-

Neiges ont chassé de la ville toute une population qui a dû se réfugier dans les faubourgs, faisant augmenter ainsi, dans des proportions considérables, le prix des loyers.

La ville de Bruxelles, en agissant comme elle l'a fait, pense avoir accompli son devoir. Elle s'est contentée de démolir des masures infectes, mais a laissé le soin à des particuliers, à des spéculateurs, de pourvoir aux nouveaux logements.

C'est là un fort mauvais système et qui a été critiqué bien des fois. La question du logement a encore occupé d'autres personnes. peu nombreuses, il est vrai, qui ont pensé que la solution du problème consistait à faire bâtir des maisons ouvrières et de les vendre par annuités.

Ce n'est pas là une solution sérieuse et nous allons exposer ce que, d'après nous, devrait faire dans cette voie une administration communale socialiste.

D'abord cette administration devrait exercer une surveillance continuelle sur les habitations. Il existe encore dans les villes des quartiers habités par des pauvres et dont les masures sont infectes et malsaines. La première chose à faire, dans ce cas, c'est de procéder à la démolition de ces maisons. Mais une fois ce travail accompli, la Ville ou les Communes, au lieu de vendre leurs terrains à des particuliers, devraient faire bâtir elles-mêmes des logements simples, mais construits dans toutes les règles de l'hygiène. La Commune resterait propriétaire de ces maisons et les louerait à des particuliers au prix de revient.

Si ce système était suivi un peu partout, au bout de quelques dizaines d'années, la Commune serait propriétaire d'une bonne partie des habitations et, par suite de la concurrence, ferait diminuer le prix des loyers des autres maisons appartenant à des particuliers, en attendant qu'elle les rachète.

Ceci n'a rien d'utopique puisque la ville de Bruxelles, par exemple, est déjà propriétaire de maisons qu'elle loue à ses habitants. Il est vrai de dire que l'administration de ces biens communaux, de ces propriétés collectives, laisse beaucoup à désirer.

Cette solution du rachat des choses particulières pour la facilité de la masse n'est pas un fait nouveau. N'a-t-on pas vu un peu partout des individus créer des ponts ou des chemins de fer, puis l'Etat racheter les uns et les autres? Actuellement, le fameux pont de Seraing appartient à une compagnie, et depuis longtemps

on en réclame le rachat à la Chambre. Or, s'il est utile d'avoir des chemins appartenant à tout le monde, pourquoi n'en serait-il pas ainsi des habitations?

Car, est-il besoin de le dire, nous ne sommes point partisans de voir chaque famille posséder sa maison, pas plus qu'il n'y a des familles possédant des rues de la voie publique. Ce n'est pas là le but à atteindre, mais bien de procurer à tous, à prix de revient, au meilleur marché possible, un logement convenable. Au surplus, l'exemple de Mulhouse est là : des ouvriers, propriétaires de leur maison qu'ils payaient par annuités, vendaient ou hypothéquaient leur maison avant la date du payement complet. Quatre-vingts pour cent de ces ouvriers propriétaires étaient dans ce cas

L'habitation, donc, devrait faire l'objet d'un service public communal.

Aujourd'hui, avec le système de propriété individuelle, les maisons acquièrent une plus-value souvent considérable sans que le propriétaire y soit pour rien. Une maison qui, il y a cinquante ans, a coûté 20.000 frs, en vaut cent mille aujourd'hui, par le seul fait que la population s'est accrue ou que des travaux d'embellissement ont été faits par la ville. Est-ce juste, raisonnable? Un système propriétaire qui donne lieu à des abus aussi scandaleux est jugé.

La tâche à accomplir par une administration communale socialiste, c'est de rendre la Ville ou la Commune propriétaire des maisons, de rendre celles-ci les plus saines possibles et de les louer au plus bas prix.

Nous nous contentons ici d'indiquer ce qui devrait être fait, sans parler, en détail, des moyens d'exécution. Ces moyens, d'ailleurs, sont faciles. Les villes peuvent emprunter de l'argent — elles le font déjà aujourd'hui sur une grande échelle. Elles trouveront ainsi les ressources nécessaires pour activer cette transformation de la propriété immobilière individuelle, actuellement existante, en un système de propriété communale.

Pareille réforme serait saluée avec joie par la masse de la population, car il ne faut pas oublier que si le propriétaire c'est l'ennemi, il est aussi la minorité, et que le but des démocraties c'est de travailler au bonheur de la majorité en attendant que cette majorité devienne l'unanimité.

VII

LE SERVICE DES ASSURANCES

La ville de Bruxelles a inscrit à son budget des dépenses pour 1890, une somme de 260,900 francs pour le service des pompiers. C'est un joli denier. Cette somme représente plus d'un franc cinquante par tête d'habitant.

Cette dépense, relativement considérable, est payée en grande partie par des contribuables pauvres, non propriétaires, et sert à sauver de l'incendie l'avoir des possesseurs d'immeubles. Ce sont donc toujours les petits qui paient pour les gros, comme ce sont les pauvres qui sont soldats pour défendre, en cas de guerre, les propriétés des riches.

Dans ce cas-ci, ce ne sont pas seulement les propriétaires qui bénéficient de ces dépenses, mais encore les compagnies d'assurances. C'est le comble de l'aberration ou du gaspillage de l'argent des malheureux, au profit des puissants.

Certes, il est logique que les pouvoirs publics s'occupent d'éteindre les incendies. Les pompiers sont des hommes utiles et qui rendent de très grands services aux habitants. Ces braves risquent souvent leur vie pour combattre les incendies ou sauver leurs semblables menacés de mort violente.

Mais ce qui n'est plus logique du tout, c'est que toutes les dépenses nécessitées par ce service soient faites au seul profit des compagnies d'assurances.

Si notre mémoire est fidèle, un conseiller communal, feu M. Bergmann, pensons-nous, fit jadis une proposition tendanf à faire payer par les compagnies d'assurances contre l'incendie les dépenses du service des pompiers, et le *Peuple* s'occupa de cette proposition qu'il discuta longuement.

Ce serait une chose juste, en somme, mais il y a mieux à faire encore.

Les compagnies d'assurances sont toujours très prospères. Les actions de capital de ces sociétés ont augmenté de prix dans des proportions considérables, vu le chiffre énorme des bénéfices

qu'elles réalisent, bien que leurs frais d'administration soient très grands et que les primes payées aux courtiers soient des plus élevées.

Chacune de ces sociétés d'assurances est une puissance financière. Elles ont des réserves énormes et représentent un capital considérable.

Plusieurs de ces compagnies ont été créées avec des capitaux étrangers. Il en est ainsi d'ailleurs de toutes les grandes entreprises financières et industrielles de notre pays. Par contre, de nombreux capitaux belges sont engagés dans des entreprises étrangères, chemins de fer, mines, banques, tramways, etc., etc.

Quel devrait être le rôle d'un conseil communal imbu d'idées socialistes, c'est-à-dire mettant au-dessus de tout l'intérêt général du public et des contribuables?

Dans la question des assurances, la seule solution pratique et radicale serait de faire en sorte que la Commune ou une agglomération de Communes s'entendissent pour organiser un service d'assurances en cas d'incendie.

La Commune est mieux à même que quiconque de mener à bien une œuvre semblable. Elle peut organiser l'assurance en faisant la concurrence aux compagnies existantes, car le but d'un service public c'est de fournir le nécessaire aux habitants au plus juste prix possible, tandis que les entreprises privées ne sont jamais guidées que par l'intérêt, le bénéfice à faire sur le dos ou la bourse du public.

Les administrations communales ont donc pour devoir d'organiser l'assurance contre l'incendie, et si elles prenaient cette mesure, elles arriveraient bien vite à remplacer les sociétés d'assurances existantes, car le public aura toujours plus de confiance dans des administrations publiques que dans des compagnies particulières: d'autant plus que ce qu'il pourrait payer de trop comme *assuré*, il le payerait en moins comme *contribuable*.

Une fois l'assurance organisée par la Commune, un devoir s'imposera : celui d'améliorer le sort des pompiers qui ne sont pas assez payés, d'installer des postes de secours dans tous les quartiers de la ville et de perfectionner de plus en plus le matériel.

Les simples pompiers, à Bruxelles, ne reçoivent qu'une solde de deux francs par jour. C'est dérisoire et honteux ! C'est pour ces vaillants surtout qu'une administration socialiste serait utile.

car ils seraient assurés d'être payés convenablement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il en serait de même, d'ailleurs, d'un grand nombre de petits employés de la ville et des administrations publiques en général. L'arrivée aux affaires des socialistes serait avantageuse aux petits, aux humbles, tandis que le maintien des administrateurs actuels n'est favorable qu'aux gros, aux chefs.

Il y a, dans tous les services publics actuels, des différences trop grandes comme appointements du personnel.

Ainsi, dans le même service des pompiers où les hommes sont payés 2 francs par jour, le commandant reçoit 5,000 fr. par an.

Pour la police, même abus : les commissaires touchent de 5,500 francs à 9,000 francs, tandis que les simples agents reçoivent de 1,400 à 1,600 francs, ce qui est évidemment trop peu pour vivre convenablement à Bruxelles.

Les transformations proposées par nous dans le domaine communal auraient donc un double résultat : avantage pour le grand public et amélioration du sort des employés inférieurs et moyens.

Le devoir du public, des contribuables et des petits employés et agents communaux est donc de travailler au succès des socialistes partout où ceux-ci se présentent comme candidats — et même de voter pour eux, ne fût-ce que pour faire enrager nos édiles!

IX

ATELIERS MUNICIPAUX
BAZARS COMMUNAUX

La transformation de la grande industrie en services publics doit plutôt être le fait de l'Etat que des Communes, car la grande industrie est d'intérêt général, elle fonctionne pour les habitants de toutes les parties du pays, comme les chemins de fer, par exemple, tandis que les tramways sont surtout d'intérêt communal

Il est cependant certaines petites industries locales, ou plutôt

mises en œuvre pour satisfaire aux besoins locaux, qu'il serait fort difficile et peu pratique de faire exploiter par la collectivité-Etat. De préférence donc, ces petites industries devraient être exploitées par les Communes.

Le principe admis aujourd'hui, c'est que les travaux que les Communes font exécuter le sont par des particuliers, soit par suite d'une adjudication publique, soit cédés de la main à la main.

A Bruxelles, pour l'entretien des monuments, des écoles, des maisons appartenant à la ville, de la voie publique, etc., on emploie une petite armée d'ouvriers de toutes catégories.

Naturellement, les entrepreneurs des travaux de la ville gagnent assez bien d'argent, ces travaux étant généralement très recherchés.

Pourquoi une Commune socialiste aurait-elle recours à des intermédiaires, dont le seul but est de gagner le plus d'argent possible tout en payant fort mal leur personnel ?

Les grandes villes et communes pourraient donc avoir des ateliers pour les principaux métiers, afin d'y faire exécuter les travaux qui maintenant sont donnés à des particuliers.

Là où ces travaux ne sont pas considérables, mais où ils le deviendront forcément par la suite, la Commune pourrait traiter avec les syndicats ouvriers, aidant ceux-ci à faire leur éducation économique et organisatrice, et préparant, encourageant ainsi la classe ouvrière, aujourd'hui salariée, à obtenir un état meilleur, une indépendance plus grande.

La ville de Bruxelles et d'autres villes encore dépensent, chaque année, des milliers de francs pour les imprimés nécessaires à leur service. Aujourd'hui, ces travaux d'impression sont exécutés par un imprimeur particulier, alors qu'il serait plus facile et plus économique de voir la ville exécuter elle-même ses impressions de toutes sortes. A Paris, le *Journal officiel* est fait depuis plusieurs années dans ces conditions ou à peu près, et le bénéfice qui en est résulté pour l'Etat a été relativement considérable.

Au surplus, si une Commune ou une ville n'est pas assez forte pour avoir un atelier à elle, rien ne l'empêcherait de s'entendre avec ses voisines et de monter un atelier commun. Mais il est certain que, dans la voie socialiste, les Communes deviendront de plus en plus fortes, se développeront et auront chaque jour une

action plus considérable, puisqu'elles auront la charge d'intérêts qui, aujourd'hui, sont laissés aux soins des particuliers.

* * *

Pour aider la classe ouvrière à sortir du régime actuel du salariat, il est donc nécessaire — et possible — sans brusquer les choses, de remplacer peu à peu le système industriel et commercial actuel par sa transformation en services publics.

Le développement des ateliers communaux fabriquant les choses nécessaires aux besoins locaux, aura pour conséquence la création de bazars communaux dans lesquels se fera la vente des objets fabriqués. De cette façon, les produits seront mis directement à la disposition des consommateurs, sans autre prélèvement qu'une somme minime qui sera nécessaire pour couvrir les frais généraux qui seront toujours peu élevés.

Il est certain que la création d'ateliers de production et la vente en grand des produits pourraient se faire par des sociétés coopératives.

Mais la tâche des pouvoirs publics est d'aider à cette transformation sociale, comme ils ont aidé la bourgeoisie à s'organiser industriellement et commercialement depuis un siècle.

Toutes les grandes entreprises industrielles n'ont-elles pas été favorisées par l'Etat et les Communes ? Qu'est-ce, sinon de la protection, de l'encouragement, que cette garantie d'un minimum d'intérêt aux capitaux qu'accordent si souvent les pouvoirs publics à des entreprises particulières ? Et la législation, depuis un siècle, n'a-t-elle pas été constamment favorable aux intérêts capitalistes, bourgeois ? Les lois sur les sociétés ont permis de créer de vastes exploitations financières, véritable féodalité, plus terrible pour les pauvres que celle d'avant 1789.

Et lorsque des ouvriers se mettent en grève, l'Etat bourgeois n'intervient-il pas encore pour favoriser, défendre les exploitants et ce avec l'argent de tous ? On n'ignore pas que l'envoi de troupes sur le théâtre d'une grève coûte cher et que les capitalistes ne paient rien pour cela. Il y a d'abord les frais de transport, puis la solde de un franc par jour accordée à chaque soldat.

Eh bien, quand les socialistes seront les maîtres dans l'Etat et

dans les Communes importantes, ils devront, pour faire sortir la classe ouvrière de sa situation présente et l'élever sans cesse, faire ce que l'Etat bourgeois et la Commune actuelle ont fait pour la classe émancipée en droit en 1789 et en fait depuis.

Rien n'est plus légitime et plus louable que de travailler à rendre les hommes heureux. Rien n'est plus prudent aussi si l'on veut éviter des catastrophes sanglantes, des bouleversements violents.

X

BOULANGERIES ET BOUCHERIES COMMUNALES

Le service de l'alimentation des habitants est laissé aujourd'hui à des entrepreneurs particuliers.

On sait combien ce système coûte cher et aussi combien souvent les denrées alimentaires sont falsifiées.

La fameuse loi de la concurrence qui, d'après les économistes, devait forcer les détaillants à vendre au plus bas prix possible, a fait faillite, car il est faux que plus il y a de marchands d'un même produit dans une localité, plus les prix sont bas, puisque ces prix sont toujours établis en comptant tout d'abord le coût de l'entretien du commerçant et des siens.

Au surplus, dans le commerce comme dans l'industrie, la concentration des capitaux se continue et les monopoles se constituent, tuant les petits détaillants.

Jadis, les écoles étaient tenues, exploitées par des particuliers. Aujourd'hui, l'instruction est une charge publique, une charge de la société.

Certes, chez nous surtout, il y a lutte dans ce domaine. Les cléricaux, forts par eux-mêmes, ayant des écoles dites libres, des pensionnats, etc., demandent que l'instruction soit « libre », laissée aux particuliers. Les libéraux, au contraire, les esprits

avancés, sont partisans de l'intervention de l'Etat pour ce qui concerne l'instruction des masses.

Nous sommes pour cette dernière solution. L'instruction doit être obligatoire, gratuite et laïque. Elle doit être une charge sociale, elle est aussi utile que la défense du sol contre un envahisseur et que tous les autres services publics.

Ce qui est vrai, nécessaire pour le pain de l'intelligence appelé l'instruction, est vrai aussi pour le pain du corps. Au surplus, un cerveau ne fonctionne pas normalement, sérieusement, si le corps n'est pas entretenu par une nourriture saine et réconfortante.

Il est donc nécessaire que la société intervienne et procure à tous ses membres, dans les meilleures conditions, les denrées alimentaires.

La création de boulangeries et de boucheries communales est donc une chose utile, autant que la création d'écoles communales.

Cette question est d'ailleurs à l'étude à Paris, où le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'établissement, dans chaque quartier, de boulangeries et de boucheries municipales.

La décision en question n'a pas été prise sans peine, nous le savons. Elle a eu ses adversaires qui ont trouvé, dans le bagage connu de l'ancienne école économique, des arguments contre semblable initiative. Mais le Conseil a passé outre, n'ayant à se préoccuper que de l'intérêt général et non de dogmes économiques qui ont fait leur temps.

Quelle serait la conséquence de l'établissement de boulangeries et de boucheries communales?

Tout d'abord, les habitants de la commune ou de la ville où semblable mesure aura été prise pourraient manger du pain et de la viande dans de bonnes conditions. En plus, le règne de la fraude aurait pris fin. Plus de marchands de viandes pourries, malsaines, comme cela arrive tous les jours aujourd'hui.

Il est certain que les boucheries et les boulangeries communales pourront fournir du pain et de la viande dans de meilleures conditions de prix que les bouchers et les boulangers actuels.

On achètera et on produira en grand, on supprimera ou on réduira beaucoup les frais généraux, de loyer, de personnel, etc.,

et ce à l'avantage du public. Ensuite, tous ceux qui aujourd'hui sont des intermédiaires plus ou moins inutiles, seront obligés de produire des choses nécessaires à tous et la société en général y gagnera.

CONCLUSION

Nous nous arrêtons ici. Nous pensons avoir indiqué, dans ces notes rapides, faites malheureusement à la hâte, au grandissime galop, entre les préoccupations de tous genres nécessitées par la lutte actuelle, dans quelle voie il faut marcher pour corriger les mauvais côtés de l'organisation sociale présente, pour faire de notre société individualiste une société dans laquelle l'intérêt public, général, le bien-être pour tous, sera la suprême loi.

Il est certain que ce qui existe ne peut subsister. Partout, dans les pays neufs comme dans le vieux monde, le même problème se pose, menaçant, terrible, et réclame une solution dans le plus bref délai possible.

Les pauvres, les travailleurs, sont le nombre et la force. Sans eux, sans leur travail, rien n'existerait. Ils ont de plus en plus conscience de leur puissance et ils réclament impérieusement justice.

Cette justice, ils l'obtiendront, c'est inévitable, car on ne résiste pas plus devant la force du nombre organisé que devant un torrent qui se déchaîne.

Mais cette justice peut s'obtenir de deux manières : révolutionnairement, par la force brutale, ou bien par étapes, par les concessions de ceux qui sont aujourd'hui les privilégiés.

Il y a un siècle, la bourgeoisie a renversé le clergé et la noblesse et s'est emparée du pouvoir politique. Par celui-ci, elle s'est rendue maîtresse de l'Etat et de l'administration et a tout organisé dans son seul intérêt.

Le peuple travailleur vient à son tour d'entrer en lice. Il veut sa part de souveraineté politique pour arriver à conquérir bien-être et liberté. Or, ceux-ci ne sont possibles que par la transformation méthodique de l'organisme social individuel existant en un organisme collectif, fonctionnant non pas au profit de quelques-uns, mais de tous.

Ceci étant donné, il est du devoir et de l'intérêt de ceux qui aujourd'hui sont les maîtres de préparer les voies à cette civilisation socialiste supérieure, où les inégalités, les injustices actuelles disparaîtront et où l'âpre combat pour le profit personnel sera remplacé par la lutte constante pour arriver à donner la plus grande somme de bien-être à tous les hommes.

Imp. Berghmans, rue du Marché aux Porcs, 12, Brux.

PARTI OUVRIER BELGE

COMPTE RENDU

DU

XII[e] CONGRÈS ANNUEL

TENU

à la MAISON DU PEUPLE, Charleroi-Nord

les 5 et 6 Avril 1896

BRUXELLES
Imprimerie Veuve Désiré BRISMÉE, rue de la Prévôté, 7

1896

INTRODUCTION

Quoique les Congrès annuels du Parti ouvrier belge prennent leur origine dans la constitution du Parti en parti politique, en 1885, affirmant par là la volonté de lutter sur le terrain politique en rival des partis qui s'étaient jusque là partagé le pouvoir; un caractère essentiel distingue les congrès ouvriers : la politique n'est qu'un but, les résultats politiques ne sont qu'un but pour arriver à réaliser la transformation économique de la Société d'après l'idéal collectiviste.

Ce n'est pas seulement l'amélioration des conditions dans le régime actuel que poursuit le Parti socialiste, c'est une substitution de régime à régime, annoncée d'ailleurs et exigée par l'évolution des institutions actuelles.

Le plan d'ensemble est donc tracé, et, dans ce plan superbe, la politique n'est qu'un des moyens, une des voies de communication d'une étape à une autre.

Pour réaliser de nombreuses institutions qui ont été les origines du Parti et lui donnent une solidité inébranlable, la politique a été inutile. Les mutualités, les syndicats, les coopératives se créent spontanément, issus de la nécessité de la situation économique.

MUTUALITÉS, *formes étroites des assurances collectives et institutions de crédit futures, etc.*

SYNDICATS, *groupement des hommes d'après leur rôle social et qui comprendront plus tard tout ce qui travaille.*

COOPÉRATIVES, *embryon de la forme de production de l'avenir, d'où le parasitisme est supprimé.*

Mais la politique, instrument que donne à nos adversaires le groupement des citoyens par unités abstraites, le Parti socialiste s'en préoccupe, parce qu'elle peut activer dans de fortes proportions le développement des institutions sur lesquelles reposent son organisation.

C'est la préoccupation dominante qui nous semble avoir animé ce XIIme Congrès et d'autres congrès tenus simultanément à l'étranger nous prouvent qu'elles ne sont pas vaines : il faut se préoccuper avant tout des groupements économiques.

C'est la vraie voie, réjouissons-nous, elle nous conduit à des victoires certaines et superbes !

Vive le Parti ouvrier !

Le Secrétaire du Congrès,
EMILE VINCK.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

1. Vérification des mandats et appel des groupes;
2. Rapport du Conseil général;
3. Rapport du groupe parlementaire;
4. La Fédération des communes;
5. Le Congrès international de Londres;
6. La Question militaire; à ce rapport se rattachent :

A. — La proposition de la Ligue ouvrière d'Etterbeek, tendant à ce que tous les journaux antimilitaristes soient rédigés par le Conseil général.

B. — La proposition de la Fédération bruxelloise. — Manifestation nationale antimilitariste.

7. L'organisation syndicale; à ce rapport se rattachent les propositions suivantes :

A. — Du Syndicat des employés : La situation des femmes employées.

B. — Fédération bruxelloise : La caisse de grèves.

C. — Syndicat de Mariemont : Correspondant officiel de chacun des syndicats affiliés au parti ouvrier avec le journal le *Peuple*.

D. — Syndicat des menuisiers (Bruxelles) : Réorganisation des Syndicats. Fédération régionale et nationale.

E. — Syndicat des peintres (Bruxelles) : De la nécessité qu'il y a pour les membres des Ligues ouvrières de faire partie de leur syndicat. Création de sections professionnelles au sein des Ligues ouvrières rurales.

8. Intervention des coopératives au point de vue de la création d'organisation similaires;
9. Le travail parlementaire;

A. — Revision de la loi sur les Conseils de prud'hommes, des Conseils de l'industrie et du travail au point de vue des employés, voyageurs, etc. (Proposition du Syndicat des employés de Bruxelles).

B. — Protestation contre le travail des prisons, dépôts de mendicité, etc. (Proposition du Syndicat des selliers de Bruxelles).

10. Création d'ateliers de production pour tous les groupes corporatifs et favorisés par les associations du pays. (Proposition du Syndicat des menuisiers de Bruxelles);

11. Caisse d'assurance en cas d'incendie (proposition de la Ligue ouvrière de Molenbeek-Saint-Jean);

12. Nomination des membres du Conseil général;

13. Siège du prochain Congrès.

La première partie de la séance de lundi matin est privée.

L'ordre du jour est ainsi arrêté :

1. Rapport des vérificateurs des comptes du trésorier;
2. L'indemnité parlementaire;
3. La propagande dans l'arrondissement de Bruxelles;
4. L'affiliation au Parti ouvrier de la Fédération bronzière de Bruxelles.

XIIe CONGRÈS ANNUEL

TENU A LA

MAISON DU PEUPLE DU ROTON, à Charleroi

LES 5 ET 6 AVRIL 1896

Dimanche 5 avril

Séance du matin

Avant l'ouverture du Congrès, il est procédé à la vérification des mandats.

Le bureau, composé des membres du Conseil général, est présidé par le compagnon D. VANDENDORPE qui prononce le discours d'ouverture :

Au nom du Conseil général du Parti ouvrier, je vous souhaite la bienvenue.

Le grand nombre des délégués présents prouve que ceux qui ont prédit la décroissance de la force du Parti ouvrier, se sont trompés ; ils ont pris leur désir pour la réalité.

Je félicite les organisateurs de la splendide manifestation que vous avez vue ce matin ; les décisions que prendra le Congrès seront, j'en suis sûr, de nature à augmenter la force du Parti socialiste.

Le citoyen FURNÉMONT au nom de la *Fédération Socialiste* de l'arrondissement de Charleroi, joint ses éloges à ceux adressés par le citoyen Vandendorpe aux organisateurs de la manifestation ; il les adresse parti-

culièrement à la cheville ouvrière de cette organisation, le citoyen Léonard.

Nous affirmons notre idéal, liberté de conscience, dans le domaine philosophique. république universelle dans le domaine politique, et socialisation des moyens de travail dans le domaine économique.

Le citoyen FAGNART au nom de la *Fédération démocratique* salue les vaillants défenseurs de la cause du peuple.

Il rend hommage au sentiment d'union qui nous a valu la brillante victoire électorale qui amena à la Chambre 30 députés socialistes.

Le citoyen Fagnart fait ressortir la nécessité de l'union en présence de la réaction cléricale et doctrinaire coalisée.

Il affirme les sentiments de solidarité de tous les groupes socialistes de l'arrondissement de Charleroi et souhaite un plein succès au Congrès du Parti ouvrier.

Le citoyen SERWY procède à l'appel des groupes.

331 groupes ont adhéré au Congrès.

Télégrammes de sympathies

Le secrétaire Serwy, avant de donner lecture des communications qui lui sont parvenues, donne d'abord des nouvelles de notre ami Volders ; la situation du regretté propagandiste socialiste empire de jour en jour. Il propose d'envoyer à la femme de Volders et à ses braves parents un télégramme de sympathie. (*Acclamations*).

Le secrétaire propose aussi des télégrammes de sympathie aux jeunes gardes socialistes, emprisonnés à Liège et à Saint-Gilles, pour leur propagande antimilitariste. (*Acclamations*).

Le secrétaire annonce que le Conseil général a adressé ses félicitations au vaillant lutteur Liebknecht, à

l'occasion de son anniversaire et propose de renouveler ces félicitations au nom du Congrès.

Des félicitations seront adressées à Lekeu et de Brouckère, qui ont si vaillamment défendu le socialisme devant la Cour d'assises du Brabant. (*Acclamations prolongées.*)

L'assemblée décide d'aborder l'ordre du jour en ajournant la discussion de toutes les propositions parvenues au bureau, après épuisement de l'ordre du jour.

CONSTITUTION DU BUREAU

VANDERVELDE propose de nommer à la présidence un de nos amis, condamné par la Cour d'assises du Brabant, le citoyen De Brouckère.

La nomination signifiera que nous sommes tous solidaires des paroles qui lui ont valu sa condamnation. (*Acclamations prolongées.*)

DE BROUCKÈRE se déclare sensible à cette marque de sympathie venant des amis, mais il déclare que lui et Lekeu ont la conscience de n'avoir fait que leur devoir ; à n'importe quelle tribune nous sommes prêts à défendre les principes du parti socialiste, fut-ce à la tribune de la Cour d'assises.

VINCK est désigné comme secrétaire du Congrès. ELBERS et ANSEELE sont désignés comme interprètes flamands.

Il est procédé à la formation du Bureau.

Liège désigne Demblon ; Verviers, Drèze ; Huy, Hubin ; Namur, Gotemans ; Nivelles, Girard ; Louvain, Franklémont ; Thuin, Berloz ; Charleroi, Léonard ; Soignies, Bertrand ; Gand, Berblock ; Anvers, Bochen ; Malines, Verbelen ; Mouscron, Delvenne ; Dinant, Godart, l'habitant de Bohan qui est acclamé ; Philippeville, Max Hallet ; Mons, Léon Defuisseaux ; Tournai, Bonenfant.

La séance est suspendue à midi 1/2, elle sera reprise à 2 heures précises.

Séance de l'après-midi

—

A 2 1/2 heures, le citoyen DE BROUCKÈRE, président, déclare la séance ouverte.

Il évitera, dit-il, tout discours inutile; il faut que le Congrès soit un Congrès d'affaires, qui, par le calme de ses discussions et par la sagesse de ses décisions serve d'exemple aux autres partis.

Le Président accuse réception d'excuses des citoyens Cavrot, Terwagne, Fagnart, Roger et Beernaert.

Il propose d'envoyer un télégramme de sympathie aux socialistes hollandais réunis en Congrès à Utrecht. (Adhésion.)

RAPPORT DU CONSEIL GÉNÉRAL

G. SERWY, secrétaire, donne lecture du rapport qui retrace tous les progrès accomplis par le Parti depuis le Congrès de 1895 :

COMPAGNONS,

Suivant les statuts du Parti ouvrier, nous venons vous faire rapport sur la situation morale du Parti.

Au lendemain de notre dernier Congrès, à Anvers, nos propagandistes, soutenant l'effort des fédérations locales, s'occupaient activement de la réussite de *la manifestation du 1er Mai.*

La fête du travail a été célébrée dans tout le pays d'une façon absolument remarquable.

Nous devons signaler tout particulièrement les cortèges de Bruxelles et de Gand qui ont rivalisé d'intérêt et de beauté.

Les enfants et les femmes ont pris une large part dans nos cortèges. Des chars symbolisant le mois des fleurs, des chants de grande allure accompagnés par la musique et exécutés par des centaines d'ouvriers, ouvrières et enfants, des tableaux représentant l'idée nouvelle ont contribué pour une très large part au succès sans précédent en Belgique, de la fête du 1er mai.

Nous sommes convaincus que les fédérations feront encore mieux cette année. Nous engageons toutes les fédérations à s'occuper activement de la fête du 1er mai; il faut que par la grandeur du mouvement nous démontrions la poussée sans cesse grandissante du socialisme.

LA PROPAGANDE GÉNÉRALE

Au lendemain du mouvement en faveur du 1er mai, l'activité de nos propagandistes s'est consacrée sur l'arrondissement de Thuin, où la lutte était engagée contre les deux partis conservateurs.

L'élection du 12 mai donnait à notre ami J. Lekeu, 18,111 suffrages, contre 16,083 au clérical et 9,460 au doctrinaire. Au 14 octobre 1894, la moyenne des voix socialistes était de 10,616. Le ballotage du 19 mai donnait les résultats suivants : Lekeu 22,185 voix, Bailly 22,209. Notre candidat échouait à 24 voix de minorité.

Au point de vue socialiste, ce résultat n'a qu'une importance relative. Le premier résultat est la constatation que le nombre de voix socialistes s'est accru de 80 0/0 dans cet arrondissement agricole.

Le succès final du candidat conservateur, à une insignifiante majorité, est dû à la coalition clérico-libérale, a la concentration capitaliste qui s'était déjà révélés avec force lors de l'élection de notre ami Smeets à Liége.

L'ÉLECTION A OSTENDE

Le Parti ouvrier décida la lutte à Ostende à l'occasion de l'élection législative du 28 juillet. La bataille électorale fut menée avec une rare vigueur par nos amis de Gand et par quelques dévoués d'Ostende.

Des huit candidats qui briguèrent la succession du sieur Carbon, un seul symbolisait sérieusement l'opposition, la résistance à l'abominable politique réactionnaire, c'était notre ami Hardyns.

Nous enregistrons avec bonheur ce premier succès socialiste dans l'arrondissement d'Ostende.

Nous constatons dans cette élection, la dégringolade des démocrates-chrétiens, les pertes des partis cléricaux et libéraux. Quoi qu'il en soit, le Parti ouvrier n'a qu'à se féliciter du succès de cette bataille.

INAUGURATIONS — NOUVEAUX GROUPES

Parmi les nombreuses inaugurations de drapeaux, signalons le 12 mai, à Villebroeck, celui de la Ligue ouvrière; le 19 mai, à Verviers, celui du Syndicat des chauffeurs-machinistes; le 25 mai, à Wasmes, le drapeau de la Fanfare socialiste; le 23 juin, la Ligue ouvrière d'Ittre, fêtait l'inauguration de son étendard.

Le 30 juin, inauguration de la Ligue ouvrière de Lasne; le 14 juillet, inauguration du drapeau du cercle l'*Egalité* de Braine-l'Alleud.

Le même jour, c'était au tour de nos amis de Prayon-Trooz d'inaugurer une bannière rouge; le 21 juillet, à Grivegnée, celle de la Ligue électorale; le 4 août, à Chênée, celle de la Ligue socialiste; le 11 août, à Obourg, inauguration du drapeau du Cercle socialiste; le dimanche suivant, nos amis de Milmort, fêtaient l'inauguration de

leur bannière ; le 1er septembre, les citoyennes de Wanfercée-Baulet inauguraient leur drapeau ; le 18 août à Jette, inauguration du drapeau de la Jeune Garde socialiste ; le même jour à Pepinster, c'était au Cerle populaire d'inaugurer son drapeau ; le 25 août, à Virginal, inauguration du drapeau de la Ligue ouvrière, et le même jour à Bonny-Romsée ; le 1er septembre à Sainte-Walburge celui du Cercle socialiste.

Le 8 septembre le Syndicat des Selliers de Bruxelles inaugurait son drapeau, le même jour à Pont-à-Celles, c'était au tour du Secours mutuels l'*Egalité.*

Le 15 septembre, à Slins, et Villers-le-Bouillet, inauguration du drapeau de la Ligue ouvrière ; le 22 à Jemeppe-sur-Meuse celui de l'Union des métiers et à Bellaire, celui de la ligue l'*Eveil.*

A l'occasion du 27e anniversaire de sa fondation, l'Union des cigariers de Bruxelles inaugurait son drapeau le 29 septembre.

Le 13 octobre la Ligue électorale de Vottem, inaugurait son étendard rouge ; le même jour nos amis d'Ophain fêtaient l'inauguration de leur drapeau.

Le 20 octobre, à Rance, inauguration du drapeau de la Jeune Garde socialiste.

Le 29 octobre, c'était au tour du Syndicat des ouvriers de fonderie de Verviers.

Signalons également l'achat important fait par la coopérative *La Maison du Peuple.* Le vaste terrain sur lequel se monte la nouvelle maison du Peuple comporte un total de 13 ares. Nous pouvons fièrement dire que Bruxelles possèdera sous peu le plus beau palais du peuple.

L'inauguration de la maison du Peuple de Namur a été un des événements de cette année. Les travailleurs

socialistes belges ont dignement célébré l'inauguration de cette nouvelle citadelle socialiste.

Notre vaillante phalange chorale *L'Echo du Peuple* est sortie victorieuse de la joute où elle représentait les aspirations artistiques du prolétariat belge. Au concours international de chant de Dinant, nos amis ont remporté le premier prix à l'unanimité.

Signalons aussi la brillante victoire des socialistes de Poulseur à l'élection du 14 juillet pour le Conseil du Travail et de l'Industrie. Le Parti ouvrier l'a emporté à 1000 voix de majorité sur la liste Pottiériste.

Le 18 août nous assistions à Beyne-Heusay, à l'inauguration d'une nouvelle Maison du Peuple.

Quelques jours après s'ouvrait à Molenbeek-Saint-Jean une Maison du Peuple.

De grandes fêtes furent organisées à Lessines le dimanche 8 septembre, à l'occasion de l'inauguration des installations de la Coopérative.

A Mons, au cœur de cet arrondissement où l'immense majorité de la population est conquise à nos idées novatrices, les travailleurs inauguraient le 6 octobre leur Maison du Peuple.

Rappelons enfin que nos amis du *Vooruit* de Gand viennent de se rendre acquéreurs du plus magnifique immeuble de cette ville.

CONTRE LA LOI ANTISCOLAIRE

Le gouvernement clérical qui ne trouve pas un instant pour voter une seule réforme ouvrière, a trouvé le temps pour voter un projet de loi scolaire, attaquant tous nos concitoyens dans leur liberté de concience.

Le ministre Schollaert affirmait avec une belle audace

qu'il n'y avait pas de morale en dehors de la religion catholique. En plus il confessait que l'enseignement devait se trouver entre les mains des riches seuls.

Ce projet odieux souleva une immense protestation dans tout le pays. Les Fédérations régionales du Parti ouvrier organisèrent de nombreux meetings et publièrent de virulentes protestations contre cette loi infâme.

Le mouvement de protestation contre la loi scolaire gagnait chaque jour en énergie et en intensité, à mesure que les intentions du gouvernement étaient mieux connues.

Une manifestation nationale fut décidée.

L'attention publique était profondément émue, la démonstration s'annonçait comme devant être imposante.

Le Conseil général du Parti ouvrier lança le manifeste que voici :

AU PEUPLE BELGE!

Le gouvernement clérical poursuit sa lutte contre le socialisme. Aveuglé sur sa véritable force par une majorité de hasard, il pousse toujours plus loin son audace.

Déjà il avait quadruplé la puissance électorale des riches, mutilé et rendu presque illusoire le droit de suffrage que les travailleurs n'avaient conquis que par de longues années de luttes, de sacrifices et de souffrances.

Pour enrichir une poignée d'industriels et de grands propriétaires, il a inauguré une politique économique qui aura pour résultat certain d'élever le prix de la subsistance de l'ouvrier.

Par courtisanerie pour le roi, poussé par les spéculateurs et les tripoteurs d'affaires, il vient de jeter dans le gouffre du Congo plus de 12 millons pris dans la poche des travailleurs belges.

Ce n'était pas assez.

Aprés avoir frappé le suffrage universel, après avoir atteint l'alimentation populaire, voilà qu'il ose s'en prendre à la conscience même du peuple, à ce que le pauvre a de plus cher, l'avenir de ses enfants.

La nouvelle loi scolaire, qu'ou veut brutalement imposer au pays, proclame audacieusement qu'il n'y a pas de morale en dehors de la religion catholique. Tous les actes de probité, de dévoûment, de sacrifice n'ont aucune valeur morale, s'ils ne reçoivent la sanction religieuse, s'ils n'ont pour mobile la crainte de Dieu et de l'enfer.

L'enseignement de la religion sera rendu obligatoire pour toutes les écoles qui devront, pour vivre, passer par les subsides de l'Etat.

Sur 5778 écoles primaires officielles que compte le pays, il n'y en a que 153 sans caractère confessionnel. C'était encore trop et M. Schollaert a annoncé son intention de supprimer la disposition de la loi de 1884 autorisant vingt pères de famille à réclamer une école conforme à leurs convictions.

Consommer la ruine de l'enseignement public, cléricaliser toutes les écoles, tel est le but hautement avoué de ce scandaleux projet.

L'autre but, celui qu'on n'avoue pas, c'est d'énerver les efforts de la classe ouvrière vers son émancipation, c'est de perpétuer la domination capitaliste à l'aide de la terreur religieuse que l'on s'apprête à faire régner sur ce pauvre pays.

Contre cet abominable coup de parti, debout tous les défenseurs de la liberté de conscience!

A la morale religieuse, nous opposons la morale humaine plus haute et plus belle, celle qui consiste à faire le bien lui-même, sans espoir de récompense comme sans crainte de châtiment. Nous entendons qu'on respecte nos croyances comme nous respectons celles des autres et que le domaine de la conscience reste sacré pour tous.

Nous irons dire partout que nous voulons l'instruction obligatoire avec son corollaire indispensable, la nourriture et

le vêtement pour les enfants de *toutes* les écoles, qu'elles soient ou non officielles

Nous entendons faire des instituteurs des hommes matériellement et moralement libres et nous les soustrairons à la domination du clergé et de l'Etat.

Nous réclamons un programme scolaire conforme aux idées modernes et comprenant notamment l'obligation de l'enseignement des sciences naturelles, la plus précieuse conquête de la science pédagogique.

Debout donc, ouvriers et bourgeois ! Il ne sera pas dit que les enfants de ce pays, qui a déjà tant souffert de l'oppression cléricale, courberont cette fois encore la tête.

Debout, tous debout !

Le Parti ouvrier vous appelle. Venez à lui ! Il va montrer qu'il sait lutter non seulement pour le pain mais aussi pour la conscience du pauvre, qu'il est et deviendra de plus en plus le défenseur le plus énergique de la liberté humaine !

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI OUVRIER

A. Bertrand, G. Defnet, A. Delporte, F. Elbers, G. Maes, D. Vandendorpe, R. Van Loo, F. Wauters, Grégoire Serwy, secrétaire.

FEDERATIONS NATIONALES DES METIERS

E. Pirron, *Mécaniciens*, F. Sas, *Travailleurs du bois*, Van Leda, *Cigariers*, A. Claessens, *Travailleurs de la pierre*, Michotte, *Jeunes Gardes socialistes*, A. Dewinne, *Fédération des instituteurs socialistes.*

FEDERATIONS REGIONALES

A. Octors, *Bruxelles.* T. Massart, *Centre.* Roger, *Borinage.* Godfriaud, *Charleroi.* Defraiteur et Rahier, *Verviers.* Ruffin, *Liége.* Baetens, *Namur.* Goetschalck, *Anvers.* Verbeelen, *Malines.* Meulemans, *Louvain.* Hardyns, *Gand.* Martelaere, *West-Flandre.* Lefebvre, *Nivelles.*

LES DEPUTES SOCIALISTES

Anseele, Bastien, Berloz, Bertrand, Brenez, Caluwaert

Cavrot, L. Defuisseaux, A. Defuisseaux, Demblon, H. Denis, Dauvister, Destrée, Defnet, Fagnart, Furnemont, Gierkens, Lambillotte, Léonard, Malempré, Maroille, Mansart, Niézette, Paquay, Roger, Schinler, Smeets, Vandervelde, Wettinck.

LES SÉNATEURS SOCIALISTES

Henri La Fontaine, Edmond Picard.

Le Peuple a senti le soufflet qui venait de lui être appliqué par le gouvernement, aussi pouvons-nous dire qu'il déploya la plus vaillante activité et fit le plus grand effort pour empêcher la sanction de pareille loi. 100,000 hommes venant de tous les points du pays, affirmèrent leur opposition au projet du gouvernement, d'autres centaines de milliers de citoyens attendaient auxieux. Nous pouvons dire que la majorité du pays était avec nous. Malgré tout le mouvement le projet fut voté.

LA PROPAGANDE A LA CAMPAGNE

Il est plus éloquent de laisser à ses adversaires le soin d'apprécier le mouvement socialiste dans les campagnes ; nous donnerons donc l'avis de la presse adverse, qui éprouve le besoin de rendre hommage à la propagande entreprise dans les campagnes par le Parti ouvrier :

« Les socialistes déploient une activité fébrile. Ils envahissent littéralement les campagnes. Tous les dimanches, ils organisent 10 meetings. Par crainte de horions, les orateurs se font accompagner par une escorte de leurs partisans, qui les protègent et distribuent des brochures, manifestes et journaux. Quand le comité de propagande demande 100 hommes, il s'en présente 300.

» Devant ce danger, les conservateurs ne bougent pas. Ils ne peuvent compter que sur un ou deux orateurs,

oujours les mêmes, qui sont impuissants à arrêter le torrent.

» Il ne suffit pas de prêcher l'antisocialisme et de faire des procès de tendance, il faut savoir défendre franchement et sincèrement les droits des ouvriers et paysans, et préconiser des mesures efficaces et énergiques.

» Malheureusement on se borne à fonder des sociétés d'assurance du bétail avec l'aide du châtelain ou grand propriétaires de l'endroit, et l'on croit que la crise agricole est résolue ! De bail à ferme, pas question. »

Et plus loin :

« Leur activité est de tous les instants et les ressources dont ils disposent semblent inépuisables.

» C'est un fait incontestable que les socialistes dépensent dix fois plus pour leur presse, pour leurs meetings, pour leurs promenades de propagande, que les catholiques.

» Parlons seulement de Bruges.

» On peut dire que tous les quinze jours il y paraît soit une affiche socialiste, soit un tract collectiviste ; ou bien qu'on y tient un meeting et qu'on y fait une distribution gratuite de journaux. Les socialistes semblent être perpétuellement en temps électoral, même dans les localités où ils n'ont aucun espoir immédiat de vaincre. »

La gazette brugeoise cite plusieurs exemples d'incessante et laborieuse propagande socialiste et ajoute :

« Ainsi cela va, l'année durant. »

Et morigénant les siens, l'organe conservateur conclut

« A dire vrai, nous renonçons à émouvoir ces membres indignes des classes dirigeantes. Leur cœur est de pierre et leurs yeux sont couverts des écailles de l'égoïsme. »

Constatons que ce n'est pas nous qui l'avons fait avouer au journal réactionnaire !

LA BIENFAISANCE PUBLIQUE

Il nous reste à parler de la courageuse campagne en faveur de la réorganisation de la bienfaisance menée par notre amie Alice Bron,

Obtenir la réorganisation de la législation sur la bienfaisance publique, tel est son but; arriver à provoquer, en signalant tous les abus dont les pauvres sont victimes, une agitation intense pour la refonte de ces lois, telle est sa tâche actuelle.

Dans une longue suite de conférences dans tous les centres importants du pays, la dévouée conférencière a dénoncé les mille vexations, ces cinglants outrages, ces hautains refus qu'ont essuyés tous ceux qui se sont vus obligés d'aller implorer l'aide de la charité officielle.

Le Parti ouvrier doit ses remercîments à Alice Bron pour l'appui efficace qu'elle lui a apporté dans son énergique campagne.

LES CONGRÈS

Le 26 mai, à Charleroi, Congrès national des mineurs.

Le 2 juin, à Verviers, Congrès national des peintres.

Le 2 juin, à La Buissière, Congrès national des marbriers, sculpteurs, mouleurs et tailleurs de pierre.

Le 2 juin, à Gand, Congrès national des cigariers.

Le 2 juin, à Nivelles, Congrès national des métallurgistes.

Le 3 juin, à Paris, Congrès international des mineurs.

Le 30 juin, à Bruxelles, Congrès des Coopératives socialistes.

Le 30 juin, à Liège, Congrès des jeunes gardes socialistes.

Du 4 au 10 août, à Gand, Congrès international de l'industrie textile.

Le 11 août, à Jolimont, Congrès de la Fédération musicale socialiste.

Le 18 août, à Gand, Congrès national des travailleurs du bois.

Le 8 septembre, à Bruxelles, Congrès des cigariers.

Le 22 septembre, à Walcourt, Congrès de l'arrondissement de Philippeville.

Le 29 septembre, à Verviers, Congrès national des gymnastes socialistes.

Le 29 septembre, à Flénu, Congrès de la Fédération boraine.

Le 29 septembre, à Bruxelles, Congrès extraordinaire de la Fédération des métallurgistes.

Le 27 octobre, à Bruxelles, Congrès national des cordonniers.

Le 3 novembre, à Charleroi, Congrès national des mineurs.

Le 25 décembre, à Bruxelles, Congrès national des instituteurs socialistes.

Le 29 décembre, à Hodimont, Congrès de l'arrondissement de Verviers.

Le 5 janvier, à Nivelles, Congrès de l'arrondissement de Nivelles.

Le 12 janvier, à Tournai, Congrès de l'arrondissement de Tournai.

Le 1er mars, à Bruxelles, Congrès national des cordonniers.

DATE	LOCALITÉ	INDUSTRIE
Mai	*Huy*	Métallurgistes
	Liège	Rattacheurs
	Bruxelles	Biseauteurs
	Hodimont	Fileurs
	Grammont	Allumettiers
	Engis	Carriers
	Malines	Sculpteurs sur bois
	Ensival	Ouvriers en laine peignée
2 juin	*Flénu*	Mineurs
5 juin	*Verviers*	Rattacheurs
	Aggl. brux.	Briquetiers
17 juin	*Tournai*	Fileurs
22 juill.	*Liège*	Mouleurs
4 août	*Borinage*	Mineurs
5 août	*Liège*	Armuriers
	Cureghem	Tisseurs
24 août	*Verviers*	Rattacheurs
	Courtrai	Tisserands
6 sept.	*Gand*	Cardeurs rattacheurs de coton
	Id.	Métallurgistes
12 sept.	*Verviers*	Mécaniciens
16 sept.	*Gand*	Débardeurs
25 sept.	*Hodimont*	Rattacheurs
27 sept.	*Mariemont*	Mineurs
15 octob.	*Forchies*	Hiercheurs
	Ensival	Tisserands
	Louvain	Cigariers
	Mariemont	Mineurs
	Herstal	Mineurs
	Dison	Tisserands
Nov.	*Gand*	Typographes
	Bruxelles	Sculpteurs-ébénistes
5 nov.	*Bruxelles*	Arracheuses de poils
	Verviers	Cordonniers
3 déc.	*Werricq*	Tisserands
	Herstal	Armuriers
9 déc.	*Maurage*	Mineurs
10 déc.	*Tirlemont*	Métallurgistes
Janvier	*Renaix*	Tisserands
	Gand	Fileuses
	Herve	Cordonniers
	Sprimont	Carriers

MOTIF	RÉSULTAT
Droit d'association	Aucune satisfaction.
Augmentation de salaires .	Satisfaction dans plus. établ.
Question de règlement . .	Satisfaction aux ouvriers.
Nomin. d'un contre-maître.	
Augmentation de salaire. .	Aucune satisfaction.
Augmentation de salaire. .	
Droit d'association. . . .	Satisfaction aux ouvriers.
Supp. des métiers aux maitres fileurs.	" "
Augmentation de salaire. .	
Augmentation de salaire. .	
Augmentation de salaire. .	
Diminution de salaire. . .	
Augmentation de salaire. .	
Diminution de salaire. . .	Aucune satisfaction.
Diminution de salaire. . .	
Renvoi d'un contre-maître.	
Vexations à l'adresse d'un ouvrier .	
Règlement d'usine. . . .	
Augm. de salaire et règlem.	Satisfaction aux grévistes.
Augmentation de salaire. .	Satisfaction partielle.
Augmentation de salaire. .	Satisfaction aux grévistes.
Augmentation de salaire. .	
Renvoi d'un ouvrier . . .	
Arbitraire d'un chef . . .	
Augm. des heures de travail.	
Travail aux deux métiers .	
Droits d'association . . .	
Diminution des salaires . .	Aucune satisfaction.
Augmentation de salaire. .	
Réglementation du travail .	
Le tarif de main-d'œuvre .	Satisfaction partielle.
Règlement d'atelier . . .	
Augmentation de salaire. .	Satisfaction est donnée.
Diminution de salaire. . .	
Augmentation de salaire. .	
Renvoi d'un ouvrier . . .	
Renvoi d'un chef-porion . .	
Augmentation de salaire. .	
Augm. de salaires et règlem.	
Diminution de salaire. . .	
Réduction de salaire . . .	

Dans ce long compte-rendu des grèves, permettez-nous d'insister au sujet de la fameuse grève des briquetiers de l'agglomération bruxelloise. Le *courage* et l'*union* qu'ont déployés ces ouvriers est réellement prodigieux. Nous ne pouvons résister à la joie de constater combien est efficace et rapide la propagande socialiste dans les heures difficiles où le parti ouvrier apparaît aux travailleurs comme l'auxiliaire nécessaire et le prochain libérateur.

Rappelons encore les fameuses grèves de Gand; des fileurs de coton, des métallurgistes. Le caractère qui se dégage de ces grèves, c'est que les ouvriers prétendent avoir leur part de bénéfice et de bien-être résultant du perfectionnement du mécanisme.

Ces grèves deviennent une manifestation sociale, raisonnée, précurseur de réformes immédiates et d'une transformation complète de la société capitaliste.

Le 4 octobre, la grève des fileurs de coton prit fin donnant satisfaction aux grévistes.

Quant à la grève des métallurgistes elle s'aggravait de jour en jour.

Le Conseil général du Parti ouvrier lança aux travailleurs belges, le manifeste que voici :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI OUVRIER

A LA POPULATION !

Près de deux mille familles ouvrières se trouvent en ce moment dans l'industrieuse ville de Gand, sans ressources régulières par suite de la décision prise par les patrons métallurgistes de fermer leurs établissements.

On connaît l'origine de ce scandaleux *lock-out* patronal :

L'industrie métallurgique gantoise était si prospère que l'on dut embaucher des travailleurs d'autres localités, en leur

allouant des salaires supérieurs à ceux des anciens ouvriers A l'etablissement Vanden Kerkhove, où le taux des salaires était extrêmement bas, comparativement à ceux des autres usines, les ouvriers formulèrent une demande d'augmentation de salaire.

Un refus hautain et dédaigneux accueillit cette légitime demande.

Les travailleurs qui, en apportant à l'usine Vanden Kerkhove le concours de leurs bras et de leurs intelligences, en ont fait la richesse, avaient certes le droit de réclamer, d'exiger au besoin de n'être point traités en bâtards, dès que l'état de prospérité de l'établissement permettait de donner des salaires plus élevés à leurs nouveaux compagnons de travail.

Il eût été juste, en effet, de faire participer au relèvement des salaires les anciens ouvriers, qui avaient connu les années mauvaises et s'y étaient résignés avec une patience dont on aurait pu leur tenir compte.

On a méconnu les services rendus par cette vaillante pléiade de travailleurs, on n'a point voulu entendre l'exposé de leurs griefs.

Une grève s'ensuivit, provoquant dans la classe ouvrière gantoise un admirable mouvement de solidarité. Dans tous les ateliers, dans toutes les usines, dans toutes les fabriques, des compagnons dévoués firent des collectes, organisèrent des souscriptions. Et bientôt l'on put avoir l'assurance que les pauvres enfants des grévistes ne souffriraient pas de la faim.

Il n'en fallait pas plus pour provoquer la colère patronale.

Pour réduire les hommes à merci, il fallait trouver un moyen de frapper leurs cœurs de père. Un conseil de guerre patronal décida que l'on provoquerait la famine dans toutes les familles ouvrières dont le chef exerce la profession de métallurgiste.

Sur un mot d'ordre de ceux qui détiennent l'outillage industriel, tous les métallurgistes furent forcés au chômage. Comme s'ils voulaient eux-mêmes prouver l'iniquité de l'orga-

nisation industrielle, — qui met entre les mains des oisifs la propriété des instruments de travail et leur donne le pouvoir exorbitant de forcer des milliers de travailleurs à se croiser les bras, — le *lock-out* fut déclaré, pour la première fois en Belgique.

CONCITOYENS !

Aujourd'hui se trouvent en présence deux forces puissamment organisées :

D'une part, les patrons coalisés, décidés à tenir leurs établissements fermés jusqu'à ce que les ouvriers de l'établissement Vanden Kerkhove se soient soumis.

D'autre part, les travailleurs, dont une minorité seulement était organisée en syndicat sous les auspices du Parti ouvrier avant la grève, et aujourd'hui complètement groupés pour résister à la domination patronale.

Pour les premiers, l'enjeu de la lutte est le maintien d'une prépondérance injustifiable, d'une autorité jalouse de tout contrôle, impatiente de toute opposition.

Pour les travailleurs, il s'agit de faire respecter leur dignité d'homme foulée aux pieds par des patrons arrogants, de la défense d'un misérable morceau de pain péniblement gagné à la sueur de leur front, et de leur droit d'égalité comme partie signataire du contrat de travail.

Le courage des grévistes n'a jusqu'ici point connu de défaillance et c'est pour tuer dès l'origine les sentiments de solidarité dont l'admirable expansion a effrayé les capitalistes gantois, que l'on a décrété le *lock-out.*

Entre ces deux belligérants qui luttent à armes inégales, — les uns jouissent de la puissance que donne la possession de la richesse, les autres n'ayant que la force de leur union et d'un dévouement sans borne à la cause du travail, — vous vous prononcerez en faveur de ceux qui ne marchandent point leur labeur à une société ingrate qui, pour toute récompense, les jette sur le pavé sans s'occuper de ce que deviendront leurs familles.

COMPAGNONS DU PARTI OUVRIER

Le devoir de tous les ouvriers, de tous les démocrates, est de soutenir le grand exemple de courage donné au prolétariat par les travailleurs gantois.

Le Parti ouvrier doit faire triompher les vaillants qui tiennent avec tant de persévérance, d'abnégation et de louable mépris des souffrances, le drapeau des revendications prolétariennes.

Leurs exploiteurs, ne parvenant pas à vaincre leur courage, essayent de faire pénétrer la famine dans leur logis. On connait l'amour qu'ils portent à leurs enfants et l'on sait que si les souffrances de la faim atteignaient les pauvres petits, c'en serait fini de leur admirable mouvement de résistance à l'omnipotence patronale.

Comme dans une ville assiégée où la garnison offre à l'envahisseur un inébranlable courage, on veut forcer les femmes et les enfants à crier merci et à amener des défaillances chez les combattants.

Le Parti ouvrier saura déjouer cette odieuse tactique.

Des secours nombreux sont venus aux grévistes gantois et ont permis aux cotonniers d'emporter la victoire. Il faut que les propagandistes redoublent d'ardeur et qne les subsides, les souscriptions, les collectes soient plus abondantes encore.

TRAVAILLEURS!

Ce soir, vous toucherez votre paye. Prélevez une petite part sur votre maigre salaire en faveur de vos frères gantois.

C'est votre cause qu'ils défendent là-bas avec une énergie digne de votre admiration.

Et jusqu'à la victoire prochaine, donnez votre obole, renouvelez votre don chaque samedi.

Il faut que les grévistes sachent que la Belgique ouvrière est avec eux, qu'elle applaudit à leurs efforts, qu'elle assiste vibrante et enthousiaste à la lutte qu'ils livrent au capitalisme inhumain.

Frères, donnez ! donnez !

Les petits enfants des pauvres travailleurs gantois ont faim !

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI OUVRIER.

Le 12 octobre, la cessation du travail s'étendait à toutes les fonderies de la ville, le nombre des grévistes était de 1300.

Le *lock-out*, déclaré pour la première fois en Belgique par les patrons libéraux et cléricaux, est la lutte contre la classe ouvrière, contre tous les travailleurs de toutes opinions.

Cette grève colossale a plus fait pour le Parti ouvrier que n'importe quelle campagne de propagande. Ce qui le prouve, c'est la recrudescence du mouvement syndical à Gand. Depuis les premiers jours du *lock-out* les syndicats ont recueilli plus de 7,500 adhésions.

D'autre part, rien d'admirable comme le dévouement dont les travailleurs ont fait preuve envers leurs malheureux frères grévistes de Gand. Plus de 30,000 francs ont été collectés sou par sou. De semblables actes d'abnégation et de solidarité nous émeuvent profondément et nous font plus encore chérir la grande cause du prolétariat.

La grève dura près de 3 mois, le travail fut repris avec augmentation de 5 centimes à l'heure pour les manœuvres, les ouvriers toucheront une augmentation après la nouvelle année et d'autres concessions suivront.

Le grand résultat de la grève est que les 9/10 des métallurgistes sont actuellement syndiqués.

L'ORGANISATION SYNDICALE

A l'ordre du jour du Congrès figure cette question si importante.

Seulement nous n'avons pas voulu terminer ce rapport

sans dire que, si depuis quelques temps, nous avons été absorbés par la propagande politique, nous n'avons pas négligé la propagande syndicale.

Et tout d'abord.

Signalons quelques unes de ces professions dont nous nous sommes préoccupés :

LES TERRASSIERS

Nous ne voulons pas entreprendre un exposé au point de vue technique, nous voulons simplement signaler que ces travailleurs, pendant des journées de 12 heures, sont livrés à un travail exténuant. Le salaire qui varie de 25 à 35 centimes l'heure donne une moyenne de 30 centimes, soit fr. 3.60 par jour.

La propagande du Parti ouvrier au début fut difficile, mais devant une situation aussi arbitraire, l'idée socialiste devait pénétrer. Aussi vîmes-nous avec plaisir une centaine d'inscriptions au syndicat, à la première réunion des terrassiers.

Signalons aussi l'organisation des ouvrières gantières en un syndicat qui, contrairement à celui des ouvriers gantiers, fait partie du Parti ouvrier, également.

L'organisation en un syndicat des ouvrières arracheuses de poils et les secréteurs formant, avec les coupeurs de poils déjà affiliés, l'ensemble des diverses parties de cette profession exceptionnellement malsaine.

Puis les cartouchières qui forment aujourd'hui un syndicat fort de 150 membres.

Le mouvement syndical n'a pas seulement été important pour Bruxelles, nous retrouvons les mêmes faits ailleurs.

Nous parlant de Gand, voici ce que dit le rapport du secrétaire fédéral :

» Les grèves ont sévi avec une intensité extraordinaire dans le courant de l'année écoulée.

» Seul le syndicat des tisserands a eu à soutenir douze grèves auxquelles ont participé 1,645 ouvriers, dont 691 syndiqués et 954 non syndiqués.

» Trois de ces grèves ont réussi complètement, six ont réussi partiellement, une grève a échoué, deux grèves furent des chômages forcés, imposés par les grèves des fileurs.

» Le syndicat a distribué de ce chef 31,585 fr. 66 aux syndiqués.

» Les fileurs ont eu quatre grèves auxquelles ont participé 1,400 ouvriers. Trois de ces grèves se sont terminées à la satisfaction des ouvriers. La quatrième grève dure toujours chez M. Voortman; le lock-out des patrons métallurgistes, a duré trois mois.

» Cette lutte a provoqué un élan admirable de solidarité dans toute la Belgique ouvrière et la Fédération gantoise est heureuse de pouvoir renouveler, à cette occasion, ses remercîments au Parti ouvrier.

» Le lock-out a nécessité une dépense de 115,000 francs.

» Ces sacrifices n'ont pas été inutiles, car si les ouvriers n'ont pas reçu satisfaction pleine et entière sur tous les points soulevés, des concessions importantes ont été accordées, les ouvriers sont plus libres et traités avec plus d'égards. La fin décembre a été marquée par deux grèves des fileuses de lin qui continuent jusqu'à présent.

» Notons encore les petites grèves : Une des cigariers, une des tonneliers, des ouvriers en peaux, etc.

» Cette période de grèves incessantes a eu une influence considérable sur le mouvement syndical.

» Voici un tableau comparatif.

Nombre de membres au :

	1er mars 1895	31 décembre 1895
Tisserands	900	1800
Ouvriers du lin	380	2200
Cotonniers	550	1600
Métallurgistes	350	1300
Ouvriers du bois	150	582
Débardeurs	85	165
Peintres	16	105
Maçons	32	493
Syndicat mixte	44	200
Boulangers	42	50

Ces syndicats comptaient donc ensemble, au 1er mars, 2,449 membres ; ils en comptent 9,495 aujourd'hui, soit une augmentation de 6,946 membres en neuf mois de temps.

Le secrétaire renseigne encore la fondation du syndicat des déchargeurs de bois avec 135 membres, les travailleurs de la rue 400 membres, le syndicat des blanchisseurs 100 membres, les plombier-zingueurs 65 membres.

La Ligue Moyson (mutualité) qui comptait, au 1er mars 1895, 4,405 membres, parmi lesquels 413 femmes, comprend aujourd'hui 6,165 membres, parmi lesquels 500 femmes. On sait que la Ligue Moyson compte en outre 12,452 membres à 5 centimes de cotisation par semaine, exclusivement pour les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits.

LA PROPAGANDE ANTIMILITARISTE

Le Parti ouvrier dans sa propagande a toujours dit aux gouvernements bourgeois :

Si vous maintenez le régime dangereux et détestable de la conscription et du remplacement, tous vos miliciens

deviennent de nos recrues ; et leurs mères désolées, leurs pères exaspérés, leurs familles en émoi, par votre fait, parce que votre égoïsme vous pousse aux pires aveuglements et aux plus périlleuses maladresses, sont autant de propagandistes que vous nous adjoignez.

Nous ne voulons pas examiner à fond la question, ni même exposer ce qu'a fait le Parti ouvrier. Le rapport particulier du Congrès sur la matière et celui de la Fédération nationale des Jeunes gardes en diront suffisamment.

Constatons pour le moment les énormes progrès réalisés, la bonne marche et l'activité des groupes ainsi que la création de nombreuses jeunes gardes, entre autres à Laeken, Hal, Vilvorde, Koekelberg, Nivelles, Grammont, Menin, Morlanwelz, Tournai, Rance, Ransart, Chapelle-lez-Herlaimont, dans l'arrondissement de Verviers et les environs de Liége.

Le 23 octobre le parquet décidait des poursuites contre le Journal *La Caserne*. Le but avéré est de décourager les vaillants jeunes gens qui, dans le Parti ouvrier, ont spécialement consacré leurs efforts à la propagande antimilitariste.

Le même jour les amis Logen et Troclet, comparaissaient devant le juge d'instruction de Liége pour répondre d'un discours prononcé à Herstal la veille du départ des conscrits, nos deux amis sont condamnés à plusieurs mois

Nos amis Rens, De Boeck, Wilmet, Gilles, Michotte, Volkaert et encore Troclet sont à leur tour frappés par la cour d'assises du Brabant.

Le jury a eu peur, il a tremblé pour les privilèges de la bourgeoisie et pour ses coffres-forts.

C'est en vain qu'on espère abattre notre énergie et enrayer notre propagande. Sept jeunes gardes sont

tombés, cinquante autres ont pris leur place. C'est tellement vrai que le jury brabançon amenait au banc des accusés nos amis De Brouckère et Lekeu poursuivis pour avoir dans « Le Conscrit » prèché le respect de la vie humaine, pour avoir dit de ne pas tuer. Nous ne voulons pas entrer dans les détails des magnifiques débats qui se produisirent à la Cour d'assises. Disons que c'est le procès du Socialisme qui y a été fait, que le jury n'a pas su faire abstraction de ses intérêts de classe et qu'il n'a su oublier qu'il avait devant lui des adversaires politiques.

Ce procès, comme les précédents, a permis au Parti ouvrier d'exposer clairement son idéal.Ces condamnations, qui ne peuvent atteindre l'idée socialiste, font que notre idéal apparaît plus rayonnant et plus beau que jamais.

Continuons cette bonne propagande, Compagnons, que la question antimilitariste soit notre principal argument dans la campagne législative que nous ouvrons.

LES ÉLECTIONS COMMUNALES

Le gouvernement, en présentant son projet de loi en vue des élections communales, n'avait qu'une pensée : empêcher la classe ouvrière de faire sa trouée dans les conseils communaux.

Le parti conservateur prend de plus en plus des mesures d'exception à notre égard; les lois votées en ces derniers temps n'ont eu qu'un but : diminuer la force du Parti ouvrier.

Une autre constatation, c'est la transformation qui s'opère dans les partis adverses. Il n'y a plus à ce jour devant nous qu'un parti conservateur composé de doctrinaires et de catholiques.

La loi communale, que nous subissons aujourd'hui, fait que le ballottage ancien est remplacé par une application

restreinte de la représentation proportionnelle. Cette disposition ne pouvait atteindre les communes où les cléricaux sont en majorité; d'autre part, les saintes milices ont pénétré dans les hôtels communaux de nos grandes villes et de nos communes industrielles.

Les quatre infamies électorales ne paraissent pas présenter de garanties suffisantes pour assurer le triomphe du conservatisme, il a fallu à côté de cette caricature de représentation proportionnelle, tripoter le texte des articles s'y rapportant.

C'est dans ces conditions d'infériorité que le Parti ouvrier se présenta au scrutin du *17* novembre. La portée de l'élection avait double but : la conquête des conseils communaux et la défense de nos écoles.

Et que dire du résultat?

Nous affirmons, que nous seuls avons le droit de nous réjouir de nos succès et de nos revers, car ceux-ci sont dus à la loi communale et nos victoires à l'irrésistible poussée qui a renversé tous les obstacles.

Les succès du 17 novembre furent complétés le dimanche suivant par l'élection de 34 conseillers socialistes formant délégation dans douze communes comptant une population totale de 854,000 habitants.

Les élections communales ont achevé de disloquer les cadres des bataillons bourgeois. Au fur et mesure que nous constatons le groupement des travailleurs, tant de l'industrie que de l'agriculture, sous le drapeau du Parti ouvrier, nous observons les conservateurs de toutes opinions se rapprochant pour la défense de leurs coffres-forts.

Cette concentration des privilèges activera l'organisation des travailleurs.

Le Parti ouvrier a lutté dans 507 communes, soit près du quart des communes de tout le pays. Il obtient une

représentation dans 288 communes, et parmi celles-ci, 78 comptent une majorité socialiste. Ajoutons qu'une trentaine de communes ayant plus de 15,000 habitants possèdent des élus socialistes.

De la nomination des bourgmestres nous ne dirons qu'un mot. Le ministère fort de l'arme qu'il possède a usé de son autorité pour mettre les élus socialistes hors la loi. Il a démontré qu'il désirait favoriser les amis politiques en les nommant bourgmestres, malgré la volonté expresse de la majorité des élus de nos communes.

NOS MORTS

CHARLES PICROX

Le jeudi 16 mai, un télégramme nous apprenait la mort de notre vieil ami Charles Picrox. Il s'est éteint après une longue et pénible maladie, épuisé par une vie de travail et de dévouement.

Il fut dans le mouvement dès les premiers appels de l'Internationale. Il créa à Verviers une section de la grande association. Nous ne pouvons nous étendre sur la longue carrière de ce brave compagnon, nous dirons que Picrox, conscient de la mission à accomplir fut partout, fut de tous les mouvements.

Aimé et considéré de tous il emporte les profondes sympathies de la classe ouvrière.

NOIRFALIZE

Une triste nouvelle nous parvenait le 19 mai; le citoyen Noirfalize, conseiller provincial de Liége, est mort subitement en se rendant au meeting de Plainevaux.

J.-B. MERCIER

Encore un vétéran de luttes de l'Internationale qui

disparaît. Il fut le fondateur du premier syndicat des mécaniciens.

TECQMENNE, PÈRE

Le 5 avril, une bien triste nouvelle nous parvenait de Bracquegnies, le citoyen Tecqmenne, instituteur en chef, venait de mourir.

Le Parti ouvrier perd en lui un de ses plus dévoués et sympathiques soldats.

Le lendemain nous apprenions avec la plus vive douleur que notre cher et illustre ami

FRÉDÉRIC ENGELS

était mort à Londres. Compagnon de lutte et collaborateur de Karl Marx, Engels était pour ainsi dire le dernier survivant parmi les fondateurs du socialisme scientifique.

Nous lui adressons ici l'hommage douloureux du Parti ouvrier belge.

LÉON FONTAINE

Inconnu de la génération présente, il souffrait depuis quinze ans d'une maladie implacable. Il collabora en 1860 à la *Tribune du Peuple*, puis à la *Rive Gauche*, quelques années plus tard à *La Liberté*.

C'était un ami fidèle et dévoué.

LES AFFILIATIONS PENDANT L'ANNÉE

La Jeune Garde de St-Josse-ten-Noode, Société l'Union des coopérateurs de Farciennes, la Ligue ouvrière de Tongres, la Ruche verviétoise (secours mutuels), le Cercle de propagande socialiste d'Ostende, la Ligue ouvrière de Clermont, la Boulangerie coopérative de Boussu-les-Walcourt, la Ligue ouvrière de Daussois, la Ligue ouvrière de Frasnes, le Cercle ouvrier de Gonrieux, la Ligue ouvrière

de Oignies, la Ligue ouvrière de Biesmerée, le Syndicat des tisserands de Wetteren, le Club de propagande de Wetteren, le club de Quartier *Fraternité* de Overbeke-Wetteren, le club de Quartier Heckers *Union et Liberté* de Wetteren, le Club de gymnastes socialistes, la coopérative l'*Union prolétarienne* de Quaregnon ; l'Association des propriétaires de Courcelles, l'Union des Plébéiennes d'Herstal, le Cercle socialiste de St-Georges, la coopérative l'*Avenir* de Namur, le Syndicat des vanniers de Namur, la Fédération démocratique socialiste de l'arrondissement de Philippeville, le Syndicat des terrassiers de Bruxelles, le Syndicat des débardeurs de Bruxelles, l'Union des mineurs de Jemeppe, la Jeune Garde d'Etterbeek, le Club de propagande de Tamise, Cercle d'études socialistes de Charleroi ; Ligues ouvrières de Lillois, de Loupoigne, de Baisy-Thy ; Syndicat des monteurs et tourneurs en bronze de Bruxelles; *Vooruacht* Trompetterskring Koekelberg; Lyre socialiste de Laeken ; Association générale de la Métallurgie, Verviers; Chambre syndicale de Familleureux ; Jeune Garde socialiste de Jemeppe ; Syndicat des forgerons de Baume-Marpent; Cercle dramatique de Jemeppe; Syndicats : Tisserands de Renaix, Teinturiers en coton de Renaix, Mineurs de Flémalle, Union des garçons de cafés socialistes de Bruxelles, Ouvriers mosaïstes de Bruxelles, Ouvriers en cuirs et peaux de Bruxelles, Instituteurs socialistes de Gand, Carriers de Maffles, Corporation de l'attelage et du roulage de Verviers, Fédération bronzière de Bruxelles, Ouvriers des cristalleries de Manage, Garnisseurs de meubles de Bruxelles, Travailleurs du bois à Lierre, Ouvrières en matières premières pour chapellerie à Bruxelles, Métallurgistes de St-Servais; Club de propagande de Termonde; *Les Cosmopolitains* de Bruxelles ; *Les Gaulois* de Verviers, Club de propagande de Lokeren, Cercle socialiste de Quevaucamps,

Union démocratique de Grand-Reng, Association socialiste de Dinant, l'*Avenir* d'Enghien, l'Union ouvrière de Rétinne, Coopérative l'*Economat* de Lize-Seraing, Jeunesse socialiste de Bruxelles; Jeunes Gardes socialistes de Laeken, de Jette-Koekelberg, de Tournai; Secours mutuels socialistes de Vilvorde, Arts et métiers de Wasmes, Ruche ouvrière de Marche-lez-Ecaussines; Ligues ouvrieres de : Gembloux, Spy, Boussu-lez-Walcourt, Horrues, Arsimont, Auvelais, Moustier, Fosses, Falisolle, Hadelin (Olive), Wesny (Andrimont).

Le 30 juin nous apprîmes avec bonheur aux membres du Parti ouvrier que la fusion des Groupes socialistes et des Chevaliers du travail est désormais un fait accompli.

Nous saluons l'unification des forces ouvrières au bassin de Charleroi, en félicitant, au nom de l'Idée, tous ceux qui ont été les artisans de la nouvelle Fédération, désormais régulièrement et officiellement affiliée au Parti ouvrier. 35 Associations ouvrières adhéraient du coup au Parti ouvrier.

LA PRESSE

LE VOORUIT

Le Secrétaire de la Fédération gantoise dans son rapport annuel donne un passage très intéressant consacré à la presse socialiste.

Il en résulte brièvement qu'en six mois de temps le tirage journalier du *Vooruit* a augmenté de 14,000 numéros par jour (mois de juillet) à 15,525 (mois de décembre), soit quinze cents lecteurs en plus par jour ; cela est significatif pour ceux qui connaissent les Flandres. Dans ces chiffres ne sont pas compris les abonnés par la poste, ni la vente au numéro dans les aubettes, soit, en tout, un millier de journaux à ajouter à notre premier total.

Quelques instants pour vous parler du *Peuple* et de *l'Echo du Peuple* :

VENTE DES JOURNAUX

	A BRUXELLES	EN PROVINCE
1er trimestre 1895	5,195.20	35,452.28
2e »	5,973.86	40,109.77
3e »	6.147 87	35,554.90
4e »	6,471.43	44,107.70
Total	23,788.36	155,224.66
En 1894 nous trouvons . .	20,451.81	117,344.41
Soit une augmentation de	6,336.55	37,880.25

VENDEURS

En 1892, nous en avions	**80**
» 1893, » »	**110**
» 1884, » »	**136**
» 1895, » »	**154**

BROCHURES

Nous avons vendu **129,536** brochures dans le courant de 1895.

LA PAPETERIE

Nouvelle œuvre du Parti ouvrier.

Nous demandons à nos amis, aux syndicats, aux administrations communales de se munir de leurs articles de bureau ou d'écoliers aux magasins du journal *Le Peuple.* Cahiers, registres, plumes, papiers, etc, etc., sont en magasin. Les cahiers d'écoliers ont comme couverture des souvenirs socialistes, c'est l'application de la propagande par l'image.

Cette situation meilleure doit nous faire redoubler d'énergie en faveur de nos journaux. Il reste encore beaucoup à faire, les journaux locaux, l'impression de tous les travaux de ville, les suppléments, le journal illustré, etc.

Le Parti ouvrier doit pouvoir compter sur l'appui de tous pour continuer l'œuvre commune qui a nom *Presse Socialiste.*

Xe ANNIVERSAIRE DU PARTI OUVRIER

Le 16 août de cette année nous fêtions le 10e anniversaire de la fondation du Parti ouvrier. Beaucoup d'entre nous se souviennent encore du congrès d'Anvers où définitivement fut constitué le Parti ouvrier.

Le petit Parti ouvrier, ridiculisé, honni de 1885 est devenu une organisation avec laquelle il n'est personne qui ne doive compter. Et nous ne pouvons mieux dire que ce que le *Peuple* publiait le jour d'anniversaire :

L'armée socialiste a planté victorieusement l'étendard rouge de la délivrance en Wallonie et elle s'apprête à conquérir la Flandre.

L'organisation coopérative, base du parti ouvrier belge, a pris des proportions considérables. Les 2 ou 300 familles ouvrières qui s'alimentaient aux coopératives de 1885 sont devenues 50,000. Le pays s'est couvert de multiples ligues ouvrières et de groupes de propagande. La résistance sur le terrain économique s'est propagée et fortifiée par la constitution de plusieurs centaines de chambres syndicales et de caisses de secours, et elle s'est renforcée puissamment par la fondation de fédérations nationales et internationales de métiers.

Sur le terrain intellectuel, l'action du Parti ouvrier s'est portée vigoureuse et fertile : les cercles d'études, les bibliothèques, les écoles d'orateurs, les sociétés d'art et d'enseignement créés partout, sous les auspices du socialisme ; les revues, les publications, les journaux politiques, littéraires et artistiques parus très nombreux, en ces dernières années, en sont la preuve évidente.

Voilà certes des œuvres qui, réalisées en moins de dix années, valent bien les œuvres cléricales.

L'ensemble forme un tout harmonique, établissant la concordance des buts et des actions. Tous les besoins et tous les intérêts ouvriers ont leurs organismes qui, tous, se tiennent, s'enchainent et constituent le parti ouvrier

Nous avons puisé la solidarité dans les misères et l'oppression communes; nous l'avons renforcée par le coude à coude fraternel de chaque jour et par la lutte continue. Nous avons voulu, avant tout, l'union des travailleurs et nous avons rapproché l'heure où elle sonnera pour tous les exploités de toutes les opinions philosophiques.

L'union est fatale.

Notre action sur le gouvernement a été prépondérante. Nous lui avons arraché la revision de l'article 47 et le suffrage universel, nous l'avons obligé à reconnaitre l'existence de la question sociale par une législation ouvrière, — anodine, il est vrai, — nous l'avons forcé à avoir une préoccupation constante : le Socialisme.

Notre action a été conséquente au point de vue international. La reconstitution de l'Internationale rouge a été plus le fait du Parti ouvrier belge que de n'importe quel parti socialiste d'un autre pays, parce que l'esprit de notre parti participant de celui des partis ouvriers allemands, anglais et français, nous ne connaissons pas les divisions de personnes et nous savons, quand il le faut, faire les sacrifices nécessaires à l'union. Nous avons pris part à toutes les conférences et à tous les Congrès internationaux, nous nous sommes associés à toutes les manifestations qui devaient raffermir les sentiments de solidarité entre les travailleurs de toutes les nations, nous avons poussé à l'organisation internationale des chambres syndicales, des coopératives, des étudiants, etc., et nous avons réussi, puisqu'à l'heure présente il existe cinq ou six fédérations corporatives internationales.

Mais c'est dans le domaine moral que notre action a été surtout considérable.

Nous avons appris au peuple à lire, à penser, à réfléchir, nous lui avons montré le salut dans l'association, nous lui

avons fait prendre conscience de ses droits et de ses devoirs. La liberté de discussion, l'esprit de tolérance, le respect du principe de l'égalité des langues, qui sont aujourd'hui plus vivaces que jadis au sein des populations, doivent être mis à l'actif du Parti ouvrier.

Rien n'a été fait depuis plusieurs années par le gouvernement sans que celui-ci n'ait eu à l'esprit, l'existence d'un parti des pauvres gens, soit pour combattre ce parti, soit pour détourner le peuple des voies démocratiques.

Le Parti ouvrier belge est vivant, plus décidé que jamais à aller de l'avant, jusqu'à ce qu'enfin il ait réalisé son idéal. Ni les coupes sombres pratiquées dans la masse ouvrière, ni l'emprisonnement, ni les lois d'exception, rien, rien, rien ne peut entraver sa marche vers la Terre promise du Socialisme.

L'Internationale ouvrière conquerra le monde, comme le Parti ouvrier belge règnera bientôt en Belgique.

Compagnons !

Toujours de l'avant, ni trêve, ni repos !

Vive le Parti ouvrier belge!

* * *

ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

BERTRAND, secrétaire du groupe socialiste de la Chambre, donne lecture du rapport suivant sur l'activité de nos députés au Parlement :

RAPPORT DU GROUPE PARLEMENTAIRE

Compagnons,

Au début de chacun de nos Congrès annuels, il est fait rapport par le Conseil général sur les événements qui se sont produits depuis le Congrès précédent. On peut ainsi suivre, pas à pas, la marche de notre parti et ses progrès. Ces rapports annuels, très détaillés, facilitent la tache de ceux qui, plus tard, voudront écrire l'histoire du Parti

socialiste belge qui est en même temps l'histoire du mouvement ouvrier dans notre pays.

Mais depuis que le Parti socialiste est représenté à la Chambre, il a paru indispensable de résumer chaque année, dans un rapport spécial, l'action des députés socialistes au Parlement. La lecture de ce rapport, au Congrès même, permettra aux délégués de manifester leurs sentiments et ceux des associations qu'ils représentent, au sujet de l'attitude du groupe socialiste de la Chambre. Ce contrôle des actes des élus socialistes par les représentants de la classe ouvrière organisée de notre pays sera bienfaisant, et montrera combien démocratique et égalitaire est l'organisation du parti ouvrier belge.

Le congrès annuel de notre parti se tient régulièrement les deux jours de Pâques. Dorénavant donc, le rapport spécial sur le travail accompli par les députés socialistes, se fera d'une année à l'autre, à la date du Congrès.

C'est à ma qualité de secrétaire du groupe socialiste de la Chambre que je dois d'avoir été chargé de la rédaction du présent rapport, par une assemblée plénière du Conseil générale.

Ma tâche, cette fois-ci, sera facilitée par suite de la publication de la brochure du citoyen Georges Grimard sur *l'Action socialiste parlementaire* pour la session 1894-1895. Je pourrai donc être très bref et me borner à rappeler les faits principaux, quitte à renvoyer pour les détails à l'excellente brochure dont je viens de parler.

SESSION 1894-95

La première consultation électorale depuis la revision de l'article 47 de la Constitution a eu pour résultat d'envoyer à la Chambre vingt-neuf députés socialistes. C'est là un événement considérable. Il n'est aucun pays dans le monde

où, toute proportion gardée, la représentation socialiste au Parlement soit aussi forte qu'en Belgique.

Si, sur une carte de notre pays, on teintait de rouge les arrondissements qui ont une représentation socialiste à la Chambre, on verrait qu'une large bande de terrain part de la frontière d'Allemagne et traverse tout le pays jusqu'à la frontière française. En effet, les arrondissements de Verviers, Liége, Namur, Charleroi, Soignies et Mons se touchent et traversent toute la Belgique, sauf une petite tache représentant Huy. Ils représentent l'industrie drapière de Verviers, les charbonnages de Liége, de Charleroi, du Centre et de Mons ; les industries métallurgique et verrière et celle des carrières.

Arrivés ainsi à la Chambre, les nouveaux députés avaient devant eux une majorité formidable formant les deux tiers de la représentation nationale.

L'action parlementaire s'exerce, vous le savez, par la discussion des projets de loi, des budgets, par les interpellations et les dépôts de propositions de lois.

La session parlementaire de 1894-95 a été des plus longues : commencée le 13 novembre, elle n'a pris fin que le 28 août et le compte rendu des séances ne compte pas moins de 2940 pages de deux colonnes.

Suivons maintenant les principales discussions :

LES BUDGETS

La discussion des budgets a pris avec les nouvelles Chambres, une autre tournure qu'autrefois. Les députés socialistes, au lieu de demander des places et des faveurs, de critiquer certaines nominations, se sont occupés de signaler les abus et de réclamer plus de justice et de bien-être pour les agents de l'Etat.

Le budget des dotations a permis à nos députés de récla-

mer la suppression de l'allocation de 200,000 francs payée au comte de Flandre, pour le seul motif qu'il est le frère du roi.

Lors de la discussion du budget de la dette publique, la conversion de la dette a été demandée.

Le budget de la justice a été examiné dans ses multiples rapports avec la question sociale. Il a été démontré que le prisonnier, le criminel, le voleur, est mieux nourri et logé que la grande masse des ouvriers restés honnêtes; enfin, les abus industriels ont été signalés. Anseele a pu dire que la justice est une forte femme lorsqu'il s'agit de frapper les petits, mais qu'elle est caduque quand c'est contre les grands qu'il s'agit de sévir.

Le budget de l'agriculture a permis de défendre les programmes agricoles du Parti ouvrier, de démontrer l'exploitation du paysan et sa situation misérable.

Le budget des travaux publics a été discuté longuement. Vos députés ont défendu l'inscription du minimum de salaires dans le cahier des charges, la durée maximum du travail, l'assurance des ouvriers contre les accidents, etc. ; en un mot, tout le programme socialiste en ce qui concerne les travaux publics.

On s'est occupé aussi de la situation du personnel des ponts et chaussées, et on a demandé la suppression du droit de batelage.

A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, nos députés ont réclamé la réduction des gros traitements des représentants de la Belgique à l'étranger, qui n'ont rien à faire, et l'augmentation du nombre des consuls appelés à développer et recommander notre commerce et notre industrie dans les pays lointains.

Dans la discussion du budget de l'intérieur et de l'ins-

truction populaire, l'établissement des cantines scolaires, etc. Il a été prouvé, chiffres à l'appui, que l'instruction d'un élève de l'Université coûtait 1000 francs par an à l'Etat, alors qu'un élève des écoles primaires ne lui coûte que fr. 31.50.

Le budget de la gendarmerie a permis à la gauche socialiste de protester contre l'attitude des gendarmes qui, trop souvent, en cas de conflits entre patrons et ouvriers, se montrent d'une partialité révoltante quand ils ne font pas office de mouchards.

Les budgets de la guerre, des finances, de l'industrie et du travail et celui des chemins de fer, ont été votés sans discussion, le temps faisant défaut. Mais il a été entendu que ce dernier budget serait inscrit en tête de l'ordre du jour de la session suivante.

Lors de la discussion du budget extraordinaire, les députés socialistes ont proposé le vote d'un crédit de 500,000 francs pour venir en aide aux cultivateurs qui ont eu leurs champs ravagés lors du cyclone du 10 août 1895.

LES INTERPELLATIONS

Quatorze interpellations ont été faites pendant cette session 1894-95.

Voici quels étaient les sujets traités par les interpellations :

1. — La responsabilité des inondations survenues dans les Flandres, du côté de Courtrai. Un subside de 1 million pour indemniser les campagnards inondés a été refusé par la majorité.

2. — Les explosifs dans les mines. Depuis cette interpellation, le gouvernement a dû modifier les règlements relatifs à l'emploi des explosifs dans les mines grisouteuses.

3. — La vente du *Peuple* et du *Vooruit* dans les gares. On a dénoncé l'illégalité de la mesure prise par le ministre des chemins de fer; mais la majorité, sans donner raison à M. VandenPeereboom, ne s'est pas prononcée et s'est contentée de voter l'ordre du jour pur et simple.

4. — Deux interpellations ont été faites au sujet de la situation faite aux ouvriers de l'industrie de la pierre.

5. — La situation des vieux houilleurs a également fait l'objet d'une interpellation. On a demandé la mise à l'ordre du jour du projet de loi accordant une pension aux vieux houilleurs, mais ce tour de faveur a été refusé par la majorité cléricale.

6. — La crise ouvrière et le système de mensonges en usage dans certains établissements. L'interpellateur a demandé aussi des réductions du tarif pour les transports des vivres.

7. — La révocation du citoyen Lekeu, surveillant à l'athénée de Chimai, a également donné lieu à une interpellation.

8. — La situation des ouvriers tisserands de Verviers et la question des deux métiers;

9. — La grève de Renaix et les brutales interventions de la gendarmerie;

10. — L'expulsion de Dejeante, député socialiste français;

11. — La situation des cantonniers;

12. — Les petits traitements et les pensions gouvernementales; enfin,

13. — Le congé du 1er Maï, a donné également à nos amis l'occasion d'interpeller le gouvernement.

LES LOIS SPÉCIALES

Pendant cette session, le gouvernement a soumis aux Chambres et a fait voter par sa majorité docile, quatre lois odieusement réactionnaires et que les députés socialistes ont combattu avec vigueur.

La première de ces lois avait pour objet la détermination du nouveau corps électoral communal.

Jusqu'ici, en Belgique, le corps électoral pour la commune était plus large, plus démocratique que celui en vigueur pour les Chambres. Sous le régime censitaire, alors qu'il n'y avait que 130,000 électeurs généraux, il y en avait 550,000 pour la commune. C'était une tradition de rendre plus facile l'électorat communal qui était considéré comme l'école primaire de la vie politique.

Il en eut encore été ainsi si les élections d'octobre 1894 n'avaient eu pour résultat d'effrayer les aveugles de la majorité et du gouvernement sur la force du parti socialiste.

Aussi le but poursuivi par le gouvernement en élaborant son projet de loi électorale pour la commune, fut-il de diminuer la puissance électorale des petits, des ouvriers, des pauvres, et d'augmenter les forces des riches, des propriétaires.

Notre ami Anseele a baptisé cette loi du nom de *loi des quatre infamies*, nom qui lui restera.

Les quatre infamies dénommées par le député socialiste de Liège, vous les connaissez, ce sont : les 30 ans, les trois années de résidence; le cens différentiel et les quatre voix accordées aux riches.

Les députés socialistes ont déposé, par voie d'amendement, des propositions tendant à établir le suffrage universel à 21 ans, mais la majorité a voté contre, y compris les domestiques de la démocratie chrétienne.

La seconde loi réactionnaire est celle relative à notre régime économique. M. Beernaert, aussi longtemps qu'il était chef de cabinet, a su contenir les appétits protectionnistes de ses amis de la droite et défendre, dans une certaine mesure, la liberté commerciale.

Avec M. de Smet de Naeyer, nous sommes entrés dans une voie nouvelle. Le ministre des finances a donc proposé des modifications à notre régime douanier, augmenté les droits sur un grand nombre de produits étrangers et frappé d'un droit de 20 fr. aux 100 kil. le beurre et la margarine, sans compter le droit sur l'avoine et sur les farines, ce dernier pour protéger les meuniers contre la concurrence étrangère.

La nouvelle loi économique, de l'avis de M. Beernaert lui-même, coûtera de nombreux millions au pays, mais elle profitera aux grands propriétaires, et cela doit suffire.

La troisième mesure proposée par le gouvernement est relative au Congo. Le ministère avait proposé la reprise immédiate de cette colonie, cinq années avant le terme fixé antérieurement.

Le pays s'est ému et la majorité de la Chambre elle-même a reculé. Le ministre De Mérode qui avait proposé la reprise a donné sa démission et la reprise immédiate de l'éléphant congolais a été abandonnée. On s'est contenté d'une nouvelle demande de crédits s'élevant au total de 12 millions, en chiffre rond, ce qui fait déjà plus de 47 millions engagés à l'heure qu'il est dans cette entreprise qui ne devait rien coûter à la Belgique, selon la promesse royale.

Vos députés ont profité de l'occasion qui leur était offerte par la discussion de ces nouveaux crédits pour le Congo, pour dénoncer la fourberie du gouvernement du roi dans toute cette affaire. Au début, on se le rappelle, on décla-

rait solennellement que le Congo ne coûterait jamais un centime à la Belgique. Peu après, cependant, malgré les promesses faites, la danse des millions a commencé.

De cette discussion, vigoureusement menée, le roi et le gouvernement sont sortis diminués et le Congo est devenu encore plus impopulaire qu'il ne l'était déjà.

Enfin, pour conserver son œuvre néfaste et réactionnaire, le gouvernement, poussé par M. Woeste et les fanatiques de la droite, a proposé une nouvelle loi scolaire inscrivant la religion parmi les branches obligatoires de l'instruction primaire.

Vos députés ont défendu à cette occasion, la liberté de conscience foulée aux pieds par les cléricaux. Ils ont aussi fait connaître de quelle façon le Parti ouvrier entend organiser l'instruction populaire et démontré que la morale humaine, la morale sociale, est supérieure à la morale chrétienne telle qu'elle est enseignée et pratiquée de nos jours.

Il nous reste maintenant, pour terminer ces notes rapides, à dresser la liste des propositions de lois déposées par le groupe socialiste.

PROPOSITIONS DE LOIS

On a accusé souvent vos représentants, dans la presse et à la tribune, d'être des utopistes dénués de tout esprit pratique, capables tout au plus de faire de la déclamation.

Or, il suffit de citer la liste des douze propositions de lois déposées à la Chambre pendant cette première session pour démontrer le contraire et asseoir cette conviction que vos élus savent ce qu'ils veulent et quelles sont les réformes qu'ils préconisent pour faire disparaître certaines injustices et améliorer la condition de ceux qui travaillent et qui souffrent.

Nous nous bornerons à citer les propositions de lois dans l'ordre où ils ont été déposés sur le bureau de la Chambre :

1. — Proposition d'*amnistie* pour faits politiques, de grève, de presse, de réunion, déposée par le citoyen L. Furnémont.

2. — Proposition relative aux *vices redhibitoires en matière de vente ou d'échange d'animaux domestiques*, par le citoyen Fagnart.

3. — *Les droits de succession et de mutation*, tendant à modifier le tarif et la perception des droits de succession et de mutation, par le citoyen Hector Denis.

4. — *Proposition de loi réglant la situation des fonctionnaires publics du royaume*, par L. Bertrand.

5. — *Réparation des erreurs judiciaires*, par le citoyen Destrée.

6. — *Impôt sur le revenu*, par H. Denis.

7. — *Loi sur la chasse*, par G. Defnet.

8. — *Proposition de caisse de retraite pour les vieux houilleurs*, par le citoyen Alfred Defuisseaux.

9. — *Proposition de loi réglant la durée du travail, le travail de nuit et le repos hebdomadaires*, par le citoyen L. Bertrand.

10. — *Organisation du marché de travail industriel et agricole*, par H. Denis.

11. — *Représentation professionnelle de l'agriculture* (comices agricoles) par le citoyen Niezette.

12. — *Proposition instituant l'inspection ouvrière dans les mines*, par A. Defuisseaux.

Rappelons, pour mémoire, que lors de la discussion de la conversion de la dette de 3 1/2 en 3 p. c., les citoyens Furnémont, Bertrand, Anseele, Roger, Berloz et Defnet

ont déposé un amendement disant que le bénéfice de la dite conversion serait employé chaque année à la constitution et au fonctionnement d'une caisse de pension pour les vieux travailleurs.

Voilà, Compagnons, le résumé fidèle et sommaire du travail accompli par les députés socialistes pendant la premiére session de leur mandat 1894-95.

Ajoutons cependant que nos députés ont constitué un groupe spécial qui se réunit régulièrement et qui, pendant le cours de la session 1894-1895, a tenu 25 séances et, par une cotisation mensuelle, est venue en aide à plusieurs camarades dans le besoin et a envoyé 50 francs aux grévistes de Carmaux comme témoignage de solidarité internationale.

SESSION 1895-96

Il nous reste maintenant à vous rendre compte de ce qui s'est fait à la Chambre, depuis la rentrée du 12 novembre 1895 jusqu'au 1er avril 1896.

La meilleure preuve que l'action parlementaire des députés socialistes a produit un grand effet sur le pays, c'est la décision prise par le gouvernement en ce qui concerne le *Compte rendu analytique* et les *Annales parlementaires*.

Les *Annales* coûtaient 3 francs par an et l'abonnement au *Compte-rendu analytique* fr. 1.50. De 20,000, le tirage de ces deux publications est monté, en une seule session, à près de 100,000 exemplaires.

Il faut croire que les jeunes députés socialistes, malgré leur inexpérience et leur prétendue incapacité, en se mesurant avec les maîtres de la tribune parlementaire, n'ont pas été si inférieurs qu'on veut bien le dire puisque le ministère a pris la mesure dont nous venons de parler.

Cette publication officielle appelée *Compte rendu analytique* se répandait partout, jusque dans le village plus reculé, et y faisait une propagande contraire à celle que voulait le ministère et la majorité.

Quoi qu'il en soit, rappelons sommairement les principaux faits qui se sont passés depuis le début de la présente session.

LES BUDGETS

Selon l'engagement pris au mois d'août dernier, la Chambre a commencé, dès le mois de novembre, la discussion du budget des chemins de fer.

Trois de nos amis : Anseele, Bertrand et Vandervelde avaient été spécialement chargés par le groupe de s'occuper de la discussion de ce budget important.

Ils ont donc parlé, énumérant tous les abus, les dénis de justice existant ; ils ont réclamé de nombreuses réformes dans l'intérêt des ouvriers et expliqué, dans les grandes lignes, de quelle façon le parti socialiste comprenait l'organisation de ce grand service public.

Depuis toujours, le ministre des chemins de fer ne prenait la parole, dans la discussion de son budget, que lorsque déjà une quarantaine d'orateurs avaient parlé. Cette fois-ci, et pour la première fois, M. Vandenpeereboom a demandé la parole après les discours des trois orateurs socialistes. Il faut croire que ces discours avaient porté, avaient produit leur effet, pour que le czar du chemin de fer se montra ému et se donna la peine de répondre, sans plus attendre, à l'assaut dont son administration avait été l'objet.

Il parla donc, rappela les réformes introduites par lui, mais se borna à traiter deux ou trois points seulement, parmi lesquels la durée du travail des agents de l'Etat, et, à ce sujet, avec un aplomb imperturbable, il affirmait que

les machinistes, loin d'être surmenés, ne travaillait en moyenne que 5 heures 37 minutes par jour.

Invité à faire la preuve de son affirmation, le ministre refusa et le citoyen Bertrand déclara alors, en pleine Chambre, que M. Vandenpeereboom avait menti et que, d'ailleurs, ce n'était pas la première fois que cela lui arrivait.

La discussion du budget des chemins de fer fut interrompue pour discuter et voter le budget des voies et moyens et la loi fixant le contingent de l'armée, deux projets devant être votés avant le 31 décembre.

Puis, au lieu de reprendre la discussion du budget des chemins de fer, postes et télégraphes, le gouvernement proposa de voter d'abord les lois sur l'alcool et le tabac, puis, plus tard, d'autres lois dont celle sur les règlements d'atelier.

Cette façon de procéder est toute nouvelle. On ne discutera plus les budgets que pour la forme, quand les dits budgets seront dépensés pour la plus grande partie!

LOIS SPÉCIALES

La discussion de la loi sur le contingent de l'armée a permis aux députés socialistes de demander au ministre de la guerre où en était son projet de réorganisation militaire, formellement promis par lui en novembre 1894.

Cette discussion a permis aussi de faire connaître les idées du Parti ouvrier sur le système militaire en général et les armées permanentes en particulier.

Le général Brassine a eu une attitude piteuse. Partisan du service militaire personnel, il souffre de ne pouvoir donner suite à ses promesses, retenu qu'il est par ses collègues et par la droite qui penchent de plus en plus vers le système du volontariat.

La Chambre, après avoir voté la loi du contingent, a abordé les deux lois fiscales sur l'alcool et le tabac.

Ces deux lois ont occupé de nombreuses séances en décembre, janvier et février. Cette discussion a montré l'incohérence qui préside à la confection des lois dans notre pays. On s'en fera une idée lorsque nous aurons dit que plusieurs centaines d'amendements ont été proposés par le ministre des finances, et ce jusqu'à la fin de la discussion!

La nouvelle loi sur les distilleries favorisera, pensons-nous l'agriculteur, mais il est à craindre que, d'un autre côté, elle ne favorise l'alcoolisme.

Nos députés, Hector Denis surtout, ont défendu l'idée du monopole de la rectification de l'alcool par l'Etat et demandé, par un amendement, qu'une partie des bénéfices que le trésor va retirer de la substitution du rendement réel au rendement présumé, serve à combattre l'alcoolisme. Mais le ministre des finances a rejeté ces amendements et la droite a voté de même.

Le régime fiscal des tabacs a été complètement modifié. L'accise sur la culture a été supprimée, et c'est un bien, mais le nouveau système : impôt de fabrication, patentes, droit de licence, etc., etc., va rencontrer beaucoup de difficultés.

Un amendement tendant à interdire le travail des ouvriers à domicile, pour le compte des fabricants, a été défendu par un de vos députés, mais il n'a pas été admis, les démocrates chrétiens eux-mêmes, qui savaient cependant l'influence néfaste du *sweating system* ont voté contre.

La Chambre a voté ensuite, presque sans discussion, un projet de loi facilitant le mariage, un autre modifiant la loi sur les faillites et accordant un privilège de 1,500 francs

aux voyageurs de commerce, employés, etc., pour leurs commissions et appointements. Enfin une loi chargeant les inspecteurs du travail de surveiller la loi de 1887 sur le paiement des salaires.

Puis on a abordé la discussion du projet de loi sur les règlements d'atelier. Trois orateurs ont déjà parlé dans cette discussion : Malempré, Bertrand et Maroille. De nombreux amendements ont été déposés tendant à améliorer le projet gouvernemental et à rendre la loi la plus large, la plus juste possible.

Cette discussion reprendra après les vacances de Pâques.

LES INTERPELLATIONS

On reproche souvent aux députés socialistes d'abuser du droit d'interpellation. Ce droit existe, cependant, et les députés de la minorité n'ont pas d'autres moyens de protester contre les abus, les dénis de justice ou de demander des explications au gouvernement sur certains faits.

Voici donc, dans leur ordre, les interpellations faites par les représentants socialistes :

1. Interpellation sur l'augmentation du prix d'abonnement des *Annales parlementaires* et du *Compte rendu analytique*.

2. Interpellation sur l'attitude des patrons carriers de Sprimont.

3. Sur les nominations de bourgmestres. A l'occasion de cette interpellation, le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il ne nommerait aucun bourgmestre socialiste, mettant ainsi notre Parti hors la loi !

4. Interpellation sur les élections de Flénu, de Forest et d'Ittre.

5. Sur les élections de Beaumont.

6. Sur la confection des listes électorales pour le Conseil de Prud'hommes de Gand.

7. Sur la démolition de l'église de l'Abbaye d'Aulne.

8. Sur un accident de charbonnage et la surveillance des travaux dans les mines.

9. Sur un accident de charbonnage à Seraing, par le citoyen Smeets ;

10. Sur la distribution d'une brochure anti-socialiste dans une école par un curé, par Smeets.

PROPOSITIONS DE LOIS

Les propositions de lois suivantes ont été déposées :

1. Sur le maintien du prix d'abonnement à fr. 1.50 du *Compte-rendu analytique*, par le citoyen Destrée.

2. Sur les élections communales, contre la représentation proportionnelle, par le citoyen Léon Defuisseaux.

3. Proposition tendant à modifier le ressort du Conseil de Prud'hommes de Charleroi, par le citoyen J. Callewaert.

4. Proposition de loi punissant d'une amende et de la prison les industriels qui renverraient des ouvriers à raison de de l'exercice leur droit électoral.

5. Proposition tendant à établir un Conseil de Prud'hommes à Namur, par le citoyen G. Defnet.

6. Sur l'indemnité de plus-value à accorder au fermier sortant, par le citoyen G. Defnet.

Cela fait, en quinze mois, 18 propositions de loi déposées par nos députés, et il y en a encore plusieurs en préparation et des plus importantes.

Je puis terminer ici ce court résumé de l'action du groupe socialiste à la Chambre.

Je dois ajouter cependant, que de leur côté, nos amis

Lafontaine et Picard, au Sénat, ont vaillamment défendu notre programme dans cette assemblée de privilégiés.

Nous avons la conviction que vous vous déclarerez satisfait de l'attitude de vos représentants et que vous leur accorderez toute votre confiance.

Pour le Groupe socialiste de la Chambre:
Le Secrétaire,
LOUIS BERTRAND.

VANDERBRUGGHEN, émet l'avis que le ministre des chemins de fer veut étrangler la discussion de son budget; les faits qui lui sont reprochés sont d'une telle gravité qu'ils méritent une enquête parlementaire dont le résultat, en prouvant l'exactitude des accusations portées par les socialistes contre le R. P. Boom amènerait peut-être la droite à refuser le vote du budget des chemins de fer.

DEMBLON, répond que cette proposition sera étudiée dans la prochaine réunion du groupe socialiste.

VERBELEN, de Malines, rappelle l'annulation des élections communales de Malines et proteste contre le projet que l'on prête aux socialistes de Malines de s'allier aux libéraux.

FURNEMONT, demande le renvoi de cet objet à la fin de la séance.

ANSEELE, déclare qu'aucun député socialiste n'a pris l'engagement de pousser les socialistes de Malines à s'allier aux libéraux. Ce sont des cancans de journaux cléricaux.

VERBELEN (Malines) se déclare satisfait.

VANDERVELDE, fait observer que pendant son interpellation, M. Magnette affirmant l'existence de l'accord entre socialistes et libéraux à Malines, on lui fit remarquer qu'aucune décision n'était prise à ce sujet.

La question soulevée par le groupe de Malines sera examinée après épuisement de l'ordre du jour.

Sur la proposition du président, le rapport de Bertrand sur le travail parlementaire est soumis à un vote.

A l'unanimité, le Congrès approuve le travail de nos députés.

FÉDÉRATION DES COMMUNES

De Brouckère, rapporteur, signale les succès remportés par les socialistes dans les élections communales. Dans les questions de principe, les conseillers communaux ont pour base le programme du parti, mais il est nécessaire qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires pour devenir de bons administrateurs.

Dans le but de faciliter cette étude, on a proposé la création d'une Fédération de communes. Il convient de pousser avec activité cette organisation, et présenter à la fois dans un grand nombre de conseils communaux des projets de réformes démocratiques.

Dans ce but, il faut réaliser une entente entre les conseils communaux, afin de donner à ce travail la portée d'une manifestation socialiste.

Les conseillers communaux de l'arrondissement de Charleroi, de Bruxelles et du Borinage sont déjà groupés en Fédération.

De Brouckère préconise ainsi la création d'un bureau permanent d'étude des questions administratives du domaine communal.

La question d'organisation sera discutée en séance privée.

Vandervelde propose de voter aujourd'hui le principe de la création de la Fédération des communes.

Le Président fait procéder au vote. Le principe est voté à l'unanimité.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE LONDRES

Le Congrès international socialiste doit avoir lieu cette année à Londres, le 27 juillet et les cinq jours suivants.

SERWY donne lecture de l'ordre du jour.

Tous les groupes syndicaux doivent se faire représenter à ce Congrès. Le Parti ouvrier y sera représenté par un délégué.

BERTRAND propose de charger le Conseil général de nommer des délégués ayant mission d'étudier les différents objets à l'ordre du jour et de rédiger un rapport qui serait soumis au Congrès. Il rappelle que les rapports de ce genre, notamment celui déposé par César de Paepe sur la Propriété collective ont été très utiles.

VANDERVELDE fait observer que ces rapports devront être moins des œuvres théoriques que des propositions d'organisation pratique du parti socialiste.

ANSEELE estime qu'il y a encore des questions théoriques à discuter, notamment la question agraire. Il est d'avis qu'il faut défendre à ce sujet la théorie collectiviste et communiste.

Il y a aussi la question de la colonisation, de l'immixtion de la civilisation dans les pays neufs.

GERMER (Anvers) estime que le Congrès devra s'attacher surtout à résoudre les questions pratiques, l'ordre du jour étant très chargé.

HÉNAULT propose que l'on discute la question agraire avant le Congrès de Londres.

VANDERVELDE. — Cette question a déjà été discutée par le Parti ouvrier. Les principes fondamentaux qui nous ont guidé sont l'affirmation de nos principes socialistes, mais avec cette réserve que nous sommes décidés à la réalisation progressive des réformes de nature à amélio-

rer le sort des classes laborieuses, tant agricoles qu'industrielles.

Le PRÉSIDENT ramène la discussion sur la proposition de Bertrand :

Le Conseil général nommera un délégué chargé de faire rapport sur chacune des questions à l'ordre du jour.

LEMAIRE fils tient à prouver que le rapport des délégués devra être le reflet des décisions prises par le parti sur chacune des questions et non l'expression de l'opinion du delégué chargé du rapport.

DELPORTE est également d'avis que les rapports doivent être l'expression de l'opinion générale des délégués, afin d'éviter que l'auteur d'un rapport ne soit, au vote, condamné par la délégation de sa nationalité.

LEMAIRE, fils, parle dans le même sens. Il est d'avis que sur chaque question une décision devrait être prise par le Conseil général avant que le délégué ne rédige son rapport, lequel devrait être dans ses conclusions conforme aux décisions prises.

ANSEELE propose que chaque groupe affilié au Parti ouvrier étudie les questions à l'ordre du jour du Congrès de Londres. dans le courant du mois d'avril et qu'il adresse son rapport au Conseil général.

LEMAIRE fils, pense que s'il n'y a pas désaccord sur la question agricole dans les principes, il peut y en avoir sur la tactique.

Il propose que chaque délégué conserve donc la liberté de voter suivant les opinions de son groupe sans être lié par le rapport du délégué du Conseil général.

VANDERVELDE. — Le Conseil général n'a pas d'opinion personnelle, il n'est que le reflet de l'opinion du parti. La proposition de Bertrand peut donc seule être mise aux voix.

La proposition Bertrand est mise aux voix, avec l'amendement d'Anseele et adoptée,après rejet de l'amendement de Hénault,consistant à faire faire, avant d'avoir consulté les Fédérations, un rapport par le Conseil général, et à le transmettre aux Syndicats avant le Congrès.

L'ADMISSION DES ANTI-PARLEMENTAIRES

La question de l'admission des adversaires de l'action parlementaire au Congrès de Londres, soulevée par plusieurs compagnons ne peut être discutée, dit SERWY, parce que leur non-admission est décidée par le Comité organisateur du Congrès.

VANDERVELDE expose que la décision du Comité du Congrès est discutable et est discutée dans plusieurs pays.

Cette question soulève des personnalités et ne concerne pas le parti socialiste belge, mais le parti hollandais; il y a donc lieu de la discuter en séance privée.

SERWY s'oppose à la proposition de Vandervelde, parce que le Comité du Congrès ne la laissera même pas discuter.

Son ordre du jour reproduit, en effet, la décision prise à Zurich.

VANDERVELDE. — Je suis décidé à ne pas discuter la question en séance publique; nous sommes d'accord sur le caractère obligatoire des décisions des Congrès antérieurs, mais je sais que la question sera soulevée à Londres, il serait puéril d'écarter une difficulté par la question préalable.

Nous aurons à remplir à Londres un rôle pacificateur puisque dans tous les pays on n'est pas aussi uni que nous le sommes heureusement en Belgique,et nous nous donnerons comme exemple à nos frères de Hollande.

Demain nous discuterons cette question en séance privée et donnerons les explications nécessaires. Je ne

comprends pas que Serwy nous oppose la question préalable.

Verbelen croit que la décision du Congrès de Zurich n'est pas absolue. Bebel a donné à cette motion une interprétation assez large, et qui permet d'espérer l'admission des socialistes anti-parlementaires hollandais.

Anseele est d'avis de laisser discuter la question en séance privée. Il ne croit pas, quant à lui, que cette question soit personnelle; c'est une question de principe.

Pour ne pas entraver les débats, remettons la question à demain en séance privée.

La *proposition Serwy* est rejetée par une énorme majorité. Celle de Vandervelde est adoptée.

LA FÊTE DU SOIR

Le citoyen Léonard invite les délégués à assister à la fête du soir, à la Maison du Peuple. (*Applaudissements.*)

LE CONGRÈS DE LONDRES

On aborde la nomination du délégué au Congrès de Londres.

Van Loo propose la candidature de Bertrand.

Plusieurs délégués de Bruxelles proposent Delporte.

Un délégué soutient la candidature de Bertrand comme un des plus anciens du parti.

Delporte remercie et décline toute candidature en faveur de Bertrand. (*Applaudissements prolongés.*)

Un liégeois propose la candidature d'Hardyns qui déclare décliner toute candidature.

Bertrand est élu à une forte majorité.

LA QUESTION MILITAIRE

Maes, au nom du Conseil général lit le rapport suivant :

COMPAGNONS,

S'il est une question très difficile à traiter, c'est celle du militarisme et ce, pour diverses raisons.

D'abord la question a déjà été développée si souvent qu'il ne reste vraiment rien à dire et que, dès que l'on entre dans des considérations quelconques, on est obligé de répéter ce qui a déjà été dit.

Nons n'entrerons donc pas dans tous ces développements généraux pour justifier notre lutte contre le militarisme. Nous estimons que la chose est suffisamment faite.

Ce qui importe, aujourd'hui que l'idée socialiste pénètre dans les masses, c'est d'arriver à combiner notre propagande pour affaiblir sinon anéantir le dernier rempart de la société capitaliste : *l'armée.*

Voilà la question posée. Nous savons combien il est dangereux de s'attaquer à l'armée et nos amis actuellement en prison et d'autres poursuivis sont la preuve que la bourgecisie est disposée à se défendre avec la dernière énergie contre les assauts du socialisme. Néanmoins nous estimons qu'il est possible de lutter sans laisser trop de victimes aux mains de nos adversaires.

La propagande doit être incessante dans le pays. Les élections de juillet devraient selon nous, avoir comme objectif la réforme militaire et dans tous les arrondissements, nous invitons les fédérations de l'inscrire à la plate-forme électorale. Les fédérations devraient soutenir et même créer des groupements de jeunes gens qui devenant nos *jeunes gardes* seraient tout préparés pour le moment où on les appellera à la caserne. Ces jeunes gardes feraient comme celle de la Hestre par exemple, c'est-à-dire entretiendraient des relations avec les camarades au régiment, par l'envoi d'un léger secours que le soldat peut employer pour sa propagande au sein de l'armée, par

l'envoi des journaux qu'il pourrait recevoir dans certains cafés non suspects et où les soldats se rencontreraient.

Nous savons que tout cela a été fait déjà par différents groupements, mais nous engageons les autres à le faire également. Nous connaissons le danger, pour les soldats, d'avoir ces réunions, mais il ne faut pas qu'elle soient nombreuses. Il suffit de travailler dans un petit cercle et quand celui-ci est converti de s'attacher à un autre. Ces soldats, par leurs relations avec la jeune garde, mettraient les journaux du parti au courant de toutes les vicissitudes de la caserne. Les effets de la rubrique *à l'armée* dans le *Peuple* sont énormes et il est évident que nos gouvernants doivent être alarmés de ne pouvoir l'empêcher. Et puis tous ces faits, racontés par les soldats eux-mêmes, produisent une réelle impression sur le peuple, parce que la sincérité se dégage de toutes ces correspondances. Il faut donc que l'on arrive, ce qui est presque réalisé, à avoir journellement des correspondances dans le *Peuple*. La Ligue d'Etterbeeck propose que la *rédaction des journaux* antimilitaristes soit faite par le Conseil général. Nous ne pouvons admettre cette proposition et croyons inutile d'entrer dans des détails pour expliquer notre attitude. Il serait plus habile et, c'était là le résultat que l'on voulait atteindre lors de la publication du *Conscrit*, de ne signer aucun article dans le journal et de voir au besoin des membres de la Chambre revendiquer la paternité des articles poursuivis. (Il reste entendu que le Conseil général aura toujours le droit d'éliminer les articles qui tombent directement sous l'application des lois). Nous verrions alors la propagande renforcée par un débat antimilitariste au Parlement, lors de la demande en autorisation de poursuites, et puis si ces poursuites sont autorisées, un député en cour d'assises.

La fédération bruxelloise propose à l'ordre du jour du

Congrès une *Manifestation nationale* contre l'impôt du sang. Nous craignons qu'il faudrait dépenser trop d'efforts pour obtenir des résultats sérieux par une manifestation nationale et que l'on pourrait se contenter de suivre les résolutions des Congrès internationaux, de rattacher au caractère économique des manifestations du 1er Mai, la protestation du peuple contre le militarisme et le maintien de la paix. Nous aurions ainsi dans tout le pays une protestation efficace et le gouvernement verrait que les idées humanitaires font du progrès. Nous croyons que le groupe socialiste de la Chambre devrait inviter celle-ci à se rallier à la manifestation *en faveur de la paix* en ne siégeant pas le 1er Mai. S'ils s'y refusaient, ils devraient désormais abandonner l'idée de la Ligue de la Paix, et montreraient qu'ils veulent la guerre, sinon contre l'ennemi du dehors, du moins contre celui du dedans.

Comme nous le disions au début, il ferait très difficile parler d'un moyen qui n'ait été employé, mais ce que nous demandons à tous les groupes c'est de redoubler d'efforts. Nous estimons que si le Parti ouvrier en son entier voulait mener une campagne pendant deux ou trois ans contre l'organisation militaire actuelle, de sérieux changements s'obtiendraient. Voyez, les catholiques s'en occupent déjà. Ils proposent de payer mieux les soldats. A la campagne, cela fait de l'effet, car, bien souvent, les jeunes gens ne rapportent pas beaucoup plus qu'un franc par jour et c'est à ce taux qu'ils veulent fixer la rémunération des miliciens. Par notre propagande incessante nous ferons voir que ce n'est pas un remède et que la bourgeoisie cherche par tous les moyens à se décharger des corvées militaires. Il faut qu'en attendant le moment où nous aurons supprimé toutes les armées, nous arrivions à diminuer cette charge pour le peuple. Cela, nous pouvons

l'obtenir de suite, c'est pourquoi il faut que tous se mettent à l'œuvre.

Le citoyen Defnet avait accepté de préparer un projet de loi sur la question militaire, mais, d'accord avec ses amis du groupe parlementaire, il en a retardé le dépôt, voulant laisser le gouvernement seul responsable de la situation faite au pays. La Fédération liégeoise a exprimé le vœu de voir les députés socialistes se prononcer en faveur de l'augmentation de la rémunération. Les jeunes gardes proposent d'organiser une manifestation la veille de la discussion de la loi militaire à la Chambre.

Je ne fais qu'exposer ces vœux qui ont été déposés à la dernière séance du Conseil général. Le Congrès devant d'ailleurs examiner tous les moyens pratiques d'agrandir la brêche faite à la société capitaliste.

V. Ernest lit un rapport au nom de la Fédération des Jeunes Gardes :

Citoyennes, citoyens,

La question militaire, qui figure à l'ordre du jour du présent Congrès, et que vous allez discuter est celle qui, après la conquête du suffrage universel, passionne le plus, et à juste titre, la classe ouvrière.

Aussi, aujourd'hui que le prolétariat belge a obtenu un commencement de satisfaction sur la question du droit de suffrage, qu'il est parvenu à envoyer de ses membres porter ses griefs à la tribune parlementaire et nationale, l'on voit se poser nettement la question militaire à laquelle il est exigé une prompte solution.

Le Parti ouvrier s'est depuis longtemps prononcé. Je ne vous rappellerai pas la décision prise par un des principaux congrès de l'Internationale, tenu à Bruxelles en 1867, et condamnant énergiquement le militarisme dans son

entier. Mais, lorsqu'en 1885, à Anvers, fut discuté et approuvé le programme du Parti ouvrier, un point à porter à ce programme reçut l'approbation unanime des délégués, c'était celui qui réclamait la revision de l'organisation militaire et affirmait l'inébranlable foi populaire en une époque où seraient inconnues les casernes et les armées.

Le Parti ouvrier se prononça contre les divers systèmes de réorganisation que l'on présentait, et réclama l'établissement d'un système répartissant avec égalité entre toutes les classes, les charges militaires, tout en réduisant celles-ci, en supprimant aussi les longs et déprimants séjours à la caserne. C'était la condamnation du régime dit du *service personnel*, qui tend au développement du militarisme et dont le fonctionnement en France, en Allemagne et en Italie, par exemple, mènent un pays à la ruine.

C'était aussi la condamnation du développement du *volontariat* qui semble sourire aux conservateurs, à qui ce système donnerait une armée de mercenaires, qui, étant assez vils pour se vendre, seraient assez lâches pour l'accomplissement des desseins gouvernementaux lorsqu'il s'agirait de « faire régner l'ordre ».

Le Parti ouvrier réclamait donc l'instauration de la « NATION ARMÉE » qui appellerait tout le monde à participer aux charges militaires, charges nécessaires de par l'organisation sociale actuelle, et que, seule une organisation nouvelle de la Société transformant les modes de production et de répartition des richesses, supprimant la propriété individuelle pour la rendre collective, pourra supprimer en faisant disparaître les causes des conflits nationaux et internationaux où les armées sont appelées à jouer un rôle.

La *Nation armée* ne sera donc pas la transformation de la Société en une vaste et permanente école des armes, ni même un assujetissement de toute la nation à des règlements et une discipline militaires. Non, elle indiquera la volonté du peuple de faire respecter ses droits, autant par l'ennemi de l'intérieur que de l'extérieur.

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'une transformation dans notre régime militaire. La poussée populaire, niveleuse terrible pour ceux qui se sont adjugés tous les privilèges, exige cette transformation démocratique. Le gouvernement est parvenu à faire retarder d'une année, la solution. Peut-être obtiendra-t-il encore une telle victoire. Victoire à la Pyrrhus, car s'il recule, ce sera pour mieux sauter. La classe ouvrière a assez de ces atermoiements. Elle exige une prompte décision, car en attendant celle-ci, l'on continue à lui enlever ses enfants et à envoyer ceux-ci pourrir dans cette école d'honneur et de morale justement appréciée par un catholique, ancien représentant catholique, qui a dit que Sodome et Gomorrhe étaient des villes saintes, à côté d'une caserne.

Au Parti ouvrier revient la tâche de faire précipiter la solution. A lui de conquérir l'égalité du riche et du pauvre devant la loi du sang, comme devant la loi électorale.

Il lui appartient de décider de la question. Faut-il qu'elle soit résolue sous peu ? Si oui, au Parti ouvrier de mener une vigoureuse campagne. A lui d'inscrire comme principal enjeu de la prochaine bataille électorale la solution de la question militaire.

Cela semble d'ailleurs être dans le vœu de tous.

Jamais nous n'avons vu campagne anti-militariste aussi vigoureuse que celle qui remua le pays lors du dernier tirage au sort. La condamnation de *La Caserne* semblait avoir vivement intéressé le pays à notre programme anti-

militariste. Profitant ainsi du courant qui se dessinait, la Fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes entama énergiquement l'annuelle campagne en organisant partout où ce fut possible des meetings et manifestations antimilitaristes.

C'est ainsi que pendant le seul mois de janvier, nonante-deux meetings furent organisés par les Jeunes Gardes socialistes, sans compter les meetings organisés sans l'intervention directe de notre Fédération. Ce fut encore la Fédération nationale des Jeunes gardes qui lança le numéro annuel du *Conscrit* édité par le Conseil général du Parti ouvrier, dont plus de vingt mille exemplaires furent souscrits par les Jeunes Gardes socialistes.

Il est utile aussi de rappeler les nombreuses protestations des miliciens de cette année.

Les opérations du tirage au sort ont été marquées de manifestations protestataires aussi bien dans la West-Flandre que dans les communes industrielles du pays de Liége, du Borinage et ailleurs.

Tous ces faits viennent démontrer que la Jeunesse ouvrière en Belgique est conquise au Socialisme.

Faisons remarquer à ce propos, que notre Fédération compte quarante trois groupes nouvellement affiliés au Parti ouvrier et que de nombreuses Jeunes Gardes sont en voie de formation.

Ce développement de la Fédération Nationale des Jeunes Gardes socialistes, le travail de propagande par elle accomplis, suffisent comme réponses à la proposition que vous soumet la Ligue ouvrière d'Etterbeek, proposition qui porte une grave atteinte à l'autonomie fédérale puisqu'elle tend en réalité à enlever à une Fédération le droit d'éditer un journal ou une brochure, droit dont usent actuellement presque toutes les fédérations régionales et

nationales du pays. Nous convions donc le Congrès à se refuser d'entrer dans cette voie, à confirmer l'autonomie des fédérations et à nous permettre, à nous Jeunes Gardes socialistes, de continuer à occuper la position que vous nous avez confiée aux avant-postes de l'armée socialiste, où, nous osons le croire, vos cadets sont dignes de leurs aînés.

L'on craint pour nous la prison, qu'offre si généreusement la justice bourgeoise aux propagandistes socialistes.

Nous ne recherchons nullement de tels lauriers, croyant être plus utile à la propagande socialiste en étant libre, mais si des socialistes doivent être frappés, nous demandons la préférence.

Laissez-nous la gloire de tels lauriers, et voyez, en constatant ici la présence de jeunes gens qui hier étaient en prison, comment ils sont bien portés. Actuellement, six jeunes gardes socialistes sont encore en prison. Soyez persuadé que du fond de leur cellule, ils se joignent à nous pour célébrer la propagande socialiste, et que leur plus vif désir est de revenir prendre place au combat.

Laissez donc les Jeunes Gardes socialistes continuer leur propagande. En gagnant la jeunesse au socialisme ils assurent la déchéance capitaliste et le rayonnement du Parti ouvrier dans l'histoire des Peuples.

Laissez-nous aux postes de combat. Laissez-nous rédiger et répandre *La Caserne* et augmenter ainsi le nombre de nos adhérents qui se recrutent parmi l'armée même.

L'existence des groupes socialistes au sein de l'armée n'est plus un mystère, même pour la direction militaire du pays, à qui la dernière enquête sur le socialisme dans l'armée a apporté des résultats concluants. Les condamnations répétées dont sont frappés les propagandistes antimilitaristes dénotent les craintes qui agitent les sphères gouvernementales.

A tous les camarades, à tout le Parti ouvrier, nous faisons appel pour qu'à côté de la propagande au sein de l'armée dont nous nous sommes chargés, le mouvement antimilitariste parmi la population soit activement propagé. A tous de se mettre à la besogne. Il faut qu'il y ait un tel mouvement que nos gouvernants soient obligés de céder, s'ils ne veulent pas nous forcer de recourir à la grève, grève non seulement industrielle mais encore militaire.

Nous vous demandons donc de décider :

1. Que la solution de la question militaire sera le premier et principal point de la plate-forme électorale en juillet prochain;

2. Que les manifestations du 1er Mai devront avoir un caractère antimilitariste ce qui est d'ailleurs conforme aux décisions des Congrès internationaux socialistes, notamment du Congrès de Genève 1893;

3. Qu'il sera organisé une manifestation nationale antimilitariste, sinon à la veille de la bataille électorale, à la veille de l'entrée à la caserne des miliciens de cette année;

4. Que les députés socialistes auront à présenter un projet de loi établissant la Nation Armée, en opposition au projet gouvernemental.

ZÉO, au nom de la Fédération bruxelloise, lit le rapport suivant :

RAPPORT

SUR LA PROPOSITION D'ORGANISER UNE **manifestation nationale** A BRUXELLES **contre le militarisme.**

Compagnons,

Une des réformes à laquelle tout le Parti ouvrier s'est attaché, dès sa formation, c'est la réforme militaire.

Il n'en est pas de plus importante, parce que le système militaire qui fonctionne en Belgique est le plus inique qui se puisse imaginer. Il est honni par toute la population ; il soulève la réprobation générale ; et il n'est personne pour le défendre.

Et cependant il subsiste. Il prélève chaque année son tribut parmi les plus robustes des jeunes gens de la classe ouvrière et il coûte plus de 50 millions. Il est un danger permanent pour la paix intérieure et il ne présente aucune garantie pour la sécurité contre l'invasion du pays.

L'heure est venue d'abattre l'odieux régime de la conscription et du remplacement.

Depuis dix ans, le Parti ouvrier s'est efforcé de gagner les jeunes travailleurs à l'idée socialiste, en organisant des cercles de jeunes gens : Jeunes gardes socialistes, cercles de gymnastique, clubs de voisinage, écoles d'orateurs, cours de chant, de musique et d'art dramatique, etc. ; en entretenant des relations avec les jeunes socialistes à l'armée, en publiant annuellement et en répandant par milliers des brochures et des journaux antimilitaristes parmi les conscrits et les familles ouvrières, en convoquant, à l'époque du tirage au sort et de la rentrée des miliciens, des meetings et des manifestations dans les régions industrielles et les grandes villes du pays.

Grâce à l'initiative des mandataires du Parti ouvrier, nombre de conseils communaux ont élevé leur protestation contre l'odieux régime militaire. Au Parlement, la discussion du budget de la guerre a permis à la gauche socialiste d'appeler l'attention du pays sur l'importance de la question militaire, sur l'incertitude et les embarras du gouvernement clérical dans cette question.

Enfin les poursuites intentées fréquemment contre les écrivains, contre les propagandistes, pour avoir dénoncé

les crimes du militarisme et s'être faits les défenseurs de la vie et de la dignité humaine, ont eu pour résultat d'accumuler les haines contre le régime militaire.

Il semble que le moment soit propice pour donner une unité de direction aux protestations et aux colères qui éclatent à tout instant contre le militarisme.

Le gouvernement est acculé à la réforme militaire. Il la redoute et il cherchera, sans trop oser l'espérer, à l'escamoter.

Il est donc certain que la session prochaine ne se passera point sans que la question soit abordée.

Les élections législatives de juillet prochain seront pour le pays le moyen d'affiirmer ses sentiments de réprobation contre le militarisme qui, si on ne se décide pas à le combattre avec la dernière énergie, se traduira avec les subsides coloniaux augmentant, par de nouveaux sacrifices d'hommes et de millions.

Nous nous sommes attachés, il y a deux ans à poursuivre l'égalité électorale, nous avons mené une campagne mémorable dont les résultats sont aujourd'hui considérables.

Si le Parti ouvrier veut mettre l'énergie, la persévérance, dont il a fait preuve alors, au service de cette cause humanitaire : contre le militarisme pour la paix, il est certain de grouper bientôt autour du drapeau rouge, la classe ouvrière toute entière, il aura conquis les femmes qui ont mieux et plus profondément senti que les hommes les douleurs engendrées par la caserne ; les femmes autour du drapeau rouge, c'est la fin du règne bourgeois : il détachera aussi de la bourgeoisie, ses éléments généreux.

Nous répétons : Il n'est pas de question susceptible de grouper plus intimement tous les citoyens, car elle tient du cœur, du sang, des intérêts, de la vie de tous.

Il n'est de question capable de rendre plus puissante l'action du Parti ouvrier.

Attelons-nous donc à cette œuvre. En travaillant contre le militarisme, nous travaillons sûrement à l'effondrement du capitalisme et à l'instauration de la société collectiviste.

La Fédération ouvrière Bruxelloise propose donc :

1° De donner au Premier mai conformément aux décisions du Congrès international de Zurich, un double caractère de revendication socialiste et de manifestation en faveur de la Paix.

2° La publication de brochures antimilitaristes.

3° De préparer une manifestation nationale contre le régime militaire, de préférence avant les élections de juillet.

4. La députation socialiste déposera le plus tôt possible un projet de loi sur la nation armée.

Pierreuse (Etterbeek) explique que la proposition de ce groupe a pour but d'éviter aux jeunes gardes des condamnations.

Nous approuvons les jeunes gardes, mais ne nous servons pas d'eux comme chair à prison. Pour combattre des privilèges comme ceux du militarisme, il faut des lutteurs un peu mûris.

En conséquence il maintient sa proposition.

Moulaert (Laeken) se prononce contre la proposition d'Etterbeek qui porte atteinte à l'autonomie des groupes. Les jeunes gens de 20 ans sont mûrs pour discuter la loi militaire puisqu'ils doivent la subir.

Nous ne voulons plus de frontière, plus de casernes, et pour cela nous avons besoin du concours de la jeunesse.

Vandervelde pense que tout le monde rend hommage au sentiment qui a inspiré la proposition d'Etterbeek, qui

ne veut pas que les plus jeunes supportent toute la responsabilité d'une campagne faite dans l'intérêt de tous.

Mais il ne faut pas porter atteinte à l'autonomie des jeunes gardes. Le *Conscrit* rédigé par le Conseil général a été poursuivi aussi bien que la *Caserne* rédigée par les jeunes gardes.

VAN LOO. — C'est une erreur.

VANDERVELDE. — Je maintiens ce que j'ai dit et j'ajoute qu'il me paraît juste de laisser aux jeunes gardes toute initiative dans cette lutte.

Nous avons une brèche à ouvrir dans l'édifice social et je revendique pour tous les membres du Parti ouvrier le droit de prendre place dans les rangs dans la bataille.

Nous dirons ce que nous pensons, sans arrière-pensée, sans nous inquiéter de savoir si c'est ou non contraire à la loi. Si c'est contraire à la loi : tant pis !

Ce que l'on veut frapper ce sont nos tendances antimilitaristes et non tel ou tel article. Nous n'aurons pas la préoccupation basse de tourner la loi.

Nous poursuivrons la lutte avec le sentiment d'obéir à notre conscience et nous saluons ceux qui ont eu l'honneur d'être frappés par la justice bourgeoise.

SERWY propose que le *Conscrit* reste sous la direction du Conseil général avec la collaboration des jeunes gardes.

JACQMAIN remercie le citoyen Vandervelde au nom des jeunes gardes.

La prison ne nous fait pas peur ; quand on en sort on est plus énergique pour reprendre la lutte.

La justice bourgeoise frappera le *Conscrit* rédigé par le Conseil général aussi bien que la *Caserne* éditée par la Jeune Garde et j'espère que vous voterez pour la reconnaissance du droit des Jeunes Gardes à la publication de journaux antimilitaristes.

PIERREUSE (Etterbeek) déclare que la proposition de son groupe n'a aucun caractère d'hostilité envers la Jeune garde. Il y a eu des imprudences commises qui ont entraîné la condamnation, il faut en éviter le retour. Je conseille aux Jeunes Gardes la prudence dans la question des manuscrits.

UN DÉLÉGUÉ. — Cela doit être discuté en séance privée. *Approuvé.*)

La proposition d'ETTERBEEK, mise aux voix, est repoussée à l'unanimité.

La discussion générale est reprise.

DEFNET parle d'un projet de loi qui doit être déposé à la Chambre sur la Nation armée.

Le régime militaire actuel est condamné; la majorité n'est pas d'accord sur le régime qui doit le remplacer mais on a été d'accord dans le groupe socialiste pour laisser à la majorité l'initiative de cette réorganisation de l'armée.

Nous voulons voir ce que le gouvernement se propose de faire afin de mieux pouvoir le combattre s'il présente un projet qui ne nous satisfait pas.

En ce qui concerne la rémunération des miliciens, Defnet croit que cette question doit être discutée en séance privée.

D'aucuns sont d'avis que le vote de cette réforme aurait pour résultat de prolonger le régime actuel.

SMEETS est d'avis que le mouvement en faveur de la Nation armée doit être poussé avec activité. Il y a danger à attendre pour le dépôt du projet de loi sur la *Nation armée* parce que les électeurs qui ne comprennent pas si bien les questions de tactique, s'impatientent.

Je propose donc le dépôt du projet de loi le plus tôt possible, nous ferons tout ce que nous pourrons pour le

faire voter, nous aurons la satisfaction du devoir accompli.

Van Loo. — Nous voulons tous supprimer l'impôt du sang et j'estime que la propagande contre cette iniquité doit être poussée avec activité.

Je propose la création d'une publication mensuelle antimilitariste, publication faite au nom du Conseil général avec la collaboration des Jeunes Gardes. Il est nécessaire d'avoir un organe permanent.

Debarsy (Huy) ne croit pas que la question militaire doive être au premier plan de la plateforme électorale.

Le Président met aux voix les diverses propositions :

1° La manifestation du 1er Mai aura un caractère antimilitariste. (*Adopté.*)

2° Il sera organisé une manifestation nationale antimilitariste à la veille de la discussion de la loi militaire et à l'époque de la rentrée des miliciens.

Octors estime qu'outre la manifestation il est nécessaire de répandre des brochures. Il se prononce aussi pour le dépôt du projet de loi sur la *Nation armée.*

Levêque croit que pour la province la manifestation nationale serait d'organisation difficile.

Lemonnier est du même avis, il préfère les meetings organisés à l'époque du départ des miliciens alors que les parents ont le cœur ulcéré par l'idée de la séparation de leurs enfants appelés à la caserne.

Ernest estime que la manifestation antimilitariste doit être grandiose et qu'il faut faire une manifestation nationale dirigée par le Parti ouvrier et non pas continuer comme l'a préconisé le citoyen Lemonnier à faire simplement ce qu'on a fait jusqu'ici.

On a fait une manifestation pour le suffrage universel,

pour la liberté de conscience, et vous ne sauriez pas faire une manifestation pour défendre le sang de vos enfants. (*Applaudissements.*)

Ernest défend avec énergie l'idée de la manifestation nationale en septembre prochain, au moment de l'enrôlement des miliciens, au moment où on arrache les enfants à leur mère.

ANSEELE propose d'ajourner la manifestation à l'an prochain.

Le Congrès décide que la manifestation nationale antimilitariste aura lieu l'année prochaine.

CALLEWAERT est d'avis de faire une propagande acharnée en faveur de la *Nation armée* et surtout de rester unis pour envoyer à la Chambre le plus de représentants possible.

VANDERVELDE, au nom de la Fédération bruxelloise, fait appel à la solidarité des compagnons en faveur des grévistes de Hal coupables d'avoir organisé un syndicat ouvrier.

HÉNAULT fait appel à la solidarité aussi en faveur des grévistes du Val-Benoît.

Le produit de la collecte sera partagé entre les deniers des deux grèves.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Demain, séance à 8 h. 1/2 précises.

Le Congrès a été levé au chant de la *Marseillaise*.

Séance du Lundi

Le PRÉSIDENT ouvre la séance à 9 heures.

Séance privée

LES ÉLECTIONS DE BRUXELLES

A propos de la nécessité de concentrer sur l'arrondissement de Bruxelles pour les prochaines élections le plus de propagandistes possible, certains délégués font remarquer qu'il est de l'intérêt d'une bonne organisation que les demandes d'orateurs soient adressées aux Fédérations et non aux propagandistes eux-mêmes.

Le Congrès qui est du même avis, prie le Conseil général d'examiner la question.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

COMPAGNONS,

Les délégués des Fédérations de Gand, de Bruxelles, de Charleroi, du Centre, de Liége et de Verviers se sont réunis le samedi 4 avril, à la Maison du Peuple de Charleroi et ont procédé à la vérification des comptes du Conseil général.

Ils ont constaté que le chiffre des recettes s'élève à la somme de fr. 6,284.55 auquel il faut ajouter la somme de fr. 2,827.60 ce qui fait un total de fr. 9,112.15 les dépenses montent à fr. 8,860.93 ; il reste donc en caisse au 31 décembre 1895, une somme de fr. 251.22.

Les livres du Secrétaire-trésorier étaient absolument exacts à tous points de vue.

Pour l'année 1896, le chiffre des recettes s'élèvent

à fr. 2, 653.90 et en y ajoutant les fr. 251.22, qui restaient en caisse au 31 décembre 1895, ce chiffre atteint la somme de fr. 2,905.12.

Les dépenses s'élèvent à fr. 2,636.24; il reste donc en caisse au 4 avril 1896, une somme de fr. 268.88.

La commission des vérificateurs a constaté que la Fédération du Borinage ne paie plus son affiliation au Parti ouvrier.

La Commission regrette aussi l'absence des délégués des Fédérations tels que ceux de Louvain et d'Anvers : elle espère bien qu'à l'avenir ces délégués auront à cœur de procéder à la vérification des comptes du Conseil général.

Les vérificateurs tiennent à signaler que des groupes ne respectent pas le paragraphe 2 de l'article 3 des statuts du Parti.

Ce paragraphe est ainsi conçu « Pour être admise par le Conseil général une société devra d'abord être affiliée à la Fédération régionale si celle-ci existe ».

La Commission a également constaté que le Conseil général est intervenu pécuniairement pour aider les condamnés bruxellois du procès de *La Caserne*. Ils ne pensent certes pas que le Conseil général n'a pas bien agi mais ils croient que d'autres fédérations, intervenant pour aider les familles de leurs victimes politiques,chaque fédération a pour devoir d'aider les familles de ses membres.

Espérant que les quelques observations présentées plus haut seront ratifiées par tous les délégués, la commission de vérification vous propose d'approuver le bilan transmis par le Conseil général

Pour le Comité de vérification :

J. Bergmans (Bruxelles), Berblock (Gand), T. Galopin (Liége), Lambillotte (Charleroi), H. Rahier (Verviers), Jamaels (Centre).

Ce rapport est approuvé à l'unanimité et il est décidé que les groupes faisant partie de leur Fédération régionale et payant leur cotisation de l'année écoulée au Conseil général, pourront seuls prendre part aux travaux du Congrès.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Le Congrès décide de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire : abandon par les députés de 25 p. c. de leur indemnité, mais avec remboursement de leurs frais de propagande.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

UN COMPAGNON propose que le *tiers* des sortants ne soit pas rééligible.

LE PRÉSIDENT. — Cette question ne peut être discutée, car elle entraîne la revision des statuts.

UN DÉLÉGUÉ demande que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain Congrès.

La séance est suspendue à midi et demi pour une demi-heure, pendant laquelle il sera procédé au vote pour le renouvellement du Conseil général.

Les membres sortants sont réélus et obtiennent :

Elbers, 175 voix ; Wauters, 174 ; Delporte, 173 ; Vandendorpe, 171 ; Serwy, 165 ; Maes, 163 ; Bertrand 162 ; Defnet, 161 ; Van Loo, 154. Sur 180 votants.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

—

Séance publique

La séance est reprise à 1 1/2 heure.

Le Président donne lecture des télégrammes :

De remercîment de la famille Volders;

De fraternité de la Fédération girondine de Bordeaux;

Du Comité international des mineurs réunis à Boulogne-sur Mer;

De souhaits et félicitations de l'Union socialiste des garçons de café;

De remercîments du citoyen Lekeu, retenu par le service du journal;

De souhaits de la Fraternité de Bois d'Haine;

De salutations fraternelles du Congrès du Parti ouvrier social-démocrate hollandais;

De sympathie de la ligue de Boitsfort-Watermael et des Propagandistes bruxellois de la 4e section;

Du syndicat des terrassiers de Bruxelles protestant contre le minimum de salaire voté par le Conseil provincial du Hainaut de 25 c., tandis que dans le Brabant on demande 40 c.;

De la Libre pensée de la Bouverie demandant son affiliation au Parti ouvrier

et une lettre de Fraiture.

Vandervelde rappelle que le Parti a décidé la lutte aux élections législatives à Bastogne, Neufchâteau et Marche. Dans ce dernier arrondissement notre candidat devait être De Brouckère, mais sa récente condamnation nous oblige à chercher un autre candidat. Il doit être convenu que nous maintiendrons notre décision de lutter; le Conseil général désignera un autre candidat. (Approuvé.)

L'ORGANISATION SYNDICALE

Octors donne lecture du rapport suivant :

Le prodigieux développement pris par le Parti Ouvrier en un laps de temps relativement court, prouve combien

ses principes et ses vues répondent au sentiment de la masse.

Sous son incessante action, des groupements politiques et économiques se créent.

Les ligues ouvrières naissent, même dans les coins les plus retirés du pays ; les groupes de propagande se constituent comme par enchantement, les anciens syndicats se consolident et de nouveaux se forment; nos frères de la campagne eux-mêmes, pourtant si longtemps rebelles à la parole socialiste, manifestent l'intention de se grouper, et les femmes, ouvrières de fabriques et d'ateliers dont l'esclavage semblait devoir être éternel, lèvent aujourd'hui l'étendard de la révolte.

Et, nous plaçant spécialement en ce rapport au point de vue Syndical, nous constatons que si les révolutions économiques avec toutes leurs conséquences, s'accomplissent selon la prophétie des Marx et Engels, elles ont aussi pour effet d'amener au Parti Ouvrier, la masse des travailleurs.

Il est donc réservé à nos Associations professionnelles un avenir brillant dans la lutte contre le régime bourgeois. Elles sont le gros de l'armée socialiste, et elles ont pour mission de soutenir, au besoin par la force, l'action politique : l'acte d'élimination de la classe bourgeoise.

Certes, il n'y a pas à se faire d'illusions. La classe dominante opposera à nos revendications les plus vives résistances ; c'est pied à pied qu'elle défendra le terrain de ses privilèges ; son égoïsme de classe l'excitera à une opposition énergique et si nos assauts sont rudes, sa défense ne sera pas moins violente.

La guerre est du reste déclarée. Les conflits économiques se heurtent violemment. Les escarmouches, c'est-à-dire les grèves, deviennent de plus en plus fréquentes. On dirait, à les voir se produire un peu partout, que le patro-

nat exécute le mot d'ordre de sa classe : susciter des grèves pour détruire les organisations ouvrières.

Illusions de nos seigneurs et maîtres, il est vrai, mais il est certain que la multiplicité des assauts fructueux ou non doivent fatalement affaiblir une armée, et la rendre beaucoup moins puissante au moment de l'action décisive.

Veillons donc au grain, Compagnons, et ne nous laissons point prendre au piège que nous tend la bourgeoisie.

Evitons les grèves partielles — aussi légitimes qu'elles soient — et préparons nous au contraire de longue main à une action nationalement et même internationalement organisée si possible, précisément parce que les fluctuations économiques ont aussi presque toujours des conséquences pour *tous* les travailleurs de la même profession.

Si le *lock out* des patrons gantois a échoué, c'est qu'il s'est buté contre la résistance généralisée des métallurgistes.

C'est là un exemple à suivre.

Mais pour faire la guerre il faut des munitions, et les munitions à nous, c'est l'argent.

C'est pourquoi nous avons à examiner si nos associations sont assez bien armées à ce point de vue.

Or les cotisations syndicales sont généralement trop minimes pour faire face à toutes les dépenses nécessaires. Et ces faibles parts servent à alimenter la caisse de résistance, l'utile mais généralement l'unique institution établie au sein de nos Associations.

Nous pensons qu'à côté de la caisse de résistance — qui devrait être centralisée, — il faudrait aussi la mutualité établie, pour plus d'efficacité, par les fédérations de métiers avec l'aide des coopératives.

Nous devrions emprunter aux anciennes formes d'asso-

ciation, ce caractère qui a si longtemps fait leur force, et qui devient actuellement une nécessité.

Toutes les Associations professionnelles, depuis la corporation d'avant 1789 jusqu'à la société pour le maintien de prix, toutes avaient au moins pour objet *l'Assistance mutuelle* sous les différents aspects. Et si dans l'ancienne corporation, cette assistance avait un caractère plus égoïste que dans la société de résistance et de maintien de prix, chez nous, l'attention semble trop exclusivement portée sur la question de résistance aux prétentions patronales.

Et c'est précisément en vertu du caractère de solidarité de nos Associations professionnelles, que nous préconisons les institutions de mutualité, car le fait d'avoir abandonné le caractère restrictif et monopolisateur des syndicats à forme archaïque, est un gage de succès, pour ce genre de créations.

Nos adversaires essaient aussi de tirer partie de la mutualité, mais ils n'ont pas la confiance des travailleurs qui comprennent parfaitement que la mutualité ne peut pas être un *but*, mais le *moyen* de mieux se préparer à la résistance et à l'attaque.

Nous ne sommes pas de ceux, en effet, qui pensent que la révolte populaire est en raison directe du degré de misère. Nous voyons au contraire le découragement se jeter là précisément où le dénûment est le plus grand. Tout au plus se produit-il de temps à autre des révoltes individuelles mais aussi combien impuissantes!

Le plus grand nombre des affamés en appelle au contraire à la bienfaisance publique ou privée qui achèvent de démoraliser ceux qui y ont recours.

C'est donc au sein de nos propres associations qu'il s'agit de trouver du baume pour les meurtrissures sociales,

qui tout en calmant la douleur mettra dans l'âme l'indomptable énergie des anciens communiers luttant jusqu'à la mort pour jeter bas le despotisme et la tyrannie.

CONCLUSIONS

Voici donc les conclusions que nous proposons :

1° Les associations professionnelles affiliées au Parti Ouvrier seront à base de mutualité.

2° Si les syndicats sont trop faibles, les fédérations d'accord avec les coopératives établiront des caisses de secours mutuels pour toutes les associations. (Type : Bond Moyson de Gand).

3° L'assistance mutuelle comportera des secours en cas de maladie, chômage, d'accidents de travail et de vieillesse.

4° Là, où il existe des grandes sociétés libres de secours mutuels, les fédérations socialistes travailleront à s'en emparer.

5° Autant que faire se peut, les syndicats majoreront la cotisation, jusqu'à atteindre le taux de la cotisation anglaise 1 fr. à 1 fr. 25 par semaine, en vue de l'affiliation à la caisse générale socialiste de secours mutuels.

II

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans nous appuyer quelque peu sur l'éducation socialiste à inculquer au sein des associations.

Généralement les séances, surtout celles des nouveaux syndicats n'offrent pas assez d'intérêt pour les membres. On se contente généralement d'y traiter des questions purement administratives toujours énervantes et fatigantes, puis on passe à la perception des cotisations et les membres s'en vont sans avoir appris quoi que ce soit concernant le socialisme.

Dans de telles conditions, des questions personnelles, combien regrettables, ne tardent pas à se faire jour, et la bonne marche de l'association est entravée.

Pour éviter ces inconvénients, il serait nécessaire de faire régler les questions administratives par le comité, sous le contrôle de deux membres de la société, et de consacrer la plus grande partie de la séance à une causerie sur un sujet socialiste, à l'étude d'une loi ouvrière ou à l'interprétation de notre programme.

Est-ce que les avantages de la personnification civile des syndicats sont assez connus?

Est-ce que nous connaissons suffisamment les lois ouvrières, les dispositions des lois électorales pour les Chambres, la province, la commune, les conseils de prud'hommes, de l'industrie et du travail?

Combien de sujets utiles à notre éducation socialiste!

A ce propos nous émettons le vœu de voir instituer dans chaque agglomération importante une bibliothèque spéciale qui serait à la disposition des associations professionnelles; cette bibliothèque, placée sous la garde du secrétaire permanent, comprendrait l'ensemble des lois concernant le travail, formant ainsi le *code ouvrier* dont la confection devrait être laissée aux soins du Conseil général. On y trouverait aussi les listes électorales, les noms des inspecteurs du travail, des œuvres traitant des professions, enfin toutes les statistiques concernant le marché mondial du travail.

L'utilité de cette œuvre n'échappera à personne et les fédérations se feront sans doute un devoir de l'accomplir au plus tôt.

A propos de fonctions, il est à souhaiter que les syndicats comptant plus d'un millier de membres, aient constamment un secrétaire à leur disposition, c'est dire qu'il

s'agirait d'émanciper le plus intelligent et le plus moral des membres pour en faire un secrétaire permanent payé.

Les syndicats anglais ont adopté ce système et ils s'en trouvent très-bien.

Ce sont surtout les fédérations de métiers et les syndicats puissants qui devraient adopter cette mesure.

Dans les régions où les syndicats sont trop faibles, il faudrait au moins un secrétaire payé par la Fédération.

III

En vue de créer de nouveaux syndicats, il serait bon qu'au sein de chaque fédération se crée un groupe de propagandistes dont les membres se chargeraient d'étudier par enquêtes et par visites une profession déterminée.

En possession des renseignements, ils provoqueraient au moment propice une réunion dans laquelle, à l'étonnement des intéressés même, ils parleraient en connaissance de cause du métier et réussiraient à former le syndicat.

Leur rôle ne serait pas terminé là. A la suite de cette formation, ils auraient à prendre, avec le comité, toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'existence du nouveau-né. Ils resteraient donc attachés au syndicat qu'ils ont formé afin de servir de trait d'union entre le nouveau groupe et la Fédération à laquelle il ne tardera pas à le faire affilier.

Généralement deux propagandistes par syndicat suffisent.

Il ne faut pas précisément qu'ils soient orateurs ; pourvu qu'ils sachent organiser, qu'ils aient du tact, beaucoup de dévouement et de patience, et leur entreprise réussira à la satisfaction de tous.

Pour assurer la vie d'un nouveau syndicat l'expérience a prouvé :

Que lorsqu'il s'agit d'ouvrières, il faut que les associations soient de préférence mixtes et à base de mutualité, surtout en cas d'accouchement.

De ne pas multiplier les séances et de les terminer toutes par une causerie ou une discussion.

De travailler à améliorer leur situation économique, autant que possible par la conciliation : augmentation du salaire, diminution des heures de travail, etc.

De combattre la tendance de neutralité qui se manifeste parfois, mais d'affilier le groupe dès que la vie lui est assurée.

Enfin nous demandons au Congrès de vouloir reconnaître que les syndicats les plus urgents à constituer sont :

a) *Les terrassiers*, en vue des grands travaux projetés par le gouvernement, les villes de Bruxelles et de Bruges ;

b) *Les briquetiers* dont la situation est des plus misérables ;

c) *Les débardeurs ;*

d) *Les bateliers* ;

e) *Les cochers*, *camionneurs*, *emballeurs et garçons de magasin ;*

f) *Les ouvrières de fabrique.*

Il n'entre pas dans notre intention de démontrer l'utilité de ces groupements.

Retenons que la réaction a toujours eu recours aux gens des métiers dits inférieurs pour étouffer par la violence les mouvements démocratiques, en spéculant sur leur condition misérable.

En les groupant, nous assurerons au Parti ouvrier une force nouvelle qui dès lors échappera définitivement à

nos adversaires dont l'invariable devise est *Diviser pour régner*.

Compagnons, à l'œuvre pour l'émancipation de notre classe !

Le rapporteur,
A. OCTORS.

BEERBLOCK (Gand) félicite le citoyen Octors de son rapport; il insiste sur la nécessité de s'occuper activement de la question féminine; il signale la triste situation des des ouvrières de fabrique.

Il préconise la création de nombreux syndicats de femme cela avancera beaucoup le socialisme. Ainsi à Gand, dit-il, nous avons 1600 femmes syndiquées qui ont su défendre leurs droits avec la même dignité, la même énergie que les hommes. Tous les mois nous consacrons à la question féminine des circulaires spéciales. Nous avons encore plus besoins des femmes que des Jeunes Gardes.

Le rapport d'Octors est approuvé à l'unanimité.

HARDYNS, critique la tendance vers la création de syndicats neutres qui font du tort aux syndicats du Parti ouvrier, tendance qui se manifeste surtout à Verviers. Il propose de répandre une brochure sur cette question.

Les délégués ANVERSOIS demandent que les députés déposent à la Chambre une demande d'extension des lois protectrices des travailleurs. Ils demandent la réorganisation de l'inspection du travail, principalement du travail à domicile; ils préconisent les inspecteurs ouvriers des deux sexes.

Ils demandent enfin la création d'ateliers de production pour tous les groupes corporatifs et favorisés par le associations du pays.

Rahier, de Verviers, explique que dans les syndicats dits neutres, les socialistes sont en immense majorité et font partie de la Fédération qui elle a une nuance politique, elle est carrément socialiste.

Dewilde, du syndicat des Menuisiers de Bruxelles, demande au Conseil général d'entamer un vaste mouvement en faveur de l'organisation syndicale qui ne doit pas être négligée pour la propagande politique.

Il expose que par leur syndicat, les menuisiers, s'ils n'ont pu améliorer leur situation, sont parvenus du moins à empêcher qu'elle ne s'aggrave. Il signale la concurrence que font aux ouvriers de Bruxelles les ouvriers de la campagne qui offrent leur travail au rabais.

Cela ne se produirait pas si des syndicats étaient organisés dans tout le pays.

Un délégué de Bruxelles signale qu'il existe à Bruxelles un atelier de chômage pour les cordonniers et que la solidarité se manifeste si peu que l'atelier de cordonnerie n'a pas même de l'ouvrage pour un ouvrier.

Lernoux critique les syndicats neutres qui sont nuisibles à l'organisation du Parti ouvrier.

Un délégué, fait observer que le syndicat des typographes de Bruxelles n'est pas affilié au Parti ouvrier.

Bertrand estime que dans pareil cas il faut créer non un autre syndicat, mais un cercle socialiste comme cela existe pour les ouvriers gantiers.

Mais où il existe un syndicat socialiste, on ne peut admettre la création d'un second syndicat neutre.

Mais où il n'y a pas de syndicat socialiste, il vaut mieux un syndicat neutre que pas de syndicat du tout.

Pirard, de Verviers, expose que les socialistes ne se sont résignés à créer un syndicat neutre, que parce qu'ils

ont acquis la conviction qu'il était impossible de faire autrement.

Les syndicats neutres sont composés en majorité de socialistes, ils l'ont prouvé par maintes résolutions.

Le Président, rappelle que d'après les statuts il ne peut exister deux syndicats de même métier dans une ville.

Houben, délégué des Terrassiers, fait remarquer qu'il faut pousser avec activité la création de syndicats d'ouvriers de cette catégorie à l'approche des travaux de Bruxelles-port-de-mer. Il critique le chiffre de 25 centimes l'heure fixé comme minimum de salaires par la députation permanente du Hainaut. Les terrassiers revendiquent le minimum de 0,40 c.

Un délégué de la vallée de la Vesdre, prétend que si les groupes de Verviers ne s'affilient pas, ce n'est pas dans la crainte de voir se retirer de leurs rangs les anarchistes et libéraux, c'est par suite de questions personnelles.

Pirard et Rahier, protestent avec énergie.

Un délégué expose que les syndicats neutres disparaîtront quand on aura voté la personnification civile des syndicats.

Anseele, propose que les socialistes faisant partie des syndicats neutres déposent dans le plus bref délai une résolution d'affiliation de leur syndicat neutre au Parti ouvrier.

Rahier. — J'y consens, mais à condition que les travailleurs de la *Maison du Peuple* nous imitent car eux-mêmes ne font pas partie du Parti ouvrier.

Anseele. — Nous sommes d'accord et si comme vous l'avez dit, vous avez 95 % des forces du syndicat neutre, nous fêterons la fin des luttes fratricides à Verviers. (*Applaudissements*).

SYNDICATS AGRICOLES

Sur la proposition de Hénault et Vandermeeren, l'assemblée émet le vœu de voir le Conseil général rédiger un projet de statuts pour les syndicats agricoles.

Des DÉLÉGUÉS, demandent que le rapport d'Octors soit traduit et envoyé à tous les groupes flamands.

LA CAISSE DES GRÈVES

Le rapporteur signale que l'organisation syndicale ne suit pas une marche assez progressive, que les grèves se multiplient et que les patrons pratiquent le *lock-out* dans le but de décimer les forces ouvrières.

A cette coalition des patrons, il faut opposer une caisse des grèves. Cet organisme a existé jusqu'en 1890 dans le Parti ouvrier, mais à cette date elle fut rendue facultative.

Le Parti ouvrier, qui compte actuellement 500 groupes affiliés, est assez fort pour rétablir cet organisme qui doit être national.

A ceux qui objectent que la caisse des grèves entraînera l'obligation d'exiger des syndicats de nouvelles cotisations, le rapporteur répond que ces cotisations ne seraient pas aussi élevées que les versements volontaires faits depuis six mois par voie de souscription en faveur des grévistes.

Il s'agit donc simplement de donner à cette subvention le caractère obligatoire et régulier. Il faudrait nommer un secrétaire-trésorier chargé de faire rentrer les cotisations pous la caisse des grèves.

Celle-ci doit être nationale pour éviter que l'industrie ne se déplace, quittant les régions où la caisse des grèves est organisée pour se rendre dans celles où elle n'existerait pas.

La cotisation doit être obligatoire et fixée au minimum de 10 centimes par mois.

Le mouvement des grèves doit d'ailleurs être réglementé, on ne doit s'engager dans la lutte qu'avec chance de succès.

Les conclusions du rapport sont :

1° Il est créé une caisse de grève pour soutenir les ouvriers en grève ou victimes du *lock-out ;*

2° La cotisation est obligatoire et fixée à 10 centimes par membre et par mois ;

La participation à cette caisse est obligatoire pour tous les syndicats qui n'ont pas une caisse de ce genre actuellement pour leur corporation.

Le Syndicat des Mineurs de Mariemont demande l'ajournement de cette question au prochain Congrès comme premier objet à l'ordre du jour. *(Adopté.)*

Le Congrès se prononce ensuite en faveur de la proposition (7, *c.* de l'ordre du jour) du Syndicat de Mariemont, tendant à ce que chacun des syndicats affiliés au Parti ouvrier ait un correspondant pour le journal *Le Peuple.*

La question 7, *d.* : Syndicat des Menuisiers (Bruxelles) : Réorganisation des Syndicats. — Fédérations régionales et nationale est renvoyée au Congrès de 1897.

Le Congrès discute ensuite la question 7, *e.*

Lallemand, délégué des Marbriers de Bruxelles, demande que l'on n'admette dans les ligues ouvrières et coopératives que les ouvriers faisant partie de leur syndicat professionnel.

Plusieurs délégués. — Nous sommes tous d'accord.

Van Loo déclare que dans toutes les ligues ouvrières on fait de la propagande en faveur des syndicats.

Moreau engage les ligues ouvrières d'exiger que leurs

membres soient affiliés aux syndicats et réciproquement les syndicats engageront leurs membres à s'affilier aux ligues du Parti ouvrier.

Le Congrès émet un vœu dans ce sens et rejette la preposition de rendre cette décision obligatoire.

SITUATION DES FEMMES EMPLOYÉES

Smolders, au nom du syndicat des employés dépose le rapport suivant :

Le Syndicat des employés, affilié au Parti ouvrier bruxellois, dans son assemblée générale du 5 mars 1896, a confié à une commission spéciale la mission de faire un rapport sur la situation des femmes-employées dans l'agglomération bruxelloise.

C'est ce travail, ratifié par le Syndicat en assemblée générale, que nous venons soumettre à l'examen et à l'approbation du Congrès de Charleroi.

Nous allons passer en revue successivement chacune des principales catégories d'employées.

DEMOISELLES DE MAGASINS

1) **Modistes.** — Dans les maisons de gros, les demoiselles de magasin sont ordinairement nourries et logées.

Salaire. — Elles touchent, en commençant, de 10 à 15 francs par mois, et restent pendant longtemps au taux de 25 à 30 francs, obtenu après un long stage. Dans certaines maisons, elles arrivent, au bout d'une dizaine d'années, à 40 francs d'appointement par mois : ce sont là des situations absolument exceptionnelles.

Logement. — Nous avons dit qu'elles étaient nourries et logées. Voyons dans quelles déplorables conditions (nous prenons pour exemple une des principales maisons

de la place) : Lit en fer, muni d'une mauvaise paillasse; les employées sont obligées de coucher à deux.

Nourriture. — Mauvaise. Nous pourrions attester que plus d'une employée s'est trouvée malade pendant plusieurs jours, par suite de la mauvaise qualité de la viande de boucherie et de charcuterie. En carême, on ne mange pendant quatre jours de la semaine « que du rijspap à l'eau, des moules et des harengs ».

La margarine remplace le beurre, sur le pain.

Amendes. — Dans toutes les maisons fleurit le système des amendes. Une amende d'un franc est appliquée pour un retard de dix minutes au lever matinal; l'échange de quelques paroles au magasin est puni également d'une amende. Ces amendes sont retenues sur la très faible commission qui est allouée à ces malheureuses exploitées pour les pousser à vendre le plus possible.

Renvois. — On sait qu'il y a ce qu'on appelle la saison d'hiver et la saison d'été. Lorsqu'arrive la morte saison, quelques employées se voient ou remerciées ou renvoyées dans leurs familles pour une couple de mois en moyenne.

Durée du travail. — En été, de 7 heures du matin jusqu'à 10 et souvent 11 heures du soir.

Une heure est accordée aux demoiselles, à midi, pour le diner et, plus tard, une demi-heure pour le goûter.

Les sorties se règlent comme suit : pendant la bonne saison, le dimanche, de 5 heures à 11 heures; pendant la morte saison, tous les jours de 7 à 10 heures et le dimanche à partir de 2 heures.

Disons qu'en ce qui concerne les modistes, la situation des demoiselles de magasin est la même dans les maisons de détail que dans les magasins de gros.

Ajoutons aussi :

1° Que lorsque ces demoiselles avancent en âge et entre dans l'automne de la vie, c'est-à-dire lorsqu'elles deviennent vieilles et laides, on se débarrasse d'elles, sans plus d'égards; car rien, paraît-il, ne déplaît tant aux jolies petites dames que d'être servies par un laideron !

2° Que le luxe qui entoure ces demoiselles (on connaît la frivolité et la faiblesse féminines !) les pousse, dans la proportion moyenne de 60 à 70 p. c., dans la prostitution.

11) **Magasins d'épiceries, aunages, merceries, bonneteries, lingeries, confiseries, pâtisseries, charcuteries.** — Là, les demoiselles de magasin sont nourries, logées et « lavées », (c'est-à-dire que la maison se charge du blanchissage de leur linge). Leur situation est quelque peu meilleure que celle de la catégorie des demoiselles de magasin dont nous venons de parler.

Salaire. — Peu rémunérateur. Rarement au-dessus de 25 francs.

Logement. — Laisse généralement à désirer; on les relègue là où elles prennent le moins de place possible, dans les réduits les moins confortables de la maison.

Nourriture. — Les employées de cette catégorie sont ordinairement bien nourries, parce qu'elles mangent presque toujours à la table familiale, avec leurs patrons.

Sorties. — Le dimanche seulement à partir de 5 heures. — Dans certaines maisons de (confiserie et pâtisserie, notamment), elles ne sortent jamais le dimanche; elles sortent de 5 à 10 heures, un jour de la semaine, à leur choix.

Conditions hygiéniques, particulièrement mauvaises. C'est dans cette catégorie que l'on rencontre le plus de femmes « sèches », c'est-à-dire n'ayant guère trouvé l'occasion de se marier. La vie renfermée vicie le sang de

ces malheureuses, qui sont presque toutes anémiées. L'air respirable et vivifiant est rare dans les petits magasins.

III) **Magasins de tabacs, cannes, parapluies; ameublement; fleuristes.**

Péril moral. — C'est dans ces maisons-là que la prostitution fait le plus de ravages, notamment dans les magasins de cigares. Plaignons les infortunées qui, sur la foi de quelque annonce engageante demandant « une demoiselle de magasin », viennent échouer dans ces maisons de perdition. Toutes les séductions les y guettent : elles sont bien choyées, bien parées, bien nourries... mais à quel prix! On les fait servir innocemment pendant quelques jours; puis, sous un prétexte quelconque, on leur fait boire du champagne, on les grise et... l'armée du vice compte une recrue de plus!

Les gages sont tarifés d'après le chiffre d'affaires de la maison.

Dans les magasins de cette catégorie, notamment dans les magasins de cannes, de parapluies et d'ameublement, les demoiselles doivent être jolies (il n'y a pas place là, pour celles à qui dame nature a refusé un physique séduisant!); elles doivent avoir des manières distinguées et « aristocratiques », afin de plaire aux clients...

Dans la plupart de ces magasins, il leur est défendu de s'asseoir et de rester inoccupées, alors même qu'il n'y aurait momentanément rien à faire.

Logement : Ordinairement bon. — *Sorties :* Assez fréquentes! — *Appointements :* Très minimes; variant entre 15 et 30 francs.

IV) **Maisons de confection.** — C'est ici que les femmes employées sont les plus à plaindre.

Travail. — Elles ont à travailler sans relâche, du matin

au soir, pour un salaire dérisoire. Souvent le travail est au-dessus de leurs forces; il est, en tous cas, toujours excessif et exténuant. Les demoiselles des maisons de confection ont fréquemment à monter de lourdes pièces d'étoffe. Celles-ci arrivent de la fabrique chargées de poussière; les employées sont tenues de les épousseter : elles sont exposées ainsi à incorporer des germes pernicieux.

Rémunération : Minime. — Dans une des plus importantes maisons, elles touchent une moyenne de 25 francs par mois, plus une légère commission sur leur ventes, — commission presque toujours absorbée en tout ou en majeure partie par les amendes.

Amendes. — Celles-ci pleuvent dru sur ces esclaves du rayon, qui sont soumises à une discipline outrée, à des règlements draconiens, touchant aux choses les plus infimes. Ainsi, dans certaines grandes maisons, les demoiselles doivent toujours être habillées de noir; elles ne peuvent être chaussées de pantoufles.

Dans certaines maisons, on les oblige à ôter les marchandises de leur rayon et à les replacer deux et trois fois par jour, pour avoir l'air de travailler et faire croire le passant ou le client d'occasion à une vente considérable.

Les demoiselles de la catégorie qui nous occupe en ce moment sont, à chaque instant, victimes de l'arbitraire et des « inspecteurs » et des « premières »: on les punit à tort et à travers, pour des peccadilles; on leur parle sans égards, grossièrement; on les renvoie à la moindre réclamation.

Si elles sont jolies, désirables, elles se voient l'objet des sollicitations de ceux qui ont autorité sur elles, et l'on voit fréquemment, jusqu'aux directeurs des maisons à personnel féminin nombreux, abuser de leurs employées

qui, dans la crainte de se trouver en disgrâce ou sur le pavé, tombent généralement dans les filets de leurs maîtres sans conscience. Elles n'osent ni résister, ni se plaindre, ces infortunées que l'implacable nécessité livre ainsi à ceux qui, non contents de s'enrichir de leur labeur, les font servir encore à leurs fantaisies charnelles.

Nourriture. — Généralement mauvaise et insuffisante.

Les employés sont souvent dans le cas de devoir acheter en cachette de quoi apaiser leur faim ou satisfaire leur appétit.

Logement. — Dans presque toutes les grandes maisons de confection, les demoiselles sont logées sous les combles; elles couchent généralement par deux, fort à l'étroit, dans une chambrette mal aérée.

Nous devons à la vérité de dire que les logements de femmes sont, presque partout, situés dans une partie du bâtiment différente de celle qui comprend les logements du personnel hommes.

Le truc de l'apprentissage. — Dans ce genre de maison sévit en plein l'odieux système consistant à engager des jeunes filles de la petite bourgeoisie de province, qui viennent dans la capitale « pour apprendre le commerce », et pour qui leurs parents, désireux d'assurer leur bien-être matériel, payent une pension alimentaire en attendant qu'elles soient « au courant », et que l'on s'empresse de congédier, sous un prétexte quelconque, dès qu'elles commencent, en effet, à être au courant, et qu'on devrait, décemment, les remunérer...

Façon aussi commode que peu honnête de se faire servir sans bourse délier et même avec bénéfice !...

* * *

Telle est, exposée par le menu, la situation des employées de commerce dans notre agglomération. Nous croyons

devoir faire place ici à quelques *considérations d'ordre général*, qui s'appliquent à toutes les catégories d'employées dont il a été question dans le relevé que nous venons de faire.

I. Le danger des *bureaux de placement*, *maisons de logement* pour jeunes filles sans place, etc... Nous ne ferons ici qu'indiquer ce point, pour mémoire, et nous rappelons qu'il résulte d'une enquête *officielle* sur la valeur morale de ces maisons, à laquelle il a été procédé par l'édilité de la capitale, que *sept* bureaux de placement sur 13, et *dix-sept* maisons de logement et de réunions sur 48 (donc environ la moitié de ces établissements) ont été trouvés « mauvais et servant de prétexte à la débauche ».

II. Des exigences de *l'hygiène* et les conditions de *salubrité* sont absolument méconnues, en ce qui concerne les employées de nos grands établissement commerciaux. Celles-ci ont fort à souffrir du *froid*... Il est un nombre considérable de magasins où, par suite de la nature même du commerce et de la marchandise, l'on ne peut pas faire de feu. Or, les demoiselles de magasin passent là, le plus fréquemment sur des dalles, leur journée entière. Et quand, tard, dans la soirée, fatiguées, refroidies, elles regagnent leurs chambrettes (combien primitives, et mal aménagées et conditionnées!), elles n'y trouvent pas davantage de feu ; elles entrent dans une nouvelle glacière. De là, des refroidissements continuels des maladies souvent longues, pénibles et ruineuses; des constitutions ruinées pour toujours. Qui de nous ne pourrait citer des cas de maladies graves et prolongées contractées ainsi à la besogne?

La complexion de la femme réclame des précautions *spéciales*. Or, on n'a aucune considération d'humanité pour la femme qui se voit obligée de recourir au travail personnel pour vivre.

Nous ne nous étendrons pas (la chose ayant été signalée tant de fois déjà) sur les dangers, pour la femme surtout, de l'attitude debout prolongée...

Dans la plupart des maisons, les employés entrent et restent pendant longtemps (quand on ne les remercie pas) sans rémunération; la maison se charge de leur entretien, on sait dans quelle condition : trop pour mourir, pas assez pour se bien porter!

Employées de bureau

Un mot maintenant des *employées de bureau* (écritures, comptabilité, correspondance, etc.).

Partout (dans les nombreuses administrations privées, agences, maisons de banque et de commerce, et qui, de plus en plus, recourent au travail des femmes), les *journées de travail* sont démesurément longues. Or, la constitution spéciale de la femme ne s'accomode pas non plus avec l'attitude assise prolongée).

Les femmes employées aux écritures sont astreintes, presque continuellement, de fournir des heures supplémentaires, *non payées*; elles sont à ce point de vue notamment, l'objet d'une exploitation scandaleuse.

Quant aux *appointements*, ils varient entre 40 et 70 fr. ils sont toujours moindres (et de beaucoup) que ceux des commis-hommes, ce qui présente ce double inconvénient de ne pas permettre à la femme de pourvoir convenablement à ses besoins, de vivre de son seul travail.

Second inconvénient : de laisser inoccupés un nombre considérable d'hommes et de pousser à la dépréciation, à l'abaissement continu des salaires.

C'est d'ailleurs là l'abcès qui mûrit aux flancs de la société actuelle.

Enregistrons aussi le *manque d'égards* dont trop souvent ont à se plaindre les femmes-employées.

Le contact avec les employés-hommes est aussi pour elles, une source de déboires de toute nature. Elles sont généralement les mal venues dans les bureaux ; souvent les employés-hommes, qui voient en elles des concurrentes, la cause de la baisse des appointements, ne leur prêtent aucun concours, leur suscitent difficulté sur difficulté, embarras sur embarras, cherchent à leur rendre la vie aussi peu agréable et tenable que possible...

Sans compter les abus d'un autre genre auxquels donne fréquemment lieu le contact entre patrons ou chefs et subordonnés de sexe différent, les préférences accordées aux plus jolies, les faveurs dérivant des sympathies personnelles, le dédain des moins jeunes ou des moins jolies, le favoritisme, et le reste...

En dehors du *repos* du dimanche (le plus souvent encore, dans bien des bureaux, l'après-midi seulement) jamais de congé.

*
* *

Nous croyons avoir fourni l'exposé le plus fidèle et le plus complet possible de la situation des femmes employées et de leurs conditions de travail dans notre agglomération. Nous avons fait ce que nous avons pu ; nous y avons mis la plus grande somme possible de scrupule et de bon vouloir.

Nous serons heureux de pouvoir *compléter* notre modeste travail par les faits et renseignements que vous voudrez bien nous fournir et par des considérations qui ont pu nous échapper et qui, sans doute, surgiront au cours de l'échange de vues que, nous l'espérons bien provoquera le présent rapport.

*
* *

Pour terminer, nous croyons devoir formuler quelques *conclusions* pratiques. La plupart vous sont connues, d'ailleurs ; elles figurent au programme, relativement très complet, de nos revendications, et nous pourrions à la rigueur nous borner à déclarer que notre programme concerne les employés des deux sexes.

Certes, l'idéal serait que la femme restât dans le rôle naturel qui lui est assigné et qu'elle se bornât à donner à la communauté des enfants sains et robustes et à les élever dans les meilleures conditions physiques et morales; qu'elle pût n'être que compagne, mère et éducatrice; que sa vie appartint par conséquent essentiellement au foyer.

Mais comme il ne pourra en être ainsi que dans une société autrement constituée, fondée sur la fraternité vraie et la solidarité universelle; dans la société de l'avenir, à l'édification de laquelle nous travaillons tous, nous socialistes, et dont nous préparons l'avènement; dans une société où il n'y aura plus d'hommes qui, sans travailler eux-mêmes, vivront du travail d'autrui; où tous devront fournir leur « contribution » en travail à l'entretien et au bien-être de tous, mais où tous ne travailleront que pour la collectivité et dans les limites des besoins de celle-ci, et où les femmes pourront être les véritables compagnes de l'homme et les véritables éducatrices des petits et ne devront être que cela.

Comme il ne peut être question actuellement encore de cet état de choses nouveau, et comme il importe de tenir compte des réalités, nous avons à accepter le travail des femmes, à le considérer, dans une certaine mesure, comme une nécessité (il y a, sur le globe, des millions de femmes qui ne se marieront jamais!).

Mais il faut, tout au moins, que le travail des femmes soit réglé selon l'équité et de manière à ce qu'il ne soit ni

ne devienne une nuisance, ni pour elles-mêmes, ni pour les hommes qui ont, d'une manière plus générale, à assurer par un travail quelconque leur subsistance et celle d'autres êtres.

Nous posons à cet égard les principes que voici :

a) La femme doit être armée tout aussi bien que l'homme pour la lutte pour la vie (d'où la nécessité d'une préparation professionnelle sérieusement organisée).

b) Le travail de la femme ne peut faire au travail des hommes une concurrence désastreuse. Pour cela; à travail égal, salaire égal, et pas de travail non remunéré; donc, une fois de plus, nécessité d'une réglementation du travail.

c) Le salaire de l'homme doit être tel que la femme mariée puisse se consacrer exclusivement aux travaux ménagers.

— Cette réglementation est d'autant plus nécessaire et plus urgente que le travail des femmes (mariées et non mariées) prend une extension véritablement inquiétante ; inquiétante à divers titres : au point de vue de l'avilissement de la main-d'œuvre et de la baisse des salaires, au point de vue familial comme au point de vue de la conservation de l'espèce. (L'alimentation insuffisante, le labeur exagéré et les mauvaises conditions hygiéniques sont cause d'un dégénérescence, grosse de dangers économiques et sociaux pour l'avenir).

— Nous voudrions notamment — et transitoirement — voir appliquer aux employées les mesures protectrices déjà mises en vigueur dans notre pays pour certaines catégories d'ouvrières :

Aussi, la disposition portant que les femmes de 16 à 21 ans ne peuvent travailler que les six jours ouvrables, — la disposition assurant quelques semaines de repos (le

salaire ayant cours), aux femmes en couches, après la délivrance, etc...

Nos revendications relatives à la fixation d'un minimum de salaire, à la limitation de la durée de la journée de travail, au repos du septième jour, visent, évidemment, les travailleurs des deux sexes et de toutes catégories, quelle que soit la nature du travail.

***

Le remède pratique immédiat le plus efficace, réside incontestablement dans l'*organisation syndicale*, à laquelle nous ne saurions pousser avec trop d'énergie. Pour l'organisation de syndicats d'employés et d'employées ou pour la constitution d'une Fédération de syndicats, nous devons pouvoir compter sur l'appui moral et pécuniaire du Conseil général du parti.

Que les femmes se groupent en syndicats distincts ou qu'elles renforcent les syndicats existants.

A Bruxelles, le syndicat des employés socialistes leur est ouvert; à Liége, idem.

Et le jour où, sentant combien elle est exploitée et consciente de la situation inique qui lui est faite dans l'organisation économique actuelle, la femme combattra avec tenacité, à côté de l'homme, pour le relèvement des salaires, pour la réduction des heures de travail et pour le respect de la dignité humaine, ce jour-là elle verra luire l'aurore des temps nouveaux et ce sera la fin de son esclavage...

Et la fin de son esclavage, à elle, marquera aussi le commencement d'une ère nouvelle pour l'humanité entière.

Qu'elle vienne donc se placer sous l'égide du parti ouvrier, qui lutte contre tous les abus et toutes les injus-

tiques et qui est le parti de tous ceux qui peinent et qui souffrent, le parti des humbles et des faibles, des opprimés et des exploités... C'est dans ce sens et vers cette fin que doit s'exercer notre persévérante action.

Le délégué du Syndicat des Employés de Bruxelles dépose ensuite le rapport suivant :

Pendant bien longtemps on a considéré les employés de commerce, voyageurs, etc., comme étant des salariés d'une classe supérieure aux travailleurs manuels.

Cette idée, qui domine encore malheureusement aujourd'hui dans l'esprit de certains de nos législateurs et d'une quantité nullement négligeable d'employés, fait que nous nous trouvons dans une situation d'infériorité au point de vue des lois qui nous régissent.

Nous savons que tous les intéressés ne pensent pas comme nous, mais seulement, pour l'observateur, quel changement constatons-nous depuis 1893. Alors que de tous temps les employés dans leurs Congrès refusaient de recourir à l'intervention de l'Etat, nous les voyons dans les Congrès de 1893, à Anvers, et 1894, à Gand, voter plusieurs propositions en faveur de l'intervention de l'Etat.

Nous tenons à ce que l'on reconnaisse en haut lieu que nous ne sommes que des travailleurs, que tout comme le menuisier, le mécanicien ou le bijoutier, l'employé a un maître, qu'à l'égal du travailleur manuel, nous connaissons les conséquences du chômage et de la faim.

Nous tenons à déclarer qu'il ne peut exister de différence entre les revendications des travailleurs manuels et intellectuels, que tous nous sommes des opprimés, que peut-être nous sommes, au point de vue de la législation, dans des conditions d'infériorité; enfin ce que nous

voulons c'est que nos députés dans tous leurs projets de loi se disent, bien qu'il faut réclamer justice pour tous, en nous plaçant sous le même jour que les travailleurs manuels.

Compagnons Délégués,

Vous excuserez ce préambule fatalement nécessaire pour aborder la question du

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Ce que beaucoup d'entre vous ignorent, c'est que les employés, voyageurs de commerce, commis aux écritures, demoiselles de magasins, lors d'un conflit avec leur patron, ne relèvent pas de la compétence des Conseil de prud'hommes.

Nous savons que le Parti ouvrier belge, dans maintes circonstances, a protesté contre cette situation inférieure faite aux prolétaires intellectuels. Nous nous rappelons qu'aux élections pour les Conseils de prud'hommes et du Travail et de l'Industrie, les candidats du Parti ouvrier, ont protesté contre cette lacune de la loi, enfin nous connaissons la remarquable étude de notre ami A. Delporte sur le rôle de ces conseils et critiquant le législateur pour ne pas avoir introduit une clause plaçant les femmes et les employés sur le même pied que les travailleurs manuels.

Il faut savoir que les contestations qui surgissent entre les employés et leurs patrons sont soumises à l'arbitrage des tribunaux de commerce.

Il nous semble inutile de nous étendre longuement pour démontrer l'injustice de cette procédure. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que les juges au tribunal de commerce sont tous des patrons. Il est injuste au possible

de faire juger un travailleur par pareil conseil uniquement composé d'industriels, puisqu'ils sont à la fois juge et partie.

Combien d'employés se sont abstenus de déposer une plainte contre leurs employeurs, uniquement parce qu'ils ne voyaient devant eux que des patrons et non des juges?

Pourquoi les Conseils de prud'hommes ne pourraient-ils pas juger les différends entre employés et patrons, tout comme les contestations entre ouvrier menuisier et employeur? Au moins nous aurions pour examiner nos différends un conseil mixte dans lequel patrons et ouvriers, en nombre égal, seraient nos juges.

Plus de craintes pour nous d'être boycottés, nos intérêts seraient vivement défendus par les conseillers ouvriers.

Le présent congrès doit donc à l'unanimité se prononcer pour la suivante proposition : « La juridiction des Conseils de prud'hommes sera appliquée aux employés de commerce, voyageurs, demoiselles de magasin, etc. »

Dans ce même ordre d'idée, nous devons parler des Conseils du Travail et de l'Industrie. Là encore nous sommes exclus, aucune disposition dans la loi en notre faveur, rien ; il semble que le législateur nous ait considéré comme appartenant à une classe privilégiée.

Le remarquable rapport de notre ami Delporte sur la question, nous parle longuement de ce qu'est cette institution et sa mission.

La loi donne pour mission au Gouvernement d'instituer dans toute localité où l'utilité en est constatée, un Conseil de l'Industrie et du travail chargé de délibérer sur les intérêts communs des patrons et ouvriers, de prévenir et au besoin d'aplanir les différends qui peuvent naître entre eux. Elle institue donc un organisme officiel où ces deux

éléments : travail et capital, ont leurs représentants. Il a une triple mission :

1° Comme corps administratif, il a pour mission de délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers et, par conséquent, de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir sur l'état de l'industrie en Belgique et à l'étranger tous les renseignements utiles, afin de donner comme base à ses délibérations les données fournies par les statistiques des salaires et les prix des objets de consommation, les loyers, etc., afin d'essayer de mettre les salaires en rapport avec les besoins des ouvriers, en tenant compte de l'état de prospérité de l'industrie ;

2° Il fait office de conseil de conciliation en essayant de prévenir, au besoin d'aplanir, les différends qui peuvent naitre entre patrons et ouvriers ;

3° Il est un corps consultatif dont le Gouvernement « doit prendre » l'avis pour l'élaboration des lois concernant la réglementation de l'industrie. Ce conseil constitue donc une représentation spéciale des intérêts de l'industrie et du travail, intérêts sur lesquels il est appelé à délibérer d'après un programme tracé par le Gouvernement.

Il fournit aux patrons et aux ouvriers un moyen nouveau de faire connaître les besoins de leur industrie et d'indiquer les mesures à prendre en ce qui la concerce.

Les questions relatives aux habitations ouvrières, celles relatives à l'épargne, celles qui ont trait aux assurances, à la réglementation du travail des femmes et des enfants, la recherche des moyens propres à remédier aux maux qu'entraîne l'abus des boissons alcooliques, tant au point de vue hygiénique qu'au point de vue économique, en un mot toutes les questions dont la solution intéresse à quelque degré les classes laborieuses, pourraient faire

l'objet d'utiles discussions au sein du conseil de l'industrie et du travail.

Leurs travaux, en même temps qu'ils attireront l'attention des intéressés sur certains dangers à éviter, certaines améliorations à réaliser, seront, le cas échéant, d'une aide précieuse pour la confection des lois industrielles.

Voilà quelles sont les attributions de ce conseil. Elles sont nombreuses.

Malheureusement de nombreuses restrictions sont contenues dans la loi, pour ce qui concerne la convocation régulière et sérieuse des séances.

Ces dispositions permettent à un gouvernement, qui verrait ces conseils étudier sérieusement toutes les questions, de négliger de les convoquer, ou, s'il les convoque, de fixer un ordre du jour incomplet ou trop restrectif.

Ainsi la section ne se réunit de plein droit qu'une fois par an. C'est une restriction exagérée. La section ne pourra remplir le rôle que le législateur lui a assigné. Il semble que l'on ait voulu obtenir le moyen de rendre la loi inopérante dans le cas où les ouvriers auraient envoyés au Conseil des hommes déplaisant aux pouvoirs publics. Voyons avant de terminer la sanction que donne la loi aux délibérations du Conseil du Travail et de l'Industrie.

La publication des procès-verbaux est la seule sanction que la loi donne au Conseil de l'Industrie et du Travail, ou plutôt à la section agissant en conciliation.

Ni les patrons ni les ouvriers ne sont obligés de se soumettre aux décisions du Conseil.

La partie qui obtient une décision favorable à sa cause doit puiser dans la justesse de son argumentation la force morale nécessaire pour obliger l'autre partie à s'incliner. La pression de l'opinion, dans certains cas, parviendra à

exercer une influence sur l'attitude des chefs d'industrie lorsque le Conseil se sera prononcé.

D'après l'article 10, lorsque l'accord n'est pas rétabli entre patrons et ouvriers en conflit, le procès-verbal doit être publié.

La décision de la section n'a donc qu'une sanction toute morale : la publication du procès-verbal.

Nous ne voulons cependant pas conclure que les conseils n'auront aucune inflence. Si les délégués des travailleurs remplissent convenablement leur mission, il arrivera souvent que le patron dans l'établissement de qui un conflit sera sur le point d'éclater préfèrera accorder satisfaction aux ouvriers plutôt que de porter l'affaire devant une section du Conseil.

Nous n'avons pas comme mission de présenter un rapport sur les modification à apporter à la loi sur les Conseils de prud'homme et de l'Industrie et du Travail, au point de vue général, nous reconnaissons qu'il y a lieu de provoquer un débat parlementaire sur la question, mais nous demandons aux députés socialistes d'examiner dans un délai des plus brefs la situation qui est faite aux employés au point de vue de la législation actuelle réglant les conflits entre les employés et leurs patrons.

Pour permettre au mouvement socialiste de gagner beaucoup de sympathie parmi la classe si nombreuse des intellectuels, il faut que nous puissions dire dans nos prochains congrès d'employés que pour nous, comme pour tous les travailleurs, il a fallu l'entrée des Socialistes au parlement pour forcer les vieux partis réactionnaires à écouter nos justes revendications.

Nous terminons en priant le Congrès de voter ce vœu adressé aux députés socialistes :

A. — Le retrait de la législation actuelle régissant les conflits entre employés de commerce et leurs patrons;

B. — D'appliquer aux employés la disposition de la loi sur les Conseils de prud'hommes et du Travail et de l'Industrie.

Destrée déclare que la députation socialiste s'occupera avec sollicitude des griefs des employés, notamment dans la discussion des règlements d'atelier devant la Chambre. Il les invite à formuler ces griefs, et les faire connaître à la députation socialiste.

Lernoux demande que le Conseil de prud'hommes soit institué pour tous les corps de métiers, *sans aucune distinction.*

INTERVENTION DES COOPÉRATIVES

DANS LA CRÉATION D'ORGANISATIONS SIMILAIRES.

Van Loo lit le rapport suivant :

COMPAGNONS,

Depuis la fondation du Parti ouvrier, la coopération a pris un grand développement dans tout le pays. Les coopératives existantes, en général, ont vu augmenter leur nombre de membres dans une proportion considérable.

C'est ce qui donne lieu constamment à des créations nouvelles de coopératives. Là où il y a un groupe du parti, l'idée vient vite de fonder une coopérative.

Cependant, un certain nombre de petites coopératives ont eu beaucoup de peine à se développer et dans certains cas, elles n'ont pu se maintenir.

Cela tient surtout à l'administration qui est confiée bien souvent entre des mains inexpérimentées et parfois même à des gens peu scrupuleux, abusant de notre confiance.

Il en est tout autrement dans les grandes coopératives, notamment à Gand, Bruxelles, Jolimont, Anvers, Liège, etc., où l'administration se perfectionne chaque jour et où l'on dispose suffisamment d'hommes capables pour donner une bonne direction à la société.

Lorsqu'il arrive qu'une grande coopérative subit une perte quelconque ou se trouve momentanément dans une situation difficile, il y a moyen, par un coup d'épaule énergique, de la relever, et au bout de peu de temps, cette même coopérative se trouvera prospère et n'aura pas été atteinte dans son crédit.

Il n'en est pas de même des petites coopératives lorsqu'il leur arrive quelque contrariété, leur crédit étant insignifiant, le plus souvent c'est la disparition de la coopérative, ou bien, elles végètent à un tel point qu'on se demande, si, dans ces conditions, leur mort ne serait pas à préférer.

Inutile de rappeler ici toute la propagande exercée par les coopératives socialistes, elles contribuent pour une large part par leur intervention pécuniaire aux succès électoraux, en même temps qu'elles relèvent le niveau moral et intellectuel de la masse des travailleurs.

Il est juste d'ajouter que, conséquemment, la chute ou la disparition d'une coopérative amène plutôt le découragement dans la localité, tout en la privant de ressources si nécessaires pour la lutte contre le capitalisme et la réaction.

La conclusion de ce qui précède, c'est qu'il faudrait plutôt tenter à établir des coopératives dans un rayon plus grand et plus vaste, permettant plus facilement le développement et l'outillage d'après les derniers perfectionnements, de manière à pouvoir soutenir la concurrence contre les vastes sociétés anonymes capitalistes qui, continuellement, se dressent devant nous sous une forme hypocrite de sociétés coopératives.

A plusieurs reprises déjà les coopératives socialistes se sont réunies en Congrès et ont tenté de se former en fédération. Jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à réaliser la Fédération des coopératives affiliées au Parti ouvrier; nous émettons l'espoir que bientôt cette importante question recevra une solution.

La question de venir en aide aux petites coopératives qui ne parviennent pas à se développer, pour les raisons indiquées plus haut, ainsi que l'appui pécuniaire à apporter pour fonder des coopératives, dans les localités où il n'en existe pas encore, a été soulevée également à ces Congrès et jusqu'ici aucune solution n'est intervenue.

Nous regrettons que la question n'aît pas été poursuivie avec plus d'assiduité, nous nous rappelons que le dernier Congrès des sociétés coopératives, tenu l'an dernier à la Maison du Peuple de Bruxelles, avait décidé de se réunîr à nouveau dans l'intervalle de trois mois et avait pour mission de s'occuper de la question.

Seules, les luttes électorales continuelles de ces derniers temps doivent être cause de la non exécution de cet engagement pris; nous ne pouvons cependant pas rester inactifs et nous pensons que ce qui n'a pas été fait hier pourra l'être demain.

Ce qui précède s'applique surtout aux seules coopératives de consommation, nous ne voulons cependant pas oublier dans ce rapport les efforts qui sont tentés par quelques dévoués au parti dans la voie des coopératives de production. Nous avons à Bruxelles les confiseurs; dans le pays de Huy et de Sprimont, les carrières; à Charleroi et dans les environs, des brasseries; à Verviers, des textiles; ailleurs des imprimeries, etc., etc. La forme coopérative a également pris naissance chez nos malheureux bateliers et bientôt nous espérons que nos amis des arrondissements

de Thuin, de Dinant, de Philippeville et de la province de Luxembourg s'occuperont de l'établissement de sociétés coopératives pour les nombreux sabotiers dont les intérêts sont dignes de notre appui.

La tâche des coopératives de production est très difficile. Elles ont à lutter contre l'acharnement de leurs concurrents capitalistes et souvent elles n'ont pas suffisamment de ressources pour se développer et se faire connaître.

Aussi rendons-nous hommage à ces courageux qui, malgré toutes ces difficultés, osent entreprendre cette lourde tâche et nous les recommandons chaleureusement à la solidarité de tous les groupes du Parti Ouvrier.

Que convient-il de faire ?

Rien de plus simple pour les coopératives existantes et prospères que de fonder, sous l'égide du Conseil général du Parti ouvrier, un denier de réserve, devant servir à venir en aide aux coopératives affiliées, frappées d'un contre-coup quelconque, et aussi pour l'édification des coopératives dans les localités, signalées bonnes, où il n'en existe pas encore.

Mais si la chose est simple et facile à réaliser, il y a cependant à tenir compte du mauvais vouloir des uns et du peu d'empressement des autres. Ce qu'il faut éviter, c'est que les coopératives généreuses et bien disposées soient dupes de la négligence ou de l'esprit parcimonieux qui règne chez certaines autres.

C'est ainsi, par exemple, que l'engagement pris, l'an dernier, lors de la réunion des délégués de toutes les sociétés coopératives au Congrès d'Anvers, en ce qui concerne l'intervention proportionnelle pour la pension de notre cher et malheureux ami Jean Volders, n'a pas été observé par un grand nombre d'entre elles.

Nous ne pouvons que regretter profondément cette coupable indifférence.

Nous disposons de peu de moyens pour contraindre les sociétés retardataires ou récalcitrantes; nous ne voyons que celui qui obligerait les sociétés coopératives à envoyer leurs bilans au Conseil général et à ne les considérer comme affiliées au Parti ouvrier que lorsqu'elles auraient payé leur cotisation d'affiliation ordinaire, en plus la quote-part pour le fonds de réserve.

Exception serait faite, évidemment, pour celles dont la situation est mauvaise et qui, pièces à l'appui, la justifieraient.

Voilà, Compagnons, le résumé de nos observations, et nous vous présentons les conclusions suivantes :

1° Constitution, sous les auspices du Conseil général, d'un fonds de réserve, produit de versements semestriels ou annuels des sociétés coopératives affiliées, afin de venir en aide aux sociétés en détresse ou pour l'établissement d'œuvres similaires dans les localités encore dépourvues de ces institutions;

2° Taxation de la quote-part, à fixer par un p. c. sur les bénéfices ou d'après le nombre des adhérents;

3° Obligation pour les sociétés coopératives affiliées de déposer leur bilan au Conseil général ;

4° Déchéance, comme affiliées au Parti, des sociétés qui refuseraient à payer leur quote-part.

Compagnons, pour élaborer ce rapport et le dépôt de ces conclusions, nous n'avons pas voulu rentrer dans les détails, mais ce qui existe aujourd'hui n'est assurément pas la justice. Lorsqu'une coopérative est dans le besoin, elle s'adresse à quelques grandes coopératives, une ou deux d'entre elles s'exécutent et les autres restent indifférentes; la même chose se présente pour la constitution de nouvelles coopératives; c'est ce que nous voulons éviter

dans l'avenir. Au Parti ouvrier, avant tout, nous voulons être justes, et dans cette question comme dans tant d'autres, il y a possibilité d'y arriver.

Le Parti ouvrier se considère comme une grande famille, et la justice la plus élémentaire exige, lorsqu'un membre de cette famille est malade, que nous lui prêtions aide et assistance ; de même lorsqu'un nouveau-né voit le jour, ses forces étant encore trop chétives, nous le secondons pour l'élever convenablement jusqu'au moment où il sera devenu à son tour fort et puissant.

C'est donc en toute confiance, Compagnons, que nous vous présentons ce rapport et que nous vous engageons à en voter les conclusions.

Ce 18 Mars 1896 *Le Rapporteur*,
Romain VAN LOO

HENAULT signale l'intensité du mouvement coopératif catholique ou neutre ; il faut détourner ce mouvement au profit du socialisme en créant des coopératives pour plusieurs communes avec le concours de subsides fournis par les puissantes coopératives socialistes existantes.

Il préconise l'union des coopératives du pays, et que les coopératives des villes se fournissent des produits de l'agriculture dans les coopératives socialistes des campagnes. (*Applaudissements*)

HENAULT et VANDERMEEREN, proposent d'ajouter au 1° des conclusions du rapport sur les coopératives les amendements suivant :

Ce fonds de réserve servira également :

1° A envoyer dans les anciennes coopératives les administrateurs des coopératives nouvellement créées afin d'initier ceux-ci à l'achat et à la vente des marchandises, ainsi qu'à la tenue des livres ;

2° A organiser entre les différentes coopératives socialistes une agence de renseignements signalant les commerçants en gros honnêtes et malhonnêtes.

3° A étendre les affaires des coopératives en voie de progrès au moyen d'emprunts au fonds de réserve moyennant un léger intérêt.

Le congrès renvoie toutes ces conclusions et propositions avec son approbation au Congrès des coopératives pour exécution.

ORGANISATION DES CONGRÈS ANNUEL

Le Congrès émet le vœu que dorénavant les rapports soient, autant que possible, imprimés et communiqués d'avance.

LES ATELIERS DE PRODUCTIONS

Terclavers, délégué des ouvriers du bâtiment, préconise la création d'ateliers de production pour tous les groupes corporatifs. Cette proposition recevra très prochainement son application à Bruxelles.

Il faut que les groupes ouvriers qui entreprennent des travaux s'adressent aux ateliers de production socialistes au lieu de favoriser des exploiteurs. On parle de collectivisme, il faut passer de la théorie aux actes.

Levêque fait observer que la création d'ateliers de production ne sont pas une application du collectivisme.

Un délégué. — Non, mais c'est un acheminement vers le collectivisme, car nous inscrivons dans nos statuts la participation aux bénéfices comme dans les coopératives.

Lernaux fait observer que la création d'ateliers de production n'est pas aisée en pratique, car ces ateliers, obligés de payer un salaire élevé, ne sauront pas lutter contre leurs concurrents capitalistes.

Il engage le Congrès à se borner à exprimer un vœu en faveur de la création des ateliers de production (Adopté à l'unanimité).

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS D'INCENDIE

La Ligue ouvrière de Molenbeek-Saint-Jean dépose le rapport suivant :

Proposition tendant à la création d'une caisse d'assurance contre l'incendie au sein du Parti ouvrier et pour le Parti ouvrier.

Quand nous avons fait notre proposition en assemblée, nous avions pour but : 1° d'attaquer directement le capitalisme que nous considérons comme notre plus grand ennemi; 2° d'augmenter les ressources dont nous avons besoin pour les victimes de la propagande socialiste et pour la propagande elle-même.

Le capitalisme a réduit une masse de nos amis et des plus dévoués à la misère et à des vexations de toutes sortes. Nous avons le devoir de soutenir ces victimes et nous le faisons de tout cœur, malgré nos faibles ressources, car, d'Arlon à Ostende, de Masseyck à Marienbourg, leur nombre est grand.

Nous entamons directement la proposition, c'est-à-dire la lutte entre le travail et le capital.

Une caisse d'assurance contre l'incendie peut se fonder très facilement dans le Parti ouvrier.

Beaucoup de nos compagnons qui, actuellement, ne sont pas assurés, le seront alors sans le savoir, ou plutôt sans s'en apercevoir. Les boulangeries coopératives, les ateliers de production, les corporations de tous les métiers, les sociétés de secours mutuels affiliées au Parti ouvrier, enfin les Ligues ouvrières et beaucoup d'autres sociétés pourront efficacement aider à la création de cette caisse.

En effet, un grand nombre de sociétés affiliées placent leur argent dans des caisses d'épargne, voire même dans des banques appartenant à des sociétés anonymes ou à des particuliers.

Nous pourrions, croyons-nous, faire fructifier cet argent nous-mêmes, le garder chez nous au lieu d'en faire profiter nos pires ennemis. C'est grâce à nous que les grandes compagnies d'assurance subsistent, car il est établi que les incendies sont plus fréquents chez les grands commerçants, les industriels, fabricants de produits chimiques, etc., que chez l'ouvrier, et que les primes payées — en cas de sinistre — ne compensent jamais la valeur des dégâts subis; nous avons vu des compagnons, malgré l'assurance, ruinés et réduits à la misère à la suite d'un incendie et le Parti ouvrier impuissant à les secourir.

La lutte.

Compagnons, par la création de cette caisse d'assurances, nous pourrions disposer dans quelques années de grandes ressources pour la propagande, car c'est avec l'argent que l'ouvrier apporte annuellement aux sociétés d'assurance bourgeoises qu'elles font de la propagande antisocialiste. Nous leur fournissons des verges pour nous fouetter.

Notez bien, camarades, que quand nous n'apporterons plus nos sous aux capitalistes et que nous ferons nos affaires nous-mêmes, beaucoup de ces sociétés devront crouler, elles disparaîtront comme la neige au soleil, leurs forces seront brisées et leur propagande antisocialiste diminuera, tandis que celle du Parti ouvrier ira en augmentant. Déjà la petite bourgeoisie vient à nous ; nous engloberons les démocrates chrétiens lorsqu'ils verront, une fois de plus, que le Parti ouvrier veut marcher de l'avant, sans trêve ni repos.

L'organisation de cette Caisse d'assurance permettra, comme nous le disions plus haut, de venir en aide aux victimes du Capital, en leur permettant de gagner leur vie et celle de leur famille, comme agents de la nouvelle Caisse.

Aperçu sur l'organisation.

La Ligue ouvrière souscrit pour 100 francs. Les actions sont de 5 francs, donc 20 actions à payer mensuellement par 5 francs. Les compagnons du Parti souscriraient chacun 50 centimes par mois, ce qui ferait 6 francs la première année; donc en une année de temps chaque membre du Parti ouvrier serait actionnaire à notre caisse d'assurance d'une action de 5 francs, et avec le sixième franc il serait assuré par la caisse d'assurance du Parti ouvrier. Il serait donc, en même temps qu'actionnaire, son assureur et son assuré.

Il est bien entendu que tous les grands industriels et les magasins anonymes ou individuels seront exclus de cette assurance. Ce sera la véritable assurance ouvrière et, comme les cas d'incendie arrivent rarement chez les ouvriers, nous pensons qu'avec la modique cotisation d'un franc nous pourrions arriver à indemniser les sinistrés jusqu'à concurrence d'une somme de 3 à 4000 francs.

Toutes les expertises seraient supprimées, ainsi que les beaux hôtels que possèdent ces sociétés capitalistes, les traitements de 25,000, 30,000 francs et plus qu'on alloue aux directeurs et administrateurs et aussi leurs agents car, comme je viens de le dire plus haut, nous serions nous-mêmes nos agents.

C'est dans cet ordre d'idées, Compagnons, que nous vous soumettons, au nom de la Ligue ouvrière de Molenbeek-Saint-Jean, ce rapport pour que nous puissions l'étudier ensemble afin que, pour une bonne fois, nous nous atta-

quions directement à notre plus grand ennemi, le capitalisme.

Le but à atteindre.

Le but est de supprimer autant que possible les sociétés capitalistes en s'emparant de cette masse d'argent qui servirait à la propagation de nos idées.

En effet, n'avons-nous pas par nos coopératives de production de pain supprimé une énorme quantité de petits boulangers ? Nous pensons que si nous pouvions arriver à ce résultat pour les compagnies d'assurance, nous aurions fait un grand pas pour réaliser une de nos idées, la plus chère, c'est-à-dire un commencement de collectivité.

Nous ne demandons pas que cette proposition soit discutée aujourd'hui, mais nous voudrions voir nommer des commissions dans chaque fédération qui l'étudieraient sérieusement et soumettraient un rapport d'ensemble pour le prochain Congrès.

SIÈGE DES PROCHAINS CONGRÈS

Le Congrès désigne la ville de Gand comme siège du Congrès de 1897.

SYNDICAT DE SABOTIERS

MAX HALLET annonce la fondation d'un vaste syndicat de sabotiers dans l'arrondissement de Philippeville; il demande que ce syndicat soit favorisé de la clientèle de toutes les coopératives socialistes.

AUX SOLDATS

Le Congrès acclame une motion de LEVÊQUE proposant d'adresser un témoignage de sympathie aux socialistes qui souffrent à l'armée et notamment au soldat qui a été

condamné pour avoir juré sur la tombe des fusillés de Borgerhout qu'il ne tirerait jamais sur ses frères.

Avant de lever la séance, le PRÉSIDENT constate que les travaux du Congrès ont été féconds, et les discussions courtoises.

Il se félicite d'avoir vu représenter dans ce Congrès des groupes de tous les coins du pays. Il engage les délégués à continuer la propagande avec énergie, afin d'assurer au Parti ouvrier, aux prochaines élections, un triomphe éclatant. (*Acclamations*).

Sur la proposition de SERWY, le Congrès acclame le président et le félicite de l'impartialité et du tact qu'il a déployé dans la direction des débats.

DE BROUCKÈRE remercie et déclare que si les murs de la prison le séparent prochainement de ses compagnons de lutte, il sera avec eux de cœur.

Il fait cette déclaration, dit-il, au nom de son ami Lekeu comme en son nom personnel. (*Applaudissements prolongés*).

La séance publique est levée à 5 h. 45.

SÉANCE PRIVÉE

La question de la Fédération des communes est renvoyée au Conseil général.

Le Congrès admet ensuite que la Fédération bronzière se constitue en dehors de la Fédération métallurgiste.

Liste des Groupes représentés au Congrès

ET

Noms des Délégués

Bureau du Conseil général

L. Bertrand, G. Defnet, A. Delporte, F. Elbers, G. Maes, G. Serwy, D. Vandendorpe, R. Van Loo, F. Wauters.

Fédérations nationales de métiers

E. Pierron, *Métallurgistes*; A. De Wilde, *Travailleurs du bois;* Van Léda, *Cigariers.*

Fédérations régionales

Octors, *Bruxelles;* Van Langendonck, *Louvain;* T. Massart, *Centre;* Maroille, *Borinage;* Galopin, *Liége;* Hardyns, *Gand;* Verbelen, *Malines;* De Barsy, *Huy;* Girard, *Nivelles;* Grimard, *Dinant;* Hallet, *Philippeville;* Léonard, *Charleroi*; Eug. Rousseau, *Thuin.*

Députés

Anseele, Smeets, Demblon, Gierkens, Malempré, Bertrand, Mansart, Calluwaert, Destrée. Fagnart, Furnemont, Lambillotte, Léonard, Vandervelde, Bastien, Brenez, L. Defuisseaux, A. Defuisseaux, Maroille, Defnet, Berloz.

Excusés : Cavrot, Roger.

Fédération bruxelloise

SYNDICATS : J. Ploumen, *Boulangers;* Barascud, *Union des Teinturiers en peaux;* Terclavers, Dewilde, *Ouvriers menuisiers;* Aerts, Marschal, *Association des ébénistes;* Prévots, *Selliers;* Levêque, Stierlin, *Mécaniciens;* Peeters, *Libre du bronze;* Declercq, *Doreurs-ornemanistes;* Smolders, Jacqmin, Goldschmidt, *Employés;* Van Haverbeke, *Impri-*

meurs lithographes : Solan, Sermon, Van Hemelrijck, Keyaerts, Verhelpen, *Fédération du bronze;* Paul, *Maçons-Plafonneurs;* Bruylants, *Travailleurs du verre;* Damuseau *Sculpteurs et Tailleurs de pierres;* Van Ingh, *Facteurs en Instruments de musique;* Wartel, *Association des ouvrières et ouvriers en vêtements;* Pladet, *Relieurs;* Jordens, Parové, *Serruriers-poëliers ;* Meynart, *Peintres;* Deprez, *Manœuvres ;* Devischer, Jacquart, *Cochers-camioneurs ;* Deroy, *Tapissiers-garnisseurs ;* Baeck, *Tourneurs, Raboteurs, Mécaniciens*; Delporte. *Ligue En Avant*; Terlink, *Cordonniers*; Houben, *Terrassiers*; Vercruyssen, *Sculpteurs sur bois*; Cassiman, *Confiseurs*; Coeman, *Ouvriers en pianos et orgues*; Michotte, *Gantiers Socialistes*; Lallemand, *Marbriers*; Rampelberg, *Menuisiers en sièges*; Van Léda, *Cigariers* et *Fédération des cigariers*; Deconinck, *Palissonneurs*; Deleener, Lernoux, *Débardeurs*; Pierron, *Fédération métallurgiste.*

Ligues ouvrières : L. Michel, *Uccle;* A. Moulaërt, *Laeken;* Piereuse, Feron, *Etterbeek;* Denis, Opstadt, *Jeune garde socialiste de Molenbeck;* Decloet *Jette-Saint-Pierre;* Defuisseaux, Debrouckère, Vinck, Goujanoel, Lemaire, Leclercq, *Etudiants et Anciens Etudiants socialistes;* Geluyckens. *Jeune garde socialiste de Laeken;* Vinamont, *Molenbeek-Saint-Jean ;* Vander Bruggen, Huygens, *Saint-Josse-Ten-Noode;* Leblon, *Jeune garde socialiste de Saint-Josse-Ten-Noode;* Delfosse, Boterberg, *Club de l'Abattoir*; J. Moreau, *Bruxelles;* Van Huffel, Decloet, Berghmans, *Koekelberg*; Willemyns, *Cureghem-Anderlecht*; Bister, Goeman, Porcelle, Baily, *Jeune garde socialiste de Bruxelles*; Defnet, Pletinckx, *Saint-Gilles*; Octors, *Ligue de l'Enseignement*; Serwy, *Solidaires*, Ledegem, *Schaerbeek*; Carlier, *Hal*; Robert, Ixelles.

Coopératives : Declercq, *La Molenbeekoise;* Levêque, Lernoux, Van Beveren, Van Loo, *Maison du Peuple de Bruxelles;* G. Serwy, *Presse Socialiste.*

Fédération nivelloise

Brassine, Ligue ouvrière, *Lasne;* Girard, Binder, Ligue ouvrière, *Nivelles;* Deryck, Association des mécaniciens, *Tubize;* Génard, Ligue ouvrière, *Court-Saint-Etienne ;* Lefebvre et Vanherbek, Syndicat des Carriers, *Quenast;* Couturiaux, Syndicat des métallurgistes, *Tubize;* Allard, L'Egalité, *Braine l'Alleud;* Girard, Syndicats des menuisiers et des métallurgistes, *Nivelles.*

Fédération louvaniste

P. Vanlangendonck, *Coopérative Le Prolétaire*; L. Franc-

kelemon, *Ligue ouvrière*; Alf. Claes, *Fédération louvaniste*

Fédération anversoise

Zugters, Dua, *Syndicat des Cigariers*; Bochem, *Syndicat des Métallurgistes*; Delannoy, Goossens, *Ligue socialiste*; Van Kerkhoven, *Vrije Bakkers*; Daniel, *Socialistische Arbeiders*; Lecocq, *Propagand Club*; Germer, *Vrouwen Club*, *Club propagande zuid*; Zugters, *Moyson*, *Exentrieke Club*; Van Kerkhoven, *Jeune Garde socialiste*; Lamens, *Ligue ouvrière*, Lierre.

Fédération malinoise

Verbelen, *Socialistische Ziekenbond*, *Socialistische Vrydenkersbond*, *Samenwerking*, *De Toekomst*; Van Rymenant, *Metaalbewerkers*, *Kopergieters*.

Fédération liégeoise

Henriette Cabolet, Marguerite Noirfalize, Union des Plébéiennes. *Herstal*; Sepulchre, Ligue ouvrière, *Prayon-Trooz*; Galopin, Jeune Garde socialiste, *Liège*; Loisseau, Union prolétarienne, *Soumagne*; Courtoy, Syndicat des mécaniciens; V. Henault. Syndicat des Cigariers; Paulsen, Breyre, La Populaire, *Liège*; Bologne, Cercle socialiste, *Sainte-Walburge*; L. Henault, Depaifre, Etudiants socialistes; V. Henault, Ligue En Avant, *Liège*; Prevers, Ligue électorale, Syndicat des Armuriers, *Jupille*; Prevers, Ligue électorale, *Bressoux*; Laroche, Bernimolin, Association des métallurgistes du bassin de Liège. *Grivegnée*; Germer, Syndicat des Tailleurs réunis; Chaumont, Syndicat des Employés, *Liège*; Chaumont, Association des Canonniers, *Vallée de la Vesdre*; P. Gilles, La Ruche, *Herstal*; Breyre, La Populaire, *Liège*; Lambert, Emulation, *Lize-Seraing*.

Fédération verviétoise

Heusenne, *Les Gaulois*; Goffin, Thiry, *Association des groupes de la Métallurgie de la Vallée de la Vesdre*; Faveur, Lognay, *Syndicat d'apprêt. et laveurs de laine*; Verwulgen, *Jeune Garde socialiste*; L. Lekeu et H. Maquinay, *Fédération des Ouvriers et Commerçants*; L. Lekeu, *Ligue ouvrière et commerciale*; Sépulchre, *Syndicat des Armuriers*, Vallée de la Vesdre, *Ligue ouvrière*, Prayon; Rahier, *Groupe électoral*, Gerard Champs, *Cercle populaire*, Hodimont, *Syndicat des cordonniers*, Verviers; Malempré, *Union des Travailleurs*, Cornesse, *Cercle populaire*,

Pepinster; Duprez, *Syndicat des Mineurs*, Herstal; Masson, *Union des Travailleurs*, Wegnez; *Cercle populaire*, Ensival; Delsante, *Jeune Garde socialiste*, *Ligue électorale* et *L'Aurore*, Dison; Pirard, *Emancipation*, Verviers; Hanotte, *Ligue ouvrière*, Petit Richain et *Cercle populaire*, Andrimont; Lognay et Faveur, *Syndicat des Laveurs de laine*, Juslenville; Boutfeux, l'*Echo des Travailleurs* et l'*Association de la Filature*; Dumoulin, *Le Devoir*; Bolsius, *Maison du Peuple*; Drèze, *Les Tisserands* et la *Fédération socialiste des Travailleurs.*

Fédération Hutoise

Mousty, Disciples de César De Paepe, *Huy*; Debarsy, Syndicat des Carriers, Coopérative l'Espoir, *aux Avins*; Mignolet, Hubin, Syndicat des carriers, *Vierset*; Dubois, Union et Progrès, *Couthuin.*

Fédération Namuroise

Férond, Gotemans, Syndicat des travailleurs, *Tamines*; Bierlaire, Gorlette, Piron, Ligue ouvrière, *Falisolle*; Roquigny, Borbouse, Ligue ouvrière, *Moustier*; Nandrin, Club de propagande, *Namur*; Deroy, Ligue ouvrière, *Namur*; Jobert, Ligue électorale, *Ham-sur-Sambre.*

Fédédération de Philippeville

Dubois, Ligue ouvrière, *Clermont*; L. Denis, Ligue ouvrière *Oignies*; Dupont, Ligue ouvrière, *Frasnes*; Dupuis, Servotte, Boulangerie coopérative, *Borssu*; Firmin Renaud, Ernest Dalne, Boulangerie coopérative, *Cerfontaine*; Mandour, le Réveil, (libre pensée) *Thy-le-Château*; Quettier, Ligue ouvrière, *Pry*; Félix Dubois, Ligue ouvrière, *Florenne*; Hallet, Cercle ouvrier, *Gonrieux*; Bertrand, Ligue ouvrière, *Biesmerée*; Hallet, Ligue ouvrière, *Mariembourg.*

Fédération Dinantaise

Moussoux, Lemaire, Association syndicale d'arrondissement *Dinant*; A. Godard, Union prolétarienne, *Bohan.*

Fédération du Borinage

L'Hoir, Montrœul, Jeune garde socialiste, *Mons*; Duez, Mouille, Coopérative ouvrière, *Jemappes*; Dufrasne, Roland, Coopérative des Arts et Métiers, *Wasmes*; Thurion, Syndicat des mineurs, *Houssu*; Toubeau, Godart, Coopérative ouvrière, *Frameries*; Willame, Lebeau, Preumont, Bastien, Cercle

socialiste, *Mons*; Pépin, Chevaliers du Travail, Pépin, Dupont, L., Coopérative ouvrière, *Pâturages*; Gewy, Cercle socialiste et Gérard, Syndicat des Mineurs. *Wihéries*; Gérard, La Justice, L. Defuisseaux, Jeune garde socialiste, Maroille. L'Avenir, Toubeau, Cercle d'Etudes, *Frameries*; Fauviau, D'Hainin, Union ouvrière, *Wasmes*; Brenez, Syndicat des mineurs, *Boussu*, Gilman, Fédération locale, Quinchon, Société des mineurs. Lienard, Libre Pensée, *Hornu*, François, Coopérative ouvrière, *Elouges*; Cardinal, Coopérative ouvrière, *Cuesmes*.

Fédération de Soignies

Paquay, Cercle de propagande socialiste, Loor, Coopérative ouvrière et Vandepouseel, Ligue du Travail, *Lessines*, Meulenbecq, Maréchal, La Solidarité. *Houdeng*, Brabant, Association des Travailleurs brainois. *Braine-le-Comte*, Prévôt, La Solidarité, *Saint-Vaast-Trivières*, Lambert, Caisse de secours, *Longtain*, Thièbaut, Scavée, La Solidarité, *La Louvière*, Jamaels, Caisse de secours, *Ecaussines*, T. Massart, Em, Rousseau, Coopérative Le Progrès et V. Massart, H. Conreur, Solidarité, *Jolimont*, Laurent, La Ruche ouvrière, *Marche-Ecaussines*, Soupart, Solidarité et Tecqmenne, Cercle socialiste, *Bracquegnies*, Defriest, Emancipation, *Baume*, Thibaut, Jeune garde, *Houdeng*, Loor, Couronnés, *Soignies*, H. Lourette. Jeune garde, *La Louvière*, E. Guéritte, La Fraternité et Massart, Fédération des Caisses de secours, *Haine-Saint-Paul*, Clerbois, Mansart, Cercle socialiste, *La Louvière*, P. Hanotier, La Fraternelle, *Baume*, Debelle, La Solidarité, *Bois de Saint-Vaast*, V. Thirion, Syndicat de Houssu et Abel Buzet, Jeune garde, *Haine-Saint-Paul*, O. Massart, Syndicat des métallurgistes. *La Louvière*.

Fédération de Thuin

Godefroid, Boite, Syndicat des mineurs, puits d'Arthur, *Mariemont*; Pétiaux, Syndicat des mineurs, La Réunion, *Mariemont*: Lecomte, Syndicat des forgerons, Baume-Marpent, *Haine Saint-Pierre*; Dupuis, Ligue ouvrière, *Clermont (Strie)*; Delwarte, Syndicat des mineurs, Sainte-Henriette, *Mariemont*, Hanotais, La Fraternelle, *Rieu de Baume*, Meuter, La Solidarité, *Redemont*, Valentin, Syndicat des mineurs, *Haine-Saint-Pierre*, Franson, Waterlot, Les Réunis, *Haine Saint Pierre*, Giverette, La Fraternité, *Haine Saint-Paul*, Baudoux, Leblong, La Solidarité, *Carnière*, Bouffioulx, Jeune Garde socialiste, *Morlanwelz*; Hartman, Mutualité, *Morlanwelz*, Tramins, Mutuelle, *Binche*, Bongard

Solidarité, *Leval*, Dubois, Avenir, *Mont Sainte-Adegonde*, Marchant, Tondu, Mineurs, *Anderlues.*

Fédération Gantoise

Haeck, *Wevers*, Poitier, *Loysons*, Anseele, *Vooruit*, Beerblock, *Vlasbewerkers*, Dezutter, *Naaisters*, Van Peene, *Vrouwclub*, Bontinck, *Metzers*, Vanderhaeghe, *Houtbewerkers*, Demeijer, *Propagandeclub*, Potvin, *Bakkers*, Ronse, *Katoenbewerkers*, Herssens, *Sigarenmakkers*, *Marxkring*, De Backer, *Metaalbewerkers*, *Loodgieters*, Hardijns, *Gemengdeweerstandkas*, *Dokwerkers*, Anseele, *Vrije Bakkers*, Ronse, *Lotelingclub*, De Backer, *Reinigheiddienst*, Vanderhaeghe, *Propagandeclub*, (Saint-Amand) Milot, *Werkman*, (Ledeberg), *Propagandeclub*, (Ledeberg), *Propagandeclub*, (Gentbrugge), Bernagan, *Broederliefde*, (Deinze).

Flandre orientale

Marcy, Ligue ouvrière, *Renaix*, Blommaert, Propagande Club, *Saint-Nicolas*, Berragan, Ligue ouvrière socialiste, *Deynze*, Van Hoeylandt. Propagande Club, *Tamise*, De Geiter, Club de propagande et Verminnen, Hand aan Hand, *Alost*, Van Daele, Ouvriers phosphoriques, *Grammont.*

Fédérations diverses

Vandermeeren, Ligue ouvrière, *Tongres*, Delvenne, La Fraternelle, *Mouscron*, Fleunes, Propagande Club, *Bruges.*

Divers

Bonenfant, Demarez, Ligue ouvrière et Couronné, Lecrocq, Foucart, Cercle « Sans Trève », *Ath.*

Fédération du bassin de Charleroi

Albert Fauconnier, Syndicat socialiste, *Arquennes*, Michel Courtain, Joseph Goffaux, Syndicat des mineurs, *Auvelais*, Norbert Fondu, Octave Marchant, l'Amitié, *Anderlues*, Henri Delsaux, Mutualité (caisse de secours) *Bellecourt*, Norbert Warolus, Jeune Garde socialiste, *Bellecourt*, A. Baudoux, Caisse de secours, *Buzet*, Louis Artoos, Syndicat Saint-Abel, *Bellecourt*, Jules Petiaux, La Réunion, *Bellencourt*, Godefroid, La Fraternité (caisse de secours) *Bois d'Haine*, Charles Dewilde, Jules Marloye, Ferdinand Pintelon, Désiré Rombeau, Ligue ouvrière, *Bhapelle-lez-Herlaimont*, André Staquet, La Solidarité (Bois des Moitres) *Chapelle-lez-*

Herlaimont, Paul Pastur, Harmonie socialiste, *Charleroi*, François Hoebeck, Syndicat des boulangers, *Charleroi*, Joseph Daneau, Société de secours mutuels, *Charleroi*, (*Nord)* Joseph Lambillotte, Maison du Peuple, *Charleroi*, *(Nord)* Léon Furnémont, Temple de la science, *Charleroi*, Jules Des Essarts, Paul Pastur, Emilia, Gustave Des Essarts, Gustave Dewienne, Félicien Warant, Charles Van Basthelaer, Cercle d'études sociales, *Charleroi*, Léon Pouillard, François Desgain, La Prospérité, (Union des mineurs) *Charleroi*, Renard, Pouillard, Libre pensée, *Charleroi*, Alphonse Godfriaux, Léon Tasson, L'Egalité, (caisse de secours) *Châtelet*, Henri Toussain, M. Couronné, Ligue socialiste, *Châtelet*, François Baullieu, Hans, Libre-Pensée, *Châtelet*, Victor Debotte, Joseph Pols, Albert Mignot, Jean-Baptiste Martin, Mutualité (caisse de secours) *Châtelineau*, Julien Vanderwarem, Ferdinand Richoux, Henri Michel, François Bosmans, Union des mineurs, *Châtelineau*, Auguste Jadot, Henri Moureau, François Debroux, Arthur Thiry, Coopérative, *Couillet*, Félix Delbeque; (Caisse de secours mutuels) *Courcelles*, *(Forrière)*, Aubry, Noël, Bataille, L'Avantageuse, (caisse de secours) *Courcelles*, *(centre)* Pierre-Joseph Dubois, Union des mineurs, *Courcelles*, *(centre)* Théophile Spillette, Association des Propriétaires, *Courcelles*, *(centre)*, Pierre-Joseph Ruidant, Félicien Berger, Jeune Garde socialiste, *Dampremy*, Jean-Baptiste Brogniez, Alphonse Berlinguet, Auguste Lempereur, Etienne Renard, Em Antoine, La Vigilance, Union des mineurs, *Dampremy*, Dubrulle, Héritiers du Progrès, *Familleureux*, Emile Dufrane, Joseph Remy, Caisse de secours mutuels, *Farciennes*, Piette, Union des coopérateurs, Union démocratique. *Farciennes*, Alphonse Donckawolk, Floris Gaudy, Léopold Triffet, François Lison, La Solidarité, (caisse de secours) *Fayt-lez-Manage*, René Charlier, Syndicat socialiste, *Feluy-lez-Arquennes*, Leclercq, Placke, Société coopérative, *Fleurus*, Léopold Pascal, Camille Delloye, Société démocratique, *Fontaine-l'Evêque*, Louis Braquet, Alphonse Deyraude, Joseph Cochart, Désiré Feuillien, Nicolas Pouillard, Louis Desemberg, Auguste Lebeau, Godefroid Parfondri, François Desgain, Caisse de secours, (l'Avenir) *Forchies la-Marche*, Alfred Briemont, Union des mineurs, (caisse de secours) l'Immortelle, *Gilly*, Désiré Glabais l'Union des mineurs, *Gilly*, Pierre Piérard Joseph Berger, Syndicat des métallurgistes, *Gilly*, J. Degreef, P. Alran, Libre-Pensée, *Gilly*, Henri Hanard, Solidarité, (caisse de secours), *Godarville*, Auguste Thonnart, Syndicat des chaudronniers, *Gosselies*, J.-B. Lethy, Hubert Vandort, Syndicat des glaciers, *Gosselies-Sart-lez-Moine*, Aug. Cornet

Ligue ouvrière, *Gosselies*, Auguste Tassin, Marcelin Prate, Les Prolétaires (caisse de secours), *Gosselies*, J. Bologne, Libre-Pensée, *Gosselies*, Aimé Grand, Union démocratique, *Grand-Reng*, Florent Petit, Augustin Prériet, Çercle de propagande, (caisse de secours) *Gouy-lez-Piéton*, Louis Dehavay, Jeune Garde socialiste, *Gouy-lez-Piéton*, François Dewiest, Emile Stimel, Union des mineurs, Euréka, *Jumet*, Juvenal Wautelet, A. Roucloux, A. Givron, Espérance (caisse de secours) *Jumet*, Joseph Piérard, Les Ralliés (caisse de secours), *Jumet Sart-lez-Moine*, François Gilmand, Cercle socialiste, *Jumet*, Edouard Petit, Syndicat des mineurs, *Jumet*, Léon Parisel, Jeune garde socialiste, Syndicat des mineurs, *La Hestre*, Louis Artoos, Puits Saint-Abel, Mariemont, *La Hestre*, Frédéric Welris, Zénon Gleautier. La Mutualité (caisse de secours), *La Hestre*, H. Delwarte, Puits Sainte-Henriette, *La Hestre*, Henri Borte, Syndicat Saint-Arthur, *Morlanwelz*, Léopold Jumet, Hector Carnerrulle, Caisse de secours, *Leernes*, Henri Flament, Jean-Baptiste Charlier, Caisse de secours, *Lodelinsart*, Alfred Dubois, La Prévoyance, *Luttre*, Alfred Loir, Emile Krubelles, Jeune Garde socialiste, *Luttre*, Jean-Baptiste Clemer, Syndicat des verriers, *Manage*, Léonard Cocu, François Borbouse, La Mutualité (Longsard) *Manage*, Emile Saupos, Jules Demeuter, Solidarité, (caisse de secours) *Manage*, Gustave Charlier, Fernand Bolle, Alexandre Laurent Henri Tordeur, Caisse de secours, *Marchienne-au-Pont*. Jean-Baptiste Nerinckx, Dominique Nerinckx, Edouard Stilmant, Jeune Garde socialiste, *Marcinelle*, Louis Pulinckx, Union des Mineurs, *Marcinelle*, Camille Favart, Union des Métallurgistes, *Marcinelle*, Zénon Emplit, Les Travailleurs intimes, Union des Mineurs, *Monceau-sur-Sambre*, Léon Louis, Humanité du Peuple, Caisse de secours, *Monceau-sur-Sambre*, Alexandre Vanbaguestal, Libre-Pensée, *Monceau-sur-Sambre*. Gustave Provost, Syndicat des Tisserands, *Menin*, Arthur Bodson, Alexandre Tar, Emile Delooz, Jeune Garde socialiste, *Montigny-le-Tilleul*, Hubert Bauval, Scoly, Union démocratique, *Montigny-le-Tilleul*, Félix Dewinne, Camille Lemal, La Persévérance, *Montigny-sur-Sambre*, Beckmance, Coart, Cercle rationaliste, *Montigny-sur-Sambre*, Elisée Doucy, Philogène Hoebeck, Noël Lovrix, Aurelien Poupeleer, Caisse de secours, *Mont-sur-Marchienne*, Octave Gogniat, Désiré Gilles, Union des métallurgistes, *Mont-sur-Marchienne*, Doucy. Libre-Pensée, *Mont-sur-Marchienne*, Augustin Matagne, Emile Labar, Lecomte, Caisse de secours l'« Egalité », *Pont-à-Celles*, Aimé Lemong, Henri Baursens, Union des Mineurs, *Pironchamp*, Eugène Lambot, Servais Maingeot, Aug. Bressy, Caisse de secours, *Presles*, Alexandre

Lemonnier, Auguste Maigre, Caisse de secours Mutualité, *Ransart*. Arthur Lemal, Fernand Dullière, Jeune garde socialiste. *Ransart*, Valentin Hagon, Caisse de secours La Sociale, *Rèves*, Pierre et Arthur Souplit, César Bertouille, Société coopérative La Concorde, *Roux*, César Bertouille, Union de Mineurs et Métallurgistes, *Roux*, Emile Vanderauwera. François Duquesne, Caisse de secours Persévérance, *Roux*, Derosne, Gouverneur, Coopérative ouvrière, *Roux*, Désiré Desomberg, François Blairon, Caisse de secours Les Amis réunis, *Souvret*. Alfred Lombard, Union des Mineurs, *Souvret*, Jules Lekeu. Chevaliers du Travail, *Sombreffe*, J.-B. Deplud, caisse de secours L'Alliance, *Trazegnies*, Paul Gemuche, Libre-Pensée, *Trazegnies*, J.-B. Chardon, Caisse de secours L'Espoir, *Viesville*, Oscar Gilbert, Joseph Genot, Bernard Lebon, Coopérative, *Wanfercée-Baulot*, Emile Wattelet, Jeune garde socialiste, *Wanfercée-Baulet*.

Libre-pensée. — Joseph Depauw, Le Phare, *Charleroi-Nord*, Joseph Cochard, Le Phare, *Forchies-la-Marche*, Joseph Boulogne, l'Affranchissement, *Gosselies*, Charles Coart, J. Beckmance, Les Rationalistes, *Montigny-sur-Sambre*, Aug. Hainaut, *Charleroi*.

LE RÉGIME
SOCIALISTE

DU MÊME AUTEUR

De l'influence de l'antiquité classique sur la littérature française, pendant les dernières années du XVIII[e] siècle et les premières années du XIX[e] (Lausanne, 1875).

La Poésie de la Science, prix de poésie de l'Académie française (*Lemerre*. Paris, 1879).

L'homme est-il libre? (*F. Alcan*. Paris, 1881).

Zigzags à travers les choses usuelles (*Nathan*. Paris, 1882).

Morceaux choisis de J.-J. Rousseau, avec une introduction (*Charavay frères*. Paris, 1883).

Croquis champêtres (*E. Plon, Nourrit et C[ie]*. Paris, 1887).

Études sur la France contemporaine — Naturalisme — Influence allemande — Socialisme (*Savine*. Paris, 1888).

Les Princes de la Jeune Critique (*Librairie de la Nouvelle Revue*. Paris, 1890).

La Conversion d'André Savenay, roman socialiste (*Dentu*. Paris, 1892).

Un exilé, roman (*Ollendorff*. Paris, 1893).

Critique de Combat
- 1[re] série (*V. Giard et Brière*. Paris, 1894).
- 2[e] série (*Librairie de la Revue Socialiste*, Paris, 1895).
- 3[e] série (*Société libre d'édition des gens de lettres*. Paris, 1897).

Lettres socialistes, brochures (*Librairie de la Revue Socialiste*. Paris, 1894-1896).

En collaboration avec M[me] Georges RENARD

Autour du Léman, nouvelles (*Rouge*. Lausanne, 1891).

Autour des Alpes, contes roses et noirs (*Payot*. Lausanne, 1892).

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

LE RÉGIME
SOCIALISTE

PRINCIPES DE SON ORGANISATION

POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

PAR

GEORGES RENARD

Professeur à l'Université de Lausanne.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1898

LE RÉGIME SOCIALISTE

AVANT-PROPOS

J'ai entrepris cet ouvrage pour offrir un bref et clair résumé des théories socialistes éparses dans un grand nombre de gros livres et de petites brochures.

J'ai tâché de faire une œuvre, non seulement d'ensemble, mais de synthèse, c'est-à-dire que je me suis efforcé de coordonner en un corps de doctrines solidement lié les idées que j'ai émises.

Ces idées (ai-je besoin de le dire?) ne sont pas toutes nouvelles, il s'en faut de beaucoup. Si je n'ai cité que rarement les sources où elles ont été puisées, c'est que parfois je n'en savais rien moi-même ; qui peut dire en toute occurrence les origines lointaines des pensées qu'il trouve en son esprit? C'est aussi et surtout que les devanciers dont je me suis inspiré sont vraiment trop ; il m'aurait fallu submerger le texte de cet essai sous les notes et les renvois ; et puis j'aurais eu l'air de me mettre à l'abri sous l'autorité d'autrui, tandis que je tiens à garder seul la responsabilité de mes opinions. Je ne prétends parler au nom de personne, ni d'une école ni d'un parti, et je revendique seulement comme étant bien à moi la disposition des matériaux dont j'ai pu me servir.

La question sociale est envisagée ici sous son double aspect, politique et économique, et le problème d'organisation auquel elle se ramène est suivi dans les deux voies parallèles où l'on est forcé de s'engager pour analyser la marche de toute société humaine.

Les données du problème sont aussi considérées comme doubles, comme étant à la fois scientifiques et morales. D'une part, je me suis appuyé sur ce qu'on connaît aujourd'hui des lois qui président à l'évolution sociale, des conditions auxquelles elle est soumise, des nécessités naturelles auxquelles elle ne peut se soustraire. D'autre part, je n'ai jamais perdu de vue que le but à poursuivre est de faire en sorte que tout membre de la société puisse, sans nuire aux autres et même en les aidant, développer les aptitudes dont il est doué, avoir sa part légitime des jouissances de corps, de cœur et d'esprit que lui offre le monde environnant, mettre à profit les chances de bonheur relatif que lui assigne sa nature personnelle.

Ainsi donc, partant de ce qui est pour aboutir à ce qui doit être, j'ai mis mon ambition et mes efforts à concilier, dans la mesure du possible, la justice et l'utilité, la liberté profondément respectable de l'individu et l'organisation rationnelle de la société.

Ce n'est pas à moi de décider si j'ai réussi dans la tâche que je me suis imposée. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'en ai ni éludé ni dissimulé les difficultés. J'ai signalé au passage les points qui me paraissent encore mal éclaircis, soit par ma faute, soit par celle des choses ; et dans l'espoir que l'œuvre tentée par moi pourra être améliorée par la précieuse coopération des intelligences, je réclame, j'appelle la discussion loyale et sérieuse.

Je remercie d'avance les critiques qui voudront bien m'aider à corriger ce qu'il peut y avoir d'erroné ou

d'incomplet dans mes conceptions et je me permets seulement de leur exprimer deux désirs.

Je prie ceux des socialistes qui peuvent avoir des préférences pour une méthode autre que la mienne [1] de songer qu'il y a plus d'un chemin menant au socialisme, et qu'en frayer un de plus sert toujours à en faciliter l'accès.

Je demande à nos adversaires d'élever le débat, comme je l'ai toujours fait, au-dessus des mesquines querelles de personnes, jusqu'à la lutte pacifique et féconde des idées.

Et si, après cela, il se rencontre des gens pour dénaturer ma pensée ou pour la combattre de façon injurieuse, je me bornerai à leur opposer le tranquille mépris d'un homme qui peut se tromper comme tout homme, mais qui a conscience d'avoir été guidé dans son travail par le désir passionné d'apporter à la création, en France et ailleurs, d'une société plus heureuse et plus juste sa part d'énergie et de vérité.

(1) Voir dans la *Revue Socialiste* de février 1897 l'exposé de cette méthode.

PREMIÈRE PARTIE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

CHAPITRE PREMIER

LA POSITION DU PROBLÈME

I

Tout être humain, comme tout être vivant, tend à vivre sa plénitude de vie; il aspire au libre et entier exercice de ses facultés physiques, intellectuelles et morales. Un développement complet et harmonieux, telle est sa fin naturelle et nécessaire.

S'il était seul de son espèce sur la terre, il n'aurait qu'à poursuivre sans aide, sans contrainte et sans autre limite que celle de ses forces, le plein épanouissement de sa personnalité. Mais il n'est pas seul et ne peut pas être seul : il faut au moins un homme et une femme pour perpétuer l'espèce ; l'enfant, sans les soins de la mère, périrait. De là rencontre et contact avec d'autres êtres humains ; de là naissance de la société.

La société est ainsi naturelle à l'homme ; elle est à la fois la condition et le moyen de son développement.

Il s'ensuit que l'homme doit être toujours considéré à un double point de vue : comme personne distincte

et comme personne en relations avec d'autres personnes ; comme individu et comme être social. Je ne dis pas être *sociable*, c'est-à-dire pouvant vivre en société ; je dis *social*, c'est-à-dire vivant en société et obligé d'y vivre.

Dès qu'il y a société, ou, ce qui revient au même, dès que l'individu trouve à côté de lui d'autres individus de même espèce, il s'établit entre eux une double série de rapports.

D'une part, comme tous ces individus aspirent ainsi que lui-même à se développer intégralement, il y a conflit entre des volontés rivales, combat entre des forces opposées ou divergentes, chocs violents ou compétitions sourdes entre des convoitises qui travaillent toutes à se satisfaire. Ces aspirations individuelles se limitent les unes les autres en se contrariant. C'est la lutte pour la vie.

D'autre part, comme ces mêmes individus se reconnaissent pour semblables, comme ils éprouvent les uns pour les autres une sympathie tantôt faible et vague, tantôt très forte, ainsi que c'est le cas dans l'amour de l'homme et de la femme ou de la mère et des enfants, il y a entre eux dépendance et union plus ou moins étroites pour se faire une existence plus douce et plus sûre, pour être plus forts contre la nature environnante, contre les bêtes, contre les autres hommes ; groupement d'intérêts analogues, coopération d'efforts et division du travail en vue d'une œuvre commune. Ici, les énergies individuelles se fécondent en s'unissant. C'est la coalition pour la vie.

Toute société offre de la sorte deux caractères, susceptibles de s'opposer ou de se concilier, mais tous deux indestructibles, parce qu'ils tiennent à sa constitution fondamentale : *concurrence* entre ses membres pour l'expansion complète de chaque individualité ; *solida-*

rité entre eux pour le mieux-être de tous et de chacun. Souci de soi, souci des autres : entre ces deux motifs d'action, comme entre deux pôles, oscille nécessairement toute vie sociale ; il n'est ni possible ni désirable de supprimer l'un ou l'autre. Le premier est un stimulant d'énergie, d'initiative, de perfectionnement personnel ; le second est un moyen d'élargir les cœurs et les intelligences en même temps que de multiplier les jouissances matérielles ; tous deux combinés sont les instruments du progrès humain.

Mais comment les combiner dans une société ? Première question.

Une seconde surgit aussitôt.

Par ce seul fait qu'une société existe, de nouveaux rapports apparaissent, non plus rapports d'individus à individus, mais de chaque individu avec l'ensemble. Et cet ensemble social, qui n'est ni un simple agrégat ni un organisme, mais un groupement d'individus unis par une solidarité volontaire ou spontanée, n'est pas enfermé dans le présent, mais s'étend en une certaine mesure dans le passé et surtout dans l'avenir.

Ou il faut admettre que toute société est mauvaise en soi et par conséquent mérite d'être détruite, ou il faut reconnaître que la société, étant utile et même nécessaire à l'homme, doit être maintenue et perfectionnée.

Entre ces deux suppositions, nous avons fait notre choix, puisque nous avons établi que l'homme ne peut vivre dans l'état d'isolement et trouve dans l'association d'incomparables avantages. Dès lors, à côté des intérêts particuliers, qui peuvent différer de personne à personne, coexiste un intérêt collectif, qui consiste à assurer l'existence et la prospérité du corps social pour le plus grand bien des individus dont il est composé.

Il serait à souhaiter (je pense qu'il est superflu de le démontrer) que les intérêts individuels fussent toujours

d'accord avec l'intérêt général ; mais il peut arriver et il arrive souvent qu'ils sont en opposition apparente ou provisoire avec lui (je pense qu'il est plus superflu encore de le prouver).

Comment les combiner et les harmoniser ? Telle est la seconde question qui se greffe sur la première.

Le problème est donc de trouver une forme d'organisation sociale telle que chaque être humain puisse s'y développer aussi intégralement et aussi librement que possible, sans nuire et même en aidant au développement des autres et de la société tout entière.

C'est cela qui constitue dans toute son ampleur la *question sociale*.

II

Développement de chaque individu, développement de la société : tels sont les deux éléments essentiels du problème.

Il y a, d'une part, à rechercher le *maximum de justice*, chaque fois qu'il faut déterminer ce qui doit appartenir, en fait de choses ou d'attributions, soit à chaque individu, soit à la société ou à ses différents groupes.

Il y a, d'autre part, à rechercher le *maximum d'utilité*, chaque fois qu'il faut déterminer ce qui importe au bien-être de tous et de chacun.

La recherche du maximum de justice est un problème de mécanique sociale, où l'on part de données morales.

La recherche du maximum d'utilité est un problème de mécanique sociale, où l'on part de données matérielles.

Ces deux ordres de recherches sont distincts, non contradictoires. Car du moment qu'on poursuit ce qui

est avantageux à la société tout entière, sans privilège pour les uns ou les autres, on ne lèse les intérêts de personne, et par conséquent on respecte la justice. Et du moment qu'on poursuit ce qui est juste, on s'efforce d'harmoniser les prétentions rivales en faisant à chacune sa part légitime, et par conséquent on travaille au profit de l'ensemble comme des individus.

III

Si nous considérons d'abord le problème de justice, deux principes le dominent, suivant qu'on envisage les rapports des individus entre eux ou avec la société.

Les individus, comparés les uns aux autres, sont à la fois divers et semblables. Ils sont *inégaux* en taille, en vigueur, en beauté, en intelligence, en puissance de volonté, etc., ils diffèrent de goûts, d'humeur, de tempérament, de caractère ; en même temps ils appartiennent à la même espèce : ils ont dans leur conformation physique et mentale des traits qui les distinguent des autres familles animales ; ils sont *équivalents* comme êtres humains, capables de raisonner, de parler, d'enchaîner des idées abstraites, comme personnes morales, comme unités composantes du corps social. Si l'on niait cette équivalence, il faudrait demain rétablir l'esclavage, sous prétexte que telle race est inférieure et telle autre supérieure. Si l'on niait l'identité essentielle cachée sous les dissemblances de détail, il faudrait dégrader du rang d'hommes des peuples entiers, nier l'évidence qui nous force à reconnaître dans le nègre ou le Peau-Rouge, dans le crétin ou l'aliéné, un frère bâti et organisé comme nous, un membre de l'humanité.

De cette inégalité et de cette équivalence, toutes deux

naturelles, découle, pour une société qui veut être conforme aux besoins de la nature humaine, la nécessité d'assurer, autant que cela dépend d'elle, à tous ses membres des chances égales de se développer intégralement, c'est-à-dire inégalement.

Diversité et égalité des fonctions correspondant à la variété de goûts et à l'inégalité de fait existant entre les individus ; *égalité de droits et de devoirs* correspondant à la ressemblance fondamentale et à l'équivalence existant entre ces mêmes individus : telles sont les deux choses qu'elle doit établir ou maintenir côte à côte.

Il y a lieu et possibilité de concilier ainsi ce qu'il y a de bon et de juste dans la démocratie et dans l'aristocratie.

La société sera foncièrement démocratique en ce sens que les moyens de travailler, de s'instruire, de développer les aptitudes dont il est doué, doivent être mis également à la portée de chacun de ses membres ; mais elle fera sa part légitime à l'aristocratie, à l'aristocratie vraie, purement personnelle, en ce sens que les plus dignes d'estime par leur intelligence, leur droiture, leur bonté, leur travail, leurs qualités de tout genre, pourront se mettre hors de pair et conquérir des situations proportionnées à leur mérite.

Une sélection des meilleurs, portant non plus sur quelques privilégiés, mais sur tous les membres de la société, est désirable pour le bien de chacun et de la société tout entière. Elle laisse subsister la libre concurrence avec ce que cette émulation a de stimulant pour l'activité et de fécond pour le progrès général et particulier ; seulement, en égalisant entre les concurrents les conditions du combat, elle empêche la lutte pour la vie d'être faussée dans ses résultats. Elle permet à une élite de se former, mais à une élite réelle, non plus factice et nominale.

A tous même possibilité sociale de se développer ; à chacun ce qui lui est dû : voilà le principe qui domine les rapports des individus entre eux. Voici celui qui domine leurs relations avec la société :

La société, étant instituée pour le bien de ceux qui la composent, doit aide et protection à chacun de ses membres.

Et, en revanche, la société ne pouvant vivre sans le travail et le concours de ses membres, chacun d'eux lui doit aide et protection.

Réciprocité de services et égalité d'obligations de tous envers chacun et de chacun envers tous, telle est la formule qu'il faut accepter et qu'il s'agira plus tard d'interpréter.

Est-elle parfaite ? Non. Il peut se trouver, il se trouve toujours dans la société des êtres (enfants, vieillards, infirmes) qui sont incapables de lui payer leur dette de travail ou de secours : faudra-t-il les laisser périr ? Quel est le cœur sec qui osera soutenir cette proposition barbare ? La société, coopération pour la vie, ne peut refuser à personne le droit de vivre. On peut dire que pour les uns elle escomptera l'espérance de leurs services futurs, que pour les autres elle se souviendra de leurs services passés. Mais pour quelques-uns, lamentables échantillons de l'humanité souffrante, on ne peut rien dire de pareil. La société a pourtant des devoirs envers ceux-là aussi, devoirs de charité que reconnaît tout peuple civilisé. Le problème social ne peut donc être résolu dans son entier par la stricte justice ; la justice n'est tout à fait juste que complétée par la fraternité ; et je ne parle pas seulement de la fraternité individuelle à laquelle on ne peut assigner aucune limite ; j'entends une fraternité sociale, pour laquelle il reste seulement à déterminer en quel cas et dans quelle mesure elle doit s'exercer. Encore cette fraternité

sociale n'est-elle, à vrai dire, qu'une forme de la justice et de l'intérêt bien entendu : ainsi, le secours à l'enfant rachitique peut être considéré comme une réparation tardive des travaux excessifs ou des misérables conditions d'existence imposés aux parents, ou bien comme un placement à longue échéance et à succès douteux dont la société peut un jour récolter les fruits.

IV

Si nous envisageons maintenant le problème de l'utilité, il convient de distinguer avant tout l'utilité individuelle et l'utilité sociale.

Il est à souhaiter évidemment que les intérêts particuliers coïncident avec l'intérêt général, et c'est vers l'établissement de cette harmonie que l'on doit graviter.

Il faut en conséquence déterminer le maximum d'utilité pour l'individu et pour la société.

Pour l'individu, il se résume en la liberté de satisfaire ses besoins. Lui seul peut d'ailleurs les déterminer, les réduire ou les étendre ; la société n'a qu'à les enregistrer et à lui fournir, dans la mesure du possible et du juste, les moyens nécessaires à leur satisfaction.

Le maximum d'utilité pour la société dépend de conditions plus nombreuses et plus complexes.

La première est la justice. Point de privilèges, point de faveurs à un individu ou à un groupe d'individus ; car en favorisant certains intérêts particuliers, on néglige forcément ou même on lèse d'autres intérêts particuliers ; et cela du même coup est contraire à l'intérêt général. En effet, ce qui est injuste ne saurait être vraiment utile à une société en dépit de toutes les apparences. La justice, qui est essentiellement conciliation d'intérêts rivaux et de libertés également respectables,

est le ciment par excellence de toute association ; la violer, c'est faire œuvre contradictoire ; c'est introduire dans le corps social un ferment de dissolution ; c'est le tuer dans l'avenir sous prétexte de le faire vivre dans le présent. On peut dire que la justice est ainsi l'intérêt suprême de tous et de chacun.

Les autres conditions de l'utilité sociale, qui s'ajoutent à l'observation essentielle de la justice, sont de nature diverse. C'est à la science expérimentale de les déterminer. Comment accroître la production des choses nécessaires à la vie ? Par quels procédés assurer la sécurité d'un vaste pays contre les attaques de l'étranger ? Par quelles méthodes répandre le savoir sur les jeunes générations ? Suivant quel mode organiser la circulation de la richesse ? Autant de questions (et j'en omets beaucoup d'autres semblables) où il faut tenir compte, non seulement de la nature des hommes, mais de la nature des choses, et qui exigent des études approfondies du réel et du possible.

Sans entrer dans les mille détails techniques qui compliquent la recherche du maximum d'utilité sociale, on peut dire qu'il consiste à trouver une organisation qui permette, la justice étant respectée, de satisfaire avec le moins d'efforts et le plus complètement possible la plus grande somme de besoins individuels, en allant des plus grossiers qui sont les plus urgents aux plus élevés qui sont les moins pressants.

L'harmonie cherchée semble devoir s'établir de la sorte en laissant à l'individu le maximum de liberté possible pour la satisfaction de ses besoins, et en réglant par l'organisation sociale la plus juste et la plus scientifique possible les relations des individus entre eux et avec la société.

CHAPITRE II

LES DEUX FACES DE LA QUESTION SOCIALE

I

Ces principes posés, nous pouvons aborder la question sociale. Mais elle est si complexe qu'il est nécessaire avant tout de la décomposer, d'en distinguer les faces diverses.

Dans chaque ordre de matières ainsi déterminé, il y aura lieu d'observer et d'appliquer les principes établis plus haut. Ils doivent servir de guides et de barrières.

Il y aura lieu surtout de ne jamais perdre de vue qu'il s'agit d'obtenir l'équilibre entre l'élément social et l'élément individuel, et que par conséquent la question se ramène toujours à un déclassement et à un reclassement des biens et attributions qui doivent revenir soit à l'individu, soit à la collectivité ou à l'un de ses groupes.

Dans toute spéculation sur la question sociale, il s'agit de régler des rapports de personnes à personnes.

Toutefois on peut distinguer bien vite deux groupes de rapports intimement unis dans la réalité, mais que l'on peut séparer par abstraction, pourvu qu'on sache les rapprocher ensuite.

D'une part, les membres de la société sont en rela-

tions comme êtres d'une même espèce et membres d'une même société, ayant par cela même et par cela seul certains droits et certains devoirs les uns à l'égard des autres.

D'autre part, ils sont en relations comme producteurs, consommateurs, échangeurs de richesse, c'est-à-dire à *propos* des choses qu'ils peuvent posséder, administrer, travailler et utiliser, séparément ou en commun.

J'appelle *politiques* (en étendant le sens du mot au delà de l'acception vulgaire) les relations sociales qui restent purement personnelles.

J'appelle *économiques* les relations sociales, qui sont toujours personnelles, mais où il est de plus question des choses.

De là deux domaines qui se touchent, qui se pénètrent, qui sont inséparables en réalité, qui pourtant peuvent être envisagés tour à tour à condition de rester en regard l'un de l'autre : le domaine politique, le domaine économique.

Dans l'un et l'autre de ces domaines, il est impossible d'attribuer tout à l'individu ou à la société.

II

En matière politique, les droits réservés à l'individu constituent ce qu'on appelle la liberté ; les pouvoirs dévolus à la collectivité ou à l'un de ses groupes constituent ce qu'on nomme l'autorité.

Supposez la liberté absolue, ou, ce qui revient au même, l'absence totale d'autorité. Vous supprimez la société même.

Dans toute société, en effet, la liberté est limitée de deux façons diverses.

L'une de ces limitations est inévitable. Société signifie association en vue d'un but à atteindre. Or, dès que plusieurs personnes coopèrent à une action quelconque, leurs efforts sont nécessairement coordonnés et subordonnés en vue du but commun. Il y a par conséquent de leur part une aliénation de liberté, qui peut être temporaire, partielle, volontaire même, mais qui n'en existe pas moins nécessairement.

On peut dire encore : Dès que les libertés sont unies par un lien social, si lâche qu'il puisse être, elles sont dépendantes l'une de l'autre ; par conséquent elles se limitent, cessent d'être entières ; indépendance complète et solidarité sont choses contradictoires.

L'autre limitation, qui consiste en une contrainte sociale réprimant ou empêchant l'expansion d'une liberté aux dépens d'une autre, peut être conçue comme susceptible de disparaître. Mais, pour qu'elle devînt inutile, il faudrait une humanité où tout homme, que dis-je ! tout enfant voudrait et saurait faire son devoir sans défaillance, sous le seul empire d'une discipline intérieure ; où il n'y aurait jamais de différend, jamais de conflit entre deux volontés, jamais d'abus de la force. On nous permettra de ne pas raisonner sur cette humanité angélique, et de nous en tenir à celle que nous connaissons, plus imparfaite sans doute, mais plus réelle. Permis à qui le voudra d'imaginer un temps où, sans aucune espèce de contrainte, l'harmonie et toutes les vertus régneront triomphalement sur la terre ! Nous voulons croire que ce temps pourra venir après des siècles et des siècles. Mais, en attendant, nous nous garderons de prendre le point d'arrivée pour le point de départ ; nous n'oublierons pas que, même avec une humanité parfaite, il faudrait encore une organisation sociale, ne fût-ce que pour assurer la satisfaction des besoins matériels ; et, tout

en espérant que l'obéissance aux règles de la justice et aux nécessités de la vie deviendra de plus en plus volontaire et instinctive, nous n'en rechercherons pas moins quels sont les devoirs de chacun envers tous et par suite les droits de tous sur chacun.

En revanche, supposez les membres d'une société privés de toute liberté, ne pouvant aller, venir, se vêtir, se loger, se nourrir, accomplir aucun acte sans la permission d'un pouvoir quelconque. Les esclaves mêmes n'ont jamais été soumis à pareil despotisme ; il faudrait supposer une population entière de prisonniers. L'autorité sans bornes n'a jamais été exercée en pratique et ne peut guère davantage se concevoir en théorie.

Il suit de là que liberté et autorité se combinent toujours dans une société à des doses diverses, et c'est précisément ce dosage qu'il s'agit de régler suivant la science et la raison.

III

De même, en matière économique, certains biens et certains droits sur les choses sont laissés aux individus, certains autres sont réservés à une collectivité quelconque, État, canton, commune, peu importe le nom pour le moment.

Augmentez sans mesure, par la pensée, la part de la communauté : vous avez le *communisme absolu*, qui supprimerait toute possession individuelle. Étendez sans limites les biens et les droits des individus : vous arrivez à l'*individualisme absolu*, qui ne laisserait subsister aucune propriété collective.

Jamais ni l'un ni l'autre n'ont existé ni n'existeront.

Le *communisme absolu* a pour formule : Tout à

tous. Rien à personne. — S'il pouvait être appliqué, nul ne pourrait, ne fût-ce qu'une heure, posséder en propre un logement, un outil, un habit. N'importe qui pourrait entrer dans une chambre, et dire aux occupants : « Cette place m'appartient comme à vous. J'en veux ma part. J'y suis, j'y reste. » — Il pourrait dire au bûcheron : « Quitte la hache dont tu te sers ; j'en ai besoin, je la prends. » — Il pourrait dire au passant : « Donne-moi la moitié de ton manteau : elle est à moi ! » — Que de colère ! de conflits ! ce serait la guerre perpétuelle d'homme à homme, le retour à la vie sauvage, et, plus loin encore, à la bestialité primitive, la mort de toute société. Aussi personne, à moins d'être fou, n'a-t-il jamais conçu une idée semblable. Le communiste le plus renforcé laisse une part à la vie et à la propriété privées.

L'*individualisme absolu* a pour formule : Chacun pour soi ! chacun chez soi ! — Pris à la rigueur, c'est l'isolement parfait de tout individu, et partant la négation même de toute société. Se figure-t-on chacun réduit à produire tout ce qui lui est nécessaire, libre d'empoisonner la rivière qui passe sur son terrain, prisonnier dans son logis, faute de routes qui pourraient être utilisées en commun, à la merci de l'individu plus fort qui voudrait s'en emparer, condamné à n'attendre de secours de personne : ce serait une autre façon de revenir à la vie sauvage. Aussi l'individualiste le plus forcené est-il contraint de laisser une part à la propriété collective et d'admettre que la société limite les droits du propriétaire.

Entre ces deux extrêmes tiennent toutes les organisations économiques du monde. Jamais l'*élément social ou collectif* n'y manque ; routes, fleuves, impôts le représentent, à défaut d'autre chose. Jamais non plus n'y manque l'*élément individuel ;* même chez

les nomades, qui ne connaissent pas la propriété du sol, les armes et les vêtements ont toujours été propriété personnelle.

Les deux éléments se combinent toujours à doses variées, et là encore c'est leur dosage rationnel et scientifique qu'il faut déterminer.

IV

Avant de pénétrer dans le détail, qui nous fournira l'occasion de traiter plus à fond la même question, il est bon de se demander si, dans les deux domaines que nous avons distingués, il n'y a pas une prédominance désirable de l'un ou l'autre élément.

En matière politique, est-ce la liberté, est-ce l'autorité qui doit l'emporter ?

Le plein épanouissement de son individualité étant le but que poursuit chaque membre de la société, le maximum de liberté possible est évidemment ce qu'il faut rechercher dans l'organisation sociale.

Il faut donc réduire au minimum l'autorité, la restreindre à ce qui est nécessaire pour assurer soit l'existence et le progrès de la société, soit la liberté même de ses membres.

En matière économique, la proportion est inverse. Il sied de faire la plus grosse part à la collectivité, la plus petite à l'individu.

Voici pourquoi : c'est que la part de l'individu dans la production de la richesse sociale est extrêmement petite, comparée à celle que la société a eue et a encore dans la mise en valeur des choses.

Nous venons tous au moude avec une dette énorme envers les morts, envers les générations antérieures. Ne trouvons-nous pas autour de nous la terre aména-

gée, fécondée par des labeurs séculaires? La culture des plantes utiles, les routes qui permettent aux hommes et aux produits de toute sorte de circuler aisément, les navires et les wagons qui sillonnent les mers et les continents, les outils ingénieux dont nous nous servons tous les jours, les forces naturelles soumises une à une, les machines, ces esclaves de fer qui travaillent pour nous, est-ce que tout cela ne représente pas une infinie multitude d'efforts dont les résultats, conservés et accumulés par la société, sont mis par elle à notre disposition sans que nous nous soyons donné d'autre peine que de naître dans ses rangs ! Et le langage, l'écriture, l'imprimerie, qui gardent, propagent et accroissent sans cesse les vérités conquises ; la science, qui étend notre domination sur le monde environnant ; les arts, qui nous égaient, nous consolent, nous élèvent ; la philosophie, qui débrouille l'énigme de l'univers et de notre propre personnalité : comment n'y pas reconnaître un grand patrimoine collectif, dont nous ne sommes que les usufruitiers pour les générations futures ? Que pourrait aujourd'hui le plus intelligent, le plus laborieux des hommes, sans l'aide inappréciable de ce vaste capital national et humain ? Et son génie, s'il a du génie, est-il autre chose que la fleur d'un arbre immense dont les racines s'enfoncent au plus profond des âges ? Or, si une collectivité anonyme et innombrable a fourni ainsi à l'individu les moyens de faire fructifier les talents et les énergies qui sont en lui, il est bien juste que le présent transmette à l'avenir, et transmette agrandi, le domaine collectif qu'il a reçu du passé !

Que voyons-nous se produire à chaque pas dans la société actuelle ? On connaît l'exemple classique. Un terrain croît de valeur, parce qu'il est dans une ville populeuse, dans un quartier vivant, sur le bord d'une

rue passante, souvent sans que le possesseur soit pour rien dans cette hausse : elle est due au travail collectif de la société environnante ; et jamais le travail individuel le plus acharné n'obtiendrait, à lui seul, pareille élévation du prix. Or est-il juste que le profit soit surtout personnel, quand les causes en sont surtout sociales ?

D'autres raisons veulent encore que la part de l'individu en matière économique soit restreinte.

Qui dit richesse dit pouvoir. L'homme qui possède une grande fortune possède par là même les moyens, non seulement de se procurer plus de jouissances que les autres hommes, mais, ce qui est bien plus grave et plus dangereux, de les dominer. Il peut les faire servir à ses plaisirs, à ses fantaisies, à ses intérêts. C'est une histoire banale, hélas ! et par là même d'autant plus affligeante, que celle du millionnaire achetant de l'amour, des consciences, des votes avec son argent corrupteur ! Au nom de la liberté civile et politique, comme au nom de l'égalité des conditions, il faut craindre et condamner l'accumulation du capital entre les mains des individus.

Faut-il ajouter qu'étendre la propriété collective, c'est associer tous les membres de la société aux profits et pertes, resserrer ainsi entre eux les liens de la solidarité, les mettre dans cette situation avantageuse à tous et à chacun, où les intérêts particuliers et l'intérêt général agissent dans la même direction ?

En conséquence, minimum d'autorité, maximum de propriété collective ; ou, en d'autres termes, maximum de liberté et minimum de propriété individuelle : tel est le double idéal vers lequel il convient d'orienter l'organisation sociale.

Si nous appelons *socialisme* le régime où prédomine ainsi la propriété collective ou sociale, c'est à un *socia-*

lisme libertaire, dont il nous faudra d'abord établir plus solidement la raison d'être, puis rechercher les conditions et les grandes lignes, qu'aboutissent nos premières déductions des faits incontestables que nous avons pris pour axiomes.

CHAPITRE III

PRINCIPES D'APRÈS LESQUELS IL FAUT FAIRE LEUR PART AUX INDIVIDUS ET A LA SOCIÉTÉ DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

I

On ne peut pas (nous ne saurions trop le répéter) étudier séparément l'organisation politique et l'organisation économique d'une société : toutes deux doivent être en harmonie ; et le mal social vient en grande partie des contradictions qui existent souvent entre l'une et l'autre. Comment, par exemple, ne pas remarquer que dans le moment présent les pays démocratiques souffrent du contraste criant qui fait du même homme un citoyen libre et souverain et un pauvre salarié, serf de qui veut bien lui donner du travail et lui permettre ainsi de ne pas mourir de faim !

Nous devons donc suivre deux séries de questions qui s'engrènent et se mêlent de façon presque inextricable. C'est uniquement par abstraction et pour apporter plus de clarté que nous considérerons tour à tour les deux faces de la question sociale.

Je commencerai par le domaine politique. Pour régler les rapports des hommes avec les hommes lorsqu'il s'agit des choses, il faut d'abord savoir quels doivent être les rapports des hommes entre eux, quand n'in-

tervient pas cet élément matériel. C'est aller du simple au composé, ce qui est conforme aux lois élémentaires de la logique.

Du reste ce n'est pas encore le moment de détailler la double organisation dont nous avons à déterminer la structure. Il est nécessaire, avant tout, de fixer, comme autant de points de repère, les principes qui permettront ensuite de tracer les grandes lignes.

II

DOMAINE POLITIQUE

Quels sont les droits et les devoirs de l'individu, quels sont les droits et les devoirs de la société ? Voilà le problème à résoudre.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que devoir et droit sont deux termes exactement corrélatifs, exprimant la même chose envisagée de deux points de vue différents, je veux dire le rapport moral que toute obligation établit entre celui qui en est le sujet et celui qui en est l'objet. De la sorte tout droit de l'individu implique un devoir, positif ou négatif, de la société ; tout droit de la société implique un devoir de l'individu. Et, pour qu'on ne m'accuse pas de faire de la société je ne sais quelle entité mystérieuse et inquiétante, je déclare n'entendre par ce mot que l'ensemble solidaire de tous les individus qui la composent. Ce que je viens de dire signifie donc qu'il y a obligation réciproque et engagement bilatéral de chacun envers tous et de tous envers chacun.

Je rappellerai encore que, l'équivalenee morale des personnes une fois admise, tout privilège est condamné par avance, ce qui revient à dire que droits et devoirs

doivent être égaux pour tous les membres de la société.

Cela posé, puisque le libre développement de l'individu est la fin même de la société, il convient d'accorder la première place et la valeur la plus haute aux droits de l'individu.

Son droit incontestable est de vivre et de se développer par la culture aussi intégralement que possible. Ce droit est limité, nous le savons, par cela seul que l'individu se trouve en contact et en relation de solidarité avec d'autres personnes.

Deux restrictions sont possibles : le droit de l'individu se heurte ou bien au droit égal d'un autre individu ou bien à un droit collectif. Dans les deux cas il subit une restriction nécessaire et légitime.

Ainsi l'individu n'a pas le droit, sous prétexte qu'il est le plus fort, de s'asservir un autre homme, de l'empêcher d'aller et venir, de lui imposer sa volonté. Il n'a pas le droit davantage, étant membre de la société, de sacrifier l'intérêt général à son intérêt particulier, de la trahir en temps de guerre, de la voler en temps de paix.

A condition d'observer ces deux règles : ne pas nuire au droit d'autrui, ne pas nuire au droit de tous, la liberté individuelle doit être entière et intangible.

La frontière théorique ainsi établie n'est pas toujours facile à tracer dans la pratique. Les questions de frontière sont toujours litigieuses et il importe de les traiter avec toute l'attention qu'elles méritent.

L'essentiel est de marquer la ligne de partage entre les droits de l'individu et ceux de la société ; car une fois que l'on connaît les droits des particuliers, comme ils doivent être les mêmes pour tous les membres de la société, leur limite réciproque est par là même indiquée.

Or n'y a-t-il pas, tout d'abord, certains domaines qui sont de leur nature absolument privés et où la société, quelle qu'elle soit, n'a rien à voir ?

L'idée du droit individuel s'est élargie et précisée de siècle en siècle. Après bien des erreurs et des discussions elle s'est constituée de façon inébranlable sur certains points. C'est ainsi que de nos jours il est enfin à peu près hors de conteste que le domaine de la conscience échappe à toute intervention sociale.

Liberté pour tout le monde, je ne dis pas seulement de penser (car, à parler rigoureusement, la pensée est toujours à l'abri de toute contrainte), mais de dire et de manifester sa pensée en toute matière, artistique, scientifique, religieuse et même politique : quel est le rétrograde suranné qui osera s'inscrire, en théorie du moins, contre ce droit élémentaire ? L'argument capital à faire valoir en faveur de cette liberté peut se formuler en ces termes : Nul ne peut être forcé au mensonge et à l'hypocrisie.

Liberté aussi pour tout membre de la société, arrivant à l'âge adulte, de répudier les bénéfices et les charges de la société où il a été élevé, et de s'agréger à telle autre société qu'il lui plaît. Nul ne peut être forcé d'être citoyen d'un pays, et, pourvu qu'on renonce du même coup aux avantages et aux obligations, on a le droit de se retirer de l'association dans laquelle on a été jeté par le hasard de la naissance. C'est encore là un droit primordial qui ne peut guère être contesté. Il reste, pour donner satisfaction à la justice, à envelopper l'usage de ce droit de certaines précautions. L'adulte qui renonce à son pays natal n'a-t-il pas contracté une dette envers la société où il a été élevé ? Et n'est-il pas juste que cette dette soit acquittée de façon ou d'autre ? Cela peut se faire ou par un temps de travail prévu qu'il devrait au pays qu'il abando

nerait, ou, mieux encore, par une indemnité que paierait à ce pays la nation pour laquelle il aurait opté.

Mais déjà se trouve plus controversée, plus exposée à des restrictions, la liberté d'aller et venir, de se réunir, de s'associer, de contracter avec les autres membres de la société, d'employer son activité à sa fantaisie : dès que l'exercice de la volonté individuelle risque d'aboutir à des conflits, non plus seulement d'opinions, mais d'actes et d'intérêts matériels, la difficulté d'établir l'équilibre entre les droits opposés apparaît et se dresse.

Comment porter au maximum les libertés de l'individu, ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, comment restreindre au minimum l'autorité de la société ?

Il me paraît que l'autorité dévolue à la société doit toujours être justifiée par une nécessité absolue. Et cette nécessité peut être de deux sortes : il faut concéder à la société le pouvoir qui lui est indispensable, soit pour vivre, soit pour remplir les devoirs qui lui incombent.

Pour vivre, elle a besoin du concours de tous ses membres ; et comme tous profitent et doivent de plus en plus profiter de son existence, il est juste que tous collaborent à son entretien.

De là une double obligation qui s'impose à chaque individu :

En temps normal, l'obligation du travail. Dans une coopération pour la vie, fainéant devient synonyme de voleur. Quiconque, pouvant travailler, s'obstine dans l'oisiveté, est le parasite de ses compagnons.

En cas de danger extérieur, tant que la guerre sera un mal inévitable, l'obligation du service militaire. Quiconque, pouvant contribuer à sauvegarder l'existence menacée de la société dont il est membre, se

dérobe, est un associé déloyal qui veut avoir part aux profits sans avoir part aux risques.

Il suit de là que la société a le droit d'imposer à ses membres cette double contribution personnelle, tout en gardant le devoir de mettre dans l'organisation du travail et dans celle de la défense publique toute la somme de liberté compatible avec les nécessités vitales auxquelles elle ne peut se soustraire.

Quant aux devoirs qui incombent à la société, ils dépendent étroitement des droits de l'individu. L'autorité qui lui est accordée ne peut être qu'un moyen de les garantir. Cette autorité ne se légitime ainsi qu'au nom de la liberté.

Énumérons ces principaux droits, et, comme chacun d'eux engendre une obligation corrélative de la société, nous aurons déterminé du même coup les droits et les pouvoirs de la société elle-même.

Il est à peu près inévitable que les individus entrent en conflit, en se développant chacun selon sa nature. Or tout individu a un droit égal à réclamer l'aide et la protection de la société contre quiconque, par force ou par ruse, lèse la légitime expansion de sa liberté. De là pour la société le devoir de veiller au mutuel respect des énergies individuelles. Elle est gardienne de ce que les Anglais appellent le *fair play*, de ce que nous pouvons appeler en français la concurrence loyale. Elle est garante de toutes les libertés, et, obligée de garantir les individus contre la fraude ou la violence, elle a le droit d'instituer un service public de justice et de police, ou, pour tout dire d'un mot, de sécurité.

Tout individu, une fois parvenu à l'âge adulte, a un droit égal à défendre ses intérêts et ses opinions, à manifester ses préférences sur le sens où doit aller la société dont il fait partie, autrement dit à participer à la gestion des affaires publiques. De là pour la société

le devoir d'assurer à chacun la faculté de se faire et d'exprimer une volonté raisonnée en matière politique et sociale. Obligée de mettre chacun de ses membres en état d'exercer sa part d'action sur la conduite des intérêts collectifs, elle a le droit de réprimer toute atteinte à la libre expression des volontés individuelles et de faire respecter la volonté générale qui s'en dégage.

Tout individu a un droit égal d'accès aux moyens de développement physique, intellectuel et moral qui existent dans la société où il est né. De là pour la société le devoir de mettre à la portée de tous ses membres, et en particulier des enfants et adolescents, tout ce qui peut contribuer à faire d'eux des personnes dignes de ce nom. Obligée d'assurer à tous ses membres les moyens de développement intégral qu'elle peut leur procurer, elle a le droit d'organiser un système d'éducation publique tel que tous, avant d'arriver à l'âge adulte, y reçoivent un minimum d'instruction et puissent y trouver un exposé de toutes les doctrines controversées entre lesquelles son rôle est de rester neutre.

Avons-nous ici relevé tous les droits et tous les devoirs de l'individu et de la société ? Nous n'avons pas eu cette prétention. Nous avons voulu seulement poser un principe qui permette de juger toute attribution ancienne ou nouvelle déférée à la société. Pour savoir si elle lui a été concédée à tort, il suffit de se demander : Est-elle imposée par une nécessité vitale ? ou bien : Est-elle justifiée par un devoir à remplir envers les individus ? Et même, à le bien prendre, on pourrait se borner à poser cette seconde question ; car, au fond, quand on allègue la nécessité pour la société d'être entretenue en temps de paix et défendue en temps de guerre, on pourrait dire aussi bien que c'est

une obligation pour elle d'assurer à ses membres le droit de vivre en travaillant et leur indépendance contre les attaques du dehors.

Une pierre de touche unique peut ainsi, en dernière analyse, suffire à faire reconnaître si tel droit attribué à la société a ou non une solide raison d'être.

Du reste, à cet exposé succinct des droits solidaires de l'individu et de la société, il convient d'ajouter deux remarques importantes.

D'abord, bien que nous n'ayons parlé que de l'individu et de la société prise dans son ensemble, il va de soi qu'il peut et doit exister entre le tout et l'unité composante de nombreux groupements; les uns n'étant que des associations purement volontaires d'individus en vue d'un but à atteindre ; les autres étant des diminutifs de la grande société politique et participant (telles les communes, cantons, régions, etc.) aux droits, devoirs et pouvoirs qui lui échoient.

Ensuite il ne faut jamais oublier que le maximum de liberté individuelle est l'idéal à réaliser ; que le pouvoir des hommes sur les hommes doit aller s'amoindrissant sans cesse ; que toute contrainte extérieure doit être considérée comme une précaution provisoire contre les écarts et les défaillances de l'imperfection humaine, ainsi que les lisières guidant l'enfant qui ne sait pas encore marcher ; que, par conséquent, la société doit travailler à rendre inutile son autorité, en rendant de plus en plus ses membres capables de se gouverner seuls, c'est-à-dire de respecter la justice et de remplir tout leur devoir social sans autre commandement que celui d'une conscience devenue plus scrupuleuse. La substitution progressive de l'autonomie individuelle à toute réglementation imposée du dehors est l'œuvre que l'avenir rendra possible par une longue et délicate éducation.

Mais en attendant que le progrès moral, qui est indéfini, amène les hommes à l'accomplissement spontané et joyeux de toutes leurs obligations envers les autres, il faut rechercher ce qui peut les acheminer dans cette direction.

Le problème a été excellemment posé, je ne dis pas résolu, par J.-J. Rousseau, qui le formule en ces termes : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même. »

Nous aurons à nous souvenir de ces paroles et des principes ci-dessus établis, quand nous aurons à dresser la charpente de l'organisation politique.

III

DOMAINE ÉCONOMIQUE

Il s'agit à présent de considérer les rapports des hommes avec les hommes à propos des choses, et d'établir les principes de justice qui doivent présider à l'organisation économique. Il va de soi qu'ils ne peuvent suffire pour le plan d'une organisation où les données morales ne sont pas seules à considérer ; mais ils marqueront les limites entre lesquelles doit être maintenue la recherche postérieure du maximum d'utilité.

Il faut partir de cet axiome moral : Vivre de son travail est légitime. Vivre du travail d'autrui est injuste, exception faite pour qui ne peut travailler.

Cela posé, le principe qui me paraît tout dominer ici est celui-ci : *A chacun selon son travail* — corrigé et complété par cet autre : *A chacun selon ses besoins*.

La société étant essentiellement une coopération

pour la vie, il est juste d'établir une étroite relation entre l'effort et les jouissances de chacun. C'est stimuler d'ailleurs l'initiative individuelle en même temps que favoriser la prospérité générale.

Et je ne dis pas que la formule soit aisée à réaliser, ni même à interpréter. Ce qui est dû à chacun doit-il être proportionné à la peine qu'il se donne ? ou à la valeur du travail qu'il produit ?

L'un et l'autre sont difficiles à mesurer, et il est possible qu'après examen, faute de pouvoir évaluer directement l'effort, qui est à proprement parler ce qui mérite rétribution, on soit forcé de l'estimer par ses résultats visibles et palpables, c'est-à-dire par l'œuvre accomplie.

Cette estimation qui est juste au point de vue social, puisqu'elle se fonde sur l'apport réel fait à la société, ne l'est pas tout à fait au point de vue individuel, puisqu'elle renonce à faire entrer en ligne de compte le mérite intrinsèque de l'individu.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ajoute à la formule : *A chacun selon son travail*, l'autre formule : *A chacun selon ses besoins*.

Non pas que je lui donne le sens qu'on lui prête souvent d'une satisfaction universelle de besoins, ou plutôt de désirs illimités : si chacun devait prendre ou recevoir comme prix de ses peines tout ce dont il aurait envie, il faudrait une provision de richesse inépuisable ; car les désirs de l'homme sont immenses et vont croissant. Et puis à qui écherraient les objets limités en quantité, qui sont souvent les plus désirés ? Ou bien ils seraient distribués arbitrairement par une autorité quelconque, et gare au favoritisme ! ou bien ils deviendraient la proie des plus forts, des plus hardis, sinon des premiers venus. Dans les deux cas, la justice serait violée.

Non, j'entends ici le mot *besoins* dans son sens le plus strict. Je veux dire que tout travailleur doit être assuré de vivre, que ses besoins essentiels doivent être satisfaits, qu'un minimum de bien-être (logement, chauffage, nourriture, vêtement) est dû même à celui dont l'activité aboutit à des résultats de mince valeur.

Une seconde raison milite en faveur de la formule ainsi comprise. La société, je l'ai dit (p. 391), est obligée d'assurer l'existence de ceux qui ne peuvent pas encore, ne peuvent plus ou ne pourront jamais travailler.

Donc : A chacun selon son travail et selon ses besoins essentiels.

Cette double formule, telle que je viens de l'expliquer, n'a pas sans doute une précision mathématique ; c'est que les hommes ne sont pas des chiffres et qu'une certaine élasticité s'impose dès qu'il s'agit d'êtres vivants. Mais, telle quelle, elle est une approximation de la justice suffisante pour nous guider dans le dédale des questions compliquées où nous allons pénétrer.

Il en est trois capitales qui se posent dès l'abord et sont intimement liées l'une à l'autre ; trois problèmes de répartition, donc trois questions de droit avant tout.

Comment la *propriété* des choses doit-elle être répartie *entre la société et l'individu ?*

Comment *la richesse*, tant individuelle que collective, doit-elle être répartie *entre les individus?*

Comment *le travail* producteur de cette richesse doit-il être réparti *entre les membres de la société ?*

IV

PROBLÈME DE LA PROPRIÉTÉ

Il existe dans toute société trois sortes de richesses ; deux sont naturelles : *la terre* (sol, sous-sol, fleuves,

chutes d'eau, etc.), et *la force de travail* des hommes; une est artificielle : c'est le produit de la combinaison des deux premières (maisons, récoltes, usines, outillage, mobilier, etc.).

A qui, de l'individu ou de la société, doit revenir la propriété de ces trois ordres de choses ?

Tout dépend de leur origine. Qui les a faits ou contribué à les faire ? Les économistes ont dépensé beaucoup d'encre et de persévérance à prouver que le droit de propriété individuelle est fondé sur le travail. Acceptons et appliquons cette théorie très simple et très solide.

Les terres, n'étant l'œuvre de personne, ne peuvent appartenir individuellement à personne.

La terre entière, puisque de toutes les espèces animales qui l'habitent l'humanité est la seule qui sache la travailler et l'exploiter, peut être considérée comme le domaine commun de la totalité des personnes humaines; et tant que l'humanité est divisée en nations, tout pays occupé par une nation est propriété nationale ou collective. Nous verrons plus tard que la propriété collective a des caractères qui la distinguent profondément de la propriété individuelle.

En revanche, tout individu a le droit de disposer de sa force de travail et, par conséquent, de ce qu'elle produit. Tout individu est donc propriétaire légitime des produits de son travail, ou, en cas d'échange, de leur équivalent.

Quant à la richesse artificielle, elle revient à ceux qui l'ont réellement créée, c'est-à-dire, suivant les cas, soit à l'individu, soit à la collectivité entière, soit à des groupes de cette collectivité. L'individu ne peut donc posséder en propre que ce qu'il a fait lui-même ou ce qu'il s'est procuré en échange de son travail personnel (meubles, chevaux, tableaux, maison qu'il

aura bâtie ou fait bâtir à ses frais, etc.) : en somme, assez peu de chose. Le reste est propriété collective.

On peut discuter cette question de la propriété en se plaçant à d'autres points de vue ; et si cette discussion nous amène à des conclusions identiques, quelle force nouvelle n'acquerront-elles pas de la sorte?

On peut dire d'abord : L'homme a le droit de se servir des choses que lui fournit la nature ; et ce droit est égal pour tous les individus. A quelles conditions l'un d'eux peut-il, à l'exclusion des autres, s'approprier une partie de ces choses? A condition qu'il en ait besoin pour vivre ou pour gagner sa vie en travaillant : il peut donc y avoir propriété privée des choses consommables ou des instruments de travail personnel ; en un mot, *propriété individuelle d'usage.* Mais un individu est-il autorisé à s'approprier des choses qu'il ne peut ni consommer ni employer à lui seul? Non, parce qu'il lèse ainsi le droit du voisin ; parce que, accaparant des moyens de production qui ne lui sont pas nécessaires, pouvant dès lors, à son gré, en permettre ou en refuser l'accès qui devrait rester libre, il attente à la liberté et au droit égal des autres hommes, devient leur maître, les tient à sa merci, peut exploiter à son profit la nécessité où ils sont de subir ses conditions, et par conséquent vivre injustement du travail d'autrui. Donc la propriété privée de ce qui permet à un homme d'en transformer un autre en outil travaillant pour lui est illégitime. Autrement dit, la *propriété d'exploitation* doit être collective.

On peut dire encore : A chacun le fruit de son travail. Tel est le fondement du droit de propriété. Par conséquent, chacun peut consommer ce qu'il a produit. Mais le cas ne se présente que rarement dans la société

actuelle. A l'origine sans doute, quand l'homme était à demi sauvage, il a pu se faire que chacun consommât seulement ce qu'il avait produit, et produisît seulement ce qu'il devait consommer. Mais les choses ont beaucoup changé depuis lors ; il est arrivé (et c'est de l'aveu unanime un des changements qui ont le plus contribué au progrès des sociétés humaines) que le travail s'est divisé ; que les divers métiers sont nés; que chacun s'est voué à une occupation spéciale, comptant pour satisfaire ses besoins sur un échange de ses produits ou de ses services avec ceux des autres hommes. Or, qui dit travail divisé dit travail collectif. Combien n'y a-t-il pas de métiers différents intéressés dans cette opération si banale qui est la construction et l'aménagement d'une maison ! Ainsi la forme du travail s'est modifiée profondément depuis les âges primitifs, et, de nos jours, à mesure que les machines et la grande industrie se sont développées, ce caractère collectif de la production se marque de plus en plus.

Il serait banal d'insister sur ce fait qui crève les yeux. Supposez, si vous voulez, que la distribution de l'électricité à domicile permette un jour de substituer le petit atelier de famille aux vastes fabriques où s'entassent aujourd'hui les travailleurs : en sera-t-il moins vrai que toute œuvre ainsi faite (toile, soierie, montre, ce que vous voudrez) représente la collaboration de milliers et de milliers d'hommes, depuis ceux qui ont préparé et voituré les matières premières jusqu'à ceux qui ont monté les machines, aménagé les forces productrices d'électricité, donné la dernière main aux objets fabriqués? Or si, dans toute société civilisée, il est indéniable que la forme de la production est surtout collective, n'est-il pas naturel que la forme de la propriété le soit aussi?

Suivons ce qui découle rigoureusement de ces principes et ne craignons pas de formuler un droit nouveau, si cela est nécessaire. Analysons d'abord, plus profondément qu'on ne le fait d'habitude, ce que contiennent la notion de propriété individuelle et la notion de propriété collective.

La propriété individuelle est exclusive et absolue. Propriété d'un individu implique expropriation de tous les autres. La chose, possédée individuellement, peut être consommée par celui qui la possède. Il est maître d'en disposer à sa fantaisie pour ses besoins ou ses plaisirs. Il a le droit, suivant l'antique formule, d'en user et d'en abuser.

Mais aussi (ce qu'on oublie trop souvent) la propriété individuelle, illimitée dans son pouvoir sur les choses, est fort limitée dans le temps. Elle est liée, par définition même, à l'existence de l'individu ; elle dure juste autant que lui ; logiquement elle ne doit pas et ne peut pas lui survivre, elle est purement viagère.

La propriété collective est, au contraire (voyez ce qui existe déjà pour les routes, les musées, les biens d'État), relative et incomplète. Elle est indivise, et ne peut être accaparée par un ou plusieurs membres de la collectivité au détriment des autres. Aucun de ceux qui y participent n'est autorisé à détériorer, aliéner ou réserver pour lui seul ce qui appartient à tous. Chacun a le droit d'user, non d'abuser. Elle est, au fond, usufruit plus encore que propriété au sens précis du mot.

Mais aussi cet usufruit se prolonge plus loin dans le temps. La propriété collective est liée à l'existence de la collectivité qui la possède et dont la vie est indéfinie, parce que de nouveaux membres lui viennent, tandis que d'autres disparaissent. Si elle est communale, cantonale, nationale, elle doit durer autant que la commune, le canton, la nation. Chaque génération en jouit

à son tour sous la réserve de transmettre aux générations suivantes les droits de jouissance qu'elle exerce.

Ce qui précède entraîne des conséquences graves. Lorsque l'individu vient à mourir, à qui devront aller les biens qu'il laissera? Ils ne peuvent échoir à un autre individu, puisque cet individu posséderait alors des choses qu'il n'aurait pas gagnées par son travail. Il faut donc de toute nécessité qu'ils fassent retour à la masse : la collectivité est l'héritière universelle ; et cela est juste, non pas seulement parce que le droit de propriété individuelle a pour fondement le travail, mais parce que, de cette façon, l'individu paiera à la société les innombrables services qu'il reçoit et surtout qu'il aura reçus d'elle dans un régime organisé suivant la raison, la science et la justice.

Comme nous parlons ici, non de ce qui est, mais de ce qui doit être, il faut un effort d'imagination pour se représenter les changements profonds que comporte un régime où, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, la propriété sociale aurait la grosse part et la propriété individuelle la petite, régime que nous avons déjà appelé socialiste. Il entraîne avant tout un renversement complet dans les relations économiques de la société et de l'individu.

Aujourd'hui, la collectivité est pauvre; elle agit comme une mendiante à l'égard de l'individu ; elle lui demande sans cesse de l'argent; elle cherche à lui extorquer, sous forme d'impôts, le plus qu'elle peut, et, à cause de cela même, elle est regardée souvent par lui comme une ennemie, tout au moins comme une quémandeuse tracassière qu'on a peu de scrupule à tricher et à frauder.

Mais, une fois que la collectivité est propriétaire reconnue des terres, des mines, des usines, des moyens

de production, et par conséquent des produits, récoltes et loyers provenant de tout cela, elle est riche, extrêmement riche ; elle n'a plus rien à réclamer de ses membres, sinon leur travail en temps normal et leur aide en cas de danger. Plus d'impôts, sinon cet impôt personnel réduit au minimum. Loin de demander, elle donne. Sur la masse énorme de ses revenus, elle peut sans peine organiser des services publics, soit gratuits, soit à prix de revient ; pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent pas travailler, entretenir, réparer et perfectionner son outillage.

Ce prélèvement fait, le revenu social est partagé entre tous les membres de la société au prorata de leur travail : l'individu devient alors un actionnaire qui, comme dans toute société par actions, reçoit des dividendes. La société n'apparaît plus que comme une bienfaitrice qui verse sur tous ses membres une pluie de bonnes choses. Comment ne pas vouloir passionnément sa prospérité ?

Il y aura sans doute l'obligation pour tous de travailler, et, le cas échéant, de combattre pour elle mais quoi ! la dernière de ces obligations est déjà entrée dans les lois et dans les mœurs et elle deviendra, nous l'espérons ardemment, de plus en plus platonique ; quant à l'autre, qui donc osera défendre le droit au parasitisme ? qui donc soutiendra qu'il est juste qu'il y ait des gens valides jouissant de tout sans jamais rien faire ? Où est-il, celui qui veut laisser à des oisifs le privilège de vivre toute leur vie du travail d'autrui, et perpétuer ainsi des êtres corrompus et corrupteurs, ferments de vices, de discorde et de destruction pour la société qui a la sottise d'endurer leur existence ?

Mais ce serait peu de faire saillir le changement

essentiel que le régime socialiste entraîne dans la situation respective des individus et de la société, si nous ne faisions voir que ce régime est conforme aux principes posés par nous au début de cette étude, comme des pierres de touche destinées à éprouver toute institution sociale! Nous avons montré de trois façons différentes comment il se justifie. A cette argumentation directe nous allons ajouter une argumentation indirecte. Ce sera, pour ainsi dire, « faire la preuve » de notre raisonnement.

Le régime socialiste est-il une conciliation de la concurrence et de la solidarité, ces deux formes indestructibles de la lutte et de l'accord pour la vie? (P. 6.)

La concurrence? Elle subsiste, dépouillée il est vrai de son antique venin, défaite de son caractère haineux et cruel, incapable désormais d'aller jusqu'à l'écrasement des faibles, réduite à n'être plus entre les individus qu'une émulation de bien faire; elle subsiste, animée de deux sentiments puissants : l'un, le désir de s'assurer plus de jouissances par une grande somme de travail; l'autre, la fierté de contribuer autant que personne à la prospérité commune.

Pour la solidarité, j'imagine qu'il est inutile d'insister. Il est bien évident qu'elle s'accroît avec la quantité même des choses possédées et exploitées collectivement. La communauté croissante de risques et de profits qui en résulte supprime et empêche de renaître l'antagonisme de classes.

Le régime socialiste est-il de nature à réaliser cet accord de l'intérêt général et de l'intérêt particulier, qui est, d'un aveu unanime, chose désirable?

La réponse est facile. Chacun étant associé aux bénéfices comme aux pertes travaille du même coup pour soi-même et pour les autres. Les dividendes touchés par l'individu dépendent à la fois de son activité per-

sonnelle et de l'activité collective. Les intérêts de tous et de chacun sont donc convergents.

Le régime socialiste assure-t-il à chacun ce qui lui est nécessaire ? Oui encore et au delà. Le contraste horrible d'un homme mourant de faim à côté d'un autre homme gorgé de jouissances jusqu'à la nausée est rendu impossible. Il peut rester entre les membres d'une même société une légère inégalité économique, qui tendra d'ailleurs à diminuer à mesure que le savoir et la capacité seront plus également distribués, à mesure aussi que le sentiment de la justice devenant plus délicat permettra de récompenser l'effort plus encore que le résultat ; mais, en attendant, elle ne portera jamais sur les choses indispensables à la vie, elle sera toujours fondée sur une inégalité réelle de mérite, et elle demeurera médiocre dans la plupart des cas, proportionnée qu'elle sera au faible écart qui peut exister d'ordinaire entre deux individus pour la rémunération d'un travail rigoureusement personnel.

Le régime socialiste offre-t-il des chances égales de développement à tous les individus? C'est son plus éclatant avantage. L'héritage individuel n'ayant plus de raison d'être, le point de départ est égal pour tous les enfants. Plus d'innocents voués dès leur entrée dans la vie à pâtir dans le présent et dans l'avenir, privés qu'ils sont du bien-être et des moyens d'éducation prodigués aux enfants qui se sont donné la peine de naître riches! On a déjà compris, en beaucoup de pays, qu'il est inique qu'un enfant naisse esclave ou serf ou sujet, tandis qu'un autre naît maître, seigneur ou prince. La richesse héréditaire est, pour les mêmes raisons que la noblesse ou la puissance héréditaire, un privilège odieux d'ores et déjà condamné dans la conscience de l'humanité pensante. A tous les enfants la vie du corps et de l'esprit, en tant que cela dépend de la société, est

garantie par le régime socialiste, et ce crime aujourd'hui commun du bonheur entravé et de la capacité étouffée chez des millions d'êtres humains par une mauvaise organisation sociale, ce crime n'apparaîtra plus que comme un mauvais souvenir d'âges encore barbares.

De tous les arguments de ceux qui défendent l'héritage, un seul a quelque poids. — Eh quoi, nous dit-on, un fils, une fille, ne pourront-ils garder, en souvenir de leurs parents, les objets qui leur ont appartenu? — Il est aisé de donner satisfaction à ce sentiment respectable. La société socialiste n'a aucun intérêt à empêcher l'héritage individuel des objets d'usage personnel. Il lui suffit d'empêcher la reconstitution d'un capital privé qui dispenserait son possesseur de travailler et lui permettrait par suite de vivre du travail d'autrui. Donc elle peut très bien laisser à tout individu la liberté de transmettre à ses enfants les meubles, livres, vêtements, objets d'art, qui peuvent avoir pour la famille une valeur de reliques. Elle peut même, plus libérale que la plupart des sociétés actuelles, laisser à l'individu la liberté de tester et de léguer à qui lui plaît toute cette propriété mobilière ; il n'y a plus risque de léser les enfants, puisque les enfants sont en tout cas assurés de ne manquer de rien. Il suffirait d'une simple précaution, d'un article de loi stipulant que les choses transmises par héritage ne peuvent en aucun cas devenir matière à trafic. Elles resteraient vraiment de la sorte, pour ceux qui les posséderaient, de pieux souvenirs.

On revient à la charge et l'on nous dit encore : Si les maisons et les champs appartiennent à la collectivité, adieu tout espoir de mourir sous le toit où l'on est né! Adieu la douceur de vieillir dans le coin de terre où l'on a passé ses premières années! L'homme est comme

arraché du sol natal. Il devient une pauvre chose vagabonde, flottante à tous les vents et impuissante à se fixer nulle part.

A tous ceux qui croient ainsi nécessaire au bonheur des êtres humains la possession d'un nid héréditaire je pourrais demander pourquoi leur sollicitude en faveur de ceux qui peuvent en être privés s'éveille si tardivement. Pour combien d'ouvriers des villes ce rêve du poète :

Naître, vivre et mourir dans la même maison,

est-il une chimère irréalisable ! Je pourrais dire qu'on les compte par milliers et par centaines de milliers les malheureux pour qui le mot de bien patrimonial n'a aujourd'hui aucun sens. Les propriétaires s'inquiètent assez peu de savoir, quand ils mettent à la porte le locataire qui ne paie point son terme, si celui-ci laisse un lambeau de son cœur dans le logis d'où on le chasse. Et c'est à notre régime capitaliste que devrait être retournée cette accusation : Des pauvres, vous faites des nomades, des déracinés, sans attache aucune avec tout ce qui les environne.

Je ne veux pourtant pas me servir de cet argument facile. Le régime socialiste n'a pas le droit d'avoir les mêmes vices que celui dont il est destiné à prendre la place ; il serait à repousser, s'il n'était pas meilleur.

Heureusement on le condamne la plupart du temps sans le comprendre. Dire que la terre est la propriété inaliénable de la communauté, que les immeubles à la mort de qui les fait construire lui reviennent aussi, cela ne signifie pas que personne ne pourra plus posséder sa maison, son clos, son jardin. Cela veut dire seulement que les possesseurs, quels qu'ils soient, de ces biens d'usage seront les locataires de la collectivité.

Cela veut dire qu'ils devront payer à la nation, au canton, à la commune (peu importe), le loyer de la propriété bâtie ou non bâtie qu'il leur plaira d'occuper. Libre à l'individu d'avoir, s'il lui plaît, sur la rétribution de son travail, l'appartement selon la mode parisienne, ou la maisonnette avec jardin selon la mode anglaise. Sur ce point rien ne sera changé de ce qui existe aujourd'hui, sinon que les membres de chaque collectivité, étant à la fois propriétaires et locataires de tous les bâtiments, seront vraisemblablement assez intelligents pour s'offrir à des conditions avantageuses un choix de maisons commodes et élégantes ; que bouges et taudis auront disparu ; que caprices et cruautés légendaires des propriétaires-tyranneaux ne seront plus à redouter, etc.

Dès lors qu'est-ce qui empêchera celui que ses souvenirs attacheront à une maison d'y demeurer aussi longtemps qu'il en pourra acquitter le loyer? Et en cas de mort d'un chef de famille, comme l'entretien de tous les enfants sera une des charges de la communauté et qu'il faudra bien loger quelque part les orphelins, qu'est-ce qui empêchera que, sous une tutelle quelconque, ils gardent jusqu'à leur majorité la jouissance de la maison où ils seront venus au monde!

En réalité, sous le régime socialiste, on pourra toujours dire, quand on aura affermé quelque partie du bien commun : Mon clos, ma maison, mon jardin. Seulement, *mien* et *tien* dans ce cas-là signifieront toujours *nôtre*. Il sera toujours sous-entendu pour les objets de cette nature qu'on peut en jouir, sans pouvoir ni les vendre ni les détériorer à plaisir.

Mais j'arrive aux objections plus graves qu'on fait d'ordinaire au régime socialiste. On reconnaît assez volontiers qu'il est favorable à l'égalité et à la solida-

rité ; en revanche, on lui reproche souvent d'être nuisible à l'extension de l'activité et de la liberté individuelles. Examinons ce que vaut ce reproche.

On dit : Le socialisme ne tient pas compte de la paresse naturelle à l'homme. Il ôte l'aiguillon du besoin et de l'intérêt personnels. Il mène ainsi à l'immobilité de la machine sociale, à la mort du travail.

Singulier raisonnement! D'abord, est-ce que le besoin et l'intérêt sont les seuls mobiles des actions humaines? Je me suis laissé dire que les plus difficiles, les plus hasardeuses étaient accomplies pour de tout autres motifs qu'un grossier désir de gain matériel. Le volontaire qui s'engage pour défendre son pays menacé ou l'indépendance d'un peuple opprimé ; le savant et l'artiste qui épuisent leur force à la recherche de la vérité et de la beauté ; le sauveteur qui se jette à l'eau pour en tirer des naufragés ; le médecin ou la sœur de charité qui se dévouent à soigner des cholériques ; la mère qui prodigue sa santé au chevet de son enfant malade ; le martyr religieux ou politique qui donne sans compter pour sa cause son énergie et sa vie même : voilà bien des gens qui, en ce faisant, n'obéissent certes pas à un misérable calcul d'égoïsme. Or, quoi que puissent prétendre certains dénigreurs effrénés de l'humanité, les exemples que je viens de choisir, pour ne pas être la règle, ne sont pas non plus l'exception. Qui de nous n'en a constaté de tels autour de lui? Qu'est-ce à dire, sinon que l'amour de la patrie, de la justice, de la gloire, le sentiment passionné de la solidarité humaine, l'affection maternelle, la foi en une idée peuvent avoir et ont, en bien des cas, une force d'impulsion qui mène l'homme jusqu'à l'oubli et au sacrifice de sa personnalité? Imaginer que tout acte a pour but un profit, c'est faire, à proprement parler, de la psychologie de banquier.

Or, de tous ces motifs qui agissent déjà dans notre société où pourtant la maxime féroce : *chacun pour soi*, est encore dominante, je voudrais bien savoir lequel disparaîtra dans une société socialiste où la maxime : Un pour tous et tous pour un, est l'âme du système. Donc, il n'est pas à craindre que les plus nobles activités de l'homme soient entravées ; elles seraient plutôt stimulées. Seulement, on fait remarquer que la générosité, le dévouement, l'esprit de fraternité ne sont pas les ressorts ordinaires d'une société ; qu'il faut, dans le trantran de la vie journalière, des raisons d'agir plus terre à terre, mais plus répandues et plus habituelles ; que l'intérêt matériel, pour grossier qu'il soit, est la force motrice dont ne peut se passer un bon mécanisme social.

Soit. Mais j'ai déjà fait voir que, profits et pertes étant partagés entre tous, chacun est intéressé à grossir le rendement du travail collectif ; que, de plus, la rémunération variant entre les individus, suivant la quantité et la valeur du travail accompli, chacun est intéressé à augmenter son effort pour augmenter ses jouissances.

Ce n'est pas encore assez dire. Du moment qu'un enfant ne trouve plus dans son berceau des titres de rente l'invitant à la fainéantise ; du moment qu'un individu ne peut plus détourner à son profit la force productive d'un autre, puisque le prêt à intérêt disparaît et que les moyens de production appartiennent tous à la communauté ; le travail devient, pour toute personne valide, bien plus qu'une obligation morale ou légale : il est une absolue nécessité. Le mot connu : Que celui qui ne travaille pas ne mange pas, devient une terrible menace suspendue sur la tête du paresseux. Il est difficile d'imaginer un plus vigoureux stimulant à l'action que la perspective de mourir de faim.

Il serait même permis de trouver cette contrainte dure jusqu'à la cruauté, si elle n'avait, dans le régime socialiste, ce correctif : Qui voudra travailler le pourra toujours. La société, maîtresse de tous les moyens de production, assure par là même à tous ses membres le libre accès à la matière et aux instruments de travail.

Des naïfs ou des habiles vont, il est vrai, répétant : L'abolition de l'héritage individuel serait un coup mortel porté à l'activité sociale. Ne voyez-vous pas combien de parents peinent avec ardeur et persévérance pour enrichir leurs enfants ?

Je réponds que la même cause produit ici des effets contraires. Si des parents tendres sont poussés à se surmener par l'envie de faire un sort plus heureux à leurs héritiers, quel moelleux oreiller de paresse pour les enfants qu'un copieux héritage ! Ce que la société peut gagner par les uns, elle le perd par les autres. Parlerai-je du côté moral de la question ? Chacun sait les hideux calculs qui grouillent autour d'une fortune à recueillir ; on escompte la mort du parent riche ; on évalue d'avance ses dépouilles ; le langage bourgeois a créé une belle expression pour exprimer l'attente de cette curée ; cela s'appelle « avoir des espérances ». Et je ne dis rien des discussions, des querelles, des haines qui éclatent, le jour du partage, sur la tombe encore fraîche. L'héritage, ce prétendu lien des familles, en est d'ordinaire le plus énergique dissolvant. S'il a le mérite de rappeler aux vivants ce qu'ils doivent aux générations futures, s'il leur met au cœur la joie fière et désintéressée du vieillard disant :

> Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,

ce mérite ne disparaît pas dans un régime où l'héritage est socialisé, non supprimé. L'individu, en effet, n'ignore pas qu'il y travaille pour ses enfants en même

temps que pour ceux des autres, et il garde en l'élargissant le sentiment vivifiant de contribuer à l'avenir de l'humanité.

Non, l'activité individuelle n'est point atteinte en ses sources profondes par le régime socialiste. Et j'en dis autant de la liberté.

Sans doute elle n'y sera point absolue. J'ai démontré qu'en n'importe quel état social elle ne peut être sans limite. L'individu, pour ne parler ici que de la question économique, ne sera point dispensé de travailler pour la société. Il lui devra une partie de son temps et de son effort, en échange des avantages de toute espèce qu'il en obtiendra. Ce n'est pas là une nouveauté. Ce temps de travail est comparable aux années de service que doivent à l'État, dans la société actuelle, les membres du corps enseignant ou les employés des diverses administrations publiques, tantôt en retour de l'instruction reçue gratuitement, tantôt en vue d'une retraite promise. Ce qui est nouveau, c'est qu'il deviendra une obligation universelle ; c'est aussi qu'il sera réduit au minimum par le seul fait que tout le monde prendra part à la besogne et que les parasites et les inutiles seront rentrés dans les rangs de l'armée laborieuse. Quelques-uns ont calculé que quatre heures de travail par jour suffiront amplement pour subvenir aux besoins essentiels de la société, c'est-à-dire de tous ses membres. Je ne me lancerai pas dans ces calculs problématiques : je ferai seulement observer qu'une fois le devoir social rempli l'individu redevient maître de son activité. Il en use à sa fantaisie et nul ne peut lui demander compte de l'emploi qu'il en fait.

Libre d'employer à sa guise le temps qui lui reste, il l'est également d'employer ce que lui rapporte son travail personnel. Le socialisme doit avoir encore, dans

quelque coin perdu, des adversaires surannés capables de dire et même de croire qu'il rêve d'imposer à tout le monde une existence uniforme et quasi monastique dans je ne sais quelles « cités ouvrières » perfectionnées. Je suis obligé de leur enlever cette illusion, si chère qu'elle puisse leur être. Le régime socialiste n'entraîne et n'admet aucune réglementation de la vie privée ; il laisse à chacun la faculté de vivre isolé, en famille ou en commun ; il respecte la diversité des goûts ; puisque l'individu est propriétaire des fruits de son travail, il peut les consommer, qui à voyager, qui à se procurer des livres, qui à faire bonne chère, porter de beaux habits, courir les théâtres, etc. Il serait temps que cela fût une bonne fois entendu et mis hors de discussion.

Ce que le régime socialiste peut et prétend supprimer, ce n'est pas la faculté pour tout homme de choisir parmi ses désirs ceux qu'il préfère satisfaire ; c'est le privilège qu'a le riche d'imposer au pauvre sa volonté, sa tyrannie. Aujourd'hui le propriétaire d'un champ, d'une usine, peut dire à l'ouvrier qui lui demande du travail : « Je te paierai tant pour tant d'heures. — C'est trop peu pour nourrir tes enfants, dis-tu ? Tant pis ! Pourquoi as-tu des enfants ? — C'est à peine suffisant pour te faire vivre ? — Eh bien ! prive-toi, jeûne, végète comme tu pourras. Ce n'est pas mon affaire. Je t'ai dit mes conditions. Tu peux t'en aller, si elles ne te plaisent pas. Qu'est-ce qui me force de te donner du travail ? Tu me dois un grand merci, si je veux bien t'employer à mon service. Est-ce que mon usine et mon champ ne sont pas à moi seul ? » — Et l'ouvrier n'a qu'à mourir de faim ou à se laisser exploiter, puisque la loi actuelle autorise l'accaparement des moyens de production entre les mains de quelques privilégiés. Mais qu'on mette ces moyens à

la disposition de tous les membres de la société, et ce pouvoir monstrueux de vie et de mort, dévolu à des hommes sur d'autres hommes, est aussitôt brisé. On a beaucoup raillé les braves gens de 1848 qui proclamaient en France *le droit au travail.* Folie, chimère, utopie, leur criait-on. Je le crois bien! Le droit de vivre en travaillant est la négation même du système qui permet de vivre du travail d'autrui. Ils commençaient par la fin, pour ainsi dire ; ils mettaient la charrue avant les bœufs ! Abolissez d'abord le système régnant où la permission de travailler est une faveur octroyée par les maîtres du sol, des mines, des fabriques. Etablissez le régime socialiste et la chimère d'hier devient la réalité de demain.

Ah ! cette domination du capital sur le travail ! Cette mainmise de celui qui paie sur celui qui est payé ! Cette dépendance et cet esclavage moral du salarié ! Journaliste dont un financier achète la plume et le talent ; employé que son employeur contraint de choisir entre son gagne-pain et ses convictions politiques ou religieuses ; ouvrier qui est menacé de renvoi, s'il ne vote pas comme veut le patron..., voilà un engrenage de violences et d'hypocrisies où la dignité du pauvre est broyée comme sous une meule de pressoir. Caractères avilis, consciences faussées, échines courbées jusqu'à ne plus pouvoir se redresser, quels effets démoralisants de la puissance que leur misérable argent donne à ceux qui possèdent sur ceux qui ne possèdent rien ! Vienne la quasi-égalité économique qui tuera cette exploitation et cet asservissement de l'homme par l'homme ! C'est au nom de la liberté humaine outrageusement violée qu'il faut appeler le règne du régime socialiste.

Il est le vrai garant de cette liberté, et les paroles mêmes d'un des plus fameux théoriciens du libéralisme

peuvent nous servir à le prouver. Benjamin Constant écrivait : « La propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques ». Pourquoi ? Parce que seule elle leur assure l'indépendance, la sécurité, un certain loisir nécessaire à l'acquisition des lumières. Il suit de là que, si l'on reconnaît à tout membre d'une société des droits politiques, il faut admettre aussi que tout citoyen doit être propriétaire. Or quels sont les moyens d'universaliser la propriété ? Je n'en vois que deux. L'un est d'assurer à chacun une part de propriété privée, ce qui amènerait un partage des terres et des immeubles ; le droit de vendre étant inséparable de la propriété individuelle, le moment viendrait vite où tel ou tel possesseur, par paresse, par esprit d'aventure, par mille et une causes, se déferait de sa parcelle au profit d'un voisin ; et alors, si l'on voulait maintenir chacun au rang des propriétaires, le partage serait sans cesse à recommencer. Les socialistes, qui ne sont pas des partageux, sont contraires à cette procédure compliquée qui amènerait tous les vingt ans des perturbations sans nombre. Ils se prononcent pour l'autre moyen, qui consiste à assurer à chacun une part de la propriété collective qui est, de sa nature, indivisible et inaliénable, plus une part de propriété individuelle proportionnelle à son travail ; et ils constatent que, de l'aveu même de leurs adversaires, ce moyen est pour l'individu un instrument d'émancipation politique et morale en même temps qu'économique.

En principe donc le régime socialiste non seulement est conforme à la justice, mais remplit toutes les conditions que nous avons reconnues comme nécessaires, soit à la bonne marche d'une société, soit au développement intégral de tous ses membres. Il reste à voir comment il peut être organisé et la question est loin d'être aisée à résoudre. Mais, quelles que puissent être

les difficultés d'organisation, elles ne sauraient détruire ce fait grave et désormais acquis : son adaptation au but que doit poursuivre toute société humaine.

V

PROBLÈMES DE LA RÉPARTITION DU TRAVAIL ET DES PRODUITS DU TRAVAIL

La question de savoir à qui, de l'individu ou de la collectivité, revient la propriété des choses est la question fondamentale d'où dépendent toutes les autres dans le domaine économique. Mais la solution que nous lui avons donnée ne résout pas les questions que nous avons posées en même temps.

Comment répartir entre les individus les produits du travail et le travail lui-même ?

Deux problèmes qu'on ne peut séparer, comme nous le verrons, quoiqu'on ait prétendu souvent les étudier séparément.

Il ne s'agit, pour l'instant, que de rechercher les principes qui doivent présider à leur solution.

A chacun selon son travail, est évidemment, d'après ce qui a été dit plus haut, la formule qui donne satisfaction au droit individuel. Seulement deux réserves s'imposent dès le début. Il faut ajouter d'abord : prélèvement fait sur la masse à répartir de ce qui est nécessaire pour l'épargne collective et pour l'entretien de ceux qui ne peuvent pas travailler. Il faut dire ensuite qu'il n'y aurait aucun avantage ni souvent aucune possibilité à ce que chacun reçût en nature le produit qu'il peut avoir créé. Voyez-vous les ouvriers ayant travaillé à fabriquer une locomotive recevant, qui une roue, qui un piston, qui une chaudière ? Vous

figurez-vous même, si l'on interprétait à la lettre la formule précédente, ce qui reviendrait au professeur ayant donné une leçon ou au travailleur ayant dragué une rivière? Il faut donc comprendre que chacun doit recevoir une valeur égale à celle du travail qu'il a accompli : et, par suite, la nécessité s'impose de trouver une unité de mesure entre choses de différente nature, mais ayant ce caractère commun de satisfaire un besoin et de contenir une certaine quantité de travail humain. Rien de plus important, rien de plus délicat, dans le sujet qui nous occupe, que la détermination de ces équivalences. Aussi une théorie de la valeur est-elle indispensable pour arriver à s'approcher de cet idéal : *A travail égal, égale rémunération.* Ce n'est pas encore le moment de construire cette théorie. Disons seulement que, pour éviter toute chance d'erreur due à la partialité des hommes, l'équivalence cherchée doit, pour ainsi dire, se déterminer d'elle-même ; j'entends qu'elle ne doit être en aucune façon le résultat d'une estimation arbitraire ; qu'elle doit, au contraire, se dégager par une sorte de mécanisme automatique de la comparaison entre les choses qu'il s'agit d'évaluer.

Une difficulté d'une autre sorte, mais non moins sérieuse, complique *la répartition du travail entre les individus.* Il y a deux conditions, presque contradictoires en apparence, à remplir. Le travail doit être à la fois obligatoire et libre ; autrement dit, chacun doit travailler et chacun doit, autant que possible, avoir la faculté de choisir son genre de travail. Là encore il faut trouver la conciliation rationnelle de l'élément social et de l'élément individuel ; car, d'une part, il importe à la société que les travaux indispensables soient exécutés, et, d'autre part, il est à souhaiter que tout individu puisse mettre son activité en harmonie

avec ses goûts et ses aptitudes. En pratique, comment empêcher l'encombrement d'un métier au détriment d'un autre ? Il est naturel que certaines professions regardées comme plus agréables ou plus faciles soient ardemment recherchées, tandis que d'autres, plus pénibles ou plus répugnantes, risquent de mettre les gens en fuite.

Répétons-le une fois de plus : Ce n'est pas le moment de trancher cette difficulté. Disons seulement que le choix de son occupation ne doit pas être imposé à l'individu par une autorité arbitraire ; que là aussi il faut une sorte de mécanisme automatique qui règle l'entrée des travailleurs dans les différents corps de métier, sans privilège pour les uns ou pour les autres, sans autre considération que leur capacité ou leur désir. Et, à première vue, on peut indiquer dans quelle direction il convient de chercher la solution du problème qui par là est étroitement lié au précédent. C'est, semble-t-il, en proportionnant la rémunération de tout travail à la somme d'efforts qu'il exige, qu'on a chance de régler rationnellement du même coup la production et la répartition de la richesse.

Il conviendra de ne pas oublier ces principes et ces indications, quand nous essaierons de tracer les grandes lignes d'une organisation socialiste.

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION POLITIQUE

Nous avons maintenant à déterminer l'organisation politique, non pas d'une société quelconque, mais d'une société socialiste ; point capital qu'il ne faut pas perdre de vue, parce qu'un régime socialiste rend possibles ou nécessaires certaines choses qui seraient ou inapplicables ou pernicieuses avec un autre régime économique.

CHAPITRE PREMIER

LES LIBERTÉS NÉCESSAIRES

L'autorité sociale a pour expression la loi. Mais la loi n'est pas toute-puissante et ne doit intervenir que pour faire respecter les droits des individus, considérés isolément ou collectivement.

La première chose à faire est donc de délimiter ce qui doit et peut déjà rester en dehors et au-dessus de la loi ; ou, pour dire la même chose en d'autres termes, le domaine réservé à la libre action individuelle.

La fonction de la loi, pour tout ce qui est compris dans ce domaine, se borne à prévenir et à réprimer toute atteinte à la liberté.

Parmi les libertés nécessaires, il faut compter d'abord celle d'aller et de venir. Aucun individu ne peut être arrêté, à moins qu'i ne soit un danger pour autrui ; et, dans ce cas même, il doit être interrogé dans les vingt-quatre heures, puis relâché et indemnisé s'il a été arrêté sans raison valable. Il est honteux que des pays se disant républicains et démocratiques n'aient pas encore garanti cette liberté primordiale par une prescription pareille à l'*habeas corpus* des Anglais. La loi doit édicter une série de mesures pour protéger la personne de tout membre de la société contre toute détention arbitraire.

Le respect pour la personne doit s'étendre jusqu'au domicile et à la correspondance. Perquisitions et violation du secret des lettres sont des actes que la loi doit punir sévèrement.

Pleine liberté de réunion et d'association. L'objection banale contre les associations, à savoir qu'elles peuvent former des États dans l'État, c'est-à-dire accaparer à leur profit une part de l'autorité sociale, n'a plus de raison d'être, dès qu'il est admis qu'aucune association ne peut avoir de privilèges ni de biens perpétuels lui permettant d'assurer à ses membres une situation économique supérieure à celle des autres personnes.

Pleine liberté de se vêtir à son gré, sous la seule condition de ne pas blesser la pudeur ; pleine liberté d'avoir chez soi et de porter des armes, sous la seule condition de ne les employer qu'en cas de légitime défense. Accorder aux uns, refuser aux autres le droit d'être armés, c'est introduire dans la société un principe de tyrannie.

Pleine liberté d'exprimer et de manifester sa pensée par des paroles, par des écrits, par des insignes, par des emblèmes, par des cortèges, à la seule condition de ne pas insulter les personnes et de ne pas entraver

le droit égal d'autrui d'en faire autant. La loi n'a pas d'autre rôle en cette matière que d'empêcher toute infraction soit à la tolérance mutuelle qui doit régner entre gens d'opinions différentes, soit, en cas de manifestations dans la rue, à la libre circulation des passants.

La loi n'a pas non plus de préférences à marquer en fait de doctrines littéraires, artistiques, scientifiques. Toutes les écoles, toutes les idées ont un droit égal à la lumière. Il n'y a pas de vérité ou de beauté officielle. Les académies patronnées et entretenues par la société sont des institutions surannées qui répondent à une vieille et fausse conception de sa compétence. Il faut rendre à l'initiative privée, à des associations volontaires, le pouvoir que les dépositaires de l'autorité sociale s'attribuent indûment de donner une consécration au talent, d'accorder à tort et à travers des distinctions honorifiques. La neutralité parfaite est le devoir strict de l'autorité sociale, en présence d'œuvres et de personnes qu'elle n'est pas apte à juger. Elle peut offrir des primes et des récompenses au mérite, mais à condition qu'elles soient décernées par des jurys tout à fait indépendants d'elle. Les décorations de toute nature distribuées au nom de la société par des hommes politiques sont des hochets et des moyens de gouvernement bons à supprimer.

Ce qui est vrai de la science et de l'art l'est aussi de la religion et de la philosophie. L'autorité sociale n'a pas de solution à imposer ni même à proposer sur l'origine du monde, le lendemain de la mort, la place de l'homme dans l'univers, etc. Chacun croit ce qu'il peut sur ces matières et chacun est libre d'exprimer ses croyances comme il lui plaît, pourvu que leur expression ne lèse d'aucune façon l'égale liberté d'autrui. La loi ne peut donc avoir aucune couleur religieuse ; la religion est affaire purement individuelle.

Les diverses Églises deviennent des associations privées qui rentrent dans le droit commun.

Dans le régime économique actuel, ce qu'on appelle la séparation des Églises et de l'État peut avoir des conséquences fâcheuses : une Église possédant des biens de mainmorte qui s'accroissent toujours de génération en génération est une puissance à redouter ; sa richesse est un instrument de domination dont elle peut abuser soit en favorisant ses adeptes et en faisant du chemin du paradis celui des honneurs et du pouvoir, soit en rendant la vie difficile à ceux qui se tiennent en dehors d'elle. Et puis, par cela seul que les fortunes sont très inégales dans la société telle qu'elle est constituée aujourd'hui, il se forme nécessairement au sein d'une Église libre deux classes de fidèles : les riches, qui paient les frais du culte et qui, de tout le poids de leurs écus, pèsent sur l'opinion des ministres chargés de prêcher les dogmes, si bien que la religion tend à devenir la bénisseuse ordinaire des coffres-forts et la servante bien payée de l'aristocratie d'argent ; et d'autre part les pauvres, qui, pour vivre, pour se faire bien venir de leurs opulents coreligionnaires, sont poussés à affecter ou à exagérer une piété destinée à servir d'amorce aux aumônes. Mais dans une société socialiste, où une Église ne peut plus accumuler de biens, où l'égalité économique est à peu près réalisée, la liberté religieuse n'a que des avantages ; elle doit être réclamée par les croyants sincères qui ne peuvent estimer des adhésions intéressées et entachées d'hypocrisie ; elle doit l'être aussi par les libres-penseurs qui (leur nom même en fait foi) entendent que tout dogme soit exposé à la saine clarté du grand jour et au souffle vivifiant de la discussion.

Parmi les choses qu'il est encore désirable et possible de soustraire presque entièrement à l'empire de la loi,

il faut compter l'union de l'homme et de la femme. L'intervention légale a eu et aura sa raison d'être, tant que le mariage a été et sera l'union, non seulement de deux êtres humains, mais aussi (et je pourrais dire surtout) de deux fortunes ; il y a des questions de dot et d'héritage à régler ; il peut y avoir des enfants à protéger. Mais, en régime socialiste, le mariage ne peut reposer que sur l'amour, sur l'estime et la sympathie mutuelles ; le mariage-affaire, le mariage-marché est une monstruosité qui disparaît pour le bien de l'espèce comme des individus. Les enfants, fussent-ils abandonnés ou orphelins, sont sûrs d'être nourris et élevés comme les autres. Le mariage devient dès lors un contrat entre deux personnes libres et égales qui s'engagent à vivre ensemble sous des conditions débattues entre elles. La loi peut et doit fixer l'âge à partir duquel filles et garçons peuvent être considérés comme nubiles et seuls maîtres de leur destinée. Elle peut, au nom du droit de la race et des enfants à venir, interdire les unions entre parents trop proches, comme frère et sœur, comme ascendants et descendants. La société peut et doit encore enregistrer, avec ou sans solennité au gré de chacun, l'engagement formel que prennent à l'égard l'une de l'autre deux personnes désireuses de fonder une nouvelle famille : elle est, en effet, la garante de tous les contrats librement consentis. Mais là se borne son action légitime. Elle n'a pas le droit d'imposer un engagement à vie à deux êtres qui peuvent s'être trompés dans leur choix et découvrir, au cours de leur existence commune, des raisons excellentes de se séparer. Elle n'a pas le droit d'exiger le consentement des parents, de qui leurs enfants, une fois majeurs, n'ont plus à recevoir que des conseils, et non des ordres. De même qu'aucune autorisation ne sera nécessaire pour se marier, de même la volonté

nettement exprimée de l'un des conjoints suffira pour rompre le lien volontaire qu'ils auront créé entre eux.

Et cela ne veut pas dire qu'amours et ménages soient condamnés à devenir éphémères ; que le papillonnage et la débauche soient le but ou la conséquence fatale de la liberté introduite dans les relations entre homme et femme. Non, cette liberté est au contraire de nature à y apporter plus de dignité, plus de franchise. Adieu les ruses et les fourberies de l'adultère, si puissantes pour avilir les caractères ! Adieu les brutalités de l'homme et les humeurs acariâtres de la femme, usant chacun sa nervosité sur son compagnon de chaîne ! L'affection étant la base unique des unions librement contractées, on prendra de part et d'autre plus de peine pour l'entretenir. Il est même permis de soutenir que la liberté donnera plus de constance aux sentiments. A l'infidélité manquera l'attrait du fruit défendu, le piquant du plaisir furtif.

Il ne s'agit donc pas de supprimer la famille, mais de la régénérer, de l'épurer, en dégageant cette association, de toutes la plus naturelle, des éléments artificiels qui la corrompent. Elle est cimentée aujourd'hui par l'intérêt, par l'autorité des codes. Mais en vérité piètres mariages que ceux où les époux demeurent liés seulement par une communauté d'avantages matériels ou par les tenailles de la loi ! Dans l'organisation nouvelle rien n'empêchera l'amour unique de rester le rêve des cœurs délicats ; et si ce rêve ne devient une réalité que pour un petit nombre de couples privilégiés, il aura du moins plus de chances de s'accomplir en un état social où rien n'entravera les affinités naturelles, que dans un régime où des combinaisons souvent ineptes ou malpropres unissent bon gré mal gré des gens n'ayant aucune ressemblance d'idées et de prédilections.

Mais que deviendront la femme, les enfants dans un pareil système ? — Est-il besoin de dire que la femme ayant désormais les mêmes droits que l'homme, ayant comme lui sa pleine indépendance économique, ses moyens d'existence assurés, ne sera plus exposée aux suites désastreuses de ces abandons éhontés qui aujourd'hui jettent au ruisseau tant de filles-mères ou de femmes sans ressources ? Quant aux enfants, j'ai déjà fait remarquer que tous, échappant enfin à cette distinction odieuse qui les divise en légitimes et illégitimes et punit ainsi de pauvres innocents, trouveront à leurs débuts dans la vie une sollicitude égale permettant à ces tendres fleurs humaines de s'épanouir à l'aise et de porter tous leurs fruits. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet quand nous parlerons de l'éducation en régime socialiste.

En somme, la liberté dans le domaine de la famille aura, moyennant quelques précautions, des effets salutaires qui se traduiront en élévation du niveau moral de la société comme en accroissement de bonheur pour les individus.

Je crois avoir énuméré à peu près toutes les libertés nécessaires et dès maintenant réalisables. Il se peut et il est à souhaiter que leur nombre aille croissant avec le progrès des mœurs. Il ne faut jamais enchaîner l'avenir. Mais, en attendant mieux, celles que nous venons de signaler devraient être reconnues et proclamées intangibles comme éléments fondamentaux de la Constitution civile et politique d'une société rationnelle. La loi, encore une fois, ne devrait avoir, en s'en occupant, d'autre objet que de garantir à tous l'intégrité de ces libertés et de sanctionner la résistance contre quiconque tenterait de les violer.

CHAPITRE II

LES FONCTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le domaine de l'action individuelle étant ainsi provisoirement déterminé, il faut rechercher quelles sont les fonctions qui restent à la société.

Ces fonctions me paraissent se réduire à cinq. Elle a le devoir et le droit d'organiser :

1° Le système économique ;

2° La défense du pays ;

3° Les relations avec les pays étrangers ;

4° Les services d'ordre comprenant justice, police, hygiène, etc. ;

5° L'éducation publique.

Nous allons justifier et définir ces attributions.

§ 1. — Deux questions sont à poser pour toute fonction dévolue à la collectivité :

1° Est-elle d'intérêt universel ?

2° Est-elle un moyen de protéger la sûreté et la liberté des membres de la société ?

A ces deux points de vue, la fonction économique de la société est aisée à légitimer.

D'abord, maîtresse de la terre et des instruments de production, elle travaille pour tous en veillant à ce que la fortune publique soit administrée de telle façon que

propriété, richesse, jouissances du corps et de l'esprit soient universalisées : il y va non seulement de la prospérité générale, mais de la vie et du bien-être de chaque individu.

Ensuite, s'il est vrai que chaque individu a le droit de vivre en travaillant, l'autorité sociale ne fait que garantir ce droit en empêchant l'accaparement par quelques-uns des instruments de travail, en assurant à chacun une part de produits correspondant à son effort.

Mais ne pourrait-on pas (d'aucuns l'ont soutenu et le soutiennent encore) abandonner à l'initiative individuelle l'organisation du travail, de l'échange et de la répartition ?

A notre avis, cela est impossible. La production de la richesse, si elle n'est pas réglée, risque d'aboutir très vite à des manques et à des surcroîts aussi fâcheux les uns que les autres. Supposez que tout individu travaille, suivant sa fantaisie, à ce qu'il voudra et comme il voudra : voilà certains métiers encombrés, certains autres désertés. Qu'est-ce qui garantira que certaines besognes nécessaires, mais pénibles, seront exécutées ? Faudra-t-il compter sur des volontaires du travail ? Ces dévoués fussent-ils en nombre suffisant, est-ce que l'on ne reviendrait pas ainsi par un détour à l'exploitation de l'homme par l'homme, des laborieux par les paresseux ?

Et puis, est-ce qu'un travail collectif quelconque n'implique pas toujours une discipline, une coordination et même une subordination d'efforts ? Un navire à vapeur ne peut se mouvoir sans une coopération régulière entre le capitaine, le chauffeur, le mécanicien et l'équipage. Conçoit-on une gare de chemin de fer fonctionnant sans qu'il y ait quelqu'un chargé de faire partir les trains, quelque autre préposé à la manœuvre des disques et des aiguilles ? En cas pareil, il faut bien que

l'un commande et que l'autre obéisse. Il faut bien que tous deux soient astreints à être présents de telle heure à telle heure. Il faut bien, en un mot, qu'il y ait une organisation permanente du travail. Et ce qui est vrai d'un bateau, d'une voie ferrée, d'une usine, l'est à plus forte raison d'une société qui, maîtresse des instruments de production, doit satisfaire aux besoins de tous ses membres et tirer le meilleur parti possible des ressources dont elle dispose.

J'en dirai autant de l'échange. A moins d'en revenir au troc direct, procédé simpliste des époques barbares (et je ne vois pas l'ouvrier qui aurait fabriqué dix mille têtes d'épingles en sa journée colportant ce produit de porte en porte pour l'échanger par fragments contre du pain, du vin, des habits, etc.) ; il est indispensable de trouver une commune mesure entre les différentes formes et les différents résultats du travail humain. Comment s'établira cette équivalence des objets ou des services divers, si chacun est réduit à estimer la valeur d'après son besoin ou son caprice individuels ? Que de temps et de peine perdus ! Quelle série de marchandages, d'injustices, de souffrances pour le producteur ! Quel écrasement des faibles par les forts, de ceux qui ne peuvent attendre par ceux qui, ayant leurs besoins essentiels assurés, peuvent imposer des conditions d'une implacable dureté ? Une société qui veut que chacun obtienne ce qui lui est dû ne peut se passer d'un régulateur social de l'échange. Sans quoi ce serait encourager l'abus que certains pourraient faire de leur situation meilleure pour hausser le prix de leur travail ou déprécier celui des autres, et ce serait recréer ainsi les grandes inégalités de richesse et de pouvoir dont est née la crise actuelle.

On répond qu'un équilibre d'échange ne sera plus nécessaire ; que chacun apportera son produit à la

masse et pourra ensuite prendre au tas ce qui lui convient. Le malheur est que ce mode de répartition suppose de deux choses l'une, ou bien une abondance inépuisable de toutes choses, ou une perfection absolue de tous les membres de la société. Si tous les objets désirables existent en quantité infinie, il est évident que chacun pourra satifaire son désir sans crainte de se heurter au désir d'un autre ; mais l'hypothèse est chimérique ; si perfectionnées qu'on imagine l'agriculture et l'industrie, on admettra bien qu'il y aura toujours des choses rares, ne fût-ce que des rubis, des diamants, des tableaux de maîtres, des vins des grands crus, des fruits de premier choix ! Or à qui seront attribuées ces choses rares ? Aux premiers qui les prendront ? C'est une prime accordée à la ruse, à la violence, à l'avidité sans scrupules. Seront-elles distribuées d'après un principe quelconque de rationnement ? On reconnaît alors la nécessité d'une organisation sociale, et c'est, comme on dit en géométrie, ce qu'il fallait démontrer.

Reste l'autre hypothèse. Si tous les individus sont assez généreux et délicats pour céder toujours à autrui ce dont autrui a envie, s'ils sont assez bien informés de ce qui peut faire plaisir à leurs frères pour ne jamais risquer de causer une privation à l'un de leurs semblables, ah certes ! j'en conviens, « la prise au tas » devient un procédé aussi pratique qu'il est simple. Le malheur est que cela implique une humanité sans vice, sans passion, sans défaut ; et j'ai déjà dit que je n'écrivais pas pour une humanité angélique, qui, par définition même, n'aurait que faire de lois et d'organisation sociale.

A l'humanité imparfaite, la seule, hélas ! que je connaisse et que je vise, une garantie est indispensable contre l'arbitraire individuel ; et la garantie la plus naturelle et la plus solide est l'intervention de la collectivité, qui ne peut avoir en pareille matière d'intérêt

personnel, pour équilibrer les intérêts et les désirs des particuliers. Il va de soi que cette organisation économique doit être réduite au strict nécessaire, souple, indéfiniment perfectible, laissant toute la latitude possible à la liberté des individus isolés ou associés. Mais cette fonction d'organisatrice du travail appartient sans conteste à la société, et on peut même dire qu'elle est destinée à devenir sa fonction essentielle. Il y a longtemps que Comte l'a dit : « L'avenir appartient, non plus au gouvernement des hommes, mais à l'administration des choses. »

Elle a une si grande importance, cette organisation économique, elle est si bien la transformation-mère dont dépendent toutes les autres que nous en traiterons dans un long chapitre spécial. Il nous suffit d'avoir ici rappelé que des lois nouvelles réglant les rapports des hommes avec les hommes à propos des choses sont légitimes et nécessaires.

§ 2. — La défense du territoire national, pas plus que la production, la circulation et la répartition de la richesse collective, ne saurait être laissée aux élans désordonnés et intermittents des volontés individuelles. Elle relève visiblement de la société entière, puisqu'il importe à tous ses membres, sans exception aucune, de mettre à l'abri d'une intrusion étrangère et d'une domination extérieure leur indépendance, leurs biens et leur vie. C'est l'affaire de tous de combattre ce qui est pour tous un danger mortel. La solidarité contre les forces destructrices du dehors est pour tout corps social comme pour tout être vivant sa première condition d'existence.

Nul n'est exempt du devoir qu'impose cette solidarité nécessaire, surtout dans une société socialiste. Aujourd'hui, dans le régime d'inégalité profonde qui admet

côte à côte des millionnaires et des meurt-de-faim, un gueux pourrait alléguer avec quelque raison qu'il n'a point de part dans le territoire national; qu'on l'appelle à défendre des propriétés dont il ne lui revient rien et des concitoyens qui le traitent en paria ; qu'il est dur d'être encore chair à canon en temps de guerre, quand on est déjà chair à misère en temps de paix ; que la patrie, mère partiale, ayant parmi ses enfants des favoris et des souffre-douleur, est mal venue à réclamer d'eux tous aux jours critiques même protection et même dévouement. Mais du moment que la société offre à tous ses membres mêmes avantages, nul d'entre eux ne peut s'étonner ou se plaindre qu'elle les convie tous au partage égal du péril.

On dira peut-être : Pourquoi la guerre ? Pourquoi des patries diverses et pouvant devenir ennemies ? Est-ce que ces luttes fratricides et ces divisions de territoire ne sont pas des choses mauvaises et connexes dont il n'y a qu'à décréter la disparition ?

A coup sûr, c'est un pitoyable reste de barbarie que la guerre ; c'est le grand crime de la civilisation moderne. Elle réveille et entretient les sauvages instincts de l'humanité primitive ; elle tue la liberté ; elle épuise les nations de leur sang le plus jeune et le plus chaud ; elle gaspille, à cultiver l'art hideux de s'entr'égorger, une somme prodigieuse d'énergie, d'intelligence, de richesses, qu'il serait infiniment plus sage d'employer à l'amélioration, et non à la destruction de la vie sur la terre. Oui, la paix universelle est un noble espoir qui doit rester, comme une étoile d'or, le guide de tous ceux dont les regards se tournent vers l'avenir ; oui, le jour viendra, et nous devons le hâter de tous nos efforts, où tous les hommes, renonçant enfin aux sanglantes victoires de la force brutale, communieront dans l'amour et l'harmonie.

Mais quoi ! Tout en tenant les yeux fixés sur ce qui doit être et sera un jour, il faut tenir compte de ce qui est. Or qui peut nier, hélas ! que les hommes groupés en nations ne soient encore séparés par des haines, des rancunes, des préjugés, des convoitises, frontières invisibles et pourtant plus efficaces que des fleuves, des bras de mer ou des montagnes ? La nation qui voudrait rester désarmée au milieu du monde en armes se condamnerait à mort. Est-il besoin de remonter aux âges barbares pour entendre le gémissement des peuples qui ont été asservis ou démembrés par des voisins rapaces ? Toutes les parties du globe en retentissent ; l'Europe, malgré sa prétention de marcher en tête de l'humanité civilisée, a ses peuples-martyrs qui, tantôt par des sanglots étouffés, tantôt par des sursauts de révolte, revendiquent leur autonomie perdue. Leçon éloquente à l'adresse de ceux qui seraient tentés de dire : A bas l'armée ! Point d'organisation militaire ! — Il est trop évident que pour toute société actuelle pareil mot d'ordre serait un suicide.

— Eh bien, soit ! dira-t-on. Périsse l'idée de patrie avec le militarisme, si l'un ne peut disparaître sans l'autre ! — Il n'a pas manqué d'outranciers pour aboutir à cette conclusion hardie et simpliste. Elle m'a toujours paru fausse et je ne puis que répéter ce que j'ai écrit à ce sujet [1] :

Il se peut que la patrie se fonde un jour dans l'humanité, comme les anciennes provinces (Bretagne, Artois, Gascogne, etc.) se sont fondues dans l'unité française. Mais on ne démolit pas sa maison sous prétexte qu'on pourra plus tard en posséder une plus vaste et plus magnifique. Il se peut (et c'est sans doute la forme sous laquelle s'opérera l'harmonie du globe) que les États actuellement existants apprennent à s'unir par un lien souple et solide sans perdre cependant

(1) *Lettre aux militaires.*

leur personnalité, comme les cantons de la Confédération suisse, et je conçois fort bien un peuple renonçant à son existence isolée pour former, avec un ou plusieurs autres, un peuple plus grand, plus prospère, plus résistant. Mais alors même la patrie subsiste ; elle a sa raison d'être et l'aura toujours.

La patrie n'est pas un mot vide, une entité abstraite. Elle contient le pays où nous sommes nés, où nous avons grandi, où nous nous sommes éveillés à la vie, et quelques bonnes raisons que nous puissions avoir de nous proclamer citoyens du monde, nous n'en tenons pas moins par les fibres les plus sensibles de notre cœur aux lieux témoins de notre enfance, aux choses qui ont commencé par être pour nous tout l'univers. Et la patrie n'est pas seulement le pays natal agrandi ; elle représente encore un fonds commun d'intérêts, de traditions, d'espérances, une parenté plus étroite entre les âmes et même entre les corps.

Détruire l'amour de la patrie serait une entreprise aussi déraisonnable qu'impraticable. Ce qu'il faut faire, c'est l'épurer et l'élargir, en conservant, mais en étendant de plus en plus aux autres groupes d'hommes les sentiments de bienveillance et de solidarité naturelle qui nous attachent à nos compatriotes.

Les socialistes aspirent, non pas à supprimer le patriotisme, mais seulement à le transformer. Ils veulent en extirper la sotte haine de l'étranger et la remplacer par l'émulation entre peuples, par la lutte féconde à qui fera rayonner sur la terre plus de lumière et plus de justice.

Je puis ajouter que défendre la patrie, ce n'est pas seulement défendre foyers, personnes, instruments et produits du travail national ; c'est encore pour un peuple sauver de la destruction son idéal, sa façon de concevoir le monde, ses aspirations vers le mieux, les germes d'avenir dont il est dépositaire, et ainsi travailler du même coup pour soi-même et pour l'humanité ! Supposez (et la supposition n'a rien d'invraisemblable) que d'Extrême-Orient ou d'Afrique les populations de race jaune ou de race noire, ces fourmilières que l'Europe remue imprudemment du pied, achèvent

de se réveiller, et d'ici à quelques dizaines d'années se ruent sur les pays que nous habitons : je me figure qu'alors les adversaires les plus acharnés de l'idée de patrie comprendraient et avoueraient combien il est encore nécessaire, pour la cause même de la justice sociale, de conserver à l'abri des invasions un coin de terre où puissent se développer à l'aise les rêves et les essais de société meilleure qui sont l'honneur et la tâche sacrée de notre Occident.

Donc il nous faut compter et pour très longtemps avec l'existence de nations distinctes. Il semble même que jamais l'organisation politique et sociale ne puisse être uniforme sur la surface du globe, étant donné que les climats resteront toujours différents. Pour ne choisir qu'un exemple, il est bien certain que l'âge nubile des filles ne sera jamais le même aux Indes qu'en Norvège, et cela seul suffit à créer des mœurs qui varieront d'une contrée à l'autre. L'unité humaine ne peut ainsi se constituer que dans la diversité : et cela rend probable la perpétuité sur notre globe de groupements naturels correspondant à des divisions géographiques.

Puisque les nations nous apparaissent de la sorte comme des individus plus grands, plus complexes et vivant plus longtemps, il faut bien s'occuper des relations entre ces gigantesques et redoutables personnalités.

L'idéal à poursuivre n'est pas douteux. Il est à souhaiter que ces relations soient aussi équitables, aussi amicales, aussi fraternelles que possible. Il est à souhaiter que les diverses nations apprennent à s'unir par le pacte souple et fort dont les États-Unis d'Amérique et la Confédération suisse offrent déjà le modèle. Il est à souhaiter que des arbitrages, avec code et tribunal international, règlent de plus en plus les questions litigieuses qui peuvent surgir entre elles.

Traités de commerce, ligues de la paix, congrès d'ouvriers, de savants et d'artistes, expositions universelles, voyages et informations de toute espèce accélérant le libre échange des idées, livres d'histoire découronnant les conquérants de leur rouge auréole au profit des gloires pacifiques qui n'ont coûté à autrui ni sang ni larmes ; bref, tout ce qui peut aider des hommes séparés par le hasard de la naissance à se connaître, à s'estimer, à s'aimer : voilà ce qu'il faut approuver, encourager, multiplier comme une série de moyens capables de rapprocher et de souder les peuples, ces membres épars et pourtant solidaires du grand corps de l'humanité !

Par suite des communications plus faciles, il se forme sous nos yeux un vaste organisme international qui se complique de jour en jour : les chemins de fer, les banques, les bourses, les sociétés par actions se relient étroitement d'un pays à l'autre ; l'administration de la justice, témoin les traités d'extradition, n'est plus exclusivement nationale ; un bureau central qui siège à Berne gère des affaires communes à des gens de lettres de tous pays. Il y a union d'intérêts par-dessus la ligne idéale des frontières.

Chacun connaît l'Internationale noire, qui est celle des prêtres ; l'Internationale rouge, qui est celle des prolétaires ; l'Internationale jaune, qui est celle des financiers ; il faudrait y joindre ce que je nommerai l'Internationale blanche, celle de la lumière, celle de la science. Elle prépare l'union des cœurs par l'union des intelligences, et c'est peut-être la plus efficace de toutes. Elle conduit à des réformes qui peuvent emporter l'adhésion unanime des esprits et qui n'exigent de personne un sacrifice de conscience. La France de la Révolution, qui sut si bien concilier le devoir envers la patrie et le devoir envers l'humanité, comprit à mer-

veille les conditions auxquelles peut et doit s'accomplir l'entente scientifique et pratique entre nations, le jour où elle décréta un système métrique formé d'après les dimensions de la terre et susceptible dès lors d'être adopté par la terre entière.

Bien des ententes du même genre, préludes d'une alliance plus intime, sont possibles et désirables. Le domaine international est en voie d'accroissement perpétuel, puisqu'on travaille à unifier le méridien usité sur les atlas, la façon de compter les heures, l'écriture des différents sons. Un pas dans la même voie sera fait, quand on aura créé dans toutes les parties de notre planète un seul et même calendrier, qui ne saurait être, cette fois, celui de la France révolutionnaire, où les noms des mois ne conviennent qu'au climat d'une étroite zone de l'Europe. Mais, dans la sphère des choses intellectuelles, l'œuvre la plus importante pour la concorde humaine, c'est la création d'une langue universelle. — Utopie, ne manqueront pas de crier les gens qui veulent calquer l'avenir sur le passé et ne pardonnent aux nouveautés que le jour où elles sont devenues vieilles. — Utopie, c'est le *tarte à la crème* des conservateurs de tous les temps. Laissons dire et travaillons.

Parmi ceux qui ont daigné s'occuper de ce sujet, quelques-uns croient qu'il n'y a qu'à laisser aller les choses ; que, par une lente entremangerie, pareille à celles qui sont de règle dans le règne animal ou végétal, une des langues existantes dévorera ses sœurs moins robustes et les supplantera. Je sais même des penseurs français qui promettent à l'anglais, déjà le plus répandu de tous les idiomes contemporains, la conquête et la possession définitive du monde.

Nous ne sommes pas de ceux qui acceptent ce fatalisme commode et superficiel, d'après lequel l'interven-

tion de la volonté humaine n'a rien à voir et rien à faire dans l'accomplissement des destinées humaines. Ce livre, en son entier, est un acte de foi dans la faculté qu'ont les hommes, et qu'ils auront de plus en plus à mesure que grandira leur somme d'expérience et de savoir, de modifier et d'améliorer les conditions de leur vie matérielle et intellectuelle. Cela est vrai de l'organisation sociale ; cela l'est aussi de l'avenir linguistique.

Il est légitime d'espérer que, dans un temps impossible à préciser, mais que des esprits sagement hardis pressentent et appellent de leurs vœux, on saura refaire scientifiquement l'œuvre que les peuples enfants ont faite spontanément. Par quels procédés s'opérera cette genèse d'un langage nouveau, capable de suffire aux exigences multiples des civilisations encore à naître ? On ne peut émettre que des conjectures. Il est peu vraisemblable que cette formation très complexe et très délicate, devant tenir compte de mille détails et s'élever sans les blesser au-dessus des susceptibilités nationales, puisse être le fruit d'une méditation individuelle. Il paraît plus probable qu'un congrès de savants de tous pays choisis parmi les écrivains et les linguistes, pour qui, en ce temps-là, la vie des langues n'aura plus guère de secrets, sera chargé de forger, pour l'expression de la pensée humaine, un instrument sinon parfait, du moins bien supérieur à tout ce qui existe. Rien n'empêchera d'emprunter aux langues, aujourd'hui vivantes et alors condamnées à mourir, ce qu'elles auront eu de meilleur, à l'une sa précision, à l'autre sa sonorité ; à celle-ci sa richesse, à celle-là sa régularité logique. Toutes les nations pourront retrouver ainsi quelque chose de leurs qualités d'esprit dans l'œuvre où sera venu se fondre leur savoir collectif, et cela en facilitera la diffusion d'un bout à l'autre du globe. Qui ne voit

dès lors l'éducation des enfants déchargée d'un énorme poids mort et la circulation des idées et des hommes accélérée dans des proportions inouïes? Qui ne voit surtout l'humanité prenant enfin conscience de son unité et s'initiant par une solidarité intellectuelle à cette solidarité plus complète où les diverses patries ne seront plus que les cantons d'une vaste fédération mondiale!

L'espérance nous a emportés sur ses ailes bien loin de l'époque actuelle. Revenons-y, sans oublier que l'abolition du militarisme est une des tâches qui s'imposent aux générations futures.

Oui, la mort de la guerre! Il faut y songer toujours et en parler souvent! Mais en attendant la guerre est à nos portes, menaçante et prête à se déchaîner. La société a pour devoir de parer au péril.

Elle a, pour remplir ce devoir, le droit de requérir l'aide de tous ceux qui peuvent lui apporter un concours efficace. Exception faite pour les enfants, les vieillards, les infirmes, les femmes (et encore y a-t-il en temps de guerre certaines fonctions, telles que le soin des blessés, où peuvent se rendre utiles ceux et celles qui ne combattent pas), tous les membres de la société ont à s'acquitter personnellement du service militaire. La nation armée, debout contre l'invasion : voilà ce que réclame la patrie en danger!

Quelles limites cependant à ce service universel et obligatoire? Point d'autres que le salut même de la patrie et l'égalité des charges entre tous les citoyens. Un homme ne peut être sous les drapeaux sans apporter sa vie comme enjeu et sans aliéner temporairement sa liberté : ainsi le veut l'impérieuse nécessité de la discipline. Grave et rude contrainte, qui est inévitable, mais dont, faute de mieux, il faut au moins réduire au minimum l'étendue et la durée.

D'abord la guerre n'est légitime qu'en cas de défense. Une société respectueuse du droit ne peut rêver d'annexion violente ; elle ne peut agrandir son territoire que par l'accession volontaire de groupements humains demandant à s'unir à elle. La politique de conquête, politique d'injustice à l'extérieur, correspond à la politique de privilèges, politique d'injustice à l'intérieur : elle n'aurait pas de raison d'être dans une société qui n'admettrait plus l'oppression du faible par le fort et ruinerait ainsi dans son principe l'emploi de la force pour le règlement des affaires humaines.

En conséquence, si une société a le droit de transformer les citoyens en soldats pour une guerre défensive, elle ne peut que par abus se servir d'eux pour une guerre offensive. En levant, par exemple, des bataillons qu'elle envoie mourir dans des expéditions coloniales où l'on dépouille et asservit plus ou moins hypocritement des peuples lointains, elle dépasse les bornes de ce qui lui est permis, elle est coupable envers ses membres qu'elle sacrifie comme envers les étrangers qu'elle attaque. C'est une vérité qu'une élite commence et que la masse ne tardera pas à comprendre.

Ensuite, si contre une agression une société a le droit de tendre toutes ses énergies, ce n'est pas une raison pour conserver en temps de paix une armée permanente qui devient comme une nation dans la nation ; qui, par cela seul qu'elle suspend la liberté de ceux qui en font partie, crée un danger pour la liberté des autres et peut ainsi dégénérer en instrument d'oppression. Sans entrer dans des détails que ne comporte pas cette étude générale, disons seulement que la durée du service, égale pour tous, doit se réduire au temps strictement nécessaire pour dresser un homme au service militaire. Certains pays, comme la Suisse, savent faire d'excellents tireurs et de solides soldats

sans tenir leurs recrues en caserne des années entières ; chaque citoyen, de retour dans ses foyers, reste astreint à s'exercer au maniement des armes, à tirer par exemple tant de coups de fusil par an ; il suffit ensuite de quelques semaines de service chaque année pour ne pas laisser perdre le souvenir et l'habitude des manœuvres d'ensemble.

Sans doute (et je ne l'ignore pas), un pays ne peut résoudre isolément la question militaire. Il est trop évident qu'elle est internationale au premier chef, que les armements d'un peuple provoquent et entraînent chez le voisin des armements correspondants ; qu'il se produit ainsi une désastreuse émulation à qui pourra mettre en ligne le plus d'hommes, de canons, de vaisseaux cuirassés. Une répercussion du plus belliqueux sur le plus pacifique s'opère incessamment sous nos yeux ; il en est de ceux qui se tiennent sur le pied de guerre comme de ceux qui sont intolérants des opinions d'autrui : ils forcent les autres à en faire autant. Le désarmement et même la réduction du service militaire n'est possible dans une société prudente qu'avec une réciprocité parfaite des sociétés environnantes. Sommes-nous près de cet acte de sagesse, mutuel et simultané ? Hélas ! si les armées permanentes n'avaient pour fonction que de protéger les frontières, on pourrait en espérer la disparition rapide : personne n'étant plus en armes, personne ne serait menacé, et chaque nation pourrait en pleine sécurité se donner aux œuvres de la paix. Le malheur est que l'armée, en pays monarchique surtout, mais aussi en tout pays où il existe des classes antagonistes, remplit indûment une autre fonction ; elle sert à défendre les monarques contre leurs sujets, les possesseurs du sol contre les déshérités, les exploitants contre les exploités. Aussi n'y a-t-il pas apparence que

des souverains ou des ministres gouvernant au profit de la classe possédante préparent ou acceptent volontiers une convention qui ôterait à leur pouvoir et aux privilèges d'une aristocratie de naissance ou de fortune l'utile secours des baïonnettes.

Est-ce à dire qu'en présence de cette difficulté sérieuse on soit condamné à ne rien tenter pour alléger le poids de la servitude militaire? Non certes! Il est bon et possible d'en faire porter le faix sur le plus grand nombre d'épaules, de façon que chacun en sente par lui-même la lourdeur; de déshonorer dans l'opinion publique la sottise du chauvinisme; et principalement d'enfoncer dans les esprits cette vérité que la disparition du militarisme est liée à l'avènement de sociétés socialistes où, riches et pauvres, dirigeants et dirigés, ayant cessé d'exister, l'armée, identifiée à la nation, ne pourra plus être, au profit d'une classe, « une grande chose qu'on meut et qui tue ».

Il sera bon également de rappeler sans cesse que l'obéissance aux chefs, condition indispensable de toute organisation militaire, est limitée. La loi, qui, jusqu'ici, s'est presque toujours souciée uniquement d'organiser l'autorité, devra, là comme ailleurs, organiser la liberté, fixer les cas où il est de droit et parfois de devoir de résister aux ordres d'un supérieur. Est-il nécessaire de protester contre les théories serviles qui prétendent que le soldat appartient corps et âme à ceux qui le commandent et qu'il doit exécuter docilement leurs plus folles ou leurs plus féroces fantaisies! Non seulement l'officier ne peut imposer à ses hommes aucun acte qui attente à leur dignité de citoyens, à leur indépendance politique ou religieuse; mais, en cas de guerre civile (si ces querelles fratricides ne sont pas à jamais reléguées par le progrès des mœurs dans les mauvais souvenirs du passé), alors que la loi est

incertaine et voilée, alors que l'unité est brisée dans la nation, le lien du devoir militaire est rompu ; chacun redevient maître de sa destinée, libre de choisir son drapeau ; et, dans l'un comme dans l'autre camp, il ne peut plus y avoir que des volontaires obéissant à leur seule conscience.

En somme, que l'armée se démocratise, qu'elle se transforme peu à peu en milice nationale, qu'elle admette toute la somme de liberté et d'humanité compatible avec la discipline indispensable ; qu'elle s'achemine ainsi vers le jour heureux où elle pourra être supprimée comme inutile : tel est le sens de l'évolution qu'il est raisonnable de souhaiter et de préparer pour cette survivance des âges barbares qui se nomme le service militaire.

§ 3. — La troisième fonction de la société est de régler les relations avec les nations étrangères.

Il me paraît superflu de justifier cette attribution. Aussi longtemps que la division en nations existera, les diverses unités nationales, devenant comme autant d'individus autonomes, ne peuvent avoir entre elles de rapports officiels que de collectivité à collectivité.

Un traité de commerce ou un traité d'alliance ne peut être conclu valablement entre une catégorie quelconque de citoyens et une puissance extérieure, sous peine de détruire cette solidarité d'intérêts qui constitue la nation même.

Ce principe est admis aujourd'hui en tous pays ; seulement un autre principe qui ne l'est pas encore et qui mérite de l'être, c'est que les mêmes règles de justice et de fraternité doivent s'appliquer entre nations aussi bien qu'entre individus.

Cela implique d'abord que tout ensemble d'individus, occupant d'une façon permanente un territoire et

désireux de gérer en commun leurs intérêts, peut à volonté ou se constituer en nation ou s'adjoindre à une nation déjà existante. Cela revient à dire que toute population a le droit de choisir sa nationalité ; cela condamne par conséquent l'emploi de la force soit pour conquérir, soit pour retenir, malgré le vœu de ses habitants régulièrement consultés, une province ou une colonie.

Cela entraîne la disparition de cette politique à double face qui fait que le même peuple, vaincu et démembré par un voisin plus fort, n'a pas scrupule d'infliger un traitement analogue à des peuples plus faibles.

Cela signifie encore qu'entre ces personnes indépendantes que sont les nations, de même qu'il existe des tribunaux pour juger les différends entre individus, de même il doit exister des cours permanentes d'arbitrage, bannissant de plus en plus du règlement des affaires humaines le recours à la violence.

Cela superpose enfin à ces devoirs négatifs qui consistent à ne pas faire tort aux autres l'obligation pour les différentes nations de s'assister en cas de désastre, de cataclysme, d'épidémie et d'organiser entre elles tous les services qui peuvent amener entre les hommes une entente plus cordiale et une solidarité plus étroite.

Cette conception de la politique internationale amènerait une réforme profonde de la diplomatie ; comme elle n'aurait plus à redouter le demi-jour propice aux intrigues, elle mettrait fin aux finasseries dont se piquent MM. les diplomates, à la morgue dont ils se barricadent, au mystère ridicule dont ils s'enveloppent, au vilain métier d'espion qu'ils font souvent dans les pays où ils sont accrédités ; les ambassadeurs, dépouillés de l'apparat inutile qui est destiné à relever la médiocrité fréquente de leur valeur réelle, n'au-

raient plus d'autre mission que d'être à l'étranger les protecteurs, les conseillers, les guides de leurs nationaux, les indicateurs pour leurs pays d'origine des bons exemples à imiter, les conciliateurs attitrés et les garants d'amitié d'une puissance auprès d'une autre.

§ 4. — Si nous quittons le domaine des relations extérieures pour celui des affaires intérieures, la société a pour devoir d'assurer la liberté et la sécurité de ses membres. De là, deux grands services d'ordre qui relèvent d'elle : *Justice* — *Police*.

Justice. — L'autorité sociale a ici deux fonctions ; l'une est de substituer son action pacificatrice à l'emploi de la force individuelle en cas de conflit entre deux intérêts ou deux convoitises : c'est la *justice civile*. L'autre est de punir tout attentat à la liberté, aux biens ou à la personne d'autrui : c'est la *justice pénale*.

La première se justifie d'elle-même ; la société se dresse entre deux de ses membres en désaccord comme un tiers à la fois assez désintéressé pour rendre un arrêt équitable et assez puissant pour faire respecter l'arrêt rendu. Elle est l'arbitre naturelle des différends entre individus, entre groupes, ou encore entre un individu et une association. Sans doute, les deux parties pourraient d'un commun accord choisir des arbitres et leur déléguer l'autorité nécessaire pour trancher le différend. Mais si la querelle est assez envenimée pour que cet accord sur le choix des personnes chargées de décider ne puisse pas s'opérer ? Si, une fois la décision rendue, la partie condamnée refuse d'accepter la sentence ? Faudra-t-il laisser l'injustice se commettre et se perpétuer ? Abandonner le faible à la merci du fort? Malheur au peuple qui se résigne à cet écrasement

inique ! Il est voué à l'abaissement de son niveau moral dans la lâche résignation au mal ou au gaspillage de son énergie dans les haines et les dissensions intestines.

C'est pourquoi l'institution de tribunaux jugeant au nom de la société est une chose nécessaire. Est-ce à dire que la justice sociale doive demeurer ce qu'elle est ? Ce serait lui faire un honneur immérité. Elle doit s'humaniser, se dépouiller de son appareil inquiétant et suranné, se considérer comme exerçant seulement un arbitrage obligatoire. Arrière le fatras énorme des codes, les détours et les pièges de la procédure, les démarches et les frais sans nombre, tout ce qui, aujourd'hui, rend au commun des mortels le recours aux tribunaux si redoutable que beaucoup aiment mieux se laisser léser et molester que de réclamer leur aide. La justice doit être gratuite et les codes très courts et très simples, de telle sorte qu'il faille plus de bon sens et de droiture que de savoir pour en appliquer les articles. Cela est possible dans une société socialiste : les lois qui régissent avec une minutie effrayante les questions d'héritage, de dot, d'hypothèque, etc., se trouveront abolies ou démesurément réduites par le seul fait que la propriété privée se trouvera restreinte à la portion congrue.

Les cas qui pourront faire difficulté seront les conflits entre la société et l'individu. Comment trouver alors des arbitres impartiaux ? Le problème ne sera pas nouveau : il se pose de nos jours dans tout procès entre l'État et un particulier. Il se résoudra par l'indépendance assurée aux juges, par la façon dont ils seront nommés, par l'impossibilité où sera mis un pouvoir quelconque de les récompenser ou de les punir. C'est affaire à l'organisation judiciaire de placer l'homme investi temporairement de la fonction de juger dans

des conditions telles qu'il puisse, je ne dis pas être infaillible (cela n'est pas humain), mais se faire son opinion en pleine connaissance de cause et la dire en toute conscience et liberté. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de détailler le mécanisme qui permettra de rendre la justice civile vraiment digne de son nom ; bien des moyens peuvent y concourir, publicité largement ouverte, élection ou tirage au sort parmi des citoyens doués des capacités voulues, délégation d'autorité d'une durée assez brève pour que celui qui en sera honoré n'ait pas le temps de se croire un être d'une espèce supérieure et rentre sans peine dans le rang, que sais-je encore ? Une fois de plus, nous ne pouvons ni ne prétendons tracer par le menu l'aménagement d'une société dont la charpente n'est pas même établie; il nous suffit d'indiquer à quelles règles et à quels besoins devra répondre sa structure.

Quant à la justice pénale, que faut-il en penser ? Est-il permis d'espérer qu'elle cessera brusquement d'être nécessaire dans toute nation entrée en régime socialiste ?

Certes, le crime y diminuera et dépérira comme un arbre frappé dans ses racines. Adieu cette mauvaise conseillère qu'on appelle la faim ; adieu les aveugles coups de tête de l'ignorance ; plus de milliardaires, corrompus jusqu'à la moelle par la richesse et le pouvoir qu'elle donne, se faisant un jouet du bonheur ou de l'honneur d'autrui ; plus de va-nu-pieds, corrompus par la misère et les vices qu'elle engendre, conservant en pleine civilisation les pires instincts des barbares, nos ancêtres. La solidarité universelle devenue un fait et reliant les intérêts jadis antagonistes sera créatrice de fraternité. L'homme s'habituera à ne plus voir dans l'homme un agresseur à redouter ou une proie à guet-

ter, mais un compagnon de travail, un associé dans la bonne et la mauvaise fortune. Ainsi disparaîtront ou s'atténueront les causes les plus graves de la criminalité.

Cependant, tout en tenant pour certain que l'humanité deviendra meilleure dans un milieu meilleur, ce serait folie de croire que, du jour au lendemain, elle sera corrigée et purifiée. A défaut des tentations créées par l'extrême inégalité des fortunes, il restera pour faire des criminels les violences de la passion, les emportements de la colère ou de la jalousie, les impulsions morbides héritées de parents mal équilibrés. C'est assez, c'est trop pour que le Code pénal devienne brusquement inutile.

Mais à quel titre la société peut-elle s'arroger le droit de punir ? A première vue, il est choquant qu'un homme s'érige en juge d'un autre homme et en punisseur de ses fautes. Comment ne pas songer à ce mot antique et fameux qui est toujours de mise à l'égard de tout délinquant : Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre ! — Et si le souvenir des manquements commis ou frôlés par les plus honnêtes d'entre nous ne suffit pas à enlever toute autorité à quiconque veut juger son semblable, comment ne pas se rappeler cet autre mot, qui est de Mme de Staël : Qui pourrait tout comprendre voudrait tout pardonner. — Aux yeux de la raison, tout coupable est innocent, puisqu'il a obéi à des mobiles qui peuvent être des idées, des sentiments, des habitudes ou des instincts pervers, et que instincts, habitudes, sentiments, idées lui viennent ou de sa constitution mentale, ou de son éducation, ou d'une suggestion exercée sur lui par son entourage. Pour qui sait suivre dans leur complexité la liaison des causes et des effets, le criminel est un malheureux qui n'a pas eu la force ou l'intelligence

nécessaire pour résister aux séductions du mal ; ses actes sont la conséquence logique d'antécédents qui ne dépendaient pas de lui ; n'importe quel individu, placé dans des conditions identiques, eût agi de même. De quel droit donc frapper cet être qui, moralement, est irresponsable de ce qu'il fait? Ne vaut-il pas mieux dire à la société : Condamnez l'acte qui est mauvais ; épargnez et plaignez l'agent qui est victime autant que fautif.

Cette conclusion est juste sur un point, fausse sur un autre.

Oui, le criminel mérite toute pitié, quel que soit son forfait, parce que son action, comme toute action, a été déterminée par des motifs qui ont dirigé sa volonté; il faudra toujours en tenir compte dans le traitement qui lui sera infligé. Mais il est quand même passible d'un châtiment, parce que l'impunité d'un acte antisocial serait un danger pour les autres membres de la société. Moralement irresponsable, il est responsable socialement.

La société doit la sécurité à tous ses membres. Elle est leur protectrice-née contre la violence et la ruse. Elle a la charge d'empêcher toute atteinte à leur personne. De là découle pour elle le droit de punir quiconque a lésé un autre individu dans sa liberté, dans sa propriété légitime, dans son honneur, etc. En punissant le fait délictueux, elle vise à en prévenir le retour, et cela de deux façons différentes. Elle ôte aux autres l'envie d'imiter le coupable; et elle crée à celui-ci, soit un motif de ne pas recommencer, en le frappant d'une amende, si le cas est peu grave; soit une impuissance plus ou moins longue de mal faire, en le mettant en prison ou en l'expulsant du pays, si la faute a été plus sérieuse.

Le droit de punir repose ainsi sur un fondement so-

lide. Mais, tout en l'exerçant, la société ne saurait oublier que le coupable a droit, de son côté, à la compassion, comme l'étant devenu sous l'influence d'un milieu corrupteur ou d'une hérédité malsaine. Cela revient à dire que la justice criminelle, si elle doit être maintenue, doit en même temps changer de caractère. Elle doit borner la peine à ce qui est strictement nécessaire pour empêcher la répétition du crime ; et, pour le dire en passant, c'est ce qui explique pourquoi le criminel de passion, dont la volonté a pu être égarée un instant, mais n'est pas foncièrement mauvaise, bénéficie souvent de la part du jury d'une indulgence qui étonne les esprits superficiels. Le ministère public a eu jusqu'ici la fonction de requérir le châtiment du coupable et il n'a pas péché par excès de douceur, surtout quand le délinquant appartenait aux classes inférieures. Il devrait y avoir un autre ministère public pour faire la contre-partie, pour prendre le rôle abandonné à l'avocat, pour plaider la cause de l'humanité, pour tremper de pitié la sentence du juge.

Encore n'est-ce point assez de limiter au minimum indispensable la souffrance du condamné : l'équité, et non point seulement la charité, commande de le traiter comme un malade dangereux, contre lequel il faut sans doute protéger les autres, mais qu'il faut surtout travailler à guérir en éclairant son intelligence et en redressant sa volonté.

De là découle une transformation du Code pénal et des prisons dans un sens plus humain. Sans parler des garanties de toute espèce qui doivent être données à l'accusé pour se défendre ; sans reprendre la guerre contre la peine de mort qui, étant irréparable, ne devrait être infligée que par des juges infaillibles, nous pouvons dire que la prison doit tendre à ressembler de plus en plus à un hôpital pour maladies men-

tales. Toute rigueur inutile en doit être proscrite comme un reste de barbarie ; et, de plus, elle doit être calculée de façon à remplir une mission (hasardons le mot) éducative et régénératrice. Tout détenu a un droit infiniment respectable à se réhabiliter, à remonter au rang des honnêtes gens ; et, au lieu d'enfoncer plus avant l'homme tombé à la mer en attachant à ses pieds le boulet de sa première faute, c'est un devoir strict pour la société de lui tendre une main secourable et de l'aider à se sauver. La justice n'est juste qu'à condition d'être clémente et de relever ceux qu'elle frappe.

Police. — A la société revient encore le service d'ordre qu'on appelle ordinairement *police.*

S'il est un nom qui ait été déshonoré par les vilenies auxquelles il a servi de pavillon, c'est bien à coup sûr celui-là. Tandis que société policée était pour nos pères synonyme de société civilisée, c'est aujourd'hui en France injurier quelqu'un que de le traiter de policier. « Être de la police » est un métier qu'on avoue le rouge au front et qu'on déguise sous ce masque honnête : « Faire partie de l'administration. » — Et de fait, quand on a vu, par un abus fidèlement perpétué de gouvernement en gouvernement, la police devenir la complice ordinaire de l'oppression politique, espionner et frapper au nom d'un pouvoir souvent usurpateur les défenseurs du droit, fabriquer au besoin de faux attentats, provoquer des désordres pour épouvanter les timides et pour compromettre sournoisement les énergiques ; quand on voit tous les jours encore les agents soi-disant préposés au maintien de la paix publique tracasser et brutaliser à tout propos les citoyens ou arrêter à tort et à travers des femmes honnêtes, on comprend l'antipathie, la haine même qu'a

soulevée contre elle une institution détournée de son but et vraiment déviée en sens contraire.

Il faut pourtant réagir contre ce sentiment trop justifié et reconnaître qu'il est sage d'établir un ensemble de règlements pour la sûreté et la commodité des citoyens et de déléguer à un certain nombre d'hommes le soin de faire exécuter ces prescriptions. Le plus farouche partisan de la liberté illimitée, s'il est assailli à coups de poing ou de couteau par un malfaiteur, réclamera l'aide des sergents de ville et démontrera ainsi leur utilité. Il est impossible de laisser les passants, les femmes, les enfants à la merci du premier fou, du premier ivrogne qui passera dans la rue. Séquestrer les chiens errants, ordonner la désinfection d'un navire ou d'une maison pour empêcher la propagation d'une épidémie, soumettre à des conditions prudentes la circulation des voitures ou des animaux dangereux, l'ouverture d'un théâtre ou d'un bazar de charité, sont des mesures qui rentrent dans la compétence de l'autorité sociale. La police, ainsi ramenée à sa destination véritable et devenant avant tout municipale, est un rouage dont il est difficile de se passer et qui ne peut guère susciter de violente opposition de principe.

Seulement il importe de limiter, préciser, contrôler son action ; de ne point la laisser empiéter sur les droits des uns sous prétexte de défendre les droits des autres ; de lui ôter toute tentation de donner dans l'arbitraire en punissant sévèrement tout excès de pouvoir, en offrant aux citoyens des recours faciles et sûrs contre ses vexations, en armant d'une solide cuirasse défensive la liberté individuelle.

Il importe aussi de la réhabiliter, de la relever dans l'estime publique, en supprimant la police politique secrète. Celle-ci est contraire à la neutralité que l'autorité sociale doit garder en matière d'opinions ; elle est

un instrument de parti ou de classe ; elle fonctionne au profit de quelques dirigeants et non plus de tous les citoyens ; elle est condamnée par l'usage même auquel elle est destinée. D'autre part, elle se sent peu honorable, puisqu'elle se cache commme un oiseau de nuit, puisqu'elle a peur du grand soleil, puisqu'elle se dissimule pour frapper. Elle est un legs du passé, un anachronisme vivant dans une société démocratique où le grand jour de la publicité est la garantie essentielle des citoyens et la règle même du régime.

Qu'après cela on puisse discuter sur quelques points douteux, sur la frontière où doit s'arrêter l'intrusion, même bien intentionnée, de la police dans la vie sociale journalière, je ne le nierai point. Un des domaines les plus litigieux est celui des outrages à la morale publique, ainsi que dit la loi en termes d'une élasticité inquiétante.

Il est certain que le spectacle d'actes ou d'objets obscènes, pouvant blesser la pudeur des personnes et surtout des enfants qui en seraient témoins, est une chose qu'il est raisonnable d'interdire. Mais la difficulté est parfois de déterminer dans une œuvre d'art, dans un tableau, dans une pièce de théâtre, dans un livre, où commence l'excitation voulue à la débauche, et encore de savoir jusqu'à quel point l'exhibition est publique. Cas délicats où il faut bien se garder de franchir, au nom d'une morale trop rigide, le sol inviolable de la vie privée ! Question de mesure et de tact qui exige d'extrêmes précautions et ménagements !

Il est à souhaiter que les mœurs bien plus que les lois fassent la police de l'art ; aux honnêtes gens de faire peser sur les ouvrages vraiment capables de débaucher la jeunesse une réprobation d'autant plus efficace qu'elle ne sera pas entachée d'une ridicule et excessive pudibonderie ! Les mesures répressives, sauf

en ce qui concerne les séductions visiblement adressées aux mineurs, risquent d'être plus odieuses et plus périlleuses que salutaires. En tout cas la société devra renoncer, par respect de la liberté des femmes, à l'étrange métier qui consiste à offrir aux hommes un assortiment de chair à plaisir, à surveiller, patenter et réglementer des maisons de débauche. Il semble qu'en ces matières son intervention, dès qu'il s'agit d'adultes, n'ait d'autre raison d'être que d'empêcher l'exploitation, l'asservissement et la dégradation par des gens sans scrupules de pauvres êtres qui ne peuvent se défendre.

Du reste, il ne faut point se le dissimuler, il y aura longtemps des escarmouches à propos des attributions de la police qu'il convient de laisser ou de donner à la société. Mais heureux le peuple qui serait assez déchargé d'autres soucis plus graves pour porter le fort de son attention sur le détail de son existence quotidienne et pour étudier à quel point, où et quand il est bon en pareille matière d'accepter ou de rejeter l'action collective !

§ 5. — De la société relève encore l'éducation publique.

Question des plus délicates, des plus difficiles, des plus importantes aussi ! Il n'est pas étonnant qu'elle ait suscité et suscite encore de vigoureuses batailles au sein du monde moderne.

L'instruction, dans une société socialiste, doit être, comme le travail, à la fois obligatoire et libre ; et je vais montrer une des façons dont peut se résoudre cette apparente contradiction.

L'obligation s'impose, au nom du droit de l'individu, au nom des droits de la collectivité. Il est dans l'intérêt évident de tout enfant d'avoir accès à tous les moyens

de culture physique, intellectuelle et morale dont dispose la société de son pays et de son temps ; il a droit à l'éducation intégrale telle qu'elle est possible dans le milieu où il est né. La société a pour devoir de la lui assurer et nul ne peut légitimement s'y opposer. L'enfant, personne morale en puissance ou, pour mieux dire encore, en voie de développement, ne doit plus ainsi qu'autrefois être considéré comme étant la propriété de ses parents. Le pouvoir du père ou de la mère ne se justifie, comme toute autorité s'exerçant sur des êtres humains, qu'à condition d'être créateur de liberté, et non d'oppression ; et la famille, qui a pour raison d'être de faciliter le développement de l'enfant, agirait contre son propre but en entravant la satisfaction du besoin qu'il a d'être élevé et enseigné.

D'autre part, dans une société civilisée, l'existence des membres qui resteraient attardés dans la barbarie primitive aurait les plus graves inconvénients. Pour reprendre une comparaison qui a le tort de n'être pas neuve, mais le mérite d'être toujours juste, de même qu'une voiture circulant de nuit sans lanterne sur une route devient un péril pour les passants, de même un citoyen non éclairé est un danger permanent pour autrui. Non seulement il n'apporte pas à l'œuvre commune tout le concours qu'on pourrait attendre de lui, mais il risque de troubler et de léser ceux qui l'entourent soit par ignorance, soit par sauvagerie de nature. Il importe à tout le monde que chaque être humain devienne dans la mesure de ses capacités une intelligence ouverte et une conscience droite.

Malheureusement, si la société est obligée de la sorte de répandre également la lumière sur tous ses membres, le fait que les hommes ne s'accordent pas toujours sur la vérité rend sa tâche singulièrement malaisée. Logiquement la société ne peut prendre parti entre les opi-

nions qui divisent ceux qui la composent ; elle n'est point juge de ce qui est vrai ou faux ; l'enseignement public est par suite forcé de se restreindre aux points sur lesquels il y a consentement universel, ou de garder une neutralité parfaite, partout où il y a dissentiment.

On comprend sans peine que la société donne l'instruction élémentaire. Tant qu'il s'agit d'enseigner à lire, à écrire, à compter, point de difficulté sérieuse : à vrai dire, ce savoir rudimentaire n'est qu'un ensemble d'instruments qui pourront servir un jour à acquérir des idées, il ne contient pas par lui-même d'idées directrices ; quelles que soient les opinions du maître sur les grands problèmes de la vie, elles n'ont point à paraître, à agir sur les jeunes esprits, si malléables, qui lui sont confiés.

Il est permis d'en dire autant de l'enseignement professionnel ou de celui des sciences positives, tant qu'il ne s'élève pas aux grandes théories d'ensemble qui prêtent à discussion.

On peut aussi admettre, à la rigueur, que les préceptes usuels de la morale pratique puissent s'enseigner de même ; il n'y a pas apparence qu'il se produise des réclamations, tant qu'on se contente d'apprendre aux enfants à ne pas mentir, à ne pas s'injurier et se maltraiter les uns les autres, voire même à mettre dans leurs relations autant de justice et de bonté que faire se peut. En paroles, tout le monde est d'accord qu'il faut être juste et bon.

Mais qu'on sorte du domaine bien étroit de ce qui est incontestable et incontesté, qu'on arrive aux matières innombrables qui prêtent aux divergences d'interprétation et de jugement, la difficulté surgit aussitôt, et très ardue. Il serait puéril de la nier ou de l'éluder. Les mêmes événements historiques, surtout quand ils sont voisins de nous, changent étrangement de physionomie,

suivant qu'ils sont contés par un catholique ou un protestant, par un monarchiste ou un républicain. Je ne crois pas nécessaire de démontrer que l'appréciation, l'exposé même d'un système de philosophie diffère souvent du tout au tout selon les convictions de celui qui en traite. On m'accordera aisément que l'économie politique n'aboutit pas aux mêmes conclusions, quand elle est présentée par un socialiste ou par un individualiste.

Que faire en présence de cette incurable division des opinions humaines ? Faut-il raisonner comme on raisonne aujourd'hui, en s'en cachant d'ailleurs avec une hypocrisie qui ne trompe personne ? Faut-il admettre, en fait, sinon en théorie, une vérité officielle? Maintenir dans les chaires une histoire d'État, une philosophie orthodoxe, une économie politique estampillée? Faut-il soumettre l'enseignement à la domination, je ne dis pas même des majorités, mais des puissances sociales qui propagent, aux frais de la nation entière, les doctrines favorables à leur domination ?

Faut-il dire, au contraire : « Point d'enseignement public ! La société n'a rien à faire en ce domaine ! Laissons chacun libre d'enseigner ! chacun libre d'apprendre ce qu'il lui plaira. L'enseignement est pure affaire privée. »

Il semble bien que l'on soit pris entre les deux branches de ce dilemme. Et pourtant, non. Ni l'une ni l'autre solution ne nous paraît satisfaisante.

La première est mauvaise, parce que les idées enseignées au nom de la nation entière ne sont souvent conformes qu'aux convictions d'une partie, parfois même d'une petite minorité de ses membres. C'est établir un privilège, c'est-à-dire violer l'égalité au profit des uns et aux dépens des autres, que de donner ainsi une consécration officielle et exclusive à certaines doc-

trines. C'est encore violer le droit de l'enfant à la vérité, en abusant de sa faiblesse pour implanter en lui des opinions qui peuvent être erronées et fausser sa pensée durant toute sa vie. Ce système est admirablement calculé pour entretenir la domination d'un homme ou d'une classe ; il fait des sujets dociles, non des hommes libres.

L'autre solution ne me semble pas meilleure. Supposez l'enseignement abandonné à l'initiative individuelle, fourni sans contrôle par la famille ou une association quelconque : la liberté intellectuelle de l'enfant est menacée plus gravement encore. Si les parents demeurent maîtres absolus de son éducation, je crains sur son esprit une pression d'autant plus puissante que l'élève est naturellement prédisposé à subir la suggestion affectueuse de ceux qui lui sont le plus proches. Gare alors aux préjugés héréditaires, qui sont la négation même du progrès scientifique ! Gare surtout à ce qu'on peut nommer la *séquestration morale* dans un milieu étroit et fermé, où l'air du dehors ne pénètre pas, où la vision des choses réelles peut être lamentablement déformée. J'estime qu'il y a un véritable abus de pouvoir dans cette espèce de claustration familiale qui trop souvent empêche une intelligence bien douée de choisir en connaissance de cause parmi les doctrines qui se combattent.

Mais, à côté de la famille, peuvent exister des associations qui se chargeront de distribuer la science à la jeunesse. L'avouerai-je ? Cela ne me rassure pas du tout. Qu'est-ce qui me garantit que ces associations respecteront mieux le droit qu'a l'adolescent de se faire sur toutes choses son opinion personnelle ? On sait avec quel art et quel succès les congrégations religieuses enveloppent, emmurent, emprisonnent les jeunes gens qu'on remet entre leurs mains. Les instituts des jésuites sont

là pour prouver à quel point on peut plier et dresser la pensée à la servitude. Il y aura, je le veux, des associations tout à fait opposées. Ici, tout sera disposé pour faire de bons catholiques, là on professera la haine ou le dédain de toute religion; tel établissement sera de couleur socialiste, tel autre sera voué aux partisans du laissez-faire! laissez passer! Libre concurrence entre les écoles rivales! Les élèves n'auront qu'à choisir entre elles!

Le malheur est que l'on choisira pour eux! que, n'ayant ni l'âge ni le savoir nécessaires pour exprimer une préférence fondée en raison, ils seront, dès l'enfance, sans même avoir été consultés, parqués en des compartiments séparés! Entre eux, plus de solidarité, plus de contact! Plus de communauté d'aspirations ou de souvenirs! Et, comme conséquence, ou bien un émiettement social qui fera de tous ces individus sans lien une poussière d'atomes tourbillonnant au gré du vent, ou bien la guerre civile en permanence merveilleusement préparée par des écoles qui seront comme autant de petits mondes à part, d'où les différents groupes sortiront avec des principes contradictoires et des haines réciproques.

Je crois qu'on peut trouver une solution plus heureuse du problème. Il faut pour cela se rappeler deux choses : que le droit de tout être humain, arrivant à l'âge adulte, est de choisir librement entre les diverses doctrines que les hommes ont élaborées; et que la société a par suite le devoir de mettre ses membres en état de réaliser cette liberté idéale.

Comment la société fera-t-elle en sorte que tous ses membres, aux environs de la vingtième année, puissent, comme on dit, entendre toutes les cloches et réunir ainsi tous les éléments de décision qui leur permettront un choix raisonné?

Il va de soi, d'abord, que tout empêchement économique à l'accès libre des sources du savoir aura disparu. L'enseignement étant gratuit et l'entretien des enfants étant mis à la charge de la communauté, on ne verra plus, comme en notre société mercantile, cette déraisonnable anomalie : l'instruction publique réservée à ceux qui peuvent la payer ; les pauvres condamnés à l'ignorance pour crime de pauvreté ; les riches joignant à leurs privilèges celui d'être les bénéficiaires exclusifs du haut labeur cérébral accompli par l'humanité. L'éducation s'adressera également à toutes les intelligences qui seront capables d'en profiter.

La société devra ensuite, non plus se prononcer sur les diverses doctrines et accorder une sorte de monopole à l'une ou à plusieurs d'entre elles, mais étendre sur toutes sa protection, leur assurer indistinctement le droit de vivre, leur garantir la lutte franche et loyale au grand soleil. Elle n'a point à favoriser, pas même à proclamer la victoire de l'une ou de l'autre ; comme les hérauts d'armes, au moyen âge, dans les tournois de chevalerie, elle a pour fonction de veiller à ce que les conditions du combat soient les mêmes pour tous les combattants et dûment observées.

Cette conception du rôle de la société est de nature à modifier la situation de ceux qui enseignent comme de ceux qui étudient.

Dans les universités entretenues aux frais de la communauté toute doctrine importante aurait sa place marquée ; dès qu'un certain nombre de personnes (nombre qui serait fixé par la loi) réclamerait l'enseignement de telle doctrine leur tenant à cœur, une chaire serait créée, et le titulaire en serait désigné par les « demandeurs ». On peut être ainsi certain que le professeur désigné serait un des meilleurs champions de la façon de voir destinée à être représentée par lui.

En revanche, dès qu'un enseignement ne répondrait plus à un besoin réel, il pourrait être supprimé, sitôt que la proposition en serait faite, sous une forme qu'il serait aisé de régler ; il suffirait d'interroger la nation à ce sujet et de compter les voix qui en demanderaient le maintien. Il s'établirait ainsi entre les doctrines et le nombre des chaires où elles seraient enseignées un équilibre aussi parfait que possible, une proportion variable conforme à la répartition changeante des membres de la société entre les diverses croyances.

Je reconnais que le public d'aujourd'hui aurait quelque peine à accomplir avec discernement ces opérations délicates ; mais ce n'est pas une raison pour qu'il en soit de même dans une société où tout le monde serait instruit et familiarisé, comme nous le verrons, avec la pratique du droit d'initiative.

Ce système aurait l'avantage d'organiser ce que les Églises, les Académies, les gouvernements, organes de résistance, ont jusqu'ici enrayé de tout leur pouvoir : l'innovation, l'invention des idées. Toute doctrine neuve échapperait au risque d'être étouffée par la tradition, entravée dans son essor par la routine. Car, sans compter qu'elle pourrait toujours être professée hors des établissements publics, elle y obtiendrait droit de cité, sitôt qu'elle aurait conquis le nombre d'adeptes requis pour figurer à côté des autres branches d'enseignement déjà reconnues.

Voilà pour la liberté des professeurs. Voici maintenant pour celle des élèves :

Afin que leur choix fût vraiment libre entre les théories opposées, ils devraient être astreints à en connaître au moins les principes ; et on pourrait obtenir d'eux la preuve de cette connaissance, en inscrivant toutes ces matières aux programmes des examens. Le jury, complété, pour plus de sûreté, par des membres

pris en dehors du corps enseignant, comprendrait des représentants de toutes les opinions, de façon à offrir toutes les garanties d'impartialité, et il va de soi que sur tous les points en litige pleine liberté serait laissée aux jeunes gens interrogés de se déclarer pour ou contre ou de suspendre leur jugement. Le jury constaterait seulement s'ils ont bien ou mal étudié ce qu'ils devraient savoir, mais, suivant une formule déjà usitée quand une Faculté délivre un diplôme de docteur, *sans se prononcer sur les opinions des candidats*.

Les universités deviendraient ainsi des écoles de tolérance mutuelle. Non seulement étudiants et étudiantes apprendraient à passer leurs idées au crible de la discussion et à respecter l'indépendance et la dignité de la pensée dans leurs adversaires ; mais, si divisés qu'ils pussent être ensuite par les conclusions auxquelles ils aboutiraient, ils garderaient de la fréquentation des mêmes leçons, de leur vie dans un même milieu, un tenace sentiment de camaraderie et de fraternité.

Craindrait-on de voir ainsi les jeunes esprits, perdus dans le chaos des idées contradictoires, se reposer paresseusement sur le mol oreiller du doute ? Ce danger, alors comme aujourd'hui, pourrait exister pour les intelligences et pour les caractères sans consistance ; mais d'abord il serait moins grave que cette infatuation orgueilleuse de l'adolescent frais émoulu de ses études qui se cantonne dans une opinion apprise sans prendre la peine de considérer les faces multiples de la vérité ; il serait compensé par l'indulgence et la modestie, compagnes ordinaires du scepticisme sincère ; mais, de plus, la nécessité de choisir entre les doctrines diverses, si elle était pour les faibles un fardeau pesant, serait pour les forts un exercice salutaire et tonique ; les convictions ne seraient plus suggérées par le hasard

ou dictées par l'intérêt ; elles seraient sérieuses, raisonnées, fondées sur une connaissance approfondie des faits. Il se formerait de la sorte une véritable élite. Est-ce que, de nos jours déjà, un homme supérieur ne doit pas avoir fait, comme disait Sainte-Beuve, le tour des choses de la vie? Est-ce que, avant de s'engager dans une voie définitive, il ne doit pas avoir fouillé et suivi du regard les routes si divergentes ouvertes à sa pensée ? Le conflit des diverses théories n'est à redouter que si l'on nie à la raison humaine tout pouvoir de discernement. Je comprends l'Église catholique interdisant à ses fidèles la lecture de certains livres ; mais c'est avouer (aveu aussi naïf qu'humiliant) qu'elle a peur de la lumière. Quiconque est convaincu que la vérité, comme le soleil, se fait connaître à sa clarté, ne peut que souhaiter entre les doctrines qui prétendent la posséder une libre et loyale concurrence où la victoire est assurée au rayonnement lumineux le plus intense.

Si je faisais ici un traité d'éducation, ce serait le moment de tracer l'idéal individuel d'après lequel il est désirable que soient formés l'homme et la femme de l'avenir ; il y aurait beaucoup à dire sur les lacunes et les vices du système en vigueur ; il faudrait se demander si l'équilibre est réalisé entre les différentes cultures, physique, intellectuelle et morale ; si la division de l'enseignement en trois ordres : primaire, secondaire et supérieur, répond à une différence naturelle et permanente d'âge et de capacité chez les élèves ou si, au contraire, elle ne reflète pas la distinction artificielle et éphémère des classes sociales auxquelles appartiennent les parents. Il faudrait passer au crible de la critique ce singulier régime scolaire qui sépare et isole les deux sexes au grand détriment de leur union future et qui trop pieusement garde du moyen

âge ces couvents laïques, moitié casernes et moitié prisons, que l'on appelle des internats. Il faudrait examiner quelle part il convient de donner dans les programmes aux différentes branches des connaissances humaines, en calculant d'après la valeur réelle de chacune la part légitime qui doit revenir à l'étude du grec et du latin, en soumettant à une refonte complète l'antique classification des facultés qui a cessé de correspondre à la réalité des choses. Mais ces questions-là et bien d'autres m'entraîneraient très loin au delà des limites que je me suis prescrites, et je ne puis qu'en signaler au passage l'importance et l'intérêt.

Il s'agit toujours et seulement de savoir ce qui peut et doit être organisé collectivement pour satisfaire aux besoins intellectuels des individus et de la société entière. En dehors de l'école, de grands établissements littéraires, scientifiques, artistiques doivent être mis, comme instruments de travail ou de jouissance, à la portée de tous. Bibliothèques, laboratoires, musées sont déjà et doivent de plus en plus devenir parties intégrantes du domaine collectif. Il n'y a en ces matières qu'à naviguer entre deux écueils. Ne pas négliger des institutions qui sont la marque, et, mieux que cela, la condition d'existence d'une civilisation supérieure ; ne pas les administrer dans un esprit exclusif, comme s'il pouvait exister une vérité ou une beauté d'État, mais pratiquer, comme partout où se heurtent des opinions opposées, la plus large et la plus sereine neutralité. Par exemple, l'admission d'un tableau dans un musée, comme la création d'une chaire dans une université, pourrait être obtenue sur la demande d'un nombre de personnes déterminé par la loi.

Répétons d'ailleurs une fois de plus que d'innombrables associations volontaires peuvent, comme c'est déjà le cas de nos jours, aider la société dans la tâche

qui lui incombe, d'encourager la recherche de tout ce qui peut ennoblir la vie et la rendre digne d'être vécue. Mais un régime socialiste, précisément parce qu'il repose sur la volonté que chaque plante humaine porte ses fleurs et ses fruits, est plus que tout autre intéressé à agrandir ce patrimoine de savoir, de moralité, de beauté dont chaque génération dans le temps, et chaque nation dans l'espace, sont les dépositaires ; le but de l'organisation nouvelle n'est pas seulement le bien-être matériel, c'est aussi et autant l'élargissement des esprits et l'élévation des consciences.

CHAPITRE III

LE MÉCANISME DE L'ORGANISATION POLITIQUE

Ce n'est pas assez d'avoir fait le départ entre le domaine privé et le domaine public en matière politique, d'avoir déterminé les libertés nécessaires de l'individu et les fonctions essentielles de la collectivité.

Il reste à établir : d'abord, en quels groupements secondaires la collectivité nationale doit se distribuer pour constituer les cadres mêmes de l'organisation politique ; à examiner ensuite quelle part des fonctions sociales doit revenir à chacun de ces groupes ; à étudier enfin suivant quel mode les volontés individuelles s'exprimeront en volonté collective pour faire la loi et comment sera assurée l'exécution de la loi une fois faite.

§ 1. *Les deux bases de l'organisation politique.* — Indépendamment de la solidarité générale qui les unit, les membres d'une société sont reliés les uns aux autres par des intérêts et des affinités multiples. Ils peuvent s'associer en vue des buts les plus divers, pour chanter, jouer, prier, voyager, souper ensemble. Ils peuvent ainsi former des groupes en nombre indéfini.

Mais de ces groupes variés la plupart sont purement

facultatifs et libres ; ils peuvent se former, se dissoudre, se reformer, évoluer au gré des individus qui les composent, sans que l'autorité sociale ait rien à voir dans leur activité, tant qu'ils ne lèsent pas la liberté des particuliers ou des autres groupes ; deux d'entre eux me paraissent au contraire indispensables à l'existence de la société en même temps qu'obligatoires pour tous ses membres, et par là même doués d'un caractère spécial.

La collectivité nationale repose à la fois sur ces deux faits que ces membres habitent un même territoire et ont entre eux une solidarité nécessaire de travaux. Or, il y a au sein de cette collectivité deux sortes de groupements qui reposent sur ces deux mêmes faits et qui rapprochent des gens ayant des relations plus étroites, soit territoriales, soit économiques.

Il est évident, d'une part, que les individus qui habitent un village, une ville, un département, une région plus ou moins vaste, s'ils ont des intérêts communs à l'ensemble du pays occupé par la nation, en ont aussi qui ne dépassent pas les limites restreintes du village, de la ville, du département, de la région.

Il est évident, d'autre part, que les membres de la société qui exercent une même profession, s'ils ont des intérêts communs à tous les travailleurs, en ont aussi de plus particuliers qui concernent seulement leur corps de métier.

Le principe d'une bonne gestion (cela ne me paraît guère contestable) est que les différents groupes d'intéressés administrent les groupes d'intérêts correspondants.

Il suit de là que l'organisation politique semble devoir reposer sur deux bases distinctes : l'une territoriale, l'autre professionnelle.

A considérer d'abord la première, on peut formuler

ainsi la règle de simple bon sens qui peut servir de ligne de conduite :

A la commune, le soin des intérêts communaux ; à la région, celui des intérêts régionaux ; à la nation, celui des intérêts nationaux ; en attendant que le développement croissant des rapports de tout genre entre nations crée un organisme des intérêts internationaux.

Elle est étrangement violée, cette règle, dans les pays où, par un souvenir des temps où l'autorité était concentrée entre les mains d'un seul homme, on laisse le pouvoir central s'ingérer dans une multitude d'affaires qui ne le regardent pas.

Qu'y a-t-il de plus scandaleusement ridicule que le vote des projets d'intérêt local dans une Chambre française ? Au début de la séance, devant des banquettes aux trois quarts vides, un député monte à la tribune et lit un rapport que personne n'écoute; le président se lève ensuite, bredouille quelques mots que personne n'entend ; des mains se lèvent dans un brouhaha de conversations, et l'on apprend le lendemain, si l'on s'avise de lire le *Journal officiel*, que telle commune d'un département quelconque a été autorisée à contracter un emprunt, ou que tel arrondissement a obtenu la construction d'un bout de chemin de fer. A peine si quatre ou cinq personnes parmi les votants ont su ce qu'ils faisaient, les autres ont voté à l'aveuglette. Et ce ne sont pas ici les députés qu'il faut accuser : comment pourraient-ils être au courant de toutes les questions de détail qui se posent sur le territoire de la France entière? Le coupable, c'est ce régime centralisé qui les réduit à décider sur ce qu'il leur est impossible de connaître.

La confusion est perpétuelle en France entre les choses d'ordre municipal et les choses d'ordre natio-

nal. Rien de plus bizarre et de plus inique que ce qui se passe chaque année à Paris. Les représentants élus de la ville sont invités à voter les fonds nécessaires à la police, qui dépend du gouvernement central et sur laquelle ils n'ont aucun moyen de contrôle ; et s'ils se refusent à cette comédie, le gouvernement central inscrit d'office au budget de la ville la somme dont il a besoin et se moque de ce principe élémentaire, je ne dis pas de toute démocratie, mais simplement de toute monarchie constitutionnelle, à savoir que tout impôt levé sans le consentement des contribuables est illégal.

La bonne marche des affaires exige qu'on laisse à chaque groupe la faculté de régler ce qui l'intéresse exclusivement, et la nécessité s'impose de répartir entre les pouvoirs locaux et le pouvoir central les attributions politiques et les services publics.

Il peut y avoir doute sur plus d'un point : centralisation et décentralisation sont choses relatives dont l'expérience doit déterminer et perfectionner le dosage proportionnel.

Le problème consiste à concilier deux choses : le libre jeu des administrations qui ont la charge des intérêts partiels et l'harmonie nécessaire de l'ensemble. C'est sous une autre face le grand problème de la conciliation entre la liberté et la solidarité.

Il faut se garder d'une vaine recherche de l'uniformité : en fait d'institutions locales, la diversité est naturelle et raisonnable. Ainsi, à ne considérer que l'instruction publique, certaines industries appellent certaines écoles professionnelles, qui seraient inutiles et déplacées ailleurs ; certaines branches d'enseignement conviennent à telle université et non à telle autre, suivant la nature de la région au centre de laquelle l'une ou l'autre peut être installée ! Seulement il faut aussi que le lien, très lâche ou même brisé entre les

rouages qui peuvent sans danger évoluer isolément, soit d'une solidité extrême entre ceux qui ne peuvent marcher que sous une direction unique.

Le système fédératif est, de tous ceux qui existent, le plus propre à réaliser cette double condition. Il consiste à laisser à chaque groupe de la population son autonomie, en déterminant avec grand soin les points sur lesquels une entente entre les groupes est indispensable.

Sans entrer dans la discussion détaillée de ce qui doit être centralisé, on peut dire que la paix et la guerre, les traités d'alliance ou de commerce, les lois militaires, les prescriptions du code pénal et civil, les lois réglant le droit de vote en matière d'intérêt général forment la compétence politique de la nation entière. Dans le domaine économique il y a aussi avantage, comme nous le verrons, à centraliser beaucoup de choses : presque partout les routes, les canaux, les postes et télégraphes, et en beaucoup de pays déjà les chemins de fer, relèvent de grandes administrations nationales. Il y a même pour plusieurs de ces grands services publics des embryons d'administrations internationales.

Par services publics, j'entends les travaux qui ont, non seulement une utilité générale, mais qui encore peuvent être avantageusement exécutés par le concours direct de la collectivité à l'un quelconque de ses degrés (commune, canton, région, nation, etc.).

Vouloir en fixer le nombre serait imprudent et inutile. Une évolution naturelle transforme incessamment des industries privées en industries collectives. L'industrie des transports, par exemple, d'abord entreprise par des particuliers, puis passée aux mains de petites et de grandes Compagnies, tend à se nationaliser, évolution déjà presque achevée en Allemagne, en Bel-

gique, partout où l'État a pris à son compte l'exploitation des voies ferrées. Il peut arriver, il arrivera même nécessairement que beaucoup d'industries, trop peu avancées aujourd'hui pour subir une transformation analogue, seront un jour exploitées à risques et profits communs. Le régime socialiste aura pour effet certain de hâter cette métamorphose.

Ce qui importe pour le moment, c'est de bien comprendre que les services publics peuvent et doivent être partagés entre la nation, la région, la commune. C'est déjà le cas dans notre régime actuel pour les services de voirie. N'y a-t-il pas des routes nationales, des routes départementales, des chemins vicinaux qui (leur nom même l'indique) relèvent de groupes fort différents d'étendue ? Faire entre ces groupes le départ de ce qui doit être attribué à chacun d'eux demanderait une étude spéciale. De même décider si tel ou tel service sera gratuit, c'est-à-dire payé par tout le monde, comme l'est déjà l'éclairage des rues ou l'enseignement primaire, ou payé seulement par ceux qui en useront, comme l'est encore le transport des lettres, serait prématuré. Ce sont là des questions que la société réglera au jour le jour, suivant son utilité, son expérience et ses ressources.

Mais on peut soutenir qu'en général *décentralisation politique* et *centralisation économique*, choses qui ne sont nullement contradictoires, répondent aux besoins de la civilisation contemporaine ; on peut même dire que c'est la double formule de l'avenir. Nous avons déjà dit pourquoi dans la première partie de cette étude (p. 19).

Si les peuples, au lieu de mettre leurs efforts à s'entre-déchirer, savent un jour, comme nous l'espérons, s'unir pour s'entr'aider, ce sera sous la forme de fédération que se fera cette union. Les États-Unis

d'Amérique montrent déjà le chemin aux futurs États-Unis d'Europe, à qui la Confédération suisse peut servir de modèle et de noyau.

La décentralisation politique a en effet ce mérite inappréciable de pouvoir faire vivre en paix, sous les plis d'un même drapeau, des populations de langues, de races, de religions différentes. Elle permet aux citoyens de faire l'apprentissage de leurs fonctions civiques, en les exerçant par degrés à gérer des affaires d'abord municipales, puis régionales, puis nationales. Elle réduit au minimum la bureaucratie paperassière qui peuple aujourd'hui les ministères d'employés inutiles. Elle rend possible ce qu'on a nommé « la politique expérimentale », c'est-à-dire l'essai local de certaines pratiques, qui sont abandonnées si elles échouent, qui se propagent si elles réussissent. Elle organise la liberté, parce que les magistrats locaux sont soumis à un contrôle perpétuel et facile dans un petit cercle où tout le monde se connaît et connaît ses intérêts, parce qu'aussi leurs pouvoirs limitent le pouvoir central et l'empêchent de céder à la tentation de l'arbitraire.

C'est, semble-t-il, par un subtil pressentiment de l'instinct populaire que nos grands ancêtres de la Révolution fêtèrent avec l'élan merveilleux que l'on sait l'idée fédérative : ils devinaient, sans le voir encore très clairement, que là était l'avenir du monde et le moyen de réaliser pour l'organisation politique la variété dans l'unité, la liberté dans la solidarité.

Toutefois le groupement territorial est à lui seul insuffisant pour servir de base à l'organisation politique. Il risquerait d'emprisonner chaque individu dans une sphère étroite, de lui fermer l'horizon, de rapetisser son champ d'action et ses visées. Il pour-

rait devenir comme une nouvelle façon de l'attacher « à la glèbe ». Il a besoin d'être corrigé et complété par un autre mode de groupement.

C'est dire que la décentralisation politique doit aussi reposer sur le groupement professionnel.

Les associations ouvrières, les unions et fédérations syndicales sont le commencement de cette organisation, qui passera sans peine du domaine économique au domaine politique et établira entre eux une corrélation étroite. En régime socialiste elles ne peuvent que se développer ; et chaque corps de métier, représentant un groupe d'intérêts spécial, se transformera sans peine en un collège électoral, et même en une petite administration indépendante et cependant unie au reste de l'ensemble social par le lien que la division du travail crée entre tous les travailleurs.

Énorme sera, en régime socialiste, l'importance de ces corporations. Elles non plus, cependant, ne pourront être, à elles seules, la base de l'organisation politique. Par cela même que l'instruction intégrale et en particulier l'instruction mécanique largement répandues permettront aux hommes de changer facilement de métier, elles auront une mobilité croissante, qui demande à être corrigée par la fixité plus grande des cadres attachés au sol. Chaque membre de la société appartiendra ainsi à deux séries de groupes d'ordre distinct : il sera relié aux autres par une double solidarité.

Nous n'avons pas à rechercher maintenant ce que pourra être le rôle des corps de métier, et aussi des associations volontaires dans le régime nouveau ; il nous suffit d'avoir indiqué les deux voies par lesquelles on peut arriver, pour le bien de l'une et de l'autre, à ne pas laisser en présence sans intermédiaire la société, ce colosse, et l'individu, cet atome.

§ 2. *Le pouvoir législatif.* — J'ai dit ce qui devait rester en dehors et au-dessus de la loi, ce qui pouvait ou devait lui être assujetti ; j'ai dit aussi quels groupements sociaux devaient en s'entre-croisant former la trame de l'organisation politique. Il s'agit maintenant de savoir par qui et suivant quel mode la loi doit être faite.

Tous les membres de la société ayant un droit égal à participer à la gestion des intérêts communs, le *suffrage universel* est le moyen nécessaire de connaître la volonté générale. Ne peuvent être exclus de la consultation que les membres que leur âge ou une condamnation infamante frappe d'incapacité provisoire ou ceux qu'une incurable débilité mentale dûment constatée frappe d'incapacité permanente. Ai-je besoin de dire que les femmes, étant des personnes comme les hommes, ont mêmes droits et mêmes devoirs qu'eux? La différence des sexes peut se refléter, se reflétera sans nul doute en une différence de fonctions sociales : mais il y a équivalence et par suite égalité de droits entre les deux moitiés de l'humanité, et l'une comme l'autre, en matière d'intérêts généraux, a son avis à dire et à défendre.

Le suffrage universel a encore beaucoup d'ennemis secrets et quelques adversaires déclarés. Quelques-uns disent : « Mais les intelligences sont inégales ; et l'opinion d'un imbécile vaut, quand on compte les voix, autant que celle d'un homme de talent ou même d'un homme de génie ! Cela est mauvais pour la société. » — A ceux qui parlent ainsi et se rangent naturellement dans la seconde catégorie, il est aisé de répondre : — Si l'on ne veut laisser voter que les esprits d'élite, qu'on nous dise quelle autorité infaillible décidera qui aura droit de figurer dans cette troupe privilégiée. L'intelligence humaine ne se mesure

pas à l'aune. Où est le *capacimètre* permettant de mener à bien une opération aussi délicate ? Quelles contestations, quelles querelles à prévoir ! Jugera-t-on d'après le savoir breveté, diplômé ? Hélas ! il faudrait oublier que le bon sens de nos pères disait :

Un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

Il faudrait aussi une foi aveugle en la vertu de la minorité soi-disant supérieure qui deviendrait la classe dirigeante. Il faudrait la supposer dénuée de tout égoïsme, incapable de sacrifier les intérêts d'autrui aux siens propres. C'est réclamer de la masse une grande dose de confiance dans ceux à qui elle abandonnerait sa plus essentielle prérogative.

Réservera-t-on le droit de vote, comme on l'a fait au temps du régime censitaire, à qui fera preuve de richesse ? Le malheur est que riche n'est pas précisément synonyme d'intelligent. Et puis ce serait mettre, encore plus qu'ils ne le sont, les non-possédants à la merci de ceux qui possèdent, doubler ainsi leur asservissement économique d'un asservissement politique.

Le suffrage universel est à la fois plus équitable et plus raisonnable que les systèmes aristocratiques essayant de trier sur le volet les électeurs ; et, dans un régime socialiste où existeront et l'instruction pour tous et la quasi-égalité des fortunes, les arguments dont je viens de montrer la faiblesse achèvent de perdre toute valeur.

D'autres ont dit : « Pourquoi s'incliner devant la majorité ? Est-ce que le plus grand nombre représente la plus grande somme de savoir ou de vertu ? Est-ce que la minorité n'est pas souvent dans la bonne voie en combattant la masse ignorante et changeante qui l'accable ? »

A cette attaque, venant d'ailleurs, il n'est pas difficile non plus de répondre. Oui, un groupe d'hommes, oui, un seul individu peut avoir raison contre la foule, contre l'unanimité de ses contemporains. Mais le suffrage universel n'a nullement pour but et pour fonction de décréter ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est juste. Il n'a et ne peut avoir non plus aucune prétention à l'infaillibilité ; il n'est et ne peut pas être plus immuable que les hommes dont il exprime les éphémères opinions. Son rôle est plus modeste et par là même plus facile à remplir et à défendre. Entre des individus qui ont des intérêts communs et qui peuvent être en désaccord sur la meilleure façon de les gérer, il est le moyen de constater pacifiquement la volonté générale. Pis-aller, si l'on veut, pour trancher un litige en l'absence d'un signe introuvable permettant de reconnaître en toute occurrence le meilleur parti ; mais pis-aller qui est une nécessité sociale. Supprimez-le, il ne reste plus pour décider le conflit que le privilège exorbitant et périlleux attribué à quelques individus ou à un seul d'imposer aux autres une conduite sur laquelle on ne les consulte pas ; ou bien la lutte à main armée entre les volontés rivales ; ou enfin la dissolution de la société.

Cinq personnes marchent ensemble : les unes veulent aller à droite, les autres à gauche. Aucune n'a le droit de commander aux autres. Il faut ou se battre ou se séparer, à moins qu'on ne convienne de suivre la route choisie par le plus grand nombre. Voilà en deux mots la raison d'être du contrat explicite ou tacite en vertu duquel la volonté de la majorité fait règle en certaines matières déterminées.

Donc, tous les adultes (excepté les indignes et les incapables) doivent avoir part à la confection des lois. Mais comment organiser ce suffrage universel ? Le pro-

blème est grave et plus d'une démocratie naissante a pu se repentir de l'avoir négligé.

Etant donné que nous avons fixé déjà et réparti entre les divers cadres sociaux, tant territoriaux que professionnels, les intérêts sur lesquels il y a lieu de voter, il reste surtout à examiner par quels moyens on peut constater de façon loyale et exacte la volonté de la majorité.

L'idéal est ici facile à indiquer, sinon à réaliser. Ce serait que chacun pût sur chaque chose exprimer librement et directement son opinion. *La législation directe par le peuple* est, à n'en pas douter, le système dont il faut se rapprocher autant que possible.

Il exige de ceux qui veulent l'appliquer une éducation politique avancée ; mais on peut dire aussi qu'il est plus propre que nul autre à faire cette éducation, en obligeant tous les membres de la société à étudier et à décider par eux-mêmes tous les points sur lesquels il y a doute. Pratiqué jadis dans des cités républicaines, telles qu'Athènes, Rome et les communes du moyen âge, usité aujourd'hui encore dans certaines démocraties rurales telles que les vieux cantons suisses, il semble convenir mieux à de petites agglomérations qu'à une grande nation ; mais la difficulté n'est pas insurmontable : on peut sectionner le territoire et la population de telle sorte que la délibération en commun devienne possible pour chacun des groupes ainsi constitués ; on peut surtout, à l'aide de la presse et des réunions publiques, instituer des débats contradictoires qui éclairent toutes les faces de la question controversée. On dira que le nombre des affaires courantes risque de fatiguer vite le zèle des votants ; mais l'intervention législative étant supprimée dans une foule de cas où elle n'a que faire, on peut espérer que l'occasion de voter ne serait pas trop fréquente ; il ne faut

pas oublier d'ailleurs qu'en régime socialiste il devra rester à tous les membres de la société assez de loisir pour suivre avec attention la marche des affaires publiques.

Il est possible, à tout le moins, de faire résoudre toute question importante par l'ensemble du corps électoral dont elle relève et qui peut être, suivant les cas, communal, régional, national ou corporatif; mais il faut alors abandonner à des représentants du peuple la gestion des intérêts de moindre importance ; et nous devons nous demander tout d'abord ce que vaut le système représentatif.

Il présente de graves inconvénients.

S'il est parfois difficile d'apprécier sainement les choses, il l'est toujours d'estimer les hommes à leur juste valeur. Quand il s'agit d'une branche spéciale de l'activité humaine, ceux qui se rattachent à la même peuvent d'ordinaire rendre un jugement sensé, comme les peintres qui décernent des médailles aux exposants des salons annuels. Mais en fait de compétence politique la mesure du mérite personnel est d'autant plus malaisée que les facultés à considérer sont de nature plus vague et plus variée, et que l'esprit de parti crève souvent les yeux les mieux exercés. Combien en est-il, parmi nos personnages politiques (et je ne parle pas des frelateurs de scrutin), qui ont dû leur élection, non pas à l'étendue ou à la sagacité de leur intelligence, non pas même à la droiture de leur caractère, mais à leur situation de fortune, aux bons souvenirs laissés par leur père, voire à leur talent littéraire ou à leur redoutable facilité de parler sur toute espèce de sujet, bref à mille choses n'ayant qu'un rapport lointain avec les qualités nécessaires pour bien gérer les grands intérêts collectifs d'une société !

Les choix eussent-ils été faits honnêtement et sage-

ment, ce qui est déjà rare, un autre danger risque de fausser l'expression de la volonté générale. Les citoyens qui nomment un représentant abdiquent entre ses mains une partie de leurs droits ; ils font comme ces particuliers qui donnent une procuration à un notaire pour gérer leurs affaires privées. Qu'est-ce qui leur garantit que leur mandataire n'abusera pas des pouvoirs à lui concédés ? Le mandat, si précis qu'il puisse être (et en général il ne l'est guère), a négligé de prévoir bien des cas où l'élu peut agir avec pleine indépendance. Et combien de fois, même dans les questions où il devrait être lié par ses engagements, ne reprend-il pas sa liberté d'allure ! Serments de candidats valent, hélas ! serments d'amoureux.

C'est une histoire banale que celle des Chambres votant sans le moindre souci, parfois même tout au rebours des désirs de la nation qu'elles étaient censées représenter. Le peuple alors s'aperçoit un peu tard qu'il s'est créé des maîtres, quand il croyait investir de sa confiance de simples chargés d'affaires ! Il a grandi, haussé une catégorie de personnes qui ont leurs intérêts particuliers et qui les servent avant les siens ! Mais comme il ne reprend que de loin en loin l'exercice de ses droits, il ne peut que patienter et subir pendant des années ces politiciens de métier, qui l'oppriment ou le grugent hypocritement ; à moins que le conflit entre électeurs et élus ne se dénoue par un acte de violence qui s'appelle une révolution ou un coup d'État.

Chose plus grave encore ! En supposant une honnêteté parfaite chez les élus, leur accord avec les électeurs ne peut être ni parfait ni durable. Sans compter que la minorité d'une circonscription est privée du droit de faire entendre sa voix, quand elle est représentée par un seul homme, il est impossible que ce

représentant soit sur tous les points de la même opinion que tous ses électeurs ; il y a nécessairement des questions où il sera en contradiction avec les uns, précisément parce qu'il exprimera fidèlement la pensée des autres.

Pour toutes ces raisons, le système représentatif ou parlementaire n'est qu'un expédient grossier, impuissant à dégager exactement la volonté de la nation qui l'adopte. Si on l'accepte provisoirement comme ménageant le temps des citoyens et répondant à une instruction civique encore insuffisante, il importe de le corriger ; d'abord par des mesures orientées en ce sens : *voter de plus en plus sur les choses et de moins en moins sur les hommes ;* ensuite par tous les moyens permettant d'assurer la représentation des minorités.

L'intervention directe du peuple dans la législation peut s'opérer de deux façons principales : par le *referendum*, par l'*initiative populaire*.

Le *referendum* consiste à en référer au corps électoral, soit obligatoirement pour certaines questions graves comme la paix, la guerre, la revision de la Constitution ; soit facultativement, quand un certain nombre d'électeurs, dans des conditions réglées par la loi, réclame l'avis de la nation sur une mesure déjà votée par ses représentants. Cet appel au peuple fait à peu près l'office d'un pourvoi en cassation. Le *referendum* rend au véritable maître de la maison les pouvoirs qu'il a délégués. Il est un frein mis à l'autorité des parlements. Il commence par suspendre les effets de leurs décisions, par jouer le rôle de *veto* provisoire ; puis il confirme ou casse en dernier ressort ces décisions mêmes.

L'*initiative populaire* est le droit reconnu à un certain nombre de citoyens de soumettre directement au vote du corps électoral une proposition de loi formulée

par eux-mêmes. Tandis que le referendum a surtout une action négative, l'initiative, elle, remplit une fonction positive ; tandis que par l'un le peuple peut empêcher ce qui ne lui plaît pas, par l'autre il peut introduire et ordonner ce qui lui plaît.

J'espère qu'on ne traitera pas d'utopies ces moyens d'assurer aux véritables intéressés la haute main sur la direction de ce qui les intéresse. Si pourtant on ressassait une fois de plus ce commode argument, je renverrais les opposants à l'école de la Confédération suisse, où ces deux correctifs du système parlementaire fonctionnent sans encombre. Les cahiers de 1789 n'ont guère été d'ailleurs qu'un essai rudimentaire de la même méthode.

Quant à la manière d'obtenir que les assemblées législatives reflètent exactement dans leur composition la division en groupes divergents du corps électoral, elle a été, ces temps derniers, sous le nom de *représentation proportionnelle*, l'objet d'études approfondies et d'expériences multiples. Le meilleur des systèmes proposés paraît être celui-ci : dans chaque circonscription, voter sur des programmes définis, correspondant chacun à un parti ; compter combien de voix chaque programme et par conséquent chaque parti a obtenues ; déterminer d'après cela le nombre d'élus auquel chaque parti a droit ; laisser ensuite à chaque parti le soin de désigner ceux auxquels il veut faire l'honneur de les choisir pour ses représentants. Une opération d'arithmétique élémentaire suffit pour mener à bien ces calculs. Seulement il faut que le pays soit politiquement assez avancé pour qu'y puissent évoluer côte à côte des partis organisés et professant des idées nettes. Cette réserve faite, la façon de procéder que je viens de résumer en quelques lignes a l'avantage de faire rouler la discussion sur des idées et non sur des

hommes, de réduire au minimum les irritantes questions de personne, d'éviter entre candidats les injures et les calomnies, toutes ces querelles avilissantes qui font trop souvent ressembler la lutte électorale à un pugilat. Elle donne aussi des indications nettes sur la direction dominante de l'opinion publique et rend plus difficiles les intrigues, les équivoques et les corruptions par lesquelles on élude si aisément les volontés des électeurs, quand elles sont confusément incarnées en des individus élus avec des programmes disparates.

Je n'ai point à insister sur les précautions utiles pour rendre le scrutin tout à fait sincère, pour assurer le secret du vote, etc., etc. Ce sont là détails importants sans doute, mais qui ne rentrent pas dans le cadre de cet ouvrage. Je me bornerai à faire remarquer qu'en régime socialiste il ne sera plus possible de spéculer sur la dépendance, la pauvreté ou l'ignorance des électeurs. Plus de patron pesant sur les ouvriers qu'il emploie ; plus de supérieur faussant l'opinion vraie de ses inférieurs par des menaces de renvoi ou par des promesses d'avancement ! Plus de richard conquérant des voix à coups de billets de banque, en achetant des consciences, en soudoyant des journaux, en étouffant sous un déluge d'affiches le nom de son concurrent ! Plus de bonnes gens se laissant séduire, faute de lumière, par les paroles creuses et les beaux dehors des gros messieurs qui daignent, durant trois semaines de brigue, flatter et courtiser « la vile multitude ». L'égalité économique et l'instruction intégrale sont, je ne crains pas de le répéter, les garanties et les conditions essentielles d'un loyal fonctionnement du suffrage universel.

On s'étonnera peut-être que je ne discute pas ici s'il doit y avoir une ou plusieurs assemblées, scrutin de liste par département ou scrutin uninominal par arron-

dissement. C'est que ces questions, qui ont l'apanage d'alimenter la polémique courante, me paraissent détourner l'attention du principal sur l'accessoire. Qu'il existe une ou deux Chambres, que chaque circonscription nomme un ou plusieurs députés, j'estime qu'il n'y aura rien de changé au fond des choses, tant qu'on n'aura pas supprimé les causes qui vicient dans sa moelle le suffrage universel actuel. Et c'est pourquoi je résume mon avis à ce sujet en disant : Le système parlementaire est l'expression naturelle d'une société aristocratique ou bourgeoise dans laquelle une partie des citoyens sont, à tort ou à raison, tenus pour incapables de gérer leurs affaires eux-mêmes. Mais en toute démocratie où le peuple est vraiment majeur et entend exercer une souveraineté réelle et non plus nominale dans le domaine soumis à l'empire de la loi, le système parlementaire n'est plus en harmonie avec le principe même du régime, et ne saurait dès lors s'améliorer qu'en travaillant à se rendre inutile et en accoutumant progressivement les membres de la société à se passer de représentants.

§ 3. *Le pouvoir exécutif*. — La loi faite, il faut qu'elle soit exécutée. Qui en assurera et dirigera l'exécution?

La nation tout entière, répondront quelques-uns. Mais on ne voit pas le peuple en masse s'occupant des moindres détails d'administration et intervenant à tout propos pour que ses décisions, qui ne peuvent être que générales, soient correctement appliquées à tous les cas particuliers.

Le gouvernement du peuple par le peuple est une formule trouble qui cache une impossibilité. *Le gouvernement direct* — que beaucoup de gens ont le grand tort de confondre avec la *législation directe* — ne se comprend guère, parce que, si la délibération est uti-

lement et nécessairement collective, l'action qui en résulte et qui exige promptitude et effort dans un sens unique, ne peut s'opérer que par l'entremise de quelques personnes ou même, en certains cas, d'une seule.

J.-J. Rousseau, dans un passage presque aussi souvent mal compris que cité de son *Contrat social*, appelle démocratie le régime où les gouvernants seraient l'ensemble ou la majorité des citoyens ; et ce régime où tous les citoyens non seulement décideraient, mais devraient appliquer eux-mêmes leurs décisions, lui paraît tellement impraticable pour des hommes obligés de travailler, tellement propre à paralyser toute autre activité, qu'il écrit cette phrase dont les habiles ont maintes fois sournoisement dénaturé la vraie signification : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. »

Il faut donc dans la société des personnes chargées de faire observer la loi et d'administrer les intérêts collectifs. Elles sont par la force des choses les dépositaires d'une partie de l'autorité sociale : et le problème consiste à faire en sorte qu'elles en usent pour le bien de tous, sans pouvoir en abuser pour leur profit particulier ou pour celui de leur famille, de leurs amis, de leur classe.

L'abus est si tentant, si facile, les individus investis d'une puissance empruntée à la collectivité ont une tendance si naturelle à la détourner de sa véritable destination, qu'on ne saurait trop prendre de précautions contre cette source perpétuelle d'injustice, d'inégalité, de despotisme.

On a beau proclamer la république en un pays. Tant que ministres et président de la république cumulent les pouvoirs les plus divers, proposent des lois, pèsent sur les sentences des juges, disposent d'une armée de

fonctionnaires nommés par eux et révocables à leur volonté; tant qu'ils sont de petits rois éphémères, tant que leurs sous-ordres, préfets, recteurs ou maires ont ce double caractère d'être dans la main des puissants et de tenir à leur merci les simples citoyens, on ne peut avoir que des mœurs monarchiques sous une étiquette républicaine. Les fonctionnaires publics, grands et petits, forment une caste dirigeante qui se croit bien vite au-dessus de la nation ; et les chefs, les vrais gouvernants, s'érigent aisément en tyranneaux qui ont la prétention de « faire marcher » le peuple. De serviteurs modestes et zélés qu'ils devraient être, ils deviennent des maîtres et des ennemis ; et rien de plus fréquent que les révoltes légitimes de la masse contre cette orgueilleuse minorité en qui revivent les traditions autoritaires du passé !

Aussi n'ai-je aucune peine à m'expliquer les colères des esprits simplistes qui crient exaspérés : « Le gouvernement est de sa nature corrompu et corrupteur. Il ressemble à un tonneau qui a contenu du vinaigre ; tout ce qu'on y verse s'y aigrit. Mettez au pouvoir l'homme le plus sincèrement ami de la justice et de la liberté : il y perd ses qualités et prend les vices de ses prédécesseurs. Donc plus de gouvernement! »

Je comprends, mais ne partage pas ces outrances de destruction. Je crois à la nécessité d'un gouvernement organisé, tant que des lois seront nécessaires à l'humanité imparfaite. Seulement je crois, plus dur encore, à la nécessité de modifier de fond en comble l'organisation de ce gouvernement.

A mon avis, il faut réduire au minimum les attributions de ce gouvernement ; ce qui ne veut pas dire que le pouvoir exécutif à tous ses degrés doive être faible, et partant méprisé, dans une sphère d'action très étendue ; ce qui veut dire, tout au contraire, qu'il doit

être fort, et partant respecté, dans un cercle d'attributions très étroitement délimité.

La méthode à suivre pour empêcher les empiétements des fonctionnaires publics me paraît être exactement l'opposé de celle qu'on a suivie dans la plupart des constitutions qui ont été établies et renversées en France depuis un siècle. Au lieu de commencer par en haut, il sied de commencer par en bas. Il faut partir du peuple pour arriver progressivement aux magistratures les plus élevées.

Il sied ainsi d'organiser, tout d'abord, un solide faisceau de garanties pour les libertés des citoyens, d'édicter des pénalités très graves contre tout fonctionnaire qui abuserait de son pouvoir pour léser les droits solennellement reconnus aux membres de la société.

Il sied ensuite de mettre à l'abri de toute ingérence du pouvoir central les pouvoirs des magistrats locaux ou régionaux. Conçoit-on rien de plus niaisement abusif que la faculté donnée à un ministre d'annuler, non pas même une décision, mais un vœu émanant d'un conseil communal ou départemental ? Comme si ce fonctionnaire pouvait supprimer un fait, empêcher le vœu d'avoir été exprimé ! Ou encore, quand les élus d'une ville veulent créer une pharmacie municipale, quel besoin maladif le pouvoir central a-t-il de s'opposer à une chose qui ne le regarde pas ? Ce sont les sottises de ce genre qui détruisent mieux que toute prédication le respect de l'autorité sociale.

Quand on aura mis ainsi une série d'entraves aux fantaisies des hauts fonctionnaires, on s'efforcera, pour finir, de déterminer avec une précision extrême les attributions concédées à ceux-ci, en établissant pour chacun deux une responsabilité réelle, c'est-à-dire individuelle ; et là encore on aura soin de prévoir et d'organiser la résistance légale à toute tentative pour franchir

les limites tracées. Bref, les différents pouvoirs, au lieu de s'échelonner les uns au-dessus des autres en forme de hiérarchie, devront demeurer indépendants et coordonnés.

Mais ce n'est pas assez d'intervertir la marche ordinaire en réglant la compétence des diverses autorités : par quel moyen réduire leur pouvoir au strict nécessaire et le rendre inoffensif ?

Plusieurs se présentent d'eux-mêmes. D'abord la division, le fractionnement. A chaque fonctionnaire sa besogne propre ; interdiction absolue de réunir dans la même main des fonctions de plusieurs degrés (municipales, régionales, nationales) ou de plusieurs ordres (législatives, administratives, judiciaires).

De la sorte chacun sait mieux et fait mieux ce qu'il a à faire ; un plus grand nombre de citoyens sont initiés et directement intéressés au mouvement des affaires publiques ; un cumul dangereux est évité ; une confusion déplorable est empêchée. Par exemple le ministre ne risque plus d'oublier que son rôle est de faire exécuter les lois, et non de les faire voter. Il n'est pas un chef de parti employant la puissance qui lui est dévolue à peser sur les assemblées ou sur le peuple pour les incliner dans le sens de ses préférences ; il n'essaie plus de dicter ou de suggérer leurs sentences aux tribunaux ; il devient ou redevient un bon commis, qui surveille, sans plus, l'application d'une certaine catégorie de lois [1].

Après cette limitation dans l'espace, il en faut une

(1) En France, un ministre est un monsieur toujours en mouvement, qui pérore à la Chambre, au Sénat, dans les banquets, dans les comices agricoles et les distributions de prix, dans les enterrements, partout ; qui inaugure des statues, des canaux, des phares, des lignes de chemins de fer ; qui se gaspille et s'éparpille si bien qu'il n'a plus ni le temps ni la force de faire ce qu'il est chargé de faire.

dans le temps. On ne peut poser de règle absolue sur la durée des magistratures. On peut dire seulement qu'elle doit être fixée, afin qu'au bout d'une période donnée le peuple, de qui seul émane tout pouvoir, rentre dans la plénitude de son droit et décide s'il veut renouveler sa confiance aux personnes qu'il en a honorées ; et cela, non pas en cas exceptionnel, lorsque quelqu'un paraît mériter d'être mis en suspicion, mais régulièrement pour tous ses chargés d'affaires. On peut dire encore que, plus une fonction est importante, plus le mandat qui en investit un individu doit être de courte durée. En Suisse déjà, un général voit ses pouvoirs expirer avec la guerre pour laquelle on l'a élevé à ce grade, et le président de la Confédération, après avoir été durant un an le chef du pouvoir exécutif, rentre dans le rang et cède à un autre cette fonction honorifique.

Un troisième moyen de limiter le pouvoir des fonctionnaires, c'est de leur ôter le prestige et les moyens d'action qu'ils doivent aux gros appointements, dont on est trop souvent prodigue envers ceux qui sont au sommet des hiérarchies administratives existant aujourd'hui. Là, comme ailleurs, en régime socialiste, l'inégalité économique sera restreinte au minimum, et du même coup l'appétit de pouvoir, qui a dévoré tant de gens dans les siècles passés et dans celui qui finit, ira décroissant au profit d'ambitions plus nobles comme celles de l'artiste ou du savant. Les fonctions politiques doivent cesser d'être une carrière lucrative.

Mais le moyen essentiel de maintenir dans de justes bornes l'autorité sociale, c'est de soumettre à l'élection tous les membres de la société appelés à l'exercer. Juges, gardes champêtres, gardiens de la paix, aussi bien qu'aujourd'hui les maires ou les prud'hommes, doivent être choisis par ceux qui ont intérêt au bon fonctionnement de ces diverses autorités, c'est-à-dire par les

électeurs d'une circonscription tantôt plus grande, tantôt plus petite. Des conditions de capacité peuvent être imposées pour les fonctions qui réclament des connaissances spéciales : mais, en cas ordinaire, quiconque est électeur est aussi éligible.

Au reste, comme nous le verrons en étudiant l'organisation économique, l'élection, qui est le procédé démocratique par excellence, est destinée à être introduite partout où elle est praticable et à tout renouveler par la vertu qui lui est propre. Grâce à elle, en effet, plus d'autorité, sinon consentie, dans l'atelier aussi bien que dans la commune ou dans la milice. Et, grâce aux autres mesures qui permettront de faire passer au pouvoir un plus grand nombre d'individus, qui feront d'eux tour à tour des dirigeants et des dirigés, l'autorité tendra à être de plus en plus *mutualisée.*

L'élection des fonctionnaires et leur réélection à dates fixes peuvent en outre servir de contrôle efficace à leur gestion ; ce périodique appel au peuple, complété par une publicité permanente, est une sanction de haute valeur pour ceux qui peuvent avoir démérité ou bien mérité du public ; et la responsabilité, si fréquemment éludée quand un fonctionnaire est nommé à vie ou dépend d'un supérieur qui peut avoir ses raisons de fermer les yeux, devient chose normale et agit comme un frein salutaire sur les tentations de ne pas faire son devoir.

Il peut paraître étrange dans notre système de hiérarchie, où se reflète la division de la société en classes, qu'un ministre soit élu de la même façon qu'un simple maire. Mais quand chaque ministre ne sera plus que le chef d'un grand service national, et que sa fonction se bornera à assurer la bonne marche de ce service, il paraîtra tout naturel que la nation (ou tout au moins la partie de la nation intéressée), éclairée et habituée à

surveiller elle-même l'administration de ses intérêts, choisisse et juge ses serviteurs grands et petits.

L'autorité sociale cessera alors d'être haïe et attaquée pour devenir ce qu'elle doit être théoriquement : l'organe chargé d'assurer à tous les membres de la société la liberté, la sécurité et la satisfaction de leurs besoins communs.

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION ÉCONOMIQUE

Nous arrivons à la partie la plus ardue de notre tâche, au tracé des linéaments principaux que doit avoir l'organisation économique en régime socialiste. Nous ne trouvons plus guère ici l'utile secours d'expériences déjà faites. Bien que la société future existe à l'état embryonnaire au sein de la société présente, Aujourd'hui enveloppe et cache encore Demain. Nous sommes donc lancés dans l'inconnu et nous n'avons d'autres guides que l'idée du possible et le sentiment du juste, tels qu'ils se dégagent pour nous de l'étude des faits et de leur comparaison avec l'idéal conçu par notre raison.

Aussi devons-nous déclarer modestement que l'organisation dont nous allons essayer de construire la charpente, n'a point la prétention d'être parfaite ; elle peut être amendée de mille manières. Elle n'est qu'un essai d'approximation vers un maximum de justice et d'utilité sociales.

Mais fût-elle convaincue de pécher sur plus d'un point, la conséquence serait qu'il faut chercher un meilleur agencement des matériaux ; la constatation d'un défaut de structure n'atteindrait nullement la base sur laquelle l'édifice doit s'élever.

Un principe scientifique n'est pas condamné parce qu'il a pu être mal appliqué. La vapeur commença par faire éclater des chaudières avant de mettre en branle des locomotives. La première Compagnie qui se forma en France pour l'exploitation du gaz d'éclairage fit faillite. Ainsi les erreurs que peut commettre un socialiste en dressant un plan de la société en voie de formation ne sauraient ébranler les principes sur lesquels repose le socialisme ; elles doivent être seulement, pour ceux que préoccupe le même sujet, une invitation à mieux faire aussi bien qu'à dégager la part de vérité qu'elles contiennent.

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DE LA PRODUCTION

La nation, ayant la propriété indivise des terres et des moyens de production, peut être considérée comme un propriétaire unique exploitant son propre domaine, et les règles d'une bonne économie domestique deviennent dès lors celles d'une bonne économie publique.

Il est certain que pour l'ensemble de la nation, comme pour un chef de famille, il y a une certaine quantité de besoins à satisfaire et pour cela une certaine quantité de travail à accomplir. Il est certain aussi que l'idéal, en pareille occurrence, est que la production fasse équilibre à la consommation, de façon à ce qu'il n'y ait ni trop ni trop peu, ni gaspillage ni manque.

Il est certain encore que pour parvenir à ce résultat il y a deux problèmes à résoudre :

1° Comment obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts, ce qui est un problème purement économique;

2° Comment ensuite répartir entre tous les membres de la société le travail à faire et les fruits du travail, ce qui est un problème essentiellement juridique, où il faut viser à obtenir le plus de justice et de liberté.

§ 1. *Adaptation de la production aux besoins.* — Commençons par le premier, qui peut se formuler ainsi : Quelles sont les conditions d'une production sagement réglée ?

J'en vois deux indispensables.

La production doit être d'abord adaptée aux besoins de la société et des individus, ensuite aménagée de façon à économiser l'effort en augmentant la quantité des produits.

La première chose à faire est donc de déterminer les besoins de la société et de ses membres, ou, ce qui revient au même, de savoir ce qu'il faut produire.

Dans la société d'aujourd'hui, la production, abandonnée au caprice des intérêts individuels, ne se règle qu'en partie sur les besoins des consommateurs; le producteur produit avant tout pour le marché, c'est-à-dire pour vendre, pour faire un profit; et comme il ne sait pas et ne peut pas savoir quelle sera la demande, il produit à l'aventure, tantôt guidé par de vagues conjectures, tantôt poussé par la nécessité de ne pas laisser son capital inactif. Il en résulte pour lui de graves mécomptes. Parfois il ne trouve pas d'écoulement à ses produits, et c'est l'encombrement des magasins, la chasse ruineuse aux débouchés lointains, la vente à perte, la gêne et souvent, malgré des efforts désespérés, la faillite. Il en résulte pour les ouvriers qu'il emploie des inconvénients bien plus graves encore. C'est le chômage, la détresse, la misère. Pour la société, c'est le contraste démoralisant des familles pauvres grelottant de froid ou mourant de faim à côté

d'entrepôts qui regorgent de vêtements inutiles ou de victuailles inemployées. Pléthore d'une part, insuffisance de l'autre, forment un spectacle si habituel que nous ne le remarquons même plus. Notre bon sens émoussé trouve naturel que des besoins de luxe et de vanité soient satisfaits jusqu'à la nausée, quand des besoins vitaux demeurent inassouvis. Et pourtant n'est-ce point pure folie de multiplier à l'excès le superflu, quand on n'a même pas le nécessaire? L'individu qui agirait comme la société actuelle serait vite pourvu d'un conseil judiciaire.

Une nation socialiste ne peut laisser subsister cette production anarchique et déraisonnable; c'est pourquoi sa première tâche est de déterminer ses besoins.

C'est une opération de statistique assez compliquée, mais qui n'est pas d'une difficulté décourageante.

Toutefois, avant de supputer les besoins publics et privés, une question se pose : Convient-il de satisfaire indifféremment tous les besoins qui pourront réclamer satisfaction ? N'y a-t-il pas un choix à faire parmi eux ? Ou tout au moins ne faut-il pas les classer par ordre d'importance et d'urgence ?

Dans la société actuelle, pour peu qu'on regarde de près une administration publique quelconque, il est aisé de constater des gaspillages nombreux, des dépenses en fêtes, galas, gros traitements, qui ne servent en rien les intérêts généraux, qui répondent ainsi à de faux besoins collectifs. Tout homme ayant pris la peine d'éplucher les budgets énormes et croissants qui sont chaque année subis plus que consentis et discutés par les nations, peut citer par dizaines des prodigalités que rien ne justifie et des sinécures aussi grassement rétribuées qu'inutiles.

De même — à ne regarder que les individus — la division en classes, la coexistence des riches et des

pauvres, nous fait assister perpétuellement à ce contraste criant que nous rappelions tout à l'heure : les besoins factices ou secondaires de certains privilégiés sont satisfaits au détriment des besoins réels ou essentiels de leurs concitoyens moins heureux.

Or il est à souhaiter, d'une part, pour la bonne gestion des affaires communes, non seulement qu'il n'y ait point déperdition de l'énergie ou de la richesse nationale, mais que la vie de la société soit assurée avant son éclat et sa parure; et il est à souhaiter, d'autre part, pour la justice et le progrès tant moral que matériel, que les jouissances individuelles soient aussi équitablement que possible réparties entre tous les individus; qu'elles soient d'un ordre de plus en plus élevé; enfin qu'elles soient de plus en plus parfaites.

De là pour un régime socialiste l'obligation d'établir une échelle des besoins.

On peut distinguer en deux ordres les choses propres à satisfaire les besoins soit de la société, soit de l'individu : les choses qui sont de nécessité vitale, les choses simplement utiles ou agréables.

Les choses indispensables à la vie d'une société comprennent :

1° Les services publics (sécurité extérieure et intérieure, éducation, communications, etc.), services dont la liste peut sans cesse être revisée par la nation elle-même;

2° L'entretien du capital social;

3° Les denrées nécessaires à l'échange international qui permettra de combler les lacunes de la production nationale et qui doit viser à l'équilibre de l'importation et de l'exportation.

Déjà, à l'heure qu'il est, on calcule, en dressant le budget, une partie de ces besoins essentiels de la société, et il n'est pas malaisé de concevoir une extension en même temps qu'une amélioration de ce calcul.

Les choses indispensables à la vie de l'individu — pour nous en tenir au strict minimum — comprennent l'alimentation, l'habillement, le logement avec le mobilier et le chauffage. La production doit en être calculée largement, de façon à ce que personne n'ait plus à souffrir dans la satisfaction de ces besoins élémentaires.

Mais il n'y a pas apparence que toute la somme de travail disponible soit épuisée à satisfaire cette première catégorie de besoins publics et privés; et l'on peut songer dès lors à la seconde. L'emploi des forces naturelles que l'homme a su dompter permet de garantir à d'autres besoins moins urgents une satisfaction, sinon aussi parfaite, du moins suffisante. Il ne faut pas chercher à les supprimer où à les réduire, sous prétexte qu'ils peuvent être négligés sans que mort s'ensuive. La civilisation les a multipliés et les multipliera sans cesse. Le raffinement des besoins, pour un peuple comme pour un individu, est un signe d'intelligence et de délicatesse accrues. Certaines choses, simplement utiles ou agréables, sont réclamées avec une intensité de désir qui va grandissant d'époque en époque. Il est certain que beaucoup de celles qui nous paraissent aujourd'hui nécessaires ne l'étaient point pour l'homme primitif, vêtu de peaux de bêtes et habitant des cavernes. Sans remonter aussi loin, des soins d'hygiène et de propreté, des facilités de communication, dont nous ne pouvons plus guère nous passer, n'étaient ni imaginés, ni convoités par nos pères du moyen âge. Et il est probable que nos arrière-neveux connaîtront et voudront un confort et des commodités que nous ne soupçonnons pas et dont, par conséquent, la privation n'est pas pour nous une souffrance.

Voltaire disait :

Le superflu, chose si nécessaire !

Trait d'esprit qui est aussi un mot profond. La tendance d'une société progressive est de faire entrer toujours plus de superflu dans le nécessaire. Et il ne s'agit pas uniquement de jouissances matérielles. Pour combien de gens des jouissances esthétiques, profondément indifférentes à la foule mal dégrossie, ne sont-elles pas devenues un élément important du bonheur! Seulement, tandis que cette élévation dans le niveau des conditions de vie n'a profité jusqu'ici qu'à une faible minorité, le régime socialiste a pour raison d'être de l'étendre à la masse tout entière. Le luxe, qui a provoqué et mérité, tant qu'il était l'apanage exclusif du petit nombre, de si éloquents et de si vains anathèmes, se justifie et se purifie en se généralisant. Qu'il soit tout à fait collectif, c'est-à-dire offert gratuitement par la société à tous ses membres, comme c'est déjà le cas pour les musées et les parcs publics, ou qu'il soit seulement mis à la portée de tous ceux qui en seront friands par une plus égale répartition des revenus, il devient dès lors la fleur brillante d'une société cultivée, le signe visible des victoires de l'humanité sur la nature, la douce et légitime récompense de cet effort instinctif vers le mieux-être qui est la cause de tout progrès. Mais, en même temps, il est restreint en hauteur par le fait même de son extension en largeur et cela encore est un bien ; il est ainsi empêché de se corrompre en s'exagérant.

Donc, dès qu'il a été pourvu aux besoins vitaux de la société et de tous ses membres, le surplus du travail social peut et doit être consacré aux besoins moins urgents.

Mais qui fixera le degré d'urgence des divers besoins? Qui dira ce qui est nécessaire ou simplement utile? Personne n'est compétent pour tracer une ligne de démarcation, qui, comme je l'ai dit, est destinée à se

déplacer, à mesure que la société deviendra plus riche et plus cultivée. Il convient alors de s'en remettre au jugement de tout le monde, c'est-à-dire qu'une entente doit intervenir entre tous les intéressés pour décider, soit quels services gratuits elle veut offrir à tous ses membres, soit quel minimum de bien-être elle s'engage à fournir à chacun. Cela pourrait être inscrit dans la Constitution que la société se donnerait. Ce serait comme une *déclaration des droits économiques du citoyen*.

A besoins indispensables, travail indispensable. La société, ayant le devoir de satisfaire à ces besoins primordiaux, a par là même le droit de requérir la somme de travail qu'exige leur satisfaction. Elle pourrait, à la rigueur, imposer à chacun un certain temps de service industriel, comme elle a droit de réclamer pour sa défense un certain temps de service militaire. Mais cette contrainte, qui serait légitime, n'aura sans doute pas lieu de s'exercer. Nous indiquerons, en parlant de l'organisation du travail, les moyens qui ont chance de la rendre inutile.

Quant aux autres besoins, nous sortons « du royaume de la nécessité pour rentrer dans celui de la liberté ». Le rôle de la société se borne ici à servir d'intermédiaire entre les consommateurs et les producteurs, à transmettre aux derniers les désirs exprimés par les premiers, à provoquer les efforts des travailleurs en leur indiquant les besoins qui réclament satisfaction, à éveiller enfin des besoins nouveaux, par la mise en lumière de produits nouveaux aussi. Son office est de centraliser les renseignements, de mettre en rapport l'offre et la demande, de faire connaître à chacun des différents corps de métier ce qu'on attend ou espère de lui.

Toute demande sera-t-elle sûre d'obtenir satis-

faction? Il est probable que non. Mais il est bon que l'aiguillon de nouveaux besoins à satisfaire serve de stimulant à l'activité des travailleurs à venir. Toute offre de travail sera-t-elle sûre, de son côté, de trouver son emploi? Il est également probable que non. Mais, comme chacun aurait auparavant son existence assurée par un travail obligatoire répondant à une nécessité sociale, l'individu offrant un produit nouveau pourrait attendre sans danger qu'un besoin fût éveillé par son offre; et, au pis-aller, il pourrait toujours dans le temps qui lui resterait travailler pour son plaisir, pour sa satisfaction personnelle.

Le cas de forces productives sans emploi ou de besoins sans satisfaction serait du reste aussi exceptionnel que peu inquiétant. D'ordinaire, besoin constaté provoquera travail, et travail offert provoquera besoin. De la sorte un équilibre instable, mais toujours prêt à se reformer, s'établira de lui-même.

Il va de soi que pour les choses nécessaires à l'existence le calcul de la production devra toujours être fait de telle manière qu'elle laisse un excédent. Ce surplus aura pour but de parer aux orages, aux inondations, aux incendies, aux accidents qu'il est sage de prévoir, et, s'il dépasse les pertes éprouvées, il sera réservé, soit pour une année suivante où il entraînera une économie correspondante de travail, soit pour l'échange avec les pays étrangers à l'égard desquels la règle sera d'égaliser l'exportation et l'importation.

§ 2. *Développement des moyens de produire.* — La production ainsi adaptée au besoin social, il reste à la combiner de façon à réaliser le maximum d'utilité avec le minimum d'efforts. Le problème est surtout d'essence scientifique et technique. On comprend qu'un vaste champ est ouvert à l'imagination et à l'esprit

d'initiative des travailleurs par les conditions nouvelles dans lesquelles ils auront à opérer. Il est impossible de dire à quel point la richesse nationale pourra être accrue par le système socialiste ; mais il est possible et facile de prouver qu'elle ne peut que grandir démesurément.

La preuve principale repose sur un axiome que les économistes les plus hostiles au socialisme reconnaissent eux-mêmes tacitement : à savoir que le travail collectif est plus productif que le travail isolé. En effet, lorsqu'on vante les avantages de la division du travail, lorsqu'on la dépeint avec raison comme ayant été l'agent le plus efficace des progrès de l'industrie humaine, que fait-on, sinon déclarer que le travail parcellaire, qui implique collaboration et par là même est nécessairement collectif, est plus fécond que le travail demeuré purement individuel ? Et de même l'éloge de la coopération, qui est devenu un lieu commun jusque pour les plus conservateurs des hommes d'État, n'est-il pas l'aveu de l'indéniable supériorité que possède, au point de vue de la productivité, le système qui fait de la nation entière une vaste société coopérative ?

On pourrait presque se contenter de cette démonstration sommaire ; mais une comparaison rapide avec ce qui se passe de nos jours fera ressortir la vérité de ce que nous affirmons.

Dans la société actuelle il existe une foule d'inutiles, d'oisifs, de parasites ; en haut, des gens pouvant se dispenser de travailler, parce qu'ils vivent du travail d'autrui transformé en rentes et profits ; en bas, des vagabonds et des voleurs grappillant une piètre existence aux dépens des possédants qu'ils peuvent dépouiller ; parmi ceux qui travaillent, quantité de forces perdues par suite des vices d'organisation qu'implique

l'abandon de la production à des entreprises privées : nécessité d'une nuée d'intermédiaires entre le consommateur et le producteur ; concurrence implacable faisant d'une victoire pour l'un un désastre pour l'autre et compensant tout succès par une ruine ; crises périodiques où les rouages du mécanisme social grincent et s'arrêtent au grand détriment des capitalistes comme des ouvriers ; impossibilité de régler scientifiquement l'emploi des instruments de production, parce que les intérêts divisés des propriétaires rendent impossible ou à peu près tout agencement d'ensemble.

En faut-il des exemples ? Qu'on regarde l'agriculture. La propriété privée du sol en diminue le rendement dans des proportions énormes. Que l'on compte les vastes espaces transformés en garennes ou en parcs par de grands propriétaires uniquement soucieux de leur plaisir égoïste. Que l'on considère les terres mal irriguées, mal engraissées, mal cultivées par de petits propriétaires à qui manquent les capitaux ou l'union pour exploiter comme il faudrait leurs lopins éparpillés. Même spectacle dans l'industrie. Chômages et faillites parce que l'on produit sans méthode ; lutte perpétuelle des patrons et des ouvriers dont les intérêts sont antagonistes, faute d'un lien social qui les harmonise ; capitaux tour à tour fourvoyés dans des entreprises où ils s'engloutissent sans profit et poussés par le souvenir de ces périlleuses aventures à chercher des placements où ils dorment inutiles ; lenteur à profiter de la soumission des forces naturelles et des découvertes incessantes de la science, parce que le renouvellement de l'outillage coûte cher, parce que beaucoup d'industriels reculent devant une dépense qui ne peut devenir fructueuse qu'avec le temps, parce que les inventions nouvelles restent durant des années un objet d'exploitation exclusive ; ce qui est plus grave encore, tout progrès

dans la fabrication ayant pour rançon la souffrance de milliers de victimes, puisque l'introduction d'une machine rejette provisoirement une partie des ouvriers qu'elle remplace dans le misérable troupeau des sans-travail et des sans-pain. Que de causes de déperdition, sans parler des gaspillages causés par l'extrême opulence, gâcheuse de produits de tout genre, par la multiplication des sinécures grassement rétribuées, par l'entretien en pleine paix d'une armée destinée à défendre contre les déshérités les biens et les privilèges des possédants, etc., etc... !

Ces entraves au développement de la production disparaissent en régime socialiste. D'abord le nombre des travailleurs est considérablement accru. Rentiers, fils de famille, oisifs de tout genre, sont arrachés à la douceur de ne rien faire. Plus de frelons, rien que des abeilles ! Et en même temps gens de loi, banquiers, commerçants, intermédiaires sans nombre aujourd'hui nécessaires, mais condamnés pour la plupart à perdre leur raison d'être, rentrent dans les rangs de la classe productive. Ensuite plus d'activités qui se neutralisent en s'usant les unes contre les autres, mais une harmonieuse coordination en vue d'un but commun : l'augmentation du revenu général qui est aussi celle du revenu particulier. Une simplification énorme du mécanisme de l'échange, qui fera du marchandage et des roueries du commerce un souvenir de cauchemar. Enfin et surtout une organisation méthodique de la production nationale, semblable à celle qui peut régner dans l'exploitation modèle d'un domaine privé.

S'agit-il d'agriculture ? L'abondance des capitaux et des bras facilite les grands travaux d'utilité publique : desséchement de marais, irrigation de contrées arides, défrichement de landes, reboisement de montagnes, endiguement de fleuves. Déjà la société n'a-t-elle pas

reconnu la nécessité de remettre à la collectivité la direction de ces deux dernières espèces de travaux ? Puis l'on peut déterminer scientifiquement ce qu'il convient de cultiver en chaque terrain. Bien des gens, dupes ou complices d'une équivoque, croient ou feignent de croire que propriété collective signifie invariablement grande culture. C'est une erreur. Le fait que le sol appartient à la nation permet seulement de décider, d'après la nature de la terre et du climat, d'après le voisinage d'une grande ville, d'un cours d'eau, d'un chemin de fer, quels fragments de terre doivent être cultivés en grand ou en petit, de façon extensive ou intensive, mis en blés, en bois, en prairies, voire même en parcs de plaisance, comme le Parc national des États-Unis. Il permet la distribution des engrais, des machines, d'un surcroît de travailleurs sur tous les points où le besoin s'en fait le plus sentir.

L'industrie n'a pas moins à gagner à être socialisée. Elle l'est déjà à demi, et son développement si rapide en notre siècle est dû, pour la plus grande partie, à l'usage qu'elle a su faire des capitaux associés. Mais elle peut aisément produire davantage et mieux, soit dans l'usine organisée pour le travail en commun, soit dans l'atelier familial reconstitué par la division de la force motrice ; les deux procédés ne s'excluent pas plus que petite et grande culture. Elle peut, en se réglant sur les besoins de la société, éviter les désastreuses alternatives de surproduction et de chômage ; elle peut, en employant les sources d'énergie humaine que le travail obligatoire pour tous met à sa disposition, utiliser plus vite les réservoirs de force que lui offre de toutes parts la nature domptée par la science ; elle peut, du moment que toute économie d'efforts profite, non plus à quelques-uns, mais à tous les membres de la société, faire de la machine ce qu'elle

doit être, l'émancipatrice et la pourvoyeuse d'une humanité servie par des esclaves de fer.

Donc, selon toute vraisemblance, la production centralisée et méthodique se substituant à la production morcelée et incohérente constitue un progrès économique aussi important que celui dont l'association partielle a donné à notre époque le surprenant spectacle. La population pourra croître sans danger : les subsistances croîtront au moins aussi vite qu'elle, et, si l'avenir a jamais à se préoccuper de trouver place au banquet de la vie pour tous les nouveaux arrivants, ce péril est assez lointain et assez problématique pour qu'on laisse aux hommes de ce temps-là le souci d'y parer. Qui peut rêver de résoudre dès aujourd'hui toutes les questions sociales des siècles futurs ?

CHAPITRE II

RÉPARTITION DU TRAVAIL

Ce n'est pas assez d'avoir montré que la production en régime socialiste satisfait aux conditions générales qui lui sont imposées. Il ne suffit pas de calculer et de considérer en bloc la somme du travail social ; il faut se demander aussi comment il sera réparti entre les membres de la société.

Question juridique intimement liée à la précédente et dont l'importance est capitale.

Aujourd'hui les divers métiers sont exercés par des gens dont le choix a été rarement libre. Les enfants de riches peuvent, il est vrai, consulter leurs préférences et ils se portent d'ordinaire vers les professions dites libérales, quand ils ne se bornent pas au métier commode d'oisifs. Fussent-ils de capacité médiocre, ils se guindent sans trop de peine, à l'aide de leur argent et de leurs relations, jusqu'à des occupations qui exigent, en théorie, savoir et intelligence. Mais pour les autres, pour ceux qui ont la sottise de naître pauvres, il en est tout autrement. Quelques-uns, grâce à des aptitudes remarquables aidées de hasards heureux, conquièrent de haute lutte leur place au milieu des héritiers de la classe dirigeante ; d'autres, par la souplesse de leur échine, par leur dévouement servile

aux intérêts des puissants, parviennent à se faufiler jusqu'à des positions considérées, bien rentées et peu pénibles. Mais la plupart adoptent tel ou tel gagne-pain par routine ou par contrainte bien plus que par vocation. Ceux qui ne possèdent rien sont forcés, sous peine de mort, d'accepter les besognes dures, répugnantes, frappées de réprobation par le dédain des beaux messieurs et des dames aux mains blanches. Fils et filles de prolétaires, à l'exception de huit ou dix sur mille et peut-être de moins encore, sont condamnés de naissance au travail qui abrutit et qui tue, parce qu'il est sans répit, sans espoir d'une aisance tardive et d'une vieillesse tranquille. Il s'en faut, en effet, que la rémunération soit proportionnée à la peine ou au péril ; sous prétexte que les crève-de-faim sont encore trop heureux de trouver à travailler, on les rétribue le moins qu'on peut, et la société apparaît une fois de plus constituée au rebours de la justice, puisque les plus gros revenus, sources des plus grandes jouissances, échoient à ceux qui font le moins, tandis que les salaires de famine sont le lot des vrais créateurs de la richesse sociale.

La critique de ce qui existe nous instruit sur ce qui ne doit pas exister en régime socialiste. Il faut, sans doute, que tous les travaux nécessaires à la vie de la société soient accomplis ; il faut aussi que tout le monde ait et l'obligation et les moyens de travailler. Mais en même temps il faut que chacun ait dans le choix de son travail et dans son travail lui-même le maximum de liberté compatible avec l'exécution des besognes indispensables. Il faut encore que la rémunération, stimulant des paresses possibles et probables, compense l'inégalité d'attrait que peuvent offrir les différentes professions.

Pour y parvenir, voici les principales mesures que la raison suggère :

D'abord chaque adulte (l'enfant étant dispensé de tout travail productif) devra s'inscrire dans un corps de métier. Ce sera, ressuscitée et complétée, la loi athénienne qui exigeait que chaque citoyen fît connaître aux magistrats ses moyens d'existence.

Le choix de la profession sera libre : chacun n'aura à consulter que ses goûts et ses aptitudes, et l'éducation intégrale donnée à tous les enfants permettra de choisir en pleine connaissance de cause.

Il va sans dire que chaque corps de métier demeurera grand ouvert. On y pourra entrer, on en pourra sortir à volonté. Il ne s'agit nullement de restaurer les corporations fermées et privilégiées de l'ancien régime.

Tout corps de métier aura son organisation autonome, sous la seule réserve de respecter la loi fondamentale de la société, qui est de soumettre au vote des intéressés tout ce qui les concerne : règlements nomination des directeurs, sous-directeurs, chefs supérieurs et inférieurs des diverses entreprises.

Quant à la rémunération, si elle ne peut être égale pour tous, le principe d'après lequel elle sera fixée sera déterminé par la société entière et devra être le même dans toutes les parties de l'organisme, une seule exceptée.

Il faut prévoir, en effet, pour certains corps de métier une organisation particulière ; je veux parler de ceux qui seront chargés d'assurer les services publics.

J'ai déjà dit (p. 106) que ces services pourront être communaux, régionaux, nationaux. Il semble naturel, par exemple, que l'éclairage des rues, la police, le service de salubrité locale, etc., ressortissent à la commune ; que l'éducation (en partie du moins), l'exploitation des mines et des forêts, les postes et les télégraphes, les canaux et les chemins de fer, les entre-

pôts et les bazars publics soient sous la direction immédiate de la nation. J'ai dit aussi que le nombre de ces services pourra être augmenté ou diminué par la société, suivant qu'elle aura reconnu comme possible et conforme à l'intérêt général d'abandonner ou d'enlever telle ou telle activité, soit aux individus, soit aux associations.

Le personnel nécessaire à la bonne marche de ces services pourra sans doute et devra être aussi organisé corporativement ; il pourra et devra pratiquer de bas en haut le système électif. Toutefois il ne se trouvera pas tout à fait dans les mêmes conditions que les autres travailleurs. Il sera soumis à un contrôle national, et les surveillants chargés d'exercer ce contrôle ne pourront être élus par lui, sous peine de rendre toute surveillance illusoire ; il faudra qu'ils tiennent directement de la nation la part d'autorité qui leur sera concédée.

De plus le recrutement de ce personnel sera subordonné d'une part à la preuve de certaines capacités, d'autre part à la quantité des postes vacants. Enfin sa rémunération soulèvera un problème délicat : comme son travail n'aboutira souvent à aucune création de richesse palpable (c'est le cas, par exemple, pour les professeurs, les médecins, les employés aux écritures, etc.) ; comme la société sera libre de taxer à très bas prix et même d'offrir gratuitement à tous ses membres les résultats de travail accompli, ainsi qu'il arrive déjà pour l'instruction primaire ; il faudra sans doute que la société intervienne pour fixer les honoraires auxquels auront droit les agents de certains services publics.

Il y aura donc, de la sorte, des corps de métier dont l'organisation sera purement coporative et des corps de métier dont l'organisation sera semi-corporative et semi-administrative.

Pour les derniers, tout se passera à peu près comme vont les choses aujourd'hui pour le corps enseignant, avec cette différence que l'indépendance politique et religieuse aussi bien qu'économique de ceux qui en feront partie sera pleinement assurée. Pour chacun des autres un comité directeur élu est chargé — peut-être sous la surveillance d'une chambre de travail nommée par toutes les corporations — de totaliser les besoins auxquels la corporation doit pourvoir, puis de mettre en regard le nombre d'heures de travail qu'exige la satisfaction de ces besoins, enfin de répartir ces heures entre les travailleurs inscrits.

Un bureau central de renseignements et de statistique, d'ailleurs sans pouvoir aucun, a pour fonction de rassembler les chiffres émanant des différents corps de métiers et d'opérer les calculs que nécessitera, comme nous le verrons plus tard, l'établissement du revenu social et du revenu individuel.

Telle est la structure générale du mécanisme. Mais aussitôt se présentent des difficultés qu'il faut se garder de passer sous silence ou même d'atténuer.

La première tient à ce fait que les divers travaux utiles à la société ont une force d'attraction inégale. Il pourra paraître plus agréable d'être professeur que d'être terrassier, moins dangereux d'être laboureur que couvreur ou allumettier. N'est-il pas à craindre que certaines professions soient encombrées, tandis que d'autres seront désertées ?

On peut répondre que la variété des goûts est grande ; que le péril est une amorce pour certains tempéraments ; qu'un effort musculaire, même considérable, coûte moins à certaines personnes qu'une tension intellectuelle ; qu'ainsi l'inégalité redoutée n'est pas aussi forte qu'on le suppose.

On peut répondre encore que les travailleurs d'un métier périlleux ou très pénible seront intéressés directement à inventer des machines, des simplifications, des expédients qui réduiront vite ce surcroît de peine et de danger.

Mais enfin, malgré tout, telle catégorie de travailleurs risque d'avoir, en proportion de la besogne qui lui est dévolue, trop ou trop peu de membres, si bien que ceux-ci risquent à leur tour d'avoir à faire plus ou moins d'heures de travail que ceux de telle autre catégorie.

Comment empêcher que le courant des travailleurs se porte d'un côté avec surabondance, et de l'autre avec insuffisance ?

Pour les professions dites libérales, c'est-à-dire plus intellectuelles que manuelles, le mal est facile à éviter. Il suffit d'élever le niveau des connaissances exigées, d'opérer un triage plus sévère, qui réduira le nombre des élus et forcera les moins capables à refluer vers d'autres fontions. C'est déjà ce qui se pratique pour l'enseignement. Le concours, qui est mauvais, s'il dégénère en un bourrage cérébral, en un gavage hâtif de la mémoire, devient un bon instrument de sélection, pourvu qu'il soit réglé de manière à dégager par des épreuves multiples, pratiques autant que théoriques, la valeur véritable de ceux qui s'y soumettent.

Pour les autres métiers la chose est un peu plus compliquée. Il est impossible de traiter des moyens de corriger l'inégale répartition du travail sans anticiper sur cette question connexe : comment le travail sera-t-il rémunéré, ou, ce qui revient au même, comment les produits seront-ils répartis ?

Supposons-la provisoirement résolue. Admettons que la rémunération de l'heure de travail soit la base du système de répartition du revenu social.

La conséquence naturelle est que, dans les corps de métier surchargés de travailleurs, chaque membre, ayant moins d'heures à fournir, recevra une part moindre. Comme les conditions rémunératrices offertes par chaque métier seront publiées, il se produira, parmi les jeunes entrant dans la carrière du travail et même parmi ceux qui se seront trouvés trop nombreux, un reflux vers les métiers qui offriront une plus forte rétribution, parce qu'ils seront moins recherchés; et, après quelques oscillations, l'équilibre tendra à s'établir par un mouvement automatique.

Nous n'avons pas pour le moment à entrer dans le détail de ces inégalités de rémunération ; il nous suffit d'avoir indiqué qu'elles se présentent, au premier abord, comme le moyen le plus simple de prévenir le mal.

Il convient d'ajouter que le passage des travailleurs d'un métier à un autre, quoique toujours gênant pour ceux qui voudront l'opérer, pourra se faire bien plus aisément en régime socialiste que de nos jours. L'éducation intégrale aura fait passer les jeunes gens par divers ateliers, leur aura tout au moins enseigné les rudiments de plusieurs métiers ; le développement du machinisme aura, de son côté, multiplié les tâches se résumant pour le travailleur en opérations presque machinales ; et il suffira d'un court supplément d'apprentissage pour devenir un ouvrier d'habileté moyenne dans la partie nouvelle où l'on aura transporté son activité.

Si, après tout cela, il restait quelque besogne indispensable qui ne trouvât point de preneur volontaire, la société pourrait toujours tenter les gens par une rémunération spéciale ou même en faire un service commandé, qui serait une sorte de service militaire dont personne ne serait exempt. Mais il y a grande apparence

que l'envie d'assurer son existence et de conquérir de longs loisirs par un temps de travail très court suffirait à rendre superflu ce recours suprême à une contrainte, qui dans la société actuelle est la règle sournoisement appliquée aux déshérités, mais qui ne serait jamais qu'une exception très rare dans l'organisation nouvelle.

Une autre difficulté surgit. Qu'adviendra-t-il des arts et des lettres en régime socialiste? Faudra-t-il y renoncer? La société, découronnée, sera-t-elle condamnée à une médiocrité confortable et bien nourrie? Sera-t-elle comparable à un jardin potager, où abonderaient les légumes succulents, mais où manqueraient l'éclat et le parfum des fleurs? C'est la crainte qu'expriment volontiers écrivains et artistes. Musset redoutait le temps

Où le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
Comme un gros potiron roulera dans les cieux.

Je me rappelle avoir entendu dire à Sully-Prudhomme, le poète délicat et viril qui n'a jamais séparé l'amour du beau de l'amour du juste : « Si j'avais dû vivre du produit de mes œuvres, il y a longtemps que je serais mort de faim. Heureusement pour moi, j'ai bénéficié sans le vouloir d'une injustice sociale. J'ai hérité une petite fortune d'un oncle que je connaissais à peine et j'ai dû à cette aubaine imméritée les loisirs qui m'ont permis de faire des vers. Garantissez-moi que, dans la société que vous rêvez, le poète pourra vivre à l'aise sans renoncer à l'exercice de ses facultés poétiques, et je serai bien près d'être avec vous. »

La question est délicate. Il faut se tenir entre deux écueils. D'une part, les besoins esthétiques doivent être satisfaits comme les autres, quoique après les autres ; et, loin de diminuer, ils croîtront en nombre et en

intensité dans une société où l'instruction sera généralisée comme le bien-être; où par suite les plaisirs d'art, qui sont aujourd'hui le luxe d'une élite, deviendront le pain quotidien des foules. D'autre part la surproduction, en ce domaine comme en tout autre, est chose à craindre et à enrayer. Pas n'est besoin d'encourager (au contraire !) la peinture ou la littérature de pacotille. Si un vrai poète est un être rare, faisant honneur à la nation dont il est l'enfant et apportant à l'humanité tout entière d'exquises jouissances qui peuvent se prolonger sans fin à travers la durée, le faiseur de mauvais vers n'est qu'un impitoyable et ridicule semeur d'ennui dont il serait cruel de multiplier l'espèce. Comment faire pour que l'un puisse se développer dans toute son ampleur, sans que l'autre trouve un milieu aussi favorable à sa vaniteuse nullité?

Plusieurs procédés sont possibles.

En voici un :

La société est maîtresse de consacrer à la satisfaction des besoins esthétiques la somme de ressources qu'il lui plaît, comme un individu assigne à ses plaisirs, à ses toilettes, à ses dépenses de théâtre et de concert une partie plus ou moins grande de son budget total. C'est donc un objet d'entente nationale que de décider le sort qui sera fait aux littérateurs, artistes et savants.

Parmi les jeunes générations, la société peut trier, soutenir et pousser dans leurs études ceux qui révèlent des aptitudes hors ligne. C'est déjà, dans beaucoup de pays et particulièrement en France, le système en vigueur; témoin les bourses de voyage, les Écoles de Rome et d'Athènes, les missions scientifiques, etc. Il n'y a guère qu'à l'étendre et à le perfectionner, en mettant ceux qui en profiteraient à l'abri de toute influence officielle pouvant agir sur la direction de leurs idées

ou de leur talent. Cette liberté, nécessaire au développement des intelligences, serait obtenue en créant dans chaque branche de la production intellectuelle, pour la sélection des candidats grands hommes, des jurys qui comprendraient des représentants de tous les groupes et de toutes les tendances existant dans cette branche. Les jurés pourraient être désignés par tous les membres de la société cultivant le même art ou la même science, et parmi eux les minorités seraient toujours représentées au prorata de leur nombre.

Leur éducation terminée, les jeunes bénéficiaires de ces avances publiques, *les pupilles de la nation*, comme on pourrait les appeler, resteraient les pensionnaires de la collectivité à laquelle ils devraient une certaine quantité d'œuvres pour prix d'un entretien honorable ; seuls les « fruits secs » qui, par incapacité ou paresse, ne pourraient pas acquitter cette dette, rentreraient, après avis d'un des jurys ci-dessus mentionnés, dans les rangs des travailleurs ordinaires.

Du reste, tel inventeur ayant fait une découverte de haute portée, tel écrivain ayant composé un ouvrage de valeur éminente pourrait, à titre de récompense nationale, recevoir le privilège de vivre grassement jusqu'à la fin de ses jours aux frais de la société. Seulement, pour échapper aux partialités de l'esprit de coterie, il serait bon que cette rare distinction ne fût accordée qu'après une double épreuve : proposition émanant de la majorité des hommes appartenant à la même corporation ; ratification par la nation tout entière.

On demandera peut-être où iront tableaux et statues, s'il n'y a plus de riches particuliers pour en acheter. Mais, sans compter que les œuvres d'art pourront, comme nous le verrons plus tard, devenir, ainsi que toute chose rare, objet d'échange, il ne faut pas oublier qu'en régime socialiste la société aura à la fois une for-

midable puissance d'achat et des besoins non moins considérables de luxe collectif. Les parcs, les édifices publics, les écoles, les palais du peuple, les musées qui, plus intelligemment organisés, deviendront ce qu'ils devraient être, des restitutions vivantes des époques disparues ou des illustrations parlantes des vérités scientifiques, voilà bien des choses qu'il faudra parer, décorer, embellir ! Il n'y a pas à craindre que les arts plastiques viennent à chômer, non plus que les autres d'ailleurs, et ceux que préoccupe leur avenir peuvent être sûrs que le socialisme, ami de l'aristocratie intellectuelle, parce qu'elle est viagère, bienfaisante et productrice de jouissances n'ayant aucun caractère exclusif, a le souci comme le moyen de ne pas laisser se ternir ou s'arrêter la broderie d'or et de soie tissée par les siècles sur la trame grise et monotone de la vie humaine?

Si le procédé que nous venons d'indiquer ne suffisait pas, rien de plus aisé que de le compléter par un autre. On peut calculer qu'une journée de travail très courte suffira pour produire les choses indispensables à la consommation, et par conséquent pour assurer à chaque individu ses moyens d'existence. Qu'est-ce qui empêchera le savant, l'artiste, l'écrivain, de se choisir une tâche, soit en rapport avec sa vocation, s'il ne veut pas être distrait de ses chères études, soit manuelle au contraire, s'il préfère reposer son cerveau ? Manque-t-il de grands hommes qui ont entremêlé d'une occupation matérielle la poursuite de leur rêve de beauté, depuis Michel-Ange qui devint ingénieur pour défendre Florence, jusqu'à Tolstoï que nous avons vu faire à la fois, pour son plaisir, des souliers et des livres ?

L'amour de la gloire, la volupté de créer des choses belles ou de trouver des choses vraies sont des stimulants assez forts pour que d'autres soient à peine néces-

saires. Mais on peut concevoir très bien que ce travail libre et facultatif soit aussi rémunéré par ceux qui désireraient en acquérir le produit. Supposons quelqu'un qui veuille publier un volume. Il pourra prélever, sur la part de revenu qui lui écherra, de quoi indemniser imprimeur, brocheur, etc. Il fixera lui-même, à ses risques et périls, le prix de vente de l'ouvrage. La société mettra à son service son mécanisme de distribution et de comptabilité ; et, si les acquéreurs se présentent en nombre suffisant, il pourra rentrer dans ses frais et même obtenir un bénéfice légitime qu'il pourra employer à sa fantaisie.

Le régime socialiste ne prétend empêcher personne d'être rémunéré de son travail personnel ; il a, au contraire, pour but d'assurer à chacun une propriété individuelle proportionnelle à son travail individuel ; il se borne à empêcher toute possibilité de vivre indûment du travail d'autrui.

Nous sommes encore ici ramenés à la question vers laquelle tout converge, à la question de répartition des fruits du travail. Il est temps enfin de l'aborder et de la traiter avec tout le soin qu'elle exige.

CHAPITRE III

RÉPARTITION DES FRUITS DU TRAVAIL

Il s'agit de savoir la quote-part qui reviendra à chacun dans le partage des revenus de la grande Coopérative nationale, et il est entendu déjà que chacun doit recevoir, après prélèvement des ressources nécessaires à l'entretien de ceux qui ne peuvent pas travailler, l'équivalent de son travail.

Mais comment juger de l'équivalence d'un travail et d'une rémunération ? Comment comparer des travaux d'ordres divers ? Comment déterminer ce que peuvent valoir, l'un par rapport à l'autre, un service et un objet quelconque ? Il faut de toute nécessité *une théorie de la valeur*, et c'est cette théorie qu'il convient de commencer par établir.

§ I. *Éléments constituants et variations de la valeur.* — Il n'est point de théorie qui ait été plus retournée sous toutes ses faces par les économistes de toute école, et cependant les conclusions de ces nombreuses études ne sont pas encore arrivées à défier toute contradiction. Nous essaierons, faute de mieux, d'apporter dans la discussion de ce sujet difficile toute la conscience et toute la clarté qu'il nous sera possible d'y mettre.

Il me paraît que, dans cette question comme dans beaucoup d'autres, les idées ont été surtout brouillées faute d'une distinction capitale qu'il importe de faire dès le début.

On peut procéder de deux façons fort différentes : étudier seulement ce qui est, étudier aussi ce qui doit être, quand le jeu des lois naturelles régissant la valeur n'est pas faussé par la constitution économique de la société actuelle.

Dans le premier cas on risque de perdre de vue l'essentiel pour l'accessoire, de prendre la réalité momentanée pour la vérité de toujours, de méconnaître les conditions d'existence permanentes et nécessaires de la valeur au milieu des accidents qui produisent des hausses ou des baisses artificielles et qui peuvent être l'effet de la spéculation, des monopoles, des privilèges de toute espèce.

Dans le second cas on s'attache à retrouver l'essence même de la valeur sous les caractères secondaires et factices qui la voilent ; on cherche à déterminer ce qu'on peut appeler *la valeur normale* des choses.

C'est à ce second point de vue que nous nous placerons ici.

La valeur normale des choses est constituée par deux éléments.

D'une part, il faut que cette chose réponde à un *besoin*, tout au moins à un désir. C'est en cela que consiste ce qu'on nomme *son utilité*.

D'autre part, il faut que par un certain *travail* cette chose devienne apte à satisfaire le besoin ou le désir existant.

La coexistence de ces deux éléments est indispensable. Si l'un vient à manquer, la chose est sans valeur.

Supposons le besoin absent. C'est l'histoire du coq qui trouve une perle, quand il cherche de quoi manger.

Le moindre grain de mil ferait mieux son affaire.

Qu'importe à qui n'a pas soif la plus abondante fontaine ? Que vaut pour l'homme mourant de faim la plus belle symphonie du monde ?

Supposons le travail absent. La chose peut être d'utilité infinie et de valeur nulle. C'est le cas, par exemple, pour l'air que nous respirons en rase campagne. Ce fut le cas, à l'origine, pour la terre qui sans culture peut produire quantité de choses utiles, mais ayant seulement une valeur latente, ou, pour mieux dire encore, une valeur en puissance que le travail achève de créer. Le fruit, mûri sur l'arbre sauvage, n'acquiert de valeur qu'après l'effort qu'on a fait pour le cueillir ou le ramasser.

A eux seuls comme à eux deux, utilité et travail sont les facteurs, ou, si l'on veut, les conditions d'existence de toute valeur. L'échange ne crée pas de valeurs, comme on le dit quelquefois à tort. Quand on troque deux objets l'un contre l'autre, c'est qu'on les estime équivalents, et par conséquent aucun surplus de valeur ne se produit dans l'opération.

Les deux éléments que nous venons de distinguer sont variables. Le besoin d'une même chose varie d'intensité suivant les individus, et pour chaque individu suivant les moments. Le travail nécessaire à se la procurer varie aussi en durée et en intensité suivant les circonstances comme suivant le zèle et la capacité du travailleur.

Il suit de là que la valeur n'a rien d'absolu, qu'elle est un rapport entre deux quantités variables : *l'intensité du désir éprouvé* et *la somme de travail nécessaire à le satisfaire.*

Quel est sur elle l'effet des variations que subissent ses deux éléments constituants ? On peut distinguer trois cas :

1° *Si l'un des éléments vient à croître ou à décroître, l'autre restant constant, la valeur suit ce mouvement de croissance ou de décroissance.*

Un objet vaut davantage lorsque, coûtant le même effort, il est désiré plus vivement, et réciproquement il vaut moins quand il est moins demandé.

De même un objet vaut davantage lorsque, le désir qu'il excite restant le même, il faut plus de travail pour se le procurer, et réciproquement il vaut moins quand la difficulté de l'acquérir diminue.

2° *Si les deux éléments croissent ou décroissent ensemble, la valeur augmente ou diminue dans une proportion beaucoup plus considérable.*

Dans une ville assiégée, la faim devient de plus en plus aiguë ; la nourriture devient de plus en plus rare, ou, ce qui revient au même, de plus en plus difficile à trouver. La valeur des comestibles devient exorbitante.

En revanche, une machine permet de fabriquer avec rapidité une énorme quantité de bas. Tout le monde en est abondamment pourvu. Travail et besoin sont moindres. Les bas en arrivent à n'avoir plus qu'une très faible valeur.

3° *Si l'un des éléments croît, tandis que l'autre décroît, la valeur augmente, diminue ou reste la même, suivant que les changements subis de part et d'autre s'équilibrent ou sont inégaux .*

Par exemple un produit manufacturé, soit une cuiller en ruolz, a une certaine valeur. Un procédé nouveau en simplifie la fabrication. Mais en même temps un progrès de la prospérité générale, dû, que sais-je ? à une bonne récolte, à une activité plus grande de la production, à une répartition plus équitable des impôts, fait

que beaucoup de gens, se contentant jusqu'alors de cuillers de fer, peuvent se payer des couverts plus luxueux. Si le surcroît des demandes égale le surplus des cuillers fabriquées avec le même effort, la valeur de la cuiller demeure identique ; s'il le dépasse, cette valeur croît ; s'il ne l'atteint pas, cette valeur baisse.

Telle est la loi — très simple — des variations de la valeur ; et, s'il est trop facile de noter des dérogations à cette loi dans la société actuelle, c'est que, comme nous l'avons fait observer plus haut, la propriété de la terre devenue un monopole pour quelques-uns, le privilège laissé à d'autres d'accaparer certains biens et de produire ainsi une rareté factice, la concurrence et les rabais qu'elle entraîne, etc., sont des causes perpétuelles de perturbations.

Nous n'avons pas à nous occuper de ces troubles passagers qui tiennent à la constitution particulière de la société capitaliste, mais qui n'ont plus de raison d'être en régime socialiste.

L'important est pour nous de savoir comment la valeur, qui est toujours en fonction du *besoin du consommateur* et du *travail du producteur*, peut être mesurée d'une façon juste et pratique.

§ 2. *Mesure de la valeur.* — Consommateur et producteur peuvent être réunis en une seule et même personne, ce qui revient à dire qu'un individu peut produire pour sa propre consommation.

Les choses ont donc une valeur pour un individu isolé, et pour lui, sans aucun doute, cette valeur est proportionnelle à la fois à l'intensité du besoin qu'il éprouve et à la grandeur de l'effort nécessaire à le satisfaire.

Mais y a-t-il un moyen de fixer avec précision cette valeur individuelle ?

Psychologiquement, cela est possible. L'économie politique nouvelle a démontré de façon ingénieuse que la valeur se détermine par le plus petit degré de l'utilité qui puisse provoquer un effort donné. C'est-à-dire que si, par exemple, neuf seaux d'eau sont nécessaires pour satisfaire aux besoins d'un individu, la valeur du neuvième et dernier déterminera pour lui la valeur des huit autres, et que le dixième et les suivants, le besoin étant assouvi, ne vaudront plus la peine qu'il se les procure.

Mais comment mesurer de façon scientifique l'intensité du besoin individuel et la quantité du travail individuel qui peut en assurer la satisfaction ?

Pratiquement, chacun opère cette mesure à chaque instant de la vie journalière. Seulement, c'est par des tâtonnements et des procédés empiriques qui ne peuvent servir qu'à lui. Il est trop évident que les deux éléments à calculer varient d'individu à individu, et pour chaque individu suivant le moment et les circonstances.

Des économistes ont dit : La valeur des choses se mesure par l'échange ; une chose vaut la quantité d'autres choses contre laquelle elle peut s'échanger. — Le fait est incontestable. C'est ainsi que cela se passe sur le marché. Mais qu'est-ce qui nous garantit que l'échange est juste, que l'équivalence établie empiriquement entre ces objets de nature différente est une équivalence raisonnable et susceptible de servir de base à l'organisation d'une rémunération équitable ?

Il y a pourtant, dans la constatation de ce fait qui crève les yeux, un point à retenir : c'est que, dans cet essai de mesurer la valeur, on la conçoit déjà comme sociale. Qu'est-ce, en effet, que la valeur d'une chose sur le marché, valeur qui est ensuite inscrite à la cote officielle, sinon *une moyenne sociale* qui se

dégage des appréciations et des conditions différentes des vendeurs et acheteurs ?

Il me paraît que la solution du problème pourrait bien consister à généraliser et à régulariser ce procédé. Autrement dit, pour mesurer la valeur, il faut la socialiser.

Je chercherai donc quelle est, normalement, la valeur sociale, ou, ce qui revient au même pour une société organisée en nation, la valeur nationale d'une chose.

Pour mettre plus de clarté dans cette question compliquée, je distinguerai deux catégories de choses :

1° Celles qui peuvent être aisément multipliées, de façon que la production soit sans trop de peine mise en équilibre avec la consommation, ou, si l'on veut, de façon que la demande soit aisément couverte par un surcroît de travail. Remarquons que ce sont, en général, les plus nécessaires à la vie, attendu que l'humanité a naturellement fait porter ses efforts sur les moyens de se procurer ce qui lui est indispensable.

2° Celles qui sont limitées en quantité, soit pour toujours, soit pour un temps plus ou moins long, par la difficulté de les produire ou l'impossibilité de les reproduire. De ce nombre sont, par exemple, les œuvres d'art, des inventions nouvelles, des pierres précieuses, des produits naturels comme le vin de tel ou tel grand cru. La rareté est un élément qui entre alors en ligne de compte dans la constitution de la valeur.

Ce n'est pas à dire qu'il y ait une démarcation tranchée entre ces deux ordres de choses. Le progrès de la science et de l'industrie a pour effet ordinaire de rendre communes des choses rares et d'en diminuer la difficulté d'acquisition. Le sucre était encore, au commencement de ce siècle, une chose de luxe. On peut prévoir

le temps, pour ne citer qu'un exemple, où le diamant, fabriqué par des procédés de moins en moins coûteux, pourrait devenir abondant et passer ainsi dans la catégorie des choses facilement multipliables. Mais, sans parler de l'art, dont les œuvres, telles qu'un beau tableau, une belle statue, resteront souvent à l'état d'exemplaires uniques, la science, par une fonction inverse de celle que je viens d'indiquer, crée incessamment autant de choses rares qu'elle en vulgarise. Ainsi, la découverte d'une force nouvelle, une combinaison inconnue de matières jusque-là réfractaires à tout alliage donnent naissance à des produits qui, pendant longtemps, peuvent demeurer en très petite quantité. Il y aura donc toujours des choses que beaucoup pourront désirer sans que chacun puisse les obtenir.

Cela dit, quelle est, en régime socialiste, la valeur sociale d'une chose, dont la production peut être, avec une facilité relative, égalée à la demande qui en est faite?

La valeur *sociale* est déterminée, comme toute valeur, par le rapport du besoin et du travail; seulement, en ce cas-ci, *social* est le besoin et *social* le travail.

L'un et l'autre peuvent être mesurés scientifiquement. En effet, tous deux peuvent être prévus. La statistique fait déjà aisément la somme des produits de toute nature qui sont consommés en un an par une société, et par conséquent la somme des besoins satisfaits, qui varie peu d'une année à l'autre. Et, si la somme du travail nécessaire pour satisfaire ces besoins est difficile à calculer, dans l'état anarchique de la production actuelle, le calcul deviendra relativement aisé, une fois tous les corps de métier organisés et reliés par un bureau central de renseignements.

Ce qui rend la prévision possible pour une société, tandis que les besoins de l'individu ne peuvent guère être prévus que par lui-même, c'est qu'en totalisant les besoins de toute une masse d'individus on compense les variations inévitables qui se produisent de l'un à l'autre. Il se passe là ce qui arrive pour la prévision des mariages dans une nation où la statistique en est dressée régulièrement. Nul ne peut dire de telle ou telle personne : Elle se mariera cette année. — Et cependant il est facile de prédire, avec une approximation très suffisante, le nombre des mariages qui auront lieu au cours de l'année.

En d'autres termes, le calcul du besoin social aboutit à une moyenne, et il en est de même pour le travail social. C'est donc le travail moyennement nécessaire à la satisfaction du besoin moyen que nous avons à considérer, et la valeur d'une chose, nous l'avons dit et redit, est en rapport avec l'un et l'autre.

Mais comment les mesurer?

Si nous pouvions éliminer l'un des deux facteurs en fonction desquels elle varie, le problème serait simplifié. Il se ramènerait à la mesure du facteur restant.

Or il se trouve que, dans le cas qui nous occupe en ce moment (choses qui peuvent être produites en aussi grande quantité qu'elles sont demandées), le besoin social cesse d'avoir une influence sur les variations de la valeur. Le besoin n'agit en effet sur elle qu'en tant qu'il n'est pas satisfait ; et ici, le besoin social étant prévu, étant par conséquent satisfait aussitôt que ressenti, tend à n'avoir plus cette action modificatrice.

Sans doute le besoin social ne cesse pas d'être la condition préalable et nécessaire de la valeur ; une chose ne vaut que si elle est utile à un degré quelconque, ou, ce qui revient au même, si elle est demandée. Mais ici, la demande étant sûre d'être

satisfaite, cette condition préalable devient fixe, toujours égale à elle-même et par là s'annule comme cause de variation. Il n'y a pas de degrés d'utilité plus ou moins grande entre les choses de même nature dont un certain nombre a été reconnu nécessaire pour la société entière. Si la demande est de 100.000 pains par jour, le 99.999e est aussi demandé que le premier, et le premier qui dépasse le nombre requis n'est pas plus demandé que le 200.000e.

Il suit de là que, pour les choses ci-dessus désignées, on peut faire abstraction du besoin social, quand on veut déterminer leur valeur sociale.

Reste alors à voir si l'autre facteur de cette valeur, le travail social, peut suffire à la mesurer.

D'abord, il est à remarquer que le travail, en devenant social, ne tend pas, comme le besoin, à s'annuler. Il peut être et sera sûrement réduit ; mais la satisfaction du besoin social exigera toujours une certaine somme d'efforts.

Cette somme, qui est variable suivant les progrès de l'agriculture et de l'industrie, fait à son tour varier la valeur et permet ainsi de la mesurer.

Mesurer le travail social est donc un moyen de mesurer la valeur sociale.

Et, chose curieuse ! on peut s'autoriser, pour appuyer cette conclusion, d'aveux échappés à des économistes qui ne sont pas socialistes. Selon l'un d'eux et non des moindres [1], « il serait à souhaiter que la valeur des choses fût en raison du travail qu'elles coûtent » ; et alors « il serait relativement facile d'arranger un monde *où la richesse serait proportionnelle au travail* et d'asseoir par là solidement l'organisation sociale

[1] M. Ch. Gide. *Principes d'économie politique* (5e édition), pages 62 à 66. — Paris, Larose, éditeur. 1896.

sur un principe de justice ». L'aveu que la mesure des choses par le travail est « *l'expression de ce qui devrait être* » me paraît précieux à enregistrer. Il est fort important pour une société comme pour un individu de savoir vers quel idéal il faut s'orienter. Il n'y a plus qu'à rectifier la pensée de l'économiste que nous venons de citer en disant qu'une bonne organisation sociale doit déjà exister pour que la valeur puisse se mesurer par le travail. C'est le régime socialiste qui permettra de substituer ainsi ce qui doit être à ce qui est. On a rarement fait un éloge plus grand et plus mérité de sa portée morale.

La question se ramène maintenant à mesurer le travail social ou moyen que coûte une chose.

L'effort peut se mesurer par son intensité ou sa durée.

La mesure directe et exacte de l'intensité serait à désirer, et, si la science nous en fournissait la possibilité, nous lui devrions un grand merci. Mais la science, pour résoudre ce problème, devrait nous dire deux choses : d'abord ce qui se dépense de force musculaire et de force cérébrale dans toute espèce de travail ; ensuite quelle quantité de l'une équivaut à une quantité déterminée de l'autre. Qui peut aujourd'hui oser ce double calcul ? Qui sait même si la psycho-physiologie sera jamais capable de l'opérer ? Toujours est-il que, dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, l'intensité du travail ne peut être évaluée que de façon approximative et indirecte.

La durée est, au contraire, aisément mesurable. On peut la découper en quantités homogènes, susceptibles de fournir un étalon fixe et facile à retrouver. On peut ainsi prendre pour unité de mesure l'*heure de travail*, quitte à modifier cette unité par un coefficient repré-

sentant, autant que faire se pourra, l'intensité de l'effort dont il est fait provisoirement abstraction.

Il va de soi que l'heure de travail dont nous parlons ici est une *heure moyenne ou sociale.* Il s'en faut, en effet, que le même produit soit toujours créé dans le même temps et avec la même quantité de travail. Il y a dans la production des différences qui tiennent tantôt aux facilités inégales offertes par le milieu naturel ou social, tantôt à l'inégalité même des facultés humaines. Ainsi, dans un temps donné, une mine riche fournira plus de charbon qu'une mine pauvre ; un tisserand usant d'un outillage perfectionné fera plus de toile qu'un autre attardé dans la vieille routine ; un tourneur habile fabriquera plus de chaises qu'un ouvrier novice. Pour établir la valeur sociale d'une chose, on n'a pas à tenir compte de ces différences qui se compensent dans la somme qu'on est obligé de faire du travait employé à créer toutes les choses similaires.

Cela dit, nous pouvons poser cette équation : Telle chose vaut tant d'heures de travail social.

Un calcul élémentaire suffit alors à déterminer cette valeur. On totalise les heures de travail que coûte la production de toutes les choses semblables ; on divise ensuite le nombre des heures par le nombre des choses produites.

Ainsi on obtient, je suppose [1], 1,000,000 d'hectolitres de blé en 15,000,000 d'heures. On peut donc dire :

1,000,000 d'hectolitres de blé valent 15,000,000 d'heures, et, par conséquent, 1 hectolitre de blé vaut 15 heures de travail du laboureur.

La formule ci-dessus pourrait nous contenter, s'il

[1] Est-il besoin de dire que tous les chiffres ici employés n'ont d'autre but que d'illustrer mes démonstrations et ne prétendent nullement exprimer l'exacte réalité des choses ?

s'agissait de trouver seulement la valeur sociale de ce produit considéré en soi, indépendamment de tous les autres, c'est-à-dire le rapport de la quantité totale de ce produit au nombre total des heures dépensées à le produire.

Elle pourrait suffire encore, s'il s'agissait de déterminer la valeur de produits résultant de travaux à peu près semblables. Mais il est évident que les travaux divers accomplis dans une société, sans même sortir du cercle de ceux qui sont absolument nécessaires, sont inégalement pénibles.

L'heure de travail ne représente pas la même dépense d'efforts selon qu'on passe d'un métier à un autre. L'heure d'un menuisier contient-elle autant de travail que celle d'un casseur de pierres ? Celle d'un terrassier vaut-elle celle d'un mécanicien? Question grave qu'il n'est pas permis d'esquiver.

Faut-il déclarer qu'une heure de travail vaut une autre heure de travail, quels que soient le contenu et le résultat de l'une et de l'autre? Ou bien, si l'on n'accepte pas cette parfaite égalité, comment établir une différence équitable de valeur entre des heures qui, sous une apparente identité, cachent des quantités et des qualités très diverses de travail?

Les deux solutions peuvent se défendre.

La première, qui choque à première vue nos habitudes et même l'idée que nous nous formons aujourd'hui de la justice, a pourtant des mérites indéniables. Elle simplifierait étrangement le problème, ou, pour mieux dire, elle le supprimerait. Elle empêcherait le retour des interminables querelles qui ensanglantèrent certaines villes du moyen âge, où existaient des métiers supérieurs et des métiers inférieurs (les arts majeurs et les arts mineurs à Florence). Elle tuerait radicalement le préjugé qui veut qu'il y ait des professions

nobles et des métiers grossiers, qui fait peser encore un mépris plus ou moins mal dissimulé sur les travaux manuels.

Je n'oserais affirmer qu'elle répugnera à des populations d'esprit plus égalitaire que nos contemporains. Il se peut que les générations à venir trouvent tout naturel que la rétribution de l'heure de travail soit la même pour tous et qu'elles considèrent ceux qui auraient pu choisir des occupations plus intellectuelles comme déjà suffisamment avantagés par l'agrément plus grand qu'ils auraient à s'en acquitter.

Mais ce qui serait à craindre avec ce système d'équivalence de toutes les heures de travail, c'est que les travaux vraiment répugnants et dangereux ne fussent pas librement exécutés et que la société fût réduite, s'ils étaient indispensables, à user de contrainte pour en assurer l'exécution.

Le danger serait aussi que les métiers jugés les moins pénibles fussent encombrés au détriment des autres et qu'il fallût encore l'intervention de l'autorité sociale pour répartir les individus entre les diverses professions.

Afin d'échapper à ces tristes nécessités autoritaires, il faut étudier l'autre solution, qui est peut-être meilleure, quoique plus compliquée, et qui en tout cas a cet immense mérite de ne porter aucune atteinte à la liberté.

La justice, telle que nous la concevons, semble exiger que l'heure ait un taux différent suivant les métiers et que ce taux soit proportionnel (qu'on me passe le mot) à la *pénibilité* de chaque métier.

Mais comment déterminer cette échelle de *pénibilité* des différentes professions ?

Pour éviter à ce sujet des discussions sans fin, deux choses sont nécessaires :

1° Une entente entre tous les travailleurs, autrement dit, une décision sociale sur le principe d'après lequel le taux de l'heure doit être calculé ;

2° L'adoption d'un principe qui ne permette pas l'arbitraire, qui agisse à la façon d'un régulateur automatique.

L'entente sera facile, si le principe proposé a les avantages requis. C'est donc à la recherche de ce principe qu'il faut s'attacher.

Un premier procédé s'offre à nous pour mesurer le plus ou moins de complexité, sinon de difficulté, que présentent les différents métiers. Il consiste à prendre le nombre moyen des années qu'en dure l'apprentissage pour coefficient modifiant le taux de l'heure dans un métier donné. Il faut, je suppose, un an pour faire un bon casseur de pierres, dix-huit mois pour faire un bon tourneur, deux ans pour faire un bon mécanicien. L'heure de travail, valant 1 pour le casseur de pierres, vaudra 1 $^1/_2$ pour le tourneur, 2 pour le mécanicien.

Le procédé, disons-le vite, aurait des inconvénients graves. Il y a des métiers répugnants ou dangereux, quoique peu difficiles à apprendre, et en ce cas il serait injuste de ne pas tenir compte de l'aversion qu'ils inspirent ou du péril qu'ils font courir ; et, réciproquement, telle profession qui exige un dur et long apprentissage peut être douce et aisée à exercer. En ce dernier cas l'effort dépensé à acquérir la pratique du métier est déjà compensé par l'agrément relatif qu'on trouve à le pratiquer, et élever après cela le taux de l'heure de travail serait conférer un second et inique avantage aux travailleurs ayant choisi ce mode d'activité. Je ne crois pas qu'on évitât de cette façon les querelles entre « arts majeurs et art mineurs » et j'estime qu'il faut recourir à un autre procédé.

Il me paraît que la *pénibilité* inégale des différentes

professions peut s'évaluer par l'attrait inégal qu'elles exercent sur les membres de la société. Je veux dire que le taux de l'heure de travail doit varier d'après la somme de travail offerte. Si pour un métier il se présente un grand nombre d'ouvriers, ce taux baissera. Si au contraire les travailleurs s'offrent en petit nombre, ce taux montera. Avec cette méthode point de réglementation extérieure, point de discussion possible. Le libre choix des intéressés décide de la hausse ou de la baisse de leur rémunération. Le rapport qui s'établit entre la quantité du travail à faire et le nombre des individus désireux de le faire modifie automatiquement la valeur de l'heure de travail.

Un exemple éclaircira l'emploi du procédé.

Soit 15,000,000 le nombre d'heures de travail social qui est nécessaire pour produire le nombre d'hectolitres de blé pour la subsistance annuelle de la nation; et soit 10,000 le nombre des travailleurs agricoles qui se présentent pour s'employer à cette production. Les 15,000,000 d'heures seront également réparties entre ces 10,000 travailleurs, soit 1,500 heures par an pour chacun.

Chacune de ces heures de travail d'un travailleur agricole a un *coefficient de valeur donné* (supérieur, inférieur ou égal au coefficient de l'heure de travail d'un mineur ou d'un forgeron ; nous dirons plus loin la manière de le mesurer) — coefficient déterminé, suivant la formule ci-dessus énoncée, par le rapport existant entre le nombre d'heures de travail nécessaires à la production de l'article considéré et le nombre des travailleurs qui s'offrent à le produire : soit ici $\frac{15,000,000}{10,000}$. Ce rapport — le même qui détermine la quantité annuelle d'heures de travail revenant à chaque travailleur de cette partie — mesure en effet le degré de *pénibilité*

de l'heure de travail et par conséquent le *coefficient de valeur* de cette heure.

Supposons maintenant qu'au lieu de 10,000 travailleurs agricoles — la quantité de blé à produire restant identique — il ne s'en présente que 5,000 ; le rapport $\frac{15,000,000}{10,000}$ devient le rapport $\frac{15,000,000}{5,000}$, c'est-à-dire que le coefficient de valeur de l'heure de travail pour les travailleurs employés à la production du blé devient *double* de ce qu'il était auparavant (le numérateur de la fraction étant resté identique et le dénominateur ayant été divisé par deux).

Ainsi, en supposant que, par suite de certaines circonstances, le travail de production du blé devienne deux fois plus pénible, cette augmentation de pénibilité se traduit par une diminution proportionnelle dans le nombre des travailleurs qui s'offrent, et cette diminution permet de calculer avec rigueur la juste augmentation du coefficient de valeur attribué à l'heure de travail.

Les *variations* que peut subir successivement la valeur de l'heure de travail *pour un même métier* sont donc bien mesurées par les variations du rapport existant entre le nombre total d'heures de travail réclamées de ce métier et le nombre des travailleurs qui se présentent.

Reste à déterminer la relation des différentes valeurs de l'heure de travail *entre les divers métiers*.

Cette détermination suppose la détermination préalable d'un *coefficient de valeur moyen* auquel tous les autres devront être rapportés comme à l'unité. Comment établir ce coefficient de valeur moyen, ce coefficient de l'heure de travail social dans une société donnée ?

Procédons comme nous avons fait pour établir le

coefficient de valeur relatif de l'heure de travail dans un métier donné. Prenons le rapport entre la quantité totale d'heures de travail social réclamées par le besoin social annuel et le nombre total des travailleurs de la société.

Soit 15 milliards (15,000,000,000) le nombre des heures et 10 millions (10,000,000) le nombre des travailleurs : cela nons donne 1,500 heures de travail annuel pour chaque travailleur. Ces heures de travail sont de pénibilité moyenne, partant de coefficient de valeur moyen, de coefficient 1 ; car, dans la totalisation des heures de travail réclamées pour faire face à la somme des divers besoins sociaux, les différents degrés de pénibilité des divers travaux, les différents taux de valeur de l'heure de travail se compensent et sont ramenés nécessairement à une pénibilité moyenne, à un taux moyen.

Le chiffre 1,500, qui exprime le nombre annuel moyen d'heures de travail réclamées des travailleurs de la nation, exprime du même coup que le travail fourni suivant cette proportion est du travail de valeur moyenne ou ayant pour coefficient de valeur 1.

Rien de plus aisé dès lors que de calculer le coefficient de l'heure de travail pour chacun des différents métiers : il suffit de prendre le nombre annuel d'heures de travail réclamées des travailleurs du métier considéré et de le diviser par le nombre d'heures moyen déterminé ci-dessus.

Supposons un métier où, par suite du petit nombre des travailleurs relativement à la grandeur du besoin social, c'est-à-dire au nombre d'heures de travail à accomplir, chaque travailleur doive fournir 4,500 heures de travail annuel, soit *trois fois plus que la moyenne* qui est de 1,500 : le coefficient de valeur de l'heure de travail, dans ce métier, est de 3 $\left(\frac{4,500}{1,500}\right)$.

Supposons en même temps (et la première supposition implique nécessairement la seconde) que dans la même société un autre métier ait surabondance de travailleurs ; supposons que chaque travailleur de cet autre métier n'ait plus à fournir que 500 heures de travail, soit *trois fois moins que la moyenne ;* le coefficient de valeur de l'heure de travail dans ce métier est de $\frac{1}{3}$ $\left(\frac{500}{1.500}\right)$.

Ainsi s'évaluera en régime socialiste — pour chaque année et pour chaque métier — la valeur de l'heure de travail.

Remarquons avec quelle force, par le jeu naturel de ce mécanisme d'évaluation, la proportion du nombre des travailleurs s'offrant et du nombre d'heures de travail demandées en chaque métier tendra à s'unifier ; comment, par suite, les différentes quantités de travail à fournir annuellement par les travailleurs, et, par suite encore, les différents coefficients de l'heure de travail dans les divers métiers tendront à s'identifier.

Supposons en effet, deux corps de métier où le nombre des heures à fournir soit identique, soit 15,000,000 ; et identique aussi le nombre des travailleurs s'offrant, soit 10,000. Dans les deux métiers, le nombre d'heures de travail annuellement demandées à chaque travailleur sera identique, soit 1,500 ; et identique aussi le coefficient de valeur de l'heure de travail. Et, si nous nous supposons placés dans la société dont nous avons parlé tout à l'heure (15 milliards d'heures de travail et 10 millions de travailleurs), ce coefficient identique pour les deux métiers en question sera identique aussi au coefficient normal ou moyen (coefficient 1).

Ainsi, entre les deux métiers, il y aura :

1° Egalité de la quantité de travail annuellement fournie par chaque travailleur ;

2° Egalité de rétribution annuelle des travailleurs.

Et cette quantité sera précisément la quantité moyenne demandée au travailleur, cette rétribution sera précisément la rétribution moyenne accordée au travailleur dans la société considérée.

Supposons maintenant que la moitié des travailleurs de l'un des deux métiers A préfère s'offrir à un autre métier, par exemple au métier B, alors que ni pour le métier A ni pour le métier B le nombre d'heures réclamées par le besoin social n'aurait changé.

Soit :

	Heures de travail.	Travailleurs.
Métier A. . . .	15,000,000	5,000
Métier B. . . .	15,000,000	15,000

Nous obtenons par le calcul les résultats suivants :

Métier A

a). Coefficient de valeur de l'heure de travail égal à 2.

En effet :

(1) $$\frac{15,000,000}{5,000} = 3,000,$$

(2) $$\frac{3,000}{1,500} = 2.$$

b). Rétribution annuelle du travailleur égale à celle de 6,000 heures de travail moyen (de coefficient 1).

En effet :

$$3,000 \times 2 = 6,000.$$

Métier B

a). Coefficient de valeur de l'heure de travail égal à 0,666...

En effet :

(1) $$\frac{15{,}000.000}{15{,}000} = 1{,}000,$$

(2) $$\frac{1{,}000}{1{,}500} = 0{,}666...$$

b). Rétribution annuelle du travailleur égale à celle de 666 heures 66 de travail moyen (de coefficient 1).

En effet :

$$1{,}000 \times 0{,}666... = 666{,}66...$$

Comparons la rétribution annuelle du travailleur dans l'un et dans l'autre métier :

$$\frac{6.000}{666{,}66...} = 9.$$

La rétribution annuelle du travailleur du métier B est neuf fois plus forte que celle du métier A.

Donc en règle générale, dans le régime socialiste l'écart des rémunérations, au-dessus ou au-dessous de la rémunération normale, tendra à croître ou à décroître en progression géométrique de l'écart entre le temps de travail fourni et le temps de travail normal.

Comment une pareille inégalité dans la rétribution ne tendrait-elle pas à se détruire elle-même ? Comment l'afflux des travailleurs vers les métiers manquant d'hommes ne viendrait-il pas, et très vite, rétablir l'équilibre ? Il est évident qu'en régime socialiste :

1° *Le nombre des travailleurs* s'offrant pour chaque métier ;

2° *La quantité de travail* à fournir pour chaque travailleur dans les divers métiers ;

3° Les différents *coefficients de valeur* de l'heure de travail dans les divers métiers ;

4° Finalement la *rétribution annuelle* de chaque travailleur dans les divers métiers, graviteront naturel-

lement dans un cercle étroit autour du nombre normal, de la quantité normale, du coefficient normal (coefficient 1), de la rétribution normale, et que la quasi-égalité économique tendra à se réaliser d'elle-même.

Il faut nous occuper maintenant de la seconde catégorie de choses que nous avons réservée : celles qui sont limitées en quantité de telle façon que la demande ne peut être couverte par un surcroît immédiat de travail.

Quelle sera leur valeur ?

Un élément nouveau est introduit ici, *la rareté ; rareté naturelle*, dans le cas d'un produit dont les qualités tiennent à certaines qualités du sol ou du climat, comme il arrive pour le chambertin ou le clos-vougeot ; *rareté humaine*, dans le cas d'un produit qui doit sa supériorité aux facultés éminentes de l'auteur, comme il arrive pour une œuvre d'art.

Par ce seul fait qu'il y a rareté, c'est-à-dire que la quantité des produits ne peut satisfaire à la demande qui en est faite, le besoin non satisfait reparaît et intervient pour faire varier la valeur ; la concurrence entre demandeurs agit, suivant la vieille et fameuse loi de l'offre et de la demande, pour faire baisser ou hausser le prix de la chose à évaluer [1].

Mais là aussi il est aisé de trouver un régulateur automatique de ces variations. Il suffit de modifier la valeur normale de l'objet par un nouveau coefficient, qui, cette fois, représentera, non plus le rapport de la demande à l'offre *du travail*, mais le rapport de la demande à l'offre *du produit*.

La récolte annuelle a fourni, par exemple, 10,000 bou-

[1] Voir Hyndman : *Economics of socialism*, p. 244, note (London, *The twenthieth century press*. 1896).

teilles de clos-vougeot. Pour déterminer le prix d'une bouteille, nous calculons, suivant la formule, le prix normal d'après le nombre d'heures qu'en a coûté la production. Mais supposons qu'il y ait 100,000 demandes, le prix normal doit être multiplié par le coefficient $\frac{100,000}{10,000}$, c'est-à-dire 10.

On dira : Tel objet rare, un tableau, un livre peut être désiré par deux ou trois personnes seulement, mais avec une telle intensité de désirs qu'elles soient prêtes à de grands sacrifices pour l'acquérir. En cas pareil suffira-t-il du coefficient obtenu suivant la méthode que nous venons d'indiquer pour modifier et élever à la hauteur du désir ressenti la valeur de l'objet désiré ? Et encore, si l'objet est unique et disputé, à qui l'attribuera-t-on ?

Il est aisé de répondre à cette objection. Le coefficient déterminé d'après le rapport de l'offre à la demande du produit fixe seulement le prix social de l'objet, ou, pour parler plus clairement, *sa mise à prix*. La société est alors comme un propriétaire qui vend au plus offrant; le prix réel peut être au-dessus ou au-dessous de la mise à prix, suivant que les demandeurs retireront ou maintiendront leurs offres après la détermination mécanique de ce prix de vente moyen, destiné à donner un point de départ aux enchères. L'objet ou les objets disputés seront, en définitive, adjugés à celui ou à ceux qui les auront cotés le plus haut.

De la sorte, les choses rares s'acquièrent au moyen d'une surenchère, comme dans la société actuelle; la différence (et elle est notable, d'ailleurs) est qu'en régime socialiste la société entière bénéficie du surplus de valeur donné aux choses ; que par conséquent le surcroît du prix payé pour les acquérir augmente le

total du revenu social et se répartit entre tout le monde. Libre à qui en a envie de se procurer des choses rares, dans les limites de ses ressources ! Seulement, celui qui se paie une jouissance supérieure à la moyenne apporte aux autres, à tous les autres, une compensation, en leur fournissant par là même de quoi augmenter le nombre et la qualité des jouissances qu'ils peuvent se procurer à leur tour. Il y a ainsi une tendance naturelle à l'équilibre du superflu.

§ 3. *La rémunération du travail.* — Une fois que nous savons déterminer la valeur d'une chose quelconque, et, par suite, l'équivalence des différents produits en heures de travail, le problème de la rémunération du travail peut se résoudre aisément.

Répartition du travail et répartition des fruits du travail doivent se faire exactement pendant; ce sont, à proprement parler, deux aspects d'une même organisation, considérée tour à tour du point de vue de la production et du point de vue de la consommation.

Pour la répartition du travail on a dressé un *budget* de la besogne à exécuter. On a calculé d'avance le nombre d'heures de travail nécessaires à satisfaire les besoins de la nation entière, ce que nous avons déjà appelé le *besoin social*; l'entretien des services publics et celui de l'outillage rentrent dans le total prévu. On a pu déterminer ainsi pour chacun un *temps de travail normal* qui peut être modifié, nous l'avons vu, par l'afflux plus ou moins grand des travailleurs dans tel ou tel corps de métier.

Pour la répartition des fruits du travail il faut, par un procédé analogue, calculer d'abord, non plus avant, mais après le travail accompli, l'ensemble du *revenu social* en produits agricoles et manufacturés. Ce total est indispensable pour établir les *dividendes* que la

société aura ensuite à répartir entre tous ses membres.

Non pas qu'il y ait lieu de partager intégralement cette richesse entre tous les travailleurs qui l'ont créée. La formule courante qu'en régime socialiste l'ouvrier recevra le produit intégral de son travail est une formule inexacte. Il est bien vrai qu'il n'y aura plus, comme de nos jours, de prélèvement capitaliste, allant à quelques privilégiés, sous prétexte qu'ils ont le monopole de la terre et des moyens de production. Mais il est vrai aussi que la société devra prendre sur le montant de la richesse sociale de quoi remplir certaines obligations qui lui sont imposées.

1° Il est sage de garder en magasin, pour parer à une insuffisance possible de la récolte, une partie de la récolte rentrée. Il est bon, en un mot, d'instituer régulièrement *une épargne collective*, qui permettra de faire face à des dangers éventuels.

2° Il est nécessaire de réserver une certaine quantité de produits destinés à l'*échange international*, diminution qui sera d'ailleurs compensée par une quantité équivalente d'autres produits. C'est un simple virement.

Puis il y a lieu d'ajouter au nombre des producteurs directs de la richesse nationale un certain nombre de personnes qui, à deux titres divers, ont droit aussi à une part des dividendes.

Ce sont d'abord ceux qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus travailler (enfants, vieillards, malades, infirmes). Ce sont ensuite tous les membres de la société dont le travail, quoique producteur d'utilités sociales, ne laisse après lui aucun produit matériel susceptible d'être réparti (tels les professeurs, les médecins, les employés d'administrations publiques, etc.).

Une fois qu'on a établi de la sorte le nombre des copartageants et la somme des produits à partager mesurée par la somme des heures de travail qui ont

servi à les créer, une simple division du dernier chiffre par le premier donne le *revenu normal ou moyen* de chaque individu.

Il n'y a plus, après cela, qu'à opérer la répartition au prorata des heures de travail accomplies par chacun, et le revenu de chacun devient alors, suivant le coefficient de son métier, égal, inférieur ou supérieur, mais toujours dans des limites fort restreintes[1], au revenu normal.

Ce revenu est toujours suffisant et plus que suffisant, puisque la somme de travail a été calculée de façon à satisfaire non seulement les besoins essentiels, mais les autres. Et de plus il doit être grossi de la quantité des jouissances que la société offrira gratuitement à tous ses membres.

Le revenu de chaque individu se compose donc, à vrai dire, de deux parties : 1° d'une somme de jouissances qui sont collectives en ce sens qu'il les partage avec tous les membres de la société ; 2° d'une somme de jouissances personnelles qui est proportionnelle à son travail personnel.

Ces règles générales posées, il reste pourtant quelques cas particuliers qui méritent attention.

Quelle part de revenu sera accordée à ceux qui n'auront pas travaillé? Le montant en peut varier selon la générosité de la nation. Elle seule peut le fixer. Mais, comme tout le monde a intérêt à ce que vieillards et enfants soient bien traités, comme toute famille est aussi exposée qu'une autre à avoir ses malades et ses infirmes, la lésinerie est peu à craindre en pareille matière.

Quant à ceux dont les services ne se traduisent pas

[1] Voir page 174.

en produits palpables, la rémunération peut être, la plupart du temps, calculée d'après les mêmes principes que celle des autres travailleurs. Il est facile, par exemple, de compter les heures de travail d'un employé de chemin de fer comme celles d'un ouvrier d'usine. Il est facile aussi de déterminer, d'après le rapport du travail offert au travail demandé, le coefficient spécial qui donnera sa valeur définitive à l'heure de cet employé.

Sans doute il peut subsister encore quelques difficultés de détail. On peut se demander si, pour calculer les heures de travail du professeur, on prendra seulement l'heure de la leçon, l'heure *brute*, pour ainsi dire, ou si l'on y ajoutera, comme il serait juste, les heures de préparation. On peut se demander comment il sera possible d'évaluer les heures de travail d'un médecin ou d'un pompier, de tous ceux qui ont à la fois des occupations discontinues et l'obligation de se tenir en permanence à la disposition du public.

Il me paraît que pour les professions de ce genre la société pourra et devra intervenir. Imposant, comme de nos jours, des conditions de capacité qui seront de nature à réduire le nombre des concurrents, elle aura par là même le droit de fixer directement par son vote des honoraires qui seraient autrement très difficiles à évaluer.

On peut en dire autant des savants, des artistes, des inventeurs. La valeur souvent énorme des résultats de leur labeur ne pouvant se mesurer au temps qu'ils auront coûté, la société sera toujours libre d'encourager une activité si précieuse pour elle en leur octroyant largement les moyens d'existence et de travail, en leur assurant des loisirs féconds et heureux comme à des êtres rares ayant bien mérité de la nation. La société, par les primes qu'elle offrira ainsi au travail

vraiment créateur, décidera elle-même des progrès qu'elle voudra réaliser et du rang qu'elle voudra occuper parmi les peuples civilisés.

§ 4. *Échange et distribution.* — La rémunération des travailleurs réglée (et c'est le point capital), il faut encore dire quelques mots du mécanisme de l'échange et de la distribution.

La société met en circulation une somme de *bons sociaux* correspondant à la somme des heures de travail représentées par la somme des produits à distribuer. Ces bons sont, par les soins de chaque corps de métier, répartis entre les travailleurs de ce métier. Ils sont personnels, nominatifs, incessibles, et ils expirent avec celui qui en est titulaire. Chaque travailleur a son carnet, son compte courant, pour ainsi dire, où sont marqués d'une part ce qu'il a droit de réclamer et d'autre part ce qu'il demande au fur et à mesure de ses besoins.

Les *bons sociaux* deviennent ainsi une monnaie de valeur invariable et garantie par des produits existant réellement en magasin. Ils remplacent avec avantage en cet office l'or et l'argent qui ont toujours cet incorrigible défaut d'avoir deux valeurs différentes, l'une réelle et l'autre nominale, puisque les métaux précieux sont en même temps une marchandise soumise aux variations de l'offre et de la demande et une matière monétaire devant à la loi une fixité de prix toute conventionnelle [1].

Où ces bons sociaux pourront-ils s'échanger contre ce qu'ils représentent? Plus de boutiques innombrables et concurrentes, où tout achat est un combat de ruse et de patience entre le vendeur et le client ; où le temps

[1] Il se peut que l'or serve encore à parfaire la différence, ou, comme on dit, à faire *la soulte* dans les échanges internationaux.

se gaspille d'une part à faire l'article et de l'autre à marchander interminablement ; où la nécessité de prélever sur le prix des choses la dîme de l'intermédiaire aboutit au renchérissement de tout, et, mauvaise conseillère, pousse au hideux frelatage de denrées qui a empoisonné tant de générations ! La société devient l'intermédiaire unique entre consommateurs et producteurs ; elle économise ainsi une quantité de forces et de peines actuellement perdues par l'éparpillement du commerce.

Partout où cela est nécessaire, et là seulement, s'élèveront des entrepôts, nationaux ou communaux, où figureront, avec leur prix de revient et leur qualité fidèlement estimée, les échantillons de tous les produits sociaux. Les « grands magasins » d'aujourd'hui peuvent déjà donner une idée approximative de ces vastes bazars où chacun pourra faire son choix à l'aise et échanger des bons contre des objets d'une valeur correspondante. C'est une simple affaire d'aménagement intérieur de mettre à la portée des villages, au moyen de succursales, de télégraphes, de téléphones, les facilités d'approvisionnement jusqu'ici réservées aux villes. Les frais de transport, qui aujourd'hui font monter si fortement le prix des choses, rentreront dans les frais généraux supportés par la communauté et pourront même être réduits à néant, s'il lui plaît d'organiser l'exploitation des messageries en service public gratuit.

Je ne m'amuserai pas d'ailleurs à suivre dans le détail infini de leur application les principes que je me suis attaché à établir, à montrer, par exemple, comment entre les entrepôts et les différents corps de métier s'établira un va-et-vient distribuant les produits, au mieux de l'intérêt général et particulier, sur toute la surface du territoire ; comment chacun sera libre de satisfaire ses goûts et pourra, s'il le veut, voyager hors

de son pays en se faisant donner sur l'étranger une lettre nationale de crédit, qui, par une simple opération de comptabilité, rentrera dans la balance de l'échange international. Avec un peu d'imagination il est aisé de se figurer le fonctionnement des rouages secondaires, dont sera nécessairement compliquée la machine sociale ; il me suffit d'avoir indiqué, aussi nettement que je l'ai pu, comment est possible et praticable l'agencement des pièces maîtresses.

CONCLUSION

Le voyageur sur le point d'arriver au sommet de la montagne qu'il a patiemment gravie se retourne souvent pour embrasser du regard l'espace qu'il a parcouru. Ainsi veux-je, en achevant cette étude, jeter un coup d'œil rapide sur la route que j'ai suivie.

Elle se divise en trois étapes. J'ai passé en revue, dans la première, une série de principes généraux fournis par la science de l'homme et par celle des sociétés; dans la seconde et la troisième, les conséquences sociales qui en découlent.

Autrement dit, dans la première partie de ce travail, j'ai tâché d'établir sur un terrain solide les fondations philosophiques et juridiques de la société qui se construit lentement, non pas seulement dans le cerveau des penseurs, mais sur le terrain de la réalité, derrière la façade lézardée de la société contemporaine. J'ai mis à nu et à l'épreuve les assises sur lesquelles reposera cette vaste Coopérative nationale où le bien-être et la liberté des individus doivent résulter de l'association des hommes et de la socialisation des choses. La règle étant que dans toute grande transformation historique le droit idéal de la veille devienne le droit positif du lendemain, je pourrais dire que, en vue de la revi-

sion nécessaire et prochaine du droit ayant eu cours au XIXe siècle, j'ai préparé pour la Constitution sociale du siècle qui vient les matériaux dont peut se former une *Déclaration nouvelle des Droits politiques et économiques de l'homme et du citoyen.*

Dans les deux dernières parties, sans prétendre à dessiner un tableau complet de la société future dans son infinie complexité, j'ai tracé les grandes lignes de la double organisation qui permettra de faire passer ces droits au rang des réalités vivantes.

Je m'arrête au seuil d'une étude toute différente, qui serait le complément naturel de celle-ci : Quels sont les voies et moyens les meilleurs pour passer de ce qui est à ce qui doit être?

Une profonde transformation sociale comme celle du régime capitaliste et bourgeois en régime socialiste et vraiment démocratique, peut s'accomplir de deux façons différentes, non contradictoires, par révolution brusque et violente, par évolution lente et douce.

Une révolution ne se fait pas suivant un programme. L'imprévu y joue un rôle immense ; l'élan fougueux des uns et la résistance aveugle des autres ont pour résultante un mouvement cahoté qui semble fantasque et incohérent à défier tout calcul.

L'évolution, marche normale des sociétés, se prête seule aux calmes études des théoriciens et seule est susceptible d'un tracé méthodique.

Tout homme aimant l'humanité doit, sans aucun doute, préférer l'évolution et souhaiter que la force intervienne le moins possible dans le règlement des affaires humaines. Mais, comme les souhaits les mieux intentionnés ne suffisent pas à garantir un dénouement pacifique au conflit des intérêts et des volontés, j'estime, ainsi que disait mon ami Malon, qu'il faut être « révolutionnaire au besoin et réformiste toujours ».

Cela signifie que, pour préparer l'avènement de la société nouvelle, il faut concevoir et réclamer une série de réformes progressives, tout en se tenant prêt à profiter des crises qui peuvent accidenter la marche régulière des choses.

Il y aurait, par suite, deux ordres de questions à traiter pour qui voudrait étudier la transition d'Aujourd'hui à Demain :

1° Quelle organisation donner au parti socialiste, pour qu'il soit fort et solidement uni aux jours de la lutte décisive?

2° Quelles modifications successives apporter à la société actuelle pour en adoucir et en accélérer la métamorphose ? Il faudrait alors sur chacun des points que nous avons touchés au cours de ce travail un projet, presque un devis.

Cela fait (et cela serait matière à de nombreuses études de théorie appliquée dont quelques-unes ont été déjà tentées), il resterait encore une autre tâche à remplir. Il faudrait, parmi les réformes possibles, choisir, pour en poursuivre la réalisation immédiate, les plus urgentes et les plus mûres; il faudrait, pour mener à bien chacune d'elles, travailler à faire converger les diverses actions exercées par les différents groupes socialistes; il faudrait discuter les ententes possibles avec les groupes voisins ; il faudrait, en un mot, résoudre, à mesure qu'ils se posent, les délicats problèmes d'une tactique qui, dans chaque pays, varie nécessairement au jour le jour, suivant la conduite des adversaires et les circonstances intérieures et extérieures. Mais, sans nier l'importance et l'intérêt de ce genre de problèmes, je crois qu'ils sont du ressort des hommes d'action et de la polémique journalière plus que des théoriciens et du livre.

J'ai limité mon ambition à dresser devant les yeux

de tous ceux que préoccupe la question sociale une vue d'ensemble de ce qui me paraît juste, raisonnable et possible. Si l'on me demande à quoi est utile cette esquisse d'une société qui, tout en ayant ses racines dans la société actuelle, s'élève au-dessus d'elle et est ainsi à demi idéale, je répondrai que montrer l'idéal, c'est d'abord créer une tendance à le réaliser ; que c'est ensuite fournir à ceux dont la poussière du combat peut troubler et gêner la vision le seul moyen pratique de discerner si telle ou telle mesure proposée est bien orientée dans le sens de l'avenir. Chaque fois qu'une société fait un pas, on ne peut juger si c'est un recul ou un progrès sans regarder à l'horizon le point où elle doit aboutir. Pour savoir si l'on est dans le bon chemin, il faut savoir où l'on veut aller.

L'œuvre que j'achève, pour imparfaite qu'elle soit, aura répondu au désir qui me l'a fait entreprendre, si elle dissipe quelques-uns des préjugés et des malentendus qui divisent les chercheurs de bonne volonté, si elle aide surtout les hommes à s'acheminer au bonheur par la liberté, et à la liberté par une organisation sociale équitable et rationnelle.

Et maintenant va et suis ton destin, petit livre, où j'ai mis le meilleur de moi-même, ma pitié pour ceux qui souffrent, ma foi en l'avenir, mon amour de la justice et de la vérité. Puisses-tu faire penser ceux qui te liront et susciter en eux, avec les critiques fécondes qui corrigent et complètent l'ouvrage critiqué, la résolution calme et inlassable de rendre plus humaine, plus fraternelle, plus rayonnante la société où vivront nos successeurs sur la terre !

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

LA QUESTION SOCIALE

EST

UNE QUESTION MORALE

LA QUESTION SOCIALE EST UNE QUESTION MORALE

PAR

TH. ZIEGLER
Professeur de philosophie à l'Université de Strasbourg

TRADUIT D'APRÈS LA QUATRIÈME ÉDITION ALLEMANDE

PAR

G. PALANTE
Professeur de philosophie au lycée de Saint-Brieuc

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1893

AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR

Le livre de M. Ziegler a été écrit en 1890, au lendemain du Congrès de Halle. L'auteur expose dans son introduction les résultats généraux de ce Congrès et en tire quelques inductions relatives au développement futur de la démocratie sociale. Il peut être intéressant aujourd'hui de revenir un peu en arrière sur le chemin parcouru depuis lors par le parti socialiste allemand et de caractériser brièvement sa situation actuelle.

La démocratie sociale allemande prétend être un parti essentiellement évolutif. « Nous ne sommes pas seulement un parti de révolution, dit Bebel, nous sommes un parti qui évolue et qui avance continuellement; nous sommes un parti qui apprend sans cesse, qui fait sans cesse de nouvelles expériences. Nous sommes dans une perpétuelle mue intellectuelle (*geistige mauserung*) et nous n'adoptons aucune formule comme définitive et éternelle[1]. » L'histoire du parti n'est qu'une suite de ces mues intellectuelles, de ces transformations de théorie et de tactique qui poussent d'un mouvement continu le socialisme vers la réalisation de ses

(1) Bebel. *Zukunftstaat und Sozialdemocratie*, discours prononcé au Reichstag le 3 février 1893, page 6 de l'édition du *Vorwaerts*.

revendications. D'après Bebel, Lassalle, en fondant le socialisme, ne prétendit jamais lui imposer une organisation définitive. Son socialisme mitigé et patriote ne devait être qu'un moment dans l'évolution du parti, une phase transitoire destinée à préparer des mesures plus radicales pour lesquelles l'esprit du peuple allemand n'était pas encore mûr [1]. C'est là ce qui résulte clairement de la correspondance de Lassalle avec Rodbertus, laquelle dissipe une fois pour toutes l'erreur d'après laquelle le grand agitateur allemand n'aurait été au fond qu'un conservateur et aurait voulu « étouffer la démocratie sociale sous l'étreinte mortelle du socialisme d'Etat.[2] » — L'idée lassallienne n'a pas tardé d'ailleurs, comme on sait, à être dépassée. Les articles du programme de Gotha qui s'inspiraient des doctrines de Lassalle ont été rayés du nouveau programme élaboré à Erfurt en 1891 et depuis cette époque les doctrines de Marx et de Fr. Engels dominent de plus en plus dans le parti.

L'évolution théorique constatée par Bebel est donc bien réelle. Mais il faut reconnaître que depuis le Congrès d'Erfurt et l'adoption définitive du marxisme, cette évolution semble subir un temps d'arrêt. On peut dire qu'au point de vue théorique le parti socialiste allemand n'a pas fait un pas depuis le Congrès de Halle. Les chefs du parti s'en tiennent à deux ou trois théories marxistes — très contestables d'ailleurs — qu'ils répètent en toute occasion avec une monotonie désespérante. La principale de ces théories, la loi de la concentration progressive du capital, reparaît

(1) Bebel. *Zukunftstaat und Sozialdemocratie*, p. 7.

(2) Sur cette interprétation de Lassalle, voir aussi le discours du délégué Frohne, d'Altona, au Congrès de Berlin, séance du 18 novembre.

dans tous les discours de Liebknecht[1] et de Bebel, soit dans les assemblées du parti, soit au Reichstag; et l'on peut dire qu'elle est devenue le grand instrument de propagande du parti, depuis que la loi d'airain a été définitivement abandonnée par Liebknecht au Congrès de Halle. Peut-être la loi de la concentration progressive du capital aura-t-elle un jour le même sort, car elle n'est pas plus vraie, sous sa forme absolue, que la loi d'airain. Par quelle machine de guerre nouvelle la remplacera-t-on quand elle aura fait son temps? C'est ce qu'il est impossible de prévoir à l'heure actuelle où le *Capital* de Marx continue plus que jamais à être l'évangile du parti.

Cet arrêt dans l'évolution théorique du parti est-il un signe de force ou au contraire un symptôme d'anémie et de faiblesse? Nous n'avons pas à le décider ici. Nous n'avons qu'à constater un fait, c'est que depuis Erfurt la démocratie sociale est devenue un parti exclusivement militant. Les questions de programme sont absolument rejetées au second plan. « Le Congrès de Berlin, dit le *Vorwaerts*, est essentiellement un Congrès d'affaires[2]. » Le socialisme allemand est entré dans la voie de la pratique. Ce n'est plus Hamlet, rêveur et indécis, c'est Faust quittant résolument la science pour l'action. L'attitude de Bebel est caractéristique à ce sujet. Il y a quelques années encore il se livrait à des constructions chimériques de plans sociaux pour la future société socialiste (*Die Frau*). Aujourd'hui il s'est assagi. A ceux qui lui demandent de décrire son état de l'avenir, il répond dédaigneusement que le socialisme a depuis longtemps dépassé la phase de son évolution où

(1) Voir le discours de Liebknecht, au Congrès de Berlin, séance du 18 novembre. (Supplément du *Vorwaerts*, du 18 novembre.

(2) *Vorwaerts* du 23 novembre 1892.

il pouvait être question de ces vétilles. « Croyez-vous, dit-il, que nous travaillons comme nous le faisons pour aboutir à élaborer une petite utopie (*Kleinmalerei*), à la façon des Morus, des Cabet ou des Fourier? Croyez-vous que nous allons aller en Amérique ou en Australie fonder des colonies socialistes pour vous dire ensuite : voyez, c'est d'après ces principes que la société bourgeoise doit être transformée ! — Non [1]. » D'après Bebel et Liebknecht la société bourgeoise « meurt de sa belle mort ». Ils croient n'avoir plus qu'à recueillir sa succession. C'est là, suivant eux, une œuvre plus positive, plus pratique et plus décisive pour le triomphe du socialisme que l'élaboration de n'importe quel programme social.

Ce caractère militant du socialisme allemand se manifeste nettement dans les deux grands événements qui ont marqué son histoire depuis l'année 1890 : le Congrès d'Erfurt (1891) et celui de Berlin (1892).

Après le Congrès de Halle (1890) et l'abandon définitif de la *loi d'airain*, on avait pu croire un instant et certains libéraux progressistes avaient même espéré que le socialisme allemand allait se transformer en un parti réformiste.

En effet, du moment où Liebknecht lui-même reconnaissait la fausseté du dogme désolant d'après lequel, sous le régime des lois économiques actuelles, l'ouvrier est nécessairement réduit au *salaire-famine*, pourquoi ne pas admettre la possibilité d'une transformation sociale pacifique s'effectuant progressivement sur le terrain des institutions actuellement existantes ?

Le programme d'Erfurt a dissipé ces illusions optimistes. Ce programme écarte en effet tout projet de réforme économique sérieuse sur le terrain de l'organisation sociale

(1) Bebel. *Zukunftstaat und Sozialdemocratie*, p. 10.

actuelle. « Dans leur ignorance des choses socialistes, dit M. B. Malon, la plupart des journalistes ont vu dans la réduction des revendications actuellement poursuivables une preuve de modérantisme. C'est justement le contraire; cette limitation signifie qu'on n'attend rien de l'action légale et que l'on attend tout de la grande révolution sociale que doit accomplir un jour le prolétariat. Telle est la caractéristique du programme d'Erfurt. Il est nettement antiréformiste. Le programme d'Erfurt est le plus tendanciellement révolutionnaire de tous les programmes ouvriers socialistes existants, puisqu'il ferme intentionnellement la porte à toutes les réformes de caractère véritablement socialiste[1]. »

La tendance antiréformiste du socialisme allemand s'est fait sentir plus nettement encore au Congrès de Berlin où la question s'est posée de nouveau à propos de la discussion sur le *Socialisme d'Etat*.

La droite, représentée par Vollmar, de Munich, et la gauche orthodoxe (Bebel, Liebknecht) se sont accordées pleinement pour condamner tout rapprochement entre la démocratie sociale et le socialisme impérial.

Et ce résultat était facile à prévoir. En effet, au point de vue de l'orthodoxie marxiste, la question du socialisme d'Etat n'est même pas à poser. Dans la donnée marxiste le socialisme d'Etat est un régime aussi odieux que le régime actuel. Il ne faut pas l'appeler socialisme d'Etat, mais capitalisme d'Etat (*Liebknecht*), attendu qu'il veut concentrer tout le capital entre les mains de l'Etat pour perpétuer l'écrasement d'une classe par l'autre et pour « imposer à la démocratie le double joug de l'exploitation économique et de l'esclavage politique. » (*Proposition Liebknecht.*)

Vollmar, que certains intransigeants exaltés avaient

(1) B. Malon. *Le Congrès d'Erfurt*. Revue socialiste, novembre 1891.

accusé de socialisme d'Etat, est sur ce point tout aussi affirmatif que Liebknecht.

Est-ce Liebknecht, est-ce Vollmar qui parle ainsi : « Combattre le socialisme d'Etat, c'est enfoncer une porte ouverte » ; ailleurs : « discuter sur le socialisme d'Etat, c'est se battre contre des nuages. » Enfin, citant un mot du théoricien *Kautsky* : « le socialisme d'Etat est une ruine », Vollmar ajoute : « On ne combat pas contre des ruines[1]. » Dans la séance du 10 novembre on a subtilisé longuement sur le socialisme d'Etat et on a discuté toutes les définitions théoriques qui en ont été données. Le socialisme d'Etat est-il la concentration de tous les moyens de production aux mains de l'Etat? Est-il un système de mesures propres à alléger la situation actuelle de la classe ouvrière? Est-il une législation sur le travail des fabriques ; est-il ceci, est-il cela ? Telles sont les questions qu'on s'est posées. Comme conclusion, après avoir discuté toutes ces formules et excommunié le socialisme d'Etat sous toutes ses formes possibles, Vollmar et Liebknecht, la droite et la gauche, socialistes de toute nuance, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante prévue d'avance et conforme à la plus rigoureuse orthodoxie marxiste : « *Le socialisme d'Etat et la démocratie sociale sont absolument incompatibles.* »

Peut-être pourrait-on relever une seule divergence de vues entre Liebknecht et Vollmar, c'est que pour Liebknecht le socialisme d'Etat constitue un véritable danger pour le parti. « Les grands propriétaires, dit-il, ne demandent que l'avènement du socialisme d'Etat. Ils céderont leurs propriétés à l'Etat et deviendront les satrapes de l'Etat socialiste. Pensez-vous que maint *Junker* qui ne peut plus se soutenir n'est pas disposé à céder à l'Etat, en échange de

(1) Voir le *Vorwaerts* du 19 novembre 1891.

privilèges et d'un revenu assurés, ses biens fonds couverts d'hypothèques[1]? » — Suivant Vollmar, au contraire, personne ne pense sérieusement au socialisme d'Etat. « *Liebknecht, dit-il, voit les choses trop en noir.* » Suivant lui, la démocratie sociale n'a pas à craindre sérieusement la concurrence déloyale du socialisme d'Etat.

On voit par là que la démocratie sociale continuera plus que jamais à répudier toute attache avec le socialisme impérial et qu'elle entend conserver son caractère nettement révolutionnaire. — Aujourd'hui comme par le passé, elle ne verra dans toutes les mesures partielles que prendra l'Etat allemand pour soulager la situation présente de l'ouvrier que des mesures palliatives, des acomptes qui ne doivent pas détourner le socialisme de son but suprême et définitif : la Révolution.

Ne soyons donc pas étonnés de cette invitation adressée par le Congrès de Berlin aux autorités allemandes, invitation précédée de la réserve significative du début, où la démocratie sociale conserve résolument son attitude de parti militant et intransigeant : « Bien que les suites du capitalisme ne puissent être détruites sous le règne du capitalisme et qu'une juste et humaine organisation de la société ne puisse être atteinte que par l'avènement au pouvoir de la démocratie socialiste révolutionnaire, toutefois l'Etat et la commune ont le devoir même dans la société actuelle de porter secours aux malheureux et de les défendre contre la faim. Comme l'aumône est dégradante et que le meilleur secours est celui qui consiste à donner du travail, le Congrès invite les autorités de l'empire, celles des Etats et celles de la commune à porter remède au manque

(1) Liebknecht, discours du 18 novembre 1892. Voir aussi Bebel, *Zukunftstaat und Sozialdemocratie.*

de travail par l'entreprise immédiate de travaux d'intérêt général[1]. »

En résumé, le Congrès de Berlin a confirmé pleinement les résolutions prises au Congrès d'Erfurt. Le socialisme d'Etat serait une nouvelle forme de tyrannie. Il ne peut y avoir rien de commun entre les éléments sociaux qui constituent le régime actuel et le régime idéal rêvé par la démocratie sociale. La société présente est entièrement gangrenée. Aucun organe n'en sera gardé dans la future société socialiste.

Voici maintenant la question : Par quels éléments sociaux, par quelle organisation nouvelle remplacera-t-on ce qui existe aujourd'hui ?

Sur ce point les chefs du parti socialiste allemand, se conformant en cela à la doctrine de Marx, gardent le plus profond silence. Ou plutôt, ils se contentent de déclarer qu'il n'y aura, dans la future société, aucune organisation définie, aucun *Etat* dans le sens où nous prenons le mot aujourd'hui. « Il n'y aura pas d'Etat socialiste, dit Bebel, il n'y aura que la société socialisée[2]. »

L'évolution sociale aura dans l'avenir des formes imprévisibles aujourd'hui et hors de proportion avec tout ce que nous avons connu jusqu'ici. — Partant de là, Bebel rejette comme indiscrète et absurde en soi toute question sur l'organisation de la société future. Le marxisme est une orthodoxie et comme toute orthodoxie il a ses mystères que le profane ne doit pas pénétrer. La brochure de Bebel *Zukunftstaat und Sozialdemocratie* constitue à ce point de vue une véritable mystification. Le titre promet une esquisse de société future et la brochure est consacrée à

(1) Résolution relative à la crise économique (Congrès de Berlin).
(2) Bebel. *Zukunftstaat u. Sozialdemocratie.*

démontrer qu'il n'y a pas, et qu'il ne peut y avoir de plan d'avenir concernant la future société socialiste. « *Je vous demanderai alors*, s'écrie Bebel, s'adressant aux députés du centre catholique, *comment vous vous représentez cette vie future dont vous parlez sans cesse.* » (*Séance du Reichstag*, 3 *février*.) Et ailleurs : « ceux qui ont conçu les premiers la pensée de reconstituer la nationalité allemande n'avaient en vue aucun moyen pratique, aucune organisation plus ou moins analogue à celle qu'a réalisé l'Empire allemand. Il résulte des documents de l'historien Schmidt, d'Iéna, que le baron *de Stein* avait fait sur la future organisation de l'Allemagne les hypothèses les plus absurdes et les plus éloignées de la réalité. » (*Séance du Reichstag*, 3 *février*.) « N'exigez donc pas de nous, conclut Bebel, des vues précises sur la future société. »

Ce refus de donner aucun éclaircissement sur le futur Etat socialiste satisfera peut-être l'Allemand, Hegelien, qui croit à la toute-puissance de la mystérieuse et fatale évolution. Mais il satisfera difficilement les esprits français, qui aiment avant tout à voir clair devant eux. Marx, raillant l'idéalisme français de Proudhon et ses appels fréquents à l'idée de la Providence, dit quelque part : « La Providence est la locomotive qui fait mieux marcher tout le bagage philosophique de M. Proudhon que sa raison pure et évaporée [1]. » Il faut reconnaître que l'évolution hegelienne constitue pour les sociologues marxistes un moyen de se tirer d'embarras tout aussi commode que la Providence de Proudhon.

M. Ziegler qui aime, lui aussi, à voir clair devant lui, se refuse à suivre le socialisme marxiste jusque dans les ténèbres de l'évolution hegelienne et peut-être se rappe-

(1) K. Marx. *Das Elend der Philosophie.*

lant la formule : *Qui trop embrasse mal étreint*, il réduit le socialisme à une question morale qui, selon lui, peut être déjà, sur le terrain même de notre organisation actuelle, partiellement résolue.

Ici plus de vaines hypothèses, plus de rêverie ; mais la certitude et l'action. Le titre du livre en indique à lui seul l'esprit. *Die soziale Frage eine sittliche Frage* n'est pas l'œuvre d'un socialiste démocrate, d'un disciple de Marx. Ce qui caractérise le marxisme, c'est que, suivant lui, les transformations sociales extérieures ont une toute-puissance absolue sur l'être moral et intérieur. « Changez le monde et vous aurez une humanité nouvelle. »

Suivant M. Ziegler, cette influence du dehors sur le dedans n'existe pas. Il faut au contraire agir sur le dedans, développer dans les âmes l'esprit social par opposition à l'esprit individualiste. La réforme sociale doit être surtout une réforme morale. Au lieu de perpétuer et d'exaspérer la lutte des classes, il faut l'atténuer. Le remède consiste à organiser la « masse » sociale et à réagir contre les tendances dissolvantes de l'individualisme. Tel est le point de vue auquel M. Ziegler se place pour envisager successivement toutes les grandes questions sociales à l'ordre du jour : nature de l'Etat, organisation de la famille, organisation de la propriété, émancipation de la femme, etc.

M. Ziegler n'est pas un économiste, mais un moraliste. Par là même ses doctrines sociales se rapprochent beaucoup de celles des *kathedersozialisten*, des Schmoller, des Brentano, etc., qui introduisent la morale dans l'économie politique. Son livre est une tentative sincère pour résoudre pacifiquement la question sociale. *Stuart Mill* met au

nombre des conditions de la stabilité politique dans les sociétés humaines l'existence « d'un *système d'éducation et de discipline s'opposant à la tendance naturelle des hommes à l'anarchie* ». C'est au fond l'idée dont s'inspire le livre de M. Ziegler.

G. Palante.

LA QUESTION SOCIALE

EST

UNE QUESTION MORALE

INTRODUCTION

Le 20 février et le 1er octobre 1890 sont deux dates importantes dans la vie du peuple allemand. La première est marquée par une élection au Reichstag, dans laquelle le parti socialiste démocrate affirma son incontestable supériorité; la seconde par l'abrogation de la loi sur les socialistes du 21 octobre 1878, qui fut abolie après avoir été en vigueur pendant douze ans. Quoi d'étonnant qu'un sentiment d'inquiétude ait gagné beaucoup d'esprits, qu'on se soit demandé de toutes parts ce qui allait arriver, et que des craintes et des angoisses de tout genre se soient fait jour en présence des scènes tumultueuses et des explosions révolutionnaires?

On attendait avec une extraordinaire impatience le troisième grand événement que la marche du mouvement socialiste devait apporter au cours de l'année 1890, le Congrès de Halle du 13 au 28 octobre.

Ce congrès, il est vrai, parut mettre en lumière moins la force que la faiblesse du parti socialiste. De misérables disputes personnelles éclatèrent au grand jour dans les débats, échauffèrent les esprits, bien qu'elles fussent en

partie tenues secrètes, et firent prévoir une scission imminente et un schisme au sein du parti. — Mais qu'on ne s'y trompe pas; tout cela est resté superficiel et quand même les choses devraient aller jusqu'à une scission entre les Jeunes et les Vieux, la solidité du parti et sa force de résistance contre ses adversaires n'en recevraient pas une sérieuse atteinte.

En revanche, deux événements d'une signification durable et d'une haute portée se dégagent du Congrès de Halle. Le premier est la déclaration de Liebknecht dans laquelle il avoue que la loi d'airain est indémontrée et indémontrable et même qu'elle est tout à fait fausse. Le second est le maintien de l'article si combattu du programme de Gotha : « Les croyances religieuses sont l'affaire de chacun. »

Par la déclaration de Liebknecht, la démocratie socialiste, à ce qu'il me semble, a abandonné au moins en principe le terrain révolutionnaire et s'est transformée en un parti de réformes. — De réformes radicales naturellement; — mais elle peut avoir l'espérance en mettant les choses au mieux, d'arriver à ses fins sans renversement absolu de la société et sans révolution. Et ainsi elle est devenue, si l'on veut me permettre cette expression, un parti de gouvernement.

Par la seconde résolution, la puissance de propagande du parti et sa force d'expansion se sont trouvées considérablement augmentées. Il s'est épargné un conflit — conflit d'importance capitale — avec l'Eglise. S'il est une Eglise qui veuille pactiser avec lui ou des adhérents d'une confession religieuse qui désirent s'enrôler sous sa bannière, cela leur est désormais possible, comme cela l'est déjà en Angleterre. Au contraire, un mouvement qui se serait présenté comme athée ou antireligieux n'aurait eu, dès le début, auprès de nos populations encore en grande partie attachées à la foi religieuse, aucune chance de succès. Ainsi disparaît un

obstacle capital à la conquête de ces populations qui, dans maintes contrées de l'Allemagne, semblaient devoir rester réfractaires à la propagande du parti.

Ainsi le Congrès de Halle, malgré son insuccès apparent et ses dehors peu imposants, signale au fond une énorme augmentation de force et d'influence dans le parti socialiste démocrate. Et l'on aura dans l'avenir à compter avec lui tout autrement que jusqu'à présent.

Personne dans le peuple ne méconnaît la gravité du moment ; mais dans les classes dirigeantes on n'en a pas bien conscience. La question sociale est devenue une sorte de verre rouge à travers lequel tout le monde envisage la situation générale avec toutes les questions et tous les problèmes qui s'y rattachent. Nous nous trouvons au milieu d'une crise qui absorbe nécessairement tous les autres intérêts ou les façonne à son image et qui avec une brutalité menaçante s'impose à l'attention des plus aveugles et des plus indifférents en les contraignant de prendre parti.

Les faits qui sont le point de départ de la question sociale ne sont pas nouveaux. S'ils ne sont pas aussi anciens que le monde, ils existent du moins depuis qu'il y a une civilisation, j'entends une civilisation développée et une histoire de cette civilisation. Ils ont été jusqu'à présent l'accompagnement nécessaire, le produit naturel et toujours renaissant de cette civilisation. Nous venons d'apprendre par un écrit nouvellement découvert d'Aristote [1], qu'à Athènes, avant Solon, les causes de la longue lutte entre le peuple et la noblesse ont été des causes sociales. « Toute la propriété foncière, nous est-il dit dans cet ouvrage, se trouvait entre les mains d'un petit nombre de riches auxquels les paysans appauvris étaient asservis avec leurs femmes et leurs en-

(1) Aristote. *La politique des Athéniens*, ch. II.

fants, ils s'appelaient « assujettis » ou « *sextaires* » parce qu'ils ne recevaient qu'un sixième du revenu de la terre comme salaire de la culture des champs. Ils devaient abandonner les cinq autres sixièmes et lorsqu'ils s'étaient mis en retard, leur personne et celle de leurs enfants tombait aux mains des propriétaires du sol ; car « en principe le peuple n'avait aucun droit ». Rome avec les troubles des Gracches et les révoltes d'esclaves, le moyen âge avec les guerres de paysans, eurent leur révolution sociale.

Mais combien plus puissant et plus vaste, combien plus profond et plus radical est le mouvement qui se manifeste aujourd'hui ! Ce n'est pas pour le renversement d'une oppression momentanée ; c'est pour la transformation de notre civilisation tout entière et de la vie humaine elle-même que l'on combat. — Tout ou rien — c'est entre ces deux extrêmes qu'il faut choisir.

Il est naturel de se demander quelles sont les causes d'un mouvement si profond. Mais si je devais rechercher et expliquer en détail comment les conditions de la vie économique moderne, avec le capitalisme, la grande industrie, le travail des machines, la division du travail, se sont établies peu à peu ; comment ensuite elles ont abouti à une oppression plus intolérable que jamais et ont porté les choses à un point si dangereux, je dépasserais considérablement les limites de ma science et je m'exposerais à un humiliant rappel à l'ordre de la part des économistes de profession, car je ne suis pas économiste, et ma compétence dans les questions qui relèvent de cette science ne dépasse pas cet ensemble de connaissances que chacun de nous doit chercher à acquérir dans un domaine voisin de son propre champ d'études.

Donc me voilà comme Saül parmi les prophètes. C'est ce qu'on m'objectera. Et un critique scrupuleux, si j'en rencontre un, peut se dispenser de poursuivre la lecture de cet ouvrage et constater en se fondant sur

mon propre aveu que je n'ai des choses économiques qu'une connaissance superficielle. Je ne suis qu'un moraliste, égaré parmi les économistes !

Et pourtant, je ne suis pas assez insensé ni assez présomptueux pour m'avancer ainsi sans plus de façon sur un terrain étranger. Je ne suis pas non plus assez étourdi, quand il s'agit d'une chose aussi sérieuse que la question sociale, pour prendre part en intrus à la discussion et m'imposer de force. Il faut donc que je pense qu'ici le moraliste a certaines choses à dire. L'économiste ne serait peut-être pas capable de les dire également bien ; ou plutôt il ne pourrait leur donner le développement qu'elles demandent ou même n'aurait pas l'occasion de les aborder.

Heureusement pour justifier mon entreprise, je n'ai pas besoin de prouver que la science économique est une province voisine de cette partie de la philosophie dont je m'occupe spécialement : l'Ethique [1]. Deux faits historiques manifestent clairement cette union étroite des deux sciences qui a été proclamée dans tous les temps, bien qu'elle n'ait pas toujours été également reconnue.

La discussion des questions économiques se présente pour la première fois dans l'*Ethique* d'Aristote à propos de la théorie de la justice. Les vues économiques du moyen âge se trouvent rassemblées de la manière la plus complète et la plus systématique dans la partie éthique de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, le grand Scolastique dont la doctrine conserve ou retrouve de nos jours une autorité canonique dans l'Eglise catholique et dans le monde. Enfin le fondateur de l'Economie politique dite classique qui, bien qu'atta-

(1) Cfr. l'article de Fr. Jodl, *Volksuirtschaftslehre und Ethik*, dans les *Holtzendorffs deutschen Zeit-und Streitfragen*, Jahrg. XIV (1886), Heft 224.

quée sur un grand nombre de points, est loin d'être délogée de ses positions, Adam Smith, a écrit une *théorie des sentiments moraux* avant de rechercher *la nature et les causes de la richesse des nations*.

A la vérité, cette évolution qui s'accomplit chez Smith, évolution par laquelle la dépendance réciproque des deux sciences, essentielle et doctrinale chez les autres, devient chez lui tout accidentelle peut donner déjà à réfléchir. Un autre fait significatif et propre à éclairer l'état de la question, c'est qu'en 1880, un économiste[1], auteur d'un excellent *Essai sur la justice dans l'économie politique* se croit obligé de se justifier du choix de ce sujet. « Peut-être, dit-il, sera-t-il regardé comme suranné et antiscientifique ou comme soulevant la discussion d'une question oiseuse. »

D'autre part, l'Ethique n'a jamais perdu de vue une fille qui s'émancipait de plus en plus et n'a jamais oublié son ancienne et étroite union avec l'économie politique. Il n'est pas étonnant qu'en notre temps où le souci des intérêts matériels devient prédominant, elle veuille aborder de son côté ces problèmes, les plus positifs et les plus concrets de tous, pour les examiner à son point de vue particulier. — Un coup d'œil sur les ouvrages des moralistes modernes montre effectivement partout le mot « social » placé au premier plan ; l'Ethique veut être une science sociale et un ou plusieurs chapitres de chaque ouvrage de ce genre sont sûrement consacrés à la question sociale, le titre seul promet souvent qu'à la doctrine éthique sera jointe une esquisse de la science sociale.

Bien que je n'aie pas une si haute ambition, ce que j'ai dit fera cependant comprendre dans quel esprit je prendrai la parole sur cette grande question. Je ne

(1) Gustav. Schmoller. *Sozial-und Gewerbe politik der Gegenwart.* Reden und Aufsäze, 1890, p. 204-246.

parlerai que de son côté moral. Qu'elle ait un tel côté et même peut-être qu'elle soit au premier chef une question morale, c'est ce qui résultera clairement de ce que je dirai. Il y a aussi d'autres faces de la question à côté de celle-là; ce sont même celles sur lesquelles on insiste le plus ordinairement. D'ailleurs aucun de ces aspects ne peut être complètement isolé des autres. C'est pourquoi mon étude ne s'achèvera pas sans diverses incursions sur les autres domaines. Mais le point de vue essentiel reste absolument pour moi le point de vue moral.

Parmi les multiples points de vue de la question, il en est encore un qui peut être signalé, bien qu'il s'aperçoive de lui-même : une question qui s'étend dans tant de directions diverses, une question si vaste et si complexe n'admet pas une solution simpliste et immédiate. La prétention de trouver une telle solution, l'expression même de solution, naturelle pourtant, puisque c'est là ce que nous devons chercher, peut sembler téméraire pour ne pas dire audacieuse et insensée. Cette question, la plus vaste de toutes celles qui se rapportent à la civilisation, ne sera résolue, autant qu'elle peut l'être dans son ensemble, que par l'histoire du monde. Aucun individu, fût-il le plus puissant, ne pourra la faire disparaître ni lui donner une solution satisfaisante. Chacun pour sa part et dans la mesure de ses forces, et en particulier les puissants de la terre, n'en sont pas moins tous appelés à collaborer à cette solution qui sera l'œuvre de l'histoire.

Je ne m'avance donc pas avec une nouvelle recette toute prête pour la guérison du mal social. Je n'ai rien de pareil à offrir. Dans cette question qui agite le monde et qui embrasse la vie de l'humanité, c'est une pensée d'une haute portée morale que si la solution suppose un idéal, c'est pourtant dans le réel que se trouvent les premiers éléments du problème. La connaissance du

présent, de son origine et de sa nature est la première condition pour comprendre la valeur des choses en vigueur aujourd'hui et passées dans la vie et dans les mœurs. Puisque ce qui paraît aujourd'hui éternel a souvent perdu demain sa force et sa valeur, puisqu'en conséquence le présent est toujours un devenir et une évolution, on est amené, quand on examine le problème avec un esprit critique, à rechercher non pas tant ce qui doit que ce qui peut être fait [1]. Ce n'est donc pas une solution ou des solutions que nous allons présenter, mais des aperçus sur les formes possibles de l'évolution sociale et sur leur valeur probable. Ce qui légitime dans tous les cas cet essai, c'est que je me propose simplement d'examiner ce qui existe et ce qui peut en sortir sans compromettre nos biens les plus précieux.

En même temps s'impose ici, en raison de la gravité et de l'importance du problème, le droit aussi bien que le devoir d'user d'un style simple, parfaitement exempt de passion, de verbiage et de pathos. — Et maintenant à l'œuvre.

(1) J'ai développé davantage cette idée dans les *Philosophische Monatshefte*. Année 1890, p. 126-147 : *Ethische Fragen und Vorfragen*, I.

CHAPITRE PREMIER

INDIVIDUALISME ET SOCIALISME

Comme on sait, on s'efforce dans les différents partis, tantôt avec une inquiétude réelle, tantôt avec une méchanceté calculée, d'accuser ses adversaires politiques de la naissance du mouvement socialiste.

Ce reproche s'adresse notamment au libéralisme qui, dit-on, doit en première ligne être le coupable. Ce reproche ne manque pas de fondement. — Seulement, pour moi, il ne peut être question ici de faute ou de crime, pas même de tort et de responsabilité. Il n'y a qu'un fait historique nécessaire.

Le moyen âge est une époque de dépendance et de servitude dans tous les domaines de la vie humaine : dépendance du chrétien vis-à-vis de l'Église, du vassal vis-à-vis du seigneur, du serf vis-à-vis du propriétaire foncier, de l'artisan vis-à-vis de la corporation, de l'homme de science vis-à-vis du dogme. Depuis le XVe siècle a commencé pour les peuples civilisés d'Europe le grand mouvement de réaction contre cet esclavage universel. Le premier élan de ce mouvement d'affranchissement, le premier grand acte de ce drame de l'histoire universelle fut la Renaissance avec la Réforme, le second, la philosophie de l'émancipation et des lumières, au XVIIIe siècle ; le troisième, mais non sans doute le dernier, la Révolution française.

Il est un reproche qu'on peut adresser à toute tentative d'affranchissement ou plutôt à l'idée même de liberté ;

reproche sans cesse renaissant. La liberté, dit-on, est une idée toute négative; liberté signifie suppression de quelque chose d'existant; elle ne peut constituer une force positive et créatrice. Il y a quelque chose de juste dans cette accusation; mais à tout prendre le reproche porte à faux. Tant qu'il y aura dans l'humanité des choses qui ne doivent pas exister, des situations injustifiables, des institutions nées de l'injustice, des barrières et des chaînes pour assurer l'esclavage, il faut reconnaître en face de tous ces abus l'existence d'un droit imprescriptible de protestation et d'insurrection. Car on ne peut regarder comme saint et inviolable ce que l'humanité dans son ensemble ou dans une grande partie de ses membres subit avec horreur et indignation.

L'esprit du moyen âge devait, par réaction, imprimer au mouvement d'émancipation des temps modernes une direction individualiste. Le libéralisme, à ses origines, se confond avec l'individualisme. Cette communauté d'origine et de tendance n'est peut-être pas avouée par lui ; elle n'en constitue pas moins son principal droit à l'existence, son principal titre de gloire. Ce fut précisément parce que le libéralisme trouva, dans tous les domaines de la vie, l'individu opprimé et odieusement écrasé, que la lutte qu'il engagea fut décisive pour l'affranchissement de la personne humaine. Il triompha pour la première fois dans le grand mouvement de la Renaissance, cette révolution esthétique de l'humanité européenne où, au sein d'un retour à l'antiquité, furent revendiqués les droits de la libre personnalité dans toutes les applications de son activité naturelle, l'art, la vie réelle, les relations sociales, la civilisation, l'éducation. Il triompha encore dans la Réforme qui affranchit la conscience et la foi du chrétien de la juridiction de l'Eglise et qui découvrit dans le *sujet* et le *moi*, avec tous les devoirs et tous les droits du chrétien, la source de toute autorité religieuse et morale. Il triomphe enfin dans la philosophie moderne qui, dès l'origine, place

dans le *moi* le principe et la fin de tout et qui finit par lui conférer une souveraineté et une valeur véritablement universelles. Le libéralisme a exercé également son influence sur les rapports de l'individu et de l'Etat. L'idée jamais réalisée il est vrai, mais fermement et obstinément poursuivie d'une monarchie européenne fait place au régime des nationalités indépendantes. Au sein de ces dernières triomphe d'abord le despotisme individuel avec sa formule : « l'Etat, c'est moi. » Puis la formule est renversée; elle devient celle-ci : « Les moi sont l'Etat. » La conception atomistique des « individus souverains » soutenue dans la théorie du *contrat social* de Jean-Jacques se réalise dans la Révolution française.

De plus, grâce au progrès des idées religieuses et philosophiques et à tout l'ensemble de l'évolution des peuples européens, le tiers état et la bourgeoisie et après eux les masses profondes du peuple ont pris une part toujours plus grande aux résultats et aux bienfaits de la civilisation. L'esprit critique, de nos jours, ne se laisse plus excommunier et interdire. Ces faits jettent une pleine lumière sur la question et nous permettent de comprendre quels rapports le socialisme soutient en réalité avec le libéralisme.

Il est incontestable qu'il existe entre eux un double rapport tout à fait remarquable. Sans le libéralisme, le socialisme est absolument inconcevable. D'autre part pourtant, il n'existe pas d'adversaires plus irréconciliables que le libéralisme et le socialisme. Cette relation peut être indiquée ici d'une façon brève et générale : le socialisme est essentiellement libéral; il s'inspire d'idées d'affranchissement et d'émancipation qui sont, de nos jours, la condition et la garantie la plus sûre de son existence. Ce qu'il s'efforce d'obtenir n'est rien moins que l'affranchissement des travailleurs vis-à-vis de la toute-puissance du capital. Mais en même temps il combat l'esprit du libéralisme; il l'attaque de la façon la plus vive parce que ce dernier, loin d'être socialiste, est essentiellement individualiste et

représente l'antithèse du socialisme. A l'extension sans bornes de l'individu et de la propriété individuelle qui n'est que le prolongement de la personne, il oppose ce mot d'ordre nouveau : la propriété privée doit être abolie et sur ses ruines il faut établir la propriété commune de tous les instruments de production, la socialisation de la production et de la consommation nationales.

Avant d'aller plus loin, examinons d'un peu plus près ces deux tendances opposées. L'esprit de critique et de destruction est le côté négatif du socialisme, essentiellement hostile à l'ordre social actuel. Il est en même temps l'arme la plus puissante aux mains des agitateurs socialistes démocrates. On a pu dire avec un semblant de raison que la tendance d'où le socialisme est né est un pessimisme destructeur et nihiliste. Là est peut-être la racine de sa puissance ; là est le secret de sa force d'expansion toujours grandissante. C'est par là qu'il attire à lui, en dehors des partisans réellement convaincus de ses doctrines, des recrues populaires qui lui servent d'appoint les jours d'élections. — Je ne veux pas écrire un manifeste incendiaire en faveur des idées socialistes démocrates ; autrement je réunirais ici les différents griefs invoqués par les fauteurs de cette agitation passionnée. Leurs plaintes désespérées et farouches sont assez connues et nous les rencontrerons plus loin en détail chacune en son temps. La question que nous devons poser ici est tout autre. La voici : En premier lieu, ce mécontentement est-il légitime en principe et en droit ? — En second lieu, trouve-t-il une justification dans notre situation sociale actuelle ?

D'une certaine manière, le premier point est aisé à élucider. La maxime : *plie et tais-toi* peut, dans tel ou tel cas particulier, exprimer le devoir. La soumission aux coutumes existantes et à l'autorité établie peut être dans certaines circonstances une obligation morale [1]. — Toutefois

(1) Voyez les développements que j'ai consacrés à cette ques-

dans la marche de l'histoire, l'agent du progrès n'est pas cette résignation patiente, cette adaptation passive à la réalité donnée, mais plutôt ce sentiment de mécontentement, cette agitation inquiète qui aiguillonne les esprits et éclate parfois dans de sauvages révoltes. « Vous avez écouté la parole du passé ; voici la parole de l'avenir, » tel est le langage que tient à l'humanité l'esprit du progrès. C'est seulement quand un temps est accompli, c'est quand le *moi* qui se révolte contre l'ancien état de choses sait en formuler un autre meilleur, que sa voix peut porter et entraîner le monde à sa suite. — Mais qui oserait dire que les temps sont remplis et que l'heure a sonné pour une nouvelle organisation du monde ? — C'est pourquoi il est difficile de répondre à la seconde question que nous avons posée : ce mécontentement profond, provoqué par notre situation sociale et qui se manifeste chaque jour dans l'agitation socialiste a-t-il une raison d'être sérieuse et réelle ? — Ne rendons pas toutefois la réponse trop difficile. — Oui, il existe un mal social d'une vaste étendue et d'une profondeur effrayante : c'est ce que depuis longtemps personne n'ose plus nier. Le rude hiver des mois derniers devait sur ce point ouvrir les yeux et les oreilles des plus incrédules. L'extrême misère des tisserands du plateau de Glatz n'est qu'un cas entre mille, et il ne peut y avoir de contestation que sur l'étendue et la profondeur du mal. On doit du moins laisser aux malheureux le droit d'évaluer eux-mêmes l'étendue de leurs misères ; les privilégiés de la vie n'ont pas le droit et encore moins le moyen de le faire à leur place. On ne peut prétendre non plus que ces plaintes soient provoquées et entretenues artificiellement. Notre civilisation présente de tous côtés le même aspect. Il y a en elle beaucoup d'éléments

tion dans mon livre *Sittliches Sein und sittliches Werden*, 2ᵉ éd. 1890, p. 38 et suiv. V. aussi Harald Höffding, *Die Grundlage der humanen Ethik*, 1880.

caduques et corrompus. Tout le monde les voit et nous sommes tous d'accord pour reconnaître les vices de ce « merveilleux édifice » ! Les avis ne peuvent différer que sur l'étendue et la gravité du mal.

Faisant un pas de plus, nous nous demanderons maintenant si les raisons qui ont provoqué ce mécontentement sont accidentelles ou si elles tiennent à l'essence même de l'ordre social actuel. La crise sociale est-elle inévitable ou peut-elle être conjurée? Résulte-t-elle nécessairement de notre organisation économique et plus généralement de tout l'ensemble de notre civilisation? C'est à propos de la réponse à donner à ces questions que nous voyons se poser nettement l'opposition du système libéral individualiste et du système socialiste. Ils sont d'accord sur un point ; c'est qu'il existe entre la crise sociale et la forme de notre civilisation un rapport intime ; mais leur interprétation de ce fait fondamental est tout à fait différente et même diamétralement opposée.

Le libéralisme voit dans la crise sociale dont il ne songe pas d'ailleurs à méconnaître l'existence, une nécessité inévitable. Elle est pour lui comme l'ombre qui suit la lumière de la civilisation ; elle est fondée sur les lois immuables de la nature et de la société humaine, sur la lutte pour l'existence qui est la loi du monde humain comme du monde organique, sur l'histoire tout entière et sur toute l'évolution de la civilisation. — « Aucune civilisation sans salariés ; » — « l'inégalité des classes résulte nécessairement de la civilisation fondamentale de la société. » La loi est universelle et sans exception. « Il n'est réservé qu'à une minorité de jouir des biens supérieurs de la civilisation. » La grande majorité travaille à la sueur de son front. « La masse doit toujours rester la masse. C'est l'ordre juste et nécessaire. » L'accroissement de la population et de ses besoins maintient imprescriptible cette antique loi : » La majorité des hommes doit vivre dans une situation médiocre et le temps moyen du travail ne peut être diminué. » C'est ainsi que

Treitschke [1], à l'époque où il soutenait le libéralisme formulait avec une clarté aussi superficielle que brutale la doctrine du laisser aller, laisser faire.

Toutefois, ce mal nécessaire et inhérent à l'organisation sociale est loin d'être, comme pourrait le croire un observateur superficiel, immuable et sans degré. La misère sociale ne disparaîtra jamais; l'hostilité des classes ne cessera pas; mais celle-là diminuera et deviendra plus supportable; celle-ci perdra de son âpreté et de sa férocité. Et ainsi nous pouvons nous représenter ces deux maux comme une grandeur qui décroît continuellement, bien qu'ils soient un facteur essentiel et éternel de la vie sociale.

Non —, répond le socialisme; la misère et l'oppression des classes inférieures ne sont pas le fait de toute civilisation, mais seulement de votre civilisation à vous, née et développée sur le sol de l'individualisme. Et c'est pourquoi il n'y a rien en tout cela de nécessaire ni d'éternel. Le mal que vous chercheriez vainement à diminuer par vos expé-

(1) Ces passages sont tirés de l'article de Treitschke : *der Sozialismus und seine Gonner* dans les *Preussiche Iahrbücher*, t. XXXIV, 1874, p. 64-110 et p. 248-301. — Höffding déclare, dans son *Ethique* (1888, p. 278), que cette conception sociale qui est celle des conservateurs trouve sa formule classique dans cet article de Treitschke. L'auteur pense-t-il encore aujourd'hui comme en 1874 ? Il est permis d'en douter après toutes les transformations par lesquelles il a passé dans l'intervalle. En tout cas Schmoller contre qui est dirigé cet essai a grandement raison lorsque, disant un mot de cette querelle dans ses considérations *Zur Sozial und Gewerbe Politik der Gegenwart*, il s'exprime ainsi : « Je crois avoir en ce temps-là mieux lu dans l'avenir que mon honorable collègue qui, au nom des intérêts de la haute culture intellectuelle et esthétique qu'il croyait menacée, m'excommuniait comme étant un socialiste insensé. » — Je puis me flatter de m'être dès cette époque rallié à l'opinion de Schmoller plutôt qu'à celle de l'historien qui se montrait alors si peu favorable aux réformes sociales. Je ne serais plus disposé cependant à défendre de tous points les conclusions de mon article : *Republik oder Monarchie? Schweiz oder Deutschland ?* (1877).

dients et vos petits moyens peut être aboli d'emblée et de fond en comble. Avec la cause disparaît l'effet. La crise sociale cessera le jour où l'on en finira avec l'organisation individualiste de la société.

Le pessimisme socialiste, tel qu'il s'oppose à l'optimisme libéral, n'est donc pas définitif. Le socialisme condamne l'organisation actuelle, mais non toute forme de société. Il aboutit même à un réel optimisme, à l'affirmation d'un avenir meilleur, d'un âge d'or futur. Les socialistes ont donc une foi, un idéal, idéal, il est vrai, bien vague encore et bien difficile à définir. — Mais l'histoire nous apprend que la foi et l'idéalisme ont toujours été les deux grandes forces et qu'elles ont toujours triomphé dans le monde.

Nous voyons ainsi ces deux conceptions sociales, nous pourrions presque dire ces deux systèmes du monde, issus d'une même source, se séparer l'un de l'autre et accuser de plus en plus leur opposition. Il importe de les examiner de plus près dans leurs effets et dans leurs applications à la vie sociale. Commençons par la conception individualiste ; nous passerons à la conception socialiste dans les chapitres suivants.

L'individualisme libéral peut se définir une conception mécanique du monde. Il s'en faut de beaucoup que ce caractère lui soit essentiel ; au contraire. L'individu dans son fond élève une protestation irrésistible contre tout mécanisme destructeur de l'individualité. Là est la source de sa force comme le principe de son droit. C'est ce que le libéralisme n'a pas compris, et par suite il ne s'est pas compris lui-même. Là est sa contradiction interne ; là est la lacune fondamentale qu'il n'a jamais pu combler. — Comment en effet se représente-t-il l'humanité? comme un agrégat d'individus, atomes sociaux identiques en nature, impénétrables et égaux les uns aux autres. Leurs agglomérations sont purement accidentelles, éphémères et artificielles ; car elles ne reposent que sur un contrat arbitraire. Elles n'ont aucun caractère de nécessité ni de permanence

et n'ayant d'autre raison d'être que l'utilité et l'agrément des individus, elles ne possèdent aucune valeur, aucune autorité propre. La totalité ou la majorité des individus est le seul souverain.

En politique, la conception individualiste du *contrat social* a ruiné l'absolutisme de la royauté. Elle a proclamé le droit de tout individu à déchirer le pacte social, le droit à l'insurrection. Elle a donné naissance à cette doctrine de l'État et de ses fonctions à laquelle Guillaume de Humboldt a donné la plus forte expression dans son écrit *Recherches sur les limites de l'action de l'État* et qui se résume dans cette thèse fondamentale : l'État s'abstient de toute intervention en faveur du bien-être positif des citoyens. Il se contente de garantir leur sécurité à l'extérieur et à l'intérieur. Là s'arrête rigoureusement sa fonction et son droit [1].

En morale, l'individualisme place dans le *moi*, dans la conscience de chacun la règle suprême du bien et du mal. La vertu consiste à suivre ce guide individuel. Ce n'est pas le résultat, mais le motif de l'acte qui en fait la moralité. En morale, l'homme est absolument libre et la loi qui le lie est une loi de sa nature rationnelle ; elle est une autonomie, non une hétéronomie.

Si, en politique, l'autorité de l'État, en morale, celle de la conscience constituent un frein pour l'individu et s'opposent encore aux prétentions excessives de l'individualisme, en économie politique, toute entrave disparaît absolument. Ici, en fait et peut-être plus encore en théorie, il n'existe que des individus en face d'autres individus. L'individu n'est plus considéré comme un être qui entretient des relations morales et qui par suite est soumis à certaines obligations, il n'est plus qu'un être qui produit, échange et consomme des richesses. Et comme tel, sa devise est :

(1) Wilhelm von Humboldt. *Ideen zu einem Versuch, die Grenzen der Wirksamkeit des Staats zu bestimmen*. p. 53.

chacun pour soi ; à chacun selon sa force, et *vogue la galère !*

Mais pour qu'elle vogue ainsi, ajoute l'économie politique individualiste, il faut supposer toutes les entraves, héritage du moyen âge et de la puissance absolue des rois. Plus d'esclavage ni de servage ; plus de sujétion héréditaire ; plus de corporations ni de corps de métiers ; plus de barrières empêchant le commerce d'une localité à l'autre ou d'un pays à l'autre ; plus de restrictions au droit de s'établir et d'habiter dans un pays ; plus de réglementation du mariage ni de la famille ; plus d'intervention de la commune ou de l'état dans la fixation des salaires et du prix des choses ; plus de réglementation légale des conventions relatives aux services et au travail. Il faut encore faire abstraction de la qualité qu'ont ces atomes sociaux d'être des agents moraux. Il faut que j'oublie que, dans cette poussée aveugle, je cause peut-être du dommage à d'autres et que je les meurtris en cherchant à me faire une place dans ce chaos de la mêlée sociale. Selon l'individualisme, c'est là une considération que chacun peut faire à part lui, dans sa propre conscience. Mais l'économie politique, la science sociale n'a pas à compter avec ce facteur. Celui qui a le moins d'égards pour les autres et qui les écrase avec le moins de scrupules arrive-t-il le premier et prend-il la meilleure place ? l'économie politique individualiste n'a rien à y voir. Les considérations lui sont étrangères. Elles appartiennent à la morale et depuis que l'économie politique a accompli son divorce d'avec l'éthique, elle a le droit de les repousser dédaigneusement. Il ne reste ainsi qu'une seule loi de la vie sociale : la libre concurrence. Le seul ressort de tout commerce et de tout échange est ce qu'on appelle en langage économique le profit, la rente ; en langage éthique, l'égoïsme. — L'avantage qu'on en retire, nous le voyons. C'est, au sein de la libre concurrence et de la lutte de tous contre tous, un bien-être toujours croissant, une production toujours plus abondante,

une augmentation incessante du capital; c'est le perfectionnement de l'industrie, les progrès du commerce et de l'échange, l'essor général des affaires, enfin une prospérité des individus et des nations qui dépasse ce que peut rêver la plus audacieuse imagination.

C'est pourtant ici, au point culminant du système, qu'apparaît son vice fondamental. C'est ici qu'il y a une ombre au tableau. Qui sont les individus ? Et qu'appelle-t-on les nations? — Les individus ne sont jamais que des individus et c'est une pure exagération d'oser parler du bonheur de la nation tout entière. Dans le régime de la libre concurrence, les choses se passent comme sur un champ de bataille ou même pis encore. Les heureux, les vainqueurs sont quelques-uns ; les vaincus, les morts, les écrasés sont infiniment nombreux. Ou pour parler sans images, l'effet réel de la libre concurrence est diamétralement opposé à son principe idéal. Celui-ci était que les hommes, étant naturellement égaux, ont un droit égal à prendre part à la lutte et à faire triompher leurs intérêts. Et le résultat final de ce régime est d'engendrer le capital et la propriété, de détruire la liberté ! Il est réservé à quelques forts de participer aux jouissances de la vie. L'immense majorité des faibles reste dans la misère et, ce qui contredit encore plus la pensée première et le principe de l'individualisme, sous une dépendance intolérable vis-à-vis des privilégiés.

Mais dira-t-on, pourquoi cette dépendance? L'ouvrier n'oppose-t-il pas des droits égaux aux droits du fabricant et du capitaliste? N'a-t-il pas le droit absolu de faire ou de ne pas faire de contrats, de travailler ou de ne pas travailler, de quitter son atelier ou d'y rester? Soit, répondrons-nous ; il a le droit de tout cela ; mais a-t-il le choix? Travailler pour n'importe quel salaire, à n'importe quelles conditions, ou mendier et mourir de faim avec les siens, voilà dans des milliers de cas le seul choix laissé au libre travailleur. Ici se place la loi d'Airain, la loi de la surpopu-

lation et le principe de l'armée de réserve du capital. Nous reviendrons sur ces points. En attendant, nous pouvons constater que le travailleur isolé est absolument à la merci du capitaliste et qu'il lui vend à des conditions absolument désavantageuses son travail et en un certain sens sa propre personne.

D'ailleurs, toujours d'après les théories de l'individualisme, le fabricant est entièrement libre d'exploiter comme il l'entend sa supériorité économique. Si ses ouvriers ne sont pour lui que *des bras*, c'est son affaire. Personne n'a le droit de protéger ces bras contre lui et contre l'exploitation qu'il en fait. L'Etat lui-même n'a pas ce droit. Son devoir est de s'abstenir de cette intervention dans les rapports entre le patron et l'ouvrier comme en général de toute intervention ayant pour objet le bien-être positif des citoyens. Ainsi le veut la doctrine du laisser aller, laisser faire, la doctrine de l'école libérale de Manchester.

Toutefois, ne nous laissons pas entraîner aux exagérations des socialistes démocrates et ne faisons pas le mal plus grand qu'il n'est. Ce qu'il est au juste, je ne le recherche pas ici; mais je puis affirmer sans crainte que toutes les injustices dont j'ai parlé tout à l'heure peuvent se produire et sont des conséquences logiques du régime de l'individualisme. Si le mal n'est pas aussi grand, on le doit à des causes accidentelles et notamment à ce fait que chez nous, en Allemagne, l'individualisme a trouvé dans l'Etat, dans les mœurs et dans la conscience publique, un puissant contrepoids qui l'a empêché de triompher complètement. Il est impossible de contester dans tous les cas que sur beaucoup de points il se produit de graves symptômes de souffrance. Et si aucun individu en particulier ne doit être rendu responsable de cette situation, ce qui, pour le dire en passant, est une excuse assez bizarre de la part de ceux qui n'admettent d'autre juge que la conscience individuelle, l'ordre social dans son ensemble n'en est que plus condamnable puisque c'est lui qui amène de

force les individus à commettre de pareilles injustices. En tout cas ce qui a été dit suffit pour montrer comment, dans le régime de l'individualisme, la liberté et l'égalité des individus, posées en principe, se changent en leurs contraires, en inégalité et en dépendance pour ne pas dire en esclavage absolu. Les conséquences sont les mêmes que dans le régime : « l'Etat, c'est moi. » Cette formule confère une liberté illimitée à un seul en enlevant aux autres tout droit. De même le régime économique de l'individualisme assure la liberté au capital et aux capitalistes en supprimant pour les travailleurs et les pauvres toute garantie et toute liberté. La masse des prolétaires, en face des riches, n'a aucun recours, aucun droit.

Le mot injurieux, le mot révoltant n'est pas ici celui de prolétaires, mais celui de *bras* et celui de *masse*. Ces expressions mettent en pleine lumière le caractère profondément immoral de notre état social. Au lieu d'individus et de personnes libres, il n'y a plus que des *bras*, au lieu d'un être humain un et vivant, il n'y a plus qu'un organe et une fonction. Et ainsi l'être total faillit à sa plus haute destination. Au lieu d'une société organisée où tout se meut pour l'ensemble, où chacun vit et agit dans les autres, nous trouvons en face de nous une masse inorganisée, inarticulée, incapable d'unité, frustrée de tous les avantages et de toutes les conquêtes de la civilisation, des jouissances que donnent la beauté, l'art, la vérité, la liberté, bref, de tout ce qui fait le prix de la vie humaine.

Est-ce là un état social admissible et justifiable au point de vue moral? Quand même, remarquons-le, nous répondrions négativement à cette question, nous ne serions pas contraints pour cela d'adopter immédiatement la solution socialiste et de la mettre à la place de l'autre régime. Si cette solution est plus satisfaisante que l'individualisme, peut-être ne répond-elle pas aux exigences de la réalité. Mais nous n'en sommes pas encore à discuter ce point.

Le mot « masse » nous a montré à lui seul l'abîme que l'individualisme a creusé sur le terrain économique entre les classes et qui menace de s'approfondir sans cesse à travers notre société. Et quand du côté des prolétaires on répond dans le programme de Gotha « qu'en face de la classe des travailleurs les autres classes constituent une masse réactionnaire », cette affirmation peut nous paraître assez comique, à nous gens des classes cultivées qui nous réclamons avant tout de notre énergie individuelle et des efforts accomplis par notre personnalité pour se dégager par le travail. Mais, au fond, cette affirmation attire notre attention sur les vices fondamentaux de notre civilisation actuelle, sur l'impossibilité où nous sommes de nous comprendre de part et d'autre et de nous concerter, sur notre manque d'entente et d'harmonie. D'après Schleiermacher, l'organisation est l'œuvre par excellence sinon l'œuvre unique de la moralité. Le terme de « masse » appliqué aux couches profondes du peuple montre mieux que tout le reste le caractère immoral ou mieux encore amoral de notre état social individualiste.

Et que faut-il entendre par ces expressions : « travail et travailleurs » ? Parce que le travail manuel, sous l'influence successive de l'antique régime aristocratique, du spiritualisme chrétien et du régime capitalistique moderne, a été longtemps un objet de mépris, les ouvriers, par réaction, revendiquent aujourd'hui pour eux seuls le titre de travailleur et dénient toute valeur au travail intellectuel.

Donc partout scission et division ; partout manque d'entente et d'organisation. En face de ce régime se dresse le socialisme qui s'oppose à lui comme un système supérieur. J'ai fait voir que le fond de l'individualisme était une conception mécanique du monde moral. Il isole l'homme dans le bien comme dans le mal ; il fait tout reposer sur l'individu et ne voit dans toute association humaine qu'un groupement artificiel et essentiellement transitoire. Au contraire, le socialisme conçoit le monde social comme un véritable

organisme. L'individu est ici membre et partie d'un tout à la vitalité duquel il collabore. Cette conception de la société doit s'appliquer aussi et spécialement, dit-on, aux relations économiques dans lesquelles elle a jusqu'ici trop peu pénétré. La société, en tant qu'elle produit et consomme ne doit plus être regardée comme un agrégat d'atomes isolés, mais comme un organisme dans lequel la production et la répartition des richesses répondent à ce que sont dans un être vivant les fonctions d'assimilation et de circulation [1]. Dès lors, la conservation de l'organisme social doit apparaître à la conscience de l'individu comme le devoir le plus élevé qui s'impose à lui ou plutôt ce devoir prend place immédiatement à côté du devoir de conservation personnelle.

Les comparaisons de ce genre ne sont jamais entièrement exactes, mais le sens de celle-ci est clair. Il s'agit d'amener dans l'humanité une transformation de l'esprit individualiste en esprit social. Il faut que les hommes reconnaissent que l'ordre économique doit, comme tout le reste, dépendre de la morale et lui être subordonné, que les activités humaines dirigées jusqu'ici dans un sens exclusivement égoïste ont pour destination véritable le bien de l'ensemble et que, par conséquent, les intérêts généraux et collectifs doivent primer les intérêts individuels.

On ne peut contester que cette conception de l'esprit social et de son rôle n'enveloppe l'idée la plus haute de la moralité. La moralité, envisagée dans la conduite extérieure qui la manifeste, est un produit social, un résultat de la

(1) Cette comparaison est empruntée à Albert Schaeffle qui l'a développée en détail dans son ouvrage en quatre volumes *Bau und Leben des sozialen Korpers* (1875-78). Ce livre peut faire voir combien il est dangereux de pousser jusqu'à l'extrême de semblables comparaisons et d'appliquer sans discernement aux sciences morales les points de vue de l'histoire naturelle. Comp. à ce propos l'essai de Schmoller sur Schaeffle dans son livre *Zur Litteraturgeschichte der Staats und Sozialwissenschaften*, 1888, p. 211-232.

société dont elle fait partie intégrante et dont elle suit les progrès et les vicissitudes. Même dans l'individu isolé la moralité ne consiste pas uniquement dans le verdict intérieur de la conscience. Les bonnes intentions ne suffisent pas pour faire une bonne action. Il faut encore qu'il résulte de l'acte moral un bien positif. Et ainsi l'objet de la moralité est toujours une collaboration réelle à l'organisation de la nature suivant la raison, ou pour parler plus simplement une contribution au bien général auquel l'individu a le devoir de sacrifier sans hésitation et sans phrases ses intérêts et même sa personne. Nous sommes ici à l'antipode de cet égoïsme effréné qui était le principe de l'individualisme.

Ainsi la défaite de l'individualisme égoïste par le socialisme et par le principe moral, voilà l'idéal. Mais vaincre n'est pas détruire entièrement. — Je suis un *moi ;* je reste nécessairement un *moi*. — Je ne veux pas montrer ici que le moi se retrouve partout, qu'il trouve son compte même dans les sentiments de pitié et de sympathie qu'il éprouve pour les autres ; que les meilleurs seuls triomphent de l'égoïsme et que même chez eux, le sacrifice et le dévouement trouvent une récompense dans la conscience qu'ils ont de leur valeur propre et de l'intime harmonie qu'ils établissent entre leur conduite et les généreux sentiments de leur cœur. Un fait à noter et qui a une réelle portée pratique, c'est que si l'on veut que je contribue au bien-être des autres, il faut d'abord que je me trouve placé dans la société à la place qui me revient légitimement, il faut que je sois intérieurement satisfait de la place qui m'est dévolue. Je dois, pour agir au dehors et accomplir mon rôle entier, pouvoir me développer entièrement et déployer librement mon activité dans le domaine légitime de mes facultés. Tel est le droit absolu de mon individualité.

On peut se demander ici si cette revendication de l'égoïsme n'est pas prématurée dans une éthique sociale.

C'est surtout dans un système qui se représente la société comme un organisme que les prétentions de l'individu à l'indépendance peuvent être dangereuses. — Je ne veux pas encore examiner les difficultés pratiques qui s'élèvent sur ce point contre le socialisme. Je poserai seulement cette question : L'individualisme a-t-il donc donné satisfaction à ces revendications ? A-t-il procuré aux individus une vaste carrière où exercer leur activité ?

N'a-t-il pas négligé entièrement d'introduire dans le monde social la coordination et la différenciation qui lui sont nécessaires ? N'est-ce pas lui qui a formé ces agrégats d'atomes, ces masses anonymes qui excluent toute individualité et qui se présentent à nous comme un chaos informe ? — L'individualisme, en réduisant la société à une agglomération d'atomes, a fait le grand tort à l'individu. — Le socialisme se propose au contraire d'introduire dans la société une organisation et une différenciation de plus en plus fortes. L'individu y trouvera son compte. D'autre part, ce n'est pas le trop peu, mais le trop d'égoïsme qui mettra en péril le principe moral. Oui, la moralité est un devenir social qui évolue lentement. Dans chaque individu qui naît elle doit d'abord se faire une place et pour cela repousser l'égoïsme instinctif qui dès l'origine s'efforce de tout envahir. La victoire du principe moral dans un individu comme dans le monde est une œuvre toujours inachevée et incomplètement assurée, un idéal toujours en voie de réalisation. Car il a un adversaire éternel. C'est l'égoïsme toujours renaissant, semblable à ce géant qui puisait toujours de nouvelles forces au contact de la terre, sa mère. Mais l'égoïsme n'est pas comme lui sujet à la mort. Il subsistera tant que l'homme vivra et voudra persévérer dans l'être.

C'est précisément parce que l'égoïsme a une si forte position, c'est parce qu'il peut jouer si facilement le premier ou même le seul rôle et changer enfin la société en un champ de bataille des *moi*, qu'il importe de lui disputer au plus

tôt le terrain sur lequel il a pu se développer jusqu'ici presque impunément et sur lequel même il a été justifié et légitimé scientifiquement, le terrain économique. Il ne doit pas suffire de le soumettre à une discipline morale d'éducation et de correction, puis d'attendre qu'ainsi amendé il cède de lui-même le pas à l'esprit social. Il faut prendre l'offensive avec lui ; il faut transformer le monde où il se développe de telle sorte qu'il ne trouve plus aucun domaine, aucun royaume où il règne en maître. C'est là ce que tentent de faire les socialistes.

Je sais bien que la majorité des socialistes démocrates, quand ils appellent de leurs vœux cette transformation extérieure de la société, le font d'une façon irréfléchie et sans autre intention que d'en finir d'emblée avec l'état actuel. Leur socialisme est tout extérieur et superficiel. Ils veulent changer le monde, afin d'avoir plus de bien-être et ils ne songent pas qu'il faut changer aussi les hommes et les rendre meilleurs. Cette aspiration au bien-être ne s'inspire pas de la pensée de l'idéal. Par là s'explique le reproche si souvent adressé au socialisme de ne faire appel qu'aux mauvaises passions de l'homme, à sa sensualité, à ses convoitises, à ses instincts les plus bas et de ne pas savoir ce qui peut véritablement rendre l'homme heureux et ce qui est digne de lui. Seulement ceux qui lui adressent ce reproche ont rarement une conception supérieure de la dignité et du bonheur de l'homme.

Il n'est pas encore temps de traiter à fond cette question. Provisoirement il suffit de dire que tous les socialistes ne sont pas aussi superficiels. Ils ont pressenti, les meilleurs d'entre eux le déclarent hautement, que cette transformation extérieure doit entraîner après elle et qu'elle entraînera effectivement un changement intérieur et une amélioration morale de l'humanité. Que notre société individualiste, s'écrient-ils, change d'abord son organisation et sa forme extérieure ! La transformation des sentiments et des cœurs suivra nécessairement. Mais il me semble que les

écrivains et les agitateurs socialistes croient trop à l'influence des transformations extérieures quand ils affirment que non seulement la crise sociale cessera le jour où l'on en finira avec l'organisation individualiste, mais encore qu'au même jour et à la même heure l'esprit social qui nous fait défaut complètement aujourd'hui, établira définitivement son règne. C'est en effet chez les esprits les plus généreux que nous trouvons l'élan le plus passionné vers une révolution sociale dédaigneuse du lent chemin des réformes. — « Créez un monde nouveau, et une nouvelle humanité naîtra ! » Tel est le miracle que nous promettent les révolutionnaires et les utopistes socialistes. Mais nous ne croyons pas aux miracles et c'est pourquoi nous préférons la lente, mais plus sûre voie des réformes, persuadés qu'elle est le seul moyen de réformation morale, le seul chemin qui conduira l'esprit social à la victoire.

Mais avant de nous engager dans cette voie des réformes, nous devons tout d'abord étudier le pays d'utopie et ses détours.

CHAPITRE II

LES UTOPIES SOCIALISTES

Utopie, pays des rêves, tel est le nom de cette contrée. Et pourtant celui qui a lu avec intelligence la première et la plus ancienne de ces utopies, la République de Platon, sait combien des rêves du philosophe grec se sont réalisés depuis. Celui qui connaît l'utopie qui a donné leur nom à tous ces romans sociaux [1], celle de Thomas Morus, n'ignore pas que l'auteur anglais débute par une question très positive, celle de savoir si l'on est en droit de pendre les voleurs. Il la résoud négativement parce que, dit-il, il y a trop de causes qui rendent le vol si fréquent. — L'une d'elles était cette situation agraire de l'Angleterre dans laquelle le clairvoyant esprit de Morus reconnaissait déjà un grand danger : la petite propriété rurale remplacée par d'immenses latifundia appartenant à des seigneurs riches et dissipateurs qui les enlevaient à la culture et les transformaient en pâturages où vivaient des moutons, mais où ne pouvait plus vivre le paysan. Celui qui a étudié ces

(1) V. sur ce sujet le détails dans mon discours sur *Thomas Morus et l'Utopie*, 27 janvier 1889. (Strasbourg, Heitz et Mundel.) Sur les romans sociaux et politiques en général, V. R. von Mohl, *die Geschichte und Litteratur der Staatswissenschaften*, t. I, p. 165-214. Sur les intuitions prophétiques de la République de Platon, V. Zeller, *die Philosophie der Griechen*, 2e éd., p. 251 et suiv. — V. aussi sa dissertation : *der Platonische Staat in seiner Bedeutung fur die Folgezeit*.

utopies ne voit pas en elles un pur néant, une pure chimère, mais un idéal qui n'est pas encore réalisé et qui peut-être le sera. Il les prend à titre de faits et ne se prononce pas de prime abord sur leur valeur possible.

Il s'agit pour nous de reconnaître le chemin qui conduit à cette terre promise.

Le socialisme croit pouvoir disposer de deux moyens pour amener la transformation extérieure de la société qu'il voudrait réaliser le plus tôt possible. Il peut recourir soit à une révolution violente, soit à des réformes pacifiques et légales votées par la majorité des citoyens. Il n'entre pas dans mon plan de discuter le premier moyen. Je trouve qu'il est dangereux de reprocher sans cesse aux socialistes démocrates de ne pouvoir réaliser leur programme que par l'emploi de la force et par l'effusion du sang et de représenter constamment comme le font les conservateurs, les démons de la révolution sociale au milieu de la fumée des combats de barricades. On habitue ainsi les esprits à ces idées, et l'on émousse le sentiment d'appréhension qu'elles inspirent et qui est heureusement encore assez répandu dans le peuple allemand. Nous aimons mieux prendre au mot les socialistes démocrates et rappeler à leurs chefs l'assurance qu'ils nous ont tant de fois donnée que la révolution se fera par des voies pacifiques et sans effusion de sang.

Toutefois, remarquons que nous n'avons pas écarté entièrement l'hypothèse de l'emploi de la force. Pour qu'une réorganisation sociale devienne possible, il faut que le parti socialiste se rende maître de l'État qui seul aurait autorité pour faire les réformes; il faut surtout et d'abord qu'il se rende maître du pouvoir législatif.

Or, partout où le vote des lois est dévolu à un parlement, surtout à un parlement dont les membres ne reçoivent point d'indemnité parlementaire, l'Etat se trouve entièrement soumis à l'influence du capitalisme et de la grande industrie, et le mécanisme gouvernemental est absolument

subordonné aux intérêts du capital. Pour que l'Etat entrât dans la voie du socialisme, il faudrait donc qu'il changeât complètement la direction qu'il a suivie jusqu'ici et qu'il changeât du même coup l'orientation de toute la société dont il gouverne les destinées. Le suffrage universel peut accomplir cette évolution et à vrai dire elle n'est peut-être pas si éloignée qu'on le pense.

Au Reichstag le nombre des députés socialistes n'était d'abord que de 35 sur 397. Mais le nombre des voix données au parti socialiste s'est constamment accru. En 1887 il y en avait 763,128, en 1890, il y en avait 1,427,298 et l'on peut affirmer que le nombre des travailleurs, — je prends ce mot au sens où le prennent les socialistes, — est plus grand que celui de toutes les autres classes réunies. Si donc on arrive à les unir sous le même drapeau et à les conduire tous ensemble au vote; si l'on rallie également les ouvriers des campagnes jusqu'ici réfractaires au mouvement socialiste (et cela n'est nullement impossible), l'avènement du parti socialiste au Reichstag n'est plus qu'une question de temps. — Il faut compter, il est vrai, surtout dans un état monarchique, avec le gouvernement. Mais si nous faisons abstraction d'hommes exceptionnels comme Bismarck, un gouvernement ne peut s'opposer longtemps à la volonté de la majorité. S'il le fait et s'il se résoud finalement à un coup d'État, la responsabilité en retombe sur lui. Son droit qui, dans cette hypothèse, n'est que le droit de la force ne vaut ni plus ni moins que le droit du peuple à l'insurrection, et l'issue de cette lutte qui apparaît aujourd'hui comme presque inévitable (je fais abstraction ici de tout pays et de toute date) est pour le moins douteuse.

Il est une autre hypothèse possible. C'est que le gouvernement, le souverain, convaincu de la légitimité des réformes socialistes, se mette lui-même à la tête du mouvement. Et alors tout se fera sans difficultés. — Peut-être ! — Car rien ne dit que des résistances qu'on ne soupçonne

pas ne se feront pas jour dans le parti attaché à l'ancien état de choses. En ce cas, les rôles seraient renversés; mais la force seule trancherait, ici encore, le conflit.

On ne voit pas bien quels sont les moyens par lesquels le socialisme doit triompher. Mais il est plus difficile encore de prévoir ce que nous donnera son triomphe. Quelles seront les mesures qu'aura à voter le parlement socialiste et que devra réaliser le nouveau gouvernement? — Nous connaissons le but final et l'idée maîtresse du socialisme. — C'est la transformation de la propriété privée en propriété de l'Etat ou plus exactement en propriété sociale. — C'est là tout le programme du socialisme. — Mais toute brève qu'elle est, cette formule est substantielle et grosse de conséquences. — Le programme socialiste contient deux parties : l'une négative, l'abolition de la propriété privée; l'autre positive, l'organisation de la propriété nationale ou socialisée, embrassant toutes les richesses qui ne seront pas consommées et qui pourront servir d'instrument pour une production nouvelle.

Ici nous posons la question de Faust : « Par où commencer? » — « Commençons par exproprier », répond le Méphistophélès socialiste qui veut nous tirer de l'odieux bagne de la société individualiste. — D'après les doctrines socialistes, le capitalisme lui-même simplifie cette mesure par la marche naturelle de son développement. Voyez la dépossession progressive de la petite propriété par la grande, l'absorption de la petite propriété rurale par les grands domaines, la transformation journalière et de plus en plus fréquente des imprimeries, brasseries, filatures, etc., en grandes sociétés en commandite, l'extension considérable des syndicats (cartels) industriels : tout cela montre que le progrès du capitalisme amène fatalement une extension croissante de la grande industrie et par conséquent une absorption progressive des petites entreprises par les grandes. — Peu à peu tout le capital se concentrera dans les mains de quelques grands industriels. Les petits

seront expropriés par les grands. — Mais alors — il est facile de reconnaître ici la grande théorie de Hegel — alors les grands capitalistes subiront à leur tour la loi nécessaire et l'Etat socialiste fera à leur égard ce qu'ils auront fait à l'égard des autres, il expropriera les expropriateurs.

Telle est la loi du processus économique. Malgré les objections que peuvent faire valoir contre elle certains économistes [1], elle nous fournit un argument évident en faveur des mesures réclamées par le socialisme. — Si l'Etat jouit aujourd'hui du droit d'exproprier dans l'intérêt général, pourquoi n'aurait-il pas ce droit quand il s'agira de cette mesure universelle qui s'appliquera à toute propriété ? — On dira peut-être que dans cette universalisation du droit d'expropriation, il y a une grave atteinte au droit sacré de la propriété individuelle. — Nous pouvons répondre d'abord que cette expropriation pourrait, comme celles qui ont lieu aujourd'hui, se faire moyennant une indemnité à payer à l'exproprié. La société socialiste n'aura plus besoin d'argent, et par conséquent ceux dont on confisquera les terres, les fabriques et les machines pourront recevoir en échange autant d'argent qu'ils en voudront. Il est vrai qu'ils se trouveront alors dans la même situation que le roi Midas avec tout son or. Dans un pays où l'on ne pourrait plus rien se procurer avec de l'argent, ils pourraient être réduits à mourir de faim avec leurs millions. — Mais il y aurait, au moins pendant quelque temps, à côté des états socialisés, d'autres états encore organisés d'après l'ancien système individualiste. Les capitalistes expropriés auraient donc la faculté d'émigrer avec leur fortune, à moins qu'ils ne préférassent rester dans leur pays et s'adapter aux conditions de la nouvelle organisation sociale. — On pourrait encore les entretenir, eux et leur famille, au moyen d'une rente viagère servie par l'Etat. Ils se trouveraient ainsi

(1) Ce que dit E. Richter à ce sujet : *Irrlehren der Sozialdemocratie*, p. 10-14 et 22-24.

dans une sorte de situation privilégiée analogue à celle des nobles qui, dans notre organisation actuelle, sont exemptés par l'Etat de certaines charges. On peut se demander, il est vrai, si les capitalistes se laisseraient exproprier sans résistance ; mais à supposer qu'ils résistent, on leur dirait, je le crains bien : « Puisque vous ne cédez pas de bonne volonté, nous avons recours à la force. » — Et alors, il ne serait plus question, pour eux, d'indemnité d'aucune sorte,

Laissons cette période de transition et les difficultés graves qu'elle soulève. Il s'agit plutôt de savoir si le caractère sacré et intangible de la propriété individuelle ne proteste pas contre une pareille mesure.

Assurément, dans les limites de notre organisation sociale actuelle, la propriété individuelle est fondée en droit et mérite d'être respectée ; mais aussi elle n'a ce caractère que dans les limites de cette organisation ; elle existe avec elle et par elle ; elle pourrait disparaître avec elle. — Il y eut un temps où le sol était propriété collective ; ce temps peut revenir. Le droit de propriété n'a rien d'absolu. Aujourd'hui nous sommes partisans de l'état de choses sous lequel nous vivons, et nous dirions velontiers avec le poète Rückert : « C'est ainsi que les choses se sont toujours passées en ces lieux et elles continueront éternellement d'être ainsi. » — Oui, mais le poète ne dit-il pas aussi : « Après cinq cents ans tout changera ; l'humanité reviendra sur ses pas et recommencera le cercle qu'elle a déjà parcouru ! »

Il suffit d'un coup d'œil superficiel sur la question pour se rendre compte de la relativité du droit de propriété. Le droit de tester, surtout sous la forme de la libre disposition testamentaire est une extension du droit de propriété. Dans cet acte, l'individu affirme au delà de son existence individuelle le droit de disposer de ses biens. Il peut les transmettre à qui il veut moyennant certaines conditions et ainsi, même en dehors de tout lien de parenté, donner lieu à telles ou telles dispositions légales qui auront des

conséquences dans un avenir éloigné et qui, justes et peut-être raisonnables à l'origine, pourront engendrer plus tard des abus et des injustices. Il est tout naturel, par suite, qu'on ait eu l'idée de restreindre ce droit de libre disposition testamentaire et même de limiter le droit d'hériter fondé sur les liens du sang. Ces questions sont présentement à l'ordre du jour, même dans notre organisation sociale actuelle, sous la forme du projet d'un impôt progressif à établir sur les héritages. — Un tel impôt, s'il dépasse certaines limites, équivaut à une restriction partielle du droit de propriété à la mort du propriétaire. — Un pas de plus et l'Etat (ce sera au fond la même mesure) fixera un maximum pour les fortunes à transmettre et revendiquera pour lui le surplus. — Que d'autres décident si cette mesure est actuellement applicable et si elle peut se concilier avec l'idée que nous nous faisons aujourd'hui du droit. Il est hors de doute, dans tous les cas, qu'elle puisse devenir un droit, un droit formel et absolu.

On pourrait ainsi réduire graduellement la propriété et empêcher la formation de ces fortunes excessives qui se perpétuent dans une même famille. Un second problème, également à l'ordre du jour, se présente après celui-là. C'est celui de savoir si l'on doit maintenir ou abolir la propriété foncière et s'il ne faut pas la transformer en propriété nationale [1]. La propriété foncière individuelle est

(1) Le principal représentant de cette réforme agraire est l'Américain Henri George dans son livre *Progrès et Pauvreté*. Ce livre est une recherche des causes des crises industrielles et de l'accroissement de la pauvreté qui va de pair avec l'augmentation de la richesse. En Allemagne, ses idées ont été surtout défendues par Mich. Flürscheim dans son livre *Aùf friedlichem Wege*. Ce livre est un essai de solution de la question sociale. En Autriche, les doctrines de H. George sont représentées par Th. Hertzka, *die Gesetze der sozialen Entwicklung*, 1886. — Sur George et Hertzka, voyez aussi G. Schmoller *Zur Litteraturgeschichte der Staats und Sozialwissenchaften*, p. 247 et suiv.

fréquemment sortie de la propriété collective. Elle n'a été établie et maintenue que dans l'intérêt d'une exploitation plus avantageuse et d'une amélioration progressive du sol. Ne pourrait-on pas, à notre époque de machinisme agricole, revenir à la propriété communale et obtenir ainsi une production beaucoup plus considérable! Les propriétaires actuels deviendraient des fermiers de l'Etat après un remaniement dans la distribution des terres, ou bien encore le territoire tout entier serait cultivé d'une façon indivise par les ouvriers et les employés de l'Etat.

Enfin, ne pourrait-on pas transformer en propriété communale tous les immeubles bâtis ou à bâtir? On mettrait fin ainsi aux spéculations des entrepreneurs et l'on amènerait sur le terrain du socialisme, le seul où elle puisse recevoir sa véritable solution, la grave question des logements sains et à bon marché pour les pauvres. Assurément des difficultés se présenteraient quand il s'agirait d'entrer en possession de ces immeubles et de fixer l'indemnité à payer aux propriétaires. Ce serait une tâche énorme que celle qui incomberait à l'Etat d'évaluer équitablement et raisonnablement la valeur des immeubles [1]. Le système de logement qui fonctionne à Londres pourrait du moins montrer ce qu'il ne faut pas faire.

On reprochera peut-être à ces considérations sur la relativité du droit de propriété d'avoir un caractère trop utilitaire et de s'attacher trop exclusivement à ce qu'un juriste contemporain [2] appelle « *le côté pratique et social du Droit* ». Elles renferment toutefois une idée morale d'une haute et vaste portée. C'est que la propriété ne confère pas seulement des droits, mais impose aussi des devoirs à l'égard de la communauté et de la société en général. Et

(1) Sur le système des logements ouvriers à Londres, voyez l'étude de H. Albrecht, *Wohnungen fur die Armen* (Deutsche Rundschau, Novemberheft, 1890, p. 270).

(2) Rudolf von Jhering. Son livre intitulé : *Zweck im Recht*.

quand le propriétaire méconnaît ces devoirs, il en est responsable devant le tribunal de la morale. — L'origine de la propriété individuelle a été souvent la violence ou la ruse; mais aujourd'hui, cette propriété est non seulement légitimée par l'Etat, mais elle se trouve justifiée aux yeux des générations actuelles par ce fait qu'elles peuvent voir en elles soit la matière sur laquelle s'est exercé le travail humain, soit un produit de ce travail. L'activité humaine s'est incorporée à elle et l'a marquée de son empreinte. La propriété est ainsi devenue un prolongement de la personne elle-même, et elle a eu une action féconde sur le développement de la civilisation. C'est pourquoi aussi la propriété n'est légitime et ne doit être maintenue qu'autant qu'elle persévère dans sa mission morale et sociale, qu'autant qu'elle reste fidèle à sa fonction qui est de favoriser la civilisation et non de l'entraver. Ce qui confère une valeur durable à une institution juridique, c'est sa portée et son influence morales. On s'égare ici quand on s'attache aux considérations utilitaires ou juridiques. Au fond, le côté moral importe seul. Il est le noyau; le reste n'en est que l'enveloppe.

Ce que nous venons de dire montre assez combien est absurde et insoutenable la prétention d'ériger la propriété individuelle en droit; — en droit naturel, immuable et éternel. Nous devons discuter maintenant l'autre question; celle de savoir s'il serait avantageux pour l'humanité, pour le progrès de la civilisation et de la moralité de réduire considérablement la propriété individuelle ou même de l'abolir complètement.

Assurément avec la propriété disparaîtrait un élément important du bonheur de l'homme et surtout un des plus puissants ressorts de l'activité humaine. — Cette vérité est évidente et elle est trop oubliée par les adversaires de l'organisation actuelle qui n'en voient que les inconvénients. Comme le problème que nous examinons maintenant se ramène à celui de savoir par quoi on pourrait remplacer la

propriété, il faut, pour le discuter, examiner à présent le côté positif du programme socialiste : Quel sera l'état social nouveau qui résultera de la transformation de la propriété individuelle en propriété socialisée ?

C'est aux utopies et aux systèmes socialistes qu'il faut nous adresser pour trouver un tableau précis et détaillé de la future organisation. Dernièrement, il est vrai, au congrès de Halle, Liebknecht a déclaré puérile la prétention de proposer un semblable idéal. « Il faut être fou, dit-il, pour demander ce que sera l'organisation sociale dans le futur état socialiste. » — On peut voir dans cette déclaration un signe de l'attitude plus pratique que la démocratie socialiste a prise vis-à-vis des problèmes sociaux. Elle reconnaît qu'elle ne peut tout faire du jour au lendemain et elle ne rejette plus en principe la méthode des réformes progressives. — Mais tant que le parti socialiste se déclarera partisan d'une transformation radicale, on sera toujours en droit de lui poser cette question : « Dites-nous comment vous vous représentez la future organisation et ce que vous attendez de cette transformation radicale. » — Les amis et les ennemis du socialisme sont toujours tentés d'esquisser des plans d'organisation sociale et de se lancer à perte de vue dans les hypothèses. — La plupart du temps ce sont les adversaires du socialisme qui s'amusent ainsi à faire des descriptions de la future société. — Citons par exemple la récente et spirituelle critique d'Eugène Richter dans la *Freisinnige Zeitung* [1]. Schæffle, dans

(1) Eugène Richter. *Die Irrlehren der Sozialdemocratie ;* ouvrage imprimé à part et paru en brochure (Berlin, 1890). Les autres ouvrages cités dans le texte ont été déjà suffisamment indiqués. L'opinion actuelle de Schæffle se trouve dans son étude : *Die Bekämpfung der Sozialdemocratie ohne Ausnahmegesetz* (1890).

Rappelons également la brochure d'Eugène Richter : *Où mène la Socialisme. Journal d'un Ouvrier.* Traduite en français et publiée chez Le Soudier avec préface de M. Paul Leroy-Beaulieu. (*Note du Trad.*)

la période de sa carrière politique où il s'est montré favorable au socialisme et où même il a adhéré complètement à ses doctrines s'est efforcé, d'abord dans la *Quintessence du socialisme* (1875), puis dans le troisième volume de son grand ouvrage, *Organisation et vie du corps social*, — de débarrasser les théories socialistes de ce qu'elles ont d'exagéré, de superficiel et de faux et de montrer dans quelle mesure l'organisation socialiste pourrait être appliquée. — Du côté des socialistes, Bebel, moins réservé que son ami Liebknecht, nous donne dans son livre : *La femme et le socialisme* (9e et 10e édition, 1891), un aperçu de la société socialiste de l'avenir, tout en déclarant que « personne ne peut prévoir comment l'humanité future organisera la gestion de ses intérêts matériels de façon à donner à ses besoins la satisfaction la plus complète ». — On ne peut donc, suivant lui, tracer de plan, ni prédire de mesures définitives, tout au plus peut-on déterminer approximativement comment, après l'expropriation de tous les instruments de travail, « les choses se passeront vraisemblablement dans les différents domaines de l'activité humaine ». — Citons aussi Hertzka et sa description d'une colonie socialiste qu'il veut fonder en Afrique sous le nom de *Freiland*. — Citons enfin Edouard Bellamy et son fameux roman : *Cent ans après ou l'an* 2000 [1]. — Bellamy, auquel Bebel reproche sa demi-attitude, et qu'il traite de « bourgeois bien intentionné ». — Ce livre d'Edouard Bellamy est, suivant nous, le plus intéressant de tous ces essais ; car la vie morale de la nouvelle société y est envisagée d'une façon toute spéciale. On peut regretter, il est vrai, dans cet ouvrage sinon la forme moitié frivole et moitié poétique qu'adopte l'auteur et qui sied parfaitement à un tel roman social, du moins le caractère fantaisiste et invraisemblable qu'il donne à l'ensemble

(1) *Cent ans après* (Looking backward), traduit en français et édité chez Dentu (1890). (*N. d. T.*)

ainsi que cette languissante histoire d'amour qui nuit au sérieux de l'œuvre sans augmenter l'intérêt des personnages.

Nous le voyons, nous ne manquons pas d'éléments pour essayer de nous faire une idée de la société future [1]. Nous allons maintenant tâcher de dégager sans fanfares enthousiastes, mais nettement et simplement les résultats qu'entraînera pour la vie morale de l'humanité l'organisation socialiste. Nous laisserons à l'économie politique le soin d'apprécier ces utopies au point de vue de leur valeur pratique et des chances qu'elles ont de pouvoir être réalisées. Nous n'oublierons pas d'autre part que nous sommes ici dans le domaine de la fantaisie et de l'hypothèse et que par suite la plus légère différence de point de vue suffit pour nous faire apparaître ces tableaux sous un jour séduisant ou au contraire sous la forme d'une caricature ridicule. Le partisan de ces utopies ne verra en elles que promesses et espérances; tout lui semblera possible et réalisable. Leur adversaire verra partout des montagnes de difficultés et de conséquences néfastes. Nous ne pouvons décider de quel côté est la vérité, vu que l'expérience ne nous fournit ici aucun élément. Les essais en petit comme il y en a eu beaucoup sous diverses formes et comme il y en aura toujours ne prouvent que peu de choses ou même ne prouvent rien dans un sens ou dans l'autre. Car, qu'ils réussissent ou qu'ils échouent, celui contre lequel on les invoque peut toujours répondre : Soit ; mais appliquez l'idée en général et en grand; les choses se passeront tout autrement. Dans les essais en petit tout dépend de la personne

(1) Une vive discussion a eu lieu au Reichstag (février 1893), notamment entre Bebel et Richter, sur la nature du futur État socialiste. Cette discussion n'a donné aucun résultat bien décisif. Les deux partis se sont attribué la victoire, et si les socialistes ont eu le dessous, ils n'en regardent pas moins comme un triomphe que leur Etat de l'avenir ait été pendant des jours entiers l'objet d'un débat public au Reichstag. (*N. d. T.*)

qui est placée à la tête de l'entreprise. C'est en grand qu'il faut voir fonctionner une organisation ; car alors elle agit par sa propre vertu et n'est pas redevable de son succès à l'initiative d'organisateurs plus ou moins habiles. Nous dirons donc de ces utopies ce que Marguerite disait de la religion de Faust.

« Si on l'entend ainsi, cela peut passer. Mais il y a toujours dans tout cela quelque chose de louche. »

Voyons maintenant comment nous pouvons nous représenter, d'après les données de nos socialistes, la future société.

Pourquoi l'individu produit-il dans l'organisation individualiste? — Pour se conserver et s'enrichir, lui et sa famille. — Il ne se préoccupe nullement des autres ni de la situation qui leur est faite par suite de l'universelle concurrence. Mais d'autre part, comme le producteur ne prospère que quand son offre répond à la demande du consommateur, quand il trouve le débit de ses produits et quand il satisfait ainsi les besoins du plus grand nombre, on peut dire d'une façon générale que les intérêts du consommateur et ceux du producteur vont, jusqu'à un certain point, la main dans la main. C'est là l'observation exacte qui se trouve au fond de la théorie du laisser-aller, laisser-faire de l'école de Manchester. Elle a été généralisée par elle et élevée à la hauteur d'un principe établissant le régime de la libre concurrence. La règle unique est que chacun s'occupe de soi; et cette règle assure en même temps et par là même la plus grande prospérité et la plus parfaite organisation de la communauté. — Mais ce raisonnement repose sur une abstraction et sur une généralisation excessive d'observations exactes.

Cet optimisme est contredit par les crises économiques qui reviennent presque avec la régularité du flux et du reflux. Ces crises, si nous faisons abstraction des spéculations de bourse qui les accompagnent et qui réagissent sur elle, sont une suite de la surproduction, de la dispro-

portion entre la production et la consommation, de l'impunité dont jouit la mauvaise production; en un mot, elles résultent de l'entière absence de plan et d'organisation économique, de l'absolue anarchie de la production actuelle.

Nous ne pensons guère qu'aux grandes victimes de ces crises, qui sont précipitées d'une situation fortunée dans une existence précaire et misérable. Elles ne sont pas, la plupart du temps, exemptes de reproche et leur chute excite, selon les cas, une joie maligne ou une stupéfaction douloureuse. Mais nous oublions trop aisément les milliers de petits et de pauvres entièrement innocents de ces désastres et qui se trouvent jetés du jour au lendemain sur le pavé. Ces ouvriers renvoyés et ensuite longtemps inoccupés constituent avec leurs familles la grande armée de réserve du capital. Car quand la crise est passée et que les affaires commencent à reprendre, ce sont eux qui fournissent les éléments nécessaires pour compléter les ateliers réduits ou pour peupler les ateliers nouvellement créés. Alors agit la loi d'airain dans la mesure où elle peut être regardée comme exacte et réelle : les bandes d'ouvriers inoccupés, toujours prêtes à être enrégimentées, empêchent les salaires de s'élever au-dessus d'un certain minimum et si elles ne les font pas descendre jusqu'à cette limite extrême qu'on a appelée le salaire-famine, elles le contraignent toujours à osciller dans le voisinage de cette limite. Le travail est une marchandise comme les autres et cette armée de réserve veille à ce que cette marchandise reste toujours disponible sur le marché et ne devienne pas trop chère.

Cette situation doit, dans l'état socialiste, se modifier entièrement. La production sera réglée d'une façon uniforme; la surproduction sera évitée. Ainsi disparaîtra l'abus du travail employé à la production de richesses qui ne répondent pas aux besoins de la consommation. De là une économie de forces. De plus, comme tout le monde aura

du travail, personne ne sera dispensé de faire son service dans la grande armée industrielle, personne ne sera exempté du devoir commun. Toute l'armée des fainéants, rentiers ou vagabonds, parasites qui vivent parmi nous du travail des autres hommes, toute la foule des intermédiaires improductifs disparaîtra ou sera versée dans les rangs des travailleurs productifs, de telle sorte que la somme du travail effectif sera notablement supérieure à ce qu'elle a été jusqu'ici et que le résultat général sera une réduction des heures de travail pour l'ouvrier. — Et d'autre part, la plus-value du revenu du travail qui à présent, sous une forme ou sous une autre, revient toujours aux capitalistes comme prime de l'entreprise, reviendra à la communauté et ne sera plus le bénéfice de quelques privilégiés. Toute valeur issue du travail reviendra intégralement à la collectivité ou plutôt elle reviendra, déduction faite des sommes nécessaires pour les dépenses de la collectivité, aux individus. — Mais ici, les différents utopistes se séparent. — Selon les uns, chacun recevra la même part, quel que soit son genre de travail et cette égalité de salaire se fonde « sur ce fait que chaque individu est également un homme [1] ».

(1) Dans Bellamy, à l'ouvrage duquel nous empruntons le passage cité ici, la chose est claire. Tous ont droit au même salaire. La doctrine de Bebel (*die Frav*) est sur ce point beaucoup plus flottante. D'une part, suivant lui, c'est la société qui fixe la durée du travail quotidien (p. 283) et « comme, dit-il, les conditions du travail seront les mêmes pour tous et que chacun exercera le genre d'occupation vers lequel l'inclineront ses préférences et ses aptitudes, les différences dans la quantité de travail produit ne seront qu'absolument minimes » (p. 285), d'autant plus que le travail intellectuel, réservé aux heures de loisir, ne sera pas officiellement payé. — D'autre part, il admet que « si un individu trouve que ses besoins n'exigent pas un salaire aussi élevé que celui qui lui est donné en échange de son travail, il sera libre de travailler pendant une durée moindre et de fournir la somme de travail strictement correspondante à ses besoins » (p. 284). Ce qui rétablirait une différence non entre les hommes ntelligents et ceux qui ne le sont pas, mais entre les hommes

Ils supposent, bien entendu, que chacun accomplira sa tâche de son mieux. — L'autre doctrine est moins logique. Elle laissera subsister l'inégalité. L'un fera plus, l'autre moins et ainsi ils recevront plus ou moins, selon ce qu'ils auront fait. — Mais chacun recevra, dans tous les cas, assez pour vivre. Ainsi, une diminution considérable du travail et une augmentation non moins considérable des salaires, tel serait le résultat.

Le terme de « salaire » devient impropre. Ce qu'un homme gagne par son travail ne lui est plus payé en argent. — Car l'argent n'a plus cours dans la nouvelle société. Il n'y a plus de produits qui puissent être l'objet d'un achat ou d'une vente, mais exclusivement des objets de consommation courante et le seul étalon de la valeur des choses est l'heure de travail. Chacun va chercher dans les grands magasins et bazars nationaux ce dont il a besoin et le paye avec les bons des certificats de travail qui lui ont été remis. On trouvera des moyens pour empêcher ces bons de devenir un objet de transaction et une sorte de papier-monnaie. Entreprise difficile, à la vérité, tant qu'on ne pourra interdire aux citoyens de céder leurs bons non employés ou de travailler pour d'autres en leur permettant ainsi de se livrer au farniente[1]. En fait il reste possible dans l'organisation socialiste d'accumuler des valeurs et de s'exempter ainsi du devoir du travail. C'est ainsi, comme le dit Richter, que le « démon de notre organisation actuelle » se glisserait encore dans le nouveau monde socialiste.

laborieux et les paresseux (p. 285). — Il est aisé de voir que si par là, la liberté de l'individu soit dans le travail soit dans la consommation se trouve garantie, en revanche le bien-être de la société, l'existence et le progrès de la civilisation courent les plus grands dangers.

(1) Bebel (*op. cit.*, p. 284). Ce que nous venons de dire dans la note précédente pourrait s'appliquer ici. La doctrine de Bebel est également ici hésitante et inconséquente. Il ne faut donc pas s'étonner, si, serré de près par Richter, il lui répond non par des raisons, mais par des injures.

Il n'en est pas moins vrai que la situation de l'ouvrier (et c'est là pour nous le point capital) est complètement modifiée : les ouvriers sont tous des fonctionnaires. La gestion de l'Etat, étendue à toutes les branches de la production, s'exerce au moyen de préposés officiels. Le salaire est remplacé par un traitement et ce traitement est payé non en argent, mais en produits de consommation que l'employé se fait délivrer en échange de son travail, suivant ses besoins et au gré de son choix.

Ainsi une objection souvent faite à cette utopie se trouve, tout d'abord, très atténuée. La liberté de la consommation est maintenue. Chacun peut faire de sa vie privée l'emploi qu'il veut. La propriété individuelle et même dans une certaine mesure le droit de transmission par héritage subsistent au moins pour les objets de consommation courante.

La question du libre choix d'une profession et d'un genre déterminé de travail est plus difficile à résoudre. Le problème qui se pose au sujet de la liberté qu'on doit laisser ici à l'individu est encore compliqué par ce fait que les socialistes, en cela assez conséquents avec leurs principes, n'entendent guère par travail que le travail manuel et sont trop disposés à regarder le travail intellectuel comme une simple récréation et un amusement. Bebel qui devrait pourtant mieux se rendre compte de la vérité a pu écrire cette phrase : « La société de l'avenir aura des savants et des artistes de tout genre qui pendant une partie de la journée accompliront leur tâche manuelle et pendant le reste du temps se livreront à leurs études ou à leur art préféré [1]. » Bebel d'ailleurs compte, pour résoudre toute difficulté, sur le besoin de changement si profondément enraciné dans la nature humaine et il croit « qu'une forte réglementation de la production combinée avec une sim-

(1) Bebel (*op. cit.*, p. 281). Le passage, cité immédiatement après dans le texte, s'y trouve également, p. 279.

plification progressive des procédés de travail facilitera de plus en plus l'apprentissage des différents métiers et des différentes industries et qu'ainsi la physionomie que présente notre société actuelle au point de vue des professions sera absolument modifiée ». Bellamy a traité ce problème avec plus de soin. Il propose un temps d'épreuve de trois années avant d'adopter une carrière que chacun choisira suivant ses aptitudes et ses goûts. La tâche de l'administration serait de maintenir autant que possible dans une proportion uniforme la capacité d'attraction des différentes professions ; et ce résultat serait obtenu par la fixation d'une durée réglementaire de travail variant avec les différents métiers. On éviterait du même coup l'inconvénient de la production aveugle et excessive. En même temps le temps de service de trois années imposé aux apprentis permettrait de faire accomplir par ces jeunes gens bon nombre de fonctions inférieures. Quant au besognes particulièrement fatigantes ou même périlleuses, Bellamy compte, pour les exécuter, sur la bonne volonté des jeunes gens.

Restent toujours les difficultés relatives à la possibilité d'un choix réellement libre d'une profession dans le futur état socialiste, difficultés extérieures mais qui ne tarderaient pas à avoir aussi une influence morale profonde sur l'humanité de l'avenir. Leur gravité diminue toutefois si l'on envisage celles qui existent déjà dans notre société actuelle. Car quelle est la liberté dont jouissent réellement dans le choix d'une profession nos ouvriers d'usine, nos journaliers, nos domestiques ou nos couturières ? C'est avec quelque exagération, mais aussi avec un fond de vérité, que Bebel a dit « que la plupart des hommes ont aujourd'hui une profession qui ne répond pas à leurs aptitudes parce que ce n'est pas leur libre volonté, mais la nécessité qui les a engagés dans cette voie ». La masse des prolétaires gagnerait donc à la nouvelle organisation plus de liberté que les privilégiés des classes supérieures n'en perdraient.

Après la question de savoir jusqu'à quel point dans le monde socialiste l'individualité conserverait le droit de s'affirmer et de se développer se pose un autre problème plus difficile encore : si la nouvelle organisation supprime l'intérêt personnel, ne fait-elle pas par là même disparaître le seul ressort de l'activité et du travail ?

D'abord le socialisme ne veut pas abolir complètement l'égoïsme. Même et surtout dans cette société l'individu qui veut vivre doit travailler. La paresse y est un délit ; elle y est même le délit le plus grave. Un homme qui sera capable d'accomplir un service et qui s'y refusera obstinément sera condamné à l'isolement et mis au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'il ne se montre plus récalcitrant. — C'est du moins ce que demande Bellamy. — Il n'en est pas moins vrai que si le stimulant de la propriété individuelle et du gain personnel vient à disparaître, nous pourrons vivre au jour le jour sans souci du lendemain. — Or, si le souci de s'enrichir a été jusqu'à présent parmi les hommes le grand levier du progrès matériel, du jour où il viendra à disparaître, le progrès ne s'arrêtera-t-il pas ? L'atonie et la paresse ne remplaceront-elles pas l'activité et une déplorable inertie n'envahira-t-elle pas la société ? — Non, répond le socialiste, car nous remplaçons le stimulant de la propriété individuelle par deux mobiles puissants : le sentiment de l'honneur et le sentiment du Devoir !

Tous les travailleurs seront des employés, des soldats. Or, nos employés et nos soldats ne sont pas, ou du moins ne doivent pas être poussés à remplir leur tâche par l'appât du gain et des avantages matériels, mais par le sentiment à la fois égoïste et idéal de l'honneur et par le sentiment social du devoir. — Eh bien ! il en sera de même dans la société de l'avenir ! Chacun aura la faculté d'obtenir de l'avancement dans la grande armée industrielle. Il y aura place dans la nouvelle organisation pour un vaste système de classement des fonctionnaires, pour une hié-

rarchie de grades, de places et d'emplois ayant pour objet la surveillance, l'administration et la direction du travail — En outre des félicitations officielles et des distinctions honorifiques, médailles ou insignes analogues à ceux de nos ordres actuels pourront donner satisfaction au désir naturel des hommes pour les honneurs et entretenir l'émulation parmi les membres de la future société [1]. Il est vrai que ce mobile ayant été déjà jusqu'ici mis en œuvre concurremment avec le gain personnel, le moyen proposé n'aurait d'autre effet que de nous réduire à marcher sur une jambe au lieu de deux. — C'est pourquoi les socialistes comptent aussi sur le sentiment du devoir. « Nous ne voulons pas croire, dit Bellamy, que si la nouvelle société fait une grande place au sentiment de l'émulation et de l'honneur, les plus nobles natures trouveront dans ce sentiment un stimulant digne d'elles. — C'est en elles-mêmes et non en dehors que ces natures trouvent leurs mobiles de conduite [2]. »

Le sentiment du Devoir ! — Nous ne demandons pas mieux ! Mais il s'agit de savoir si ce sentiment est si naturel à l'homme et s'il est aussi répandu et aussi commun que les ronces des haies ! — Pour former une société socialiste, il faut une nouvelle éthique sociale. Il faut que les hommes se pénètrent de cette vérité que le sentiment du devoir n'est pas un don venu du ciel, un privilège aristocratique des nobles natures, mais un fruit de la civilisation qui doit être conquis à nouveau par chaque individu, qui émerge lentement et progressivement du sein des vulgaires mobiles égoïstes, tels que la crainte du châtiment, la soif des honneurs extérieurs et de l'approbation publique. Et avant que ce sentiment ne s'élargisse jusqu'à embrasser toute l'humanité, il faut qu'il s'établisse d'abord solidement dans

(1) Ces moyens qui peuvent paraître quelque peu puérils jouent un grand rôle dans l'utopie de Bellamy. (*N. d. T.*)

(2) Voyez Bellamy, page 93 de l'édition française.

le cercle plus restreint de la vie de famille, dans nos rapports avec nos contemporains, dans la réalisation de notre tâche et de nos devoirs de chaque jour. Il faut faire naître et développer dans les cœurs le respect des parents et des maîtres, le culte des lois et de la morale ; il faut faire appel au sentiment de l'honneur pour qu'il prête main-forte au devoir jusqu'à ce que ce dernier soit assez fort pour rejeter tout secours étranger et pour régner seul en maître sur les hommes.

C'est précisément ici que nous voyons apparaître le cercle vicieux sur lequel repose ce socialisme utopique et révolutionnaire.

« Changez le monde, nous dit-il, et du même coup vous changerez aussi les hommes. » Mais le monde ne peut changer si les hommes ne commencent d'abord par se transformer sous l'influence de ces deux facteurs idéaux : l'honneur et le devoir. Plus affreuse est la peinture que le socialisme nous fait de la société actuelle, plus il rend sa tâche impossible. — Des temps nouveaux, dit-il, vont sortir des temps anciens. — Soit ; mais s'il n'y a pas dans ce passé lui-même des forces et des semences qui préparent et annoncent l'avenir, c'en est fait d'avance et fatalement de cet avenir qu'on nous prédit. De rien, rien ne peut naître. C'est une loi du monde moral et social aussi bien que du monde physique. Le drame de *Sudermann* : l'*Honneur* est une œuvre fortement pensée. L'auteur nous montre que partout, dans la société actuelle, en bas comme en haut, le véritable honneur nous fait défaut. Mais il a le tort de ne pas nous faire voir comment de ce sol stérile du faux honneur sortira un jour l'arbre vigoureux du devoir. — Le devoir au lieu du gain ! — Le devoir au lieu de l'honneur ! — Nous ne demandons pas mieux, — mais il ne faut pourtant pas aller chercher ce devoir aux Indes, comme le fait l'auteur, et le faire inter-

(1) Allusion à l'*Honneur* de Sudermann. Un des principaux per-

venir sans rime ni raison, sans que l'on sache d'où il vient. Or c'est ce que font nos utopistes socialistes!

C'est du passé et du présent que doivent sortir le monde nouveau et la société nouvelle. Aussi renoncerons-nous à ces hypothèses utopiques sur un avenir lointain dont nous ne pouvons rien savoir. — Cultivons plutôt parmi nous l'esprit social et demandons-nous ce qu'on peut faire pour le développer aujourd'hui. — Cela est plus pratique et plus pressé que de nous livrer à de vaines suppositions sur ce qui existera en l'an 2000.

Nous voyons encore apparaître ici un double défaut de ces descriptions utopiques de l'avenir. Je veux dire leur inintelligence de l'histoire et leur inintelligence de la nature humaine. Par intelligence de l'histoire, je n'entends pas un respect aveugle et fanatique du passé. J'entends par là l'intelligence de l'évolution continue suivant laquelle l'histoire accomplit sa marche. — Une révolution ne triomphe que quand elle a été longuement et complètement préparée. Et même le jour où elle triomphe, le monde ne se transforme pas tout d'un coup. Le passé subsiste encore et continue à agir sur le présent. Les formes sociales extérieures peuvent changer ; mais il n'en est pas de même des idées et des mœurs. On peut créer de toutes pièces des lois et des arrangements extérieurs ; les hommes n'en restent pas moins les mêmes. Cette inintelligence de l'histoire résulte d'une méconnaissance radicale des lois de la nature humaine. — C'est ce qui est visible dans l'utopie de Bellamy. Il décrit le processus logique qui doit amener l'âge d'or de l'humanité ; après quoi il déclare qu'en l'an 2000, tout sera changé : « les conditions extérieures de la vie humaine se seront modifiées, et avec elles, aussi, les mobiles de l'activité humaine. »

sonnages de la pièce qui a perdu l'honneur se refait, aux Indes, une personnalité et une vie nouvelles, fondées sur le travail et le devoir. (*N. d. T.*)

Ainsi, il met en première ligne le processus logique du développement social; en seconde ligne, les transformations sociales extérieures, enfin et en troisième ligne, la transformation des mobiles humains. Or c'est là le contrepied de la réalité et de la vie. — Ce sont les mobiles de l'âme humaine qu'il faut changer d'abord. — Si vous suivez la marche inverse, si vous mettez à la racine de tout un processus logique et fatal, je crains bien qu'il ne se produise rien de nouveau et que le monde ne reste éternellement le même.

Et pourtant le monde doit se transformer. L'esprit social a pour lui l'avenir et le droit. — Mais il ne faut pas croire qu'il va nous apparaître un beau jour tout formé et tout constitué. La moralité est un lent devenir, une force qui progresse lentement. — Donc, allons pas à pas. — Transformons ce qui existe, bâtissons sur le sol ancien, travaillons patiemment à développer en nous et chez les autres l'esprit social, l'esprit de l'avenir. — Cette tâche n'est peut-être pas aussi séduisante que les rêves dorés de l'utopie ; mais aussi elle est plus pratique qu'un rêve.

CHAPITRE III

LA PACIFICATION SOCIALE

Dans l'intéressant ouvrage qu'il a fait paraître récemment : *La Pacification sociale*, Schulze-Gävernitz[1] a montré, en s'appuyant sur l'exemple que nous donne l'Angleterre, ce qu'il est possible de tenter pour éviter le danger d'un bouleversement social et pour amener l'organisation individualiste à se transformer progressivement en organisation socialiste. Les idées de Brentano[2] y sont développées avec un optimisme qui convient bien à la jeunesse et de plus elles sont prouvées en détail par des faits. Les données qu'il nous fournit sont très instructives et ont attiré fortement chez nous l'attention. Aussi pouvons-nous, sans nous attacher absolument à lui, le prendre pour guide dans notre recherche des voies et moyens qui doivent aboutir à la pacification sociale.

Nous l'avons vu, une organisation nouvelle qui romprait brusquement avec le passé trouverait devant elle une humanité qui ne serait nullement préparée et par suite elle se trouverait condamnée de prime abord. C'est là le point faible des utopies et des théories révolutionnaires mises en avant par la démocratie sociale.

Le problème à résoudre est celui-ci : Faire disparaître le péril social et organiser les masses populaires. A vrai dire,

(1) Dr Gerhard von Schulze-*Gävernitz. Zum sozialen Frieden*, 2 vol. Leipzig, 1890.

(2) M. Lujo Brentano a quitté depuis l'année dernière (1892) l'Université de Leipzig pour occuper la chaire de son ancien maître, Helferich à l'Université de Munich. — M. Schulze-Gävernitz est *privat docent* à l'Université de Leipzig. (*N. d. T.*)

je ne sais et personne ne peut savoir quand il sera résolu ; mais il ne pourra l'être certainement que le jour où les hommes auront acquis d'autres sentiments sociaux et auront été soumis à une discipline sociale nouvelle. La question qui se pose maintenant pour nous est donc la suivante : que peut-on, dans notre organisation actuelle, tenter en faveur de cette œuvre de moralisation et qu'a-t-on déjà fait en ce sens ?

Il n'y avait pas à songer à entreprendre cette transformation de notre société tant que d'une part dans les classes bourgeoises le système individualiste dominait l'opinion et laissait les coudées franches à l'égoïsme, tant que d'autre part dans l'esprit des ouvriers le dogme de la loi d'airain acceptée comme une vérité absolue rendait impossible tout espoir de changement et d'amélioration sociale. Si l'on admet que les travailleurs ne peuvent jamais ou du moins ne peuvent qu'exceptionnellement atteindre un salaire supérieur au salaire-famine, tout avenir meilleur est impossible. La misère sociale est une nécessité inéluctable et une révolution peut seule la faire disparaître. D'un autre côté si dans les classes dirigeantes cette misère sociale est regardée comme l'accompagnement nécessaire de notre civilisation, toute bonne volonté n'est-elle pas par là même découragée, tout effort pour trouver un remède n'est-il pas condamné d'avance ? Aussi a-t-il fallu que nous renoncions à notre confiance dans l'excellence de notre société actuelle. C'est le but qu'ont cherché à atteindre non seulement les agitateurs socialistes, mais les idéalistes de tous les partis qui ont eu le courage de remonter le courant de l'opinion publique. Et il a fallu que le verdict de condamnation devînt définitif et que les plaies morales de notre société fussent dévoilées sans ménagement. Il a fallu enfin que les ouvriers fussent amenés à la fois par le raisonnement et par l'expérience, par notre expérience nationale comme par l'expérience des nations étrangères à renoncer au dogme désolant de la loi d'airain. — Les patrons ont

ainsi dû reconnaître que c'est pour eux un devoir d'apporter un remède à la situation et d'organiser les masses travailleuses ; les ouvriers ont vu que les remèdes et l'organisation ne sont pas chose impossible.

La conclusion de tout ceci, c'est la nécessité impérieuse et absolue d'un système social d'éducation destiné à transformer non seulement les patrons, ainsi que le veut Brentano, mais aussi les ouvriers et à les préparer à une vie nouvelle. S'il est nécessaire de combattre chez les premiers l'égoïsme et l'esprit de domination, il faut lutter chez les seconds contre des adversaires non moins redoutables, la méfiance, l'envie, la cupidité et la convoitise.

Voyons maintenant ce qu'ont fait les Anglais pour obvier aux difficultés sociales.

Là aussi, il y eut d'abord comme chez nous des associations de consommation qui organisèrent au mieux des intérêts des ouvriers la répartition et la consommation des richesses produites. En même temps elles se sont efforcées et s'efforcent encore aujourd'hui de développer parmi leurs membres l'esprit d'association. Cet esprit d'association et d'organisation, cette impulsion donnée à l'esprit de coopération, a eu des résultats plus importants et plus incontestables que l'abaissement du prix des objets de consommation — abaissement qui a suscité plus d'une fois et non sans raison la défiance, comme susceptible d'entraîner, par répercussion, un abaissement dans les salaires.

Ces associations de consommation ont été suivies d'associations de production qui ont essayé de régulariser la production, ont transformé l'ouvrier en entrepreneur et tendent même à remettre entre ses mains la direction de l'entreprise. Des tentatives de ce genre n'ont pas été faites seulement en Angleterre ; il y en a eu également en Amérique et en France [1]. En Allemagne, Lassalle a cru trouver

(1) Outre Schulze-Gävernitz, il faut citer une étude du baron, Ludwig von Omptedа, *Die Pionere von Rochdale und ihre Nach*

le vrai remède dans ces associations de production et il a réclamé pour leur première organisation un large appui de l'État. Ce vœu figure encore aujourd'hui, uniquement pour mémoire il est vrai, sur le programme socialiste [1]. — Mais ces essais ont échoué pour la plupart. Presque partout, après un temps plus ou moins long, les entreprises collectives ont été battues dans leur concurrence avec des entreprises qui avaient une direction plus une et mieux comprise. — Un autre fait plus important et qui peut nous expliquer pourquoi les démocrates socialistes ne veulent plus entendre parler de ces associations, c'est celui-ci : A peine les ouvriers deviennent-ils entrepreneurs qu'ils ont une tendance à fermer aux autres ouvriers les portes de leur association et à traiter ceux qui veulent y entrer de la même façon que le font les patrons capitalistes. Assurément, l'importance de ces associations ne saurait être niée. Grâce à elles, les ouvriers acquièrent la conscience des risques que court l'entrepreneur et d'un autre côté la possibilité qui est laissée à chaque individu de devenir à son tour entrepreneur constitue pour tous un espoir et un encouragement. Néanmoins et en général ces entreprises qui sont des cas exceptionnels et qui ne réussissent que rare-

folger (les Pionniers de Rochdale et leur ssuccesseurs), Preüsische Jahrbucher, t. XLIX, 1882, p. 453-487. En France, mentionnons le Familistère de Maurice Godin, à Guise, sur lequel on trouve un compte rendu de J. von Unger dans les Archives : *La Femme*, 1886. Sur les associations américaines de production, on trouve quelques renseignements dans les *Moralische Reden*, de William Mackintire Salter : *Moralische Mittel zur Lösung der Arbeiterfrage*, p. 86 et suiv., ainsi que dans l'ouvrage tout récent de Richard T. Ely, *The Labor Movement in America*.

Frantz Hitze (*Kapital und Arbeit und die Reorganisation der Gesellschaft*), 1880, déclare que les associations de production sont pour lui l'idéal. Provisoirement, il se contenterait du rétablissement des corps de métiers obligatoires, des taxes, etc.

(1) Il a disparu du nouveau programme socialiste, au Congrès d'Erfurth (91). (*N. d. T.*)

ment ne peuvent nous fournir le véritable remède de la situation.

Aussi un autre mouvement a-t-il pris naissance en Angleterre et s'y est-il développé avec beaucoup plus de force que le précédent. Je veux parler des Trades-Unions[1] (Gewerkvereine) par lesquelles les travailleurs d'une branche déterminée s'associent dans toute une partie du pays ou même dans le pays tout entier pour défendre leurs intérêts contre ceux des employeurs. Ces Trades-Unions ont été au début, soit en dedans, soit en dehors du Parlement, combattues de la manière la plus violente par les fabricants et les capitalistes. Excitées et provoquées par cette opposition, elles ont eu recours maintes fois à des moyens illégitimes. — On a été jusqu'à des scènes sanglantes, des menaces et des voies de faits; on a brisé des machines, incendié des usines ; on a été jusqu'au meurtre. Il est impossible d'affirmer avec certitude, comme Schultze-Gävernitz croit pouvoir le faire, que cette période de lutte violente est maintenant passée pour l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, ces associations montrent qu'il est possible aux travailleurs de s'organiser et de s'unir pour la défense de leurs intérêts. Cette possibilité se réalise chaque jour davantage et donne les plus heureux résultats.

Il faut reconnaître qu'ici le moyen d'arriver à la pacification sociale n'est autre que le chômage et la grève. Cela semble, au premier abord, une solution peu pacifique et peu favorable. C'est pourtant là en fond l'ultima ratio, comme l'est la guerre dans les rapports de peuple à peuple. De même que le but de la guerre entre nation est la pacification générale, de même c'est la guerre industrielle qui doit préparer l'avènement de la paix entre le capital et le travail ; ou plutôt l'appréhension qu'inspire la lutte doit l'empêcher de se produire et doit contraindre les deux parties

(1) L'ouvrage classique sur ce sujet est celui de Lujo Brentano, *Zur Geschichte der englischen Gewerkvereine*, 1871.

adverses à maintenir la paix. Oui, les deux parties également — car dans une telle lutte toutes les deux prouvent également leur force. Le succès d'une grève doit être surtout instructif pour les patrons et les disposer aux concessions; l'échec d'une grève doit être au contraire instructif pour les ouvriers en leur faisant voir les bornes de leur puissance qu'on a trop exagérée dans ces derniers temps, et en les engageant à se montrer prudents et modérés dans leurs revendications. Le résultat est dans tous les cas d'arriver à remplacer la guerre ouverte par un débat pacifique qui se fait par les organes légaux et reconnus des deux parties, dont la tâche consiste à écarter les difficultés et à conclure les accords par les voies pacifiques et au besoin par le moyen d'arbitrages. Il faut se présenter ici des difficultés de deux sortes. Il peut se produire d'abord des conflits accidentels dans lesquels les circonstances particulières et les questions de personnes jouent le plus grand rôle. Ces conflits peuvent être aplanis avec un peu de bonne volonté et nous voyons qu'ils le sont la plupart du temps, entre les ouvriers et les patrons anglais, beaucoup plus aisément que les querelles de notre jeunesse dorée qui en pareil cas s'en rapporte à l'absurde jugement de Dieu et au duel et n'arrive ainsi qu'à prouver son manque de bonne volonté et de courtoisie. Les difficultés de second genre sont naturellement plus graves. Telles sont les questions générales relatives à la fixation de la durée du travail et des salaires.

C'est dans le règlement des questions de cette seconde espèce qu'apparaît surtout l'importance de l'institution des Trades-Unions. C'est là surtout qu'elles jouent un rôle éducateur. — Si le travailleur doit désirer dans son propre intérêt la prospérité de la fabrique où il est employé et de la branche d'industrie à laquelle il appartient, il doit, dans la question de la fixation du salaire et des heures de travail, savoir accommoder ses prétentions à la situation particulière du patron qui l'emploie et surtout à la situation

générale de l'industrie dont il s'agit. Pour cela il doit, lui ou ses représentants, et d'une manière plus générale la masse des cointéressés qui ont dans ces questions un droit d'appréciation et de contrôle, posséder une certaine culture, technique d'abord, ensuite pour être à même de comprendre les conditions générales de la vie industrielle, une culture plus vaste. Ainsi l'association élève le niveau intellectuel de ses membres ; elle élève aussi celui de leur moralité et les habitue à une discipline énergique. Le sentiment de la solidarité qui unit tous les membres de l'association, la devise même de ses associations : « Chacun pour tous, tous pour chacun », contribuent dans une large mesure à réfréner l'égoïsme et à éveiller chez les associés avec la conscience de leurs droits, la pensée de leurs devoirs et de l'honneur de leur condition. Le souci que chacun prend des intérêts et de la prospérité de ses co-associés possède une grande vertu éducatrice qui rappelle la discipline si bienfaisante des anciens corps de métiers. Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que ces associations mettent en lumière la communauté fondamentale d'intérêts qui existe entre l'ouvrier et le patron. L'ouvrier qui fait partie d'une vaste association se rend compte bientôt de cette communauté d'intérêt. Par là la lutte des classes est atténuée et perd de son âpreté. — Disons un mot enfin des conflits de devoirs qui peuvent se produire en certains cas dans la conscience des associés. Ce point n'a été malheureusement traité par aucun poète dramatique et c'est à peine si Zola l'a effleuré dans son puissant roman sur le monde du travail : *Germinal*. Dois-je lutter jusqu'au bout avec mes co-associés ou l'intérêt de ma femme et de mes enfants m'ordonne-t-il de me séparer d'eux et de déserter leur cause ? — La faim ou la désertion ! — C'est ainsi que se pose l'alternative la plupart du temps. Mais ces conflits même, envisagés au point de vue moral ne sont pas sans avantages. Ils attestent un progrès dans la moralité, ils sont une école de réflexion person-

nelle et de discipline morale. Ils exercent et fortifient la conscience, ils augmentent et affermissent le sentiment du devoir social.

Longtemps on a fait une grave objection contre le moument des Trades-Unions. — Ces associations, a-t-on dit, n'attirent à elles que l'élite et l'aristocratie des travailleurs. Si elles secourent matériellement et moralement les ouvriers instruits, par contre elles ne font que du tort aux ouvriers sans instruction que, dans l'intérêt de l'honneur de la corporation et du maintien des salaires élevés, elle tient systématiquement à l'écart et qui ne sont pas d'ailleurs capables de s'associer et de s'organiser de la même façon. D'abord on peut répondre que toute organisation procède par couches et que par conséquent si une partie du monde du travail se sépare de la *masse,* si cette dernière se scinde en un quatrième et un cinquième état, on ne peut voir dans ce fait qu'un progrès social. Mais il n'en est pas moins vrai que la situation de ce cinquième n'en est que plus lamentable, sa misère plus profonde, sa masse plus inorganisée. — Toutefois, même ici, depuis 1889, un changement s'est produit. Dans la grande grève des docks de Londres, les masses non instruites ont obtenu par la force une augmentation de salaires et en même temps ont pris de leur côté les premières mesures pour s'organiser.—On comprend aisément que cette organisation est nécessairement beaucoup plus lâche que celle des Trades-Unions et qu'elle se borne exclusivement à tâcher de défendre contre les employeurs les intérêts des associés comme le font les Trades-Unions. Si nous mentionnons ici cette différence de cohésion entre l'organisation des deux sortes de classes d'ouvriers, c'est pour montrer une fois de plus la condition inférieure et vraiment misérable de cette couche sociale de travailleurs.

La grève des docks de Londres a mis en lumière un autre fait qui est pour nous de la plus haute importance et que nous avons pu constater aussi en Allemagne dans la

grève des mineurs des provinces rhénanes en 1889. Le gros de l'opinion publique et des journaux s'est mis à ce moment en Angleterre du côté des grévistes. Sans cela, il aurait été impossible aux ouvriers des docks de faire triompher leurs revendications. — Pourquoi ce fait est-il si intéressant? Parce qu'il révèle l'existence d'une idéale communauté d'intérêts qui embrasse toutes les classes instruites et non instruites de la société, parce qu'il nous montre dans l'opinion publique une sorte de tribunal supérieur et impartial quoique non exempt d'erreur, parce qu'enfin il fait comprendre aux travailleurs qu'à la condition de mettre de la mesure et de la modération dans leurs revendications, ils ne seront plus seuls dans la lutte, mais que leur cause est celle de tout le monde et qu'ils trouveront de l'aide tant qu'ils sauront mettre le droit de leur côté.

Mais ce qui a réussi une fois doit-il de nouveau et toujours réussir? Et cette victoire des ouvriers des docks n'est-elle pas une victoire à la Pyrrhus pour le mouvement social en Angleterre? Dans les agitations de ces masses non instruites se font jour de plus en plus des éléments et des idées socialistes que les anciennes Trades-Unions instruits avaient cherché et, la plupart du temps, avaient réussi à écarter. — Pourquoi? Evidemment parce que ces masses non instruites se sentent trop faibles pour pouvoir résister par leurs propres forces et pour se donner une organisation puissante et autonome. C'est à cause de cela qu'elles font appel, comme nos socialistes démocrates du continent, à une intervention énergique et étendue des pouvoirs publics. Les travailleurs font en effet partie de l'armée de réserve du capital. Ils se trouvent au plus bas degré de l'échelle sociale et constituent en quelque sorte le rebut des classes travailleuses. — Ils sont dans toute la force du terme la *masse* et rien que la *masse*. — C'est ce qui fait que l'organisation, la coordination et l'union sont ici si difficiles. — Le sable mouvant ne peut que rester sable mouvant. Et comme

les sentiments de solidarité et d'esprit de corps font absolument défaut dans cette catégorie d'ouvriers, il n'y a là qu'une agitation aveugle et mécanique d'une masse sans cohésion interne, sans esprit d'association.

L'Angleterre est actuellement, à ce point de vue, dans une période de transitions. Une crise semble se produire dans le mouvement ouvrier de ce pays. L'idée des Trades-Unions sera-t-elle féconde et réussira-t-elle à opérer l'organisation de ces masses profondes du monde ouvrier, ou au contraire l'idée et la forme socialiste doivent-elles l'emporter et attirer ensuite à elles les anciennes Trades-Unions, comme certaines tendances semblent l'annoncer? Je ne connais pas assez les choses et les hommes de l'Angleterre pour pouvoir me prononcer sur ce point. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne partage pas absolument le confiant optimisme d'un Brentano et d'un Schulze [1].

Un fait intéressant dans l'agitation anglaise, avons-nous dit, c'est l'intervention de l'opinion publique comme facteur décisif dans le mouvement ouvrier. C'est là un fait nouveau qui montre bien tous les progrès qu'ont fait les idées socialistes depuis quelques années, même parmi les classes instruites. Il est inutile même de considérer ici ce qui se passe en Angleterre. Ne trouvons-nous pas en Allemagne un égal intérêt pour tout ce qui concerne les questions ouvrières? — Cet intérêt n'est-il même pas plus grand encore et ne se manifeste-t-il pas là surtout où il peut avoir le plus d'influence, je veux dire dans les classes dirigeantes et même chez nos gouver-

(1) Schulze-Gävernitz (*Op. cit.*, t. II, p. 433), où se trouve relatée une lettre de Brentano. — Cfr aussi les détails qu'il donne sur l'assemblée générale du Verein für sozialpotitik à Francfort-sur-le-Mein, le 27 septembre 1890, d'après les procès-verbaux sténographiés de cette assemblée (Leipsik, 1890). Consultez dans ces comptes rendus les déclarations du professeur Munro de Manchester. Enfin, consultez la dissertation de Brentano sur la position que doivent prendre les hommes instruits dans la question sociale (supplément à l'*Allgem. Zeitung*, 1890, n° 128 et suiv.).

nants? A cette question il est possible de répondre à la fois oui et non. J'ai déjà parlé de l'intervention de l'opinion publique dans le mouvement des mineurs des provinces rhénanes. Mais la plupart du temps, ce qui se passe chez nous ne ressemble qu'en apparence à ce qui se passe en Angleterre. En réalité et au fond les différences sont profondes. Nous voyons en effet s'opposer ici deux conceptions sociales et deux principes inconciliables : le système du *self-help* et celui de l'intervention de l'Etat.

Même en Angleterre, ce dernier système s'est fait une certaine place, bien qu'encore très étroite. En Angleterre plus encore que chez nous le pouvoir législatif est depuis longtemps aux mains du capital et le parlementarisme anglais est un régime ploutocratique. — Aussi à peine a-t-on commencé à appliquer en grand le machinisme industriel, à peine le développement gigantesque de notre industrie moderne a-t-il pris son essor, que tous les anciens règlements qui arrêtaient les entrepreneurs et enchaînaient leur liberté ont été renversés Par contre, la liberté des travailleurs qui pouvait devenir compromettante pour le régime de la concurrence industrielle voyait se dresser devant elle des obstacles infranchissables. — Même en France, en pleine révolution, la Constituante avait, le 14 juin 1791, interdit toute association ayant pour but de défendre les « prétendus » (*sic*) intérêts de l'Etat, ce qui, entre parenthèse, démontre plutôt la communauté d'intérêts de la bourgeoisie dans tous les pays, que le caractère social trop célébré et très exagéré aujourd'hui de la révolution française [1]. — Mais ce n'est qu'une réflexion en passant.

(1) D'après le compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 14 juin 1791 (*Gazette Nationale* ou *Moniteur universel*, n° 166 de l'année), il a été interdit aux ouvriers de prendre des arrêtés ou délibérations, de former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. Dans la discussion sur la limitation à imposer au droit d'association, le rapporteur déclara, sans rencontrer de contradicteur, « qu'il ne doit pas être permis aux citoyens

— Pour les ouvriers anglais, ce fut une question de vie ou de mort de pouvoir écarter ces règlements qui empêchaient ou restreignaient la liberté d'association et de mettre fin par les voies légales à une exploitation des prolétaires qui menaçait la sécurité et la vie même de la nation. — Il était plus difficile encore que chez nous de faire triompher cette cause, parce que le suffrage universel n'existe pas en Angleterre. Malgré cela, on y est arrivé. Les partis anglais, les torys d'abord, les wighs ensuite, poussés en partie par la pression de l'opinion publique fortement influencée par les généreux appels de l'élite de la nation (je ne nommerai ici que Thomas Carlyle [1], Lord Ahsley et Dickens) furent amenés à créer une législation sur les fabriques destinée surtout à protéger les femmes et les enfants et à mettre un terme à des abus révoltants. — Il n'était d'ailleurs pas possible en Angleterre de se refuser plus longtemps à reconnaître le droit d'association. — Depuis que ce résultat a été obtenu et depuis que la législation sur les fabriques a trouvé sa fixation définitive dans la grande loi de 1878 qui résume le travail de 80 années, les Trades-Unions croient pouvoir arriver seules à leurs fins ; elles estiment qu'on peut leur abandonner la fixation de la durée du travail et du taux des salaires ainsi que les mesures à prendre pour les assurances et pour les secours que réclament les nécessiteux. Mais la masse des ouvriers non instruits est d'un avis

de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs « attendu que le but de ces associations n'est autre que de forcer les entrepreneurs de travaux à payer plus cher la journée de travail » !

(1) Sur Carlyle, on trouve dans Schulze-Gävernitz (*Op. cit.*, t. I, p. 77 et suiv.) des renseignements qui peuvent suffire à ceux qui ne préfèrent pas faire personnellement connaissance avec les œuvres de ce grand écrivain. Sur lord Ahsley ou lord Shaftesbury, comme il s'appela par la suite, voyez l'*Essai* de Gustave Cohn, dans la *Deutsche Rundschau* (décembre 1889 et janvier 1890).

opposé. Comme nos socialistes du continent, elle réclame une extension de l'intervention de l'Etat et surtout la réforme légale de la journée de huit heures. — C'est ici le moment d'examiner cette revendication qui est présentement à l'ordre du jour dans tous les pays civilisés et dont l'admission ou le rejet caractérise surtout l'attitude qu'on prend vis-à-vis du problème social. Je ne m'occupe pas ici de la première question qui serait peut-être à examiner : celle de savoir si la journée de huit heures ne porterait pas un coup mortel à l'industrie et à la concurrence dont elle vit. Je ne pourrais sur ce sujet rien dire de décisif. — En attendant les Trades-Unions anglaises me paraissent ici encore montrer leur sens pratique quand elles se refusent à rendre la journée de huit heures obligatoire tout d'un coup et pour toutes les industries, et quand elles s'efforcent provisoirement de la faire admettre dans certaines industries où cette mesure peut être utile et où elle n'étouffe pas la concurrence.

Ici encore nous ne nous occuperons que du côté moral de la question. — Y a-t-il dans cette revendication de la journée de huit heures autre chose qu'une impertinence ou qu'un cynique aveu de paresse? — Lorsqu'au printemps de l'année dernière (1890), j'allais étudier sur les lieux la grève de Mulhouse, j'eus l'occasion, quelques heures après, de m'entretenir dans une auberge d'un village badois avec les habitants du pays. Je les trouvais absolument indignés. « Quoi! disaient-ils, nous devons travailler du matin au soir, douze, quatorze heures et même plus et eux ils veulent la journée de huit heures; » — ils ne réfléchissaient pas qu'ils n'ont une si dure tâche que pendant les quelques semaines où ils ont à manier la faux, la charrue ou le hoyau. En hiver par contre ils n'ont n'ont rien ou presque rien à faire. — Ils ne réfléchissaient pas non plus qu'ils travaillent dans des conditions beaucoup plus salubres que les ouvriers des fabriques. Au lieu d'être parqués dans un espace étroit au milieu d'une pous-

sière suffocante et du vacarme assourdissant des machines, ils travaillent la plupart du temps en plein air. Enfin leur travail est beaucoup moins dur, entrecoupé qu'il est de pauses plus ou moins longues laissées en partie à leur gré. Ils ne sont point poursuivis et harcelés par le mouvement incessant et infatigable de la machine et par l'activité dévorante de la vapeur. J'ai eu les années précédentes, en Wurtemberg, l'occasion d'entendre des ouvriers de la campagne qui étaient occupés pour la première fois à une machine à battre à vapeur. Le calme ordinaire des habitants du pays souabe les avait abandonnés, et ils récriminaient amèrement contre cet affreux métier, en déclarant qu'ils ne le supporteraient pas longtemps.

Les classes cultivées ne veulent pas, la plupart du temps, entendre parler de la journée de huit heures. Ce n'est pas précisément qu'elles regardent comme absurde le partage de la journée de travail en trois parties : huit heures pour le travail, huit heures pour le sommeil et huit heures pour le délassement. C'est beaucoup quand nous travaillons huit heures par jour et nos lycéens eux-mêmes dont on déplore tant le surmenage ne travaillent jamais en réalité plus de huit heures par jour, même quand ils doivent une fois par hasard rester un peu plus longtemps au travail. Ce qui soulève tant de gens contre la prétention d'obtenir la journée de huit heures, c'est l'idée de l'emploi qui serait fait probablement par la plupart de nos ouvriers du tiers réservé au délassement. La plupart du temps, il est vrai, ces huit heures seraient réduites d'une heure par suite de l'obligation de faire une ou plusieurs fois le trajet de la maison à la fabrique et de la fabrique à la maison. Il ne resterait guère par conséquent que sept heures de liberté. Il faut ajouter encore que l'ouvrier, même en dehors de son travail professionnel, peut avoir à s'occuper de diverses tâches intérieures qui demandent aussi du temps; toutefois sept et même dix heures paraissent encore trop. Car quel emploi l'ouvrier en fera-t-il ?

Je voudrais pouvoir répondre : il les consacrera à son instruction et à la vie de famille. — Mais je serais traité d'utopiste et de visionnaire. Comment donc, c'est ainsi que se pose la question, la majorité de nos ouvriers emploieraient-ils leurs huit, sept ou six heures de liberté ? Comment, en outre, ces heures seraient-elles employées dans un état socialiste qui s'établirait du jour au lendemain et qui laisserait encore plus de liberté aux individus, en leur assurant une existence dont toute préoccupation d'intérieur serait retranchée ? — Sur cet emploi probable c'est à peine s'il peut exister une divergence d'opinions. Et quand Sidney Withman [1] justifie sa prédilection pour la vie allemande en insistant sur l'innocence des divertissements de notre peuple, si flatteur que soit pour nous cet éloge, nous croyons que Sidney Withman a vu l'Allemagne avec des yeux aussi favorablement prévenus que ceux de Schulze-Gävernitz quand il a étudié le régime des ouvriers anglais. Sidney Withman a vu la vie allemande plus en rose que nous ne pouvons la voir nous-mêmes, il a trop idéalisé la sobriété allemande ainsi que notre amour du chant et de la musique. Celui qui a passé une soirée dans le quartier Saint-Pauli à Hambourg sait à quoi s'en tenir sur cette innocence de nos mœurs. Nous ne voulons pas nous faire pires que nous ne sommes, mais c'est un euphémisme de dire que nos ouvriers ne feraient probablement pas de leur temps de liberté un emploi intelligent.

Mais pourquoi en est-il ainsi ? N'est-ce pas ici le plus terrible grief contre notre ordre social actuel ? Par quoi nous, gens cultivés ou, pour prévenir toute objection, par quoi nos enfants ont-ils mérité d'être introduits dès le début de la vie, dans un monde de jouissances supérieures, dans un monde de plaisirs plus purs et plus délicats, plus raf-

(1) *L'ouvrier allemand et l'ouvrier anglais. Comparaison de leur situation sociale et morale*, Sydney Withman (Berlin, 1891). (Reproduction développée d'un mémoire paru dans les *Preussische Jahrbücher*, octobre 1890.)

finés et plus intelligents ? Par quoi ont-ils mérité — c'est là le point le plus douloureux — non seulement de trouver la vie plus douce, mais d'avoir plus de facilité pour devenir d'honnêtes, de braves gens ? Et qu'on ne pense pas que cette privation d'une vie plus élevée et plus idéale ne soit pas ressentie par les classes travailleuses comme une cruelle infériorité ou qu'il n'y ait là qu'une manifestation d'une envie condamnable et reposant uniquement sur l'ignorance! Au contraire, il me semble qu'il y a de nos jours chez ces pauvres créatures un soupir vers quelque chose de meilleur et de plus élevé, une soif et une faim des miettes de la table si abondamment servie de notre science et de notre civilisation, une aspiration à peine consciente d'elle-même vers un rayon de lumière, un rayon de vérité et de beauté.

Nous voyons ici une fois de plus l'illusion des utopies socialistes qui voudraient nous faire croire que, dans une monde nouveau et dans une société créée de toutes pieces, il y aurait place brusquement pour des plaisirs plus nobles et plus délicats, pour un monde de joies idéales. Comme si les hommes n'avaient pas besoin d'une éducation pour goûter les vrais plaisirs et si dans ce monde nouveau composé d'hommes anciens l'idylle rêvée ne serait pas remplacée par les abominations de Sodome et de Gomorrhe ! Et c'est ainsi que se justifie l'appréhension qu'inspire l'adoption brusque et universelle de la journée de huit heures.

Mais tout cela n'atténue pas notre culpabilité, à nous classes cultivées. C'est nous qui sommes ici les accusés ; car on peut nous blâmer d'avoir négligé nos devoirs et de les négliger chaque jour davantage. Qu'avons-nous fait en faveur de nos ouvriers, que pensons-nous faire en faveur de nos domestiques pour les faire participer à notre instruction et à nos plaisirs plus élevés et plus purs ? Rien ou presque rien. Nous nous séparons d'eux avec orgueil ; nous faisons bande à part et nous nous croyons étonnamment

spirituels et intelligents quand nous disons dédaigneusement : « Je ne puis portant pas me rencontrer au concert avec ma couturière, ni inviter mes domestiques à prendre le café avec moi. » Comme si l'esprit grossier qui parle ainsi comprenait la moindre chose à la question et méritait d'être écouté quand il s'agit d'un aussi grave problème. Comme si la vraie civilisation se rencontrait sous nos salles de café et autour de nos tables de réunions ! et comme s'il fallait chercher au théâtre et à l'opéra les vrais plaisirs idéaux! L'art de jouir, s'il dépasse le niveau des huîtres et du champagne, est à peu près inconnu à nos classes cultivées et jamais la vraie intelligence des beautés de la nature et de l'art n'a été si près d'être réduite à zéro. Quoi qu'il en soit, tandis que nous nous séparons si orgueilleusement des classes travailleuses et des domestiques, nous avons l'audace de nous étonner et de nous indigner de ce qu'ils se posent devant nous en étrangers et en ennemis, de ce qu'ils nous envient notre existence supérieure et de ce qu'ils aient des plaisirs et des goûts qui nous sont antipathiques.

Un trait d'union entre les classes cultivées et les classes a été pendant longtemps la religion. La Bible de Luther établissait un lien entre les gens cultivés et les autres. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Je n'ai pas à rechercher en détail les causes de ce changement. Mais il serait absurde de méconnaître ce fait que l'Eglise a perdu peu à peu son influence sur les esprits, même parmi les populations ouvrières, et qu'elle continue toujours à la perdre. Si j'en crois ce que je vois, dans l'Allemagne du Sud — mais on m'assure qu'il en est de même dans l'Allemagne du Nord — les rapports des populations des campagnes avec l'Eglise et le clergé se sont beaucoup refroidis. Et l'Eglise y est bien pour quelque chose. Les choses se sont passées comme dans l'ancienne Rome. L'Eglise s'est mise au service de l'Etat établi et de l'ordre social régnant. Par ce fait même, elle s'est rendue suspecte aux classes inférieures.

Elle insistait peu sur la parabole du riche auquel il est difficile d'entrer dans le royaume des cieux; mais elle exhortait les malheureux et les opprimés à prendre patience et à compter sur une compensation dans la vie future. Tout cela était bel et bon pour les riches et les possédants. Pourtant ils se sont montrés avares de respect et de considération pour l'Eglise ; ils l'ont admise tout au plus « comme une fable convenue[1] » de telle sorte qu'elle se dresse aujourd'hui solitaire et abandonnée comme la Porta-Nigra à Trèves. Il n'est donc pas étonnant que le lien religieux entre les classes se relâche chaque jour davantage. « Nous ne voulons plus croire à cette religion que vous nous prêchez par pur intérêt et à laquelle vous ne croyez plus vous-mêmes. » Tel est le cri qui s'élève de toutes parts des rangs de la démocratie sociale et qui retentit comme la trompette du jugement dernier.

Donc, en réalité, le lien spirituel entre les classes cultivées et les autres, l'entente mutuelle des différents éléments sociaux est presque entièrement détruite. La plupart de nos frères n'ont aucune part à ce qui occupe nos intelligences, à ce qui nous fait agir, à ce qui nous charme et nous récrée, à la poésie, à l'art, à la science, à la littérature. L'amour de notre histoire nationale et le culte de nos grands hommes sont systématiquement étouffés parmi eux et les tentatives plus ou moins sincères faites par les classes supérieures pour divulguer ces sentiments n'ont produit le plus souvent que le résultat opposé. Et ainsi, en fin de compte, — cette remarque paradoxale se trouve déjà dans Lassalle — il ne reste qu'un terrain sur lequel nous nous rencontrons; mais c'est précisément aussi celui sur lequel nous sommes le plus divisés ; — je veux dire le terrain de la question sociale. Les discussions et les débats qu'elle soulève, les principes que l'on invoque de part et d'autre préparent pour l'avenir une nouvelle entente sociale et, si

(1) Mots en français, dans le texte.

redoutables qu'ils paraissent au premier abord, créent peu à peu un lien social nouveau Cette œuvre sera sans doute plus difficile en Allemagne qu'en Angleterre où les ouvriers savent écarter tranquillement une opinion opposée à la leur. Nous sommes discuteurs, passionnés, irréconciliables. Un esprit de haine a soufflé parmi nous et l'intolérance religieuse qui depuis quelques dizaines d'années s'est remise à croître comme une mauvaise herbe a donné à cet esprit d'intransigeance un nouvel élément. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a dans les discussions sociales un élément d'entente et c'est pourquoi on ne doit pas craindre d'entrer dans ces débats, quand même on ne devrait en retirer aucune reconnaissance.

Mais le devoir qui s'impose aux classes cultivées de faire participer les classes travailleuses à leur vie intellectuelle ne restera peut-être pas éternellement lettre morte. Ici encore l'Angleterre nous donne l'exemple. Il s'y est produit un mouvement qui a précisément pour but de combler cette lacune. Je veux parler du mouvement d'expansion des Universités, c'est-à-dire de l'effort tenté par les universités pour se mettre en contact avec les populations ouvrières, pour leur communiquer une partie de leur patrimoine intellectuel, pour les élever moralement et intellectuellement et pour les aider à acquérir ou à recouvrer le sentiment de la dignité humaine. Elles emploient pour cela deux moyens. Des jeunes gens qui viennent de quitter les écoles se logent dans les quartiers ouvriers des grandes villes manufacturières et passent une partie de leur temps au milieu des ouvriers; ils ont à leur disposition des logements spéciaux où ils entretiennent et instruisent leurs auditeurs. Ils prennent en outre une part active à l'administration des intérêts de ces quartiers ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'hygiène. D'autre part, les professeurs d'université eux-mêmes ne jugent pas au-dessous de leur dignité de consacrer aux ouvriers des cours spéciaux ou des leçons et de les initier

à un enseignement plus élevé. Des examens et des certificats prouvent qu'il ne s'agit pas seulement ici d'un enseignement superficiel, moitié scientifique et moitié populaire, mais d'une instruction réelle et d'études solides.

Ces cours permettent à quelques ouvriers mieux doués, puis bientôt à toute une élite, de sortir de la masse et de s'organiser. Ils contribuent dans une mesure si faible qu'on le voudra à combler l'abîme que crée l'antagonisme des classes cultivées et des classes ignorantes. Ce n'est qu'un grain de sable pour servir à édifier le temple de la paix. Mais enfin c'est toujours un remède qui diminuera le vice capital de notre époque.

Je ne puis toutefois passer sous silence une hésitation qui me vient au sujet de ces tentatives si louables en elles-mêmes. L'ouvrier instruit voudra-t-il rester ouvrier? Consentira-t-il à renoncer aux joies du travail intellectuel, pour retourner à son dur travail de huit heures? Quittera-t-il la salle d'école où il reçoit les bienfaits de la science, pour regagner son métier de tisserand ou les ténèbres de la mine? — De plus, cette instruction acquise par l'ouvrier dans ses moments de loisirs ne peut jamais être qu'une instruction incomplète, ce que nous appelons aujourd'hui une demi-instruction. — Je reconnais volontiers que notre enseignement supérieur allemand avec sa préparation complète et ses études approfondies, ne peut être étendu à tous et devenir la règle générale. J'estime même qu'on a eu tort chez nous de vouloir rendre l'enseignement trop uniforme et de le réglementer dans tous ses détails depuis la sixième jusqu'aux examens de l'Etat; mais même en la comparant à une instruction moins approfondie et moins uniforme, l'instruction donnée aux ouvriers ne sera jamais qu'une demi-instruction. Car il ne s'agit pas seulement ici de se livrer, suivant les agréables projets de Bebel, pendant ses heures de liberté à ses études ou à son art préféré ; il s'agit d'un travail sérieux, scientifique, qui absorbe l'homme tout entier et même lui

ôte ses forces pour le travail matériel. Les études auxquelles on se livre par délassement sont un jeu ; l'acquisition de l'instruction est un travail ; les phrases n'effaceront pas cette différence et c'est pourquoi je crains qu'à part quelques individus exceptionnels, les ouvriers qui doivent fournir un dur travail manuel ne puissent s'imposer en outre le travail intellectuel nécessaire pour s'instruire. Ils resteront à moitié chemin. Or la demi-instruction, nous le voyons par l'exemple de nos instituteurs hâtivement et artificiellement instruits dans leurs écoles normales, n'est pas ce qui donne aux hommes le contentement et le bonheur. Pour me décider sur cette question, il faudrait que j'aie vu ou que je puisse voir les résultats d'un tel enseignement. Schulze-Gävernitz ne donne pas sur ce point de renseignements suffisants et d'ailleurs des faits et des exemples isolés ne pourraient nous fournir là-dessus les éléments d'une solution.

Au point où nous en sommes, nous voyons la question sociale se transformer en une question d'instruction, ce qui ne laisse pas de soulever de nouvelles difficultés et des difficultés en foule. Nos écoles sont justement appréciées, parce qu'elles donnent à tous sans exception l'éducation et un certain degré de savoir et qu'elles sont ouvertes même aux plus pauvres. Mais les services qu'elles rendent répondent-ils entièrement aux sacrifices qu'on s'est imposé pour elles ? Donnent-elles au peuple ce qui lui est le plus nécessaire et le lui donnent-elles sous la meilleure forme ; n'ont-elles pas eu souvent un enseignement arriéré et n'ont-elles pas continué d'attribuer à des vieilles idées une valeur qu'elles ont perdue ? Ce sont là les questions qu'on se pose aujourd'hui et qu'on se posera encore pendant bien des années. Les cours d'adultes et les écoles professionnelles ne manquent pas chez nous et sont, dans le Wurtemberg par exemple, en pleine prospérité ; mais dans beaucoup de provinces allemandes, on n'a pas encore pourvu d'une manière satisfaisante à l'organisation de cet

enseignement[1]. Et ceux qui en auraient le plus besoin, les enfants des ouvriers, en sont, en général, exclus. L'exemple du Wurtemberg montre encore les services que peut rendre dans une région une organisation de Réalschule [2] à bon marché et réservées aux enfants du peuple. Mais là encore les préjugés sociaux exercent leur influence stérilisante. Le sot orgueil qui regarde l'enseignement du latin comme plus distingué empêche, dans la plupart des provinces, ce genre d'école d'arriver à son plein épanouissement. Nos gymnases sont assurément meilleurs que leur réputation; mais sous l'influence de cette réputation, ils courent le risque de perdre de plus en plus leur bonne organisation et de n'être plus bientôt qu'une collection d'établissements d'instruction sans cohésion et sans unité. Un autre danger, c'est que la fréquentation de ces écoles et en général tout notre enseignement académique supérieur ne devienne de plus en plus un monopole des classes riches. On élève sans nécessité le prix des études, et l'on oblige les jeunes gens sortis des écoles à vivre pendant plusieurs années de leurs propres ressources, comme surnuméraires ou comme candidats à des examens. Par là on arrête l'afflux de sang frais qui viendrait des couches profondes du peuple et on remplit à l'avance les futurs fonctionnaires d'un ridicule orgueil de caste. D'un autre côté, beaucoup de ces jeunes gens s'arrêtent à moitié chemin, parce que les ressources leur font défaut pour aller jusqu'au bout; et ils deviennent presque fatalement des mécontents qui vont grossir les rangs de la démocratie socialiste. Enfin nos universités sont à juste titre notre orgueil; — je ne le dis pas parce que je suis un de leurs représentants. —

(1) Voyez l'étude de Gustave Schmoller, *Das untere und mittlere gewerbliche Schulwesen in Preussen*, dans les *Aufsätze zur Sozial- und Gewerbepolitik der Gegenwart*, p. 247-276. — La situation à ce point de vue est particulièrement mauvaise en Alsace-Lorraine.

(2) Ces établissements d'instruction tiennent le milieu entre les Collèges (section des sciences) et les écoles primaires supérieures. (*N. d. T.*)

Néanmoins on se répète tout bas qu'elles ne sont plus absolument ce qu'elles étaient autrefois. Ce n'est pas que leur enseignement n'ait toujours produit, autrefois comme aujourd'hui, et peut-être plus qu'aujourd'hui, des déclassés et des prolétaires de l'instruction; il suffirait de citer les étudiants errants du moyen âge. Ce reproche n'est donc pas si grave, et d'ailleurs il doit s'adresser moins aux universités et à leur enseignement qu'à l'État lui-même et à notre organisation sociale qui rend plus lourdes pour les jeunes gens pauvres les charges de la carrière de fonctionnaire. Mais il faut bien dire que cette culture générale qu'elles donnaient autrefois à leurs étudiants, cette *universalité* qui caractérisait leur enseignement et à laquelle elles doivent leur nom, tendent de plus en plus à se perdre à notre époque de division du travail et de spécialisation croissante. Or, l'instruction spéciale n'est, elle aussi, qu'une demi-instruction. Pour ce qui concerne nos écoles supérieures de filles, tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'elles n'ont produit que de mauvais résultats. Mais nous reviendrons plus tard sur ce point. En voilà assez sur ces questions d'enseignement. Nous ne voulions mettre en lumière que deux points : c'est d'abord que les questions d'instruction sont étroitement liées aux problèmes sociaux du temps présent; ensuite qu'il y a là un certain nombre de questions qui réclament une solution pratique. Mais il ne faut pas se faire de l'influence sociale de l'école une idée trop extérieure et superficielle. C'est ainsi qu'il est dangereux de charger l'école de combattre directement les doctrines de la démocratie sociale et d'espérer qu'elle obtiendrait dans cette voie de bons résultats. On créerait ainsi mille conflits entre la famille et l'école, entre les élèves et les maîtres, entre la tâche officielle du maître et ses convictions personnelles. Or, on ne fait rien à l'école sans la sincérité des convictions. Et si l'on connaît tant soit peu la nature humaine, on peut prédire que, dans presque tous les cas, la victoire

ne restera pas à la doctrine officielle et approuvée par l'autorité; car il n'est pas facile de convaincre la jeunesse de l'impossibilité ou des funestes conséquences des théories socialistes.

Généralement, on nous répète de tous les côtés : Plus d'éducation et moins d'instruction! Moins de science et plus d'action ! Attachez-vous plutôt à former des caractères ! C'est bel et bon; mais qu'on ne s'imagine pas atteindre ce résultat avec une couple d'heures d'histoire ou encore avec quelques heures d'instruction religieuse. On doit commencer par se rendre compte que l'école a déjà, depuis longtemps, travaillé à l'éducation de ses élèves et que partout où elle remplit intégralement son devoir, elle éveille en eux l'esprit social en leur inspirant le respect de la loi, l'estime du travail, la probité dans tous leurs actes, la fidélité scrupuleuse au devoir dans la tâche de tous les jours. Et de plus, quand l'instituteur est un caractère et a une vraie valeur morale, quand il sait parler avec foi et chaleur des choses divines et humaines, qu'il aime les enfants, alors on ne peut être assez reconnaissant à l'école de l'œuvre qu'elle accomplit et l'on doit témoigner cette reconnaissance aux instituteurs en relevant leur situation sociale. — Il y a enfin une foule d'améliorations à apporter dans les programmes d'études, dans les méthodes, dans l'enseignement et le système d'éducation, dans les mesures d'hygiène et dans les efforts que l'on fait pour éveiller dans l'âme de l'enfant le sentiment du beau. — Mais, avant tout, qu'on n'oublie pas deux choses : l'école a, elle aussi, une tradition et une histoire et il est important de la suivre et de la respecter; ensuite l'école a besoin d'une certaine liberté d'action. La diversité, l'initiative individuelle lui sont indispensables. Donc, la bride moins serrée! autrement c'en est fait de la vie de l'école. Je vois sur ce terrain maints progrès à faire, mais aussi, bien des voies où l'on s'égarerait. Et il me semble que nous n'avons pas évité ces dernières.

J'aurai sous peu l'occasion d'examiner en détail ces vices ou ces lacunes. Pour le moment, ce que j'ai dit peut suffire et je le résume en citant une parole de Schmoller [1] : « L'antagonisme qui crée le péril social, s'écrie-t-il, n'est pas un antagonisme de fortune, mais un antagonisme de culture et d'éducation. Toute réforme sociale doit porter sur ce point ; elle doit relever le genre de vie, le caractère, les connaissances et l'intelligence des classes inférieures. » A quoi nous ajouterons pour notre part, car c'est ce qui nous a amenés à la question de l'instruction : Toute réforme sociale, pour être efficace, doit rapprocher les distances, rendre les hommes égaux, même dans leurs plaisirs et leurs délassements ; elle doit les faire tous participer aux joies supérieures de l'art et de la beauté.

Nous voici ramenés au point de départ de toute cette discussion, à la journée de huit heures. Il faut faire en sorte que les six ou sept heures de liberté que l'on veut assurer au monde ouvrier deviennent pour lui une bénédiction et non un fléau. Quand nous aurons à parler de la famille, nous reviendrons sur cette question et nous la traiterons avec plus de développement. En attendant, nous répéterons ici ce qu'il faut dire à propos de tous les rêves d'avenir du socialisme : toute mesure brusque est un mal. La réduction universelle de la journée de travail à huit heures ou même, comme le veut Bebel, à quatre et trois heures, serait assurément, pour les ouvriers, le plus grand malheur. Des hommes sans instruction ne savent que faire de leur liberté, et le vieux proverbe est toujours vrai : L'oisiveté et l'ennui engendrent tous les vices. Il faut donc commencer par une réforme intérieure, avant de songer à des mesures et à des règlements extérieurs. A vrai dire, il y a ici une sorte de cercle vicieux. Ceci n'est possible que par cela et inversement. Sans air libre pour les poumons, sans loisirs pour s'instruire, comment l'ouvrier se

(1) Schmoller. Note 8 de l'ouvrage cité plus haut, p. 276.

créera-t-il une nouvelle vie intellectuelle? — Oui, il y a ici, semble-t-il, un cercle vicieux, et les ouvriers ont raison quand ils réclament une diminution considérable de la journée de travail ; peut-être même quand ils réclament la journée de huit heures. Mais sans parler des intérêts de l'industrie, l'Etat n'a pas moins raison quand il se refuse à imposer par voie légale propre le maximum de huit heures pour la journée de travail.

Ceci nous ramène en arrière à une question essentielle qui se pose au début de toute cette discussion. Je veux parler du problème de l'intervention de l'État et de la libre initiative. Après le congrès de Halle et l'abandon de la loi d'airain qui comble en partie l'abîme qui existait entre le socialisme et notre organisation actuelle, les appels à l'intervention de l'État seront de plus en plus fréquents et de plus en plus énergiques dans le parti socialiste [1]. Mais tout ce qu'il obtiendra en ce sens ne sera jamais regardé par lui que comme un acompte et, après comme avant, il gardera l'espoir de mettre de plus en plus l'État sous sa dépendance et finalement de l'absorber entièrement.

Que faut-il penser de cette prétention et en général de la question qui se pose ici, celle de l'antinomie entre l'intervention de l'État et l'initiative individuelle ?

Il est incontestable que l'initiative personnelle est supérieure au point de vue moral. Supposez une caisse constituée par de petits apports qui exigent de l'ouvrier la pratique de l'économie et le sacrifice de certains plaisirs ; supposez-la administrée par un groupe d'associés qui s'habituent ainsi à la pratique de la justice et de la probité contrôlée par la communauté qui doit apprendre à apprécier les services rendus à la collectivité et à exercer la justice distributive ; — cette entreprise n'exerce-t-elle pas une

(1) Le Congrès de Berlin vient de déclarer que la démocratie sociale n'a rien de commun avec le socialisme d'État (1892). Bebel et Liebknecht veulent maintenir le caractère révolutionnaire du parti social démocrate. (*N. d. T.*)

action morale et éducatrice infiniment plus grande qu'une organisation administrée et subventionnée par l'État et soumise au régime bureaucratique? Aussi l'initiative particulière est-elle préférable à tout le reste. Ce qui se passe en Angleterre montre que les bons ouvriers peuvent réussir dans cette voie. Les Trades-Unions, depuis qu'on leur a laissé toute liberté pour leur organisation, ont amélioré la situation matérielle et élevé le niveau intellectuel de leurs membres. C'est pourquoi, se rendant compte de leur valeur et de leur force, elles repoussent expressément et en principe l'intervention de l'État. Les membres de ces associations sont ainsi animés d'un sentiment de force et d'indépendance, d'un esprit d'ordre, de discipline, d'honneur et de devoir. Il est vrai que les ouvriers non instruits restent bien loin d'une pareille organisation; ils ne peuvent se suffire à eux-mêmes et réclament l'intervention de l'État avec non moins de violence qu'on ne le fait chez nous. Nous dirons plus loin un mot de la question de savoir si des organisations semblables aux Trades-Unions peuvent subsister dans l'État sans danger pour ce dernier. En attendant, l'expérience ne peut nous permettre de trancher la question, d'autant plus que dans l'organisation solide et compacte de la monarchie allemande ces associations pourraient agir d'une façon toute différente et devenir un élément de dissolution beaucoup plus énergique qu'elles ne peuvent l'être dans la structure plus lâche de l'Etat anglais.

Si le self-help est la tendance dominante de l'Angleterre, le recours à l'État est la caractéristique de l'Allemagne. Nous sommes un peuple mis en tutelle depuis des siècles. Nos administrations indépendantes sont jeunes et sous beaucoup de rapports imparfaites. Nous avons de bons fonctionnaires qui connaissent leurs devoirs et savent les remplir. La discipline de fer de notre armée fait notre orgueil. Chez nous, le développement physique même exclut la liberté. Nous ne faisons pas de boxe, mais de la gymnastique, et la gymnastique prend toujours plus ou moins

le caractère d'un exercice militaire au lieu d'être un exercice libre et un jeu. De plus, pendant les vingt dernières années, la forte main de Bismarck, en nous assurant la sécurité, nous a fait perdre le sentiment de la responsabilité et de l'initiative. — C'est pour cela que dans les cas difficiles et même faciles nous en appelons à l'aide et à la police de l'État; nous abandonnons tout à son initiative. — Pourquoi, dès lors, ne pas remettre aussi entre ses mains la solution de la question la plus difficile, la question sociale? — « C'est à peine si l'on a fait entendre quelques appels à l'initiative privée en faveur des ouvriers allemands. » (Sidney Withman [1].) Bien plus, l'initiative privée est dénigrée et mal vue, et l'État est si souvent intervenu en faveur des masses que l'on s'est habitué à son intervention, en se déshabituant de toute autre initiative. Le mode de votation établit encore entre l'Angleterre et l'Allemagne une différence à cet égard. En Angleterre, même après les dernières lois qui élargissent le droit de vote, le prolétariat des ouvriers non instruits reste en dehors de ce droit. Chez nous, le suffrage universel donne aux ouvriers l'espoir de se rendre maîtres, dans un temps donné, du pouvoir législatif, surtout si l'on continue à écarter du Reichstag, en ne payant pas les députés, la moyenne classe instruite. Enfin, notre conception de l'État est devenue de nos jours absolument différente de ce qu'elle était au temps de Guillaume de Humboldt. Elle ne s'oppose plus à ce que l'on recoure à l'État et nous trouvons tout naturel que celui-ci réponde à notre appel. Nous savons tous avec quels sentiments généreux l'État est entré dans ce rôle, et le message du 17 novembre 1881 nous a, en son temps, remplis d'étonnement [2].

(1) Sidney Withman, *op. cit.*, p. 25.

(2) Ce message de l'empereur Guillaume Ier affirme pour la première fois le devoir qu'a l'Etat de prendre l'initiative des réformes sociales en faveur des ouvriers. Il constitue une sorte de proclamation officielle du socialisme d'Etat.

Mais une objection est possible et je ne sais pas si l'expérience ne commence pas déjà à lui donner raison dans une certaine mesure. L'intervention toujours croissante de l'Etat et l'organisation bureaucratique qui en résultera n'étoufferont-elles pas toute initiative personnelle chez les travailleurs et ne les amèneront-elles pas à tout attendre de l'Etat ? Les utopistes veulent transformer les ouvriers en employés de l'Etat et en fonctionnaires ; mais ils oublient qu'il faut pour cela une éducation préalable. La probité professionnelle, l'intégrité et la conscience scrupuleuse de nos fonctionnaires allemands sont le résultat d'une longue discipline, le fruit d'une rude école. Ce serait faire fausse route que de vouloir du jour au lendemain combler l'ouvrier des bienfaits de l'Etat, pour voir si par là on lui inculquerait l'amour de l'Etat et l'attachement à ses devoirs. Le pis n'est pas que la convoitise grandirait à mesure que la main de l'Etat s'ouvrirait davantage, mais que les ouvriers ne seraient plus que des créanciers de l'Etat qui voudraient exercer des droits sans avoir ni la notion ni l'habitude du devoir.

Tout à côté de la voie royale de la monarchie socialiste qui vient en aide aux faibles est, comme on le sait, le chemin funeste du césarisme qui nourrit les masses de pain et de spectacles sans les rassasier jamais ni les contenter. En Allemagne, il n'y a de solution possible que par l'assistance de l'Etat. Mais cette assistance doit agir de façon à provoquer l'initiative privée et à se rendre elle-même de plus en plus inutile. Ou, pour employer la formule de Sidney Withman [2], « la discipline qui jusqu'à présent a agi de haut en bas doit désormais pénétrer de bas en haut toute la masse du peuple ». En termes plus clairs, cela signifie que les ouvriers doivent contribuer eux-mêmes à toutes les dispositions prises en leur faveur. Et ils doivent y contribuer non seulement par l'argent,

(1) Sidney Withman, *op. cit.*, p. 25.

mais encore et surtout par une entente commune et par une vraie intelligence de leurs intérêts. L'administration de l'affaire ou tout au moins au début, une partie de cette administration leur sera attribuée. C'est ainsi seulement qu'ils apprendront à se sacrifier à la communauté et qu'ils se prépareront intellectuellement et moralement à servir la société.

Ainsi est possible la conciliation de ces deux systèmes que nous n'avons encore vus que dans leur antagonisme : l'individualisme et le socialisme. L'État doit intervenir ; mais pour éveiller l'initiative privée. L'esprit social doit se développer indépendamment des règlements et des formes extérieures ; il doit inspirer à chaque individu cette idée que tout dépend avant tout de lui et de sa propre initiative ; il doit faire de chacun de nous une personnalité libre et consciente d'elle-même, un caractère. « Ainsi la plus large liberté de l'individu se conciliera avec la plus active coopération de chacun au bien de tous [1]. »

Les patrons n'ont pas moins besoin que les ouvriers d'être soumis à cette éducation morale et sociale. C'est là la part de vérité que contiennent les doctrines de Brentano. Mais il ne faut pas négliger non plus l'autre élément de la question que j'ai mis ici, à cause de cela, en première ligne : l'éducation de l'ouvrier.

Depuis longtemps nous ne rencontrons plus guère parmi les patrons, surtout en Allemagne, ces égoïstes féroces et systématiques, tels qu'il avait pu s'en produire au moment du triomphe complet de l'individualisme. Nous le devons à l'esprit public qui a toujours une certaine influence sur les patrons, en même temps qu'aux résistances que l'État a de tout temps opposées chez nous aux tendances individualistes. Ceux même qui ont montré de la mauvaise volonté ont trouvé des barrières qui les ont arrêtés. —

(1) Expression de Félix Adler, citée par Salter (*Op. cit.*, t. III, p. 48).

Enfin, soit de gré, soit de force, soit habileté, soit humanité, nos patrons ont pris à tâche de venir en aide par diverses mesures aux ouvriers et de rendre leur situation plus tolérable et plus digne d'êtres humains. Et surtout lorsque le fabricant est aidé dans cette œuvre d'humanité par sa femme et par sa fille, il y a dans le bien qu'ils font je ne sais quelle grâce et quel charme qu'y ajoute le cœur de la femme.

Donc, au début, c'est la bienfaisance que nous voyons agir ; c'est la sollicitude d'un bon maître pour ses subordonnés ou d'un père pour ses enfants. Mais ce rôle de chef de famille est très délicat, par le fait même qu'il confirme le patron dans le sentiment de sa supériorité et de sa souveraineté. Il ressemble quelque peu à ce despotisme éclairé qui prend pour formule : « Tout pour le peuple, rien par le peuple. » — Un tel régime peut convenir à une société restreinte, à une entreprise particulière dans laquelle le patron a constamment sous les yeux tous ses hommes et les connaît individuellement. Il peut durer tant qu'il y a à la tête de l'entreprise un homme de tact, peut-être même un « self-made » qui, sorti lui-même des rangs des ouvriers, est resté très près d'eux, par son éducation et par sa façon d'entendre la vie. — Mais dès la seconde génération il en sera tout autrement.

Un nouveau Pharaon sera appelé au trône d'Egypte. Le jeune maître se montrera hautain, absolu et orgueilleux. La paternelle prévoyance du chef disparu sera remplacée par l'attitude hautaine et blessante du patron qui a la conscience de sa situation de maître.

Mais ce qu'il y a de pis pour l'ouvrier, c'est qu'il ne trouve dans tout cela aucune garantie de durée, aucun droit permanent, aucune sécurité positive. Ces bienfaits qui dépendent absolument de la personne du bienfaiteur ne peuvent lui donner satisfaction, parce qu'ils ne lui garantissent pas la tranquillité et qu'il a toujours un changement à redouter. De son côté, le patron, justement irrité de

l'ingratitude de ses obligés, sent croître dans son cœur la haine et le mépris des hommes. La bienfaisance cordiale et la reconnaissance qui devraient exister sont remplacées chez les uns par l'ingratitude et le mécontentement, chez l'autre par un mépris pessimiste et hautain. D'un côté comme de l'autre, absence absolue de tout sentiment d'entente et de collaboration sociale ; mais, au contraire, une hostilité pleine d'amertume et d'aigreur qui se traduit à la première occasion par d'irréconciliables conflits. — C'est pourquoi il en est de ces œuvres particulières d'assistance comme de l'assistance de l'État. Elles ne peuvent réussir qu'à la condition de rendre possible et de faire naître une assistance due à l'initiative des ouvriers eux-mêmes. Mais une assistance pratiquée en vue de favoriser l'initiative a pour but final la liberté générale, l'égalité des droits et l'autonomie des personnes. — Nos patrons ont une grande peine à reconnaître cette vérité et à agir dans cet esprit de désintéressement. Car rien ne flatte plus la vanité humaine que d'exercer la bienfaisance et de jouer à l'égard des autres le rôle d'une providence. Mais l'esprit social leur demande impérieusement de faire le sacrifice de cette vanité. Toutes les fois qu'ils font une innovation en faveur de leurs ouvriers, ils doivent effacer leur personnalité et leur abandonner autant que possible la libre administration de l'affaire. Ils ne doivent pas toutefois devenir impersonnels ; mais ils doivent rester, selon l'expression de Carlyle, les lieutenants industriels, les capitaines de l'armée du travail, sans se laisser décourager par l'ingratitude ni aigrir par l'opposition. Je sais que c'est beaucoup demander au tact, à l'abnégation et au désintéressement du chef d'atelier. Peut-être serait-il possible de faire appel ici encore à l'égoïsme et de leur représenter que ces sacrifices apparents sont au fond un habile calcul, puisque par ce moyen il obtiendra un meilleur personnel. Mais cette raison ne peut avoir de valeur réelle à nos yeux. Le véritable esprit social, en effet, doit consister à nous sacrifier au

besoin des autres, à ne compter pour rien nos propres intérêts quand il s'agit des leurs, à nous reconnaître en eux et à les regarder comme une libre personnalité jouissant de droits égaux aux nôtres.

Pour réaliser cette égalité de droits, on peut recourir à un autre moyen, sur lequel malheureusement nos patrons sont loin d'être d'accord et dont l'application n'a pas donné de bons résultats même dans la République suisse [1]. Je veux parler d'une organisation où les ouvriers seraient admis à participer à la gestion de la fabrique, où le taux des salaires et la durée du travail seraient fixés d'une façon régulière et en quelque sorte avec les formes parlementaires, en vertu d'un accord entre les patrons et ouvriers et où enfin la discussion des intérêts généraux serait soumise à des comités ouvriers. La discipline, venant d'en haut, nous paraît toujours la seule forme possible d'organisation. Nous ne pouvons concevoir que l'on puisse se faire à soi-même un règlement et le fabricant dont la méfiance est, il faut le dire, souvent justifiée, ne croit pas l'ouvrier capable de modérer ses prétentions en tenant compte de la situation économique générale. Pourtant ce qui se passe en Angleterre montre qu'il n'y a là rien d'impossible. En Angleterre, les associations ouvrières ont peu à peu conquis tous ces droits et ordinairement elles n'en font aucun abus. Je ne doute nullement que ce ne soit là le but à atteindre, si l'on veut prendre au sérieux la liberté et la personnalité même du plus infime ouvrier. Il faut, avec un peuple libre, se maintenir constamment sur le terrain de la liberté. Mais la liberté exige une éducation spéciale non seulement de celui qui la reçoit, mais aussi de celui qui la donne et qui pour cela doit renoncer à son omnipotence. Nos fabricants devraient, il me semble, avoir l'intelligence assez large pour voir ces choses à temps et pour

(1) Ce sujet est spécialement traité par G. Königs, *Die Durchführung des schweizerischen Fabrikgesetzes*, 1891, p. 75.

résoudre d'eux-mêmes la question avant d'y être contraints par la force.

Ne peut-on faire un pas de plus et l'entrepreneur ne peut-il faire participer ses ouvriers aux bénéfices [1]? Schmoller a récemment soutenu ce projet avec beaucoup d'ardeur. Il veut naturellement que le salaire fixe subsiste concurremment avec la participation de l'ouvrier aux bénéfices. On réunirait par là, dit-il, les avantages de la gestion républicaine et de la gestion monarchique. — Ainsi le système patriarcal et précaire des gratifications et des étrennes serait remplacé par une participation aux bénéfices établie d'après des conventions déterminées; ainsi au mode de paiement tel qu'il existe sous le régime individualiste et qui a l'inconvénient d'isoler l'individu et de développer l'égoïsme, s'oppose le régime de la participation qui intéresse tous les associés à la prospérité de l'entreprise et les excite ainsi à l'effort collectif. Presque partout où des essais ont été faits, les résultats ont, paraît-il, été très satisfaisants. « Les entrepreneurs sont unanimes à reconnaître, dit Schmoller, que les efforts des ouvriers, leur zèle, le soin qu'ils prennent du matériel et des machines ont augmenté au fur et à mesure que les parts qu'ils touchaient élevaient davantage leur salaire. Ainsi les entrepreneurs ont fait une bonne affaire et ont payé les parts non de leur poche, mais sur l'augmentation des revenus de l'entreprise. Les employés et les ouvriers ne changent plus aussi souvent que par le passé, les ouvriers sont attachés à l'entreprise; le personnel d'inspection peut être réduit; enfin des petits larcins de toute sorte qu'on ne pouvait auparavant empêcher disparaissent parce que les ouvriers voient que par ces délits ils se font tort à eux-mêmes. Presque partout le système de la participation aux bénéfices a fait preuve d'une remarquable influence éducatrice. L'ouvrier

(1) G. Schmoller. *Sur la participation aux bénéfices*. Voyez son ouvrage déjà cité. Le passage que nous citons dans le texte se trouve page 455 et suivantes.

qui reçoit une part se demande constamment quelles sont les innovations avantageuses qu'il y aurait à faire; il devient inventif; il perfectionne la production sans avoir besoin d'y être incité; enfin il s'initie aux vicissitudes de la vie des affaires et il renonce aux prétentions et aux projets utopiques. D'un ennemi il devient pour le patron un associé et un co-intéressé. Les rapports d'un grand nombre de ces maisons proclament qu'on peut sous ce régime exiger des ouvriers une ponctualité, une précision, une perfection du travail qu'on n'avait pu obtenir des ouvriers payés au salaire fixe. Rien de plus naturel, puisque l'ouvrier qui reçoit un salaire fixe travaille pour autrui, tandis que celui qui participe aux bénéfices travaille pour lui-même. » (Schmoller.)

Mais si grands que soient les avantages du système de la participation, il ne nous fournit pas encore complètement la solution cherchée. Le fabricant redoute que ce système ne lui enlève le commandement dans sa propre maison et que ses ouvriers n'aient la prétention de contrôler et de critiquer ses comptes. Il y voit une pente funeste qui nous ferait descendre toujours plus bas et nous conduirait à la dissolution de tout ce qui existe. Les ouvriers eux-mêmes n'y trouvent pas toujours leur compte. Ils peuvent croire qu'on veut réduire le salaire fixe et rendre incertaine et précaire une partie de ce qui leur reviendrait de droit. Car il va de soi que le boni sur les bénéfices ne leur est payé que lorsque l'entreprise prospère. Enfin il est une chose qui donne à penser : c'est que bon nombre de ces tentatives ont échoué et qu'après avoir essayé du nouveau système on a été forcé de revenir à l'ancien.

Il ne faut voir d'ailleurs dans la participation aux bénéfices qu'un des moyens qui, à côté des associations de production, des unions de métiers, des comités ouvriers et des mesures d'assistance de toute sorte, peuvent être mis en œuvre pour contribuer à l'éducation sociale des patrons et des ouvriers qui doivent ainsi amener le règne de la paix.

L'idée dont s'inspire ce système, c'est-à-dire la fusion du principe d'association avec l'ancien régime directorial et patronal est une heureuse idée. Elle sera surtout féconde si l'on renonce à appliquer violemment et brusquement ces réformes, comme le veulent les doctrinaires. Il faut avec *Schmoller* reconnaître que les mesures extérieures doivent aller de pair avec une réforme intérieure et que l'éducation sociale est la condition de tout le reste.

Enfin, il nous reste un dernier point à éclaircir. Il semble que la solution de tout cela aboutisse à l'absorption des petites industries dans les grandes entreprises. Or on peut se demander si ce mouvement ne doit pas être plutôt contrarié que favorisé. Naturellement il n'est pas question ici d'arrêter dans son essor la grande industrie et de lui porter le coup de mort. Mais ne serait-il pas à propos de protéger les petites industries et de s'intéresser au maintien des petits patrons ? Quand on pense au fond de moralité qui s'est accumulé depuis le moyen âge dans cette classe si respectable de la petite bourgeoisie, on sera tenté de regretter toute mesure qui lui serait défavorable ; de se réjouir de toute mesure de protection prise en sa faveur [1]. — Sans doute — mais on peut aussi poser la question autrement : Ne serait-il pas possible d'inculquer à nos ouvriers de la grande industrie, sous une forme différente et plus libre, l'esprit qui animait ce monde de la petite bourgeoisie et des petits patrons ? En particulier les relations cordiales qui existaient alors entre le maître et les compagnons (relations qui, si j'en crois ce que je vois autour de moi, ont bien disparu aujourd'hui et qui ne seront pas avantageusement remplacées par une législation sur les contrats), ces relations, dis-je, ne pourraient-elles pas revivre aujourd'hui entre le grand industriel et ses ouvriers et remplir et vivifier d'un contenu moral la forme juridique du contrat ?

(1) Il faut louer sans réserves la tentative faite dans ce sens par Schulze-Delitzsch. (*Note de l'auteur.*)

Il me semble que cela n'est pas impossible. Seulement ce ne sont pas les contrats ni les contraintes légales qu'ils peuvent invoquer qui créeront et maintiendront l'accord. Au contraire, c'est là seulement où la paix habite, où patron et ouvriers s'unissent dans un même sentiment de justice et sont également satisfaits les uns des autres qu'en dehors de tout contrat des relations durables s'établiront et que l'instabilité actuelle sera remplacée par l'avènement d'une race nouvelle d'ouvriers attachés à demeure et dévoués à l'entreprise [1].

Pour résumer ce que nous avons dit de tous ces moyens proposés pour arriver à la paix sociale, nous en revenons toujours à la même conclusion : La seule solution pratique consiste à faire naître parmi nous l'esprit social, à soumettre les deux parties, patron et ouvriers, à cette discipline morale, à agir sur eux par la parole et par le fait, en employant pour cela tous les moyens : l'instruction, la force de l'habitude, les enseignements de l'expérience, l'autorité de la morale et des lois. Et nous sommes d'autant plus impérieusement appelés à collaborer à cette œuvre, que nous sommes tous en quelque façon ouvriers ou patrons ou les deux à la fois. Chacun pour sa part pourra contribuer à cette grande solution et y réussira d'autant mieux qu'il y apportera plus de résolution et d'énergie. Nous autres, gens des classes instruites, nous avons tous dans notre maison, dans la personne de nos serviteurs une partie de la question sociale. C'est ici, il me semble, que le besoin d'amélioration se fait sentir le plus. Les plaintes sur les mauvais serviteurs ne prouvent qu'une chose : l'existence d'un vice dans notre situation sociale actuelle. Le mot de maître n'entraîne plus que l'idée de domination impérieuse et blessante tandis qu'au mot de serviteur s'attache le sens de valet ou d'esclave. Abandonnons donc ces

(1) Schmoller. *La nature des contrats relatifs au travail et la rupture des conventions*, ouvrage cité, p. 64-130.

mots et abandonnons aussi ces idées. Demandez-vous, lecteur, et vous, lectrice, si vous ne pourriez pas faire mieux avec un peu de bonne volonté. — Mais avec de la bonne volonté. — Cela est essentiel et vos gens doivent la sentir. Vous devez avoir un cœur pour eux et ils deviendront capables d'en avoir un pour vous, car vous êtes des hommes les uns et les autres. Autrement, leur situation dans votre maison pourra s'améliorer ; mais vous ne les aurez pas, eux, rendus meilleurs et vous-mêmes ne le serez pas devenus. Mais ce n'est là qu'un exemple en passant. La tâche est immense ; elle s'étend à tout. C'est cette grandeur même qui fait le péril de demain et de tout l'avenir. Car qu'on ait déjà beaucoup fait pour aplanir les difficultés, pour organiser la masse, il reste à faire infiniment plus encore et le grand problème reste toujours non résolu : — Comment avec des éléments bruts et non dégrossis former une société organisée et disciplinée ? — L'histoire du monde nous laissera-t-elle le temps de faire cette éducation de l'humanité ? Il me semble parfois que les vers d'Uhland sur la situation politique en 1816 s'appliquent à notre situation sociale actuelle : « Tout est encore désespéré ; pourtant j'ai vu plus d'un œil s'enflammer ; j'ai entendu battre plus d'un cœur. » De 1816 sont sortis 1866 et 1870. Mais dans l'intervalle nous avons eu les années agitées de 1830 et 1848. Il est vrai que l'histoire du monde ne se répète pas d'ordinaire ; elle poursuit sa marche inflexible sans se soucier des individus ni même des nations. Et cependant que serait-elle sans les nations et sans les individus? Donc, *Sursum corda !* haut les cœurs ! Peut-être est-ce de vous que dépend le salut !

CHAPITRE IV

L'ÉTAT ET L'ÉGLISE ; LA PATRIE ET L'INTERNATIONALISME

Le socialisme trouve devant lui des institutions établies : l'État, l'Église et la Famille. Quelle sera son attitude vis-à-vis d'elles ? Est-il disposé à les traiter en ennemies, à les détruire et à les remplacer ou bien cherchera-t-il à faire alliance avec elles, à se les assimiler et à les accommoder à ses principes ? Ces questions exigent une réponse.

Comme nous avons déjà traité en partie la question de l'État et celle de l'Église, nous pourrons être brefs. — Le socialisme bien compris et se comprenant lui-même ne supprime pas l'État. Bien au contraire, il aspire à le subordonner à ses principes, à lui communiquer son esprit et à étendre considérablement les limites de son action. Dès aujourd'hui, il réclame instamment son intervention et il lui assigne un rôle analogue, quoique en un certain sens complètement opposé à celui du Leviathan de Hobbes qui supprime toute initiative particulière. Tout à l'État ! Telle est la devise du futur état socialiste. Il n'y a que les partis extrêmes, quelques socialistes russes et tout le clan des anarchistes qui veulent détruire l'État et le dissoudre en petites communes indépendantes. Ce serait là s'éloigner du but poursuivi qui est l'établissement d'une production en grand, d'une gestion réglementée de la production et de la consommation et d'une répartition socialisée de la richesse produite. Il est impossible de nier que cette

forme communiste ne soit en contradiction absolue avec le principe fondamental du socialisme.

Bebel pense, il est vrai [1], *que si l'on supprime la propriété privée, si les oppositions de classes s'éteignent, l'Etat disparaîtra lui aussi insensiblement et que son organisation devenue superflue s'évanouira sans que nous nous en apercevions.* — Mais la façon dont il décrit cette évolution d'après Frédéric Engels montre bien qu'il n'y a ici qu'une querelle de mots ou qu'un procédé commode pour échapper à certaines difficultés embarrassantes. Il est certain que le gouvernement politique fera place à une gestion économique des intérêts sociaux et des moyens de production, que le mécanisme politique disparaîtra ou du moins sera considérablement réduit, que nombre de lois et de fonctions deviendront inutiles et qu'ainsi on sera en droit de dire à la rigueur qu'il *n'y aura plus que la société socialisée* et que l'État démocrate socialiste aura cessé d'exister. Mais, en attendant, nous pouvons continuer à parler de l'État socialiste futur avec d'autant plus de raison qu'il est la seule forme sous laquelle nous puissions nous représenter la force sociale capable d'entreprendre et de mener à bonne fin une tache économique aussi considérable.

Au reste, l'idée d'étendre de plus en plus les pouvoirs de l'État ne nous effraye plus comme autrefois. En fait nous vivons sous le régime de la centralisation ; nous assistons tranquillement à ses progrès comme à une chose nécessaire et nous les favorisons même en maintes circonstances. Nous la défendons par le vote et par la presse et nous examinons comme une chose toute naturelle les avantages et les inconvénients d'une extension croissante des attributions du pouvoir central. On peut certes accorder à Bebel [2] que l'État actuel n'est pas socialiste et que son administration ne répond pas aux principes et à l'idéal

(1) Bebel. *La Femme*, p. 311 et suiv. Cf. aussi p. 284.

(2) Bebel. *La Femme*, p. 291 et suiv.

du socialisme. Mais lorsque Bebel invoque à l'appui de sa théorie l'ordre donné dans la marine impériale de n'occuper aucun ouvrier âgé de plus de quarante ans, ce fait, dont je n'ai pas d'ailleurs contrôlé l'exactitude, prouve tout au plus que l'État est capable dans certains cas de se montrer exploiteur aussi bien que les entrepreneurs particuliers et d'oublier les devoirs d'humanité qu'il devrait observer. C'est ce que prouvent encore les récents événements du plateau de Glatz. Bebel ne niera pas du moins que la main-mise de l'État sur les administrations telles que celles des postes, des télégraphes, des chemins de fer et autres semblables ne doive être regardée comme un acheminement vers la transformation de tous les moyens de production en propriété socialisée. Il faut donc reconnaître que peu à peu, grâce à ce régime de concentration des fonctions sociales entre les mains de l'État, tel qu'il a été pratiqué dans les vingt dernières années, grâce aussi au mouvement des syndicats industriels (*Kartell-bewegung*) qui l'a préparé et qui a réagi contre l'atomisme social de l'individualisme, nous nous sommes rapprochés de plus en plus des idées et des doctrines socialistes. Personne n'est plus scandalisé aujourd'hui par le projet qui consiste à confier à l'État le soin de trouver un remède à la situation sociale, bien que ce projet soit peut-être prématuré, qu'il repose sur des espérances exagérées et artificielles et qu'il doive dans tous les cas créer un grave précédent. Personne, en effet, n'est capable de dire où sont, dans une telle entreprise, les limites de ce qui est possible, légitime et avantageux et encore moins de prévoir quelles sont les limites auxquelles on s'arrêtera en fait. Peut-être la question du monopole agraire sera-t-elle dans un avenir peu éloigné celle à propos de laquelle le socialisme aura pour la première fois à faire ses preuves. Ce premier essai montrerait déjà combien est puissante l'influence de l'habitude, combien sont compliqués et multiples les rapports dont il faut tenir compte et combien énormes les difficultés à vaincre.

Il est toutefois un point qui ressort de ce que nous avons dit. C'est que notre conception de l'Etat et de ses fonctions est aujourd'hui complètement différente de celle que soutenait Guillaume de Humboldt dans son ouvrage déjà cité[1] : *Les limites de l'action de l'Etat*. La thèse qu'il défend et qui consiste à dire que l'Etat doit s'abstenir de toute intervention ayant pour objet le bien-être positif des citoyens nous semble aujourd'hui une énormité. Il n'existe pas de formule générale qui détermine exactement les limites de l'intervention légitime de l'Etat[2]. Nous dirons seulement que cette limite doit rester à égale distance du trop et du trop peu : dans les cas particuliers la fixation de cette limite dépendra essentiellement des considérations d'intérêt général, des besoins et des sentiments, des opinions et des habitudes. — Pour le moment, en ce qui concerne la réglementation des intérêts matériels, nous sommes disposés à réclamer énergiquement et toujours davantage l'intervention de l'Etat ; au contraire, les intérêts intellectuels, par exemple ceux de l'éducation et du haut enseignement[3],

(1) Voyez plus haut, ch. I.

(2) Paulsen établit une formule de ce genre dans son système d'éthique, p. 847 et suiv. « L'intervention de l'Etat, dit-il, est d'autant plus nécessaire que la sphère d'activité dont il s'agit a une action plus immédiate sur la vie de l'ensemble et que l'accomplissement de cette fonction indispensable est moins assurée par l'initiative privée. Cette intervention aura lieu d'autant plus aisément qu'il s'agira d'une sphère d'activité plus générale et plus impersonnelle, passible d'un contrôle et soumise à la contrainte légale. Par contre, plus une sphère d'activité est individuelle et personnelle, plus elle échappe à la contrainte et au contrôle, plus elle doit être soustraite à l'intervention et à la réglementation de l'Etat » (Paulsen.) J'ai déjà en un autre endroit (*Philosophische Monatshefte*, 1890, p. 432) fait ressortir l'indécision de cette formule en demandant si, d'après elle, le cas d'ivresse doit donner lieu, oui ou non, à une action de la collectivité contre l'individu. La formule de Paulsen peut être invoquée aussi bien en faveur de l'affirmative qu'en faveur de la négative.

(3) V., sur cette question, l'intéressant écrit de Paul Cauer : *Etat*

réclament plus de liberté que l'Etat ne nous en a laissé depuis quelque temps. Voilà ce qui nous paraît juste aujourd'hui, bien que d'un côté le projet d'étendre les pouvoirs de l'Etat dans le premier ordre d'idées provoque encore une forte opposition, et, que d'un autre côté l'Etat ne se montre pas disposé à se résigner à un amoindrissement de ses prérogatives dans les questions qui touchent aux intérêts intellectuels. Ajoutons que l'esprit de domination dont nous savons l'Eglise animée nous commande la plus grande prudence, pour que les événements qui ont eu lieu en Belgique ne se produisent pas dans les régions catholiques de l'Allemagne.

Si le socialisme, même poussé à l'extrême, ne nie pas l'Etat en tant qu'Etat [1], il en est tout autrement si l'on demande quel sera son attitude vis-à-vis des Etats nationaux actuels. Il s'agit ici de savoir : 1° quelles seront les limites du futur Etat socialiste et 2° quelle sera la constitution qu'il se donnera.

Pour commencer par le premier point, il semble bien tout d'abord que les différents Etats pourraient se socialiser sans perdre pour cela leur nationalité. Bellamy parle de constituer un grand nombre de républiques industrielles ; il n'y a que dans l'Amérique du Nord qu'il veut réunir les différents Etats en un seul Etat industriel et faire disparaître comme superflues les distinctions d'Etat; Hertzka [2] déclare expressément qu'*on ne peut admettre que l'évolution sociale*

et Education. Réflexions politico-scolaires (1890). Dans cet écrit l'auteur nous ramène en arrière, jusqu'aux doctrines de Guillaume de Humboldt. Cauer, qui a peut-être toujours vécu dans un milieu protestant, semble ne pas soupçonner quel est l'héritier qui, en cas d'abdication de l'Etat, guette la domination de l'école.

(1) Bellamy, *Cent ans après*, et Th. Hertzka, *die Gesetze der Sozialen Entwicklung*, p. 267.

Voyez aussi Th. Ziegler. *Vie Fragen der Schulreform* (1891).

(2) Cette thèse a été pourtant depuis soutenue par Bebel au Reichstag. (Voyez le discours de Bebel, édité par le *Vorwærts : Kunfstaat und Sozial democratien.* (*N. d. T.*)

ait une marche parfaitement égale dans tout l'univers ni même seulement dans tous les Etats civilisés de l'Occident; mais qu'à côté d'Etats où le principe de la Justice économique aura complètement triomphé et où le progrès social sera arrivé à son terme, il se trouvera d'autres Etats où cette évolution ne sera encore qu'ébauchée ou même ne sera pas commencée.

Mais ce n'est pas sans de grandes difficultés qu'on se représente un Etat socialiste entouré d'Etats organisés d'après le système individualiste. L'Etat socialiste rejette l'argent en principe et cependant il en aura besoin pour ses relations extérieures. Il se trouvera ainsi dès le début dans la même situation que Sparte avec sa monnaie de fer. De plus, alors que l'Etat socialiste est essentiellement libre-échangiste, il sera forcé pourtant de fermer ses frontières aux habitants des pays limitrophes pour empêcher que son système de répartition et de contrôle ne soit troublé à chaque instant par l'importation et l'exportation ainsi que par l'immigration des ouvriers étrangers [1].

A cette difficulté s'en ajoute une autre. Je veux parler de l'antipathie universelle des socialistes pour nos armées permanentes et improductives. On ne peut concevoir qu'un Etat socialiste prétende se maintenir sans armée ou tout au moins sans milices au milieu d'un monde hérissé d'armes tel que notre monde européen. Aussi Bellamy avait-il tout avantage à placer son utopie en Amérique. L'Angleterre pourrait aussi, grâce à sa situation insulaire, se regarder comme à l'abri de tout danger; peut-être même nos petits Etats européens échapperaient-ils au péril, protégés qu'ils sont par la rivalité des grands Etats. Mais nous ?... — Aussi Hertzka reconnaît-il que « l'Etat socialiste ne pourra se passer des forces militaires, s'il ne veut pas devenir la proie facile d'un voisin déprédateur qui, bien qu'inférieur

(1) Les explications d'Hertzka (p. 204 et suiv.) n'ont pu me convaincre de la non-existence de cette difficulté.

à lui sous tous les autres rapports, lui serait néanmoins supérieur au point de vue militaire ». Il nous menace même de l'invasion « des peuplades demi-sauvages de l'Asie centrale dont les hordes innombrables se rueraient probablement sur les États européens dans le cas où ces derniers, par suite de l'émancipation sociale, perdraient leur valeur guerrière à mesure que s'accroîtrait leur richesse ». Il exprime, il est vrai, l'espoir que « même dans une lutte guerrière l'Etat déprédateur, attendu que les citoyens libres, intelligents, harmonieusement développés qui composent la société de type industriel trouveraient devant eux les prolétaires affamés et épuisés au physique et au moral qui composent la société de type guerrier ». Espoir bien chimérique, il faut le reconnaître, et même assez choquant pour nous. Notre armée allemande n'est pourtant pas un « ramassis de prolétaires et de vagabonds épuisés » et il suffit de jeter un coup d'œil sur les troupes suisses pour voir ce que valent par contre des milices bourgeoises même formées par la gymnastique. On peut sourire de la distinction faite par Herbert-Spencer [1] entre le type social guerrier et le type industriel ; mais on nous persuadera difficilement que même à la guerre le second doive se montrer inférieur au premier.

Il ne resterait donc qu'une solution possible. Ce serait la suppression de tous les Etats nationaux au profit de l'Internationalisme. Le programme de Gotha ne proclame-t-il pas « le caractère internationaliste du mouvement ouvrier et le cri de guerre « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous » — ne se fait-il pas entendre chaque jour avec plus de force? [2] Hertzka prédit « une propagande triomphale, par le fer et par le feu, de la révolution socialiste dans le

(1) Herbert Spencer. *Les Principes de sociologie*, t. III.

(2) La question du caractère internationaliste du socialisme a été traitée spécialement par L. Winterer. *Le Socialisme International de* 1885 *à* 1890.

cas où les Etats militaires prétendraient enrayer l'évolution sociale ». Bebel lui aussi s'attend « à une explosion qui parcourra comme un éclair le monde civilisé, qui réveillera partout les cœurs et les appellera à la lutte ». Alors la lutte dernière, la lutte sociale s'allumera et la nouvelle société s'élèvera sur une base internationale. Les nations deviendront sœurs, se tendront les bras et s'efforceront de propager progressivement le nouvel état de choses chez tous les peuples de la terre. Les sauvages que l'on n'ira plus trouver avec de la poudre et du plomb ni avec de l'eau-de-vie ou avec la Bible ne regarderont plus les messagers de la civilisation comme des ennemis, mais comme des bienfaiteurs. Alors sera venu le moment où « les tempêtes de la guerre se tairont pour toujours ».

Cette utopie est décidément un des points les plus faibles du socialisme. Ce n'est pas que je sois enthousiaste du militarisme. Bien que j'apprécie la valeur de la discipline militaire comme moyen de développer les caractères, je suis disposé, aujourd'hui peut-être plus qu'autrefois, à voir le revers de la médaille et à reconnaitre que le verbe haut et le ton tranchant des militaires ne vont pas toujours de pair avec la meilleure éducation. Je sais moi aussi m'enchanter de l'espérance de cette paix perpétuelle rêvée par Kant, pour qui la réalisation de cette espérance devait être une conséquence du développement de l'esprit commercial parmi les peuples et devait s'effectuer par suite dans la société industrielle de Spencer. Mais je n'ai pas ici à approuver ou à désapprouver le régime qui règne aujourd'hui et qui aurait peut-être besoin d'être réformé sur certains points, je n'ai pas non plus à appeler de mes vœux ou à essayer de prévoir un état social que nous réserve un avenir assurément encore très lointain. Ce que j'ai à dire, c'est que, suivant moi, nous ferions une perte incalculable le jour où s'évanouiraient dans le cosmopolitisme tous les facteurs idéaux que représente pour nous le mot « patrie ». Je ne crois pas que l'Etat socialiste en tant

que tel doive nécessairemeut entraîner la ruine de toute individualité ; mais je redoute ce danger de la part de l'Etat cosmopolite rêvé par l'union universelle des travailleurs. Et quand on va jusqu'à vouloir substituer aux langues nationales une langue universelle, je suis trop pénétré de la nécessité et de la haute valeur d'une littérature et d'un art national pour ne pas voir dans cette promesse d'uniformité la mort de toute culture élevée, l'appauvrissement et la destruction de toute vie intellectuelle et morale, en un mot le retour à la barbarie.

Il est bon de substituer à l'idéal de la patrie un idéal plus élevé et meilleur, celui de l'humanité. Toutefois je trouve que les liens les plus larges ne sont pas les plus solides. J'ai le cosmopolitisme en grand honneur ; mais ce n'est pas lui qui nous inspirera l'amour le plus ardent de l'humanité. Etre humain, ce n'est pas aimer le monde entier, mais aimer *son prochain* comme soi-même. — Je sais aussi que le chauvinisme, cette contrefaçon du patriotisme n'est pas moins à craindre que le cosmopolitisme. Exposés à l'influence d'une certaine façon chauvine et emphatique d'écrire l'histoire, nous courons le risque de renier nos meilleures qualités, la tolérance, la largeur d'esprit, en un mot ces nobles qualités qui constituent l'idéalisme allemand. C'est là, pour le moment, un péril encore plus pressant et plus grave que celui dont nous menace le cosmopolitisme.

La question de savoir quelle sera la forme et la constitution de l'Etat socialiste est plus difficile à résoudre que la précédente, bien qu'elle soit moins importante et moins essentielle. La constitution n'est pas en effet chose éternelle et nécessaire au même titre que la nation ou patrie. Nous voyons que la démocratie socialiste, de nos jours, n'est pas moins hostile aux états républicains qu'aux états monarchiques, et elle le sera, d'accord en cela avec ses principes, tant que nos états modernes maintiendront la propriété privée et regarderont la protection de cette pro-

priété comme un de leurs principaux devoirs. Mais après, quelle attitude prendra-t-elle ?

On ne peut se refuser à reconnaître dans le mouvement ouvrier actuel des tendances dissolvantes vis-à-vis de l'Etat. J'ai déjà dit qu'on ne saurait prévoir quels effets produirait dans le solide édifice de notre monarchie allemande une vaste organisation d'unions de métiers (gewerkvereine) [1], analogues aux Trades Unions anglaises. Ces masses ouvrières, en s'agglomérant, pourraient facilement former un état dans l'état, soit qu'elles s'attachent à faire triompher au moyen du suffrage universel leurs intérêts particuliers de classe, soit qu'elles entrent en antagonisme direct avec les organes de l'Etat et provoquent finalement des conflits qui deviendraient des plus dangereux pour la paix intérieure et le maintien de l'édifice gouvernemental. Car je ne sais si la discipline qui règne dans ces associations serait efficace pour empêcher les désordres et l'on sait assez que par suite du caractère international du mouvement ouvrier les idées de patriotisme et de soumission à l'Etat ont été fortement ébranlées dans nos populations travailleuses. Aussi se demande-t-on si l'on réussira à endiguer l'indiscipline des masses et à leur inspirer de nouveau des sentiments de respect et d'attachement pour l'Etat et la patrie. L'empire allemand, se rendant compte du mal et de la nécessité d'un remède a promulgué la loi sur les socialistes et a pris l'initiative d'une législation réformatrice. La première de ces mesures a paru dangereuse, dès le premier jour, étant une loi d'exception ; en tout cas, elle n'a pas donné ce qu'on attendait d'elle. Quant aux réformes légales, on ne peut pas se rendre encore compte entièrement de leurs effets. J'ai déjà eu l'occasion

(1) Depuis lors, le mouvement des Gewerkvereine n'a fait en Allemagne que de lents progrès, parce que d'une part il est enrayé autant que possible par les classes dirigeantes, et que d'autre part il est suspect à la démocratie sociale en ce sens qu'il crée une sorte d'aristocratie dans le monde du travail. (*N. d. T.*)

d'exprimer certains doutes au sujet de cette forme d'assistance gouvernementale, et d'autre part nous voyons que les assurances et les caisses de retraite pour la vieillesse ainsi organisées sont regardées par le plus grand nombre plutôt comme une charge nouvelle que comme un secours.

Il faut donc trouver de nouveaux moyens de combattre cet esprit d'indiscipline et ces sentiments antipatriotiques et antisociaux qui se font jour dans les masses. Et je crois que le principal doit être l'éducation morale qui amènera les hommes à se discipliner eux-mêmes et qui développera en eux l'esprit social, lequel doit s'exercer tout d'abord vis-à-vis de nos compatriotes.

Au reste, on ne peut méconnaître qu'au fond du socialisme il y a une tendance marquée vers le républicanisme, dernièrement encore un des chefs de la démocratie socialiste se proclamait républicain en plein Reichstag. D'un autre côté, certains socialistes conservateurs comptent sur une monarchie forte pour faire triompher leur programme. Rodbertus a désigné spécialement les Hohenzollern pour remplir ce rôle. Suivant Carlyle, les patrons de l'avenir ne seront plus que les officiers de l'armée industrielle. On peut, conformément à cette idée, se représenter à la tête de l'Etat socialiste une sorte de général industriel qui au lieu d'être un chef guerrier, serait un roi du type industriel. Je ne saurais dire comment le principe de l'hérédité et les privilèges inhérents à la fonction de monarque pourraient se concilier avec les idées d'égalité qui inspirent les doctrines de la démocratie socialiste. Mais on sait à quel point l'histoire est inconséquente ; aussi ne doit-on pas de prime abord déclarer impossible une conciliation de ces deux principes incompatibles en apparence.

En tout cas, un prince généreux pourrait jouer ce rôle de roi des ouvriers et de souverain socialiste. Il se mettrait à la tête du mouvement pour le maintenir dans la voie des réformes et lui imposer des limites quand il le jugerait à

propos. Il pourrait même, le cas échéant, l'étendre au delà des frontières au moyen d'accords internationaux. Le danger serait pour lui de se trouver dans la même situation que cet élève du magicien qui, épouvanté, appelait son maître à son secours : « Maître, à moi ! Je ne puis plus me débarrasser des esprits que j'ai évoqués ! »

Vis-à-vis de l'Eglise, l'attitude du socialisme et de la démocratie socialiste est beaucoup plus nette que vis-à-vis de l'Etat. J'ai déjà montré comment les églises ont peu à peu et en partie par leur faute perdu leur influence sur les populations ouvrières. Cependant, en principe, il n'y a pas d'incompatibilité entre la démocratie et le christianisme. Au contraire le christianisme a eu dès l'origine une teinte socialiste, comme le prouvent les idées communistes de la secte des Esséniens. Les enseignements dans lesquels Jésus recommandait à ses disciples le détachement à l'égard des biens terrestres [1] ont pu être interprétés dans un sens socialiste et ils avaient sans doute cette signification dans la pensée de leur auteur. En tout cas, ils ont été compris dans ce sens par la majorité des chrétiens qui ont regardé la pauvreté comme une vertu et ont anathématisé les riches comme pécheurs et comme ennemis naturels des âmes pieuses. Le christianisme s'est donc préoccupé dès l'origine de la question sociale et a été longtemps la religion des petits et des humbles avant de devenir celle des puissants et des riches. Pendant tout le moyen âge, la tendance qui entraînait l'Église vers le siècle fut combattue par des sectes qui restaient fidèles à l'ancien programme des premiers chrétiens et s'efforçaient de faire triompher les idées socialistes et communistes. Et lorsque la réforme voulut ramener le christianisme à ses sources

(1) En ce qui concerne le caractère socialiste du christianisme primitif, on trouve la vérité historique habilement dépouillée de la légende dans un mémoire de H. Holtzmann inséré dans les *Strassburger Abhandlungen zur Philosophie* (1884) : *Die Gütergemeinschaft der Apostelgeschichte.*

primitives, les paysans asservis espérèrent que l'esprit de liberté qui se faisait jour leur apporterait non seulement des réformes politiques, mais surtout des réformes sociales. Ce mouvement aboutit au communisme de Thomas Münzer et aux scènes de désordre dont la ville de Münster fut le théâtre.

Ces quelques souvenirs historiques cités en passant nous expliquent comment il se fait que de nos jours, dans cette Angleterre qui a conservé à un si haut degré le respect des choses religieuses, des fidèles et même des ecclésiastiques prennent part au mouvement socialiste et se déclarent hautement démocrates socialistes. Ce socialisme chrétien qui déploie son activité dans les classes sociales les plus misérables réclame énergiquement, d'accord en cela avec notre démocratie socialiste, l'intervention de l'Etat. Et personne ne regarde ces idées comme antichrétiennes ni ne songe à en faire un reproche à ceux qui les défendent[1].

Chez nous, à de rares exceptions près, aucun mouvement de ce genre ne s'est encore produit jusqu'en ces derniers temps. Au contraire les deux Eglises se sont efforcées, chacune à sa façon, de répudier toute attache avec le parti socialiste démocratique. Et c'est en particulier la tactique que les catholiques ont suivie avec succès lors des dernières élections. Mais je crois qu'à ce point de vue la situation est en voie de se modifier. Le congrès socialiste de Halle s'est déclaré résolu à engager la lutte contre le centre à propos de certaines questions ; et plusieurs indices, notamment les incidents qui se sont produits dans les charbonnages des provinces rhénanes et de Westphalie, permettent de prévoir que cette lutte ne sera pas vaine. D'autre part, sur les bancs du centre à côté des propriétaires terriens et de députés hautement conservateurs, on trouve

(1) Schulze- *Gavernitz*, op. cit., p. 285 et suiv., et Brentano, *Die christlich-soziale Bewegung in England*, 2e éd., 1883.

des prêtres catholiques qui vont très loin au-devant des revendications de la démocratie socialiste et qui doivent précisément à cette attitude l'influence dont ils disposent dans leurs districts électoraux.

De son côté, l'union évangélique a engagé ouvertement la lutte contre la démocratie socialiste, mais en même temps le congrès social évangélique crie aux membres du clergé : Ayez plus de cœur pour le peuple et il exhorte les pasteurs d'âmes à ne point oublier ce devoir.

Il y a donc dans les deux Eglises deux courants parallèles et opposés : l'un qui se montre résolument hostile à la démocratie sociale ; l'autre qui se rapproche d'elle de plus en plus et qui a conscience de la communauté d'aspirations qui existe entre le christianisme et le socialisme. La seconde de ces tendances est encore hésitante et indécise ; la première ne garde aucun ménagement dans la lutte et prend à l'égard du socialisme l'attitude de Saint-Georges domptant le dragon. Ces dispositions hostiles beaucoup plus répandues que la tendance inverse se révèlent encore avec une entière netteté dans l'attitude résolument anticléricale des masses socialistes démocratiques, attitude que les chefs du parti ne perdent pas une occasion d'accentuer et de mettre en relief. — Je crains que cette lutte ne devienne à la longue fatale aux deux Eglises. Elles laisseront voir leur impuissance et leurs résistances ne feront que hâter leur dissolution. Abandonnées et traitées en ennemies par les masses socialistes, elles seront reniées par les classes dirigeantes, du jour où celles-ci s'apercevront que la religion a perdu son influence et son efficacité sur le terrain social. Tel sera leur sort. Leur existence, et celle du christianisme lui-même, sera alors mise en question.

S'il m'est permis d'exprimer un avis sur une question dans laquelle je crois en tout cas apporter une entière liberté d'esprit, il n'y a en cette occurrence qu'une tactique habile et sage à recommander à l'Eglise. Liebknecht a

déclaré à Halle que *la lutte acharnée contre l'Eglise n'est pas la véritable voie du socialisme.* Il faudrait que l'Eglise acceptât cette déclaration, ainsi que l'article officiel du programme socialiste « la religion est l'affaire de chacun » et qu'elle posât en principe, comme réponse à cet article, que l'attitude du chrétien vis-à-vis de la démocratie socialiste doit être laissée à la conscience d'un chacun, rien de plus absurde que la conduite de ces sociétés d'anciens soldats (Kriegervereine) qui, semblables aux mauvais professeurs qui mettent à la porte de la classe les élèves inattentifs, prétendent excommunier les socialistes démocrates et les exclure de toute participation aux idées d'ordre et de patriotisme qu'elles font profession de cultiver. En tout cas, l'Eglise n'a aucun droit et aucune raison pour agir ainsi. Elle affermirait mieux son influence sur les esprits et sur les cœurs en gardant la neutralité, en s'abstenant de toute hostilité et en se bornant à chercher sans relâche le bien de tous. Elle travaillerait mieux ainsi à la pacification sociale qu'en poussant des cris de guerre et des appels au combat.

Elle répondra peut-être : on est venu nous attaquer et nous sommes dans le cas de légitime défense. D'ailleurs nous ne combattons la démocratie socialiste que pour travailler nous aussi de notre côté à la réforme sociale. — Mais qu'elle prenne garde ici de glisser sur la pente et de tomber finalement en plein socialisme. Car c'est un fait caractéristique que de toutes parts on commence par faire au socialisme une opposition intransigeante, et que l'on finit toujours par capituler.

Quoi qu'il en soit, on ne doit plus d'aucun côté se faire d'illusion sur l'influence qu'une religion de l'au-delà peut avoir sur nos populations ouvrières. Chez la plupart d'entre nous, gens cultivés, la croyance à cet au-delà est morte. Si donc nous ne voulons pas nous rendre coupables de la pire des hypocrisies, nous n'avons aucun droit de l'entretenir dans les esprits peu éclairés. Toutefois, bien que

nous sachions à n'en pas douter que cette terre est la seule mère de nos joies et que nous n'aurons pas d'autres douleurs que celles qu'éclaire ce soleil, il nous reste trois choses : La Foi, la foi en l'Idéal. — L'Amour, l'amour de notre prochain. — L'Espérance, l'espérance du triomphe du Bien. — Mais de ces trois forces, la plus puissante est l'amour. Maintenant, que l'on donne à ces vertus le nom de vertus chrétiennes ou de vertus morales, cela importe peu.

Nous sommes amenés à parler ici d'une question qui est étroitement liée aux problèmes sociaux du temps présent et qui a parfois la prétention d'être une solution du problème social : Je veux parler de l'antisémitisme. L'antisémitisme a une triple origine. D'abord une origine religieuse, il est alors l'effet de l'intolérance chrétienne et comme tel ne saurait être assez détesté ; puis une origine nationale ; les Juifs en effet maintiennent avec une ténacité invincible leurs particularités de race que les chrétiens n'ont fait que fortifier pendant des siècles en reléguant les Juifs dans leurs ghettos. Il n'y a que peu d'années qu'ils sont devenus nos égaux et que le mariage entre chrétiens et juifs est devenu possible. Aujourd'hui nous nous plaignons que cette race que nous avons artificiellement et volontairement isolée pendant des siècles ne se soit pas transformée en quelques années. Et nous voulons mettre entre elle et nous de nouvelles barrières, alors que nous nous scandalisons de celles que le passé a élevées. — En troisième lieu l'antisémitisme a une racine sociale et c'est là assurément qu'est la grande source de sa vitalité. Au moyen âge les corporations et les corps de métiers étaient fermés aux Juifs qui ne pouvaient ainsi exercer aucune profession manuelle ; la propriété leur étant interdite et par suite aussi l'agriculture. Il n'y avait pour eux ni emplois ni dignités ; l'accès de l'armée leur était fermé. Il ne leur restait que le commerce. L'Eglise ayant par suite d'un préjugé absurde déclaré coupable la

perception de l'intérêt de l'argent, et l'ayant interdite aux chrétiens, il restait encore aux Juifs le prêt et l'usure. Ils sont donc devenus une race commerçante, et l'esprit mercantile s'est toujours développé parmi eux. Ils se sont enrichis et comme, à cause de leurs richesses, on les tourmentait et persécutait indignement, ils sont eux aussi devenus durs et inhumains. Ils ont prêté à intérêt et ont ainsi attiré de plus en plus sur eux les malédictions de l'Eglise. De plus, beaucoup d'entre eux ont pratiqué l'usure et se sont rendus justement odieux. En cela comme dans toutes les choses humaines, la fatalité et les fautes commises par les hommes ont leur part; mais c'est sur nous, chrétiens, que retombe la plus lourde responsabilité. — Aujourd'hui l'antisémitisme généralise les torts dont se sont rendus coupables les Juifs; il y ajoute non seulement ceux qui sont imputables aux chrétiens, mais ceux qui sont imputables au destin et il finit par rendre les Juifs responsables même de l'usure pratiquée par les chrétiens. Il appelle à son aide les plus détestables passions : l'envie et la cupidité, la vengeance et la brutalité, la haine et la cruauté. Je sais tout cela depuis longtemps; aussi me suis-je dès le début détourné du mouvement antisémite. Mais depuis que, en ma qualité de membre de la société contre la propagation de l'antisémitisme, je reçois toutes sortes d'imprimés et de communications susceptibles de m'éclairer sur la question, je vois de plus en plus que le parti antisémite ne recule devant aucun moyen, pas même les plus odieux, et qu'il ne cesse de pousser à la persécution.

En ce qui concerne le mouvement socialiste, l'antisémitisme a eu pour effet de remuer profondément le terrain social chez certaines populations, par exemple dans la Hesse supérieure et d'y déposer les semences du socialisme. Il rend en outre au parti socialiste démocratique le service de le débarrasser de ces éléments pervers qui constituent la lie de tous les grands mouvements sociaux,

en attirant à lui tous ceux qui ne sont guidés que par des instincts pratiques et pour lesquels l'esprit et l'idéal du socialisme resteront à jamais lettre morte. Les antisémites et les anarchistes forment ainsi en quelque sorte l'aile droite et l'aile gauche du parti socialiste démocratique. Et ce voisinage rehausse la démocratie socialiste et lui permet par contraste de faire bonne figure.

Bien qu'il soit permis de condamner les procédés d'une certaine presse juive et de regretter l'influence funeste exercée par certains représentants juifs de la littérature et de la science, on a peine à comprendre que des gens instruits et que même une partie de la jeunesse de nos académies se soient laissé abuser par un vain préjugé national ou aient été amenés par des antipathies personnelles à se faire les adeptes de cette scandaleuse agitation antisémitique. C'est une honte pour nous, Allemands ; et je ne trouve nullement enviable la gloire de l'historien [1] (Treitschke) qui s'est fait l'interprète de ces aveugles passions populaires et doit se résigner aujourd'hui au triste honneur d'être compté parmi les initiateurs et les héros du parti antisémiste.

(1) On sait que H.-V. Treitschke, qui en toute occasion exprime ses sentiments antisémitiques dans son histoire de l'Allemagne au XIXe siècle a fait pour ainsi dire la théorie et présenté l'apologie de l'Antisémitisme dans une série d'articles parus dans les *Preussische Jahrbücher*. Il a été jnsqu'à reprocher à l'empereur Frédéric d'avoir cru « qu'il pourrait par quelques paroles de blâme mettre fin à l'agitation antisémite qui a sa source dans les prétentions intolérables de la race juive ». Il veut voir en ce fait la preuve que « le Kronprinz ne comprenait et ne partageait pas les puissantes aspirations de son époque et qu'il n'était plus capable de suivre les idées de son Temps ». *Ibid.*, t. LXII, 1888, p. 84.

CHAPITRE V

LA FAMILLE ET LA FEMME. LA QUESTION DES FEMMES

A côté de la patrie et de l'État, de l'Église et de la religion, la famille apparaît comme un des fondements essentiels de la société humaine. Quelle attitude le socialisme prendra-t-il vis-à-vis d'elle ? Quel rôle réserve-t-il à la famille, à la femme et à l'enfant dans ses plans d'organisation sociale ? En d'autres termes, la démocratie socialiste se propose-t-elle d'abolir mariage, famille et vie de famille pour les remplacer par l'amour libre et par la communauté des femmes et des enfants ?

Ces tendances existent, on ne peut le nier, au moins à l'état isolé dans le socialisme. Cette mauvaise herbe toujours renaissante ne pouvait manquer de germer une fois de plus au sein d'un mouvement si vaste et si complexe, d'autant plus que ce mouvement procède d'une connaissance fausse et incomplète de la nature et de la vie humaines. Il est aisé de comprendre que certains cerveaux s'enflamment encore aujourd'hui pour la communauté des femmes et des enfants, après qu'un Platon est tombé dans cette utopie, payant ainsi son tribut à la faiblesse inséparable de l'intelligence humaine. Nous trouverions l'exposé d'égarements analogues, soit en théorie soit en pratique, dans l'histoire des sectes du christianisme, depuis les excès de certains gnostiques jusqu'aux orgies polygames des anabaptistes de Münster et jusqu'aux scandales isolés dont on rencontre des exemples dans tant de confréries religieuses

qui ont commencé par le mysticisme pour finir par la débauche.

Toutefois, personne n'osera affirmer que d'une manière générale nos socialistes se montrent partisans de l'amour libre et de la communauté des femmes. Quand Bebel [1], dont les déclarations ne sont pas ici bien claires ni bien cohérentes, affirme qu'avec la propriété individuelle et le droit d'héritage disparaîtra « le mariage civil légal », nous devons prendre garde de mal interpréter cette idée et d'en tirer des conclusions injustes. — Bellamy nous dépeint ou du moins essaie de le faire — car sur ce point il est bien pauvre d'invention et nous présente un idéal bien ennuyeux

(1) Bebel. *La Femme*, p. 340 et suiv. — Lorsqu'il déclare (p. 338) que la « satisfaction de l'instinct sexuel est un acte absolument libre pour l'individu, au même titre que la satisfaction de tout autre instinct naturel », lorsqu'il revendique pour l'individu le droit de rompre une union mal assortie et qu'il s'élève contre cette idée que les « grandes âmes » seules ont le droit de suivre les inclinations de leur cœur, Bebel n'en arrive-t-il pas à des conséquences qui contredisent les autres tendances de son livre ? Celui-ci en effet a pour objet de prouver que notre organisation actuelle est cause du relâchement des liens de famille et que cette dernière ne pourrait que gagner en solidité grâce à une amélioration de nos conditions sociales. Bebel a été égaré ici par cette erreur de la démocratie socialiste qui consiste à croire que l'égalité absolue est le premier et le dernier mot de la sagesse et du bonheur. Partant de là, il veut revendiquer pour tous un droit, que les « grandes âmes » se sont attribué à tort. Mais ne serait-il pas plus juste de déclarer l'immoralité immorale pour les « grandes âmes », comme pour ceux qui ne sont pas de « grandes âmes » ? — Ce n'est pas tout, Bebel semble ignorer que la moralité implique un facteur individuel inconciliable avec les idées d'égalité absolue professées par les démocrates socialistes. La vraie morale doit chercher sa voie entre la fausse morale aristocratique préconisée par Fr. Nietzsche et accueillie par quelques-uns comme une nouveauté, bien qu'elle se trouve déjà dans le *Gorgias* de Platon, et la morale débraillée de la démocratie socialiste, qui, avec une grossièreté insupportable et un cynisme brutal méconnaît ce qu'il y a de délicat et de supérieur dans une belle individualité morale.

— Bellamy, dis-je, nous décrit dans son livre les charmes et la supériorité du mariage et de la vie de famille tels que nous les promet la future organisation socialiste. Hertzka croit de même que, dans la société nouvelle, le mariage gagnera en sainteté, en tendresse et en solidité, que « l'esprit volage de l'homme qui n'est que le produit d'un état social transitoire » disparaîtra de lui-même ou qu'en tout cas il trouvera « dans les conditions sociales nouvelles moins d'occasions de se satisfaire [1] ».

Mais quittons toute utopie et restons sur le terrain de notre société actuelle. Nous avons vu que le motif le plus puissant qui détermine le mouvement en faveur de la journée de huit heures, c'est le désir des classes inférieures d'obtenir une petite place à la table si abondamment servie de notre civilisation et de profiter de la vie plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. Sur ce point où il s'agit essentiellement de savoir quelle est la meilleure façon de jouir de la vie et quelle est la meilleure éducation à donner au peuple pour qu'il arrive à un genre de vie plus élevé et plus pur, il est hors de doute que le rôle principal doit revenir à la famille et à la vie de famille. Personne ne niera, d'autre part, qu'une augmentation de salaire et une diminution de travail, une meilleure instruction et une meilleure éducation morale, que des habitations meilleures et plus salubres, bref, que toutes les réformes réclamées et promises en ce sens par les socialistes ne doivent contribuer à améliorer les conditions de la vie de famille. — Mais, ici encore, c'est toujours la même question qui se pose. C'est en vain que l'on modifiera les conditions sociales extérieures si on n'éveille pas en même temps dans le monde des travailleurs l'esprit de famille et les sentiments qui s'y rattachent.

Or, quelle est, à ce point de vue, notre situation véri-

(1) Hertzka, *Die Gesetze der sozialen Entwicklung*, p. 279.

table? — Sidney Whitman [1] a fait de la situation des familles ouvrières en Allemagne un portrait fort idéalisé, quand, jetant un coup d'œil à vol d'oiseau sur l'Allemagne, il voit le dimanche sur toutes nos lignes de chemin de fer nos ouvriers se rendre à la campagne avec femmes et enfants pour y jouir de la nature, pour faire un repas frugal et sain et boire de bonne bière sans tomber dans l'ivresse et la brutalité; ou encore quand, à la fête de Noël, il voit dans toutes les maisons allemandes, jusque dans les habitations ouvrières les plus modestes, un arbre de Noël autour duquel ont lieu les congratulations cordiales et les échanges de cadeaux entre les membres et les amis de la famille. Il est flatteur pour notre amour-propre national de voir les beaux côtés de nos mœurs allemandes reconnus de cette façon par un étranger. Mais je crains que Sidney Whitman n'ait dépeint que d'heureuses exceptions et qu'il ait mis en lumière les beaux côtés de notre vie populaire plutôt que cette vie elle-même.

En réponse à cette peinture trop idéale et trop optimiste je pourrai, sans tomber dans le pessimisme et d'accord en cela avec beaucoup de bons observateurs, dire que les choses ne peuvent guère être pires qu'elles ne sont ou du moins qu'elles n'ont été jusqu'en ces derniers temps dans nos familles d'ouvriers.

Comment cela s'est-il fait? Ici le régime individualiste avec son système d'égoïsme à outrance a eu une action particulièrement funeste. L'homme qui gagnait juste assez pour lui a été obligé, pour entretenir femme et enfants, de les envoyer aussi à la fabrique. La conséquence directe a été un nouvel abaissement du niveau des salaires et un relâchement de la vie de famille. Certains travaux de fabrique peuvent être aussi bien faits par des femmes et des enfants que par des hommes. Les femmes et les enfants étant à meilleur compte, le fabricant les prit de

(1) Sidney Whitman, *Der deutsche und der englische Arbeiter*, p. 18.

préférence. De plus, la dextérité de la femme, son adresse, son goût, sa docilité et son application au travail, sa résistance moins grande que celle de l'homme aux exigences croissantes des patrons amenèrent ces derniers à regarder le travail des femmes comme plus avantageux que celui des hommes. Il en résulta que les enfants firent concurrence à leur père, la femme fit concurrence à son mari, et cela à un point dont peu de personnes peuvent se rendre compte. Ainsi, au lieu de travailler en commun et les uns pour les autres, on travailla les uns contre les autres. Et ce qui devait atténuer la lutte pour la vie ne servit qu'à la rendre plus dure que jamais. La pire conséquence du travail des femmes et des enfants a été la dégénérescence physique et morale de la population. La nécessité de vivre obligea la femme, avant et après l'accouchement, à ne perdre que le moins possible de journées de travail. La nature se vengea par des infirmités et des maladies de toutes sortes, de cette infraction aux premiers devoirs d'une mère. La femme, ne pouvant plus nourrir elle-même ses enfants pendant la journée dut les confier à des nourrices qui, mal payées, soignaient mal leurs nourrissons. Aussi les chiffres de la mortalité enfantile se sont-ils élevés à une hauteur effrayante dans cette partie de la population. On comprend que pendant les grèves, alors que les femmes peuvent rester au logis, ces chiffres baissent aussitôt, malgré la misère et les privations de toute sorte. A mon avis, il n'est pas de renseignement statistique plus éloquent ; et il n'en est pas qui ait produit sur moi une impression plus vive. Ce n'est pas tout, on ne peut exiger d'une femme occupée toute la journée à la fabrique qu'elle prenne soin de son ménage et de l'éducation de ses enfants quand ils commencent à grandir. Le régime individualiste a donc amené les résultats suivants : la femme s'est flétrie avant le temps ; les enfants négligés se sont étiolés au physique et au moral ; les jeunes filles n'ont plus été initiées par leur mère aux travaux du

ménage et n'ont plus eu sous les yeux l'exemple des vertus et des devoirs domestiques. L'homme, las des misères de son foyer, s'est fait le client du cabaret et s'est livré à l'alcool. Chez lui, il n'a plus été qu'un être furieux, maltraitant et battant femme et enfants dans l'inconscience de l'ivresse. Voilà ce qu'a été le mariage et la vie de famille pour bien des milliers d'ouvriers. Je ne dirai rien des immoralités dont les enfants pouvaient voir le spectacle ou être victime aux heures du travail de nuit, le mal était bien pire encore que le manque de sommeil ou que l'air empoisonné et empesté des étroites fabriques.

Je parle de toutes ces choses comme d'un mal passé. En effet, cette description ne convient plus tout à fait à la situation d'aujourd'hui. La situation était devenue absolument intolérable. Il y avait là quelque chose de révoltant et qui constituait un véritable défi aux idées de justice de l'humanité. Le mal avait atteint les classes ouvrières jusqu'à la moelle, et le salut de la nation réclamait énergiquement un remède. L'État ne pouvait pas laisser plus longtemps les choses aller toutes seules, comme il plaisait ou plutôt comme il ne plaisait pas à Dieu. Cet état de choses a enfin donné naissance à la législation sur le travail des fabriques. On a reconnu comme devoir de l'État le soin de protéger les femmes et les enfants qui constituent la fraction sociale la plus faible et la plus souffrante. On a même entrevu sur ce terrain la possibilité d'accords internationaux destinés à prendre des mesures réparatrices. Concurremment avec l'initiative de patrons intelligents et humains et avec les tentatives organisées par les communes et la bienfaisance privée pour assurer la protection, l'éducation et l'instruction de l'enfance, l'intervention tout particulièrement efficace de l'État a amélioré dans une large mesure la situation. Le repos hebdomadaire du dimanche que l'on tend à généraliser de plus en plus, peut contribuer aussi à relever la vie de famille. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Si l'on a fait beaucoup, on

ne peut se flatter d'avoir entièrement guéri le mal. Ici apparaît une fois de plus l'union intime et l'étroite solidarité des réformes extérieures et des transformations intérieures dans l'état moral des hommes. Si l'on ne veut pas que la liqueur se perde, il faut un vase pour la recevoir, mais aussi ce vase n'est rien sans la liqueur qu'il doit renfermer et qui est ici l'esprit de famille et l'amour de la famille.

Laissons là les enfants dont nous venons de dire quelques mots. Nous nous trouvons maintenant en présence de la question des femmes proprement dite. Et nous devons faire remarquer tout de suite ici que cette question des femmes est double. Elle se pose pour les classes supérieures de la société avec non moins de force que pour les classes inférieures. Et le danger n'est pas moins grand en haut qu'en bas.

Bien qu'en moyenne il naisse plus de garçons que de filles, — 106 contre 100 — l'égalité se rétablit dès la première année de la vie par suite de la mortalité plus grande des garçons. Puis peu à peu la proportion se renverse et elle devient finalement telle que pour cent hommes adultes il y a cent vingt ou cent trente femmes. C'est ainsi que, du moins en Europe, le nombre des femmes dépasse de beaucoup celui des hommes. Lors du dernier recensement, il y avait, en Allemagne, une majorité d'environ un million.

Une autre cause qui fait naître la question des femmes, c'est la répulsion croissante des jeunes gens pour le mariage. Cette tendance se manifeste surtout dans les classes élevées. Elle a sa source en partie dans de réelles difficultés matérielles qui proviennent de l'état social actuel, en partie dans les exigences excessives de nos jeunes gens; prétentions absolument condamnables au point de vue moral. Il est évident que c'est dans ces obstacles, volontaires ou non, apportés au mariage qu'il faut chercher la cause principale de la prostitution qui s'étend de plus en plus et qui corrompt de plus en plus au physique et au

moral notre existence nationale. Une conséquence qui découle encore de là et qui nous intéresse particulièrement ici, c'est que dans les classes supérieures de la société encore plus que dans les classes inférieures le nombre des femmes non mariées est en progression constante. Il faut leur trouver des moyens d'existence et c'est là le point de départ de la question de la femme, dans le sens étroit de l'expression.

Tout d'abord, il faut noter un contraste remarquable entre ce qui a lieu dans les classes supérieures et dans les classes inférieures. Dans la classe des travailleurs on n'a jamais en principe hésité à mettre la femme au même rang que l'homme et à admettre qu'elle doive travailler comme lui et prendre sa part à la lutte pour le pain quotidien. — Ces mêmes fabricants ou grands propriétaires qui se révolteraient à l'idée de voir leurs filles travailler dans un magasin ou suivre des cours d'anatomie en compagnie d'hommes trouvent aussi naturel qu'avantageux de faire travailler ensemble dans leurs fabriques ou leurs exploitations rurales, les hommes et les femmes. De leur côté, les ouvriers ne voient là, non plus, rien d'anormal, bien que, parfois, en présence de la concurrence qu'elles leurs font et de l'abaissement des salaires qui en résulte, ils manifestent le désir de voir supprimer et interdire le travail des femmes. Il importe donc, en présence de l'emploi croissant des femmes dans tous les domaines de l'activité industrielle, de proclamer et de reconnaître une fois pour toutes que les femmes ont des devoirs et des fonctions propres, et que par suite elles doivent être, dans une large mesure, exonérées de l'obligation du travail à l'atelier. En d'autres termes, ici, je veux dire dans les classes inférieures, les hommes et les femmes ont formé longtemps et forment encore aujourd'hui une masse indistincte et homogène. Il faut organiser et différencier cette masse et tenir compte socialement de différences qui existent dans la nature des choses.

Toute autre est la situation dans les classes supérieures ou instruites de la société. Là, la femme est en fait et en droit tenue à l'écart et exclue de presque tous les domaines de travail et de toutes les occupations productives réservées à l'homme. On en donne comme raison, tantôt que le travail hors de la maison et de la famille ne convient pas à la femme ; tantôt que les femmes ne sont pas capables d'accomplir la plupart des travaux réservés aux hommes, du moins aussi bien que ces derniers. Tel est le double problème qui se pose pour la femme, d'un côté dans les classes supérieures, de l'autre dans les classes inférieures de la société. Ajoutons à cette situation l'infériorité juridique et politique de la femme, infériorité qui va dans certains cas jusqu'à la négation de tout droit. Nous trouvons, en résumé, le triple, ou si nous y ajoutons la plaie de la prostitution, le quadruple problème qui constitue la question de la femne, et rentre à ce titre dans la question plus générale, dans la question sociale.

Sur tous ces points, le parti démocrate-socialiste prend résolument en main la cause de la femme. C'est ce qui ressort clairement du livre de Bebel : *La femme et le socialisme* (9e et 10e édition, 1891) ou sous son titre primitif : *La femme dans le passé, le présent et l'avenir.* — Quelle position prendrons-nous dans cette question ?

D'abord le problème a deux faces : une face psychologique et une face historique et sociale à laquelle se rattachent la question juridique et la question morale. Quelle est la différence psychologique entre l'homme et la femme ? Telle est la façon dont on peut poser le premier problème. — Y en a-t-il une ? Et si elle existe, faut-il la regarder comme naturelle et innée ou comme un produit de la civilisation, se renouvelant de génération en génération par suite de la différence d'éducation ? — Ce n'est pas ici le lieu d'exposer aux yeux du lecteur toute la série des arguments qu'on peut emprunter aux observations psychologiques, aux études ethnologiques et aux expériences péda-

gogiques. Aussi, présenterai-je ma réponse sans l'appuyer sur de nombreuses preuves, et je la livrerai sans défense à la critique. — La différence entre l'homme et la femme, dirai-je, est une différence intégrale et qui s'étend à l'être tout entier. Résultant d'une différence physiologique et anatomique, elle se reflète, à partir du moment où s'éveille le sentiment, dans toutes les manifestations de la vie intellectuelle et morale, et donne à chacune d'elles une marque, une nuance spéciale, masculine ou féminine qui constitue une sorte de signe local toujours aisément reconnaissable. Mais, et c'est ici qu'apparaît la fausseté de la conclusion des adversaires de toute émancipation de la femme, cette différence intégrale n'est pas toutefois une différence considérable ni absolue. La différence se retrouve partout; cela est certain. Mais le nom générique « homme », qui s'applique aux deux sexes, prouve à lui seul que les ressemblances l'emportent sur les différences. Un coup d'œil jeté sur les différentes races et les différents peuples, sur les différentes classes ou catégories sociales ainsi que sur les différentes époques historiques nous fait voir que cette différence est loin d'être constante et qu'elle varie au contraire en étendue et en grandeur. Conditionnée par la marche de la civilisation et de l'histoire, elle se trouve par suite soumise aux vicissitudes de l'arbitraire humain et comporte dans une large mesure la contingence et la variabilité. Cela posé, c'est à la réflexion, à la critique et à la science de décider si telle époque donnée fait à cette différence, dans ses mœurs, ses institutions et ses lois, une part insuffisante ou excessive.

De ce que nous venons de dire, résultent deux choses. Sous notre régime individualiste, on n'a pas tenu compte d'une façon suffisante, dans les classes inférieures, de la différence des deux sexes et des devoirs propres et des fonctions vitales essentielles qui incombent à la femme ; et l'on continue toujours à n'en pas tenir assez compte. La seule différence que l'on ait faite est une différence de

salaire : la femme est moins payée que l'homme. Par contre, la différence entre les sexes a été en certains endroits et à certaines époques artificiellement exagérée — non sans grand dommage — et il me semble que c'est ce qui arrive aujourd'hui dans les classes élevées de la société.

Il en résulte qu'en pratique la conduite à tenir dans les deux cas est diamétralement opposée. D'un côté, il faut établir cette différence qui n'existe pas socialement et qui doit exister. De l'autre, il faut diminuer l'abîme artificiellement creusé par les préjugés de nos classes supérieures entre l'homme et la femme.

La première réforme est étroitement liée au reste de la question sociale. Par exemple, la femme a le plus grand intérêt à voir triompher les revendications de ceux qui réclament la journée de huit heures. L'ouvrier rapportera plus d'argent à la maison ; il aura aussi plus de temps à passer en famille — cette double amélioration permettra à la femme de l'ouvrier de mieux déployer ses qualités de femme et de mère. Nous n'avons donc pas à insister particulièrement sur cette première question.

Il n'en est pas de même de la seconde, je veux dire de celle qui a trait à la nécessité de combler l'intervalle qui sépare dans nos classes cultivées l'homme et la femme. En présence de la situation sociale de cette catégorie de femmes, je n'hésite pas à dire qu'il y a là une tâche sérieuse et pressante à accomplir. Je ne vois pas là seulement une nécessité sociale, mais un acte de justice et d'équité, c'est-à-dire une obligation morale.

Les objections que l'on fait contre ce projet sont du même ordre que les motifs usés que l'antisémitisme invoque pour justifier son intolérance. Elles ne prouvent rien parce qu'elles s'appuient sur un état de choses qui dure depuis des siècles et contre lequel nous protestons précisément aujourd'hui. Par exemple, on soutient que la femme n'a produit des œuvres comparables à celles de l'homme sur aucun des

domaines de l'activité intellectuelle. Soit, mais il ne résulte pas de là que la femme en soit incapable d'une manière absolue; mais seulement qu'elle en a été incapable jusqu'ici au milieu de circonstances extérieures extrêmement défavorables pour elle.

Nous autres hommes, nous avons fermé systématiquement aux femmes toutes les voies menant à une culture intellectuelle supérieure ; nous lui avons interdit, à peu d'exceptions près, toute autre occupation que celles auxquelles elle peut se livrer chez elle ; nous avons raillé impitoyablement les tentatives qu'elle a faites pour sortir de cet état d'infériorité. Et aujourd'hui, comme preuve sérieuse de cette infériorité, nous prétendons que la femme n'a jamais rien produit de grand ni de remarquable dans la science ou dans l'art! — Il faudrait d'abord faire des réserves sur ce point — restreindre singulièrement la portée de ce « jamais » et reconnaître que des femmes ont produit des œuvres qui sont bien au-dessus de notre capacité à nous, hommes moyens. Il faudrait dire bien plutôt que les quelques femmes qui sur le terrain de la science, de la poésie ou de l'industrie ont produit quelque œuvre sortant de l'ordinaire ont beaucoup plus de mérite que les hommes que l'on placerait au même niveau parce qu'elles ont dû triompher d'obstacles qu'ils n'ont pas rencontrés et forcer des chemins qui leur étaient tout ouverts. Si tant de femmes ne s'intéressent pas aux choses intellectuelles, il ne faut pas attribuer cette infériorité à une différence anatomique dans la structure du cerveau, mais au genre d'éducation de nos jeunes filles. Leur instruction a été pendant longtemps (aujourd'hui il n'en est plus de même) confiée à des maîtres inférieurs et mal dirigée. De plus, elles quittent l'école juste au moment où s'éveille chez les jeunes gens le goût des occupations intellectuelles. On les entraîne alors dans une vie agitée et vide, on les livre aux futilités de ce que nous appelons « la société ». Ignorantes des devoirs et du sérieux de la vie, elles voltigent çà et là comme de

brillants papillons et passent leur temps à flirter avec les jeunes gens. Comme nourriture intellectuelle, elles n'ont guère que les romans français ou anglais ou encore la musique dont l'influence est plutôt nuisible parce qu'elle n'est qu'une récréation et un amusement. Et l'on s'étonne après cela que tant de femmes soient vaines et désireuses de plaire, qu'elles restent étrangères aux intérêts intellectuels et qu'elles manquent de logique et de caractère. Au lieu de lutter énergiquement contre le mal, on ferme aux femmes le seul chemin qui leur permettrait d'y échapper : l'habitude et le goût du travail intellectuel[1].

Aussi mon opinion est-elle qu'on devrait rendre possible aux femmes l'accès d'études analogues à celles que font les hommes. Toutefois ceux et celles qui défendent ce projet commettent une méprise lorsqu'ils se bornent à réclamer l'admission des femmes dans les universités.

C'est prendre les choses par le mauvais bout, c'est vouloir édifier la pyramide en commençant par la pointe ; c'est de plus donner une arme aux adversaires de cette idée, notamment à ceux qui appartiennent aux Universités. — En effet, demandera-t-on, qui garantira l'instruction antérieure exigible ? — Cette instruction ne sera-t-elle pas, à peu d'exceptions près, superficielle et défectueuse ? Je trouve qu'en Allemagne, on se préoccupe trop de savoir d'*où* les jeunes gens ont tiré leur instruction et non de ce que cette instruction *est* et vaut en elle-même. Mais tant qu'il en sera ainsi, il faudra que les jeunes étudiantes puissent justifier d'une façon satisfaisante de leur instruction préparatoire. Et pour cela, il faudra créer des collèges de jeunes filles qui donneront approximativement la même instruction que celle qui est donnée

(1) Citons ici une parole de Schleiermacher (dans les *Athenaeum Fragmenten*, p. 364 : *Idée d'un catéchisme de la raison pour les dames*, 10e commandement) : « Prenez goût à l'instruction, à l'art, à la sagesse et au sentiment de l'honneur qui ont jusqu'ici été le privilège de l'homme. »

dans les collèges de garçons. Donc, au lieu de faire des pétitions et des théories, il serait temps de créer en Allemagne, avec des ressources dues à l'initiative privée, quelques gymnases de jeunes filles [1] à la sortie desquels des examens contrôlés par l'État feraient la preuve que des jeunes filles préparées de la même manière que les jeunes gens de leur âge savent autant qu'eux. Alors seulement on pourra tenter avec succès de forcer les portes des Universités qui jusqu'ici sont restées fermées et qui seront bien obligées de s'ouvrir. Il faut faire cesser les hésitations et oser. Des actes et non des paroles !

Mais une fois ces portes ouvertes, de nouvelles questions se présentent. D'abord, les jeunes filles étudieront-elles en commun avec les jeunes gens, ou bien créera-t-on pour elles une université spéciale? Les deux thèses peuvent se soutenir. Les relations libres entre jeunes gens des deux sexes ne seraient pas tout à fait sans péril. L'étude en commun pourrait de temps à autre devenir scabreuse. D'un autre côté, l'élément féminin pourrait exercer sur nos jeunes gens une influence morale bienfaisante et ceux qui ne croient pas à l'immuabilité sacro-sainte des mœurs de la vie d'un étudiant ne le regretteront pas. Au milieu de ces doutes, une chose me paraît militer absolument en faveur de la communauté des études. Une université de femmes serait aussitôt soupçonnée d'être inférieure aux universités masculines. Les meilleurs professeurs s'en écarteraient et l'enseignement aurait naturellement à en souffrir.

En second lieu, la question qui se pose est celle-ci : Que devront étudier les jeunes filles? On recommande tout particulièrement aux femmes l'étude de la médecine. Cette étude est en effet tout indiquée pour elle, quand on songe aux qualités que la femme déploie dans les soins à donner

(1) Un gymnase de jeunes filles modèle vient d'être ainsi créé à Carlsruhe (1893).

aux malades et à l'avantage qu'il y aurait pour les femmes, en cas de maladies spéciales, à pouvoir s'adresser à des médecins de leur sexe, au lieu de laisser passer comme elles le font parfois, par scrupule de pudeur, le moment favorable pour le traitement. Il est vrai que les mêmes raisons qui font regretter l'absence de femmes médecins militent contre un enseignement qui serait donné aux étudiantes par des professeurs hommes et qu'elles recevraient en compagnie d'étudiants du sexe masculin. — Mais à côté de la faculté de médecine, l'enseignement de la philosophie ne pourra-t-il pas attirer également les jeunes filles ! Les Écoles supérieures de filles réclament et bientôt les gymnases de jeunes filles réclameront des professeurs femmes instruites à l'université et qui soient en état d'enseigner dans toutes les classes de ces établissements. Et enfin pourquoi une femme ne s'adonnerait-elle pas à l'étude de la philosophie, de la théologie, de la jurisprudence ou de l'économie politique, des mathématiques ou des sciences naturelles si elle s'en sentait le goût et si elle y était préparée par son instruction antérieure? Les facultés de médecine ne prendraient plus dans la question une attitude aussi intolérante si elles n'étaient plus les seules à recevoir les demandes des étudiants femmes.

Nous sommes ainsi amenés à une question nouvelle. Pourquoi étudier tout cela, si les femmes se voient fermer toutes les situations et toutes les voies qui sont ouvertes aux hommes par les mêmes études ? Les femmes peuvent dès aujourd'hui devenir médecins et institutrices ; mais peuvent-elles devenir prédicateurs, professeurs, juges, avocats, députés, pharmaciennes, ingénieurs ? Nous sommes ainsi conduits à examiner le côté juridique et politique de la question qui intéresse toutes les femmes quelle que soit leur condition sociale.

Commençons par la question politique. Vouloir du jour au lendemain accorder aux femmes le droit de vote et l'éligibilité dans l'Etat, dans l'Église ou dans la commune serait

une faute et un mal comme toute innovation soudaine. Mais qu'on ne vienne pas nous objecter que les femmes n'entendraient rien à la politique et qu'elles ne voudraient pas s'en occuper. Sur le premier point, cette affirmation n'est plus exacte aujourd'hui, et peut-être ne l'a-t-elle jamais été. Nous avons vu des femmes habiles à régner non seulement dans leur maison, mais aussi dans l'État. Elles s'y sont même montrées particulièrement habiles, depuis Sémiramis jusqu'à Elisabeth d'Angleterre, Marie-Thérèse d'Autriche et Catherine de Russie. Les journaux, les biographies, les correspondances et les mémoires nous laissent entrevoir derrière les coulisses de la politique, les intrigues et les trames ourdies par la main des femmes. Une histoire intime du « Culturkampf » par exemple, nous dévoilerait sans doute des influences féminines d'une puissance dont nous n'avons pas idée. D'un autre côté, peut-on exiger de celles qui pendant des siècles n'ont eu aucun droit de prendre part au conseil ou à l'action, peut-on exiger d'elles qu'elles montrent tout d'un coup de l'intérêt et de l'intelligence pour les choses de la vie politique ? Mais est-il écrit dans les astres que cet état de choses durera éternellement ? Et alors que les femmes ont conquis le droit d'être éligibles et élues comme arbitres dans les arbitrages ouvriers, ou comme administratrices des caisses du travail et qu'elles sont de plus en plus admises à ces fonctions, serait-il si scandaleux de les voir siéger en qualité de juges pour trancher les différends entre femmes ou prendre part aux élections pour nommer les autorités locales chargées de la surveillance des écoles ?

Il y a là en fait des germes qui pourront se développer et des commencements qui aboutiront à conférer aux femmes des droits plus grands. Avant d'en arriver là, il faut faire l'apprentissage politique des femmes, en commençant par des affaires de moindre importance, les habituer à traiter pratiquement des questions générales, les intéresser aux problèmes qui ont trait au bien public, les initier aux

formes parlementaires et à des débats qui ne dévient pas à côté de la question. Par crainte des conséquences extrêmes qui encore aujourd'hui tombent sous les prises des railleries d'Aristophane, doit-on s'empresser de fermer aux femmes toutes les voies et toutes les portes qui pourraient par la suite les conduire plus loin ? Pour ne pas leur donner tout, faut-il leur refuser ce qu'on pourrait parfaitement et même ce qu'on devrait, pour être équitable, leur accorder dès aujourd'hui ? — Telle est la question pratique qui se pose pour nous en ce moment. — Nous pouvons avec confiance laisser à l'avenir le soin de décider ce que l'usage regardera plus tard comme possible. Nous ne jugeons les choses en moyenne que parce qu'autorisent les habitudes et les coutumes. Aujourd'hui encore dans la vieille Europe des prédicateurs femmes nous paraissent ridicules et moi-même je ne puis m'empêcher de partager cette impression, quoique les missions religieuses aient déjà rompu avec le brutal *taceat mulier in ecclesiâ* et que les intérêts religieux seraient peut-être souvent mieux sauvegardés et mieux défendus sous la garde de la femme qu'entre les mains de certains de nos prédicateurs et de nos prêtres. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons savoir si une femme en chaire paraîtra ridicule à nos petits-fils ou à nos arrière-petits-fils. Pour moi, j'incline à croire qu'elle ne le sera plus autant qu'aujourd'hui. Il serait plus comique encore de voir une femme députée au Reichstag ou une femme ministre. Et pourtant qui pourrait dire s'il ne paraîtra pas très utile à nos petits-fils d'avoir des femmes chefs de division ou conseillers au ministère de l'instruction publique, pour travailler à l'amélioration si nécessaire et si capitale de l'enseignement des femmes ? Peut-être verra-t-on un jour dans cette participation de la femme à la vie publique le meilleur rempart contre un socialisme niveleur et uniformisant. Les femmes en effet seront meilleures gardiennes de l'individualité que nous autres hommes, habitués à porter un uniforme au phy-

sique et au moral. On raillera cruellement alors notre myopie d'aujourd'hui et notre obstination à ne pas vouloir reconnaître ce qu'il y a de raisonnable dans ce qu'on nous propose et l'on n'aura que de la pitié pour les vaines inquiétudes qui nous font rejeter les revendications les mieux fondées. N'est-on pas en droit dès aujourd'hui, quand on voit le Reichstag passer à l'ordre du jour, au sujet d'une pétition concernant l'admission des femmes aux études médicales, de lui reprocher du moins la pauvreté des raisons sur lesquelles les orateurs de la majorité ont appuyé leur refus. Comment d'ailleurs une assemblée non payée, et composée en grande partie de seigneurs riches et de prêtres catholiques célibataires, aurait-elle l'intelligence des nécessités de la situation ? Mais l'Amérique et dans une certaine mesure aussi l'Angleterre, font pour nous des essais qui dans quelques années rendront possible une solution reposant sur l'expérience.

En prenant ainsi parti pour l'émancipation des femmes au risque d'être décrié comme hérétique et de choquer des préjugés si profondément enracinés dans les esprits, je dois encore écarter une objection et un malentendu possible. — Cette émancipation de la femme, pourrait-on demander, ne relâchera-t-elle pas les liens du mariage et ne troublera-t-elle pas la vie de famille ? — Comprend-on la femme indépendante, suivant sa vocation particulière, votant à l'occasion ou faisant de l'agitation politique en opposition avec son mari ? — Si l'on veut prétendre que tout ce que je viens de dire ne peut convenir qu'aux femmes non mariées, je m'inscris en faux contre cette opinion ; et rien ne me paraîtrait plus injuste à l'égard des femmes mariées qui rendent bien plus de services que les autres à la société, en mettant au monde des enfants dans la douleur et au péril de leur vie. Mais je crois d'abord que le célibat diminuerait plutôt qu'il n'augmenterait dans les classes cultivées, par suite du changement qui s'introduirait ici dans les mœurs et les usages. Au bal et dans les

réunions mondaines, l'homme ne voit guère la jeune fille que sous l'aspect toilette et vanité. Et l'homme le plus sérieux peut se laisser épouvanter à la pensée des prétentions que beaucoup d'entre elles peuvent avoir sur le chapitre des plaisirs et de la dépense. Au contraire, en travaillant ensemble, l'homme et la femme apprendront à se connaître sous un jour plus sérieux et plus engageant, et pour plus d'une jeune fille, les études commencées se termineront avant leur achèvement par l'amour et par le mariage.

Dans le mariage même, des femmes ainsi élevées auront beaucoup plus d'influence sur leur mari. Elles entreront plus activement dans ses intérêts et se sentiront unies intellectuellement à lui d'un façon plus intime que tant de nos jeunes filles et de nos femmes d'aujourd'hui. La communauté des intérêts politiques et civiques, loin d'occasionner une scission entre les époux, sera au contraire un lien de plus assurant le rapprochement et l'union. Quand une femme mariée voudra continuer à poursuivre sa voie, elle en restera souvent à l'intention lorsque les enfants et les soucis de la famille arriveront Mais si une femme se sent assez de force pour mener de front la vie publique et la vie domestique, en ne négligeant pas son intérieur, il n'y a pas de raison pour que ces deux fonctions différentes ne se concilient pas et n'aillent pas ensemble. Enfin, pour conclure, je ne me promets pas de ce projet le ciel sur la terre. Il se produira des conflits ; mais ils ne seront pas plus fréquents ni pires que ceux qui naissent lorsque le mari va à son travail et que la femme ne vit que pour la société et le plaisir. En tout cas, ces conflits auront un fond plus moral. Et puis la nature et les lois de la vie sauront bien empêcher l'arbre de pousser ses branches jusque dans le ciel.

Qu'on nous laisse donc en repos avec cette phrase : La place de la femme est au foyer et à la maison. Qu'on ne la répète pas en toute occasion tant qu'on ne sera pas en

état de donner à chaque femme un mari et un foyer, tant que l'on trouvera tout naturel que les femmes du peuple prennent leur lourde part du travail de leur père, de leurs frères et de leur mari, enfin tant qu'on n'aura pas banni du monde la plaie de la prostitution.

La prostitution est en effet un grave symptôme de maladie, non seulement parce qu'elle met à nu, dans tout ce qu'elle a de bestial, la sensualité humaine, mais surtout parce que l'attitude de l'Etat, vis-à-vis de ce mal, décèle une hypocrisie odieuse. On la condamne et on l'interdit tout en fermant les yeux et en prenant même des précautions pour qu'elle puisse s'exercer et s'exercer autant que possible sans danger.

Il est inadmissible que sur ce point l'homme s'arroge un privilège injustifiable et prétende pouvoir se permettre ce qu'il réprouve sans ménagement et ce qu'il punit sans indulgence chez la femme. Il est vrai que la situation n'est pas absolument la même pour les deux sexes. Mais les instincts volages de l'homme et ses goûts polygames ne font que constater le fait de son infidélité et ne le justifient pas. La chasteté est sans aucun doute une belle vertu ; mais elle n'est pas moins une vertu pour l'homme que pour la femme. Et quand l'homme croit avoir le droit de s'en dispenser, il ne fait que mettre en lumière la partialité qui préside aux législations et aux règles morales, quand le droit est aux mains d'une catégorie privilégiée, au lieu d'être égal pour tous les membres de la communauté. Quoique les femmes aient été jusqu'ici tolérantes sur ce point et se soient accommodées des façons de voir de l'homme, il faudrait que de nos jours où nous voyons s'éveiller de plus en plus, parmi elles, le sentiment de cette injustice et de ce désordre moral, il faudrait, dis-je, que leurs protestations fussent soutenues dans les rangs des hommes, par tous ceux qui souhaitent l'avènement de mœurs meilleures et d'une moralité plus pure.

Je pense qu'ainsi comprise, l'émancipation des femmes

n'effrayera personne, et qu'en tous cas elle n'attirera pas, à ceux qui s'en déclarent les partisans, le reproche de vouloir faire triompher une morale relâchée. Nous avons été amenés à ces considérations par la pensée et le désir de relever la vie de famille. Et c'est ce même désir qui nous fait souhaiter de voir les femmes occuper une situation parfaitement égale à celle de l'homme et qui nous fait regarder, comme une indignité, qu'une fraction d'entre elles puissent être brutalisées par les hommes et dépouillées par eux de leur dignité d'êtres humains et de femmes [1].

(1) Dans la question de la Femme, je me place en principe au même point de vue que John Stuart Mill dans son *Essai sur la Dépendance de la Femme* (trad. par Jenny Hirsch, 1869) et son écrit antérieur : *l'Emancipation des femmes*, et que Harald Hoeffding, dans son *Éthique*. Seulement ici encore je suis d'avis qu'une transformation progressive dans les mœurs et les idées sera plus efficace qu'un bouleversement et qu'un changement radical. D'ailleurs, pour éviter de donner à cette question spéciale une place en disproportion avec le cadre étroit que je pouvais consacrer à cette étude, je me suis abstenu dans le texte d'entrer dans maints détails qui se rattachent à cette question, j'ai notamment omis tous les documents statistiques et ethnologiques qui s'y rapportent et j'ai laissé de côté, sans y répondre, pas mal d'objections qu'on peut soulever contre la solution que je propose. Enfin les expériences faites jusqu'à ce jour en Amérique, quelque favorables qu'elles puissent paraître, ne m'ont pas semblé suffisamment probantes pour apporter une solution décisive dans cette question des femmes. — En ce qui touche, par exemple, la question de l'instruction des femmes, les points de comparaison font défaut, à cause de l'organisation absolument différente des universités américaines et des universités allemandes. L'exemple des universités suisses ne pourrait non plus nous édifier complètement. La création par l'initiative privée de quelques gymnases de jeunes filles trancherait la question plus vite et plus radicalement que des pétitions, des brochures et que tout appel à des exemples étrangers [1].

(1) Aujourd'hui (1893) ce mouvement est en bonne voie en Allemagne e donne déja de bons résultats. (*N. de l'auteur.*)

CHAPITRE VI

PAUVRETÉ ET BIENFAISANCE. — LUXE ET BONHEUR

Le lecteur a pu s'étonner que nous n'ayons rien dit jusqu'ici d'une solution de la question sociale, qui semble pourtant se présenter tout naturellement la première. Cette solution serait tout simplement la bienfaisance. Exercée soit par les individus, soit par des associations, soit par des laïques, soit par des ecclésiastiques, ne pourrait-elle pallier ou même supprimer entièrement le grand mal social, la Pauvreté ?

Malheureusement, je ne suis pas disposé à voir dans la bienfaisance une solution vraiment efficace, tout en estimant hautement sa valeur idéale et même les services qu'elle peut rendre dans les conditions sociales actuelles. — Suivant moi, l'existence de la bienfaisance parmi nous n'est qu'un indice du mal profond qui ronge notre société. Elle n'est donc à mes yeux qu'un mal nécessaire à côté d'un autre mal, pas davantage.

Si cette proposition a l'air d'un paradoxe, il faut s'en prendre à l'idée qu'on s'est faite longtemps parmi nous des rapports de la pauvreté et de la bienfaisance. Cette idée domine encore à l'heure actuelle et exerce la plus funeste influence. C'est celle-là même qu'ont fait prévaloir le christianisme et le moyen âge. — Le christianisme a été au début la religion des pauvres et par suite manifesté tout d'abord une certaine hostilité à l'égard des riches. Ce caractère s'explique pas les circonstances historiques dans lesquelles se

sont produites l'avènement et la diffusion de la religion nouvelle soit en Palestine, soit dans l'empire romain. Mais il s'explique aussi par cet idéalisme qui fait le fond du christianisme. La religion chrétienne regarde les pauvres comme les heureux de ce monde ; elle engage les jeunes gens riches à vendre ce qu'ils possèdent et à le donner aux malheureux. Le disciple de Jésus ne doit pas s'attacher à ces richesses périssables que les vers rongent et que les voleurs ravissent, Il ne doit pas se préoccuper de ce qu'il mangera ni de ce qu'il boira, ni de ce qu'il aura pour se vêtir. Il doit considérer ce qu'il a comme n'étant pas à lui. Tels sont les préceptes du Maître et de ses premiers disciples.

Nous voyons paraître ici cet esprit de renoncement qui n'a fait que se fortifier durant tout le moyen âge et qui est souvent entré en lutte dès cette époque avec la tendance inverse, c'est-à-dire avec l'esprit du monde et le désir de domination qui s'efforçait avec non moins d'énergie de prévaloir dans l'Eglise. De là résulte une double morale ; de là aussi une distinction profonde qui s'établit entre les deux catégories de chrétiens. Au degré supérieur se trouvent les prêtres et les moines, sanctifiés par leurs vœu de pauvreté et de renoncement. Au-dessous d'eux les laïques restent attachés par la vie temporelle, au mariage et à la propriété et tâchent d'accroître leurs richesses. Ainsi, on le voit, la pauvreté, au moins la pauvreté volontaire, est regardée comme méritoire. Elle apparaît au point de vue de la perfection chrétienne comme un bonheur et une vertu : la richesse au contraire est regardée comme une tare et un péché qu'il convient d'expier par des aumônes et des dons de toutes sortes, par une bienfaisance large et infatigable. C'est là une sorte de tribut payé par le chrétien laïque à ses frères pauvres qui sont plus près que lui du royaume de Dieu. — Une pareille doctrine religieuse ne pouvait évidemment se proposer de faire disparaître la pauvreté. Celle-ci étant une perfection et une

vertu, on s'attacha au contraire à la répandre de plus en plus en fondant des ordres mendiants et l'on favorisa le plus possible l'extension d'une bienfaisance « insouciante et imprévoyante [1] ».

La renaissance et la réforme ont réagi contre cette conception religieuse de la charité. Luther oppose à la paresse monacale les bienfaits du travail. Un humaniste catholique contemporain de Luther, Louis Vivès, dans son écrit *De subventione pauperum*, prescrit aux communes comme un véritable devoir l'entretien des pauvres; mais le but final de cette mesure est, suivant lui, l'extinction de la pauvreté et d'ailleurs l'assistance ne sera donnée aux citoyens pauvres qu'en échange d'un certain travail. — Sous l'influence de cet écrit et en même temps dans les pays protestants sous l'influence de la réforme nous voyons peu à peu ces idées passer dans le domaine des faits et de la pratique.

Néanmoins l'ancienne conception du moyen âge subsiste encore en partie parmi nous et l'on pratique encore aujourd'hui la charité comme on la pratiquait il y a cinq cents ans. — Même, en un certain sens, on fait pis. — On voyait alors dans l'aumône l'accomplissement d'un devoir religieux et un moyen commode, il est vrai, de s'assurer la félicité éternelle. De nos jours, l'aumône a absolument perdu le caractère d'un devoir et n'est plus qu'un moyen mis au service de la vanité humaine.

Loin de moi la pensée de vouloir nier ou diminuer à plai-

(1) Je renvoie à ce sujet à mon histoire de l'*Ethique chrétienne* (1886), p. 65 et suiv., 205 et suiv., 367, 437, etc.

Consultez aussi : Uhlhorn (*die christliche Liebesthätigkeit in den alten Kirche und im Mittelalter*). — Natzinger, *die Geschichte der Kirchlichen Armenpflege* et W. Haller, *das Eigenthum im Glauzen und Leben der nachapostolischen Kirche* (Theologische studien und Kritiken, 1891, 3e livraison).

L'expression « Bienfaisance insouciante » fahrlässige Wohlthätigkeit) est de Paulsen, *Système de Morale* (System der Ethik), p. 520.

sir ce qu'il y a de grand et de beau dans la charité. Mais le moraliste ne peut s'empêcher de reconnaître que notre façon ordinaire de la pratiquer présente au point de vue moral de graves inconvénients. Le fait d'obliger autrui flatte toujours en nous à quelque degré ce sentiment de supériorité que nos patrons et nos chefs d'usine ont tant de peine à abdiquer. Nous trouvons un plaisir plus mesquin encore à voir notre nom figurer à côté d'une fastueuse donation, sur une liste de souscription ou sur un journal. Nous sommes heureux de nous faire présenter comme membres d'un comité de bienfaisance dans les salons des plus hauts personnages. La charité est devenue pour beaucoup un véritable sport et une simple occasion de plaisirs mondains. Les organisations charitables tels que bals de bienfaisance et ventes de charité soulèvent contre elles, non sans raison, un sentiment d'irritation qui se fait jour dans l'ingratitude avec laquelle les dons sont reçus ainsi que dans les commentaires malveillants des feuilles socialistes. Il faut surtout regretter de voir cette grande et sublime vertu de la charité rabaissée à n'être plus qu'un moyen au service de l'égoïsme. Quelle plus grande faute peut-il y avoir contre le saint esprit de dévouement et le véritable amour de l'humanité? Ce sont surtout les femmes qui, par légèreté, je le veux bien, sont surtout répréhensibles à ce point de vue. Nos jeunes filles sont habituées dès le début à ne chercher qu'une distraction et un plaisir dans un des plus sérieux devoirs de la vie et à apporter à ces bals dont la misère est le prétexte un cœur froid et vide de toute compassion.

Quelle conclusion tirer de tout cela? Faut-il donc proscrire toute bienfaisance? Non assurément. — Dans l'état actuel de la société, la bienfaisance privée a et aura longtemps encore l'occasion de s'exercer. Aussi faut-il insister tout particulièrement sur les moyens de la rendre vraiment utile et moralisatrice.

Tout d'abord une bienfaisance ingénieuse peut et doit

venir en aide à cette catégorie d'ouvriers qui ne sont pas menacés directement dans leur existence et qui sont même capables de vivre de leur travail. Je veux parler ici de ces organisations de toutes sortes dont il a déjà été question et qui ont pour objet l'amélioration de la situation matérielle des travailleurs, cités ouvrières, bains, salles de restaurant, salles de société, hôpitaux, crèches, églises, enfin de toutes ces fondations que des patrons sages et humains, aidés ou inspirés par leur femme ou leurs filles, ont consacrées au bien-être de leurs ouvriers. J'ai déjà dit aussi les précautions qu'il faut prendre pour que ces mesures n'excitent pas la défiance des ouvriers, mais soient au contraire favorablement accueillies par eux et exercent sur eux une action bienfaisante. Tout en prenant l'initiative de ces œuvres d'amélioration sociale, le patron fera participer ses ouvriers à leur organisation, il consultera sur toutes les questions importantes des comités élus par eux : il leur abandonnera enfin dans la mesure du possible l'administration et même la direction de l'œuvre. Nous en revenons ainsi toujours à la même formule : « Aider autrui pour qu'il s'aide lui-même. » Sans doute il peut en coûter de faire ainsi le sacrifice de sa personnalité et de consentir volontairement à n'être plus qu'un associé dans une entreprise dont on a été le créateur et le chef. Mais le bienfait est-il donc moins réel et moins grand, parce qu'il a pour effet de rendre l'ouvrier capable de s'aider lui-même et de collaborer d'une façon active et intelligente au bien de tous? parce qu'il rend finalement les secours superflus et le bienfaiteur inutile? — Celui qui fait le bien de cette façon a plus de mérite et doit être intérieurement plus satisfait de lui-même que le bienfaiteur autoritaire et despotique dont les obligés baisent la main tout en le maudissant au fond de leur cœur.

Si la bienfaisance dans le sens étroit et ordinaire du mot n'a pas à s'exercer vis-à-vis des ouvriers instruits qui tiennent à honneur l'indépendance de leur condition, elle

trouve un champ d'action assez vaste et assez large dans ce monde des ouvriers sans instruction ni organisation d'aucune sorte, qui en sont strictement réduits à vivre du salaire-famine, dans cette armée de réserve de l'industrie qui vit au jour le jour et dont l'effectif s'accroît encore de tous les malades et invalides du travail, des veuves et des orphelins, de tous ces malheureux épuisés au physique et au moral qui réclament impérieusement les secours de la charité. Que convient-il donc de faire en leur faveur ?

Le procédé le plus commode consiste à s'en tirer par un don d'argent. On remet au nécessiteux, suivant l'état de sa bourse ou suivant son humeur, une aumône variant entre un sou et vingt francs et on s'en rapporte pour le reste à la grâce de Dieu. Il est surperflu de montrer que cette bienveillance insouciante ne constitue pas un secours réel et qu'elle n'améliore ni ne relève à aucun degré celui qui en est l'objet. Un autre procédé qui est directement l'inverse du précédent consiste à ne faire une bonne œuvre qu'après une longue et minutieuse enquête sur celui qui la recevra. Un premier inconvénient de cette façon d'agir, c'est que la plupart du temps ces enquêtes et ces informations font arriver le secours trop tard : un autre non moins grave est de provoquer chez les pauvres secourus, surtout en ce qui concerne les sentiments religieux, une hypocrisie plus redoutable que la misère même. De son côté, le bienfaiteur ne retire pas non plus de ces deux façons de pratiquer la bienfaisance un profit moral bien considérable. Je ne puis sérieusement me féliciter d'être devenu meilleur pour avoir, en passant dans la rue, jeté d'une façon ennuyée et maussade quelques sous à un pauvre et j'espère bien que personne ne songera à s'enorgueillir d'un pareil acte de générosité. Il en est à peu près de même dans le cas où un pauvre importun vient me relancer chez moi, me dérange de mon travail et n'éveille ainsi en moi que des sentiments d'ennui et de défiance ou lorsqu'un membre du comité de bienfaisance vient me de-

mander une cotisation que je lui remets par pure convenance, sans même m'informer de quoi il s'agit. — Mais c'est surtout la seconde forme de bienfaisance, la forme défiante et enquêteuse qui s'informe non des besoins, mais du plus ou moins de mérite du pauvre, qui rappelle odieusement l'orgueil et la dureté du Pharisien. Ce qui est plus triste encore que la pauvreté, c'est la déchéance et la misère morale qui font qu'un homme doit s'en prendre à lui-même de son propre malheur. Aussi est-ce surtout au malheureux qui est tombé qu'il faut tendre la main ; c'est lui qu'il faut relever de son abaissement moral, en dépit même de ses résistances. Le pauvre indigne a encore plus besoin de moi que les autres et c'est pourquoi dans la plupart des cas la bienfaisance dont il est l'objet est la plus généreuse. Car elle part d'un cœur indulgent, d'une véritable tolérance morale, d'une intelligence délicate et juste des faiblesses d'autrui, fondées sur la connaissance de notre propre cœur.

Ajoutons même que ce n'est pas la charité qu'il faut invoquer ici en premier lieu, mais la justice. La simple justice, en effet, suffirait déjà pour réduire beaucoup la misère. « Où vend-on ces broderies à plus bas prix? » — « J'ai trouvé une couturière à qui je donne vingt centimes de moins. » — « Je paie ma maîtresse de piano moitié moins cher que vous. » — Ce sont là des questions et des propos qu'on entend tous les jours et qu'autorise le principe économique de l'offre et de la demande. Maint père de famille, mainte maîtresse de maison économe, surtout chez nos petits fonctionnaires où l'on cache sa gêne, sont forcés par leur situation précaire de tenir ce langage. — Mais il y a aussi beaucoup de gens qui le tiennent et qui n'y sont nullement forcés. Dans tous les cas, même celui qui trouve une excuse dans sa situation difficile ou dans les habitudes du milieu n'est jamais complètement excusable du fait de réaliser des économies aux dépens du pauvre. Acheter trop bon marché est une faute contre

la justice[1]. On est coupable toutes les fois qu'on rémunère un travail au taux du salaire-famine et celui qui achète dans un magasin dont le propriétaire fait travailler ses gens pour un salaire insuffisant partage cette culpabilité. Il est contraire à la justice sociale que des gens qui travaillent réellement et courageusement en soient réduits à mendier et à mourir de faim. Aussi, dans des milliers de cas, la meilleure assistance — celle qui, suivant notre formule, doit amener l'obligé à s'aider lui-même, consiste-t-elle à procurer aux nécessiteux du travail et surtout à le payer de telle façon qu'ils puissent vivre. C'est là la véritable assistance qui les élève moralement, qui ne les humilie point, qui n'étouffe point leurs bons sentiments, qui leur rend l'indépendance perdue, l'amour de la vie et le goût du travail. Chacun peut dans sa sphère et pourra toujours davantage contribuer à faire que le malheureux qui est plein du désir de travailler ne laisse plus tomber ses bras avec désespoir en s'écriant : « C'est inutile de lutter ; je ne puis vivre avec ce que je gagne » et que la couturière qui a travaillé jusqu'à une heure avancée de la nuit ne soit plus contrainte de chercher dans la prostitution un supplément de ressources. Et quand les antisémites nous crient, contrairement à toute raison et à toute justice : « N'achetez rien chez les Juifs, » — nous leur dirons plutôt : « N'achetez rien chez le commerçant qui laisse ses ouvriers dans la misère afin d'attirer les clients par le bon marché. » C'est là qu'une enquête est nécessaire et juste. C'est là qu'il faut distinguer entre les dignes et les indignes.

De cette manière, chacun a des milliers d'occasions de pratiquer la justice sociale et de l'aider à triompher. C'est surtout le travail des femmes, qu'il est si difficile d'orga-

(1) Consultez William Mackintire Salter, *Moralische Reden*. V. p. 76 et suiv. V. aussi le livre de Schmoller : *La Justice dans l'Economie politique* (*Die Gerechtigkeit in der Volkswirtschaft*).

niser au moyen de l'association, qui a besoin d'être protégé par les efforts de l'initiative individuelle, par l'opinion publique, par le progrès des mœurs et des usages. — Quant à la misère qui provient d'un dénument absolu et d'une entière impossibilité de travailler et qui exclut par suite tout effort du malheureux pour s'aider lui-même, elle réclame impérieusement, comme nous l'avons dit déjà, l'intervention de la bienfaisance dans le sens étroit et ordinaire du mot. Tout à l'heure il s'agissait, en secourant les hommes, de les faire travailler; il s'agit maintenant de les faire vivre. Il y a ici une distinction à faire qui exige de la réflexion, du discernement, souvent même une enquête. Une association s'acquittera toujours d'une pareille tâche plus facilement et plus sûrement que les individus. Qu'elle n'oublie jamais seulement que la question à se poser n'est pas celle de savoir quels sont ceux qui sont dignes de secours, mais ceux qui en ont besoin. Il ne faut jamais se demander si l'on donnera des secours, mais comment et sous quelle forme on les donnera. Et d'ailleurs, même dans ce cas, notre principe « aider autrui pour l'amener à s'aider lui-même », trouve encore dans une certaine mesure son application. Ces malheureux, dénués de tout et incapables de travailler, ont encore besoin d'être soutenus et relevés moralement. Mais c'est en eux-mêmes, en fin de compte, qu'ils doivent puiser la force, la résignation et la patience nécessaires pour supporter leurs maux.

Il y a ici un point où le socialisme réclame une forme d'assistance toute différente de l'assistance privée. Dans une famille, un membre malade ou infirme reçoit la même nourriture, le même vêtement, le même abri que les autres; il est même parfois l'objet d'une préférence. Eh bien! la solidarité et la fraternité humaines ne doivent-elles pas assurer aux affligés la même existence qu'à ceux qui sont capables de travailler et qui remplissent leurs devoirs envers la société? Il n'est pas ici question, remarquons-le, d'une charité. Le seul fait d'être homme, et non

pas la santé ou la force donne le droit d'être entretenu par la nation, — sous cette réserve, bien entendu, qu'on a fait ce qu'on a pu tant qu'on était capable de travailler[1]. — Ce projet ressemble assez à une utopie. Le fond en est vrai pourtant. Une saine réforme sociale doit aboutir nécessairement à imposer à la société, comme un devoir strict, l'entretien de ses membres qui se trouvent dans l'impossibilité de travailler. Il est impossible que la vie de ces hommes soit abandonnée aux hasards de la bienfaisance privée. On voit encore toujours à Strasbourg des estropiés mendier au coin des rues et jouer de l'orgue sur le seuil des maisons. C'est un spectacle pénible et immoral. La commune devrait sans contredit intervenir et se charger d'eux. C'est l'idée juste et vraie dont s'est inspirée notre loi allemande sur les invalides du travail et sur les assurances contre la vieillesse. Il est vrai que cette loi ne s'applique pas à tous ceux qui sont incapables de travailler. De plus, issue d'un régime social encore foncièrement individualiste, elle est loin de répondre à l'idéal de la justice sociale. Elle ne fait pas toujours peser les charges sur ceux qui devraient les supporter; elle ne réalise enfin que très imparfaitement notre principe : « Aider autrui pour l'amener à s'aider lui-même. » Aussi n'aura-t-elle pas une influence aussi efficace et aussi bienfaisante qu'elle le devrait et le pourrait.

Mais, dira-t-on, si l'on établit une assistance socialisée en faveur des pauvres et des misérables, quelle que soit la forme que prenne cette assistance, si l'on supprime par conséquent toute assistance privée, ne fera-t-on pas disparaître du même coup la sainte vertu de la charité et n'en résultera-t-il pas un grave dommage, une lacune irréparable dans la vie morale de l'humanité? A cette objection, je répondrai une fois de plus que la bienfaisance ne consiste pas exclusivement et avant tout dans une aumône ou un

(1) Cfr Bellamy, *Cent ans après*.

don gracieux en argent. — Un écrivain sacré dit, en s'adressant aux riches : « Le salaire des ouvriers qui ont moissonné votre terre et que vous leur retenez injustement crie vengeance jusqu'au ciel. » (Jacques, 5, iv.) Et il déclare encore que « celui qui visite dans leur affliction la veuve et l'orphelin est celui qui est le plus agréable à Dieu ». (1, 27.) — Ces deux passages me semblent renfermer la réponse à la difficulté qui vient d'être soulevée.

Ce qui fait l'importance du devoir de combattre la pauvreté et de la faire disparaître de plus en plus d'entre nous, c'est qu'elle est la grande source de l'immoralité et du vice, la mère des fautes et des crimes de toute espèce. L'esprit socialiste qui est au fond celui du christianisme a trouvé son expression dans la fameuse formule : « Il est difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » Il y a dans cette parole une grande part de vérité. La richesse endurcit et resserre le cœur. L'heureux, le riche ne peut se mettre à la place du pauvre et ne peut ainsi concevoir pour lui aucun sentiment de pitié. L'avarice, la cupidité, la luxure, la paresse, la hauteur dédaigneuse et brutale sont les compagnes ordinaires de la richesse. Et d'autre part la pauvreté a ses vertus propres et sa grandeur morale particulière. Toutefois, qui oserait nier que l'extrême pauvreté et la misère noire ne soient le sol le plus favorable pour l'éclosion des criminels, que ce sont elles qui livrent l'homme à l'ivrognerie et la femme à la prostitution, qui privent l'enfant d'éducation, d'instruction, de surveillance et de bons exemples et qui le contraignent prématurément à la mendicité hypocrite, aux petits larcins et même aux vols ? Qui niera de plus que la mauvaise action commise à la première génération sous l'empire de la nécessité et du besoin, passera dans les veines et dans le sang de la seconde génération et qu'elle se produira spontanément et naturellement? Qui niera enfin que, surtout dans nos grandes villes, avec leurs révoltantes conditions d'habitation, la perversité et le vice entrent comme un élément

nécessaire et inévitable dans l'existence que l'on mène au fond de ces repaires de la misère? — Aussi la lutte contre la pauvreté n'est-elle pas moins un problème moral qu'un problème économique, elle n'est autre chose au fond que la lutte contre le vice et le mal. Ce n'est pas dans une dégénérescence pathologique du cerveau, comme le soutient aujourd'hui certaine école sentimentale de médecins et de légistes; c'est bien plutôt dans les conditions de l'existence au sein des grandes villes que le caiminel peut trouver sa plus forte, quoique toujours incomplète excuse. Et les peines appliquées dans les prisons ou dans les maisons de correction sont, on le sait, à peu près complètement inefficaces pour l'amélioration des coupables. — Assurément, le rêve dont se bercent les socialistes, la disparition absolue des criminels dans la société de l'avenir, me paraît irréalisable. Néanmoins, je crois fermement et les statistiques criminelles des dernières années tendent à l'établir, qu'une répartition plus équitable de la richesse, la suppression de la misère et de la mendicité, la disparition de l'armée de réserve du capital qui arrivera enfin à s'élever au niveau des ouvriers instruits, enfin une amélioration générale dans les conditions de la vie de famille et de l'éducation des enfants, je crois enfin qu'une augmentation des heures de liberté de l'ouvrier et une augmentation de son salaire amèneront nécessairement une décroissance considérable dans le nombre des criminels.

Mais, dira-t-on, quelles sont les limites de la pauvreté? Où commencent les riches et où commenceut les pauvres? Nous rencontrons ici la fameuse loi d'airain sur les salaires qui peut servir à définir la pauvreté. Cette loi est fausse, sous la forme générale qu'on lui a attribuée; et elle a été abandonnée et reniée, en tant que loi, par les démocrates socialistes mêmes. Nous savons aujourd'hui que, grâce en partie aux dispositions qu'on a prises pour organiser le travail, il est possible aux ouvriers instruits de

faire atteindre à leur salaire un niveau très supérieur à celui du salaire-famine. La preuve que ces ouvriers gagnent plus que le strict nécessaire, ce sont les sommes considérables qui sont versées chaque année dans nos caisses d'épargne par les classes ouvrières, c'est tout leur régime de vie et en particulier ce sont les annonces de divertissements et de plaisirs qui remplissent la quatrième page des journaux ouvriers. Par là est établi journellement ce fait que le niveau du bien-être matériel s'est considérablement élevé dans ces classes. — La loi d'airain comportait déjà de nombreuses exceptions à l'époque où Lassalle s'en fit une arme de combat. Depuis, elle a cessé de pouvoir être utilisée comme moyen d'agitation socialiste et ce résultat est dû d'ailleurs au mouvement socialiste lui-même, ainsi qu'à toutes les grèves qui ont réussi, dans ces dernières années, à faire triompher les revendications ouvrières. — D'autre part, il ne faut pas oublier que la loi d'airain subsiste et s'applique encore dans toute sa rigueur à l'armée de réserve du capital et qu'elle n'est pas pour cette classe une vaine formule, mais une triste réalité. C'est là que règne en maîtresse la plus noire misère. Et lorsqu'on considère les conditions d'habitation de cette classe de travailleurs, telles que nous les font connaître les rapports vraiment révoltants qui nous parviennent de toutes les grandes villes, on aperçoit une fois de plus, et avec une évidence effrayante, le rapport étroit qui existe entre la misère et l'immoralité. Il n'y a pas de loi d'airain, soit; mais il y a vraiment sur le front de ces malheureux un bandeau d'airain qui intercepte pour eux la lumière du ciel et qui leur fait courber la tête comme des bêtes vers le sol. Demanderons-nous encore maintenant où sont les pauvres ?

Par ailleurs, les idées de richesse et de pauvreté sont toutes relatives. Ce n'est qu'à la limite extrême, inférieure ou supérieure des conditions sociales, que l'on peut employer avec assurance ces qualifications. Dans les conditions moyennes, le même individu qui, vu d'en bas, paraîtra

aisé et même riche, ne sera plus qu'un pauvre quand on le comparera aux gros capitalistes, aux dix mille privilégiés du régime actuel. Nous-mêmes nous nous estimons riches ou pauvres du jour au lendemain, suivant que les circonstances nous permettent de nous offrir ou nous forcent à nous refuser un plaisir désiré. C'est ce que voulait dire Bismarck quand il disait : « Avez-vous jamais vu un milionnaire content? » Nous nous comparons toujours à ceux qui nous sont supérieurs, nous envisageons les avantages et les plaisirs des plus riches, car au fur et à mesure que nous devenons plus capables de satisfaire nos désirs, nos exigences et nos besoins deviennent plus nombreux. De là le sentiment de mécontentement et d'envie dont les hommes peuvent rarement se dire exempts. A cela s'ajoutent, pour différencier les conditions, les diversités individuelles qui proviennent du tempérament, de l'éducation ou des habitudes. Celui-ci est naturellement résigné et ne souffre nullement de la privation de certains biens. Plaisir, bien-être, beauté, luxe, tout cela le laisse insensible. Celui-là, au contraire, est un voluptueux, ami de la mollesse et des délices. Un autre, nature exigeante et délicate, souffrira de toute laideur et de tout désordre. Diogène le Cynique et Aristippe, le fondateur de l'hédonisme, n'avaient pas seulement une philosophie opposée ; ils avaient aussi un tempérament et avaient reçu une éducation toute différente. Saint Jean-Baptiste avait vécu de sauterelles et de miel sauvage. Jésus, aux noces de Cana, veille à ce que les hôtes ne manquent pas de vin et il permet à Marie de lui oindre la tête et les pieds d'essences précieuses.

Nous voici amenés à dire quelques mots de la question du luxe. Un prêtre suisse [1] a naguère consacré à ce sujet

(1) *Le Luxe, sa portée morale et sociale* (Der luxus nach seiner sittlichen und sozialen Bedentung); par C.-W. Kambli, de Saint-Gall, 1890. Rapprochez de cet ouvrage Fr. Alb. Lange, *Die arbeiterfrage. Ihre Bedentung für Gegenwart und Zukunft*, 3e éd., 1875, notamment le ch. III, sur *le Bonheur et la Félicité*

un livre que je me suis empressé de lire et qui m'a causé une certaine désillusion. La question y est trop morcelée et trop envisagée par le détail. Ce livre m'a fait voir du moins toute la difficulté et toute l'importance d'un problème qui en soulève immédiatement un autre plus grave encore, celui de la nature du bonheur.

La question du Luxe est éminemment une question sociale. Au point de vue économique elle consiste à savoir si le luxe est productif ou improductif; au point de vue moral, la question est de savoir si le luxe rentre dans la catégorie des choses permises; et cette question elle-même en entraîne à sa suite une autre, celle de savoir s'il existe des choses simplement permises, en d'autres termes des choses qui ne sont ni bonnes ni mauvaises et qui sont moralement indifférentes. J'ai essayé ailleurs de donner à cette question une réponse dogmatique[1]. Je soutenais cette idée que si l'ensemble de la vie psychologique d'un individu, son caractère, ses habitudes, sa conception générale de la vie se révèlent dans chacun de ses actes, inversement chacun de ses actes réagit sur la personne tout entière, de sorte que l'on ne peut, en réalité, rien considérer comme étant moralement indifférent.

Mais ces développements ne seraient pas ici à leur place et ils exigent d'ailleurs plus d'espace. Nous nous bornerons donc au plus important et nous nous demanderons d'abord ce que signifie exactement le mot « luxe ». Il me semble que ce mot entraîne généralement un sens défavorable et implique l'idée d'un blâme s'appliquant à un excès. Il peut s'agir d'abord d'un excès tout relatif à la situation particulière de l'individu et aux ressources dont il dispose, quand il dépasse ces ressources et qu'il tombe

(Glück und Glückseligkeit). J'attire aussi l'attention du lecteur sur le ch. VII de ce livre : *Solution de la question ouvrière* (Von der Lösung der Arbeiterfrage).

(1) Dans mon opuscule : *Sittliches Sein und sittliches Werden*, 85 et suiv.

ainsi sous le reproche de prodigalité. C'est, en effet, une faute morale de dépenser plus qu'on n'a et qu'on ne peut; car de la sorte on se fait tort et on fait tort aux autres et l'on met en question pour l'avenir le nécessaire lui-même. Mais, la plupart du temps, le blâme dont nous venons de parler se fonde sur un critérium tout extérieur, je veux dire sur le régime de vie qu'autorisent et qu'exigent les usages et les conventions d'une condition sociale ou d'un milieu donné. A vrai dire, il n'est pas toujours immoral de sortir des limites prescrites par l'usage ; cette originalité est parfaitement permise, à condition d'être fondée sur une raison et un motif quelconque et non sur un pur caprice et une pure bizarrerie, reproche qu'on adresse effectivement parfois au luxe.

Mais le fait de heurter de front les habitudes de la classe sociale à laquelle nous appartenons peut entraîner un autre et plus grave inconvénient. Nous paraissons par là vouloir dépasser les autres et par suite nous nous attirons leur envie. Bien entendu, on ne peut être tenu de faire attention dans sa conduite à tout ce que pensent les envieux et de prendre leurs sentiments pour critérium de ce qu'on peut et de ce qu'on ne peut pas faire. Pourtant on ne peut que louer la pensée à laquelle obéissaient les riches bourgeois du moyen âge qui voulaient que la façade de leur maison fût aussi modeste que celle de leurs concitoyens plus pauvres et qui reléguaient dans leurs appartements intérieurs les décorations et les ornements d'architecture. Le luxe, en effet, ne provoque pas seulement l'envie, mais encore une émulation malsaine et dangereuse, même si l'on n'a pas les moyens de rivaliser avec ceux qui donnent l'exemple de l'ostentation. Il en résulte une lutte acharnée et comme une concurrence de vanité qui élève facticement dans la société ce niveau de la vie moyenne et qui compromet l'existence même de cette société. Enfin, le luxe peut choquer le bon goût, il a souvent pour compagnons l'excès, la surcharge, l'exagération, le raffinement et le maniérisme.

Ce manque de mesure trahit toujours plus ou moins un manque de goût et de sens esthétique, un défaut de tact et de finesse qui est l'indice certain d'une grossièreté native, d'un esprit obtus et d'une nature moralement très imparfaite. Notre vie sociale et nos relations mondaines laissent beaucoup à désirer à ce point de vue et ne se distinguent que par une affection et une pose aussi répréhensibles au point de vue critique qu'au point de vue moral. Et si ceux qui sont exclus de cette prétendue vie de plaisirs savaient tout l'ennui et tout le vide qu'elle dissimule, ils se garderaient bien de nous l'envier.

Mais supposons écartées de l'idée du luxe ces interprétations défavorables qui ne lui sont pas nécessairement inhérentes ; supposons que le luxe ne constitue ni un danger pour la situation et pour l'avenir de l'individu, ni une cause de scandale, ni une occasion de rivalités immorales entre les personnes appartenant à la même condition. Supposons au contraire qu'il ne fasse que favoriser chez tous le développement du sens esthétique en leur mettant sous les yeux des spectacles propres à élever l'esprit et le cœur, alors nous pourrons et nous devrons dire que le luxe est un bienfait et qu'il doit être le bienvenu parmi nous. Sans doute il peut se présenter des cas douteux et où la mesure à garder sera incertaine. Nous n'avons pas d'étalon absolu pour mesurer et déterminer rigoureusement le devoir; nous en sommes réduits à décider à nouveau, dans chaque circonstance particulière, de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, de ce qui convient ou non et de ce qui est réclamé par les exigences de notre milieu social. — Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que le culte de la beauté, de l'art et de la grâce fait partie non seulement de nos droits mais encore de nos devoirs. Aussi suis-je tout disposé à me ranger à l'opinion de ceux qui voudraient procurer au peuple non seulement la satisfaction de ses besoins matériels, mais encore une participation de plus en plus large aux biens idéaux de notre civilisation et de notre culture intellec-

tuelle. Pour cela il faut à l'ouvrier, j'en reviens toujours là, plus de loisirs et un salaire plus élevé. Sur ce point l'État ne fait pas tout ce qu'il pourrait et tout ce qu'il devrait. Dans la dispensation des plaisirs artistiques, il pense peut-être trop exclusivement aux classes privilégiées et il semble oublier que la masse du peuple réclame elle aussi des jouissances élevées. De même nos écoles oublient trop un de leurs devoirs qui est de préparer les enfants à goûter les nobles joies de l'art et de la beauté.

Mais, dira-t-on, ces joies font-elles généralement et nécessairement partie de la vie? Cette culture constitue-t-elle une partie intégrante du bonheur humain! Nous sommes ainsi amenés finalement à cette question essentielle : qu'est-ce que le bonheur[1] ?

On reproche souvent aux socialistes de se faire une conception fausse et inférieure de la vie humaine ainsi que de ses devoirs, de son but, de ses joies et de ses dernières et plus hautes satisfactions. Et certes ce reproche peut paraître parfois fondé. J'ai déjà dit que le but des préoccupations des socialistes est le bien-être de l'humanité et non son amélioration morale, son bien matériel et non son bien moral. J'ai dit aussi que le socialisme abritait souvent les pires passions humaines, l'envie et la haine, la convoitise et la basse avidité. — Il me semble d'autre part, comme je l'ai dit également, que les adversaires du socialisme ne se font pas en général de la vie humaine une conception plus élevée et plus vraie au point de vue moral. Aussi suis-je parfois disposé à me mettre du côté des socialistes et à les défendre contre

(1) La question de la nature du Bonheur a préoccupé tout spécialement nos contemporains. Signalons deux ouvrages récemment parus sur ce sujet : Ad. Schäffer, *Was ist das Glück? Oder Entwurf einer rationnellen Apologie de Christentums.* et Prof. Dr C. Hilty, *Glück*, 2e éd., 1891. Le chapitre premier du livre de M. Hilty qui traite de l'*Art de travailler* est surtout intéressant à consulter.

les attaques exagérées ou injustes dont ils sont l'objet.

J'ai dit plus haut qu'une profonde misère était pour l'homme un grand malheur surtout parce qu'elle lui rend difficile sinon impossible tout progrès et toute amélioration morale. Un philosophe de l'antiquité demandait si l'on pourrait qualifier d'heureux un homme qui aurait la destinée d'un Priam ou, comme nous dirions aujourd'hui, d'un Job. Nous pouvons nous poser encore la même question ; mais quelle qu'en doive être la solution, je m'en tiens à l'idée que j'ai déjà exprimée : c'est qu'il n'est pas nécessaire pour l'homme d'être heureux ; mais qu'en revanche il est absolument nécessaire pour lui d'être honnête et fidèle au devoir [1].

Le bonheur implique deux sortes d'éléments, les uns intérieurs, les autres extérieurs à la personnalité. Les stoïciens et leurs disciples modernes qui se plaisent à se draper de la vertu stoïcienne renient et rejettent dédaigneusement le second élément. Les socialistes, au contraire, sont assez disposés à s'en contenter. Ils appliquent ici leur grand principe qui veut que la vie intérieure de l'individu se règle et s'organise d'après un ordre tout extérieur imposé du dehors par la société. C'est pourquoi ils nous promettent que nous aurons le ciel sur la terre le jour où l'organisation sociale sera modifiée conformément à leurs vœux.

Mais le problème n'est pas aussi simple que se l'imaginent les socialistes. Sans doute il est impossible d'identifier la moralité et le bonheur. Ces deux choses peuvent

(1) Th. Ziegler, ouvrage cité, p. 111. Un M. D..., dans la *Litterarische Centralblatt*, qualifie cette phrase « d'affirmation arbitraire » incapable de désarmer le scepticisme éthique. Il ne donne aucune raison pour justifier cette condamnation. Aussi, je m'en tiens à cette idée, dût M. D... trouver insuffisamment démontrée à cet égard, ma conclusion. Je pense que pour tout esprit qui n'est pas aveuglé par le pessimisme de Schopenhauer, la légitimité de cette conclusion apparaîtra d'elle-même comme une conséquence naturelle des lois de la nature et de la vie humaine.

même être en opposition, surtout si l'on met au nombre des conditions nécessaires du bonheur, comme le font le sens commun et le langage, les faveurs du hasard et de la fortune. Néanmoins, on ne peut nier que la moralité ne soit une condition nécessaire du bonheur. Elle est une arme de premier ordre dans la lutte pour l'existence, une condition de réussite dans la carrière que l'on a choisie ; elle facilite les relations entre les hommes et contribue, sous la forme des vertus d'économie et de probité, un moyen presque infaillible de parvenir. Ainsi, la moralité, produit de la société, trouve dans la société même sa récompense et du moins telle est la règle. En second lieu, elle nous donne à un haut degré le sentiment de la santé et de l'harmonie sociale : elle resserre les liens qui unissent l'individu à ses somblables ; elle seule établit ces bonnes solutions sociales qui ne peuvent être l'œuvre que d'hommes honnêtes, bons et sincèrement attachés à la moralité.

Toutefois, la moralité ne suffit pas à elle seule à constituer le bonheur. Un homme peut, avec la conscience la plus droite, se sentir malheureux et se voir forcé par les circonstances de briser les liens qui le rattachent à son milieu social et qui sont pour cette raison si solides et si puissants. Chacun sait par expérience — car dans les choses morales, il faut toujours en revenir au sentiment et à l'expérience propre de l'individu, — chacun, dis-je, a éprouvé par expérience, combien est cruelle une offense imméritée. Les conflits entre l'honneur et le devoir ne sont si pénibles que parce qu'ils nous contraignent au nom du devoir à rompre les liens qui nous rattachent à la vie sociale. En réalité donc, l'honnête homme, l'homme attaché au devoir n'est pas toujours et nécessairement heureux. Le meilleur même n'échappe pas à cette loi.

Mais faut-il nécessairement que l'homme soit heureux ? — A vrai dire, je n'en vois pas la nécessité ; car je sais que tant d'hommes ne sont et ne seront pas réellement heureux. Et pourtant l'homme aspire au bonheur ; les ins-

tincts de notre nature le veulent ainsi, puisqu'ils tendent à écarter de nous ce qui fait obstacle à nos désirs. — Gardons-nous toutefois d'une confusion que l'on commet souvent. — L'homme veut être heureux ; il ne peut faire autrement que de le vouloir et il a par là même le droit de le vouloir. Mais cela ne veut pas dire qu'il doive nécessairement être heureux, ni qu'il ait le droit de vouloir l'être à tout prix. En d'autres termes, il ne peut et ne doit l'être que s'il remplit la première et indispensable condition du bonheur : la moralité. C'est pourquoi Schiller a tort de dire : « L'homme n'a le choix qu'entre le bonheur des passions et la paix de l'âme. » La vérité est que sans la paix de l'âme, le bonheur des passions n'est pas un véritable bonheur. Aussi, pouvons-nous poser en principe que la moralité est le premier but que l'homme doit s'efforcer d'atteindre, le bonheur ne vient qu'après.

La plupart du temps, bonheur et moralité ne se séparent pas. Mais quand ils sont en conflit, c'est la moralité qui doit avoir le dernier mot. Car la moralité et la bonté donnent seules la paix de l'âme et la bonne conscience qui, si elles ne suffisent pas à elles seules, à constituer le bonheur, en sont du moins les conditions indispensables.

Nous pouvons répondre ici à la question de savoir ce qu'il faut entendre exactement par cet esprit social dont nous avons souvent parlé. Si l'on ne voit dans l'eudémonisme qu'un principe moral, ayant pour fin unique la jouissance du moment et le bonheur individuel, il faut le condamner sans réserve. Car un tel principe moral me met en conflit avec les autres hommes. Il m'isole et me sépare de mes semblables. — Et pourtant, je suis uni à l'humanité tout entière par une communauté de nature, de vie, de sentiments et de pensées. Comment pourrai-je être heureux quand les autres souffrent autour de moi ? Comment ce qui fait leur malheur pourrait-il faire mon bonheur ? Mon existence individuelle est si étroitement attachée à celle de la société qui m'entoure, que tout ce qui lui est

favorable m'est favorable également et que si elle vient à souffrir, une partie de ses souffrances retombe nécessairement sur moi. La loi qui nous unit tous, les uns aux autres, n'est donc autre que celle de notre intérêt commun. L'intérêt général — le plus grand bonheur pour le plus nombre — le souverain bien — ce sont là trois expressions différentes d'un même principe. Ce souverain bien ne doit pas être placé dans l'individu, mais en dehors de lui, dans ces grandes œuvres collectives, dans ces grands résultats sociaux auxquels l'individu doit collaborer, mais sur lesquels il a aussi le droit de prélever sa part de bénéfices. De plus, le souverain bien ne sera jamais, pour l'humanité, une propriété stable et assurée, un bien définitivement acquis ; il est plutôt un idéal qui n'est jamais réalisé et que chaque individu, même le plus humble, doit s'efforcer de faire triompher. Là est la source démocratique des forces morales qui fonderont le règne du bien. Car notre morale est une morale qui s'adresse à tous et non une morale de grands seigneurs.

Nous trouvons ici la grande contradiction, l'éternelle antinomie qu'aucun Dieu, ni qu'aucun miracle, ne feront disparaître : l'antinomie de l'individu et de la collectivité, du bonheur et de la moralité. D'une part, l'individu par sa nature même tend au bonheur et c'est là pour lui un droit absolu. — D'autre part, le devoir social lui prescrit de sacrifier ce bonheur au bien de ses semblables.

Ce qu'il y a de cruel dans cette antinomie se fait sentir dans toute sa force dans la vie pratique. Toutefois, elle paraîtra moins douloureuse, si l'on réfléchit que le devoir social n'exige pas nécessairement, que nous nous immolions sans cesse et dans toutes les circonstances. En se dévouant joyeusement au service de la collectivité, en accommodant sa vie individuelle aux exigences de l'existence sociale, en accomplissant bravement et fidèlement son devoir dans sa sphère d'action, on ne fait en définitive que sauvegarder de la meilleure manière ses propres

intérêts. Au contraire, se séparer de ses semblables, et vouloir brutalement faire triompher sa propre personnalité au détriment de celles des autres, c'est ce qui constitue proprement l'égoïsme et la méchanceté. Mais la méchanceté isole l'homme et c'est pourquoi le méchant, même au sein de son bonheur extérieur et apparent, ne possède pas la vraie félicité. Car la vie de celui qui se sent seul est nécessairement vide et triste. Tel est l'ordre des choses, tel qu'il résulte non d'une loi extérieure et transcendante, mais de l'essence même de l'homme et de la société humaine. Tel est le fondement sur lequel repose la foi optimiste au triomphe du bien. Le triomphe du bien, toutefois, ne sera jamais définitif et achevé; mais il devra se confirmer tous les jours à nouveau par la lutte et par l'effort, tant qu'il y aura des hommes et une histoire.

Si l'on trouve que ces conclusions manquent de fondement, je renvoie le lecteur à la démonstration que j'ai essayé d'en donner dans mon livre : *Sittliches Sein nud Sittliches Werden.* — Peut-être, en présence de toutes les difficultés et de toutes les contradictions que soulève la question morale, trouvera-t-on cette solution trop simple ? Je crois pourtant qu'elle suffit pour établir que si l'homme moral n'est pas toujours et nécessairement heureux, du moins celui qui veut être heureux doit commencer par être moral, et que par suite, dans l'humanité, le bonheur est après tout en raison de la moralité. Car faire le bien, c'est précisément travailler au bien-être et au bonheur de tous.

Des esprits superficiels se moqueront peut-être de cette croyance à l'union intime du bien et du bonheur et la traiteront de conte à l'usage des enfants. Je leur répondrai qu'ils prouvent ainsi seulement qu'ils ne sont eux-mêmes ni bons, ni heureux.

CHAPITRE VII

LA QUESTION DE LA SURPOPULATION

A la fin de la dogmatique chrétienne on fait une place à un chapitre spécial intitulé eschatologie ou *des choses dernières*, où l'on essaie de donner quelques aperçus sur une vie future sur laquelle pourtant nous n'avons aucune donnée positive. De même beaucoup d'ouvrages socialistes, se terminant par une sorte d'eschatologie sociale, c'est-à-dire par des considérations sur un avenir plus ou moins lointain sur lequel notre expérience actuelle ne peut en aucune façon nous renseigner. Mais comme cette question a été souvent soulevée et qu'elle est encore à l'ordre du jour, comme de plus elle peut nous fournir un point de départ pour porter un jugement au point de vue moral sur certains phénomènes sociaux du temps présent, je ne puis entièrement la passer sous silence. Il s'agit de la question de la surpopulation.

Voici le problème, dans lequel se présente tout de suite à nous une antinomie essentielle. L'accroissement de la population est regardé comme un signe de santé pour un peuple ; une population en décroissance ou même une population stationnaire, est regardée, au contraire, comme une preuve d'affaiblissement et de décadence.

Nous sommes fiers en Allemagne de l'augmentation constante du chiffre de notre population. En France le fait inverse est regardé comme une calamité nationale. Mais aussitôt que cet accroissement prend certaines proportions

ou lorsque nous essayons de nous représenter ce qui arrivera dans cent ou deux cents ans, alors, en présence de cette accélération, nous éprouvons une soudaine frayeur et nous évoquons le spectre menaçant de surpopulation. En Chine, en Belgique, en Saxe, la même question se pose. Car l'accroissement de la population chez un peuple rend nécessaire un accroissement correspondant de la quantité des moyens de subsistance. En est-il ainsi en réalité ?

Nous rappellerons ici la loi de Malthus. La population tend à s'accroître en progression géométrique, tandis que les moyens de subsistance ne s'accroissent qu'en proportion arithmétique. Par exemple, la population croissant suivant la progression 2 : 4 : 8 : 16, etc., les moyens de subsistance s'accroissent suivant la progression 2, 3, 4, 5, etc. — A vrai dire, l'exactitude mathématique de cette proportion n'a jamais été démontrée; on n'a pas constaté non plus que l'humanité doublât régulièrement tous les vingt-cinq ans. Au temps de Malthus il n'y avait pas de statistiques suffisantes pour établir des données numériques de ce genre : et aujourd'hui encore ces statistiques font défaut, notamment en ce qui concerne l'accroissement des moyens de subsistance ou comme nous disons aujourd'hui, le *Revenu de la population* [1] (Volkseinkommen).

Mais, à part beaucoup de points faibles dans le détail, la doctrine de Malthus renferme cette vérité que la population croît plus vite que les moyens de subsistance. L'instinct sexuel, le plus puissant des instincts humains, nous pousse à un accroissement démesuré de la population et par là se met en conflit avec les autres besoins de la nature humaine. La faim et l'amour, passé une certaine limite, entrent nécessairement en antagonisme.

Comment maintenant cette loi ou plutôt ce fait se rap-

(1) Sur cette question, Gustav Rümelin, *Discours et Traités*, t. I, *Ueber die Malthus'schen Lehren;* t. II, *Zur Ubervölkerungsfrage*, 1878 et 1881. — Cf. aussi les conclusions de Henri George et de Flürscheim (*op. cit.*) sur cette question.

porte-t-il à la question sociale ? Le voici. Sur le terrain de notre organisation sociale actuelle, cette loi a pour conséquences l'existence de l'armée de réserve du capital et le maintien nécessaire de la loi d'airain, au moins en tant qu'elle s'applique aux dernières couches sociales. Là est aussi l'origine de la question du monopole agraire. Car le monopole actuellement existant empêche une exploitation rationnelle et intensive de la terre et de ses ressources et n'attribue à la majeure partie de la population qu'une part minime des fruits du travail consacré à la production. Enfin, disent les défenseurs de notre organisation actuelle, c'est sur cette proportion entre le chiffre de la population et l'accroissement de ses revenus que repose l'instinct toujours éveillé, l'effort incessant de l'humanité vers une amélioration progressive des conditions de la vie. Le conflit entre l'amour et la faim fait partie ainsi « de ces fermentations normales, de ces agitations nécessaires par lesquelles les peuples sont ébranlés, éprouvés et transformés, et par lesquelles l'humanité est poussée sans cesse et sans trêve vers des voies nouvelles ».

Mais la question a une seconde face. Cette loi de Malthus que nous pouvons adopter en laissant de côté sa formule mathématique qui est insoutenable, cette loi de Malthus, dis-je, va devenir redoutable pour les utopies socialistes. Dans notre monde actuel, la misère et le besoin, la faim et le crime, les fléaux et les guerres déciment l'humanité, et opposent à la surpopulation un obstacle permanent et la conjurent brutalement par des catastrophes violentes. Mais comment les choses se passeront-elles dans le futur état socialiste où les hommes vivront dans des conditions plus salubres et où le besoin et la guerre, les principaux ennemis de la race humaine, disparaîtront ? Après la suppression de tous les obstacles et de toutes les entraves naturelles, l'accroissement de la population ne deviendra-t-il pas tout à fait rapide et excessif ? Et alors ? Alors, sur la terre ainsi surpeuplée, la faim poussera les

hommes à une lutte sauvage et désespérée; l'idylle de l'éternelle paix sombrera dans cette guerre de tous contre tous. Telle sera la conclusion ou plutôt la renaissance de l'antique lutte entre l'amour et la faim.

On voit que tout cela est très plausible et on comprend par conséquent combien doit être gênante pour les socialistes la théorie du vieux Malthus. On a beau traiter son livre de plagiat superficiel, et de déclamation, dire qu'il ne contient pas une pensée personnelle, tout cela ne prouve rien pour le fond des choses. Aussi Bebel a-t-il dû se décider à envisager en face la difficulté [1]. Il l'a traitée et résolue avec un optimisme que Schopenhauer aurait qualifié d'impie. Il semble en effet qu'il se soit inspiré surtout de la solution qu'avait déjà émise Rümelin en 1875, mais en négligeant les « mais » que ce dernier avait ajoutés à cette solution. Voici le passage de Rümelin [2]. « On peut dire qu'il n'y a pas à s'inquiéter. Là où un petit cerveau n'entrevoit pas d'issue, la solution se présente tout de même. On peut démontrer qu'il y a deux cents ans les chiffres actuels de la population eussent paru tout aussi impossibles. On peut compter sur des possibilités indéterminées, sur des découvertes chimiques, sur des inventions industrielles, sur les conséquences impossibles à prévoir d'une transformation croissante de l'univers. On peut imaginer que l'air deviendra un aliment, qu'on s'éclairera et qu'on se chauffera avec l'hydrogène, que les forêts seront plantées d'arbres fruitiers et produiront des champignons comestibles, que l'horticulture prendra la place de l'agriculture et que l'on récoltera deux ou plusieurs moissons par an au lieu d'une, etc. »

Si utopiques que soient ces considérations, elles renferment une vérité. C'est qu'il n'y a pas à s'inquiéter. La

(1) Bebel. *La Femme*, dans le chapitre : *Population et surpopulation*, p. 350 et suiv.

(2) Rümelin, *op. cit.*, t. I, p. 328.

terre a encore de la place pour tous et les moyens de subsistance ne font pas encore défaut à ses habitants. Ce n'est qu'à un point de vue local qu'il peut être question de surpopulation. Aussi est-on pleinement en droit de répondre à une hypothèse par une autre hypothèse et de renvoyer la question à un avenir éloigné. C'est pourquoi je ne puis donner tort à Hertzka dont l'opinion est très optimiste[1] : « Provisoirement, dit-il, et pour des siècles encore il faut admettre que la facilité de satisfaire les besoins, l'élévation moyenne du bien-être s'accroîtra d'autant plus rapidement que la population sera plus dense. Par conséquent ce serait tout simplement méconnaître les devoirs immédiats de l'humanité que de prendre dès maintenant des précautions pour parer au développement de la population qui sera encore utile et par conséquent nécessaire pendant une longue suite de générations. Chaque époque a ses devoirs spéciaux à l'accomplissement desquels elle doit se limiter ; sans doute il est sage et nécessaire de se préoccuper de l'avenir ; mais c'est à la double condition d'abord de ne pas négliger les besoins du présent et de l'avenir immédiat ; et ensuite d'être à même de pouvoir prendre des mesures en vue de cet avenir plus lointain qu'on suppose connu dans toutes les phases de son développement. Or, ce n'est pas le cas pour ce qu'on appelle la politique de la population [*Bevölkerungs-politik*]. Nous ne pouvons aujourd'hui entraver la population future sans agir contre les intérêts de l'avenir immédiat et d'autre part il est absolument inutile de nous charger de ce soin à la place des générations futures qui comprendront mieux que les générations présentes ce qui leur est nécessaire et qui aviseront au moyen de résoudre ces problèmes — leurs problèmes — sans notre secours. Il est hors de doute

(1) Th. Hertzka. *Die Gesetze der sozialen Entwickelung*. Le premier chapitre du second volume traite de la surpopulation. Le passage cité se trouve page 188 et suiv.

que dans quelques siècles nos descendants trouveront d'autant plus facilement la politique de la population réclamée par leurs besoins et leur situation, que nous aurons, nous, moins essayé de résoudre la question. Il leur sera d'autant plus facile de trouver cette solution, qu'ils seront arrivés à une culture intellectuelle plus élevée et cette culture sera d'autant plus avancée qu'on aura pris plus de soin d'écarter tout ce qui pouvait lui porter obstacle. Chaque génération remplit ses devoirs envers l'avenir d'autant plus loyalement, d'autant plus fructueusement qu'elle étend davantage les trésors de culture reçus de ses devanciers. »

Mais la question de la population a un second côté, le côté moral qui se rattache aux problèmes moraux du temps présent et par conséquent nous ne pouvons pas le passer sous silence. Non seulement on pourrait tâcher d'élever le niveau des moyens de subsistance au niveau de l'accroissement de la population, et conjurer ainsi le danger, mais on pourrait aussi songer à enrayer directement la surpopulation. Malthus a proposé comme moyens préventifs contre un accroissement excessif des naissances dans la mesure où ces moyens dépendent de la volonté et de l'action humaine, d'une part la contrainte morale, d'autre part la prostitution, l'avortement, etc. Ces problèmes préoccupent d'ailleurs depuis Platon tous les écrivains socialistes.

Dans l'Etat futur, c'est ainsi que maintenant se pose la question, dans l'État futur où la misère, la guerre et la faim cesseront de décimer les hommes, ne sera-t-on pas obligé de recourir à de tels moyens pour limiter les naissances et régulariser le mouvement de la population ? — Bebel conteste cette nécessité. D'après l'expérience, dit-il, la population s'accroît le plus rapidement là où elle est le plus misérable ; puis invoquant une parole de Virchow, il donne comme raison de ce fait que le plaisir sexuel est avec la boisson le seul plaisir des pauvres gens. C'est presque dans ces termes que pendant la famine de 1847,

un maire rural répondit au défunt roi Guillaume de Wurtemberg qui reprochait au peuple d'avoir trop d'enfants. Mais quand Bebel en conclut que « l'accroissement de la population dépend essentiellement du genre de nourriture » et quand il croit « en conséquence qu'en réglementant ce dernier on réglementerait du même coup le mouvement de la population », nous retombons encore une fois ici dans l'utopie. Nous ne savons rien sur cette prétendue relation, sur cette prétendue « loi de la nature ». Et par conséquent le cri de triomphe que pousse ici Bebel « le socialisme, c'est la science appliquée avec une pleine conscience et une pleine connaissance à tous les domaines de l'activité humaine » ce cri de triomphe, dis-je, n'est nulle part plus déplacé qu'en cet endroit où il ne nous présente qu'une vague hypothèse. Ajoutons que cette pseudo-définition du socialisme est parfaitement obscure et ne nous renseigne nullement sur ce qu'est réellement le socialisme.

Mais laissons-là Bebel. Hertzka examine plus sérieusement la question. Voici la difficulté qu'il se propose : La réforme sociale qui veut faire dépendre le revenu non de la propriété, mais du travail, ne supprimera-t-elle pas la solidarité qui de nos jours unit l'intérêt particulier et l'intérêt général dans cette question de l'accroissement de la population ? — Aujourd'hui les pères de famille ne laisseront pas s'accroître leur famille d'une façon excessive, parce qu'autrement leurs enfants, insuffisamment pourvus, courent le risque de tomber dans le prolétariat. Mais supposons que le travail suffise à procurer à l'individu un revenu convenable, la surpopulation n'en restera pas moins un danger ; mais l'individu n'aura plus de raison de s'inquiéter d'un mouvement auquel il ne contribuera que dans une mesure insensible ; car il serait téméraire de compter sur le souci de l'intérêt général pour remplir un rôle que l'égoïsme n'a rempli jusqu'ici que d'une manière très incomplète et très imparfaite. Le remède

qu'Hertzka propose contre ce danger est très simple. — Dans la société de l'avenir, dit-il, l'éducation sera la même pour tous, approfondie et étendue ; les charges et les frais de cette éducation seront aussi considérablement plus grands qu'ils ne le sont aujourd'hui pour les classes ouvrières. Supposons maintenant qu'un accroissement de la population devienne nécessaire. La société supprimera à propos les obstacles que cet accroissement rencontre dans les charges de l'éducation. Au contraire, la société veut-elle arrêter cet accroissement, elle rejettera la plus grande partie des charges de l'éducation sur les parents. Elle aura ainsi un moyen équitable et rationnel de régler l'accroissement de la population d'après ses besoins, de l'accélérer ou de l'arrêter. Hertzka oublie seulement une troisième hypothèse qui est également possible : c'est que le jour où l'on voudra enrayer l'accroissement de la population, les parents ne réduisent au minimum la charge qui leur sera imposée et, tout en ayant un aussi grand nombre d'enfants que par le passé, ne les élèvent très mal. Or, c'est là une éventualité qui serait contraire au plus haut point aux intérêts de l'État et à laquelle il ne doit pas s'exposer.

Ce projet d'Hertzka indique un genre de solution que l'on peut discuter un instant. Cette solution consiste à attribuer à l'État un droit d'intervention dans la question de l'accroissement de la population. Il ne faut pas se hâter de la rejeter sans examen. Ce ne sont pas seulement des utopistes comme Platon qui ont attribué une pareille fonction à l'État ; en fait, ce droit a été reconnu et appliqué dans la législation de certains États qui interdisent la recherche de la paternité ou qui subordonnent à certaines conditions la conclusion des mariages. Mais il faut avouer d'autre part que ces obstacles que la loi impose au mariage et en général tous les empiétements de l'État sur un terrain aussi intime et personnel, ne peuvent manquer de produire une vive répulsion et d'apparaître comme un

attentat particulièrement grossier et insupportable à la liberté individuelle. C'est pourquoi il serait à souhaiter que la contrainte, dans les cas où elle est nécessaire, vînt de l'individu lui-même.

Mais ici nous nous heurtons à des difficultés de toutes sortes. On sait qu'en France domine le système qui consiste à se borner à deux enfants et l'on sait aussi comment en Allemagne on apprécie d'habitude cette manière de faire. Déjà Rümelin [1] a insisté sur « notre orgueil pharisaïque injustifiable ». Chez nous les enfants meurent, la première année, dans une proportion de plus de 10 p. 100. « Les causes de cette mortalité, dit Rümelin, ne doivent pas être cherchées ailleurs que dans les fautes des parents, par action ou par omission, dans leurs mauvaises mœurs, dans leur imprévoyance, dans l'inintelligence et la coupable négligence avec laquelle ils traitent la vie de l'enfant. » Il appelle ce fléau social « le culte moderne de Moloch » et il voit en lui « une des flétrissures les plus odieuses de nos mœurs allemandes ». Nous en sommes restés ici encore à l'antique conception de l'Ancien Testament qui attachait une valeur inappréciable à une famille aussi nombreuse que possible. Mais cette conception était le fruit d'une situation sociale beaucoup plus simple que celle de notre société moderne. Elle doit provoquer aujourd'hui la défiance d'abord au nom de la prudence et de l'intérêt de ceux qui possèdent. Cette défiance toutefois n'est pas exclusivement égoïste, parce qu'elle ne procède pas seulement d'une préoccupation d'intérêt personnel, mais encore d'une pensée de prévoyance à l'égard du sort des enfants et par conséquent d'un sentiment de sollicitude pour l'intérêt général de la famille.

A ce point de vue la contrainte morale de Malthus apparaît comme un devoir. On doit se rappeler qu'il existe des devoirs envers les enfants qui ne sont pas nés et se con-

(1) Rümelin, *op. cit.*, t. I, p. 330 et suiv.

vaincre qu'on n'a le droit de mettre au monde des enfants qu'autant qu'on a la certitude assurée d'être en état de les élever et de les garder vivants dans les conditions normales, de leur donner une éducation, de les seconder suffisamment dans leur avenir, de les mettre en état de se suffire à eux-mêmes et par conséquent de ne pas être obligé de laisser à la société la charge de leur éducation et de leur entretien. Il reste encore sans doute bien de l'imprévu; mais dans tous ces actes l'homme n'est tenu de compter qu'avec les conséquences qu'il peut regarder comme les plus vraisemblables. S'il oublie ce devoir, il est coupable de négligence et d'imprévoyance. Mais s'il a fait son possible pour prendre toutes les précautions qui dépendent de lui, il peut avec tranquillité plonger la main dans l'urne du destin, même au risque de tirer un mauvais billet.

Ces calculs de prudence sont bien plus faciles lorsque chacun doit compter avec sa propriété et son revenu personnels. Un certain esprit de famille, disons même un certain égoïsme familial contribuent à faire triompher la prévoyance de l'instinct aveugle et des entraînements de la passion brutale. La pensée de l'intérêt de la collectivité ne peut exercer ici une action suffisamment efficace. Dans l'État socialiste où ces considérations égoïstes doivent disparaître, il est douteux qu'on arrive à imposer aux hommes ce devoir de prévoyance au nom de la société. L'individu, en effet, n'aura que très difficilement conscience du mouvement exact de la population et il pourra toujours se rassurer en disant : « Cela n'a pas une grande conséquence pour moi personnellement. » — Nous pouvons redire ici ce que nous avons dit à propos du cosmopolitisme. La pensée de l'intérêt de la collectivité, est trop vaste et trop vague pour avoir jamais chance de triompher dans un combat contre le plus puissant des instincts humains, l'incoercible Eros, toujours victorieux. — C'est pourquoi Hertzka est forcé, sur ce point, de donner au futur État

socialiste le droit de se transformer au besoin et de revenir, si cela est nécessaire, au régime individualiste ; car le passage de lui que nous avons cité semble tendre à cette conclusion. — C'est pourquoi encore Bebel doit accorder ici à l'État des droits qui rappellent certaines thèses de Platon qui m'ont toujours paru ce qu'il y a de plus choquant dans son traité de la République. — Quant à Rümelin, il songe à rétablir certaines restrictions pour les mariages ; mais il ne peut se dissimuler que le nombre des naissances illégitimes augmenterait par là même et que la prostitution se développerait encore plus.

Il n'y a, à mes yeux, qu'un remède : l'éducation morale. Pour le moment, il me semble qu'on pourra dire pendant longtemps encore qu'il n'y a pas à s'inquiéter. La surpopulation ne menace pas encore la terre en général. Là où elle existe, elle n'est qu'un malaise local auquel il faut remédier par d'autres mesures que la restriction légale des mariages et des naissances. Et ces mesures, il est aisé de les trouver. Qu'on songe à la facilité avec laquelle il est possible de transporter les denrées alimentaires et à une politique de colonisation bien comprise et poursuivie dans ce but. — Mais aussi comme on ne peut se dissimuler les dangers dont nous menace dans un avenir plus éloigné la possibilité d'une surpopulation, on a le droit et le devoir de rappeler aux hommes une vérité qui est d'une application pratique dans les conditions actuelles de la société. Cette vérité, c'est qu'on a des devoirs envers les enfants qui ne sont pas nés et que pour les hommes vivant en société, le fait d'engendrer des enfants n'est pas un droit naturel, sans limites et sans restriction, et échappant à la direction de l'intelligence.

Autrefois on exposait les enfants quand on en avait trop ou on les tuait, comme cela se fait encore aujourd'hui en Chine. Il n'est pas besoin de dire que ce sont là des crimes. En d'autres temps on a recommandé l'avortement et dans un cas récent en France des voix se sont élevées pour de-

mander l'impunité. Mais il y a là un tort si manifeste de la part de la mère qu'on ne verra jamais dans une pareille pratique qu'une odieuse immoralité et un crime que l'État a le droit et le devoir de punir. Il ne reste donc ici d'autre solution que la contrainte morale (moral restreint) qui ne doit pas être nécessairement identique à l'abstention ascétique. Il est inutile d'insister davantage, d'autant plus que sur cette question nos vues hygiéniques, esthétiques et morales sont encore loin de s'accorder. Ce qui subsiste, ce qui est le plus important, c'est de reconnaître que là aussi, il y a des devoirs.

Le dire bien haut, c'est aussi un devoir. Il est vrai que ce n'est pas un devoir aisé ni qui doive attirer de la reconnaissance ni même qui puisse espérer d'être bien compris.

CONCLUSION

Je doute fort d'avoir épuisé toutes les considérations qui peuvent être faites par un moraliste sur la question sociale. Le problème que je me suis posé est de ceux qu'il est plus facile d'éluder que de traiter à fond. Je doute encore plus, ainsi que je le disais à la fin du dernier chapitre, de m'être attiré de la reconnaissance par les idées que j'ai soutenues. Certains estimeront que j'ai fait de trop grandes concessions au parti socialiste démocratique ; mais ce dernier sera encore moins disposé à me mettre au nombre de ses amis, de ses défenseurs et de ses interprètes.

Des deux côtés on me reprochera peut-être de n'avoir pas suffisamment distingué dès le début le socialisme et la démocratie socialiste. A vrai dire, ce n'est pas là un oubli de ma part et j'ai cru qu'il ne pouvait y avoir de malentendu ni d'équivoque sur ce point. Les socialistes démocrates se sont donnés comme les représentants de cet esprit social que j'identifie à l'esprit moral et que d'autres, dans un langage différent, appellent l'esprit chrétien. Aussi ne faut-il pas séparer d'une façon absolue l'esprit social et la démocratie socialiste. Mais les socialistes démocrates ont souvent méconnu cet esprit social et la plupart du temps ils n'ont pas compris que ce qui est réellement important ici, c'est l'*esprit*. Cet oubli les a fait tomber dans des rêveries sociales, dans des revendications et des programmes sociaux que je regarde non seulement comme

utopiques et irréalisables, mais encore comme nuisibles et dangereux au premier chef. En conséquence, ils ont pris vis-à-vis de tout ce qui constitue notre vie nationale une attitude de combat et des sentiments de haine qui s'annoncent tous les jours comme plus menaçants pour notre développement intérieur et extérieur. A l'esprit social appartient l'avenir et c'est à lui aussi que revient ce qu'il y a de meilleur et de plus noble dans notre société présente. Mais que l'avenir appartienne au parti socialiste démocratique, c'est ce que je n'espère pas et c'est ce que je ne crois pas non plus, pourvu que nous ne laissions pas à ce parti la tâche de défendre l'esprit social et de se faire son porte-étendard, pourvu que nous prenions nous-mêmes ce rôle en nous inspirant et en nous pénétrant profondément de cet esprit.

En parlant ainsi, je ne tombe pas dans un travers dont je veux absolument me garder et dont je veux éviter même l'apparence : celui de faire des prophéties. — Je ne suis pas prophète; j'ignore ce que l'avenir nous apportera et si c'est là ce qu'on entend quand on demande ce que sera et ce que doit être demain, je déclare que je n'ai pas de réponse à faire à cette question. Comme je l'ai dit au début, je n'apporte aucune recette toute prête pour résoudre la question sociale.

Tous ceux qui envisagent le présent d'un œil clairvoyant voient poindre des tendances qui se réaliseront un jour. Ils voient le passé se désagréger et des temps nouveaux se préparer. C'est ainsi qu'il se produit une transformation de plus en plus frappante dans notre vie politique. Nos partis actuels sont essentiellement, par leur origine, des partis politiques; et si ces partis venaient à disparaître tout d'un coup, si la vie politique et la formation des partis en arrivaient à être dominées exclusivement chez nous par le point de vue de la question sociale, il faudrait regarder cette évolution comme prématurée et même comme susceptible d'être très dangereuse pour la vie de l'État. Par

exemple en présence des progrès incessants du courant particulariste, il y a une place tout indiquée chez nous pour un parti nationaliste. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'aujourd'hui les questions politiques sont mises au second plan par les préoccupations d'ordre social et que, par suite, à l'avenir la position prise dans la question sociale jouera un rôle de plus en plus prépondérant dans l'attitude et la situation respective des partis. — Il n'est pas vraisemblable et en tout cas il n'est pas à souhaiter qu'il se forme un parti nouveau, un parti de l'esprit social, qui se séparerait nettement des partisans de l'individualisme libéral, d'autant plus que ce dernier n'existe plus nulle part aujourd'hui avec son intransigeance d'autrefois et que les idées de liberté et d'indépendance individuelle qu'il s'efforce de faire triompher sont redevenues aujourd'hui plus nécessaires que jamais et que le besoin s'en fait fortement sentir dans notre vie politique. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à l'avenir, tous les partis, soit les partis anciens, soit les partis nouveaux qui voudront se former seront examinés et jugés d'après un critérium unique, je veux dire la part plus ou moins grande qu'ils feront à l'esprit social et le dévouement plus ou moins grand qu'ils déploieront pour le servir.

Telle est aussi la condition à laquelle les autres partis réussiront à tenir tête au parti socialiste démocratique et à lui arracher la victoire qu'il croit déjà tenir. Car trop longtemps on lui a laissé la direction et l'étendard. Les autres partis ont perdu la confiance des masses profondes du peuple qui sont disposées de plus en plus à perdre patience, en présence des mauvais vouloirs et des résistances qui font échec aux réformes sociales et aux tendances socialistes. Ajoutons à cela l'influence exercée par les agitateurs socialistes qui avec une légèreté et une inconscience qu'on ne saurait trop condamner, font au peuple des promesses irréalisables et spéculent sur la crédulité et sur les plus mauvaises passions des hommes. Le corps

social, chez nous, ne recouvrera la santé que quand on se sera pénétré universellement de l'esprit social qui n'est pas un esprit de convoitise sans frein et de désordre anarchiste, mais dont le but au contraire est de venir en aide aux individus pour les amener à s'aider eux-mêmes et d'organiser la masse de façon à subordonner l'individu au tout et à le faire travailler pacifiquement au bien de la collectivité.

Il s'agit donc ici, encore une fois, d'une transformation dans le fond et dans l'esprit de la société et non d'une création soudaine de formes extérieures fabriquées de toutes pièces. Ce n'est pas là une œuvre qui puisse s'improviser; elle doit être amenée par le temps et venir à son heure. L'individu ne doit pas pourtant se borner ici à une attente passive. Quand il se demande ce que sera demain, cette question ne doit pas être un point d'interrogation posé au destin et à la fatalité; mais elle doit l'amener à un examen de conscience dans lequel il se demande à lui-même : « Que puis-je faire, dans la place que j'occupe, dans le rôle que je suis appelé à remplir, pour aider au triomphe de l'esprit social ?

Je pourrais, sur ce point, renvoyer le lecteur à ce que j'ai dit plus haut, notamment au chapitre où j'ai parlé de l'éducation morale et sociale de l'ouvrier et du patron, Nous sommes tous, en effet, soit ouvriers, soit patrons, soit les deux à la fois. J'ajouterai néanmoins ici quelques réflexions qui se rattachent à ce que j'ai déjà dit.

Quand il s'agit de travail, nous savons que les socialistes démocrates entendent exclusivement par là le travail manuel et qu'ils ne regardent pas comme un véritable travail le travail intellectuel. C'est là une réaction compréhensible et jusqu'à un certain point justifiée contre un préjugé qui est une des hontes de notre civilisation européenne. Je veux parler du mépris qu'on a généralement pour le travail manuel. Les socialistes se plaignent notamment et justement de ce que plus un métier est désagréable, plus on dédaigne celui qui l'exerce.

Jugeant absurde et insupportable le mépris dans lequel on tient les services les plus utiles et les plus nécessaires, les chefs du parti ouvrier veulent que tous sans exception fournissent la même quantité de travail manuel et que ce dernier genre de travail soit seul rémunéré. Mais une telle mesure ne causerait-elle pas le plus grand dommage aux intérêts intellectuels de notre civilisation et ne provoquerait-elle pas une dépréciation du travail intellectuel qui ferait abandónner ce dernier? C'est ce qu'on peut craindre en dépit des assurances contraires des socialistes qui nous promettent dans la société de l'avenir une floraison abondante de savants et d'artistes. Mais pour enlever à cette réaction contre le travail intellectuel toute apparence de raison et pour mettre à néant ces protestations, nous devons commencer par modifier nos idées sur le travail manuel. Nous ne manquons pas d'exemples susceptibles de nous servir de leçons. En Amérique, aucun travail, pas même le plus infime, ne déshonore celui qui s'y livre. Le bon sens du peuple américain se refuse avec raison à comprendre qu'un officier pensionné ne puisse exercer aucune profession, si honorable qu'elle soit, ou que nous devions rougir d'être surpris à brosser nos habits ou à cirer nos chaussures; car il n'y a là qu'un préjugé absurde, un point d'honneur faux et misérable. Une autre leçon de bon sens nous est donnée sur ce point par les femmes de notre bourgeoisie toujours de moins en moins fortunée, qui ne craignent pas de se livrer chez elles à des travaux domestiques et qui ne regardent l'obligation de se servir de leurs mains ni comme un malheur ni comme une honte.

C'est là un point sur lequel chacun peut contribuer par le précepte et par l'exemple à réformer des usages mauvais et à combler l'abîme artificiel que l'on a créé entre les classes. Il est aisé de comprendre que l'on doit commencer cette réforme par l'éducation de la jeunesse. Mais c'est là précisément que nous péchons le plus. Je sais

telle mère de famille qui s'imagine qu'il est indigne de sa petite fille, une enfant de douze ans, de porter ses livres à l'école et qui la fait accompagner chaque jour par une bonne qui porte le carton de la petite poupée. Faut-il s'étonner si la servante trouve que « c'est à en devenir socialiste » et si la jeune fille, quand elle aura vingt ans, passera orgueilleusement devant la misère des humbles et n'aura que du mépris pour les gens de condition inférieure. Et combien de temps ne faudra-t-il pas avant que nos jeunes gens, pétris de préjugés dès l'école, se décident à saluer un ouvrier qui entre dans la maison? C'est ce dont peuvent se rendre compte les pères qui ne partagent pas absolument les sottes idées de leurs fils.

Ne négligeons pas le salut, ne négligeons pas les formes de politesse. D'après Jhering[1], la mode, avec ses changements incessants, n'est qu'*une chasse à courre de la vanité de classe*. (Hetzjad der Standeseitelkeit.) Nos formes de politesse avec leurs nuances calculées et leurs degrés infinis, procèdent toutes d'un esprit de vanité de classe qui peut paraître simplement ridicule à l'homme vraiment instruit, mais qui choque l'ouvrier qui s'en rend compte.

Dans tous ces riens de la vanité mondaine, se révèle un autre mal plus grave, qui a pénétré malheureusement au plus profond de notre vie nationale et qui se manifeste avec une évidence inquiétante dans les relations diverses auxquelles donne lieu la politique. Je veux parler de cette absence de caractère qui se fait remarquer chez les hommes appartenant aux classes élevées de la société. Nous n'avons plus le courage de notre opinion. Nous regardons sans cesse au-dessus de nous et nous nous demandons si nos paroles et nos actes seront bien accueillis en haut lieu. Il nous manque ce sentiment d'indépendance et de dignité personnelle qui devrait nous empêcher de trembler devant le froncement de sourcils d'un supérieur

(1) Jhering. *Der Zweck in Recht*, 2 vol., 2e éd., p. 238.

ou devant la menace de la disgrâce d'un président, d'un ministre ou d'un prince. Nous parlons beaucoup de notre caractère tranchant, mais nous ne le faisons voir que quand il n'y a pas de risque à courir. Nous sommes grossiers et brutaux vis-à-vis de nos inférieurs; mais à plat ventre devant nos supérieurs. Un esprit de platitude et de servilisme bizantin nous a envahis et atteints jusqu'au cœur.

Sur ce point, les socialistes démocrates nous sont bien supérieurs. Dans la lutte de douze années qu'ils ont soutenue contre la loi d'exception dirigée contre eux, ils ont fait l'apprentissage de la résistance et du courage. Et les rigueurs d'une persécution qui n'allait pas, il est vrai, jusqu'au martyre, leur ont donné un certain sentiment de l'idéal qui, pour se cacher parfois sous des formes trop brutales, n'en a pas moins sa valeur et sa force. Mais il faut qu'ils prennent garde. S'ils commencent à soupçonner et à malmener leurs chefs parce que ceux-ci se sont montrés dans un établissement public boycotté par le parti, ils en arriveront bientôt à introduire dans leurs rangs un esprit de servilité qui, pour s'adresser au peuple souverain, ne serait pas moins condamnable que notre platitude bourgeoise vis-à-vis de nos supérieurs.

Mais si les socialistes démocrates nous sont supérieurs par certains côtés, il leur manque une qualité essentielle et qui forme un élément intégrant et indispensable de l'esprit social. C'est l'esprit de subordination et de discipline.

L'oppression inflexible de la loi contre les socialistes a suscité au sein du parti une discipline admirable. Mais à peine ce frein a-t-il disparu que cet esprit de discipline s'est évanoui et qu'au contraire l'esprit d'indépendance qui ne bravait d'abord que l'Etat et la loi, ainsi que l'esprit de scepticisme et de négation qui ne s'attaquait primitivement qu'à la religion et aux croyances établies, se sont manifestés au sein même du parti sous forme d'anarchie

et d'indiscipline. La presse socialiste a brutalement foulé aux pieds et traîné dans la poussière toute autorité et toute supériorité morale. L'anarchisme a été en ce sens un produit logique du socialisme. Mais cette anarchie et cette indiscipline, cette rébellion contre tout ordre et toute organisation qui aboutissent à un atomisme subjectif et individualiste sont précisément la négation du socialisme qui est au contraire une doctrine d'ordre moral et de respect réciproque des personnes. Aussi peut-on dire qu'à ce point de vue, le parti socialiste démocratique ignore l'A B C de l'esprit social dont il prononce sans cesse le nom.

C'est pourquoi disons d'une part aux socialistes : Revenez aux idées de respect et de discipline; entretenez de nouveau en vous le sentiment du respect à l'égard de la loi, le sentiment de la déférence à l'égard des grands hommes ou simplement des honnêtes gens.

Disons d'autre part aux classes bourgeoises : Ayez le respect du travail et élevez les vôtres dans ce respect.

Ayez du caractère et faites aussi en sorte que vos enfants deviennent des hommes de caractère.

Et avant tout, ayez un idéal!

J'ajoute une réflexion qui nous concerne également les uns et les autres. Le mépris immérité qui s'est attaché à maint genre de travail pourtant parfaitement honorable a eu pour effet, parmi d'autres conséquences funestes, de faire regarder toujours davantage le travail comme un malheur et même comme le principal malheur. Nous sommes, dès notre enfance, préparés à cette façon de voir par la légende du premier homme chassé du paradis terrestre et condamné à expier sa faute par le travail.

Moins de travail! demande-t-on. — Soit, nous sommes les premiers à vouloir soulager les ouvriers de nos fabriques accablés sous un fardeau excessif. Mais cette diminution du travail obligatoire doit avoir certaines limites. S'il est permis de plaider la cause de la journée de huit heures, en revanche la journée de deux ou trois heures, comme le

veut Bebel, serait une absurdité et un crime. Dans nos classes élevées, se manifeste un mouvement parallèle [1] qui proteste contre le surmenage de nos élèves. On veut réduire à quatre heures le travail scolaire et encore ne l'admet-on que pendant la première moitié de la journée, dont le reste serait consacré au jeu. Pour notre part, nous ne voulons pas partager cette illusion qui consiste à croire que le travail est en lui-même un malheur et une malédiction et que le minimum de travail est identique au maximum de bonheur. Le travail est au contraire au premier chef un élément indispensable du bonheur humain, et l'on ne peut douter qu'une vie de jouissances et d'oisiveté ne soit une vie malheureuse. La partie la plus précieuse de l'existence humaine est le travail; c'est dans le travail que se manifestent les meilleures facultés de l'homme; c'est par lui qu'elles se conservent et se développent. Telle est la doctrine idéaliste du bonheur à laquelle nous croyons et devons croire sous peine de déchéance.

Le travail est encore l'école d'une vertu chère à l'idéalisme et qui nous fait grandement défaut. Le travail nous force à surmonter les obstacles et à nous sacrifier. Par là, il nous initie à la moralité, car la moralité consiste précisément à travailler courageusement au bien de l'ensemble et, si cela est nécessaire, à renoncer à son propre bien-être et à sa part de bonheur personnel. Voilà en quoi consiste l'esprit social qui n'interdit pas à l'homme de tendre à son bonheur mais qui le rend capable de renoncer à ce bonheur, volontairement et joyeusement, en vue du bien de tous et du bonheur de l'ensemble. Aussi, la question sociale se réduit-elle à ceci : Est-il possible de faire pénétrer l'esprit social dans l'humanité, de la former à la pratique de cet esprit, en un mot de la rendre morale?

(1) Sur cette question, on trouve beaucoup d'idées justes à côté de plusieurs vues erronées dans les *Verhandlungen über Fragen des höheren Unterrichts*, Berlin, du 4 au 17 décembre 1890. Cf. aussi Th. Ziegler. (*Die Fragen der Schulreform.*)

Nous convions tous les hommes à cette œuvre. Chacun peut y collaborer et contribuer à la mener à bonne fin. Il n'a qu'à commencer par agir sur lui-même et sur les siens. Chacun doit donner de sa personne, car le succès dépend de tout le monde et de vous en particulier.

Voilà ce qu'est l'esprit social. A lui appartient la terre, à lui appartient la victoire. Et celui-là triomphera avec lui, qui marchera sous sa bannière.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

